DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS (05220)

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

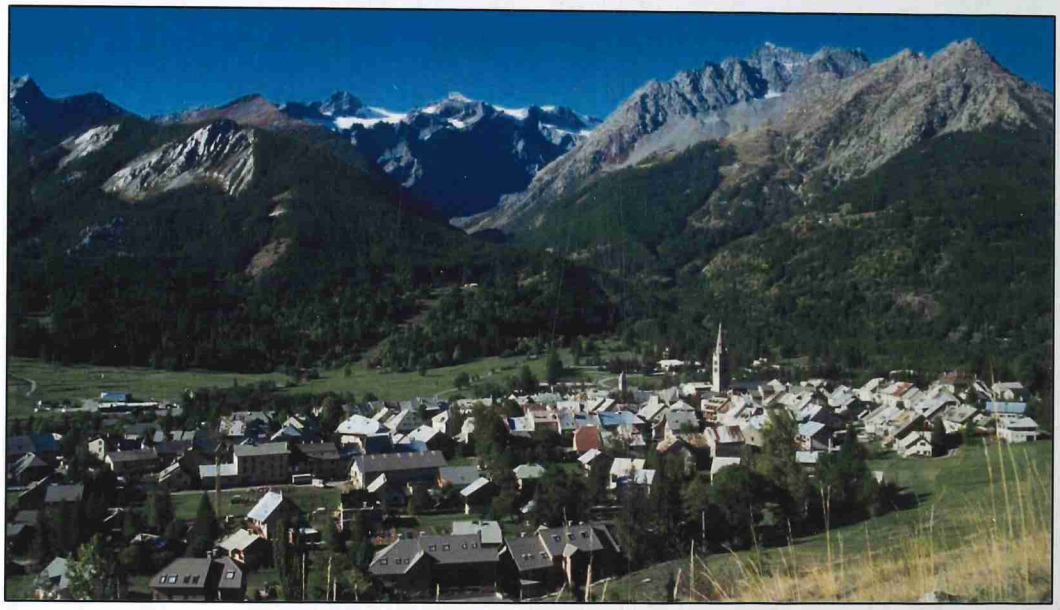

5.1. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLU approuvé le 13 février 2020	Alpicité Urbanisme, Paysage Environnement
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 1er juin 2022	ENREGISTRÉ LE 11 DEC. 2024 SOUS-PRÉFECTURE DE BRIANÇON
Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 27 NOV. 2024 Le Maire Jean-Marie KEY Maire du Monetier les Bains	Agence RAPHANEAU FONSECA Études patrimoniales & urbaines CGins Paysagiste

MAIRIE DU MONETIER-LES-BAINS (Hautes-Alpes)

EXACOM

SOMMAIRE

- 5.1.1. ANNEXE – LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
- 5.1.2. ANNEXE – CARTE DES SERVITUDES AS1, AC2, AS1, EL4 ET EL10
- 5.1.3. ANNEXE – I4 (LIGNES AERIENNES)
- 5.1.4. ANNEXE – AS1 (PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS)
- 5.1.6. ANNEXE – AR6 (SERVITUDES AUX ABORDS DES CHAMPS DE TIRS)
- 5.1.7. ANNEXE – EL4 (DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DE LA MONTAGNE)

ENREGISTRÉ LE
11 DEC. 2024
SOUS-PRÉFECTURE DE BRIANÇON

Alpicité
Urbanisme. Paysage. Environnement

Agence RAPHANEAU FONSECA
Études patrimoniales & urbaines

CGins
Paysagiste

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS (05220)

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

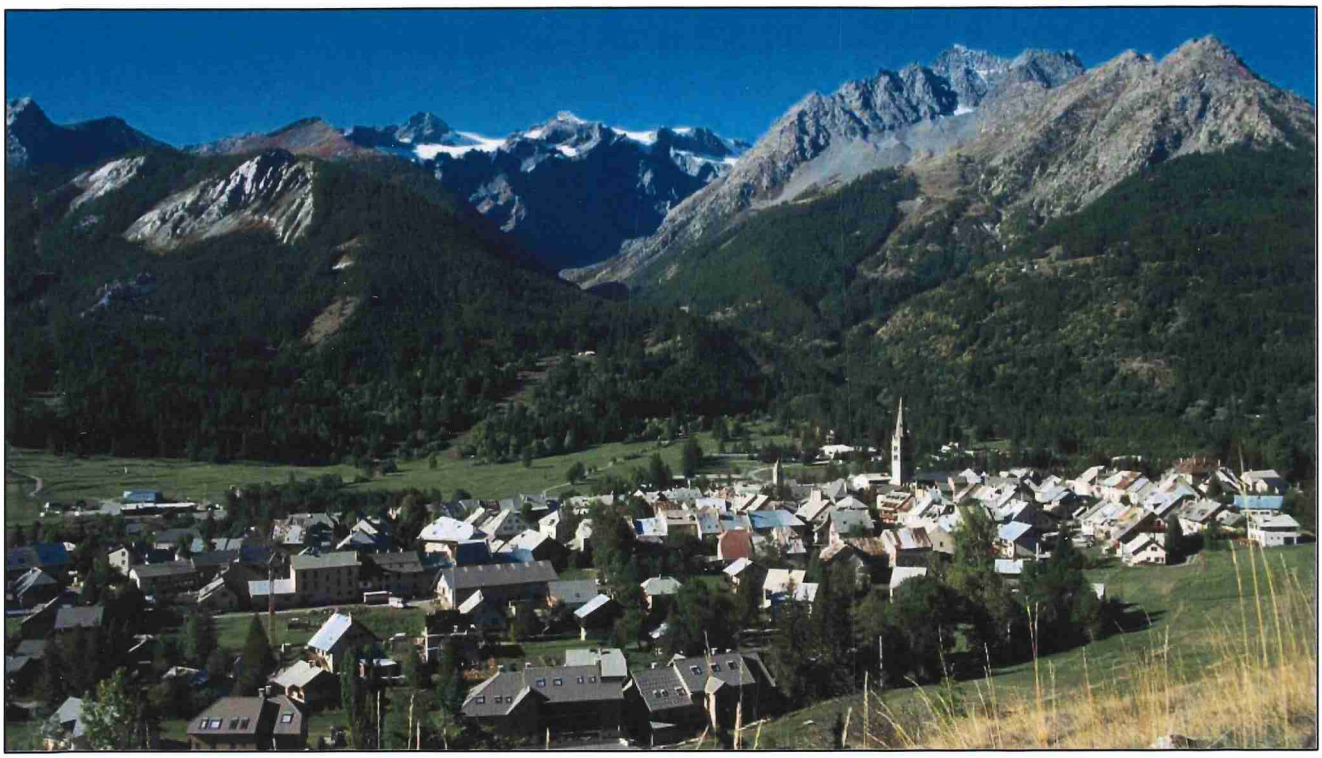

5.1.1. ANNEXE – LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLU approuvé le 13 février 2020

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 1er juin 2022

Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 27 NOV. 2024

Le Maire

Jean-Marie REY,
Maire du Monêtier les Bains

ENREGISTRÉ LE
11 DEC. 2024
SOUS-PREFECTURE DE BRIANCON

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

Agence RAPHANEAU FONSECA
Études patrimoniales & urbaines

CGins
Paysagiste

LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

« Les servitudes d'utilité publique constituent des limitations administratives au droit de propriété. Elles sont instituées par une autorité publique dans un but d'intérêt général. (…) Elles sont créées par des lois et règlements particuliers, codifiés ou non et ont un caractère d'ordre public interdisant aux particuliers d'y déroger unilatéralement » (sources : Cerema).

Elles se distinguent des servitudes privées du Code Civil, lesquelles sont une charge attachée à un héritage pour le service et le bénéfice d'un héritage appartenant à un autre propriétaire. Ces deux types de servitudes sont toutefois similaires quant à leurs effets : l'une comme l'autre affecte le droit d'usage d'un bien.

Les servitudes d'utilité publique (SUP) sont des servitudes administratives qui doivent être annexées au PLU conformément à l'article L126-1 du Code de l'urbanisme. La commune est concernée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

Liste des servitudes d'utilités publiques à Monêtier-les-Bains

Nomenclature	Ministère ou service	Libellé	Dénomination
AC1	Ministère de la Culture	Monuments historiques inscrits et classés : classement, inscription et périmètre de protection.	*MH classés* : Eglise paroissiale Notre-Dame de l'Assomption, chapelle Saint-Martin, Chapelle Saint-André. *MH inscrits* : Chapelles Saint-Pierre, Saint-Paul, églises Saint-Claude et Saint-Esprit.
AC2	Ministère de l'écologie	Sites inscrits ; Sites classés ; Zones de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée (Article abrogé par l'article 72 de la loi n° 83-8).	*Sites classés* : vallée de la Clarée, massif du Pelvoux, abords du tunnel et du col du Galibier, jardin alpin du col du Lautaret. *Sites inscrits* : Col du Lautaret, Col d'Arsine.
AC3	Ministère de l'écologie	Réserve naturelle	Réserve Naturelle du Versant Nord des Pics de Combeynat
AS1	Ministère de la Santé	Protection des eaux potables	Captages de Tabuc, de Fontêtes, et de Moulette.
EL4	DDT des Hautes-Alpes	Développement et protection des montagnes	Domaine nordique de Serre-Chevalier
EL10	Ministère de l'écologie	Cœur de Parc National	Cœur du Parc National des Écrins
I4	RTE	Lignes électriques	Ligne aérienne 150 000 volts, Longefan-Serre-Barbin ; projet de liaison aéro-souterraine 63 000 volts L'Argentière-Serre-Barbin ; projet de liaison souterraine 63000 Volts Briançon-Serre-Barbin ; dépose de la ligne aérienne 150 000 volts L'Argentière-Serre-Barbin.
PM1	DDT des Hautes-Alpes	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles du Monêtier-les-Bains

Sources : Porter à connaissance du PLU

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS (05220)

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.2. ANNEXE – CARTE DES SERVITUDES AS1, AC2, AS1, EL4 ET EL10

PLU approuvé le 13 février 2020

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 1er juin 2022

Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 27 NOV. 2024

Le Maire

Jean-Marie REY
Maire de Monetier les Bains

ENREGISTRÉ LE 11 DEC. 2024
SOUS-PRÉFECTURE

Alpicité

CGins
Paysagiste

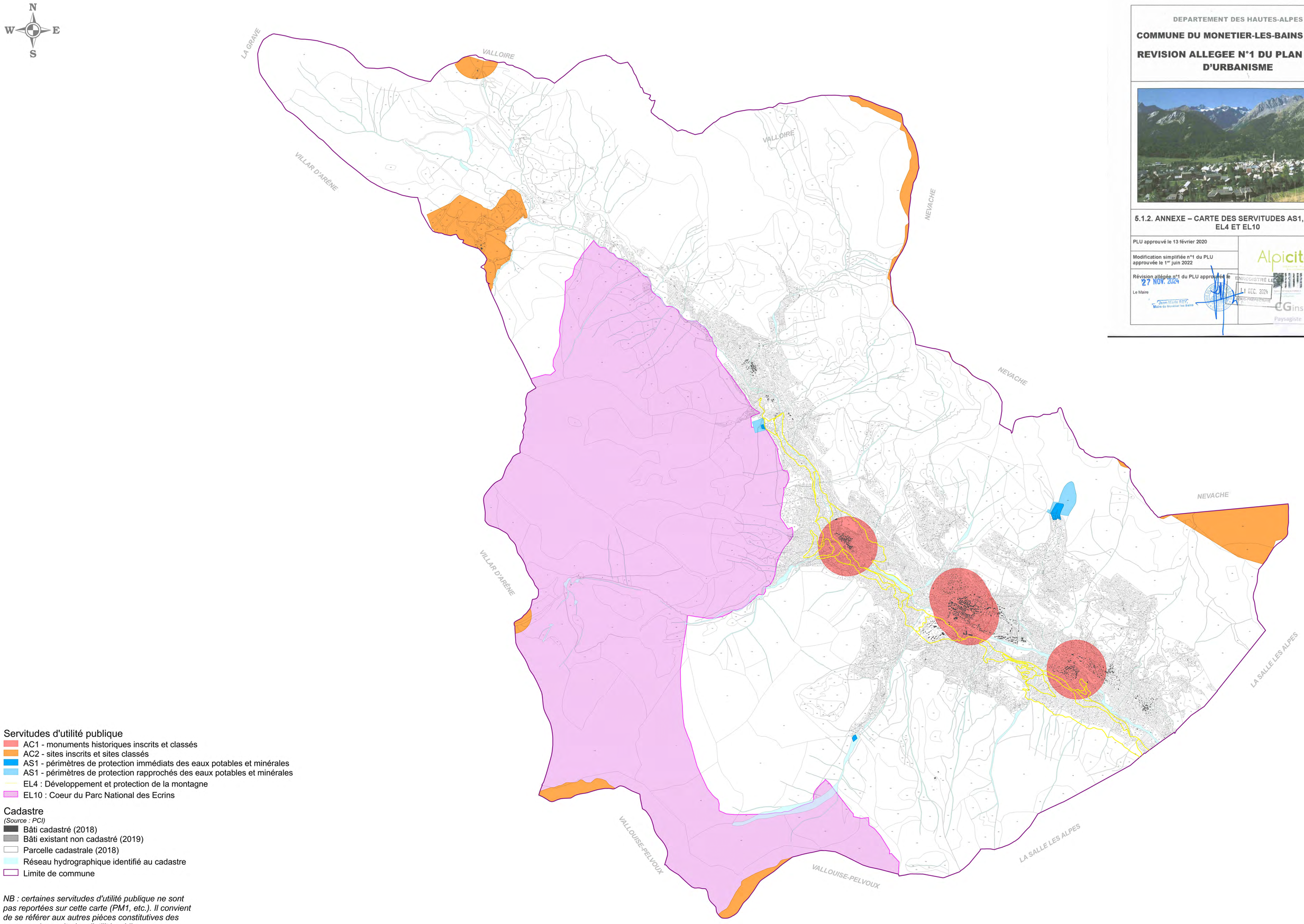

Servitudes d'utilité publique
- AC1 - monuments historiques inscrits et classés
- AC2 - sites inscrits et sites classés
- AS1 - périmètres de protection immédiats des eaux potables et minérales
- AS1 - périmètres de protection rapprochés des eaux potables et minérales
- EL4 : Développement et protection de la montagne
- EL10 : Coeur du Parc National des Ecrins

Cadastre
(Source : PCI)
- Bâti cadastré (2018)
- Bâti existant non cadastré (2019)
- Parcelle cadastrale (2018)
- Réseau hydrographique identifié au cadastre
- Limite de commune

NB : certaines servitudes d'utilité publique ne sont pas reportées sur cette carte (PM1, etc.). Il convient de se référer aux autres pièces constitutives des annexes de servitudes d'utilité publique.

DEPARTEMENT DES HAUTE-ALPES

COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS (05220)

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.3. ANNEXE – I4 (LIGNES AERIENNES)

PLU arrêté le 28 mars 2019

Le Maire

MAIRE DE MONETIER LES BAINS (Hautes-Alpes)

PLU approuvé le 13 février 2020

Le Maire

MAIRE DE MONETIER LES BAINS (Hautes-Alpes)

ENREGISTRE LE 21 FEV. 2020 SOUS-PREFECTURE DE BRIANÇON

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

Agence RAPHANEAU FONSECA
Etudes patrimoniales & urbaines

CGins
Paysagiste

ANNEXE 9

Rte
Réseau de transport d'électricité

OUVRAGES ELECTRIQUES TRAVERSANT LA COMMUNE DE :

MONETIER LES BAINS (Carte 1/3)

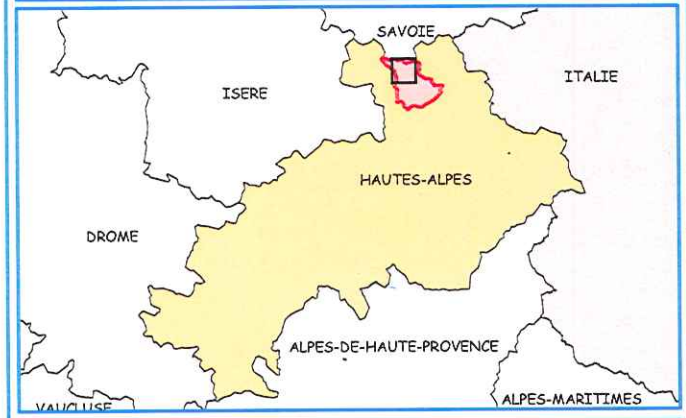

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

400 kV	225 kV	150 kV	90 kV	63 kV	< 45 kV	Hors tension

LIGNES

En exploitation

Limite communale

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit		
2 circuits prévus , 1 circuit installé		
2 circuits		
3 circuits et plus		

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage, les barbules, les tensions inférieures ou égales

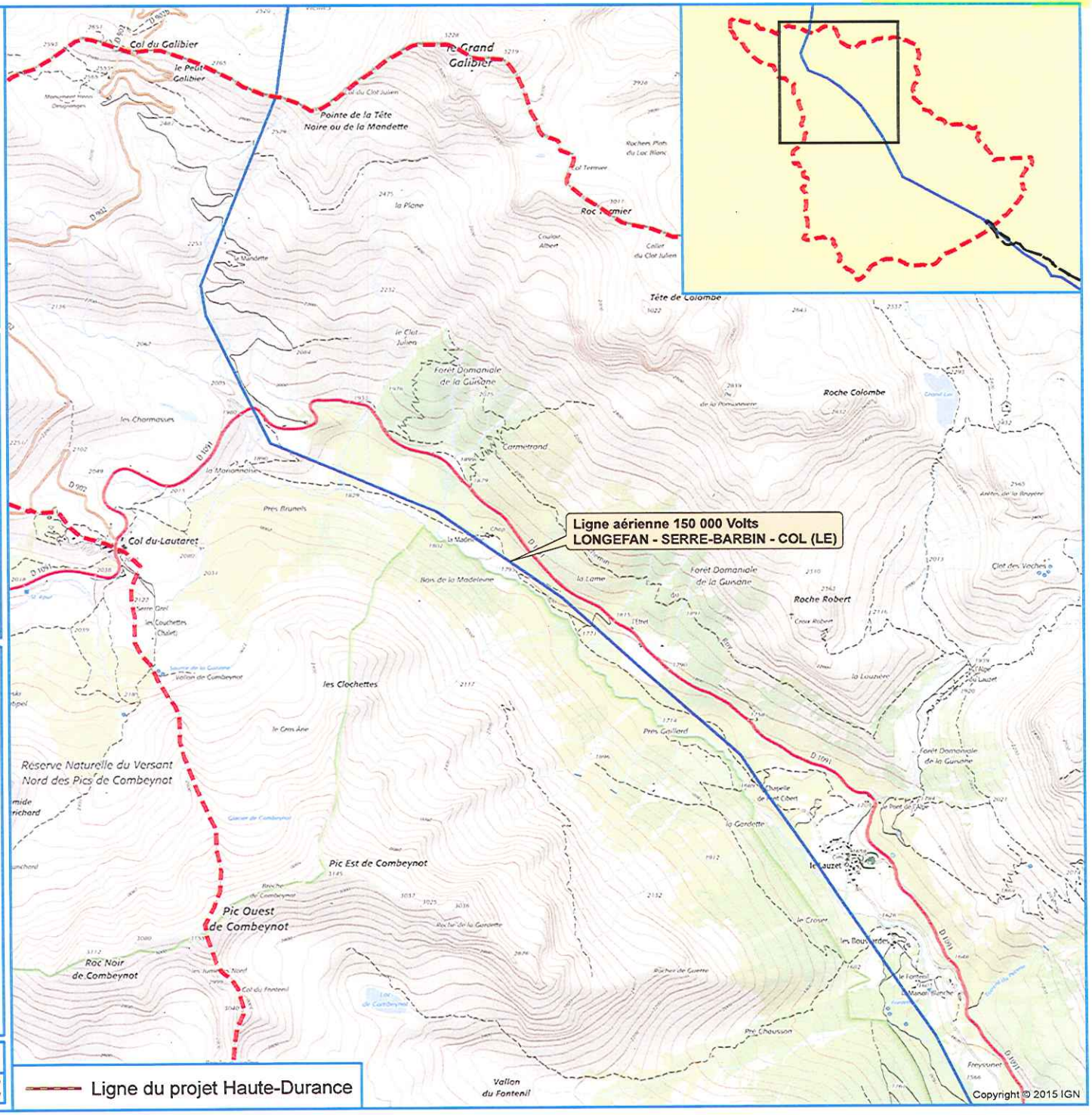

SIGEO	Dessiné :BE/ SIGEO PA	Vérifié : M. NOGUES	23/09/2015
	Echelle : 1/25 000°	N° OG - SIG : SIAOICET - 1509_00 C1 ind0 Sources : RTE-BV CNER Avril 2015, IGN	

Rte
Réseau de transport d'électricité

OUVRAGES ELECTRIQUES TRAVERSANT LA COMMUNE DE :

MONETIER LES BAINS (Carte 2/3)

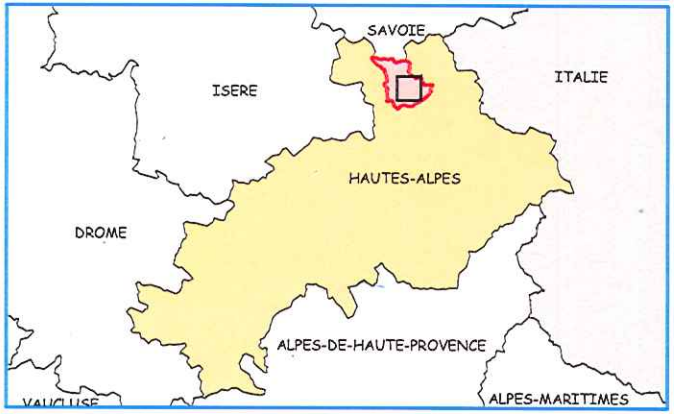

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

400 kV	225 kV	150 kV	90 kV	63 kV	< 45 kV	Hors tension

LIGNES

En exploitation

Limite communale

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit		
2 circuits prévus , 1 circuit installé		
2 circuits		
3 circuits et plus		

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage, les barbules, les tensions inférieures ou égales

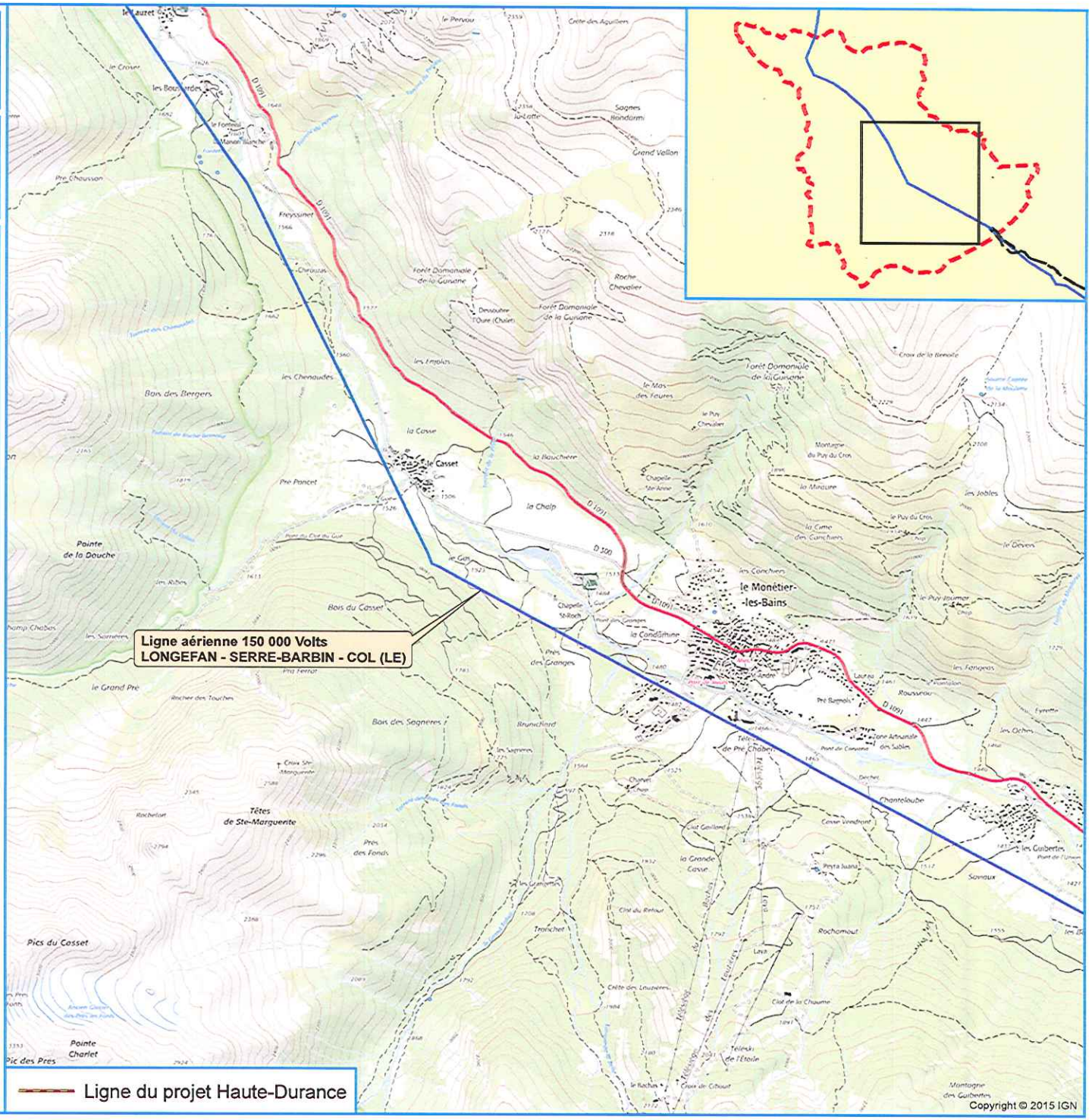

Dessiné :BE/ SIGEO PA	Vérifié : M. NOGUES	23/09/2015
Echelle : 1/25 000°	N° OG - SIG : SIAOICET - 1509_00 C2 ind0 Sources : RTE-BV CNER Avril 2015, IGN	

Rte
Réseau de transport d'électricité

OUVRAGES ELECTRIQUES TRAVERSANT LA COMMUNE DE :

MONETIER LES BAINS (Carte 3/3)

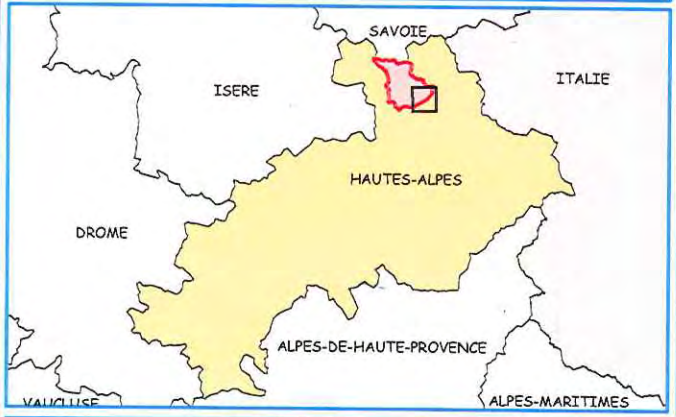

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

400 kV	225 kV	150 kV	90 kV	63 kV	< 45 kV	Hors tension

LIGNES

En exploitation

Limite communale

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit		
2 circuits prévus , 1 circuit installé		
2 circuits		
3 circuits et plus		

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage, les barbules, les tensions inférieures ou égales

Dessiné :BE/ SIGEO PA	Vérifié : M. NOGUES	23/09/2015
Echelle : 1/25 000°	N° OG - SIG : SIAOICET - 1509_00 C3 ind0 Sources : RTE-BV CNER Avril 2015, IGN	

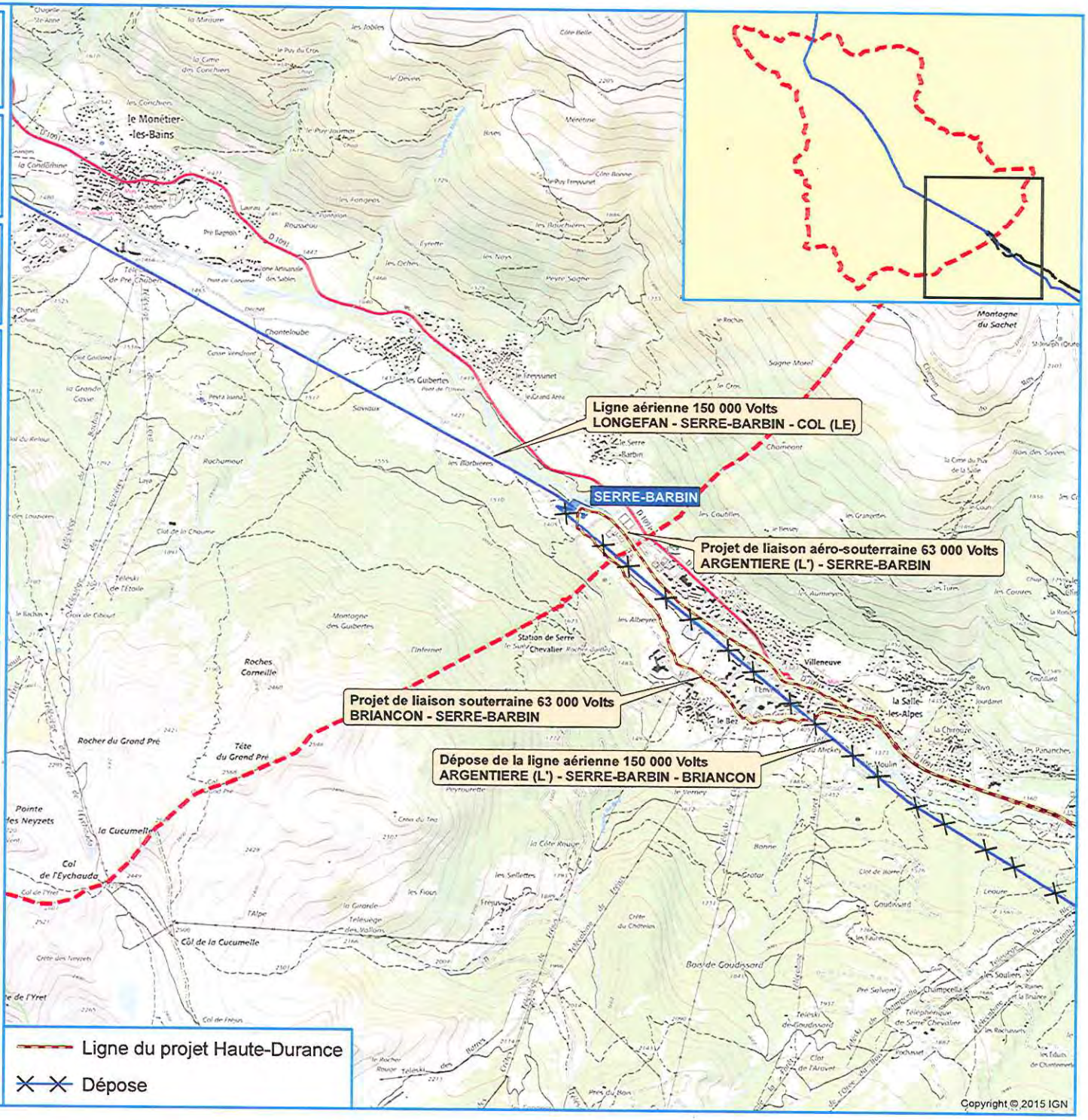

DEPARTEMENT DES HAUTE-ALPES

COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS (05220)

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.4. ANNEXE – AS1 (PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS)

PLU arrêté le 28 mars 2019

Le Maire

MAIRIE DE MONÉTIER-LES-BAINS (Hautes-Alpes)

PLU approuvé le 13 février 2020

Le Maire

MAIRIE DE MONÉTIER-LES-BAINS (Hautes-Alpes)

ENREGISTRÉ LE 21 FEV. 2020 SOUS-PRÉFECTURE

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

Agence RAPHANEAU FONSECA
Études patrimoniales & urbaines

CGins
Paysagiste

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

ARRETE PREFECTORAL N° 2008-163-5 du 11/06/2008
PORTANT APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE LA COMMUNE DE LE MONÊTIER-LES-BAINS

Le Préfet des Hautes-Alpes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L142-2, L211-1, L443-2 et R123-14, R600 et suivants ;

VU le code des assurances, et notamment l'article L125-6 ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L 562-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 192-2 du 11/07/2001 prescrivant l'établissement du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de LE MONÊTIER-LES-BAINS, complété par l'arrêté préfectoral n° 2006-4-4 du 04/01/2006 modifiant le service instructeur;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-274-11 du 01/10/2007 prescrivant la mise en enquête publique du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de LE MONÊTIER-LES-BAINS, laquelle enquête publique s'est déroulée du 29/10/2007 au 29/11/2007;

VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 29/12/2007 ;

VU l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière en date du 23/02/2007;

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture des Haute-Alpes en date du 06/03/2007;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de LE MONÊTIER-LES-BAINS en date du 07/03/2007;

VU les pièces du dossier transmises par M. le Directeur Départemental de l'Équipement;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes :

A R R E T E

Article 1er -

Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de la commune de LE MONÊTIER-LES-BAINS.

Article 2 -

Le dossier de P.P.R.N. comprend :

1. Une note de présentation,
2. Une fiche de présentation des documents graphiques,
3. Un plan de zonage réglementaire,
4. Un règlement,
5. Une carte des enjeux,
6. Une carte des aléas sur fond topographique,
7. Une carte de l'aléa avalanche,
8. Une carte informative des phénomènes
9. Une carte des ouvrages de protection,

Article 3 -

Ce dossier est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :
1 – à la mairie de LE MONÊTIER-LES-BAINS,
2 – à la Préfecture des Hautes-Alpes, à Gap
3 – à la Sous-Préfecture de Briançon.

Article 4 -

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés :
1 - le Dauphiné Libéré (édition des Hautes-Alpes),
2 - la Provence (édition des Bouches du Rhône et des Alpes de Haute Provence).

Article 5 -

Copie du présent arrêté sera affichée à la mairie dans les panneaux d'affichage officiels, pendant un mois au minimum. Cette mesure de publicité sera justifiée par un certificat du maire adressé au Préfet.

Article 6 -

Le Plan de Prévention des Risques approuvé vaut servitude d'utilité publique et sera à ce titre annexé au Plan Local d'Urbanisme dans un délai de trois mois conformément aux articles L-126-1 et R-126-1 du Code de l'Urbanisme.

Article 7 -

Tout recours gracieux contre le présent arrêté doit parvenir en Préfecture des Hautes-Alpes dans un délai de deux mois à compter de la dernière des parutions citées à l'article 4.
Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de la dernière des parutions citées à l'article 4.

Article 8 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

1 – M. le Maire de la commune de LE MONÊTIER-LES-BAINS,
2 – M. le Sous-Préfet de Briançon
3 – M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
4 – M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
5 – M. le Chef du Service de Restauration des Terrains en Montagne,
6 – M. le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.

Article 9 -

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes, Monsieur le Sous-Préfet de Briançon, Monsieur le Directeur des Services du Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et Monsieur le Maire de la commune de LE MONÊTIER-LES-BAINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gap, le 11/06/2008

LE PREFET

Signé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des services du Cabinet
et de la sécurité

Service interministériel de défense
et de sécurité civile

Gap, le 28 août 2018

Arrêté préfectoral n° 05-2018-08-28-003

**Portant approbation de la modification
du plan de prévention des risques naturels prévisibles
de la commune de Le Monêtier-Les-Bains**

**La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur**

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L142-2, L211-1, L443-2 et R123-14, R600 et suivants ;

VU le code des assurances, et notamment l'article L125-6 ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 562-1 et suivants ;

VU la loi n° 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret du 15/11/2017 portant nomination de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER en qualité de Préfète des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-163-5 du 11 juin 2008 portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Le Monêtier-Les-Bains ;

VU l'arrêté préfectoral n° 05-2018-04-26-001 du 26 avril 2018 portant prescription de la modification du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Le Monêtier-Les-Bains ;

VU l'avis favorable de la commune de Le Monêtier-Les-Bains ;

VU l'avis favorable de la communauté de communes du Briançonnais ;

VU les observations sur le projet de règlement au cours de la mise à disposition au public du projet de modification du PPR, durant la période du mardi 22 mai 2018 au vendredi 22 juin 2018 inclus ;

VU les pièces du dossier transmises par M. le Directeur Départemental des Territoires ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes :

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Est approuvée, telle qu'elle est annexée au présent arrêté, la modification du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (P.P.R.N.) de la commune de Le Monêtier-Les-Bains.

ARTICLE 2 :

Le dossier de modification du P.P.R.N. comprend :

1. Un rapport de présentation,
2. Un règlement.

ARTICLE 3 :

Ce dossier est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

1. à la mairie de Le Monêtier-Les-Bains,
2. à la communauté de communes du Briançonnais,
3. à la Préfecture des Hautes-Alpes, à Gap

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal ci-après désigné : le Dauphiné Libéré (édition des Hautes-Alpes).

ARTICLE 5 :

Copie du présent arrêté sera affichée aux sièges de la mairie de Le Monêtier-Les-Bains et de la communauté de communes du Briançonnais sur les panneaux d'affichage officiels, pendant un mois au minimum. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du maire et du président de la communauté de communes adressé à la préfecture.

ARTICLE 6 :

En application des articles L-151-43, L153-60 et R-153-18 du Code de l'Urbanisme, la modification du P.P.R.N. approuvée vaut servitude d'utilité publique et sera à ce titre annexée au Plan Local d'Urbanisme par la commune dans un délai de trois mois.

ARTICLE 7 :

Tout recours gracieux contre le présent arrêté doit parvenir en Préfecture des Hautes- Alpes dans un délai de deux mois à compter de la dernière des parutions citées à l'article 4.

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de la dernière des parutions citées à l'article 4.

ARTICLE 8 :

Messieurs le secrétaire général de la Préfecture, le directeur des services du Cabinet, les chefs de service départementaux, le maire de la commune de Le Monêtier-Les-Bains et le Président de la communauté de communes du Briançonnais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Signé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

COMMUNE
DE
LE MONETIER LES BAINS

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

RÈGLEMENT

SERVICE INSTRUCTEUR :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES HAUTES-ALPES

ANNEXE À L'ARRÊTÉ
N° 05-2018-08-28-003
DU 28 Aout 2018

LA PRÉFÈTE

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale
de la préfecture des Hautes-Alpes

Agnès CHAVANON

Juillet 2018

Table des matières

1.CONSIDERATIONS GENERALES....4

1.1PORTEE DU PPRN....4
1.2EFFETS JURIDIQUES DU PPRN....5
1.2.1Recours possibles....5
1.2.2Sanctions pour non-respect du PPRN....5
1.3REGLES RELEVANT DE LA LOI....5
1.3.1Plan communal de sauvegarde....5
1.3.2Cahier de prescriptions de sécurité pour les campings....6
1.3.3Information de la population....6
1.3.4Information acquéreurs locataires....6
1.3.5Conséquences assurantielles en cas de non respect du PPRN....7
1.3.6Entretien des cours d'eau non domaniaux....7
1.4EXPLICATIONS DES REGLES DE CONSTRUCTION UTILISEES DANS LE REGLEMENT....8
1.4.1Façades exposées, façades latérales et façades abritées....8
1.4.2Zone abritée....10
1.4.3Hauteur par rapport au terrain naturel....11
1.4.4Recul des constructions par rapport aux cours d'eau....12
1.5EXPLICATIONS CONCERNANT CERTAINES PARTIES REDACTIONNELLES....12
1.5.1Différences entre prescriptions et recommandations....12
1.5.2Règles d'urbanisme et règles de construction....12

2.REGLES OPPOSABLES AUX TIERS....13

2.1DOCUMENTS OPPOSABLES....13
2.2MODALITES D'UTILISATION DES DIFFERENTS DOCUMENTS....13
2.3REGLES SPECIFIQUES LIEES A LA PRISE EN COMPTE DES OUVRAGES DE PROTECTION....13
2.4ACTIVITES, CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS NON REGLEMENTES PAR LE PRESENT PPR....14

3.REGLEMENTS RELATIFS AUX ZONES ROUGES....15

ZONE ROUGE : R1 – R2 – R3 – R4 – R5 – R6 – R7 – R14 – R46 – R53 – R55....16
ZONE ROUGE : R8 – R12 – R13 – R15 – R19 – R25 – R27 – R28 – R29 – R36....18
ZONE ROUGE : R9 – R10 – R11 – R16 – R17 – R18 – R22 – R23 – R26 – R30....20
ZONE ROUGE : R20 – R21 – R41 – R42 – R43 – R54....22
ZONE ROUGE : R31 – R32 – R33 – R40 – R45 – R56....24
ZONE ROUGE : R24 – R34 – R35 – R38 – R44 – R48 – R51 – R52....26
ZONE ROUGE : R37 – R47....28
ZONE ROUGE : R39....30
ZONE ROUGE : R49 – R50....32

4.REGLEMENTS RELATIFS AUX ZONES BLEUES....34

ZONE BLEUE : B1....35
ZONE BLEUE : B2 – B3 – B4....38
ZONE BLEUE : B5....41
ZONE BLEUE : B6....45
ZONE BLEUE : B7 – B9 – B19 – B25* – B26 – B35....48*
ZONE BLEUE : B8 – B40 – B53....51
ZONE BLEUE : B10....53
ZONE BLEUE : B11....56
ZONE BLEUE : B12....59
ZONE BLEUE : B13....63
ZONE BLEUE : B14....66
ZONE BLEUE : B15 – B18 – B22* – B24* – B57....68*
ZONE BLEUE : B16....71
ZONE BLEUE : B17....75
ZONE BLEUE : B20 – B21....79
ZONE BLEUE : B23....81

ZONE BLEUE : B27 – B37 – B49.....85
ZONE BLEUE : B28.....87
ZONE BLEUE : B29.....89
ZONE BLEUE : B30.....93
ZONE BLEUE : B31 – B32.....95
ZONE BLEUE : B33.....98
ZONE BLEUE : B34.....102
ZONE BLEUE : B36.....105
ZONE BLEUE : B38.....108
ZONE BLEUE : B39.....112
ZONE BLEUE : B41.....116
ZONE BLEUE : B42.....119
ZONE BLEUE : B43 – B45.....122
ZONE BLEUE : B44.....124
ZONE BLEUE : B46.....126
ZONE BLEUE : B47.....129
ZONE BLEUE : B48.....132
ZONE BLEUE : B50.....135
ZONE BLEUE : B51 – B52.....138
ZONE BLEUE : B54.....140
ZONE BLEUE : B55.....142
ZONE BLEUE : B56.....144
ZONE BLEUE : B58.....148
ZONE BLEUE : B59.....152
ZONE BLEUE : B60.....154
ZONE BLEUE : B61.....156
ZONE BLEUE : B62.....159

5.ANNEXE : FICHES CONSEILS.....162

1. CONSIDERATIONS GENERALES

Ce chapitre a pour objectif de présenter un certain nombre de considérations générales nécessaires à une bonne compréhension et à une bonne utilisation du règlement du PPRN, document établi par l'État et opposable aux tiers.

Un guide général sur les PPRN a été publié à la Documentation Française (août 1997). Il a été élaboré conjointement par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et par le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Sa lecture est à même de répondre aux nombreuses questions susceptibles de se poser sur cet outil qui vise à limiter, dans une perspective de développement durable, les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles.

1.1 PORTEE DU PPRN

Le PPRN ne prend en compte que les risques naturels définis ci-dessous et tels que connus à la date d'établissement du document.

De manière générale, le PPRN traite des limitations et des prescriptions apportées dans le cadre de procédures relevant du Code de l'urbanisme. En particulier, il n'aborde pas, sauf exception, les questions liées à la sécurité des axes de circulation (routes, pistes, sentiers).

Le rapport de présentation explique la place d'un document comme le PPRN dans la prise en compte collective du risque, ainsi que les limites d'usage du présent document.

Le PPRN approuvé vaut servitude d'utilité publique au titre de l'article L562-4 du Code de l'Environnement.

Il doit donc être annexé au POS ou au PLU en application de l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme par l'autorité responsable de la réalisation de celui-ci dans le délai de trois mois à compter de la date d'approbation. En cas de dispositions contradictoires de ces deux documents vis-à-vis de la prise en compte des risques naturels, les dispositions du PPRN prévalent sur celles du POS ou du PLU.

Le périmètre du présent Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) correspond au périmètre défini par l'arrêté préfectoral de prescription n° 2008-163-5 du 11 juin 2008. La qualification et la cartographie des aléas ont été réalisées sur l'ensemble du territoire communal, exception faite des parties les plus reculées de la commune où seule une cartographie informative des phénomènes (i.e. sans qualification de l'aléa) a été réalisée.

Dans le présent PPRN, les phénomènes naturels suivants ont été pris en compte :

- Avalanche
- Chutes de pierres et de blocs
- Glissement de terrain
- Inondation
- Inondation torrentielle
- Ruissellements et ravinement

Pour mémoire, le risque sismique fait l'objet d'un zonage national (*décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010*). La commune est classée en zone 4 (sismicité moyenne) et les textes réglementaires s'appliquent en conséquence. Ce risque ne fait donc l'objet ni d'un zonage spécifique, ni d'un règlement dans le cadre du présent PPRN.

En concertation avec le service instructeur et les élus, seule la partie du territoire représentant un enjeu socio-économique significatif a été intégrée dans le zonage réglementaire.

Pour d'éventuelles demandes d'autorisation d'occupation du sol en dehors du zonage réglementaire, la carte des aléas, complétée de tout élément supplémentaire d'information postérieur au présent PPRN, pourra être utilisée dans la prise en compte des risques et l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme permettra de refuser le projet ou d'amender de prescriptions la délivrance des autorisations de construire.

1.2 EFFETS JURIDIQUES DU PPRN

1.2.1 Recours possibles

Aux termes de l'article L 562-4 du code de l'environnement, le PPRN est annexé, en tant que servitude d'utilité publique, au document d'urbanisme en vigueur. Il devient alors opposable aux tiers.

Les dispositions du PPRN valent servitude d'utilité publique et entraînent par leur annexion au document d'urbanisme en vigueur des limitations aux droits de construire ; dès lors, l'arrêté qui approuve ce document constitue une décision faisant grief susceptible de recours.

Les actions qui ne relèvent pas d'une autorisation administrative seront conduites sous la responsabilité des maîtres d'ouvrages.

1.2.2 Sanctions pour non-respect du PPRN

Le non-respect d'un PPRN peut être sanctionné pénalement.

Le fait de construire ou d'aménager son terrain dans une zone interdite par un plan de prévention des risques naturels ou de ne pas respecter les conditions prescrites par ce document constitue une infraction (article L 562-5 du code de l'environnement).

L'article L 480-4 du code de l'urbanisme fixe la nature des peines infligées : le fait d'exécuter des travaux mentionnés aux articles L. 421-1 à L. 421-5 en méconnaissance des obligations imposées par les titres Ier à VII du présent livre et les règlements pris pour leur application ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.

Les peines prévues à l'alinéa précédent peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution des dits travaux.

1.3 REGLES RELEVANT DE LA LOI

Un certain nombre d'obligations générales prévalent sur le présent document, qu'elles relèvent du pouvoir de police du maire, ou qu'elles apparaissent dès que le PPRN est approuvé.

Ce règlement n'a pas pour objet de les rappeler, sauf pour les points spécifiques qui méritent une explicitation précise et qui sont indiqués ci-après.

1.3.1 Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde a été institué par l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ; il a vocation à regrouper l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations.

Le PCS permet de mieux intégrer les communes dans le dispositif de secours du département. Il est obligatoire pour les communes dotées d'un PPR approuvé.

Pour un risque connu, le PCS, arrêté par le maire, doit contenir les informations suivantes :

- organisation et diffusion de l'alerte ;
- recensement des moyens disponibles ;
- mesures de soutien de la population ;
- mesures de sauvegarde et de protection.

Les modalités de réalisation ainsi que le contenu des Plans Communaux de Sauvegarde ont été précisés par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005.

Par définition, le plan communal doit porter sur la totalité du territoire communal.

Cependant, eu égard à certaines caractéristiques des phénomènes, ce PCS devra être plus particulièrement précis sur certaines zones.

1.3.2 Cahier de prescriptions de sécurité pour les campings

Les articles R 125-15 à R 125-22 du Code de l'Environnement prévoient la rédaction de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping. Ces prescriptions sont présentées sous forme d'un Cahier de Prescriptions de Sécurité (CPS) (article R 125-19 du dit code).

1.3.3 Information de la population

Le principe général de droit à l'information des citoyens sur les risques auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent est présent dans le Code de l'Environnement (article L 125-2). Ce même article prévoit également que « *dans les communes où un PPRN a été prescrit ou approuvé, le maire informe la population au moins tous les 2 ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié sur :*

- *les caractéristiques du(es) risque(s) naturel(s) connu(s) dans la commune,*
- *les mesures de prévention et de sauvegarde possibles,*
- *les modalités d'alerte et l'organisation des secours,*
- *les mesures prises par la commune pour gérer le risque,*
- *les garanties prévues par l'article L 125-1 du code des assurances.* »

A l'occasion de la réunion publique communale ou de l'action appropriée décidée par la collectivité, prévue par l'article L 125-2 du Code de l'Environnement, la commune informera le Préfet de l'action réalisée en faisant notamment un bilan précis sur :

- l'état de fonctionnement de l'ensemble des ouvrages de protection existants sur la commune, les travaux d'entretien réalisés jusqu'à la présente réunion, et sur les travaux à engager dans les deux ans à venir ;
- l'état de fonctionnement des réseaux de collecte et de distribution d'eau situés dans les zones de glissement de terrain, notamment pour ce qui concerne la présence éventuelle des fuites susceptibles de se traduire par des apports d'eau dans les secteurs sensibles, et sur les travaux à engager dans les deux ans à venir.

Conformément à cet article L 125-2, cette action pourra se dérouler avec l'assistance des services de l'État.

1.3.4 Information acquéreurs locataires

L'article L 125-5 du Code de l'Environnement prévoit cette information dans les termes suivants :

« I. - Les acquéreurs ou locataires de biens immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de sismicité définies par décret en Conseil d'Etat, sont informés par le vendeur ou le bailleur de l'existence des risques visés par ce plan ou ce décret.

A cet effet, un état des risques naturels et technologiques est établi à partir des informations mises à disposition par le préfet. En cas de mise en vente de l'immeuble, l'état est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation.

II. – En cas de mise en location de l'immeuble, l'état des risques naturels et technologiques est fourni au nouveau locataire dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 3-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986.

III. – Le préfet arrête la liste des communes dans lesquelles les dispositions du I et du II sont applicables ainsi que, pour chaque commune concernée, la liste des risques et des documents à prendre en compte.

IV. – Lorsqu'un immeuble bâti a subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L. 125-2 ou de l'article L. 128-2 du code des assurances, le vendeur ou le bailleur de l'immeuble est tenu d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire de tout sinistre survenu pendant la période où il a été propriétaire de l'immeuble ou dont il a été lui-même informé en application des présentes dispositions. En cas de vente de l'immeuble, cette information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.

V. – En cas de non-respect des dispositions du présent article, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.

VI. – Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article. »

De plus, les articles R 125-23 à R 125-27 de ce même Code de l'Environnement expliquent les modalités d'application de l'article L 125-5 précité.

1.3.5 Conséquences assurantielles en cas de non respect du PPRN

Dès qu'un assureur accepte d'assurer les biens d'un individu (habitation, voiture, mobilier...) il est obligé de les garantir contre les dommages résultant d'une catastrophe naturelle (loi du 13 juillet 1982) sauf pour certaines constructions trop vulnérables. Le législateur a voulu protéger l'assuré en instituant une obligation d'assurance des risques naturels. En contrepartie, il incite fortement l'assuré à prendre les précautions nécessaires à sa protection. Ainsi, l'obligation d'assurance et d'indemnisation en cas de sinistre est fonction :

- de l'existence d'une réglementation tendant à prévenir les dommages causés par une catastrophe naturelle (PPRN) ;
- de la mise en œuvre des moyens de protection dans les zones exposées aux risques naturels.

Dans le cas des constructions nouvelles, l'assureur n'a pas obligation d'assurer celles bâties sur une zone déclarée inconstructible par le PPRN. Si le propriétaire fait construire sa maison dans une zone réglementée, il doit tenir compte des mesures prévues par le PPRN pour bénéficier de l'obligation d'assurance.

Dans le cas des constructions existantes, l'obligation d'assurance s'applique quelle que soit la zone réglementée mais le propriétaire doit se mettre en conformité avec la réglementation (respect des mesures rendues obligatoires par le PPRN) dans un délai de 5 ans. En cas d'urgence et si le règlement du PPRN le précise, ce délai peut être plus court. À défaut, il n'y a plus d'obligation d'assurance. L'assureur ne peut opposer son refus que lors du renouvellement du contrat ou à la souscription d'un nouveau contrat. Cinq ans après l'approbation du PPRN, si le propriétaire n'a pas respecté les prescriptions de ce dernier, l'assureur peut demander au Bureau Central de la Tarification (BCT) de fixer les conditions d'assurance.

Le montant de la franchise de base peut être majoré en cas de phénomène constaté plusieurs fois sur le même secteur au cours des 5 années précédant la date de la nouvelle constatation. Toutefois, cette majoration est suspendue dès la prescription d'un PPRN pour le péril concerné, mais elle est réactivée en cas d'absence d'approbation de ce PPRN à l'issue d'un délai de quatre ans.

1.3.6 Entretien des cours d'eau non domaniaux

D'après l'article L215-2 du code de l'environnement :

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire. »

Par ailleurs, en vertu de l'article L 215-14 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux ont une obligation d'entretien :

"*Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives…*".

En particulier, les propriétaires ou les gestionnaires d'ouvrages de protection contre les crues ont l'obligation d'éliminer toute végétation arborée située dans le lit mineur d'une rivière ou d'un torrent en dessous de la crête de digue, dès lors que la digue est classée au titre de l'article R214-113 du Code de l'Environnement (circulaire du 8 juillet 2008) et que la végétation présente peut constituer une menace directe ou indirecte (embâcles) sur des enjeux humains (habitat, zones d'activité).

1.4 EXPLICATIONS DES REGLES DE CONSTRUCTION UTILISEES DANS LE REGLEMENT

Ces règles sont définies en application de l'article L 562-1 du Code de l'Environnement.

1.4.1 Façades exposées, façades latérales et façades abritées

Le règlement utilise la notion de « façade exposée » ou de « façade latérale » ou de « façade abritée », notamment dans les cas de chutes de blocs ou d'écoulements avec charges solides (avalanches, crues torrentielles).

Cette notion, simple dans beaucoup de cas, mérite d'être explicitée pour les cas complexes :

- la direction de propagation du phénomène est généralement celle de la ligne de plus grande pente (en cas de doute, la carte des aléas permettra souvent de définir sans ambiguïté le point de départ ainsi que la nature et la direction des écoulements prévisibles) ;
- elle peut s'en écarter significativement, du fait de la dynamique propre au phénomène (rebonds irréguliers pendant les chutes de blocs, élargissement des trajectoires d'avalanches à la sortie des couloirs...), d'irrégularités de la surface topographique, de l'accumulation locale d'éléments transportés (culots d'avalanches, blocs, bois...) constituant autant d'obstacles déflecteurs, ou même de la présence de constructions à proximité pouvant aussi constituer des obstacles déflecteurs.

C'est pourquoi sont considérées comme :

- exposées, les façades pour lesquelles $0° \leq \alpha \leq 80°$
- latérales, les façades pour lesquelles $80° < \alpha \leq 115°$
- abritées, les façades pour lesquelles $115° < \alpha \leq 180°$

Le mode de mesure de l'angle α est schématisé ci-après :

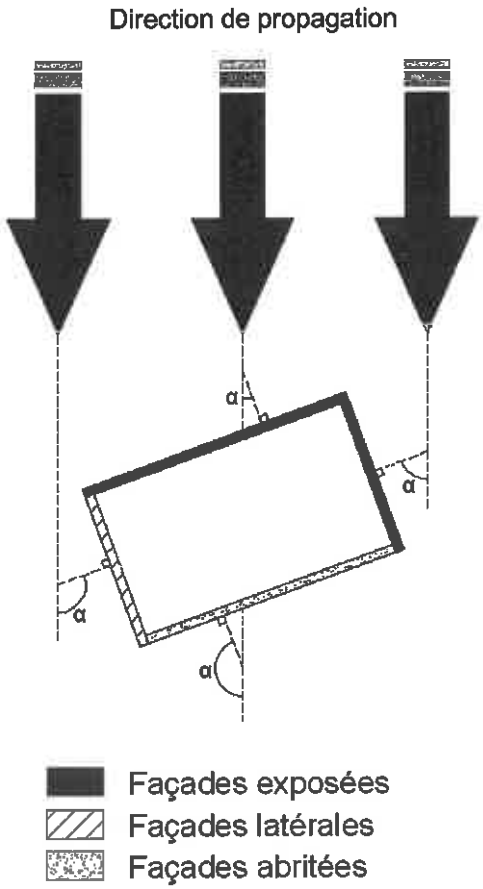

Toute disposition architecturale particulière ne s'inscrivant pas dans ces schémas de principe, devra être traitée dans le sens de la plus grande sécurité.

Il peut arriver qu'un site soit concerné par plusieurs directions de propagation : toutes sont à prendre en compte.

1.4.2 Zone abritée

Les façades exposées aux phénomènes décrits ci-dessus (chutes de blocs ou d'écoulements avec charges solides) peuvent assurer un abri pour une zone située en aval, représentée sur les schémas ci-dessous.

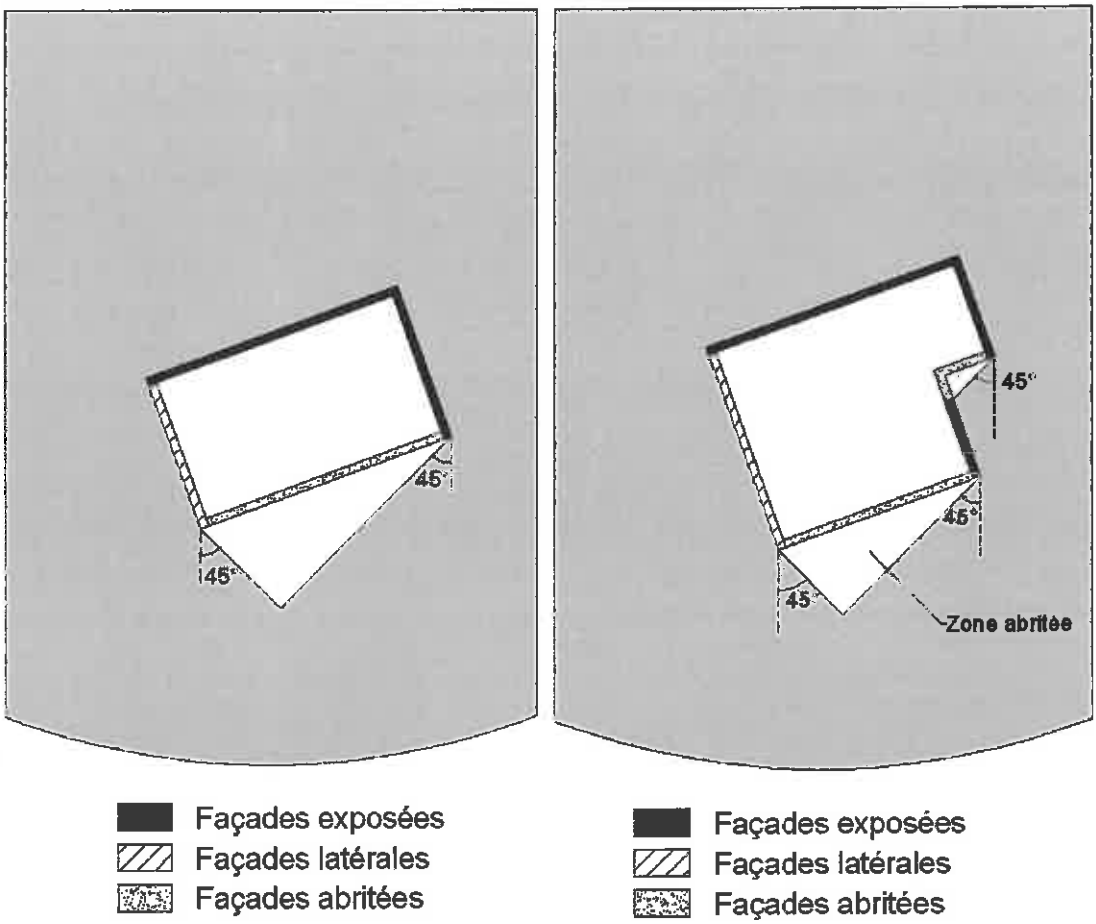

Cette zone abritée n'existe que si les façades exposées et latérales respectent les mesures de renforcement définies par le règlement du PPR :

- pour une construction en zone rouge, les façades exposées et latérales doivent respecter, a minima, les prescriptions d'ordre constructif des zones bleues d'aléa moyen pour le même phénomène (en zone rouge « chute de bloc » elles devront respecter les prescriptions d'ordre constructif de la zone d'aléa moyen « chute de bloc - secteur protégé par un ouvrage », sans tenir compte des prescriptions relatives aux ouvrages de protection) ;
- pour une construction en zone bleue, les façades exposées et latérales doivent respecter, a minima, les prescriptions d'ordre constructif de cette zone bleue.

1.4.3 Hauteur par rapport au terrain naturel

Le règlement utilise aussi la notion de hauteur par rapport au terrain naturel et cette notion mérite d'être explicitée pour les cas complexes. Elle est utilisée pour les écoulements de toute sorte (avalanches, débordements torrentiels, inondations, coulées de matériaux) et pour les chutes de blocs.

Les irrégularités locales de la topographie ne sont pas forcément prises en compte si elles sont d'une surface si faible qu'elles puissent être gommées temporairement par des éléments naturels (neige pour les avalanches, écoulements pour les crues torrentielles,..). Dans le cas de petits talwegs ou de petites cuvettes (inférieurs au mètre), il faut considérer que la cote du terrain naturel est la cote des terrains environnants, conformément au schéma ci-dessous :

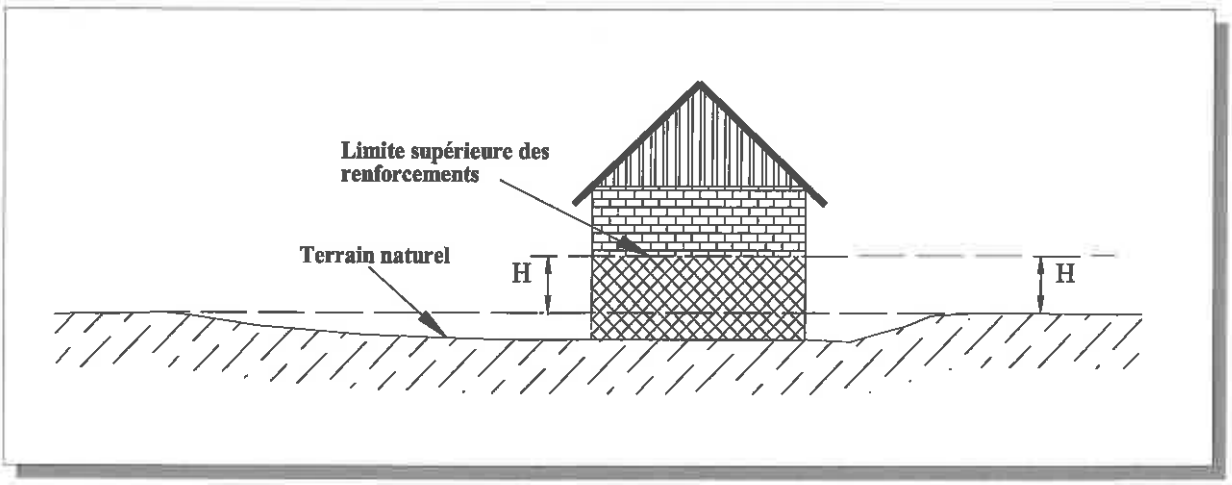

En cas de terrassements en déblai, la hauteur doit être mesurée par rapport au terrain naturel initial.

En cas de terrassements en remblais, ceux-ci ne peuvent remplacer le renforcement des façades exposées que s'ils sont attenants à la construction et s'ils ont été spécifiquement conçus pour cela (parement exposé aux écoulements sub-verticaux sauf pour les inondations en plaine, dimensionnement pour résister aux efforts prévisibles...). Dans le cas général, la hauteur à renforcer et les ouvertures éventuelles seront mesurées depuis le sommet des remblais.

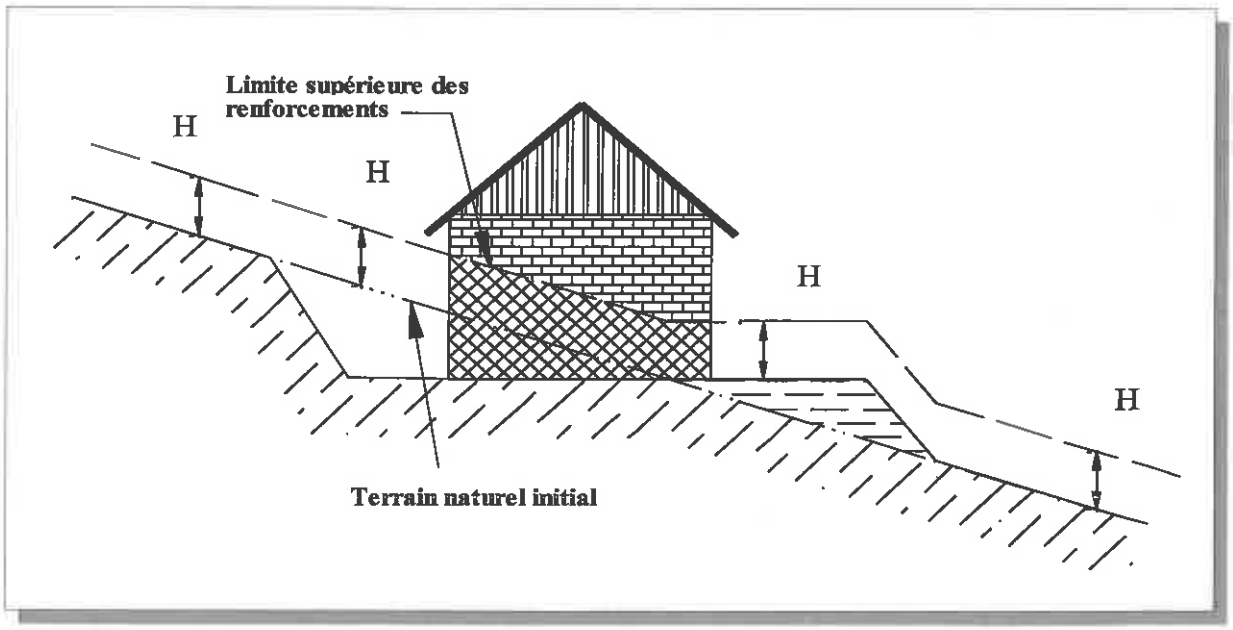

1.4.4 Recul des constructions par rapport aux cours d'eau

En l'absence d'un substratum rocheux ou de protections solides et pérennes, les berges des cours d'eau ne peuvent être considérées comme stables. C'est pourquoi, dans le cas général, il est nécessaire que toute nouvelle construction soit implantée en recul par rapport au sommet actuel des berges.

Ce recul doit être suffisant pour que :

- lors d'une crue avec affouillement, le bâtiment ne soit pas rapidement menacé,
- si nécessaire, des engins de chantier puissent circuler le long des berges et accéder au lit (pour les travaux nécessaires à l'entretien ou à la protection).

Généralement, cette bande inconstructible le long des berges a été classée en rouge sur le zonage du PPRN. Mais il peut arriver que, du fait d'imprécisions du fond de plan ou du report des traits ou de déplacements du cours d'eau, la bande inconstructible ne soit pas totalement classée en rouge sur le zonage du PPRN. Le pétitionnaire veillera alors à respecter un recul minimal de 5 m par rapport au sommet des berges telles qu'elles existent sur le terrain.

1.5 EXPLICATIONS CONCERNANT CERTAINES PARTIES REDACTIONNELLES

1.5.1 Différences entre prescriptions et recommandations

Les prescriptions (mesures obligatoires) ou recommandations (mesures conseillées) sont souvent rédigées sous forme d'objectifs à atteindre.

Les maîtres d'ouvrage ont toute latitude, par des études complémentaires d'experts reconnus, pour démontrer que d'autres travaux que ceux cités répondent aux exigences définies par le PPRN.

Les recommandations sont de nature informative et sont dénuées de portée juridique.

1.5.2 Règles d'urbanisme et règles de construction

Le PPRN définit notamment :

- des règles particulières d'urbanisme ou d'architecture : les services chargés de l'urbanisme et de l'application du droit des sols interviennent dans la gestion de ces règles et des autres mesures relevant du Code de l'Urbanisme. Les règles permettant de prendre en compte les risques sont rappelées dans le règlement de chaque zone ;
- des règles particulières de construction : les maîtres d'ouvrage ainsi que les professionnels chargés de réaliser les projets, parce qu'ils s'engagent lors du dépôt d'un permis de construire à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application de l'article L 111-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, sont responsables de la mise en œuvre de ces règles et des autres mesures relevant dudit code. Les maîtres d'ouvrage et les professionnels chargés de réaliser les projets devront prendre en compte les exigences techniques (règles de construction) indispensables à la sécurité au regard des risques définis par le PPRN.

Comme le permet l'article R 126-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le PPRN « *peut fixer des règles particulières de construction* ».

À noter que, conformément à l'article L 151-1 dudit code, " *Le représentant de l'État dans le département, le maire ou ses délégués ainsi que les fonctionnaires et les agents commissionnés à cet effet par le ministre chargé de l'urbanisme et assermentés peuvent à tout moment visiter les constructions en cours, procéder aux vérifications qu'ils jugent utiles et se faire communiquer tous documents techniques se rapportant à la réalisation des bâtiments, et en particulier ceux concernant l'accessibilité aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap. Ce droit de visite et de communication peut aussi être exercé après l'achèvement des travaux pendant deux ans.*" Cependant ces contrôles n'ont pas un caractère obligatoire selon les articles L 111-23, L 111-26 et R 111-38 du Code de la Construction et de l'Habitation.

2. REGLES OPPOSABLES AUX TIERS

2.1 DOCUMENTS OPPOSABLES

Les documents opposables aux tiers sont constitués par :

- le présent règlement,
- les cartes de zonage réglementaire (le présent PPRN comporte 1 planche).

2.2 MODALITES D'UTILISATION DES DIFFERENTS DOCUMENTS

Les cartes de zonage réglementaire du risque définissent des ensembles homogènes.

Sont ainsi définies :

- des zones inconstructibles, appelées zones rouges, dans lesquelles toute occupation et utilisation du sol sont interdites sauf les autorisations dérogeant à la règle commune et spécifiques à chaque règlement. Les bâtiments existant dans ces zones à la date d'approbation du PPRN peuvent, sauf exception identifiée, continuer à être entretenus, gérés, et aménagés à l'intérieur de l'emprise des murs et continuer à fonctionner sous certaines réserves ;
- des zones constructibles sous conditions appelées zones bleues. Les règlements spécifiques à chaque zone bleue définissent des mesures d'ordre urbanistique, de construction ou relevant d'autres règles, à mettre en œuvre pour toute réalisation de projet ;
- des zones constructibles sans conditions particulières au titre du PPRN, appelée zones blanches, mais où toutes les autres règles (d'urbanisme, de construction, de sécurité ...) demeurent applicables.

Chaque zone est désignée par une lettre majuscule (B pour bleu, R pour rouge) et un nombre (correspondant au règlement applicable pour la zone).

2.3 REGLES SPECIFIQUES LIEES A LA PRISE EN COMPTE DES OUVRAGES DE PROTECTION

Les ouvrages de protection contre les phénomènes d'inondation ou de crues torrentielles peuvent être pris en compte dans la carte de zonage réglementaire à la condition expresse qu'ils soient en règle avec la réglementation en vigueur au moment de l'établissement du zonage réglementaire.

La réglementation sur les digues impose que :

- ➔ la digue soit classée au titre de l'article R214-113 du Code de l'Environnement
- ➔ les documents de gestion de la digue aient reçus et validés par le service de l'État compétent :
  - consignes de surveillance, d'entretien et de visites périodiques de l'ouvrage,
  - consignes d'exploitation et de surveillance de l'ouvrage en période de hautes eaux permettant d'informer l'autorité municipale en cas d'incident sur l'ouvrage.
- ➔ la digue soit résistante à la crue de référence, ce qui signifie :

- Si la digue a été déclarée en bon état lors de la visite initiale, que :
  - x l'étude de surverse ait été réalisée et validée par le service de l'État compétent,
  - x cette étude montre que l'événement le plus fréquent provoquant la surverse est de même périodicité ou plus rare que la crue de référence,
  - x l'analyse de fonctionnement ait été réalisée et validée par le service de l'État compétent.
- Si la digue a été déclarée en mauvais état lors de la visite initiale, qu'aient été réalisées et contrôlées par le service de l'État compétent :
  - x l'étude de diagnostic, sur la base d'une crue de dimensionnement égale à la crue de référence,
  - x les travaux de confortement définis dans l'étude de diagnostic,

x l'analyse de fonctionnement ait été réalisée et validée par le service de l'État compétent.

2.4 ACTIVITES, CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS NON REGLEMENTES PAR LE PRESENT PPR

Les activités, constructions et travaux suivants ne sont pas soumis aux règles prévues dans le présent règlement, sauf mentions particulières dans le règlement des zones :

- Les travaux de construction ou de modification substantielle des remontées mécaniques soumises à autorisation au titre de l'article L472-1 du code de l'urbanisme, à l'exception des bâtiments (gares de télécabines, chalets, toilettes...) qui sont soumis aux règles fixées par le PPR ;
- Les aménagements de pistes de ski alpin soumis à autorisation au titre de l'article L473-1 du code de l'urbanisme ;
- les carrières soumises à autorisation, enregistrement ou déclaration au titre des dispositions du livre V titre I du code de l'environnement ;
- Les aménagements de routes, de pistes ou de sentiers ;
- La réalisation des réseaux et canaux de transport d'eau, les réseaux de gaz, d'électricité et de télécommunication, qu'ils soient aériens ou enterrés ;
- Les travaux de construction de canaux.

La définition des « remontées mécaniques » est donnée par l'article L342-7 du code du tourisme : sont dénommés " remontées mécaniques » tous les appareils de transports publics de personnes par chemin de fer funiculaire ou à crémaillère, par téléphérique, par téléskis ou par tout autre engin utilisant des câbles porteurs ou tracteurs.

3. REGLEMENTS RELATIFS AUX ZONES ROUGES

ZONE ROUGE : R1 – R2 – R3 – R4 – R5 – R6 – R7 – R14 – R46 – R53 – R55
Phénomène(s) principal (aux) : Inondations Localisation : le Bourg – Lit mineur de la Guisane et zone d'expansion – Rive gauche de la Guisane – Lit majeur de la Guisane – Les Guibertes et le paroir – Pré Bagnols – Entrée sud du Casset -Le Casset – Plan de « la Chalp » – Zone marécageuse de Chalmar – Les Fangeas-Rousséou

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdites :**

- ✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous
- ✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ **Sont autorisées, sans prescription :**

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les constructions, annexes ou extensions ne créant pas de surface de plancher et ayant une emprise au sol comprise entre 20 m² et 40 m²
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures
- ✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant
- ✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes
- ✓ les clôtures transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve**, a minima, de l'application des prescriptions d'ordre constructif des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant) :

- ✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires
- ✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN)
- ✓ les constructions d'étages supérieurs pour les constructions existantes, sous réserve que les parties existantes des bâtiments respectent les prescriptions d'ordre constructif des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant)
- ✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (déchetterie, station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et

d'assainissement, réseau électrique, téléphone...), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages

✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'elles ne soient pas destinées à l'habitation

✓ les hangars agricoles et les serres.

ZONE ROUGE : R8 – R12 – R13 – R15 – R19 – R25 – R27 – R28 – R29 – R36
Phénomène(s) principal (aux) : Inondation torrentielle Avalanche Localisation : Torrent de St-Joseph – Chenal – Torrent de St-Joseph en amont de la RD1091 – Torrent St Joseph en amont du cône de déjection -Chenal torrentiel de la Moulette – Cône de déjection du Torrent de Chanteloube – Chenal torrentiel du torrent de Chanteloube – Cône de déjection de torrent de Merdarel – Chenal torrentiel

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdits :**

✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous.

✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.

✓ toute création ou extension de surface de camping

✓ les terrains de camping-caravaning ouverts entre 1er novembre et le 31 mai. Il est autorisé le reste de l'année.

➢ **Sont autorisées, sans prescription :**

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les constructions, annexes ou extensions d'une surface de plancher comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient situées dans la « zone abritée » (voir chapitre 1.4.2) par le bâtiment principal

✓ les constructions, annexes ou extensions ne créant pas de surface de plancher et ayant une emprise au sol comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient accolées à la « façade abritée » (voir chapitre 1.4.1) du bâtiment principal

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures

✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant

✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes

✓ les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80%)

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve**, a minima, de l'application des prescriptions d'ordre constructif des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant) :

✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires

✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN)

✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, téléphone...), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages

✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'il n'y ait pas d'hébergement entre le 1er novembre et le 31 mai.

ZONE ROUGE : R9 – R10 – R11 – R16 – R17 – R18 – R22 – R23 – R26 – R30
Phénomène(s) principal (aux) : Inondations torrentielles Localisation : Le Lauzet – Le Casset – Chenal torentiel du Grand Tabuc – Cône de déjection du Grand Tabuc ; rive droite – Torrent de la Moulette - Chenal torrentiel du torrent de la Moulette – Zone d'expanson de crue de la Guisane – Torrent de Corvaria et de Chanteloube – Cône de déjection et chenal torrentiel actif – Les Guibertes – Torrent du Gros Rif – Torrent deRoche – Chenal du torrent actif -

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdites :**

- ✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous.
- ✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ **Sont autorisées, sans prescription** :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20 m² les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les constructions, annexes ou extensions d'une surface de plancher comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient situées dans la « zone abritée » (voir chapitre 1.4.2) par le bâtiment principal
- ✓ les constructions, annexes ou extensions ne créant pas de surface de plancher et ayant une emprise au sol comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient accolées à la « façade abritée » (voir chapitre 1.4.1) du bâtiment principal
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures
- ✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant
- ✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes
- ✓ les clôtures transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve**, a minima, de l'application des prescriptions d'ordre constructif des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant) :

- ✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires
- ✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN)
- ✓ les constructions d'étages supérieurs pour les constructions existantes, sous réserve que les parties existantes des bâtiments respectent les prescriptions d'ordre constructif des zones bleues

correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant).

✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, téléphone...), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages

✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'elles ne soient pas destinées à l'habitation.

ZONE ROUGE : R20 – R21 – R41 – R42 – R43 – R54
Phénomène(s) principal (aux) : Inondation torrentielle Glissement
Localisation : Ruisseau du Villard – Montagne des Guibertes – Serre-Barbin – Le Lauzet – Ravin de Maison Blanche – Le Casset, La Casse – Maêtier, ancien écroulement de Casse Verdant – Versant au-dessus de La Casse (Les Enjolas), de la Bauchère et du bois de Sagnères – Ravines du Freyssinet, Ravin des Neyes ,Ravine de Rousséou

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdites :**

- ✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous.
- ✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ **Sont autorisées, sans prescription :**

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les constructions, annexes ou extensions d'une surface de plancher comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient situées dans la « zone abritée » (voir chapitre 1.4.2) par le bâtiment principal
- ✓ les constructions, annexes ou extensions ne créant pas de surface de plancher et ayant une emprise au sol comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient accolées à la « façade abritée » (voir chapitre 1.4.1) du bâtiment principal
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures
- ✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant
- ✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes
- ✓ les clôtures.

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve**, a minima, de l'application des prescriptions d'ordre constructif des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant) :

- ✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires
- ✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN)
- ✓ les constructions d'étages supérieurs pour les constructions existantes, sous réserve que les parties existantes des bâtiments respectent les prescriptions d'ordre constructif des zones bleues

correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant)

✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, téléphone...), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages

✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'elles ne soient pas destinées à l'habitation.

ZONE ROUGE : R31 – R32 – R33 – R40 – R45 – R56
Phénomène(s) principal (aux): Multiples Localisation : Cône de déjection du torrent de la Moulette – Rive droite – Le Lauzet – Pont de l'Alpe – Secteur de Maison Blanche – Le Casset – Versant de la Bauchère et « gorge » du torrent de St Joseph – Versant des Barbières, de la Chalenche et des Mandoulines – zone marécageuse de Chalmar

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdites** :

- ✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous
- ✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ **Sont autorisées, sans prescription** :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20 m² les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures
- ✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant
- ✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes
- ✓ les clôtures transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve**, a minima, de l'application des prescriptions d'ordre constructif des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant) :

- ✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires.
- ✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN).
- ✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, téléphone.), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages.
- ✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'elles ne soient pas destinées à l'habitation.

ZONE ROUGE : R24 – R34 – R35 – R38 – R44 – R48 – R51 – R52

Phénomène(s) principal (aux): Glissement

Localisation : Serre Barbin – Le Lauzet – Versant rive gauche de la vallée, du pont de l'Alpe à maison Blanche – Le Preys – Versant rive droite de la Guisane – Le Casset – Versant de la Bauchière – Monêtier – Pré des Granges, Clôt Gaillard et Pré Chabert – Les Barbières – Les Iles Bénites – Versant rive gauche de la Guisane (les Fangas, l'Eyrette, les Nays, Peyre-Sagne, le Freyssinet, le Coniet, les Creuzenes, Serre-Barbin)

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdits** :

✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous.

✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.

➢ **Sont autorisées, sans prescription** :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations.

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant.

✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes.

✓ les clôtures.

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve,** a minima, de l'application des prescriptions (constructives et d'urbanisme et/ou architecture) des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant) :

✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires.

✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN).

✓ les constructions d'étages supérieurs pour les constructions existantes, sous réserve que les parties existantes des bâtiments respectent les prescriptions d'ordre constructif des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant).

✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (déchetterie, station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, téléphone ...), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages.

✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement.

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'elles ne soient pas destinées à l'habitation.

ZONE ROUGE : R37 – R47
Phénomène(s) principal (aux): Avalanche aérosol Glissement
Localisation : Le Lauzet – Versant rive droite de la Guisane – Le Rozet en rive gauche de la Guisane – Le Casset – Lieu dit « le Gas »

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdits** :

✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous.

✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.

✓ les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai. Il est autorisé le reste de l'année.

➢ **Sont autorisées, sans prescription** :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations.

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant.

✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes.

✓ les clôtures.

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve,** a minima, de l'application des prescriptions (constructives et d'urbanisme et/ou architecture) des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant) :

✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires.

✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN).

✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (déchetterie, station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, téléphone ...), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages.

✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement.

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'elles ne soient pas destinées à l'habitation.

ZONE ROUGE : R39
Phénomène(s) principal (aux): Avalanche aérosol
Localisation : Le Lauzet – Hameau des Boussardes

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdits :**

✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous.

✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.

✓ les terrains de camping-caravaning ouverts entre 1er novembre et le 31 mai. Il est autorisé le reste de l'année.

➢ **Sont autorisées, sans prescription :**

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les constructions, annexes ou extensions d'une surface de plancher comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient situées dans la « zone abritée » (voir chapitre 1.4.2) par le bâtiment principal

✓ les constructions, annexes ou extensions ne créant pas de surface de plancher et ayant une emprise au sol comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient accolées à la « façade abritée » (voir chapitre 1.4.1) du bâtiment principal

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures

✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant

✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes

✓ les clôtures

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve**, a minima, de l'application des prescriptions d'ordre constructif des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant) :

✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires

✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN)

✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, téléphone...), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages

✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'il n'y ait pas d'hébergement entre le 1er novembre et le 31 mai.

ZONE ROUGE : R49 – R50	
Phénomène(s) principal (aux):	Chutes de blocs
	Glissement
Localisation : Les Conchiers – Les Fangeas – Les Pelenches	

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ **Sont interdits :**

- ✓ les constructions nouvelles sauf exception visée ci-dessous.
- ✓ les changements de destination augmentant la vulnérabilité globale.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ **Sont autorisées, sans prescription** :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les constructions, annexes ou extensions d'une surface de plancher comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient situées dans la « zone abritée » (voir chapitre 1.4.2) par le bâtiment principal
- ✓ les constructions, annexes ou extensions ne créant pas de surface de plancher et ayant une emprise au sol comprise entre 20 m² et 40 m² sous condition qu'elles soient accolées à la « façade abritée » (voir chapitre 1.4.1) du bâtiment principal
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures
- ✓ les travaux dans le volume bâti existant, sous réserve qu'ils n'aient pas pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité de l'existant
- ✓ tous travaux de nature à réduire les risques ou à améliorer la sécurité des biens et des personnes
- ✓ les clôtures.

➢ **Sont autorisées, à condition** qu'elles n'aggravent pas les risques, n'en provoquent pas de nouveaux, prennent en compte les caractéristiques techniques des phénomènes naturels identifiés sur la zone (définis dans la cartographie des aléas), **et sous réserve**, a minima, de l'application des prescriptions d'ordre constructif des règlements des zones bleues correspondant aux phénomènes qui concernent le projet (pour des aléas fort ou moyen appliquer le règlement d'aléa moyen correspondant ; pour des aléas faibles appliquer le règlement d'aléa faible correspondant):

- ✓ les travaux obligatoires pour la mise en conformité aux normes réglementaires
- ✓ les reconstructions et réparations d'un bâtiment sinistré (sauf si le bâtiment a été entièrement détruit par le phénomène naturel qui a entraîné le classement de la zone en rouge au PPRN)
- ✓ les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics (station d'épuration, captages d'eau potable, station de pompage, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, téléphone...), à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour ces ouvrages, le maître d'ouvrage devra, d'une part, démontrer qu'il n'est pas raisonnablement possible d'installer le projet

dans une zone moins exposée au risque et, d'autre part, analyser l'impact de l'éventuelle mise hors service, lors d'une crise, des équipements susceptibles de subir des dommages

✓ les créations ou extensions de terrains à vocation sportive ou de loisirs, non couverts et sans hébergement

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains, sous réserve qu'elles ne soient pas destinées à l'habitation.

PRESCRIPTIONS

➢ Pour les campings existants, les emplacements situés en zone d'aléa fort ou moyen de chute de blocs, devront être supprimés, dans un délai de 6 mois après l'approbation du PPR (sauf à démontrer qu'ils sont protégés du phénomène).

4. REGLEMENTS RELATIFS AUX ZONES BLEUES

ZONE BLEUE : B1
Phénomène principal : Inondation
H (hauteur) = 0,7 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Bourg de Mônetier ; basse terrasse alluviale en rive gauche de la Guisane

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,7 m**.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;

✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %)

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,7 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **5 kPa**, sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,7 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,7 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,7 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,7 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B2 – B3 – B4
Phénomène principal : Inondation
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Pied de la terrasse travertineuse de Mônetier – Rive droite de la Guisane à Mônetier – Pré Bagnols

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant.
- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement :

- ✓ pour les terrains de campings existants, la création d'emplacements supplémentaires sans construction de bâtiments ainsi que les constructions et les travaux nécessaires au maintien ou à la modification de la catégorie touristique
- ✓ les autres constructions.

PRESCRIPTIONS

Ouvrages de protection

Les maîtres d'ouvrage devront assurer l'entretien et le maintien en état des ouvrages de protection identifiées dans la carte des ouvrages de protection.

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,5 m**.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **5 kPa,** sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,5 m,** les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements…) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B5
Phénomène(s) principal (aux) : Avalanche Inondation torrentielle **H (hauteur) = 1 m** au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3 Localisation : Rive gauche du torrent de St Joseph en amont et aval de la RD1091

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ Les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA AVALANCHE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ les façades exposées seront aveugles et devront résister à une pression de **25 kPa** sur toute leur hauteur.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;
- ✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.
- ✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **1 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 1 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B6
Phénomène principal : Inondation
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Pré Chabert

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant.
- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement :

- ✓ pour les terrains de campings existants, la création d'emplacements supplémentaires sans construction de bâtiments ainsi que les constructions et les travaux nécessaires au maintien ou à la modification de la catégorie touristique
- ✓ les autres constructions.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,5 m**.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Préalablement à la réalisation du projet, une étude géotechnique devra être réalisée, définissant les mesures constructives à mettre en œuvre pour assurer la stabilité des structures et des fondations vis-à-vis des risques de déformations du sol (sols tourbeux)

➢ Sous **H = 0,5 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **15 kPa,** sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B7 – B9* – B19 – B25* – B26 – B35
Phénomène principal : Inondation **H (hauteur) = 0,5 m** au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3 Localisation : Les Sagnes – Torrent de St Joseph en amont et en aval de la RD1091 – Casse Verdant. Zone basse située entre les cônes de déjections du torrent de Corvaria et du torrent de Chanteloube – Les Guibertes – Creuzene

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant.
- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement :

- ✓ pour les terrains de campings existants, la création d'emplacements supplémentaires sans construction de bâtiments ainsi que les constructions et les travaux nécessaires au maintien ou à la modification de la catégorie touristique
- ✓ les autres constructions.

PRESCRIPTIONS

*** Ouvrages de protection**

B9 (Torrent de St Joseph en amont et en aval de la RD1091):

L'entretien des ouvrages de correction torrentielle dans le chenal du torrent (barrages, seuils, plage de dépôts, endiguement devra être assuré

L'entretien du boisement de protection et des drains dans le bassin supérieur du torrent devra être assuré.

B25 (Les Guibertes) :

Entretien dans un état optimal des ouvrages d'endiguement de la Guisane.

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

- La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,5 m**.
- Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :
  - ✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
  - ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
  - ✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
  - ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;
  - ✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.
- Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.
- Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.
- Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

- Sous **H = 0,5 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **15 kPa,** sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.
- Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.
- Sous **H = 0,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.
- Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.
- Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

- Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.
- Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

- Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B8 – B40 – B53
Phénomène principal : Glissement
Localisation : Le Bourg – Le Casset – La Casse

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont autorisés, sans prescriptions :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions

✓ les travaux dans le volume bâti existant

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente :

✓ les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

✓ les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures constructives

➢ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devrait être réalisée par un expert. Cette étude permettrait de dimensionner correctement tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements...). Le cas échéant l'étude géotechnique pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement

Constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage, devraient être évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devrait pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...).

➢ Dans le cas de dispositifs d'assainissement autonome existants, la filière devrait être adaptée afin de limiter au maximum les infiltrations dans le sol (création d'un lit filtrant drainé par exemple). Les effluents devraient être évacués par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir.

➢ Les maîtres d'ouvrage (commune, particuliers, etc.) devraient surveiller et entretenir régulièrement les réseaux d'eaux existants, afin de s'assurer de leur étanchéité.

ZONE BLEUE : B10
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Torrent de St Joseph en aval de la RD 1091

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

Ouvrages de protection

L'entretien des ouvrages de correction torrentielle dans le chenal du torrent (barrages, seuils, plage de dépôts, endiguement) devra être assuré.

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,5 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B11
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 1 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Cône de déjection du torrent de St Joseph en aval de la RD 1091

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

Ouvrages de protection

L'entretien des ouvrages de correction torrentielle dans le chenal du torrent (barrages, seuils, plage de dépôt, endiguement).

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **1 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 1 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B12
Phénomène(s) principal (aux): Inondation torrentielle Avalanche (coulante et aérosol)
Localisation : Cône de déjection du torrent de St Joseph en amont de la RD 1091 – lieux dits : Tournefol et Saint Joseph

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ Les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;

✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

- ✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.
- ✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **25 kPa.**

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **1 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 1 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

AU TITRE DE L'ALÉA AVALANCHE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles et devront résister à une pression de **25 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

- La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

- Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

ZONE BLEUE : B13
Phénomène(s) principal (aux) : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 1 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Cône de déjection du torrent du Grand Tabuc. Lieu-dit « PRE DES COINS »

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées avec comme seules prescriptions, les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **15 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements **jusqu'à 1 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 1 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B14
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 0,7 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Cône de déjection du torrent du Grand Tabuc

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,7 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,7 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **15 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,7 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,7 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,7 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B15 – B18* – B22* – B24* – B57
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Cônes de déjection du torrent de Corvaria, du torrent de Chanteloube, du torrent du Merdarel, du torrent de la Moulette, du Rif et vallon du Preyt – Le Lauzet

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

*** Ouvrages de protection**

Un entretien et une vérification régulière de l'état des digues de protection contre les crues torrentielles doivent-être assurés

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,5 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **10 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B16
Phénomène(s) principal (aux): Inondation torrentielle Avalanche
Localisation : Cône de déjection du torrent de la Moulette

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ Les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

Ouvrages de protection

Entretien et vérification réguliers de l'état des digues de protection.

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1,5 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;

✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;
- ✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.
- ✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur une hauteur de **1,5 m** et devront résister à une pression de **20 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **1,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 1,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1,5 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

AU TITRE DE L'ALÉA AVALANCHE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur **1,5 m** et devront résister à une pression de **20 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

- La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

- Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

ZONE BLEUE : B17	
Phénomène(s) principal (aux):	Inondation torrentielle
	Avalanche
Localisation : Cône de déjection du torrent de la Moulette	

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ Les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

Ouvrages de protection

Un entretien et une vérification régulière de l'état des digues de protection contre les crues torrentielles doivent être assurés.

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;

✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur une hauteur de **1 m** et devront résister à une pression de **15 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **1 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 1 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

AU TITRE DE L'ALÉA AVALANCHE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur **1 m** et devront résister à une pression de **15 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

- La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

- Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

ZONE BLEUE : B20 – B21
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 0,7 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,7 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

- ✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.
- ✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,7 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,7 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,7 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,7 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B23	
Phénomène(s) principal (aux):	Inondation torrentielle
	Avalanche
Localisation : Cône de déjection du torrent de Merdarel	

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ Les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

Ouvrages de protection

Un entretien et une vérification régulière de l'état des digues de protection construites en rive droite du torrent doivent être assurés.

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;

✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur une hauteur de **1 m** et devront résister à une pression de **20 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **1 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 1 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

AU TITRE DE L'ALÉA AVALANCHE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur **2 m** et devront résister à une pression de **20 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

- La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

- Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

ZONE BLEUE : B27 – B37 – B49
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 0,3 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Ravins des Nays, ravines du Freyssinet, ravines de Serre-Barbin, ravines des Coutilles, ravines des Mandouilines –

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,3 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,3 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B28
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 0,4 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,4 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,4 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,4 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,4 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B29
Phénomène(s) principal (aux): Inondation torrentielle Glissement
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Les Guilbertes – Torrent de Chanteloube

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,5 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements…) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

AU TITRE DE L'ALÉA GLISSEMENT

PRESCRIPTIONS

Constructions nouvelles et extension hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente :

✓ les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

✓ les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

Mesures constructives

➢ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devra être réalisée par un expert. Cette étude devra donner le dimensionnement correct de tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements...). Le pétitionnaire devra attester de l'existence de cette étude et de la prise en compte, par le projet, de ses conclusions.

RECOMMANDATIONS

Le cas échéant l'étude géotechnique pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement.

Constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

- Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage devraient être évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devrait pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...).

- Dans le cas de dispositifs d'assainissement autonome existants, la filière d'assainissement devrait être adaptée afin de limiter au maximum les infiltrations dans le sol (création d'un lit filtrant drainé par exemple). Les effluents devraient être évacués par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir.

- Les maîtres d'ouvrage (commune, particuliers, etc.) devraient surveiller et entretenir régulièrement les réseaux d'eaux existants, afin de s'assurer de leur étanchéité.

ZONE BLEUE : B30
Phénomène principal : Avalanche
Localisation : Les Mandoulines, Les Barbiéres, Le Villard

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur **2 m** et devront résister à une pression de **20 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

ZONE BLEUE : B31 – B32	
Phénomène(s) principal(aux) :	Avalanche
	Glissement
Localisation : Les Mandoulines – Chalmar	

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA AVALANCHE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur **2 m** et devront résister à une pression de **20 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

AU TITRE DE L'ALÉA GLISSEMENT

PRESCRIPTIONS

Constructions nouvelles et extension hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente :

✓ les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette

évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

✓ les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

Mesures constructives

➢ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devra être réalisée par un expert. Cette étude devra donner le dimensionnement correct de tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements...). Le pétitionnaire devra attester de l'existence de cette étude et de la prise en compte, par le projet, de ses conclusions.

RECOMMANDATIONS

Le cas échéant l'étude géotechnique pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement.

Constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage devraient être évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devrait pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...).

➢ Dans le cas de dispositifs d'assainissement autonome existants, la filière d'assainissement devrait être adaptée afin de limiter au maximum les infiltrations dans le sol (création d'un lit filtrant drainé par exemple). Les effluents devraient être évacués par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir.

➢ Les maîtres d'ouvrage (commune, particuliers, etc.) devraient surveiller et entretenir régulièrement les réseaux d'eaux existants, afin de s'assurer de leur étanchéité.

ZONE BLEUE : B33
Phénomène(s) principal (aux) : Inondation Chute de blocs Localisation : Marécage de Rousséou

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 2 m.**

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;

✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %)

Mesures constructives

➢ Sous **H = 2 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**, sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 2 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 2 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 2 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 2 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

AU TITRE DE L'ALÉA CHUTES DE BLOCS

PRESCRIPTIONS

Ouvrages de protection

Les maîtres d'ouvrage devront assurer l'entretien et le maintien en état des ouvrages de protection identifiées dans la carte des ouvrages de protection.

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les balcons, terrasses, piscines ou zones de stationnement devront se situer dans la zone abritée par un bâtiment ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Sous **H = 2 m**, les façades exposées seront aveugles.

Mesures constructives

➢ Les façades, pignons et toitures exposés, devront être protégés sous **H = 2 m** par un dispositif de protection (par exemple merlon ou filet pare-blocs) permettant d'encaisser une énergie de **1 000 kJ**.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions et situées sous H doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATION

Le cas échéant, l'étude d'adaptation du projet au risque de chutes de pierres ou de blocs pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement.

ZONE BLEUE : B34
Phénomène principal : Inondation
H (hauteur) = 0,4 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Les Iscles – La Touche

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant.
- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement :

- ✓ pour les terrains de campings existants, la création d'emplacements supplémentaires sans construction de bâtiments ainsi que les constructions et les travaux nécessaires au maintien ou à la modification de la catégorie touristique
- ✓ les autres constructions.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,4 m**.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,4 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **15 kPa,** sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,4 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,4 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,4 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,4 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B36
Phénomène principal : Inondation
H (hauteur) = 0,3 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Villard du Bez

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant.
- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement :

- ✓ pour les terrains de campings existants, la création d'emplacements supplémentaires sans construction de bâtiments ainsi que les constructions et les travaux nécessaires au maintien ou à la modification de la catégorie touristique
- ✓ les autres constructions.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,3 m.**

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **15 kPa,** sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,3 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,3 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,3 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B38
Phénomène(s) principal (aux): Inondation torrentielle Glissement
H (hauteur) = 0,3 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Ruisseau du Villard

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,3 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

AU TITRE DE L'ALÉA GLISSEMENT

PRESCRIPTIONS

Constructions nouvelles et extension hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente :

✓ les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

✓ les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

Mesures constructives

➢ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devra être réalisée par un expert. Cette étude devra donner le dimensionnement correct de tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements...). Le pétitionnaire devra attester de l'existence de cette étude et de la prise en compte, par le projet, de ses conclusions.

Le cas échéant l'étude géotechnique pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement.

Constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

- Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage devraient être évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devrait pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...).

- Dans le cas de dispositifs d'assainissement autonome existants, la filière d'assainissement devrait être adaptée afin de limiter au maximum les infiltrations dans le sol (création d'un lit filtrant drainé par exemple). Les effluents devraient être évacués par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir.

- Les maîtres d'ouvrage (commune, particuliers, etc.) devraient surveiller et entretenir régulièrement les réseaux d'eaux existants, afin de s'assurer de leur étanchéité.

ZONE BLEUE : B39
Phénomène(s) principal (aux): Inondation torrentielle Glissement
H (hauteur) = 0,3 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Ravines des Nays – du Freyssinet, de Serre-Barbin – des Coutilles

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,3 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

AU TITRE DE L'ALÉA GLISSEMENT

PRESCRIPTIONS

Constructions nouvelles et extension hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente :

✓ les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

✓ les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10 % de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures constructives

➢ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devrait être réalisée par un expert. Cette étude permettrait de dimensionner correctement tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements...). Le cas échéant l'étude géotechnique pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement

Constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

- Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage, devraient être évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devrait pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval…).

- Dans le cas de dispositifs d'assainissement autonome existants, la filière devrait être adaptée afin de limiter au maximum les infiltrations dans le sol (création d'un lit filtrant drainé par exemple). Les effluents devraient être évacués par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir.

- Les maîtres d'ouvrage (commune, particuliers, etc.) devraient surveiller et entretenir régulièrement les réseaux d'eaux existants, afin de s'assurer de leur étanchéité.

ZONE BLEUE : B41
Phénomène(s) principal (aux) : Inondation
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,5 m**.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;

✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %)

Mesures constructives

➢ Préalablement à la réalisation du projet, une étude géotechnique devra être réalisée, définissant les mesures constructives à mettre en œuvre pour assurer la stabilité des structures et des fondations vis-à-vis des risques de déformations du sol (sols tourbeux).

➢ Sous **H = 0,5 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**, sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B42
Phénomène(s) principal (aux) : Chutes de blocs Glissement
H (hauteur) = 2 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Rousséou

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA CHUTES DE BLOCS

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les balcons, terrasses, piscines ou zones de stationnement devront se situer dans la zone abritée par un bâtiment ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Sous **H = 2 m**, les façades exposées seront aveugles.

Mesures constructives

➢ Les façades, pignons et toitures exposés, devront être protégés sous **H = 2 m** par un dispositif de protection (par exemple merlon ou filet pare-blocs) permettant d'encaisser une énergie de **1 500 kJ.**

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATION

Le cas échéant, l'étude d'adaptation du projet prévue au point B ci-dessus pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA GLISSEMENT

PRESCRIPTIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente :

✓ les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

✓ les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval…). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures constructives

➢ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devrait être réalisée par un expert. Cette étude permettrait de dimensionner correctement tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements…). Le cas échéant l'étude géotechnique pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement

Constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage, devraient être évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devrait pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval…).

➢ Dans le cas de dispositifs d'assainissement autonome existants, la filière devrait être adaptée afin de limiter au maximum les infiltrations dans le sol (création d'un lit filtrant drainé par exemple). Les effluents devraient être évacués par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir.

➢ Les maîtres d'ouvrage (commune, particuliers, etc.) devraient surveiller et entretenir régulièrement les réseaux d'eaux existants, afin de s'assurer de leur étanchéité.

ZONE BLEUE : B43 – B45
Phénomène(s) principal (aux): Chutes de blocs
Localisation : Versant des Conchiers – les Pellenches

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées, avec, comme seules prescriptions, les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les balcons, terrasses, piscines ou zones de stationnement devront se situer dans la zone abritée par un bâtiment ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

Mesures constructives

➢ Les façades, pignons et toitures exposés devront être protégés sur toute la hauteur par un dispositif de protection (par exemple merlon ou filets pare-blocs) permettant d'encaisser une énergie de **3 000 kJ.**

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions et situées sous H doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATION

Le cas échéant, l'étude d'adaptation du projet au risque de chutes de pierres ou de blocs pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement.

ZONE BLEUE : B44
Phénomène principal : Chutes de blocs
H (hauteur) = 2,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Versant des Conchiers

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées, avec, comme seules prescriptions, les mesures constructives définies dans le présent règlement :

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les balcons, terrasses, piscines ou zones de stationnement devront se situer dans la zone abritée par un bâtiment ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Sous **H = 2,5 m**, les façades exposées seront aveugles.

Mesures constructives

➢ Les façades, pignons et toitures exposés, devront être protégés sous **H = 2,5 m** par un dispositif de protection (par exemple merlon ou filets pare-blocs) permettant d'encaisser une énergie de **1 500 kJ**.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions et situées sous H doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATION

Le cas échéant, l'étude d'adaptation du projet au risque de chutes de pierres ou de blocs pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement.

ZONE BLEUE : B46
Phénomène principal : Inondation
Localisation: Vallée alluviale de a Guisane entre Mônetier et le casset

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant.
- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement :

- ✓ pour les terrains de campings existants, la création d'emplacements supplémentaires sans construction de bâtiments ainsi que les constructions et les travaux nécessaires au maintien ou à la modification de la catégorie touristique
- ✓ les autres constructions.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,7 m.**

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,7 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **5 kPa,** sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,7 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements…) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,7 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,7 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,7 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B47
Phénomène principal : Inondation
H (hauteur) = 0,3 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Vallée alluviale de a Guisane entre Mônetier et le casset (Plaine de St Roch, la Chalp, Pré Sourier)

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant.
- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement :

- ✓ pour les terrains de campings existants, la création d'emplacements supplémentaires sans construction de bâtiments ainsi que les constructions et les travaux nécessaires au maintien ou à la modification de la catégorie touristique
- ✓ les autres constructions.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,3 m**.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **15 kPa,** sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,3 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,3 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,3 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B48
Phénomène principal : Inondation
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Le Casset

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant.
- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement :

- ✓ pour les terrains de campings existants, la création d'emplacements supplémentaires sans construction de bâtiments ainsi que les constructions et les travaux nécessaires au maintien ou à la modification de la catégorie touristique
- ✓ les autres constructions.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,5 m.**

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **5 kPa,** sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

ZONE BLEUE : B50
Phénomène(s) principal (aux): Inondation torrentielle Glissement
H (hauteur) = 0,3 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Ravine de Tournefol, ravines du Clot des Faures, ravin du Gas et ravin de la Gypsière

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées seront aveugles.

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extension doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer

cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises météorologiques

AU TITRE DE L'ALÉA GLISSEMENT

PRESCRIPTIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente :

✓ les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

✓ les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau,

déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures constructives

➢ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devrait être réalisée par un expert. Cette étude permettrait de dimensionner correctement tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements...). Le cas échéant l'étude géotechnique pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement

Constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage, devraient être évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devrait pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...).

➢ Dans le cas de dispositifs d'assainissement autonome existants, la filière devrait être adaptée afin de limiter au maximum les infiltrations dans le sol (création d'un lit filtrant drainé par exemple). Les effluents devraient être évacués par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir.

➢ Les maîtres d'ouvrage (commune, particuliers, etc.) devraient surveiller et entretenir régulièrement les réseaux d'eaux existants, afin de s'assurer de leur étanchéité.

ZONE BLEUE : B51 – B52
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 0,4 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Lit majeur du torrent du Petit Tabuc – Cône de déjection du torrent de la Pisse

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,4 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,4 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **15 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,4 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,4 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B54

Phénomène principal : Avalanche aérosol

Localisation : Vallon de Fontenil

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur **2,5 m** et devront résister à une pression de **20 kPa** sur toute leur hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

ZONE BLEUE : B55
Phénomène principal : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 0,2 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Les Croser, La Combe, Le Roset

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,2 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,2 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,2 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,2 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B56	
Phénomène(s) principal (aux) :	Avalanche aérosol
	Inondation torrentielle
Localisation : Cône de déjection du Rif	

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA AVALANCHE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur **2,5 m** et devront résister à une pression de **25 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

- La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.
- Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :
  - ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
  - ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
  - ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
  - ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;
  - ✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.
  - ✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.
- Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

- les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **25 kPa**.
- Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **1 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.
- Sous **H = 1 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.
- Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

- Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.
- Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

- Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B58
Phénomène(s) principal (aux) : Inondation torrentielle Glissement
H (hauteur) = 0,3 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Ravine des Preyts, Le Roset, Pont de l'Alpe

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisés avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

AU TITRE DE L'ALÉA INONDATION TORRENTIELLE

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

✓ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements jusqu'à **0,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 0,3 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,3 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

AU TITRE DE L'ALÉA GLISSEMENT

PRESCRIPTIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Aucun rejet d'eau ne sera effectué dans la pente :

✓ les eaux usées seront évacuées dans un réseau d'assainissement collectif ou après traitement, évacuées par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement autonome non drainé après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber les effluents et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

✓ les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage seront évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devra pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...). Dans le cas d'impossibilité technique (absence de réseau ou d'émissaire à proximité) ou économique (mesures dépassant 10% de la valeur du projet), il sera possible d'envisager un rejet direct sur le terrain ou dans le sol après réalisation d'une étude géotechnique statuant sur l'aptitude des sols à absorber ces eaux et sur l'absence d'incidence en termes de stabilité pour le projet et son environnement.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures constructives

➢ Préalablement à toute construction, une étude géotechnique devrait être réalisée par un expert. Cette étude permettrait de dimensionner correctement tous les éléments du projet (fondations, renforcements, drainages, terrassements...). Le cas échéant l'étude géotechnique pourra être réalisée conformément à la fiche conseil correspondante en annexe du présent règlement

Constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

- Les eaux pluviales et les eaux collectées par drainage, devraient être évacuées par canalisation étanche vers un réseau collectif ou un émissaire capable de les recevoir. Cette évacuation ne devrait pas induire de contraintes supplémentaires (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, déstabilisation des terrains situés en aval...).

- Dans le cas de dispositifs d'assainissement autonome existants, la filière devrait être adaptée afin de limiter au maximum les infiltrations dans le sol (création d'un lit filtrant drainé par exemple). Les effluents devraient être évacués par canalisation étanche vers un émissaire capable de les recevoir.

- Les maîtres d'ouvrage (commune, particuliers, etc.) devraient surveiller et entretenir régulièrement les réseaux d'eaux existants, afin de s'assurer de leur étanchéité.

ZONE BLEUE : B59

Phénomène principal : Avalanche

Localisation : Pont de l'Alpe, bois septentrional de la Gardette

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ les terrains de camping-caravaning ouverts entre le 1er novembre et le 31 mai.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Les terrassements ne devront pas dévier les écoulements vers des propriétés voisines, des structures ou des parties du projet vulnérables.

Mesures constructives

➢ Les façades exposées seront aveugles sur **1,5 m** et devront résister à une pression de **15 kPa** sur toute la hauteur.

➢ Les bâtiments seront disposés en lignes parallèles à la direction de l'écoulement de l'avalanche. L'éloignement par rapport aux bâtiments voisins (existants ou futurs) devra être au moins égal à 5 fois la moyenne des largeurs des bâtiments considérés.

➢ Les toitures débordantes sur les façades exposées sont interdites de même que les angles rentrants.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions nouvelles et extensions hors volume bâti existant

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ La plus grande longueur du bâtiment devrait être orientée dans le sens d'écoulement de l'avalanche.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Les ouvertures sur les façades exposées devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises nivo-météorologiques.

ZONE BLEUE : B60
Phénomène(s) principal (aux) : Ravinement
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Ravins des Nays et de Freyssinet

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées avec comme seules prescriptions les mesures constructives définies dans le présent règlement :

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les accès aux bâtiments ne devront pas être réalisés sur les façades exposées ou, à défaut, devront être protégés du phénomène.

➢ Sous **H = 0,5 m**, les façades exposées seront aveugles.

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **30 kPa**.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer

cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

RECOMMANDATIONS

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors de crises météorologiques.

ZONE BLEUE : B61
Phénomène(s) principal (aux) : Inondation torrentielle
H (hauteur) = 1,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Chanteloube, Les Guibertes

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

- ✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.
- ✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

- ✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations
- ✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant
- ✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Sont autorisées avec comme seules prescriptions, les mesures constructives définies dans le présent règlement :

- ✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous.

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Sous **H = 1,5 m**, les façades exposées seront aveugles, avec dérogation possible pour les accès au bâtiment sous réserve qu'ils soient protégés du phénomène.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus du terrain naturel.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

- ✓ à une cote inférieure au terrain naturel si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;
- ✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;
- ✓ sous le terrain naturel pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;
- ✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %).

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1,5 m**, les façades exposées devront être renforcées pour résister à une pression de **30 kPa**.

➢ Les constructions et les fondations devront être renforcées pour résister à des affouillements **jusqu'à 1,5 m de profondeur**, aux sous-pressions hydrauliques et à la saturation des terrains de fondation.

➢ Sous **H = 1,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés

.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 1,5 m**, les ouvertures sur les façades exposées, devraient être adaptées pour résister aux efforts mentionnés ci-dessus, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations torrentielles.

ZONE BLEUE : B62
Phénomène(s) principal (aux) : Inondation
H (hauteur) = 0,5 m au-dessus du terrain naturel défini dans le chapitre 1.4.3
Localisation : Rive gauche de la Guisane, sous CHIROUZE

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL

➢ Sont interdits :

✓ l'implantation de bâtiments destinés aux services de secours ou à l'hébergement d'un public vulnérable (hôpitaux, maisons de retraite...). Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas aux extensions de ces bâtiments préexistants à la date d'approbation du PPR, sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

✓ toute création ou extension de surface de camping.

➢ Sont autorisés sans prescription :

✓ s'ils concernent une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m² : les constructions, les annexes, les extensions et les changements de destinations

✓ les travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant

✓ les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou piscicole des terrains

✓ les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments, notamment les traitements de façade et la réfection des toitures.

➢ Les autres constructions sont autorisées sous réserve de l'application de l'ensemble des prescriptions définies dans le présent règlement.

PRESCRIPTIONS

A. Les constructions respecteront les dispositions ci-dessous

Constructions nouvelles et extensions au sol des constructions existantes

Mesures d'urbanisme et/ou d'architecture

➢ Les sous-sols sont interdits.

➢ La cote du sol du 1er niveau devra se situer au-dessus de **H = 0,5 m**.

➢ Par dérogation à la mesure précédente, la cote du sol du 1er niveau pourra se situer :

✓ à une cote inférieure à H si des contraintes techniques ou d'accessibilité le justifient ;

✓ au niveau de la cote du sol existant, dans le cas d'une extension limitée par rapport à l'existant ;

✓ sous H pour une partie limitée d'un bâtiment industriel lorsque des contraintes techniques le justifient ;

✓ au niveau des voies d'accès, seulement pour les constructions et parties de constructions destinées au garage de véhicules ;

✓ au niveau des trottoirs, seulement pour les halls d'immeubles ou pour les commerces, et sous réserve que toutes les ouvertures situées sous H puissent être fermées et rendues étanches et résistantes lors des inondations.

➢ Les parkings extérieurs pourront être réalisés au niveau des voies d'accès ou du terrain naturel.

➢ Sur le tènement soumis au risque inondation, la totalité de l'assiette des remblais de surélévation, hors bâti, ne devra pas excéder 50 % de l'emprise du bâti.

➢ Les clôtures devront être transparentes aux écoulements (muret d'assise de moins de 50 cm de haut et reste de la clôture perméable à plus de 80 %)

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les constructions devront être renforcées pour résister à une pression de **20 kPa**, sauf le cas échéant pour les ouvertures correspondantes aux cas de dérogation explicitées dans les mesures d'urbanisme ci-avant.

➢ Les fondations et les parties enterrées devront résister aux sous-pressions hydrauliques, aux affouillements et à la saturation des terrains.

➢ Sous **H = 0,5 m**, les matériaux utilisés devront résister ou être efficacement protégés en cas d'inondation ou de pénétration des eaux. Ils devront aussi empêcher les remontées d'humidité vers les niveaux supérieurs.

➢ Les matériels (électriques, équipements...) devront être installés hors d'eau ou être efficacement protégés.

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devra être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

Extensions en élévation des constructions existantes

➢ Les parties construites en extensions doivent respecter les prescriptions imposées aux constructions nouvelles.

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces extensions sont interdites sauf si elles n'aggravent pas la vulnérabilité globale de la construction ou si elles permettent de diminuer cette vulnérabilité (par exemple lorsque l'extension s'accompagne de travaux permettant de diminuer la vulnérabilité de l'existant).

Travaux dans le volume bâti existant

➢ Si l'existant ne respecte pas les prescriptions imposées aux constructions nouvelles, ces travaux sont interdits sauf s'ils n'aggravent pas la vulnérabilité de l'existant ou s'ils permettent de diminuer cette vulnérabilité.

B. Par exception aux dispositions du A ci-dessus, une étude peut être réalisée par le porteur de projet pour évaluer plus précisément le phénomène et le niveau d'aléa, et proposer, le cas échéant, d'autres solutions de protection adaptées aux particularités locales et à la configuration des lieux.

Les solutions alternatives seront autorisées après démonstration de leur capacité à garantir la protection pérenne des biens et des personnes.

Si l'étude conclut à l'absence de ce risque pour un secteur considéré, les constructions prévues dans ce secteur pourront être exemptées des prescriptions prévues par le PPR pour ce phénomène.

Constructions existantes

Mesures constructives

➢ Sous **H = 0,5 m**, les ouvertures sur les façades devraient être adaptées pour résister aux inondations, soit par une protection ou des renforcements permanents soit par des aménagements permettant l'obstruction par des panneaux amovibles lors des inondations.

Autres mesures

➢ Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants de plus d'un mètre devrait être réalisé au-dessus de **H = 0,5 m** ou dans des enceintes résistant aux efforts mentionnés ci-dessus.

5. ANNEXE : FICHES CONSEILS

- **Adaptation du projet au risque de chutes de pierres ou de blocs**

- **Adaptation du projet aux risques de glissement de terrain ou affaissement**

Fiche conseil : Adaptation du projet au risque de chutes de pierres ou de blocs

Votre terrain est situé dans un secteur exposé à un risque faible à moyen de chutes de pierres ou de blocs. Votre construction et les protections associées devront être adaptées à ce risque.

Cette adaptation doit être définie par un géologue.

Le géologue établira un rapport après étude de votre terrain. Un modèle de cahier des charges d'une étude géologique usuelle vous est donné ci-dessous, à titre d'exemple. Cet exemple devra être adapté, d'une part, à la situation des lieux et, d'autre part, aux caractéristiques de votre projet et à ses modalités de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation.

Le géologue adaptera les moyens d'investigation pour répondre à votre cahier des charges.

Dans les cas les plus simples (projets de faible ampleur, possibilité de déplacer le projet vers les parties les mieux protégées du site, données déjà disponibles sur le site...), le géologue pourra juger possible de conclure par un avis synthétisant les connaissances disponibles sur ce site, sans nouvelles investigations géologiques.

<u>Cahier des charges sommaire d'une étude géologique de risques de chutes de blocs, exemple</u>

Cette étude est menée dans le contexte géologique du site.

Elle doit prendre en compte des critères objectifs, en particulier :

- *dans les zones de départ : les secteurs pouvant libérer des blocs, les mécanismes pouvant aboutir à la mise en mouvement de blocs, la masse et forme des blocs au départ (déterminées par l'étude de la fracturation), l'altitude de départ...*
- *dans les zones de transit : la surface topographique sur laquelle se développent les trajectoires, la nature et les particularités des terrains rencontrés par les blocs (rebonds possibles, fracturation, dispersion aléatoire des débris, présence de végétation absorbant une partie de l'énergie ...)*
- *dans la zone d'arrivée : la surface topographique, la présence d'obstacles modifiant les trajectoires en phase d'arrêt*

COMPLÉMENT QUANTITATIF (CALCULS)

*Dans un certain nombre de cas, le bureau d'études pourra être amené à compléter cette étude qualitative par une simulation trajectographique sur ordinateur *. Ces calculs doivent alors permettre de présenter une cartographie d'intensité du phénomène redouté et de définir les principes de protection (localisation et dimensions, à partir des énergies et des hauteurs de rebond calculées).*

Cette étude devra conclure sur :

- *les protections à mettre en place (soit dans les zones de départ pour stabiliser les masses instables, soit en amont du projet pour arrêter les blocs en mouvement)*
- *les renforcements et les adaptations des façades exposées*
- *les protections adaptées de l'environnement immédiat de la construction (accès, jardin, modalités de stationnement des véhicules...).*

Le cas échéant, une étude des structures du bâtiment pourra compléter l'étude géologique.

Il est conseillé de faire vérifier, par le géologue, la bonne conformité de votre projet aux conclusions de son étude.

IMPORTANT : la prise en compte de ces mesures ainsi que des résultats des études est de la responsabilité du maître d'ouvrage

Fiche conseil : Adaptation du projet aux risques de glissement de terrain ou affaissement

Votre terrain est situé dans un secteur exposé à un risque faible à moyen de mouvement de terrain. Votre construction et les terrassements associés devront être adaptés à ce risque.

Cette adaptation doit être définie par un géotechnicien.

Le géotechnicien établira un rapport après étude géotechnique de votre terrain. Un modèle de cahier des charges d'une étude géotechnique usuelle vous est donné ci-dessous, à titre d'exemple. Cet exemple devra être adapté, d'une part, à la situation des lieux et, d'autre part, aux caractéristiques de votre projet et à ses modalités de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation.

Le géotechnicien adaptera les moyens d'investigation pour répondre à votre cahier des charges.

Dans les cas les plus simples (projets de faible ampleur, possibilité de déplacer le projet vers les parties les plus stables du site, données déjà disponibles sur le site...), le géotechnicien pourra juger possible de conclure par un avis synthétisant les connaissances disponibles sur ce site, sans nouvelles investigations géotechniques.

Cahier des charges sommaire d'une étude géotechnique de sol, exemple

Cette étude a pour objectif de définir l'adaptation du projet au terrain.

Menée dans le contexte géologique du secteur, elle analysera les caractéristiques du terrain d'emprise du projet.

Elle définira le niveau et le type de fondation ainsi que les modalités de rejet des eaux.

Elle précisera les contraintes à respecter pour garantir la sécurité du projet (vis-à-vis des risques d'instabilités ou de tassement) et pour éviter toute conséquence défavorable sur les terrains environnants.

L'étude devra notamment définir les moyens et méthodes permettant, de manière pérenne et aussi pendant l'exécution des travaux :

- *de prévenir les risques d'instabilités induites par les terrassements (déblais ou remblais) ou par les surcharges (bâtiments, accès...) ;*
- *de prévenir les risques de rupture de canalisations (notamment par une conception et des modalités de contrôle adaptées) ;*
- *d'assurer une bonne gestion des eaux de surface et souterraines (notamment par les drainages à mettre en place...) ;*
- *en l'absence de réseaux d'évacuation adaptés, de prévenir les risques d'instabilités induites par les rejets d'eau (eaux pluviales ou drainées ou usées) en analysant notamment la faisabilité de systèmes d'infiltration des eaux et leurs modalités de réalisation et de contrôles ultérieurs.*

Le cas échéant, une étude des structures du bâtiment pourra compléter l'étude géotechnique.

Il est conseillé de faire vérifier, par le géotechnicien, la bonne conformité de votre projet aux conclusions de son étude.

IMPORTANT : la prise en compte de ces mesures ainsi que des résultats des études est de la responsabilité du maître d'ouvrage

Liberté Égalité Fraternité
République Française
Préfecture des Hautes-Alpes

DDE Hautes-Alpes

Commune du MONETIER-LES-BAINS

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE SUR FOND CADASTRAL

DOSSIER DEFINITIF

Pièce annexée à l'arrêté préfectoral
N°
du
Le Préfet

ALPES – GEO – CONSEIL
S.A.R.L.
Gare Routière
05220 SAINT PIERRE D'ENTREMONT
Tel : 04 76 00 04 00
Fax : 04 76 00 04 01
e-mail : alpes-geo-conseil@wanadoo.fr

rtm
restauration des terrains en montagne
RTM Hautes-Alpes

Légende :

R	Zones non constructibles.
B	Zones constructibles soumises à prescriptions et/ou recommandations.
	Zones sans contraintes spécifiques vis à vis des risques naturels.

Chaque zone est référencée par un indice alphabétique qui renvoie à une fiche du réglement.

Limite du zonage réglementaire sur fond cadastral.

N

ECHELLE: 1/5000

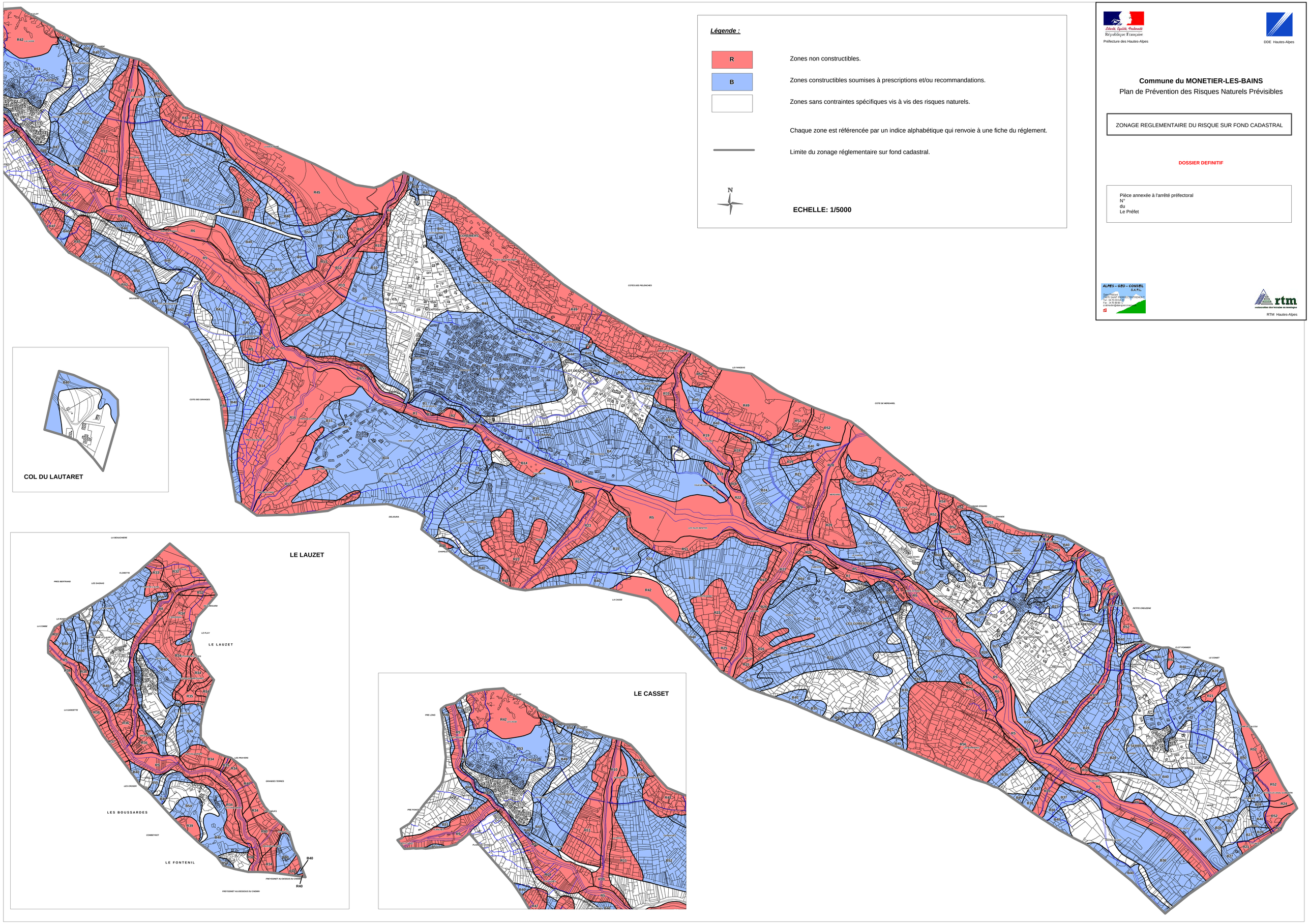

DEPARTEMENT DES HAUTE-ALPES

COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS (05220)

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.5. ANNEXE – EL10 (CŒUR DE PARC NATIONAL DES ECRINS)

PLU arrêté le 28 mars 2019

Le Maire

MAIRIE DE MONETIER LES BAINS (Hautes-Alpes)

PLU approuvé le 13 février 2020

Le Maire

MAIRIE DE MONETIER LES BAINS (Hautes-Alpes)

ENREGISTRÉ LE 21 FEV. 2020 SOUS-PRÉFECTURE BRIANÇON

Alpicité Urbanisme, Paysage, Environnement

Agence RAPHAREAU FONSECA Études patrimoniales & urbaines

CGins Paysagiste

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Ecrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006

NOR : *DEVN0826311D*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu la convention sur la protection des Alpes (Convention alpine) signée à Salzbourg le 7 novembre 1991, publiée par décret n° 96-437 du 20 mai 1996, ensemble les protocoles à cette convention ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, notamment son article 31 ;

Vu les avis des communes dont le territoire est inclus dans le cœur du parc et des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc national, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels ces communes appartiennent, des départements des Hautes-Alpes et de l'Isère, des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, des chambres consulaires et des centres régionaux de la propriété forestière intéressés, ensemble les pièces desquelles il résulte, lorsque ces collectivités et organismes ne se sont pas exprimés, que ces avis ont été sollicités ;

Vu la décision du 22 mai 2008 par laquelle le président du conseil d'administration de l'établissement public du parc a arrêté la liste des autres personnes et organismes à consulter établie conjointement avec les préfets des Hautes-Alpes et de l'Isère en application de l'article R. 331-4 du code de l'environnement, ensemble les pièces desquelles il résulte que le dossier a été transmis aux personnes et organismes figurant sur cette liste et les avis rendus dans le cadre de cette consultation ;

Vu l'arrêté des préfets des Hautes-Alpes et de l'Isère en date du 30 mai 2008 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu le dossier de l'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique en date du 18 août 2008 ;

Vu les observations et propositions faites par le conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Ecrins en date du 19 septembre 2008 ;

Vu l'avis des préfets des Hautes-Alpes et de l'Isère en date du 6 octobre 2008 ;

Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature en date du 23 octobre 2008 ;

Vu l'avis du comité interministériel des parcs nationaux en date du 6 novembre 2008 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

TITRE Ier

DÉLIMITATION

Art. 1er. – Le parc national des Ecrins, créé par le décret n° 73-378 du 27 mars 1973, est délimité et réglementé par le présent décret, en application des dispositions du chapitre Ier du titre III du livre III du code de l'environnement et dans les conditions prévues par celles-ci.

Le cœur du parc, constitué d'espaces appartenant au territoire des communes désignées au relevé cadastral annexé au présent décret, est délimité sur le plan d'ensemble au 1/100 000 et les plans cadastraux annexés au présent décret (1).

Les parties du territoire de ces communes ainsi que des communes désignées au plan d'ensemble annexé au présent décret qui ont vocation à constituer l'aire d'adhésion de ce parc sont délimitées sur le plan d'ensemble au 1/100 000 annexé au présent décret (1).

TITRE II

RÈGLES GÉNÉRALES DE PROTECTION DANS LE CŒUR DU PARC

Art. 2. – Les dispositions du présent titre définissent, en application du 1° de l'article L. 331-2 du code de l'environnement et conformément aux articles L. 331-4 à L. 331-5 et R. 331-18 à R. 331-21, les règles générales de protection applicables dans le cœur du parc national des Ecrins.

Les modalités d'application de ces règles sont précisées par la charte du parc.

CHAPITRE Ier

Dispositions générales

Section I

Règles relatives à la protection du milieu naturel

Art. 3. – I. – Il est interdit :

1° D'introduire, à l'intérieur du cœur du parc national, des animaux non domestiques, des chiens ou des végétaux, quel que soit leur stade de développement ;

2° De porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux animaux non domestiques, aux végétaux non cultivés, quel que soit leur stade de développement, aux minéraux, aux fossiles, aux constructions ou objets appartenant ou susceptibles d'appartenir au patrimoine historique, architectural ou archéologique, du cœur du parc national ;

3° De détenir ou transporter, de quelque manière que ce soit, des animaux non domestiques, des végétaux non cultivés ou des parties de ceux-ci, quel que soit leur stade de développement, des minéraux, des fossiles, des éléments de constructions ou des objets appartenant ou susceptibles d'appartenir au patrimoine historique, architectural ou archéologique, en provenance du cœur du parc national ;

4° D'emporter en dehors du cœur du parc national, de mettre en vente, vendre ou acheter des animaux non domestiques, des végétaux non cultivés, ou des parties de ceux-ci, quel que soit leur stade de développement, des minéraux, des fossiles, des éléments de constructions ou des objets appartenant ou susceptibles d'appartenir au patrimoine historique, architectural ou archéologique, en provenance du cœur du parc national ;

5° D'utiliser tout moyen ou chose qui, notamment par son bruit, est de nature à déranger les animaux ou à troubler le calme et la tranquillité des lieux ;

6° De faire, par quelque procédé que ce soit, des inscriptions, signes ou dessins sur les pierres, les arbres ou tout bien meuble ou immeuble ;

7° De porter ou d'allumer du feu en dehors des immeubles à usage d'habitation ;

8° De déposer, abandonner ou jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature que ce soit, même si ce dépôt, cet abandon ou ce jet a été réalisé par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ;

9° D'utiliser tout éclairage artificiel, quel qu'en soit son support, sa localisation et sa durée, à l'exclusion de l'éclairage des bâtiments à usage d'habitation sous réserve que cet éclairage ne soit pas de nature à déranger les animaux et ne porte pas atteinte au caractère du parc.

II. – N'est pas soumise aux dispositions du 1° l'introduction, à l'intérieur du cœur du parc :

– de végétaux destinés à constituer des plantes potagères pour la consommation et l'usage domestique ou des plantes d'ornement à proximité des habitations, sauf s'ils appartiennent à des espèces envahissantes ;
– de chiens guidant des personnes aveugles ou assistant des personnes handicapées, sauf dans les zones et, le cas échéant, pendant les périodes définies par le directeur de l'établissement public en vue d'assurer la protection du patrimoine, notamment d'espèces animales ou végétales, ou d'habitats naturels ;
– de troupeaux et de chiens utilisés pour la surveillance, la conduite et la protection de ceux-ci.

III. – Les interdictions édictées par les 2°, 3° et 4° peuvent être remplacées, pour les escargots, champignons et végétaux non cultivés qui n'appartiennent pas aux espèces protégées par la loi et dont la liste est arrêtée par la charte, par une réglementation prise par le conseil d'administration qui peut, le cas échéant, renvoyer à une autorisation du directeur de l'établissement public du parc, afin de permettre le prélèvement pour la consommation ou l'usage domestique.

IV. – Les interdictions édictées par les 5° et 9° ne sont pas applicables à l'utilisation d'objets sonores et d'éclairages artificiels pour les besoins des activités agricoles, pastorales et forestières ainsi que des autres activités autorisées, qui est réglementée par le conseil d'administration, qui peut, le cas échéant, renvoyer à une autorisation du directeur de l'établissement public du parc.

Elles ne sont pas davantage applicables à l'utilisation d'objets sonores et d'éclairages artificiels ou de tout autre moyen répulsif non létal pour les besoins d'une opération d'effarouchement de grands prédateurs, lorsqu'elle a été autorisée par le directeur de l'établissement public du parc national, sur proposition du préfet du département et du conseil scientifique, sous réserve qu'elle n'altère pas la vocation et le caractère du parc.

V. – Il peut être dérogé à l'interdiction édictée par le 6° pour les besoins de la signalisation des itinéraires de randonnée ou de marquage forestier avec l'autorisation du directeur de l'établissement public du parc.

VI. – L'interdiction édictée par le 7° n'est pas applicable au transport de réchauds portatifs autonomes, ainsi qu'à leur utilisation dans les lieux et conditions définis par une réglementation prise par le directeur de l'établissement public du parc.

Cette interdiction peut être remplacée, pour les besoins des activités agricoles, pastorales et forestières, par une réglementation prise après avis du service départemental d'incendie et de secours par le conseil d'administration, qui peut, le cas échéant, renvoyer à une autorisation du directeur de l'établissement public du parc.

Elle peut également être remplacée, pour certains lieux ou pour permettre l'éradication et le contrôle des espèces végétales envahissantes, par une réglementation prise après avis du service départemental d'incendie et de secours par le directeur de l'établissement public du parc, qui peut, le cas échéant, soumettre les opérations envisagées à cette fin à autorisation.

VII. – Il peut en outre être dérogé aux interdictions édictées par les 1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 9° avec l'autorisation du directeur de l'établissement public du parc.

Art. 4. – Les mesures destinées à assurer la protection d'espèces animales ou végétales, d'habitats naturels ou de minéraux ou fossiles dont la conservation s'avère nécessaire sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis, sauf urgence, du conseil scientifique.

Lorsque la conservation d'un objet ou d'une construction constituant ou susceptible de constituer un élément du patrimoine archéologique, architectural ou historique est compromise, le directeur de l'établissement public du parc national peut, si le propriétaire en est connu, mettre en demeure celui-ci d'y remédier dans un délai déterminé et, si cette mise en demeure est restée sans effet, prendre d'office les mesures conservatoires nécessaires, après avis, sauf urgence, du conseil scientifique et du directeur du service déconcentré chargé de la culture. Le directeur de l'établissement public du parc national en informe sans délai le ministre chargé de la culture.

Le directeur peut réglementer les opérations nécessaires à la réalisation des inventaires du patrimoine naturel, selon les modalités recommandées par le conseil scientifique.

Art. 5. – Les mesures destinées à renforcer les populations d'espèces animales ou végétales ou à réintroduire des espèces disparues sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis du conseil scientifique et, selon le cas, de la fédération départementale des chasseurs ou de la fédération départementale des pêcheurs intéressée.

Le directeur sollicite les autorisations administratives requises en application des articles L. 411-2 et L. 411-3 du code de l'environnement.

Art. 6. – L'utilisation des produits et moyens destinés à détruire ou à réguler des espèces animales ou végétales, même dans un but agricole, pastoral ou forestier, est réglementée et, le cas échéant, soumise à autorisation, par le directeur de l'établissement public.

Les mesures destinées à limiter ou réguler les populations d'espèces animales ou végétales surabondantes ou à éliminer des individus d'espèces animales ou végétales envahissantes sont prises par le directeur de l'établissement public, après accord du conseil scientifique.

Section II

Règles relatives aux travaux

Art. 7. – I. – Les espaces du cœur du parc qui comportent des habitations ou des groupes d'habitations ne sont pas considérés comme des espaces urbanisés au sens de l'article L. 331-4 du code de l'environnement.

II. – Peuvent être autorisés, en application et selon les modalités du 1° du I de l'article L. 331-4 du code de l'environnement, par le directeur de l'établissement public du parc, les travaux, constructions et installations :

1° Nécessaires à la réalisation par l'établissement public du parc de ses missions ;

2° Nécessaires à la sécurité civile ;

3° Nécessaires à la défense nationale, qui ne sont pas couverts par le secret de la défense nationale, sur les terrains relevant du ministère de la défense ;

4° Relatifs aux captages destinés à l'alimentation en eau potable ;

5° Nécessaires à l'exploitation agricole, pastorale ou forestière. Les travaux courants qui n'ont pas été identifiés par la charte comme susceptibles de porter atteinte au caractère du parc ne sont pas soumis à autorisation ;

6° Nécessaires à une activité autorisée ;

7° Nécessaires à la réalisation de missions scientifiques ;

8° Nécessaires aux actions pédagogiques destinées au public, ainsi qu'à son accueil, sans qu'aucun établissement d'hébergement ou de restauration nouveau n'en résulte ;

9° Ayant pour objet l'extension limitée d'équipements d'intérêt général ou leur mise aux normes, sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère du parc ;

10° Ayant pour objet l'aménagement et l'entretien des espaces, sites et itinéraires destinés à la pratique des sports et loisirs de nature non motorisés ;

11° Ayant pour objet ou pour effet de réduire les impacts paysagers ou écologiques ou d'accroître l'autonomie énergétique d'un équipement d'intérêt général, d'une construction ou installation du cœur ;

12° Nécessaires à la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre, dès lors qu'il a été régulièrement édifié ;

13° Nécessaires à la reconstruction ou la restauration d'un élément du patrimoine bâti constitutif du caractère du parc, sous réserve qu'il ne puisse être affecté à un usage d'habitation ;

14° Nécessaires à des opérations de restauration, de conservation, d'entretien ou de mise en valeur d'éléments du patrimoine historique ou culturel ;

15° Nécessaires à la rénovation des bâtiments à usage d'habitation sous réserve que ces travaux ne portent pas atteinte au caractère du parc et qu'aucune entrave aux activités agricoles, pastorales ou forestières n'en résulte ;

16° Destinés à constituer les annexes d'un bâtiment à usage d'habitation ou portant sur celles-ci à condition que ces constructions répondent aux conditions prévues par l'article R. 421-11 du code de l'urbanisme ;

17° Ayant pour objet la mise aux normes des équipements d'assainissement non collectif, sous réserve que ces travaux ne portent pas atteinte au caractère du parc.

Une autorisation ne peut être accordée au titre des 4°, 6° à 10° et 12° à 17° que sous réserve qu'aucune voie d'accès nouvelle ne soit aménagée.

III. – Des travaux, constructions ou installations qui ne figurent pas sur la liste du II peuvent être autorisés par le conseil d'administration de l'établissement public, dans les conditions prévues par l'article R. 331-18 du code de l'environnement.

Section III

Règles relatives aux activités

Art. 8. – La recherche et l'exploitation de matériaux non concessibles sont interdites.

Art. 9. – La chasse est interdite.

La détention et le transport de gibier abattu hors du cœur du parc sur des itinéraires et pendant des périodes déterminés sont réglementés par le directeur de l'établissement public.

Art. 10. – Le port, la détention ou l'usage de toute arme ainsi que de ses munitions sont interdits dans les espaces naturels.

L'interdiction de port d'armes et de munitions peut être remplacée, sur des itinéraires et pendant des périodes déterminés, par une réglementation prise par le directeur de l'établissement public, qui peut, le cas échéant, subordonner ce port à une autorisation.

Art. 11. – La pêche est réglementée afin de prévenir les atteintes qui peuvent en résulter pour les espèces animales ou végétales ou leurs habitats, par le conseil d'administration, après avis du conseil scientifique et de la fédération départementale des pêcheurs intéressée.

Art. 12. – Les activités agricoles et pastorales existantes à la date de publication du présent décret et régulièrement exercées sont autorisées.

Les activités nouvelles, les modifications substantielles de pratiques, les changements de lieux d'exercice et les extensions significatives des surfaces sur lesquelles sont exercées ces activités sont soumis à autorisation du directeur de l'établissement public dans les conditions définies par la charte et compte tenu de la nécessité éventuelle de préserver et, le cas échéant, de rétablir la diversité biologique.

Les activités agricoles et pastorales ayant un impact notable sur le débit ou la qualité des eaux, sur la conservation des sols, sur la conservation de la diversité biologique, notamment des habitats naturels, des espèces végétales non cultivées ou des espèces animales non domestiques, sont réglementées par le conseil d'administration.

Art. 13. – Les activités artisanales et commerciales existantes, ou prévues au programme d'aménagement, et régulièrement exercées à la date de publication du présent décret sont autorisées.

Les changements de localisation de ces activités et l'exercice d'une activité différente dans les locaux où elles s'exerçaient sont soumis à autorisation du directeur de l'établissement public.

Des activités artisanales et commerciales nouvelles ou de nouveaux établissements peuvent être autorisés par le directeur, après avis du conseil scientifique sur l'incidence du projet sur le patrimoine naturel, culturel et paysager du parc et le caractère du parc.

Art. 14. – Les activités hydroélectriques existantes à la date de publication du présent décret et régulièrement exercées sont autorisées.

Les modifications de capacité ou de modalités d'usage des eaux des installations existantes sont soumises à l'avis conforme du conseil d'administration.

Le directeur peut autoriser, dans la mesure nécessaire aux besoins des refuges et des bâtiments à usage agricole, pastoral, forestier ou d'habitation du cœur, une activité de production d'énergie hydraulique nouvelle dont la puissance maximale n'excède pas 500 kilowatts, selon les modalités recommandées par le conseil scientifique.

Le directeur peut également autoriser une activité de production d'énergie hydraulique nouvelle dont la puissance maximale n'excède pas 4 500 kilowatts sur la partie du cours d'eau de la Séveraisse formant la limite du cœur du parc, selon les modalités recommandées par le conseil scientifique.

Art. 15. – I. – Sauf autorisation du directeur de l'établissement public du parc, sont interdits :

1° La circulation et le stationnement des véhicules motorisés ;

2° Le survol du cœur du parc à une hauteur inférieure à 1 000 mètres du sol des aéronefs motorisés ;

3° Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri.

II. – Sont réglementés par le directeur de l'établissement public et, le cas échéant, soumis à autorisation :

1° L'accès, la circulation et le stationnement des personnes, des animaux domestiques autres que les chiens et des véhicules non motorisés ;

2° Le survol du cœur du parc à une hauteur inférieure à 1 000 mètres du sol des aéronefs non motorisés ;

3° Le bivouac ;

4° L'organisation et le déroulement de manifestations publiques, notamment de compétitions sportives.

III. – Peuvent être réglementées par le directeur de l'établissement public les autres activités sportives et de loisir en milieu naturel, qu'elles soient pratiquées à titre individuel ou dans un groupe encadré par des professionnels.

Art. 16. – Les prises de vue ou de son réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle ou à but commercial sont interdites, sauf autorisation du directeur de l'établissement public.

Section IV

Règles relatives à certains travaux et activités en forêt

Art. 17. – I. – Les activités forestières existantes à la date de publication du présent décret et régulièrement exercées sont autorisées.

II. – Sont toutefois soumis à autorisation du directeur, dans les conditions définies par la charte, le cas échéant dans le cadre d'un document de gestion agréé, approuvé ou arrêté en application du code forestier :

1° Le défrichement ;

2° Les opérations de débroussaillement, sauf lorsqu'elles sont constitutives d'un entretien normal ou imposées par le code forestier ;

3° Les coupes de bois ayant un impact visuel notable ou préjudiciables à la conservation d'une espèce végétale ou animale présentant des qualités remarquables ;

4° La création et l'élargissement de pistes ou routes forestières ;

5° Les aménagements destinés à l'accueil du public en forêt ;

6° La plantation et le semis d'espèces forestières sur des espaces non couverts par la forêt ;

7° Les pâturages sous couvert forestier.

S'il y a lieu, l'autorisation peut être accordée dans le cadre d'un programme annuel ou pluriannuel précisant ses modalités de mise en œuvre.

Ces autorisations tiennent compte de la nécessité éventuelle de préserver et, le cas échéant, de rétablir la diversité biologique.

Chapitre II

Dispositions particulières

Section I

Dérogations permanentes consenties pour certaines activités d'intérêt général

Art. 18. – Les missions opérationnelles de secours, de sécurité civile, de police et de douanes ne sont pas soumises aux interdictions ou réglementations prévues par les dispositions du 1° du I de l'article 3 en tant qu'elles concernent les chiens, des 5° et 9° du I du même article, des 1° et 2° du I et des 1°, 2° et 3° du II de l'article 15.

Les missions d'entraînement des mêmes services sont soumises à des modalités particulières d'application des dispositions énumérées par l'alinéa précédent.

Les dispositions du 7° du I de l'article 3 ne sont pas applicables aux opérations de contre-feux par les services de lutte contre l'incendie.

Les dispositions de l'article 10 ne s'appliquent ni aux personnes autorisées à effectuer les destructions prévues à l'article 6, ni aux personnes auxquelles les dispositions du chapitre Ier du titre Ier du livre Ier du code de procédure pénale reconnaissent la qualité d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint ainsi qu'aux fonctionnaires et agents auxquels sont attribuées par la loi certaines fonctions de police judiciaire, dans l'exercice de leurs pouvoirs de police.

Art. 19. – I. – Les détachements militaires comprenant des troupes à pied et des animaux de bât sont autorisés à se déplacer à l'intérieur du cœur du parc, en armes mais sans munitions, appuyés s'il y a lieu par des aéronefs militaires, sous réserve :

– pour les déplacements simultanés dans un même département d'unités dont l'effectif global est inférieur ou égal à celui de la compagnie, d'en informer dans les meilleurs délais le directeur de l'établissement public du parc national ;
– pour les déplacements simultanés dans un même département d'unités dont l'effectif global est supérieur à celui de la compagnie mais inférieur ou égal à celui du bataillon, d'adresser un préavis au moins huit jours à l'avance au directeur de l'établissement public du parc national et de le confirmer téléphoniquement dans les quarante-huit heures précédant le déplacement ;
– pour les déplacements simultanés dans un même département d'unités dont l'effectif global est supérieur à celui du bataillon, d'avoir sollicité, avant une date fixée annuellement par le conseil d'administration, et obtenu l'accord du directeur de l'établissement public du parc national, de lui avoir adressé le programme précis des déplacements au moins huit jours à l'avance et de le lui avoir confirmé téléphoniquement dans les quarante-huit heures précédant le déplacement.

Les informations, préavis et demandes d'accord doivent fournir toutes les indications utiles sur les unités concernées avec les véhicules indispensables, les dates envisagées, les itinéraires utilisés ainsi que l'espace aérien utilisé par les aéronefs militaires d'appui.

Ces détachements sont soumis à la réglementation générale du cœur du parc. Ils peuvent cependant, avec l'accord du directeur, bivouaquer avec leur matériel réglementaire en dehors des zones réservées à cet effet.

II. – Ne sont pas applicables aux unités et personnels du ministère de la défense dans l'exercice de leurs missions opérationnelles les dispositions du 1° du I de l'article 3 en tant qu'elles concernent les chiens, des 5° et 9° du I du même article, de l'article 10 et de l'article 15.

III. – Les opérations de débroussaillement effectuées sur des terrains relevant du ministère de la défense ne sont pas soumises à l'autorisation prévue en application du 2° du II de l'article 17.

Section II

Dispositions particulières à certaines catégories de personnes

Art. 20. – Les résidents permanents dans le cœur du parc peuvent bénéficier de dispositions plus favorables que celles édictées par le présent décret ou qui en résultent, en matière :

1° De détention d'animaux domestiques ;

2° De prise et de captage d'eau ;

3° De coupe et de ramassage de bois pour un usage domestique ;

4° De port d'armes et de munitions, d'introduction de chiens et de détention de gibier abattu hors du cœur du parc, sur les itinéraires déterminés en application des articles 9 et 10.

Art. 21. – Les personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole, pastorale ou forestière de façon permanente ou saisonnière dans le cœur peuvent bénéficier de dispositions plus favorables que celles édictées par les articles 13 et 15 ou qui en résultent, en matière :

1° De commercialisation dans le cœur du parc de produits issus de l'activité qu'elles y exercent ;

2° De circulation de véhicule terrestre à moteur, dans la mesure nécessaire à l'exercice de leur activité.

Section III

Dispositions particulières à certains secteurs géographiques

Art. 22. – I. – L'accès des véhicules est maintenu jusqu'aux parcs de stationnement aménagés à proximité du refuge du Gioberney et du lieudit Fouronnière (commune de La Chapelle-en-Valgaudémar, département des Hautes-Alpes), du refuge du Pré-de-Madame-Carle (commune de Pelvoux, département des Hautes-Alpes), du lieudit Les Cascades (commune de Freissinières, département des Hautes-Alpes) et du hameau de Confolens-le-Bas (commune du Périer, département de l'Isère).

II. – Des modalités d'application particulières de la réglementation permettent le maintien des pratiques constitutives du mode de vie traditionnel dans les hameaux de Dormillouse, (commune de Freissinières, département des Hautes-Alpes) et dans les hameaux de Confolens (commune du Périer, département de l'Isère).

L'installation d'un système de transport de denrées et de matériels par câble vers ces hameaux peut être autorisée par le directeur de l'établissement public du parc.

TITRE III

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

Art. 23. – L'établissement public national à caractère administratif du parc national des Ecrins, créé par le décret n° 73-378 du 27 mars 1973, assure la gestion et l'aménagement du parc.

Il a son siège à Gap, département des Hautes-Alpes.

Art. 24. – I. – Le conseil d'administration de l'établissement public est composé de cinquante-cinq membres, ainsi répartis :

1° Dix représentants de l'Etat :

a) Un représentant du ministre de l'intérieur ;

b) Un représentant du ministre de la défense ;

c) Un représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire ;

d) Un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

e) Le directeur d'un service déconcentré régional chargé de la protection de la nature ;

f) Le directeur d'un service déconcentré régional chargé du tourisme ;

g) Le directeur d'un service déconcentré régional chargé des sports ;

h) Le directeur d'un service déconcentré régional chargé de la culture ;

i) Deux représentants de l'administration départementale de l'Etat, dont un en charge de l'agriculture et un en charge de l'équipement.

Les représentants de l'Etat visés du *e* au *i* sont nommés sur proposition du préfet des Hautes-Alpes.

2° Vingt-trois représentants des collectivités territoriales :

a) Le maire de la commune de La Chapelle-en-Valgaudémar (Hautes-Alpes) et le maire de la commune de Saint-Christophe-en-Oisans (Isère) ;

b) Treize maires, à l'exclusion des maires mentionnés au *a*, ou représentants d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ayant la qualité de représentant d'une commune comprise en tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant adhéré à la charte du parc, dont neuf pour le département des Hautes-Alpes, élus dans chaque département, par l'ensemble des maires et présidents de groupements concernés ;

c) Le président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le président du conseil régional de la région Rhône-Alpes ;

d) Le président du conseil général des Hautes-Alpes, le président du conseil général de l'Isère ;

e) Quatre conseillers généraux désignés par leur assemblée, dont trois pour le département des Hautes-Alpes ;

3° Vingt et une personnalités :

a) Le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national ;

b) Treize personnalités à compétence locale, nommées sur proposition du préfet des Hautes-Alpes :

– deux personnalités compétentes en matière d'agriculture, une pour chaque département ;
– une personnalité compétente en matière de tourisme ;
– une personnalité compétente en matière d'activités commerciales exercées dans le parc national ;
– une personnalité compétente en matière d'activités professionnelles de sport et de loisir exercées dans le parc national ;
– deux représentants d'associations de protection de l'environnement, un pour chaque département ;
– deux personnalités compétentes en matière de sports de nature, une de chaque département ;
– un représentant des chasseurs ;
– un représentant des pêcheurs ;
– un représentant des propriétaires fonciers dans le cœur du parc ;
– un habitant du parc ;

c) Sept personnalités à compétence nationale :

– six personnalités désignées par le ministre chargé de la protection de la nature, dont au moins trois sur proposition du Conseil national de la protection de la nature appartenant aux associations agréées de protection de l'environnement ou au milieu de la recherche scientifique ;

– un représentant de l'Office national des forêts ;

4° Un représentant du personnel élu avec son suppléant par le personnel permanent de l'établissement public du parc.

II. – Les représentants de l'Etat ou de ses établissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Les maires mentionnés au *a* du 2° du I, les présidents des conseils régionaux et des conseils généraux peuvent se faire suppléer par un élu de la même assemblée délibérante. Les autres représentants des collectivités territoriales sont nommés avec un suppléant désigné dans les mêmes conditions.

Le président du conseil scientifique de l'établissement public et les personnalités désignées à raison de leur compétence peuvent donner mandat à un autre membre du conseil d'administration. Ces mandats ne sont toutefois pas compris dans le calcul du quorum prévu à l'article R. 331-28 du code de l'environnement.

Le préfet de l'Isère ou son représentant et le président du conseil économique, social et culturel assistent aux séances avec voix consultative.

Art. 25. – Le directeur de l'établissement public du parc rend compte à chaque réunion du conseil d'administration des autorisations qu'il a accordées au titre des articles 3, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20 et 21 depuis la réunion précédente.

TITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 26. – Jusqu'au dépôt de la marque collective spécifique prévue au 5° de l'article L. 331-29 du code de l'environnement, toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires d'une dénomination comportant les mots « parc national des Ecrins », ou « parc des Ecrins », ou toute autre dénomination susceptible d'évoquer le parc national des Ecrins est, y compris à l'intérieur du parc, subordonnée à l'autorisation du directeur de l'établissement public du parc.

Le conseil d'administration est informé des autorisations accordées dans les conditions prévues par l'article 25.

Art. 27. – Jusqu'à l'entrée en vigueur du décret d'approbation de la charte du parc, les modalités d'application de la réglementation du cœur du parc sont fixées par le conseil d'administration.

Les arrêtés du directeur et les délibérations du conseil d'administration en vigueur à la date de publication du présent décret tiennent lieu de modalités d'application de la réglementation du cœur jusqu'à l'entrée en vigueur de la délibération du conseil d'administration mentionnée au premier alinéa.

Art. 28. – Jusqu'à l'entrée en vigueur du décret d'approbation de la charte du parc, les représentants des communes et les représentants d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration sont désignés, dans chaque département, pour l'ensemble des communes dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc ou a vocation à être compris dans l'aire d'adhésion.

Jusqu'à la même date, pour l'application de l'article 24, est considérée comme habitant ou exerçant une activité commerciale dans le parc toute personne ayant sa résidence ou exerçant une activité commerciale dans le cœur du parc ou sur le territoire d'une commune qui a vocation à être comprise dans l'aire d'adhésion. Les activités professionnelles de sport et de loisir exercées dans le parc national s'entendent de celles exercées dans le cœur du parc et l'aire optimale d'adhésion définie par le troisième alinéa de l'article 1er du présent décret.

Art. 29. – Le 5° de l'article R. 331-85 du code de l'environnement est remplacé par les dispositions suivantes :

« 5° Décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Ecrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 ; ».

Art. 30. – Le décret du 27 mars 1973 portant création du parc national des Ecrins est abrogé.

Art. 31. – Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 2009.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
JEAN-LOUIS BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,
CHANTAL JOUANNO

(1) Le relevé cadastral, les plans et les cartes peuvent être consultés au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, à la préfecture de l'Isère, à la préfecture des Hautes-Alpes ainsi qu'au siège de l'établissement public du parc.

Le Ministre de l'écologie, de l'énergie
du développement durable et de l'aménagement du territoire

382313

Vu à la section des Travaux Publics
du Conseil d'État

Le Rapporteur

24 FEV. 2009

Jean-Louis BORLOO

Modification du décret de création du Parc national des Ecrins

Tableau des parcelles concernées par le cœur et l'aire optimale d'adhésion

Le parcellaire du cœur du parc, dans sa numérotation, a pu subir depuis de décret du 27 mars 1973 quelques modifications ponctuelles : subdivision de parcelles, création de nouvelles parcelles, changement de numéros de parcelles (renumérotation des parcelles bis et ter préexistantes, remembrement cadastral, etc…).

Le tableau suivant indique la correspondance entre la numérotation parcellaire cadastrale au décret 73-378 du 27 mars 1973 et la numérotation au décret modificatif, à périmètre du cœur constant :

Communes	Numérotation des parcelles au décret de 1973			Numérotation des parcelles au décret modifié		
	Zone centrale		Zone périphérique	Cœur du Parc national		Aire Optimale d'Adhésion
	Sections	N° des parcelles		Sections	N° des parcelles	
Communes des Hautes- Alpes						
Ancelle	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Aspres-lès-Corps	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Bénévent-et-Charbillac	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Buissard	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Chabottes	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Champcella	F	1 à 7, 8 partie, 9 partie, 10 à 251.	Le reste de la commune	F	1 à 7, 8 partie, 9 partie, 10 à 251.	Le reste de la commune
Champoléon	B	1 partie, 2, 3, 82 à 115, 119 à 129, 132, 133, 136 à 152, 154 à 180, 183 à 195.	Le reste de la commune	B	1 partie, 2, 3, 82 à 115, 119 à 129, 132, 133, 136 à 152, 154 à 180, 183 à 195.	Le reste de la commune
	C	349, 350, 357, 538, 539, 632 à 681.	Le reste de la commune	C	349, 350, 357, 538, 539, 632 à 659, 661 à 681, 755 à 757.	Le reste de la commune
	D	215 à 316, 317 partie, 339 à 342.	Le reste de la commune	D	215 à 316, 317 partie, 339 à 342, 351.	Le reste de la commune
	E	13 à 40, 44 à 125, 126 partie, 130, 131 partie.	Le reste de la commune	E	13 à 40, 44 à 54, 56 à 75, 77 à 108, 110 à 125, 126 partie, 130, 131 partie, 145 à 152.	Le reste de la commune
Châteauroux-les-Alpes	A	1 partie, 2 à 11, 14 à 17.	Le reste de la commune	A	1 partie, 2 à 11, 14 à 17.	Le reste de la commune
	E	1234 à 1236, 1238.	Le reste de la commune	E	1235, 1236, 1238, 1782, 1827, 1828.	Le reste de la commune
	F	81 à 157, 176 à 259, 266 à 318.	Le reste de la commune	F	81 à 157, 176 à 259, 266 à 319, 324, 325, 328.	Le reste de la commune
Chauffayer	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Crots	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune

Vu à la section de l'Intérieur
du Conseil d'Etat
Le 24 FEV. 2009 Le Rapporteur

382313

Communes	Numérotation des parcelles au décret de 1973			Numérotation des parcelles au décret modifié		
	Zone centrale		Zone périphérique	Cœur du Parc national		Aire Optimale d'Adhésion
	Sections	N° des parcelles		Sections	N° des parcelles	
Embrun	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Freissinières	A	1 à 2968.	Le reste de la commune	A	1 à 1287, 1289 à 1475, 1477 à 2975, 2978 à 2981, 2988.	Le reste de la commune
	H	596 à 990, 991 partie, 992 à 995.	Le reste de la commune	H	596 à 990, 991 partie, 992 à 995.	Le reste de la commune
	I	1 à 961, 967 à 1697.	Le reste de la commune	I	1 à 961, 967 à 1697.	Le reste de la commune
La Chapelle-en-Valgaudemar	B	8, 9, 27 à 36, 43, 85, 117 à 154, 503, 504, 512 à 632, 634 à 783, 785 à 807, 817 à 827, 1130 à 1156, 1169, 1170, 1176, 1177, 1182, 1183	Le reste de la commune	B	8, 9, 27 à 36, 43, 85, 117 à 146, 148 à 152, 154, 503, 504, 512 à 632, 634 à 783, 785 à 793, 795 à 807, 817 à 827, 1130 à 1156, 1169, 1170, 1176, 1177, 1182, 1183, 1190, 1191, 1221, 1239, 1240, 1304 à 1307.	Le reste de la commune
	C	1 à 10.	Le reste de la commune	C	1 à 10.	Le reste de la commune
	D	1 à 10, 12 à 72.	Le reste de la commune	D	1 à 10, 12, 13, 16 à 19, 21 à 72, 529, 530, 535 à 542.	Le reste de la commune
	E	1 à 111.	Le reste de la commune	E	1 à 111.	Le reste de la commune
	F	178 à 193, 206 partie, 207 à 219, 227 à 386.	Le reste de la commune	F	178 à 193, 207 à 212, 215 à 217, 219, 227 à 358, 360 à 374, 376 à 386, 389, 393, 394, 399, 401 à 405, 407, 408 partie, 411 à 413, 414 partie, 415 partie, 416, 417.	Le reste de la commune
	H	1 partie, 2 partie, 3 à 13, 13 bis partie.	Le reste de la commune	H	1 partie, 2 partie, 3 à 13, 189 partie.	Le reste de la commune
	I	2 à 4, 150, 151 partie.	Le reste de la commune	I	2 à 4, 150, 151 partie.	Le reste de la commune
	K	193, 206, 207, 274 partie, 333 à 338, 341, 346, 348 à 585, 587, 588.	Le reste de la commune	K	193, 206, 207, 274 partie, 333 à 338, 346, 348 à 352, 355 à 418, 420 à 534, 537 à 553, 555 à 585, 587, 588, 660 à 668, 684 à 691.	Le reste de la commune
	L	1 à 129	Le reste de la commune	L	1 à 77, 80 à 119, 121 à 135.	Le reste de la commune
	M	115, 242 à 246, 248, 249, 260 à 283, 291 à 310, 320, 321.	Le reste de la commune	M	115, 242 à 246, 248, 249, 260 à 283, 291 à 310, 320, 321.	Le reste de la commune
La Grave	I	1 à 414, 429 à 538, 540 à 570, 989 à 1112, 1117 à 1140, 1143, 1146 à 1157, 1161 à 1163, 1165, 1169, 1171 à 1190.	Le reste de la commune	I	1 à 258, 260 à 263, 265 à 364, 411 à 501, 682, 684 à 819, 821 à 828, 831 à 845, 852 partie, 853 à 858, 861 à 863.	Le reste de la commune
	K	1177 à 1187, 1190 à 1193.	Le reste de la commune	K	738 partie, 756 partie, 758, 759, 760 partie, 761 partie, 762, 763 partie.	Le reste de la commune
La Motte-en-Champsaur	C	121 à 123.	Le reste de la commune	C	121 à 123.	Le reste de la commune
	D	1 à 42, 77 à 80, 85 à 165.	Le reste de la commune	D	1, 2, 4 à 42, 77 à 80, 85 à 165, 171 à 174.	Le reste de la commune

Vu à la section des Travaux Publics
du Conseil d'État
Le 24 FEV. 2009 Le Rapporteur

382313

Communes	Numérotation des parcelles au décret de 1973			Numérotation des parcelles au décret modifié		
	Zone centrale		Zone périphérique	Cœur du Parc national		Aire Optimale d'Adhésion
	Sections	N° des parcelles		Sections	N° des parcelles	
L'Argentière-la-Bessée	A	1 à 14, 19 à 106.	Le reste de la commune	A	1 à 14, 19 à 106.	Le reste de la commune
	H	1 à 43.	Le reste de la commune	H	1 à 43.	Le reste de la commune
Le Monêtier-les-Bains	S	1622 à 1625, 1632.	Le reste de la commune	S	1622 à 1625, 1632.	Le reste de la commune
	T	400, 401.	Le reste de la commune	T	400, 401.	Le reste de la commune
	V	1168 à 1187.	Le reste de la commune	V	1168 à 1187.	Le reste de la commune
	X	1 à 25, 27 à 64.	Le reste de la commune	X	1 à 4, 6 à 25, 27 à 64, 975, 976.	Le reste de la commune
	Y	1 à 53, 333, 335 à 345.	Le reste de la commune	Y	1 à 53, 333, 335 à 345.	Le reste de la commune
	Z	246 à 349, 357 à 366.	Le reste de la commune	Z	246 à 349, 357 à 366.	Le reste de la commune
Les Costes	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Les Infournas	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Les vigneaux	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Orcières	D	134 partie, 135 à 145, 148, 151 à 155.	Le reste de la commune	D	134 partie, 135 à 145, 148, 151 à 155.	Le reste de la commune
	E	110 à 124, 547, 549 à 1097, 1115 à 1314, 1316 à 1321, 1325 à 1338.	Le reste de la commune	E	110 à 124, 547, 549 à 1097, 1115 à 1279, 1281, 1283, 1287 à 1313, 1316 à 1321, 1325 à 1338, 1349, 1365 à 1377.	Le reste de la commune
	F	101 à 104, 106, 335 à 337, 340 à 345, 361 à 417, 418 partie, 430 à 471.	Le reste de la commune	F	101 à 104, 106, 335 à 337, 340 à 345, 361 à 417, 418 partie, 430 à 471, 481.	Le reste de la commune
	G	367, 574 à 581, 584 à 595, 603 à 618, 621 à 633.	Le reste de la commune	G	367, 574 à 581, 584 à 595, 603 à 618, 621 à 633.	Le reste de la commune
Pelvoux	A	1 à 23, 1554 à 1556, 1557 partie, 1558, 1559, 1563, 1569 à 1574, 1580 à 1583.	Le reste de la commune	A	1 à 23, 1554 à 1556, 1558, 1559, 1563, 1569 à 1574, 1580 à 1583, 1699, 1786 partie, 1787, 1788.	Le reste de la commune
	B	17 à 20, 47 à 69.	Le reste de la commune	B	17 à 20, 47 à 69.	Le reste de la commune
	G	977 à 1010.	Le reste de la commune	G	980 à 988, 991 à 999, 1001, 1003 à 1010, 1021 à 1035.	Le reste de la commune
	H	1 à 23, 24 partie, 25 à 29, 32, 33, 562, 563, 726, 754, 756, 779 à 799.	Le reste de la commune	H	1 à 7, 9 à 12, 14, 15, 17, 18, 21 à 23, 24 partie, 25 à 29, 32, 33, 562, 563, 726, 754, 756, 779 à 781, 784 à 797, 799, 801 à 804, 817, 819, 820, 857 à 861, 874, 875.	Le reste de la commune
	I	1 à 10.	Le reste de la commune	I	1 à 10.	Le reste de la commune
Prunières	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune

Vu à la section des Travaux Publics
du Conseil d'État
Le 24 FEV. 2009
Le Rapporteur

382313

Communes	Numérotation des parcelles au décret de 1973			Numérotation des parcelles au décret modifié		
	Zone centrale		Zone périphérique	Cœur du Parc national		Aire Optimale d'Adhésion
	Sections	N° des parcelles		Sections	N° des parcelles	
Puy-Saint-Eusèbe	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Puy-Saint-Vincent	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Puy-Sanières	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Réallon	A	1 à 21, 123 partie, 125, 126.	Le reste de la commune	A	1 à 21, 123 partie, 125, 126.	Le reste de la commune
	B	1 à 31, 33 à 41, 42 partie, 43.	Le reste de la commune	B	1 à 31, 33 à 41, 42 partie, 43.	Le reste de la commune
Réotier	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Apollinaire	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Bonnet-en-Champsaur	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Clément-sur-Durance	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Eusèbe-en-Champsaur	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Firmin	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Jacques-en-Valgodemard	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Jean-Saint-Nicolas	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Julien-en-Champsaur	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Léger-les-Mélèzes	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Maurice-en-Valgaudemar	B	87 à 107, 108 partie, 115 partie, 271 à 277, 299 à 317, 325 à 347, 379 à 408, 439 à 443, 477 à 539, 543 à 590.	Le reste de la commune	B	87 à 92, 94 à 96, 98 à 107, 108 partie, 115 partie, 271 à 277, 299 à 317, 325 à 347, 379 à 392, 394 à 408, 439 à 443, 477 à 539, 543 à 590, 600, 601, 604, 605, 614, 615.	Le reste de la commune
	C	610 partie, 612 partie, 613 à 619.	Le reste de la commune	C	610 partie, 612 partie, 613 à 619.	Le reste de la commune
Saint-Michel-de-Chaillol	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Savines-le-Lac	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Vallouise	F	719 à 740, 740 bis partie, 741 à 753, 755 à 777.	Le reste de la commune	F	719 à 753, 755 à 777, 808, 809 partie, 810.	Le reste de la commune
	G	1785 partie, 1949, 1950 partie, 1951, 1952, 1954 à 1967.	Le reste de la commune	G	1785 partie, 1949, 1950 partie, 1951, 1952, 1954 à 1967.	Le reste de la commune
Villar d'Arène	G	705 partie, 708 partie, 721 à 736, 739 à 777, 778 partie, 779, 780 partie.	Le reste de la commune	G	705 partie, 708 partie, 721 à 736, 739 à 777, 778 partie, 779, 780 partie.	Le reste de la commune

Vu à la section des Travaux Publics
du Conseil d'État
Le 24 FEV. 2009
Le Rapporteur

382313

Communes	Numérotation des parcelles au décret de 1973			Numérotation des parcelles au décret modifié		
	Zone centrale		Zone périphérique	Cœur du Parc national		Aire Optimale d'Adhésion
	Sections	N° des parcelles		Sections	N° des parcelles	
	H	1 à 13, 17, 31, 32, 44, 45, 51 partie, 52 partie, 53 à 78.	Le reste de la commune	H	1 à 13, 17, 31, 32, 44, 45, 51 partie, 52 partie, 53 à 78.	Le reste de la commune
	I	1 à 12, 14 partie, 15 à 22, 29 à 42, 51 partie, 52 à 84.	Le reste de la commune	I	1 à 12, 14 partie, 15 à 22, 29 à 42, 51 partie, 52 à 84.	Le reste de la commune
Villar-Loubière	A	830 à 845.	Le reste de la commune	A	830 à 845.	Le reste de la commune
	D	1 à 82, 86 à 101, 139 à 167, 169 à 178.	Le reste de la commune	D	1 à 32, 34 à 82, 86 à 101, 139 à 167, 169 à 178, 182, 183.	Le reste de la commune
Communes de l'Isère						
Besse-en-Oisans	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Chantelouve	C	1 à 73, 78 à 127, 216 à 221, 223, 308 à 310, 348 à 351, 352 partie, 465 à 486, 488, 489, 581, 586 à 589, 631 à 637.	Le reste de la commune	C	1 à 73, 78 à 127, 216 à 221, 223, 308 à 310, 348 à 351, 352 partie, 465 à 486, 488, 489, 581, 586 à 589, 631 à 637, 655, 656.	Le reste de la commune
Clavans-en-haut-Oisans	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Entraigues	B	1 à 10.	Le reste de la commune	B	1 à 10.	Le reste de la commune
	C	1 à 19.	Le reste de la commune	C	1 à 19, 405 à 407.	Le reste de la commune
Lavaldens	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Le Bourg-d'Oisans	H	1 à 3, 8, 128 à 130, 284 à 298.	Le reste de la commune	H	1 à 3, 8, 128 à 130, 284 à 298, 305.	Le reste de la commune
	I	1 à 201, 209 à 222, 249 à 264.	Le reste de la commune	I	1 à 201, 209 à 222, 249 à 265.	Le reste de la commune
Le Périer	A	1 à 35, 49 à 51, 55, 56, 63, 64, 91, 92, 220 à 646, 742, 762, 763, 779, 804.	Le reste de la commune	A	1 à 10, 12 à 35, 49 à 51, 55, 56, 63, 64, 91, 92, 220 à 239, 242 à 646, 742, 762, 763, 779, 804, 1053, 1054, 1069, 1077, 1123, 1183 à 1185, 1209 à 1214, 1217, 1218.	Le reste de la commune
	B	1 à 393.	Le reste de la commune	B	1 à 397.	Le reste de la commune
	C	1 à 390.	Le reste de la commune	C	1 à 393.	Le reste de la commune
	D	400 à 406, 445, 447 à 456, 458, 540 à 783.	Le reste de la commune	D	400 à 406, 445, 447 à 456, 458, 540 à 664, 666 à 668, 670 à 783, 825, 826, 844, 845, 850, 851.	Le reste de la commune
	E	119 à 125, 389, 390, 449 à 492, 494 à 641.	Le reste de la commune	E	119 à 125, 389, 390, 449 à 492, 494 à 642, 695, 696.	Le reste de la commune
Mizoën	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Mont-de-Lans	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Oris-en-Rattier	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune

Vu a la section des Travaux Publics
du Conseil d'État
Le 24 FEV. 2009
Le Rapporteur

382313

Communes	Numérotation des parcelles au décret de 1973			Numérotation des parcelles au décret modifié		
	Zone centrale		Zone périphérique	Cœur du Parc national		Aire Optimale d'Adhésion
	Sections	N° des parcelles		Sections	N° des parcelles	
Ornon	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Oulles	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Saint-Christophe-en-Oisans	A	2 à 6.	Le reste de la commune	A	2 à 6.	Le reste de la commune
	B	29, 30.	Le reste de la commune	B	29, 30.	Le reste de la commune
	D	28 à 73.	Le reste de la commune	D	28 à 60, 62 à 73, 1050 à 1052.	Le reste de la commune
	E	1 à 172, 173 bis, 173 ter, 174 à 216, 274 à 294, 304 à 306, 308 à 330, 345 à 355, 357 à 383, 386, 387, 390, 392, 394, 395, 397, 398, 401, 403, 405, 406, 409, 547, 548, 574 à 598, 614 à 652, 663.	Le reste de la commune	E	1, 3 à 93, 95 à 171, 174 à 216, 274 à 294, 304 à 306, 308 à 330, 345 à 355, 357 à 383, 386, 387, 390, 392, 394, 395, 397, 398, 401, 403, 405, 406, 547, 548, 574 à 598, 614 à 652, 663, 700 à 706, 717, 721, 722, 724 à 726, 730, 731, 749 à 753, 802, 803, 806, 807, 816.	Le reste de la commune
	F	1 à 117.	Le reste de la commune	F	1 à 117, 361.	Le reste de la commune
	G	1 à 169.	Le reste de la commune	G	1 à 85, 87 à 90, 92 à 169, 340 à 345.	Le reste de la commune
	H	1 à 29, 31, 37 à 45, 48, 52, 55, 57, 60 partie, 61 à 78, 80, 224 à 279, 374 à 386, 388, 624.	Le reste de la commune	H	1 à 29, 31, 37 à 45, 48, 52, 55, 57, 60 partie, 61 à 78, 80, 224 à 279, 374 à 386, 388, 624, 761, 762.	Le reste de la commune
Valbonnais	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Valjouffrey	A	519 à 523, 527, 566 à 601, 606 à 623, 902 à 905, 908 à 959, 961 à 990, 998, 1000, 1004 à 1016, 1018 à 1053	Le reste de la commune	A	519 à 523, 527, 566 à 568, 571 à 594, 596 à 601, 606 à 616, 618 à 623, 902 à 905, 908 à 959, 961 à 990, 998, 1000, 1004 à 1016, 1018 à 1053, 1933, 2010 à 2017	Le reste de la commune
	B	1 à 343, 345 à 347, 351 à 371, 375 bis, 376 à 389, 393 à 421 bis, 425 à 428, 432 à 454, 456, 461 à 464, 466 à 469, 474 à 488, 491 à 524, 526 à 588, 591 à 608, 611 à 630, 637 à 641, 1429 à 1463.	Le reste de la commune	B	1 à 343, 345 à 347, 351 à 371, 376 à 389, 393 à 421, 425 à 428, 432 à 454, 456, 461 à 464, 466 à 469, 474 à 488, 491 à 524, 526 à 588, 591 à 608, 611 à 630, 637 à 641, 1429 à 1463, 1582, 1589, 1592, 1597, 1598, 1610, 1692, 1693.	Le reste de la commune
	C	1 à 73, 76 à 86, 88 à 297.	Le reste de la commune	C	1 à 73, 76 à 86, 88 à 297, 1315.	Le reste de la commune
	D	1 à 16, 24, 25 partie, 26 à 28, 29 partie, 30 partie, 31 partie, 32 à 64, 66 à 149.	Le reste de la commune	D	1 à 16, 24, 25 partie, 26 à 28, 29 partie, 30 partie, 31 partie, 32 à 38, 40, 42 à 64, 66 à 149, 500 à 503, 536.	Le reste de la commune
	E	27 à 32.	Le reste de la commune	E	27 à 32.	Le reste de la commune

Communes	Numérotation des parcelles au décret de 1973			Numérotation des parcelles au décret modifié		
	Zone centrale		Zone périphérique	Cœur du Parc national		Aire Optimale d'Adhésion
	Sections	N° des parcelles		Sections	N° des parcelles	
Vénosc	D	610 partie, 611 à 642.	Le reste de la commune	D	610 partie, 611 à 642, 695.	Le reste de la commune
	E	187, 188, 191, 193 à 207, 223, 296, 298, 299, 314 à 317, 320 à 328, 330 à 332, 335 à 347, 354, 505, 508 à 571, 619 à 621, 627 à 732.	Le reste de la commune	E	187, 188, 191, 193 à 207, 223, 296, 298, 299, 314 à 317, 320 à 328, 330 à 332, 335 à 347, 354, 505, 508 à 571, 619 à 621, 627 à 732, 740, 745, 804, 805, 805.	Le reste de la commune
Villard-Notre-Dame	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune
Villard-Reymond	Néant		Totalité de la commune	Néant		Totalité de la commune

382313

Vu à la section des Travaux Publics
du Conseil d'État
Le 24 FEV. 2009
Le Rapporteur

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

DEPARTEMENT DES HAUTE-ALPES

COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS (05220)

MISE A JOUR N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

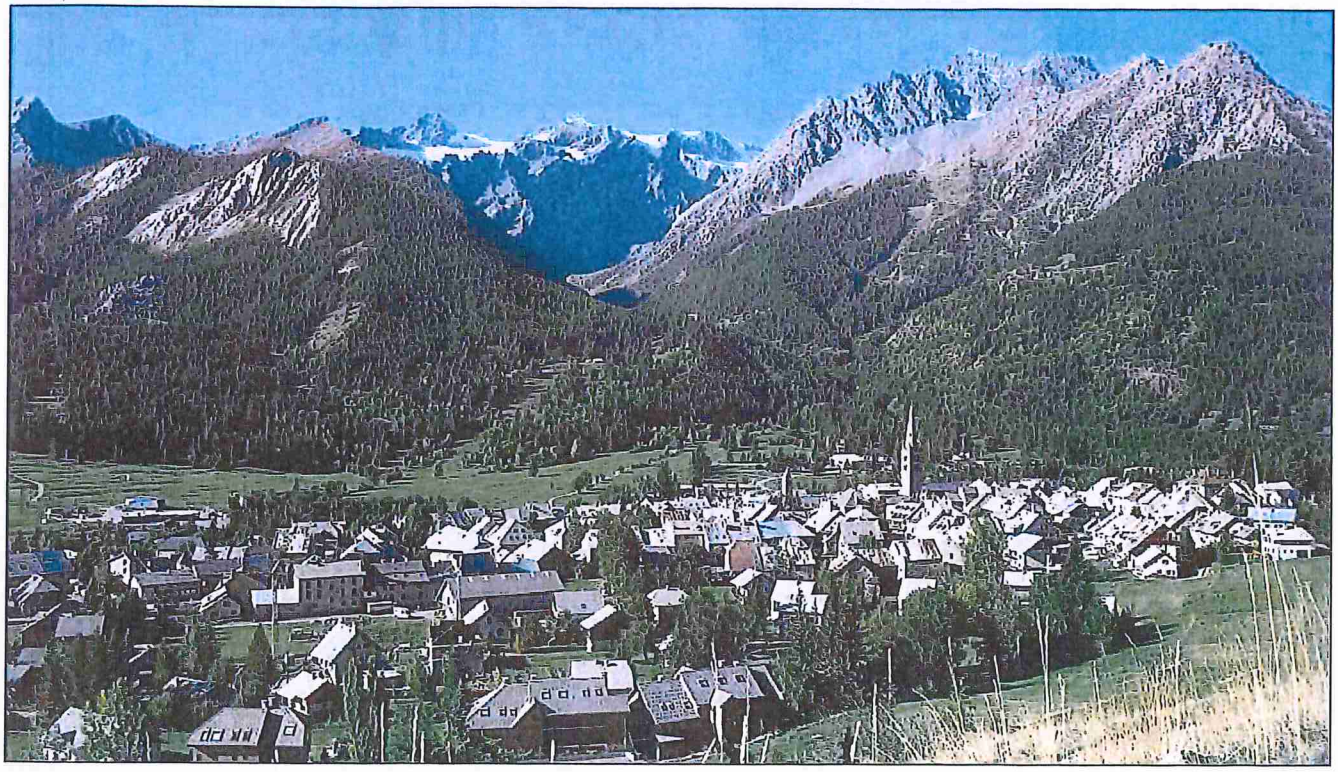

5.1.6. ANNEXE – AR6 (SERVITUDES AUX ABORDS DES CHAMPS DE TIRS)

PLU mis à jour le 18 septembre 2020

Le Maire

Jean-Marie REY,
Maire du Monetier les Bains

MAIRIE DU MONETIER-LES-BAINS (Hautes-Alpes)

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

CGins
Paysagiste

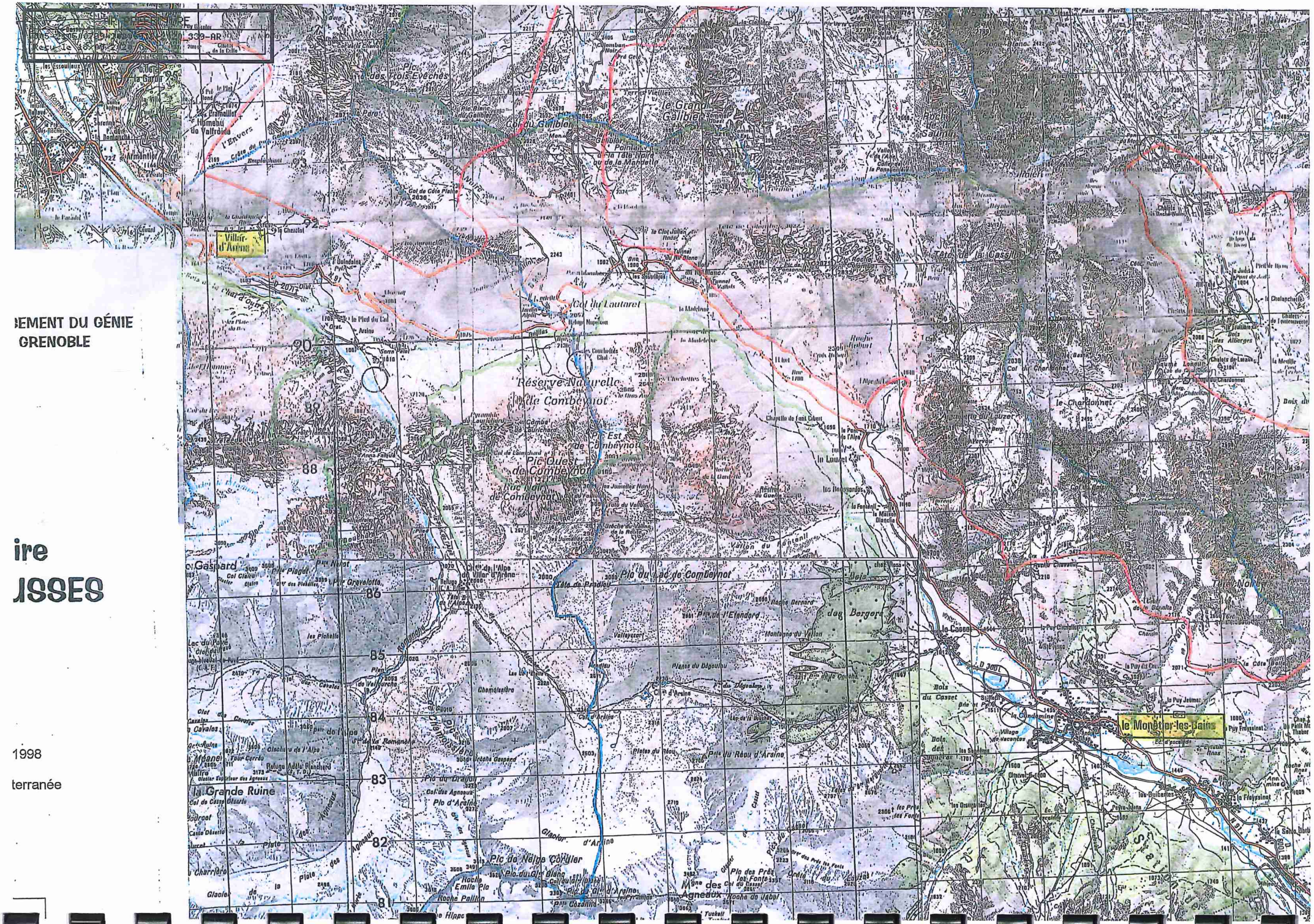
Villar-d'Arène
Réserve Naturelle de Combeynot
Pic Est de Combeynot
Pic Ouest de Combeynot
Pic du Lac de Combeynot
Col du Lautaret
le Grand Galibier
Pic des Trois Evêques
le Chardonnet
le Casset
la Grande Ruine
Glacier d'Arsine
le Monêtier-les-Bains
la Chalmette
la Floysinaut
Pic de Neige Cordier
Pic d'Arsine
Pic du Draou
Col des Agneaux
Pic des Agneaux
Roche Emile Pic
Roche Pallion
Pic du Lac Blanc
Pic des Prés
Pic des Fonts
Pic du Raou d'Arsine
Plates du Raou
Plates du Dégoulou
Montagne du Vallon
Pic de l'Etendard
Roche Bernard
Tête de Prodieu
Pic du Gaspard
Col Clairet
Pic Plagut
Pic Gravelotte
Pic Nivat
Col du Gaspard
Glacier de Gaspard
Col d'Arsine
Col Chalmine
Chamoisière
Les Pichelles
Les Dumolles
Roche du Vallon de la Rélie
Vallon du Fontenil
Chapelle de Fond Cabot
Chalet de Lautaret
Les Courbettes
Les Dumolles Nord
Les Dumolles Sud
Les Dumolles Ouest
Les Dumolles Est
Les Dumolles Sud-Ouest
Les Dumolles Sud-Est
Les Dumolles Nord-Ouest
Les Dumolles Nord-Est
Les Dumolles Sud-Est
Les Dumolles Sud-Ouest

045-210501
Reçu le 18/09/2020

RMD MÉDITERRANÉE
CMD LYON
GARNISON de SAINT JEAN DE MAURIENNE (73)

ÉTABLISSEMENT DU GÉNIE
de GRENOBLE

PLAN JOINT
au Régime Extérieur
du Champ de Tir Temporaire
de GALIBIER - GRANDES ROUSSES

Approuvé par Note de Service N° 98 D 012822 du 18 Juin 1998

du Général Commandant la Région Militaire de Défense Méditerranée
et la Circonscription Militaire de Défense de LYON

LÉGENDE	
Échelle	1 / 50.000
Limites de la zone dangereuse des objectifs	
Limites des communes	
Positions de mise en batterie	○

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

RMD MÉDITERRANÉE

CMD LYON
GARNISON de SAINT JEAN DE MAURIENNE
(73)

ÉTABLISSEMENT DU
GÉNIE
de GRENOBLE

Régime Extérieur du Champ de tir Temporaire de GALIBIER - GRANDES ROUSSES

Approuvé par Note de Service N° 980012822 du 18 Juin 1998

du Général Commandant la Région Militaire de Défense MÉDITERRANÉE
et la Circonscription Militaire de Défense de LYON

Plan joint

Extrait de carte au 1 / 50 000

Annule et remplace le Régime Extérieur
Approuvé par Décision N° 4985/3 du 26.10.54

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

Pour chacune des communes, ces périodes sont définies dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	1ère période Tirs sans restriction	2ème période Tirs interdits	3ème période Tirs avec restrictions
ALBANNE	1er Octobre au 31 Mai sauf samedis, dimanches, lundis et périodes de vacances de Noël, jour de l'an et Pâques	1er Juillet au 30 Septembre	1er Juin au 30 Juin (1)
ALBIEZ LE VIEUX	1er Octobre au 31 Mai sauf samedis, dimanches, lundis et périodes de vacances de Noël, jour de l'an et Pâques	1er Juillet au 30 Septembre	1er Juin au 30 Juin (1)
BESSE	16 Octobre au 10 Juin	11 Juin au 15 Octobre	Néant
CLAVANS	1er Novembre au 30 Avril	Néant	1er Mai au 30 Octobre
HUEZ	16 Octobre au 20 Décembre 21 Avril au 10 Juin	21 Décembre au 20 Avril	11 Juin au 15 Octobre
LA GRAVE	11 Octobre au 19 Juin	20 Juin au 10 Octobre	Néant
LE FRENEY D'OISANS	16 Octobre au 10 Juin	11 Juin au 15 Octobre	Néant
LE MONETIER LES BAINS	11 Octobre au 19 Juin	20 Juin au 10 Octobre	Néant
MIZOEN	16 Octobre au 10 Juin	11 Juin au 15 Octobre	Néant
MONTROND	1er Octobre au 31 Mai sauf samedis, dimanches, lundis et périodes de vacances de Noël, jour de l'an et Pâques	1er Juillet au 30 Septembre	1er Juin au 30 Juin (1)
OZ	16 Octobre au 10 Juin	Néant	11 Juin au 15 Octobre
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	1er Octobre au 31 Mai sauf samedis, dimanches, lundis et périodes de vacances de Noël, jour de l'an et Pâques	1er Juillet au 30 Septembre	1er Juin au 30 Juin (1)
SAINT JEAN D'ARVES	1er Octobre au 31 Mai sauf samedis, dimanches, lundis et périodes de vacances de Noël, jour de l'an et Pâques	1er Juillet au 30 Septembre	1er Juin au 30 Juin (1)
SAINT SORLIN D'ARVES	1er Octobre au 31 Mai sauf samedis, dimanches, lundis et périodes de vacances de Noël, jour de l'an et Pâques	1er Juillet au 30 Septembre	1er Juin au 30 Juin (1)
VALLOIRE	1er Octobre au 31 Mai sauf samedis, dimanches, lundis et périodes de vacances de Noël, jour de l'an et Pâques	1er Juillet au 30 Septembre	1er Juin au 30 Juin (1)
VAUJANY	16 Octobre au 10 Juin	Néant	11 Juin au 15 Octobre
VILLAR D'ARENE	11 Octobre au 19 Juin	20 Juin au 10 Octobre	Néant

(1) Les tirs devront toutefois avoir lieu de préférence du 1er Mai au 30 Juin et du 1er Octobre au 20 Décembre

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

234 - Mesures de sécurité pendant les tirs

Le Directeur de l'exercice est responsable de la sécurité pendant les tirs.

Il a le choix des moyens propres à assurer la sécurité, en particulier il doit avant le tir faire :

* Vider la zone interdite à la circulation (c'est à dire l'ensemble de la zone dangereuse des objectifs et de la zone dangereuse des positions de batterie, l'une et l'autre majorée à l'initiative et sous la responsabilité du Directeur de l'exercice). Par mots "Vider la zone", il faut entendre qu'il s'agit de vider cette zone de tout être humain et de tout animal domestique.

* Le Directeur de l'exercice doit ensuite, dans la zone définie, maintenir le vide pendant la durée des tirs.

* Si le tir comporte une interdiction totale ou intermittente de circulation sur certains chemins ou routes, l'exécution de cette interdiction est assurée par le Directeur de l'exercice. Les modalités d'interdiction de circulation à mettre en place se feront en relation avec la commune concernée.

235 - Mesures spéciales pour les tirs de nuit

Une attention particulière sera apportée à la vérification du pointage.

3 - ARMES ET MUNITIONS AUTORISÉES

31 - ARMES

Canons, obusiers, mortiers.

32 - MUNITIONS

Tous types de munitions adaptées aux armes autorisées.

4 - DIRECTION GÉNÉRALE DES TIRS

Les tirs se feront depuis les zones de mise en batterie vers l'intérieur de la zone dangereuse des objectifs.

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

contre le danger de mort auquel ils s'exposent en touchant les engins dangereux trouvés sont à mettre en place par le Directeur de l'exercice et les Chefs de corps utilisateurs du champ de tir.

Dès la fin de chaque école à feu, le Directeur concerné fera relever sur une carte ou un plan détaillé l'emplacement estimé des projectiles non éclatés.

Si les conditions d'enneigement le permettent, la destruction de ces projectiles sera entreprise dès la fin d'une période d'exercices par les soins de l'Établissement du Matériel de SAINT ÉGRÈVE (Isère).

Si les conditions s'y opposent (cas particulier des écoles à feu en période hivernale) les opérations de désobusage devront être entreprises dès que les conditions d'enneigement le permettront.
Dans ce cas, les Maires des communes intéressées devront en être avisés et les pancartes signalant la présence de projectiles non éclatés devront être laissées en place sur tous les itinéraires donnant accès aux sections incriminées jusqu'à ce que les opérations de désobusage aient pu être effectuées.

7 - PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les mesures à prendre contre les incendies de forêts sont appliquées à la diligence du Commandant de la troupe en manoeuvre.

Les incendies provoqués par l'éclatement des obus se développent en un laps de temps variable avec la région et d'une durée ordinaire d'une heure ou deux.
Il y a donc lieu de maintenir pendant le tir et après le tir pendant ce laps de temps, un personnel d'observation placé en un ou plusieurs points choisis de manière à permettre de surveiller la zone des éclatements.

Moyens militaires :

Des détachements munis de pelles et de pioches placés auprès des observateurs ainsi prévus ou en relation avec eux par une ou plusieurs liaisons rapides et sures, seront maintenus aussi longtemps que les observateurs eux-mêmes, prêts à intervenir au premier signal pour éteindre le feu naissant.

Moyens civils (Sapeurs pompiers) :

- soit par le téléphone portable au N° 18 ou au N° 112 qui permet de prendre contact avec la Caserne de Sapeurs pompiers la plus proche,

- si non par un moyen de liaison vers une cabine téléphonique (puis au N° 18).

8 - DEMANDES D'INDEMNITÉS

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

Le présent régime doit être affiché en permanence dans les mairies des communes concernées (à la charge des municipalités).

92 - AVIS D'EXÉCUTION DES TIRS

Quand les lieux, jours et heures de tir auront été arrêtés par le Directeur de l'exercice, celui-ci fera connaître au minimum 45 jours à l'avance :

- les lieux, jours et heures de tir,
- la nature de l'armement utilisé,
- les mesures de protection des populations civiles contre les engins dangereux provenant des tirs en indiquant l'autorité militaire à prévenir en cas de découverte d'engins dangereux.

La diffusion des affiches de préavis est à la charge de la 27ème Division d'Infanterie de Montagne.

La destruction des engins dangereux est effectuée par les soins de l'Établissement du Matériel de SAINT ÉGRÈVE (Isère).

Dans le cas où le tir prescrit pour un jour déterminé ne pourrait avoir lieu, le Directeur de l'exercice qui devait l'exécuter avisera directement les services publics et les Maires intéressés et leur fera connaître en même temps la date à laquelle le tir sera reporté ; le nouveau tir pourra dans ce cas être exécuté vingt quatre heures après.

Il importe de plus, que la période d'interdiction de la zone dangereuse soit rigoureusement limitée aux dates réelles d'exécution des tirs, et que ceux-ci se déroulent exclusivement à l'intérieur des "zones de manœuvre" désignées dans les préavis de tir.

93 - AUTORITÉS A PRÉVENIR DE L'EXÉCUTION DES TIRS CONCERNANT L'ENSEMBLE DU GRAND CHAMP DE TIR DES ALPES (GALIBIER - GRANDES ROUSSES et ROCHILLES - MONT THABOR) :

Autorités militaires :

Monsieur le Général commandant la RMD MÉDITERRANÉE et la CMD de LYON
Monsieur le Général commandant la CMD de MARSEILLE
Monsieur le Général commandant la Région Aérienne Méditerranée
Monsieur le Général commandant la 27 DIM à GRENOBLE
Monsieur le Colonel, Commandant le 93ème RAM à VARCES

Monsieur le Délégué Militaire Départemental de l'Isère
Monsieur le Délégué Militaire Départemental de la Savoie
Monsieur le Délégué Militaire Départemental des Hautes Alpes

Monsieur le Directeur de l'Établissement du Génie de GRENOBLE
Monsieur le Directeur de l'Établissement du Matériel de SAINT ÉGRÈVE

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

Monsieur le Maire d'HUEZ
Monsieur le Maire d'ORELLE
Monsieur le Maire d'OZ EN OISANS
Monsieur le Maire de BARDONECHE (en Italie)
Monsieur le Maire de BESSE
Monsieur le Maire de BOURG D'OISANS
Monsieur le Maire de CLAVANS en Haut OISANS
Monsieur le Maire de FOURNEAUX
Monsieur le Maire de L'ALPE d'HUEZ
Monsieur le Maire de LA GARDE
Monsieur le Maire de LA GRAVE
Monsieur le Maire de MIZOËN
Monsieur le Maire de MODANE
Monsieur le Maire de MONETIER LES BAINS
Monsieur le Maire de MONTROND
Monsieur le Maire de NÉVACHE
Monsieur le Maire de SAINT ALBAN DES VILLARDS
Monsieur le Maire de SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Monsieur le Maire de SAINT JEAN D'ARVES
Monsieur le Maire de SAINT MICHEL DE MAURIENNE
Monsieur le Maire de SAINT SORLIN D'ARVES
Monsieur le Maire de VALLOIRE
Monsieur le Maire de VALMEINIER
Monsieur le Maire de VAUJANY
Monsieur le Maire de VILLAR D'ARÈNE
Monsieur le Maire du FRENEY D'OISANS

Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme d'AURIS en OISANS
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de BRIANÇON
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de CHAMBÉRY
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de CHANTEMERLE
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de GAP
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de GRENOBLE
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de L'ALPE d'HUEZ
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de LA MEIJE
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de MONETIER LES BAINS
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de NÉVACHE
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme de VALLOIRE
Monsieur le Directeur de l'Office du tourisme et du Syndicat d'initiative de BOURG D'OISANS
Monsieur le Directeur de la Maison du tourisme de MODANE

Monsieur le Président du Club Alpin Français de BRIANÇON
Monsieur le Président du Club Alpin Français de CHAMBÉRY
Monsieur le Président du Club Alpin Français de l'ISÈRE
Monsieur le Président du Club Alpin Français de LYON
Monsieur le Président du Club Alpin Français de MARSEILLE - PROVENCE
Monsieur le Président du Club Alpin Français de MAURIENNE
Monsieur le Président du Club Alpin Français de PARIS
Monsieur le Président du Club Alpin Français de VALENCE

Madame la Présidente du Refuge du THABOR à VALFRÉJUS

Monsieur le président de la Société de Chasse de NÉVACHE

94 - Répartition des différentes parties du champ de tir et Rapports avec les Autorités Civiles et la population

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

RMD MÉDITERRANÉE
CMD LYON
GARNISON de MODANE

ÉTABLISSEMENT DU GÉNIE
de GRENOBLE

egg 1

Régime Extérieur du Champ de tir Temporaire des ROCHILLES - MONT THABOR

Approuvé par Note de service No 96 017788 du 04 Octobre 1996
du Général Commandant la Région Militaire de Défense MÉDITERRANÉE
et la Circonscription Militaire de Défense de LYON

Pièce jointe :

Extrait de carte au 1 / 50 000

Annule et Remplace
le Régime Extérieur approuvé par
Décision No 2371 / EM 8 du 10.06.49
Modifié en 1968, 1969 et 1974

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

23 - MESURES PRISES LORS DE L'EXÉCUTION DES TIRS

231 - Vedettes

Des fanions rouges et des vedettes munies de fanions seront placés sur les sentiers et chemins à la diligence du Directeur des tirs. Les emplacements de ces fanions ou vedettes seront fonction de la ou des sections choisies pour le tir ainsi que des époques des tirs (enneigement).

La vedette placée au col du FRÉJUS pourra être doublée d'un douanier appartenant au Service des Douanes de MODANE.

232 - Mesures à prendre pour annoncer chaque jour le début et la fin des tirs

Les dimensions et le compartimentage du champ de tir interdisent les mesures générales telles que coups de sirène ou tirs de coups de semonce.

Les populations seront avisées par les moyens prévus au chapitre 9 ; aucun autre moyen ne pouvant être efficace.

Il appartient au Directeur de l'école à feu de vérifier par une observation spéciale qu'aucune personne ne se trouve dans la zone dangereuse de l'objectif qu'il a choisi.

233 - Mesures spéciales pour les tirs de nuit

Sans objet.

3 - ARMES ET MUNITIONS AUTORISÉES

31 - ARMES

Canons, obusiers, mortiers.

32 - MUNITIONS

Tous types de munitions adaptées aux armes autorisées.

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

6 - PROJECTILES NON ÉCLATES

Le champ de tir des ROCHILLES - MONT THABOR est classé en catégorie A en ce qui concerne le désobusage (cf. Instruction No 1642 / DEF / EMAT / INS / FG / 66 du 30 Avril 1980).

Dans le cas d'obus non explosé et si les conditions d'enneigement le permettent, des panneaux mettant en garde la population civile et les militaires contre le danger de mort auquel ils s'exposent en touchant les engins dangereux trouvés, sont à mettre en place par le Directeur des écoles à feu et les Chefs de corps utilisateurs du champ de tir.

Dès la fin de chaque école à feu, le Directeur de celle-ci fera relever sur une carte ou un plan détaillé l'emplacement estimé des projectiles non éclatés.

Si les conditions d'enneigement le permettent, la destruction de ces projectiles sera entreprise dès la fin d'une période d'écoles à feu par les soins de l'Établissement du Matériel de SAINT-EGRÈVE (Isère).

Si les conditions s'y opposent (cas particulier des écoles à feu en période hivernale) les opérations de désobusage devront être entreprises dès que les conditions d'enneigement le permettront.
Dans ce cas, les Maires des communes intéressées devront en être avisés et les pancartes signalant la présence de projectiles non éclatés devront être laissées en place sur tous les itinéraires donnant accès aux sections incriminées jusqu'à ce que les opérations de désobusage aient pu être effectuées.

7 - PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les mesures à prendre contre les incendies de forêts sont définies au paragraphe 2 de l'article 3 de la Circulaire du 2 Septembre 1920 dont copie est donnée ci-après.

Elles sont appliquées à la diligence du Commandant de la troupe en manoeuvre.

<u>Extrait de la Circulaire du 02 Septembre 1920 concernant les conditions techniques de sécurité et le service de sécurité des champs de tir</u>
(article 3 $ 2 - mesures contre les incendies de forêt)

Les incendies provoqués par l'éclatement des obus se développent en un laps de temps variable avec la région et d'une durée ordinaire d'une heure ou deux.
Il y a donc lieu de maintenir pendant le tir et après le tir pendant ce laps de temps, un personnel d'observation placé en un ou plusieurs points choisis de manière à permettre de surveiller la zone des éclatements.

Des détachements munis de pelles et de pioches placés auprès des observateurs ainsi prévus ou en relation avec eux par une ou plusieurs liaisons rapides et sures, seront maintenus aussi longtemps que les observateurs eux-mêmes, prêts à intervenir au premier signal pour éteindre le feu naissant.

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

822 - Les lacs empoissonnés

Aucun tir ne sera exécuté sur les lacs :

. des BATAILLÈRES (section 3)
. des CERGES (section 1)
. LONG (section 5)
. NOIR (section 5)
. BLANC (section 5)
. LANORA (section 5)
. du SERPENT (section 5)
. GRAND LAC (section 6)
. Tous les lacs qui pourraient être empoissonnés ultérieurement.

823 - Les sols instables

Le Directeur du tir veillera à ce que soient évités les tirs sur les régions de sols instables où une forte érosion serait à craindre (sommets d'entonnoirs des torrents).

824 - La ligne haute tension FRENEY - EMBRUN

Le Directeur du tir devra s'entourer de toutes les précautions pour que les tirs n'apportent aucune perturbation, ni dégradations tant aux pylônes qu'aux câbles de la ligne à haute tension traversant le Sud Ouest de la section No 1 (VALLOIRE) et le Nord Ouest de la section No 6 (LE MONÊTIER LES BAINS).

825 - Le Chalet du Club Alpin Français (C.A.F)

Il sera veillé à ce que le chalet du C.A.F situé près du lac de SAINTE-MARGUERITE (coordonnées UTM 32 T LQ 113 997) soit tenu en dehors de tout réceptacle, zone d'objectifs et zone dangereuse de positions.

9 - PUBLICITÉ RELATIVE A L'EXÉCUTION DES TIRS

91 - AFFICHAGE PERMANENT

Le présent régime doit être affiché en permanence dans les mairies des communes concernées (à la charge des municipalités).

AR PREFECTURE
005-210500799-20200918-2020_339-AR
Reçu le 18/09/2020

Autorités civiles :

Monsieur le Préfet de l'Isère
Monsieur le Préfet de la Savoie
Monsieur le Préfet des Hautes Alpes
Monsieur le Sous-préfet de BRIANCON
Monsieur le Sous-préfet de SAINT JEAN DE MAURIENNE
Monsieur le Directeur de l'O.N.F de la Savoie à CHAMBÉRY
Monsieur le Directeur de l'O.N.F des Hautes Alpes à GAP
Monsieur le Directeur de la D.D.E de la Savoie à CHAMBÉRY
Monsieur le Directeur de la D.D.E des Hautes Alpes à GAP
Monsieur le Directeur des P.T.T de la Savoie à CHAMBÉRY
Monsieur le Directeur des P.T.T des Hautes Alpes à GAP
Monsieur le Directeur de l'E.D.F de la Savoie à CHAMBÉRY
Monsieur le Directeur de l'E.D.F des Hautes Alpes à GAP
Monsieur le Directeur de l'E.D.F de SUPER BISSORTE à LA PRAZ en Savoie
Monsieur le Directeur de la Police de l'air et des frontières à MODANE
Monsieur le Directeur des Douanes de la Savoie à CHAMBÉRY
Monsieur le Directeur des Douanes des Hautes Alpes à GAP
Monsieur le Lieutenant des Douanes de BRIANCON
Monsieur le Lieutenant des Douanes de MODANE
Monsieur le Brigadier des Douanes de SAINT MICHEL DE MAURIENNE
Monsieur le Directeur de la SNCF « Sud-Est » à LYON
(pour gares de LYON , GRENOBLE , CHAMBÉRY , SAINT MICHEL DE MAURIENNE , MODANE)
Monsieur le Directeur de la SNCF « Méditerranée » à MARSEILLE
(pour gares de MARSEILLE , BRIANCON)
Monsieur le MAIRE de VALLOIRE
Monsieur le MAIRE de VALMEINIER
Monsieur le MAIRE d'ORELLE
Monsieur le MAIRE de MODANE
Monsieur le MAIRE de NÉVACHE
Monsieur le MAIRE de MONÊTIER LES BAINS
Monsieur le MAIRE de BARDONECCHIA en Italie
(en raison des troupeaux transhumants italiens)
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de GRENOBLE
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de CHAMBÉRY
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de GAP
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de BRIANCON
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de CHANTEMERLE
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de NÉVACHE
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de MODANE
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de VALLOIRE
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de LA GRAVE
Monsieur le Président du Syndicat d'initiative de MONÊTIER LES BAINS
Monsieur le Président du Club Alpin Français à PARIS
Monsieur le Président du Club Alpin Français à LYON
Monsieur le Président du Club Alpin Français à GRENOBLE
Monsieur le Président du Club Alpin Français à CHAMBÉRY
Monsieur le Président du Club Alpin Français à SAINT JEAN DE MAURIENNE
Monsieur le Président du Club Alpin Français à MARSEILLE
Monsieur le Président du Club Alpin Français à BRIANCON
Monsieur le Président du Club Alpin Français à VALENCE
Monsieur le Président du Touring Club de France à PARIS
Monsieur le Président du Refuge du THABOR à VALFRÉJUS
Monsieur le Président de la Société de chasse de NÉVACHE
Monsieur le Président de la Fédération Française de la Montagne à PARIS

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DU MONETIER-LES-BAINS (05220)

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

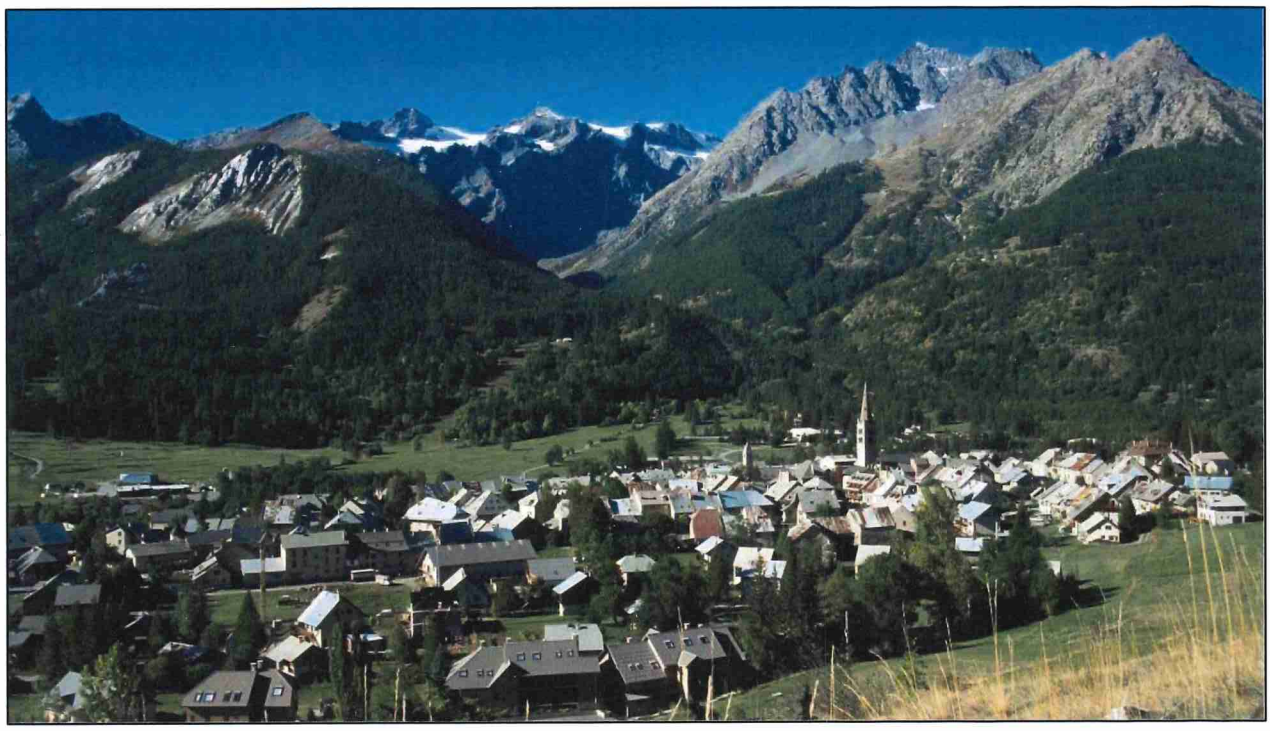

5.1.7. ANNEXE – EL4 (DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DE LA MONTAGNE)

PLU approuvé le 13 février 2020

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 1er juin 2022

Révision allégée n°1 du PLU approuvée le

27 NOV 2024

Le Maire

Jean-Marie REY,
Maire du Monêtier les Bains

MAIRIE DU MONÊTIER-LES-BAINS R.F. (Hautes-Alpes)

ENREGISTRÉ LE
11 DEC. 2024
SOUS-PREFECTURE DE BRIANÇON

Alpicité
Urbanisme. Paysage. Environnement

Agence RAPHANEAU FONSECA
Études patrimoniales & urbaines

CGins
Paysagiste

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable /
Procédures Réglementaires

Gap, le 21 DEC. 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 05-2023-12-21-00001

relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique au titre du Code du Tourisme,dans le cadre de la régularisation du domaine nordique de Serre-Chevalier, sur les communes du Monêtier-les-Bains, de Saint-Chaffrey et de La Salle-les-Alpes

Pétitionnaire : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVM) de Serre-Chevalier

Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code du Tourisme, notamment les articles L.342-20 à L.342-26-1 ;

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVM) de Serre-Chevalier du 18 juillet 2019 demandant le lancement de l'enquête publique visant à instituer des servitudes d'utilité publique sur le domaine nordique de Serre-Chevalier au titre du Code du tourisme sur les communes du Monêtier-les-Bains, de Saint-Chaffrey et de La Salle-les-Alpes ;

VU la délibération du conseil municipal du 06 juin 2019 de la commune de Saint-Chaffrey ;

VU la délibération du conseil municipal du 26 juin 2019 de la commune de la Salle-les-Alpes ;

VU la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2019 de la commune du Monêtier-les-Bain

VU les pièces du dossier, transmises par le SIVM Serre-Chevalier le 16 octobre 2019, notamment le plan de situation, la notice explicative, la caractéristique de la servitude et le plan et états parcellaires ;

VU les pièces complémentaires du dossier, transmises par le SIVM de Serre-Chevalier et reçues en Préfecture le 24 avril 2023 et le 02 juin 2023, notamment le plan de situation, la notice explicative, la caractéristique de servitude, les plans et états parcellaires ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DPP-CDD-53 du 11 juillet 2023, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire préalable à l'instauration de servitudes au titre des articles L.342-20 à L.342-26-1 du Code du tourisme, sur le territoire de la commune de Saint Léger les Mélèzes ;

VU les pièces attestant que l'avis d'enquête publique a été, conformément à l'article R.131-5 du Code de l'expropriation affiché et publié dans les éditions du Dauphiné Libéré du 10 août 2023 et du 24 août 2023 et que le dossier d'enquête est resté déposé durant toute la durée de l'enquête publique en mairies du Monêtier-les-Bains, de Saint-Chaffrey et de La Salle-les-Alpes ;

VU les avis de réception des envois en recommandé des notifications adressés aux intéressés ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 20 octobre 2023, donnant un avis favorable à l'instauration des servitudes ;

CONSIDERANT que l'instauration des servitudes est nécessaire pour obtenir l'autorisation des propriétaires de pénétrer dans les propriétés privées concernées par des travaux indispensables à la gestion du domaine skiable;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes :

A R R E T E

Article 1er : Les servitudes prévues par les articles L.342-18 à L.342-26-1 du Code du tourisme sont instituées sur les terrains nécessaires à la régularisation du domaine nordique de Serre-Chevalier;

Article 2 : Les servitudes, ci-dessous mentionnées, créées par le présent arrêté, s'appliquent aux parcelles délimitées sur le plan annexé au présent arrêté.

La nature des servitudes instituées est la suivante et doit permettre :

- L'accès nécessaire à l'implantation, l'entretien et la protection des pistes,
- le passage des pistes existantes,
- la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement courant dont la nature ne nécessite pas d'étude d'impact ni d'examen au cas par cas ou d'autorisations administratives particulières.

Article 3 : Les servitudes créées grèvent les emprises dans les limites figurant sur le plan parcellaire et s'appliquent aux propriétaires mentionnés sur les états parcellaires annexés au présent arrêté.

Article 4 : Définition de la servitude

Droits et obligations pour les propriétaires :

Droits :

La servitude instituée en vertu des articles L.342-20 à L.342-23 ouvre droit à indemnité s'il en résulte pour le propriétaire du terrain ou l'exploitant d'un préjudice direct, matériel et certain. Cette indemnité est à la charge du bénéficiaire de la servitude. La demande d'indemnité doit, sous peine de forclusion, parvenir au bénéficiaire de la servitude dans un délai d'un an à compter de la date où le dommage a été causé ou révélé.

Obligations :

- ***Pendant la période d'enneigement :***

  Interdiction absolue pour tout propriétaire ou locataire de modifier les lieux, de planter, de construire ou de placer, même de façon temporaire, quelque obstacle de nature à gêner le passage des skieurs ainsi que le fonctionnement, l'entretien ou l'utilisation des différentes installations ;

Obligation pour tout propriétaire de parcelles à la limite de l'assiette de la servitude d'accepter tout travaux de préparation au sol et de taille d'arbres nécessaires à la bonne utilisation du domaine skiable;

Assurer le passage des skieurs des domaines skiables sur des parcelles privées ;

Accepter le passage de toute personne ou engin nécessaire à la réalisation, à la modification, au changement, aux vérifications et à l'entretien des installations ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens ;

- **En dehors de la période d 'enneigement :**

  Aucune obligation ne s'applique aux propriétaires en dehors de la période d'enneigement, soit du 15 avril au 30 novembre ;

Droits et obligations pour le bénéficiaire :

Le SIVM de Serre-Chevalier, bénéficiaire de la servitude, s'engage à :

- Informer les propriétaires ou les locataires avant tous travaux ;
- n'effectuer les travaux d'entretien, de maintenance nécessitant le passage sur des terrains privés grévés par la servitude, qu'en dehors des périodes de fauche ;
- ne pas entraver l'usage agricole des terrains en période de non enneigement, notamment en période de fenaison de récolte ;
- réaliser ou faire réaliser les travaux et d'aménagements conformément au tracé figurant sur le plan parcellaire et au descriptif de travaux et des ouvrages contenus dans le dossier d'enquête publique
- remettre en état les terrains non boisés lorsque des travaux d'aménagement auront été effectués ;
-

Aussi, les propriétaires pourront pour la nécessité de la pâture, clore leurs terrains, hors période hivernale, à condition de prévoir une partie mobile de cinq mètres permettant le passage du personnel et des engins chargés de l'entretien des pistes ;

- Période de l'année pendant laquelle la servitude s'applique :

La servitude d'accès nécessaire à l'implantation, l'entretien et les réparations ainsi que pour les travaux s'applique toute l'année.

Article 5 : La validité des servitudes instituées par le présent arrêté est illimitée.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié par le SIVM de Serre-Chevalier à chaque propriétaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairies du Monêtier-les-Bains, de Saint-Chaffrey et de La Salle-les-Alpes. Un certificat d'affichage devra attester l'accomplissement de cette formalité.

Les états parcellaires annexés au présent arrêté sont consultables en Préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Politiques Publiques – Cellule Développement Durable) et en mairies du Monêtier-les-Bains, de Saint-Chaffrey et de La Salle-les-Alpes.

Article 8 : Les servitudes seront annexées au document d'urbanisme qui fera l'objet d'une mise à jour. En application de l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, les Maires des communes du Monêtier-les-Bains, de Saint-Chaffrey et de La Salle-les-Alpes Mélèzes constateront par arrêté, qu'il a été procédé à cette mise à jour du document d'urbanisme dans les secteurs concernés.
Les servitudes nécessaires à la réalisation du projet feront l'objet d'une publication au service de la publicité foncière.

Article 9 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans les deux mois suivant sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 10 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes,
La Sous-Préfète de Briançon,
Le Président du SIVM de Serre-Chevalier,
Le Maire du Monêtier-les-Bains,
Le Maire de Saint-Chaffrey,
Le Maire de La-Salle-Les-Alpes,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoît ROCHAS

Annexes : plan et états parcellaires

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**
Commune et commune nouvelle Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AC	468		TRAVERSIER	1 748	137	
AN	92		VILLARD DU BEZ	388	27	
AN	93		VILLARD DU BEZ	503	42	
AN	110		VILLARD DU BEZ	2 410	176	
AN	149		VILLARD DU BEZ	690	21	
AN	150		VILLARD DU BEZ	460	73	
AN	262		LA CHALANCE	8 810	348	
AO	108		LES BARBIERES	195	78	
AO	159		LES BARBIERES	353	98	
AO	163		LES BARBIERES	73	1	
AO	212		LES BARBIERES	840	244	
AO	236		LES BARBIERES	310	83	
AO	264		LES BARBIERES	762	132	
AO	502		VILLARD	486	97	
AO	503		VILLARD	1 062	165	
AP	81		PRES VIEUX	978	28	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "SUP - DOMAINE NORDIQUE DE SERRE CHEVALIER - MONETIER LES BAINS" pour le compte "Syndicat intercommunal à vocation multiple de". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "Syndicat intercommunal à vocation multiple de".

AP	112	PRES VIEUX	738	5
AP	146	PRES VIEUX	1 318	33
AP	212	MANDOULINES	119	33
AP	234	MANDOULINES	920	128
AR	293	LA VICROSE	960	79
AR	330	ORTELS	469	66
AR	333	ORTELS	418	
AR	438	LE REFOUR	1 852	75
AR	444	LE REFOUR	2 020	102
AR	567	LA VICROSE	160	
AS	23	PRES DES COINS	673	66
AS	44	PRES DES COINS	1 850	76
AS	58	LES RIBES	778	100
AS	61	PRES CHABERT	2 050	449
AS	75	PRES CHABERT	920	153
AS	103	CIMES DES PRES CHABERT	1 190	15
AS	111	CIMES DES PRES CHABERT	840	1
AS	114	CIMES DES PRES CHABERT	305	77
AS	124	CIMES DES PRES CHABERT	950	70
AS	160	CIMES DES PRES CHABERT	8 977	299
AS	163	PRES CHABERT	997	117
AS	166	PRES CHABERT	221	41
AS	175	PRES CHABERT	7 949	269
C	1050	FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	7 340	425
C	1080	FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	195	3
D	244	CHAMP CHARDUSSIER	1 508	163
D	250	CHAMP CHARDUSSIER	829	6
D	262	CHAMP CHARDUSSIER	4 152	188
D	264	CHAMP CHARDUSSIER	290	4
D	353	FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	229	68
D	366	FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	6 170	390
D	734	CHAMP CHARDUSSIER	1 253	214
D	738	CHAMP CHARDUSSIER	2 340	21
E	342	REFOUR	7 272	284
E	434	LES LONJAGNES	1 430	50
E	437	LES LONJAGNES	282	43

E	449	LES LONJAGNES	300	82
E	574	LES LONJAGNES	46	5
E	579	LES LONJAGNES	6 130	143
E	823	CLOT DE PIERRE COGNET	360	116
E	860	CHAMP GERARD	440	118
E	1749	CHAMP GERARD	56	13
F	857	CHIROUZE	320	22
F	942	PONT LA CHENAL	510	69
F	946	PONT LA CHENAL	320	4
F	959	PONT LA CHENAL	265	25
F	964	PONT LA CHENAL	320	37
F	1551	CHIROUZE	9 705	982
F	1552	CHIROUZE	1 782	231
F	1557	PONT LA CHENAL	20 548	668
F	1572	PONT LA CHENAL	12 908	231
P	1	SABLON	6 685	80
P	7	SABLON	200	54
P	291	TERRASSETTE	630	1
P	370	CLOT DES TROIS FONTS	137 600	1 342
P	371	LE CHENE BLANC	98 600	1 109
P	372	LE CHENE BLANC	111 050	357
P	373	CLOT DU RAFOUR	132 120	1 338
P	374	CLOT DU RAFOUR	73 640	500
P	375	LA CHALANCE	17 680	223
P	376	LA CHALANCE	114 650	619
P	377	TRONCHET	222 120	2 195
P	383	LA BARRE	130 080	2 094
P	385	LA VEYRE	53 200	2 317
R	152	CHANTELOUBE	390	171
R	163	CHANTELOUBE	394	139
R	178	CHANTELOUBE	570	167
R	206	CHANTELOUBE	244	15
R	259	CHANTELOUBE	3 970	397
R	300	CHANTELOUBE	829	148
R	326	CHANTELOUBE	2 020	266
R	359	CHANTELOUBE	100	22

R	474	CORVARIA	486	14
R	483	CORVARIA	1 310	193
R	502	CORVARIA	430	14
R	523	CORVARIA	890	78
R	532	CORVARIA	410	7
R	541	CORVARIA	1 140	165
R	570	CORVARIA	580	15
R	618	CORVARIA	230	31
R	651	CORVARIA	883	90
R	653	CORVARIA	232	1
R	1039	PEYRA JUANA	33 390	153
R	1040	PEYRA JUANA	49 210	607
R	1063	PRES VALET	90	23
R	1065	PRES VALET	580	47
R	1074	PRES VALET	9 580	276
S	158	LES SAGNES	1 280	18
S	229	LES SAGNES	550	31
S	241	LES SAGNES	49	18
S	242	LES SAGNES	510	133
S	269	LES SAGNES	680	17
S	271	LES SAGNES	560	23
S	276	LES SAGNES	580	9
S	278	LES SAGNES	755	145
S	279	LES SAGNES	755	101
S	282	LES SAGNES	300	70
S	283	LES SAGNES	200	37
S	284	LES SAGNES	680	106
S	287	LES SAGNES	1 917	2
S	325	CHALMETTE	177	9
S	358	CHALMETTE	600	96
S	393	CORVARIA	229	66
S	399	CORVARIA	1 202	87
S	441	CORVARIA	1 010	14
S	452	CORVARIA	1 608	9
S	645	LES CHABERTES	574	2
S	646	LES CHABERTES	760	178

S	648	LES CHABERTES	231	48
S	650	LES CHABERTES	256	50
S	848	PRES CHABERT	340	140
S	1635	CORVARIA	1 729	146
S	1653	CHALMETTE	678	194
S	1654	CHALMETTE	792	69
S	1656	CHALMETTE	337	19
U	6	SAGNE DES GRANGES	390	71
U	7	SAGNE DES GRANGES	280	54
U	12	SAGNE DES GRANGES	220	55
U	13	SAGNE DES GRANGES	660	1
U	28	SAGNE DES GRANGES	191	3
U	86	SAGNE DES GRANGES	440	79
U	104	PRES DES GRANGES	590	142
U	193	PRES DES GRANGES	100	3
U	198	PRES DES GRANGES	92	28
U	203	PRES DES GRANGES	280	2
U	211	PRES DES GRANGES	6 214	110
U	254	PRES DES GRANGES	678	41
U	384	COTE DES GRANGES	140	93
U	478	ST ROCH	580	44
U	486	ST ROCH	560	63
U	491	ST ROCH	540	146
U	523	ST ROCH	620	42
U	527	ST ROCH	130	5
U	529	ST ROCH	401	32
U	543	ST ROCH	1 254	144
U	549	ST ROCH	650	147
U	551	ST ROCH	250	22
V	87	PETIT TABUC	485	55
V	135	PETIT TABUC	1 415	67
V	138	PLAINE DU CASSET	187	1
V	200	PLAINE DU CASSET	270	1
V	301	PLAINE DU CASSET	780	152
V	402	PLAINE DU CASSET	250	50
V	428	LES SAGNES	182	75

V	774	ST ROCH	407	78
V	775	ST ROCH	470	75
V	786	ST ROCH	620	47
V	807	ST ROCH	362	69
V	810	ST ROCH	260	47
V	820	GAS DES GRANGES	530	46
V	970	DEUXIEME GAS	660	1
V	987	DEUXIEME GAS	710	17
V	1037	PREMIER GAS	100	1
V	1561	DEUXIEME GAS	398	51
V	1568	ST ROCH	1 100	247
V	1569	ST ROCH	155	69
V	1571	ST ROCH	680	77
V	1572	ST ROCH	680	161
V	1574	LES SAGNES	800	184
V	1577	PREMIER GAS	410	2
V	1579	DEUXIEME GAS	190	80
V	1604	PREMIER GAS	530	32
V	1610	LES SAGNES	555	53
V	1632	LES SAGNES	390	74
V	1639	PIED DU BOIS	144	64
V	1671	PLAINE DU CASSET	18	3
X	281	PRE PONCET	230	19
X	450	LA ROUTE	480	133
X	456	PLANCHES	4 462	42
X	499	LA SOUCHIERES	230	
Y	84	COMBEYNOT	3 190	2
Y	90	COMBEYNOT	2 470	275
Y	102	COMBEYNOT	5 644	106
Y	137	LES BOUSSARDES	1 035	127
Y	138	LES BOUSSARDES	565	77
Y	235	LE FONTENIL	528	92
Y	285	LE FONTENIL	8 450	51
Y	326	LE FONTENIL	1 770	56
Y	330	LE FONTENIL	9 480	668
Y	331	LE FONTENIL	1 120	100

Y	334		FONTETE	1 460	380	
Y	335		FONTETE	5 600	221	
Y	345		FONTETE	680	40	
Y	346		FONTETE	115	8	
Y	347		FONTETE	380	45	
Y	349		FONTETE	630	11	
Y	555		CHIROUZAS	145	76	
Y	614		CHIROUZAS	660	151	
Y	707		CHIROUZAS	950	223	
Y	716		CHIROUZAS	555	136	
Y	744		RUINES DES CHIROUZAS	43 650	328	
Y	779		RUINES DES CHIROUZAS	790	46	
Y	781		RUINES DES CHIROUZAS	90	20	
Y	784		RUINES DES CHIROUZAS	1 018	2	
Y	790		PRE LONG	335	76	
Y	799		PRE LONG	74	504	
Y	810		PRE LONG	40	7	
Y	813		PRE LONG	5 547	573	
Y	1130		LA SELLETTE	1 410	34	
Y	1146		LA SELLETTE	720	132	
Y	1152		PIERRE NOIRE	225	12	
Y	1166		PIERRE NOIRE	1 760	7	
Y	1170		PIERRE NOIRE	590	55	
Y	1248		LA LICHETTE	270	4	
Y	1281		LA LICHETTE	893	41	
Y	1410		PRE LONG	7 992	102	
Y	1420		PRE LONG	260	68	
Y	1421		PRE LONG	340	96	
Y	1490		STE CATHERINE	420		
Z	182		LES CROSER	900	200	
Z	229		LES CROSER	490	42	
				Total	34 308	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle AS 58 :
Echange suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/07/2020 sous le volume 2020P numéro 5020.

S'agissant de la parcelle S 650
Acquistion suivant acte reçu par Maître MARTIN, le 08/01/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/01/2020 sous le volume 2020P numéro 601.

S'agissant de la parcelle AN 262 :
Acqusition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCELLI, le 18/10/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/11/2007 sous le volume 2007P numéro 9506.

La parcelle S 279 est un BND compsé de 2 lots d'une contenance totale de 7a55ca
S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a78ca et du lot N°2 d'une contenance de 2a77ca
Ordonnance d'expropriation du 12/07/1973 TGI de GAP_publié au service de publicité foncière de GAP le 06/08/1974 sous le volume 3545 numéro 3.

S'agissant de la parcelle AN 110 :
Acquisition suivant acte reçu par Maître TUREY, les 26/02/2001 et 27/02/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/03/2001 sous le volume 2001P numéro 1824.

S'agissant de la parcelle AN 92 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 18/10/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/11/2007 sous le volume 2007P numéro 9506.

S'agissant des parcelles AN 93, AO 264, B 253, R 326, E 823, E 860, R 523, S 358, U 86, V 301, V 820, V 1579, X 281, X 499, Y 137, Y 1152 :
Vacance de biens suivant acte reçu par ADM CNE DE LE MONETIER LES BAINS, le 18/09/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/10/2012 sous le volume 2012P numéro 8327.

S'agissant de la parcelle AO 108 :
Vente suivant acte reçu par la Direction départementale des finances publiques, le 19/08/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/08/2013 sous le volume 2013P numéro 5920.

S'agissant des parcelles AO 159, AP 502, R 300 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 25/10/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/2000 sous le volume 2000P numéro 8617.

S'agissant de la parcelle AO 212 :
Vente suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 20/08/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/09/2009 sous le volume 2009P numéro 6316.
Pacte de préférence d'une durée de 10 ans au profit de la SAFER.

S'agissant des parcelles AO 236, AO 503, AP 112, AP 146, AP 182, AP 234, AR 333, AS 182, U 186, V 187, Y 1490 :
Tranfert de biens vacants suivant acte reçu par ADM CNE de LE MONETIER LES BAINS, le 11/04/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/05/2007 sous le volume 2007P numéro 4511.

S'agissant de la parcelle AS 44, AS 111, AS 114 :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 18/09/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/10/2002 sous le volume 2002P numéro 7551.
Vente avec divisions suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 03/05/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/06/2002 sous le volume 2002P numéro 4790.

S'agissant de la parcelle AS 61 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 22/03/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/03/2018 sous le volume 2018P numéro 2482

S'agissant de la parcelle AS 75 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 18/10/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/11/2007 sous le volume 2007P numéro 9508.

S'agissant de la parcelle AS 103 :
Vente avec division suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 10/08/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/08/2011 sous le volume 2011P numéro 6348.

S'agissant de la parcelle AS 124 :
Echange et apport à la communauté universelle suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 17/08/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/09/2006 sous le volume 2006P numéro 8049.

S'agissant de la parcelle AS 163, AS 165, AS 166 :
Vente avec division suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 22/05/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/06/2007 sous le volume 2007P numéro 5518.

S'agissant de la parcelle AS 175 :
Servitude suivant acte reçu par Maître ROUGON BONATO, le 14/03/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2017 sous le volume 2017P numéro 2156.

S'agissant de la parcelle E 1749 :
Echange suivant acte administratif reçu les 27/101988 et 30/12/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/1989 sous le volume 8037 numéro 29.

S'agissant des parcelles F 942, V 1v632 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 12/07/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/07/2002 sous le volume 2002P numéro 5719.
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 12/09/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/09/2002 sous le volume 2002P numéro 7165.
Pacte de préférence au profit de la SAFER.

S'agissant de la parcelle R 152 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 26/01/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/02/2016 sous le volume 2016P numéro 870.
Droit de préférence au profit de la SAFER PACA pour une durée de 10 ans.

S'agissant de la parcelle R 163 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 06/06/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/07/2003 sous le volume 2003P numéro 5201.

S'agissant des parcelles R 541, V 402, V 807 :
Vente suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 10/03/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/04/2005 sous le volume 2005P numéro 3768.

S'agissant des parcelles R 651, V 1639 :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 19/09/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/09/2007 sous le volume 2007P numéro 8332.
Pacte de préférence au profit de la SAFER.

Echange multilateral suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 27/06/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/08/2007 sous le volume 2007P numéro 7124.

S'agissant de la parcelle S 158 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 18/07/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/07/2017 sous le volume 2017P numéro 5441.

S'agissant de la parcelle S 171 :
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/04/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/06/1973 sous le volume 3297 numéro 7.

S'agissant de la parcelle S 276 :
Acquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 26/07/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/08/1973 sous le volume 3344 numéro 2.

S'agissant des parcelles S 178, S 269, S 282, S 283 :
Ordonnance d'expropriation suivant acte reçu par le Tribunal de Grande Instance de GAP, le 12/07/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/08/1974 sous le volume 3545 numéro 3.

S'agissant de la parcelle S 284 :
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/04/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/06/1973 sous le volume 3297 numéro 6.

S'agissant de la parcelle S 648 :
Acquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/04/1973, 07/04/1973, 16/04/1973 et 25/04/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/06/1973 sous le volume 3297 numéro 11.

S'agissant de la parcelle S 645 :
Aquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 26/03/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/04/1974 sous le volume 3474 numéro 30.

S'agissant de la parcelle S 646 :
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/07/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/08/1974 sous le volume 3541 numéro 5.

S'agissant de la parcelle S 848 :

Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 16/02/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2018 sous le volume 2018P numéro 1709.

S'aissant des parcelles S 1635, U 104, U 491, V 428 :
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 11/12/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/02/1991 sous le volume 1991P numéro 1156.

S'agissant des parcelles U 486, U 523 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 11/03/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/04/2008 sous le volume 2008P numéro 3324.

S'agissant de la parcelle U 543 :
Vente suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 09/01/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/01/2003 sous le volume 2003P numéro 664.

S'agissant de la parcelle V 786 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/04/2012 sous le volume 2012P numéro 3724.
Pacte de préférence au profit du disposant pendant 10 ans.

S'agissant de la parcelle Y 138 :
Donation suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 27/12/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/02/2008 sous le volume 2008P numéro 1116.
Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve d'usufruit au profit du disposant pour les biens de BRIANCON.

S'agissant de la parcelle AR 567 :
Echange suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI le 02/03/2001 publié au service de la publicité foncière de GAP le 30/04/2001 sous le volume 2001P numéro 3319.

S'agissant de la parcelle F 946 :
Echange suivant acte reçu par Maître ACHIN le 11/12/1990 publié au service de la publicité foncière de GAP le 13/03/1991 sous le volume 1991P numéro 1825.

S'agissant de la parcelle E 449 :
Notoriété acquisitive suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 04/08/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/08/2004 sous le volume 2004P numéro 7315.

S'agissant des parcelles AC 468 , AO 163, AP 81, AP 212, AR 293, AR 330, AR 438, AR 444, AS 160, C 1050, C 1080, D 244, D 250, D 262, D 264, D 366, D 353, D 738, D 734, E 342, E 434, E 437, E 574 , E 574, E 579, F 857, F 959, F 964 , F 1572, P 1, P 7, P 291, P 370, P 371, P 372, P 373, P 374, P 375, P 376, P 377, P 383, P 385, R 178, R 206, R 259, R 359, R 474, R 483, R 502, , R 532, R 570, R 618, R 653, R 1039, R 1063, R 1040, R 1065, R 1074, S 229, S 241, S 242, S 287, S 325, S 393, S 399, S 441, S 452, S 1653, S 1654, S 1656, U 6, U 12, U 13, U 28, U 193, U 198, U 203, U 121, U 254, U 384, U 478, U 527, U 529, U 549, U 551, V 135, V 138, V 200, V 774, V 775, V 810, V 970, V 987, V 1037, V 1561, V 1568, V 1569, V 1571, V 1572, V 1574, V 1577, V 1671, V 1604 V 1610, X 450, X 456, Y 84, Y 90, Y 102, Y 235, Y 285, Y 326, Y 330, Y 331, Y 334, Y 335, Y 707, Y 716, Y 744, Y 779, Y 781, Y 784, Y 790, Y 799, Y 810, Y 813, Y 1130, Y 1146, Y 1166, Y 1170, Y 1248, Y 1281, Y , 1410, Y 1420, Y 1421, Z 182, Z 229 :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00002 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur FINAT Antoine Honoré**, Profession inconnue
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AC	469		TRAVERSIER	1 130	73	
				Total	73	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00003 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MONIER Séverine Suzanne Thérèse**, Profession inconnue
née le 24/06/1979 à GAP (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur GARNIER Lionel, le 14/06/2006 enregistré au Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 7 RUE DES MALLONNIERS 2 BD DE LA TOMETTE SAINT-ZACHARIE (83640)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MONIER Rachel Danielle**, Comptable
née le 10/05/1981 à GAP (05)
épouse de Monsieur MORONNE Sergio
mariée le 19/09/2014 à MORGES (99 SUISSE)
sous le régime légal suisse ordinaire de la participation aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte transcrit au Consulat de France de Genève sous le numéro CLS Genève 2014/04393.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHEMIN DES VAUGUETTES CHIGNY (SUISSE)

USUFRUITIER
- **Madame BARIDON Eliane Lucie Geneviève**, Retraitée
née le 01/05/1944 à L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05)
épouse de Monsieur MONIER Gérard Edmond Guy
veuve de Monsieur MONIER Gérard Edmond Guy
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RESIDENCE LE CEZANNE APPARTEMENT B06 GARDANNE (13120)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	4		VILLARD DU BEZ	740	228	
				Total	228	

rigine de propriété
S'agissant de Madame BARIDON: Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GABET-FOURNIER, le 18/04/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/05/2011 sous le volume 2011P numéro 3893. S'agissant des consorts MONIER : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GABET-FOURNIER, le 18/04/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/05/2011 sous le volume 2011P numéro 3893. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GABET-FOURNIER, le 19/06/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/06/2018 sous le volume 2018P numéro 4873.

V U pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00004 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ACERBIS Pascal** , Motoriste
né le 04/05/1965 à PONT ST ESPRIT (30)
époux de Madame JAVELLE Joëlle Monique Pierrette
marié le 17/10/1987 à SAINT-PAUL-LES-FONTS (30)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 CAE DOU FOUR VIEI ST-PAUL-LES-FONTS (30330)

INDIVISAIRE
- **Madame ACERBIS Valérie** , Infirmière
née le 23/11/1968 à BAGNOLS SUR CEZE (30)
épouse de Monsieur ALVARES Frédéric Alfred
mariée le 01/09/1990 à SABRAN (30)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHE DE LA CHASELLE-DONNAT SABRAN (30200)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur QUINTON Philippe** , Professon inconnue
né le 28/01/1971 à NIMES (30)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 1035 CHE DE FONT ESCALIERES NIMES (30000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	9		VILLARD DU BEZ	1 428	283	
				Total	283	

Origine de propriété
<u>S'agissant des indivisaires ACERBIS :</u> Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROVERY, le 04/07/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2014 sous le volume 2014P numéro 5651. <u>S'agissant de Mosnieur QUINTON :</u> Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LARRICQ, le 11/10/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/12/2002 sous le volume 20002P numéro 9544.

préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00005 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CAIRE Joseph Noé Lucien**, Profession inconnue
né le 07/03/1935 à LA SALLE LES ALPES (05)
Divorcé Madame GUICHARDET Gabrielle Claude suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BELLEY (Ain) le 22/08/1990
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 7 AV PAUL PAINLEVE AMBERIEU-EN-BUGEY (01500)

INDIVISAIRE
- **Madame MALETTO Sylvie** , Profession inconnue
née le 08/09/1961 à BOURG EN BRESSE (01)
épouse de Monsieur VOLLE Jean Baptiste
mariée le 02/12/2022 à LA SALLE LES ALPES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 10 RUE LOUIS BURDIN SATHONAY-VILLAGE (69580)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	11		VILLARD DU BEZ	259	82	
				Total	82	

Origine de propriété

S'agissant de Madame MALETTO :
Donation suivant acte reçu par Maître DARONNAT, le 01/02/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/03/2006 sous le volume 2006P numéro 2877.

S'agissant de Monsieur CAIRE :
Délivrance de legs particuliers après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 22/08/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/10/2000 sous le volume 2000P numéro 7775.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00006	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHAIX Marcelin** , Profession inconnue
demeurant LE BEZ LA SALLE (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	12		VILLARD DU BEZ	1 013	136	
AN	155		VILLARD DU BEZ	1 058	166	
				Total	302	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00007	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur CHANCEL Yvon Louis Décédé le 01/11/2021 à BRIANCON (Hautes-Alpes)**

né le 08/03/1948 à LA SALLE LES ALPES (05)
De nationalité française
demeurant UDAF 05 CHANCEL YVON-116 BD GEORGES POMPIDOU GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	15		VILLARD DU BEZ	1 805	250	
AN	118		VILLARD DU BEZ	1 253	289	
AN	146		VILLARD DU BEZ	5 730	194	
AN	257		VILLARD DU BEZ	1 595	158	
				Total	891	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 29/09/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/11/1998 sous le volume1998P numéro 8080.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 27/11/1979, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/12/1979 sous le volume 5044 numéro 4.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00008	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame TELMON Maryse Michèle,** Employée de pharmacie
née le 08/05/1971 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur JULLIEN Frédéric François Yves
mariée le 22/01/2011 à SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 PLACE DE L'AUBERGE SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE (26170)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame TELMON Patricia Paulette Bernadette**, Coiffeuse à domicile
née le 28/01/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BEC Franck Emmanuel
mariée le 17/09/2005 à ST AUBAN SUR L OUVEZE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant SAUTE-BOUC SAINT-AUBAN-SUR-L OUVEZE (26170)

USUFRUITIER
- **Madame CHABRE Bernadette Denise**, Retraitée
née le 06/11/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur TELMON Michel Victor
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES 42 RUE DES CLOSSES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	16		VILLARD DU BEZ	3 220	529	
AN	134		VILLARD DU BEZ	1 225	344	
AN	147		VILLARD DU BEZ	2 000	232	
AN	165		VILLARD DU BEZ	1 095	96	
AP	299		POMMIERS	1 708	245	
AR	566		LA VICROSE	970	15	
R	413		CHANTELOUBE	270	42	
R	620		CORVARIA	450	17	
S	367		CHALMETTE	131	28	
U	479		ST ROCH	1 170	236	
U	538		ST ROCH	579	46	
				Total	1 830	

Origine de propriété

S'agissant des nus-propriétaires TELMON Patricia et Maryse :
S'agissant de toutes les parcelles :
Donation-partage, EDD et réserves suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 15/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/10/2011 sous le volume 2011P numéro 7962.
Réserve du droit de retour au profit des disposants, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.
Pacte de préférence.
Réserve d'usufruit au profit des disposants jusqu'au décès du dernier survivant.
Réserve d'usufruit pour les biens propres de TELMON Michel, avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant CHABRE Bernadette au décès du disposant.
Réserve d'usufruit pour les biens propres de CHABRE Bernadette, avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant TELMON Michel au décès du disposant.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur TELMON Michel le 25/10/2018 à BRIANCON (Hautes Alpes).

S'agissant des usufruitiers époux TELMON Bernadette et Michel :
S'agissant de la parcelle AP 299, bien de communauté :
Vente suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 06/01/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1960.

S'agissant des parcelles AN 147 et 165, biens de communauté :
Vente suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 07/11/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/12/2005 sous le volume 2005P numéro 11718.

S'agissant des parcelles R 413, R 620, S 367, U 479 et U 538, biens propres de CHABRE Bernadette :
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 23/05/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/07/1980 sous le volume 5283 numéro 17.

S'agissant de la parcelle AR 566, bien propre de CHABRE Bernadette :
Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 02/03/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/04/2001 sous le volume 2001P numéro 3319.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00009 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GROLIER Jules** , Profession inconnue
demeurant MAS DE CHAIX BRIANCON (05100)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Madame GROLIER Augustine Marie Pauline Décédée le 21/09/1983 à OZOIR-LA-FERRIERE (Seine & Marne)**
née le 20/05/1907 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur HERARD
Dernier domicile connu
A CHEVIGNY SEMUR-EN-AUXOIS (21140)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	17		VILLARD DU BEZ	1 788	23	
AN	87		VILLARD DU BEZ	516	96	
				Total	119	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succession de Mme GROLIER Augustine non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00010 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FACHE Mélanie Mauricette Jocelyne**, Profession inconnue
née le 13/08/1987 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE PLAN DE CHATEAUNEUF-5 LE CHATEAU VAL BUECH-MEOUGE (05300)

USUFRUITIER
- **Monsieur FACHE Yves Fernand Pierre**, Profession inconnue
né le 18/07/1956 à EMBRUN (05)
veuf de Madame LAGIER Sylvie Marie Jeanne Andrée
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES CHARNIERS SAINT-SAUVEUR (05200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	18		VILLARD DU BEZ	625	82	
				Total	82	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GONNET, le 25/09/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/10/2014 sous le volume 2014P numéro 7446.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00011	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GROLIER Jeanne Marie Marcelline**, Profession inconnue
née le 22/04/1937 à LA SALLE LES ALPES (05)
Divorcée de Monsieur MORENO Jean Paul suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Grenoble (ISERE) le 22 mars 1965
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 5 BD JOLIOT CURIE FONTAINE (38600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	77		VILLARD DU BEZ	747	104	
				Total	104	

Origine de propriété
Donation-partage suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, le 30/10/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/12/1984 sous le volume 6862 numéro 20.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00012 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BOUCHARD Justin David Alexis**, Profession inconnue
demeurant 36 RUE D'ORANGE A LA BELLE DE MARSEILLE (13003)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	78		VILLARD DU BEZ	642	80	
				Total	80	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00013 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOREL Jean-Louis Emilien**, Profession inconnue
né le 06/01/1946 à VILLAR-SAINT-PANCRACE (05)
et
Madame GRAVIER Chantal Elisabeth Marthe son épouse
née le 10/12/1951 à LA SALLE LES ALPES (05)
mariés le 26/03/1977 à LA SALLE LES ALPES (05)
sous le régime de la communauté universelle suivant acte reçu par Maitre AUDIFFRED notaire à BRIANCON, le 30/06/2014 contenant changement de régime matrimonial.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE BEZ-9 TRA DES PAILLASSES LA SALLE (05240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	79		VILLARD DU BEZ	665	71	
				Total	71	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur BOREL Jean-Louis :
ATTR suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 30/01/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/02/2015 sous le volume 2015P numéro 1087.
Aménagement de régime matrimonial + dépôt de pièces suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 16/10/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/2014 sous le volume 2014P numéro 7934.

S'agissant de Mme GRAVIER Chantal :
Donation-Partage suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 29/11/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 31/01/1984 sous le volume 6640 numéro 6.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00014	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONIFAY Arlette Olympe Décédée le 03/02/2018 à BRIANCON (Hautes-Alpes)**
née le 04/12/1937 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FONS Elie Gédéon
Dernier domicile connu
PAR M AGOSTINO 9 AV DU LAUTARET BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame PONS Nathalie Michèle**, Institutrice
née le 18/04/1963 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant A201 L'AZALEE 173 RUE DES OUTARIS L'ALPE D'HUEZ (38750)

INDIVISAIRE
- **Madame PONS Murielle Paulette Bernadette**, Professeur des écoles
née le 27/07/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur CAILLAUD Jacques Christophe Dominique
mariée le 25/08/1990 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ZONE ARTISANALE DE LA TOUR 190 RUE DES BOUTEFEUX VILLARD SAINT PANCRACE (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame BONIFAY Michelle Virginie Décédée le 22/12/2019 à GAP (Hautes-Alpes)**
née le 12/10/1938 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur CHAUSSINANT Bruno Eugène Guy
Dernier domicile connu
PAR MME CHAUSSINANT Véronique LOT PRE DE L OBRE CHORGES (05230)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 AN0080**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25496712
VILLARD DU BEZ LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	80		VILLARD DU BEZ	1 114	100	
				Total	100	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 11a 14ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a57ca :
Les consorts CHAUSSINANT:
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître FORTOUL, le 19/09/2020, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.
S'agissant de BONIFAY Michelle succession non réglée
Madame BONIFAY Arlette :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 29/12/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/01/1998 sous le volume 1998P numéro 764.
Succession non réglée
Les Consorts PONS pour 1/41ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 12/09/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/09/2018 sous le volume 2018P numéro 7294

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 5a57ca :
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00015	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BARNEOUD Jeanine Marie Elise**, Retraitée
née le 26/11/1943 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur CEZANNE Georges Marcel
mariée le 22/05/1965 à BRIANCON (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RESIDENCE LA GAR 43 RUE PASTEUR BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARNEOUD Robert Louis Marcel Décédé le 08/09/2005 à AVIGNON (Vaucluse)**
né le 11/09/1932 à LA SALLE LES ALPES (05)
Dernier domicile connu
MAISON PAISIBLE 1440 CH DU LAVARIN AVIGNON (84000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARNEOUD René Emile Sylvain Décédé le 09/07/2006 à BRIANCON (Hautes-Alpes)**
né le 25/05/1934 à LA SALLE LES ALPES (05)
Dernier domicile connu
22 RTE DES ESPAGNOLS VILLAR SAINT PANCRACE (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARNEOUD Emile Félix Marius**, Profession inconnue
né le 09/10/1938 à BRIANCON (05)
époux de Madame BARNEOUD ARNOULET Josiane Michèle
marié le 29/07/1960 à PUY-SAINT-ANDRE (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 AV DE PROVENCE BRIANCON (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	81		VILLARD DU BEZ	384	48	
				Total	48	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 07/04/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le sous le 23/04/1999 volume 1999P numéro3338.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00016	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLET Suzy Blanche**, Profession inconnue
née le 13/11/1931 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BELLET Pierre Gaspard Edouard
mariée le 05/06/1954 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 22 BD DE LA REVOLUTION MARSEILLE (13003)

INDIVISAIRE
- **Monsieur TELMON Bernard René**, Profession inconnue
né le 01/07/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RUE DE L AILLAUDE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame BELLET Edmée Josephine Suzy,** Profession inconnue
née le 16/05/1938 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 6 AV DU 159EME RIA BRIANCON (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame TELMON Nicole Suzy**, Retraitée
née le 18/10/1958 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GUILLOU Jean-Yves
mariée le 26/05/1990 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant 5 RUE DE LA GARDE FORCALQUIER (04300)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	86		VILLARD DU BEZ	508	12	
AO	495		LES BARBIERES	800	147	
AP	115		PRES VIEUX	255	70	
AP	116		PRES VIEUX	158	110	
AP	126		PRES VIEUX	608	307	
AP	127		PRES VIEUX	593	67	
				Total	713	

Origine de propriété

S'agissant de TELMON Bernard et Nicole :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 06/05/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/05/2013 sous le volume 2013P numéro 3654.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur TELMON Robert Joseph le 12/02/2014 à BRIANCON (Hautes Alpes)

S'agissant de BELLET Suzy et Edmée :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00017	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GUSELLA Settino Julio**, Profession inconnue
né le 09/09/1922 à BOARA PISANI (99 ITALIE)
époux de Madame CHIGNOLA

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	482		LES LONJAGNES	150	82	
				Total	82	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 04/08/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/08/1976 sous le volume 4024 numéro 19.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00018	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur MONIER Jean Baptiste** fils Pierre dit Quatre Sou, Profession inconnue
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	90		VILLARD DU BEZ	1 640	92	
				Total	92	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00019 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame VIOLIN Geneviève Marie Jeanne,** Profession inconnue
née le 24/03/1954 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GIRAUD Daniel René Noël
mariée le 25/06/2005 à SAINT MARTIN D HERES (38)
En secondes noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur VIOLIN Michel Jean-Pierre,** Profession inconnue
né le 20/03/1962 à LA TRONCHE (38)
époux de Madame SALACROUP Christine Denise Catherine
marié le 24/06/1995 à CASTELNAUDARY (11)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 5 mai 1995 par Maître Alain Benguigui.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

USUFRUITIER
- **Monsieur VIOLIN Pierre François**, Profession inconnue
né le 07/09/1930 à SAINT MARTIN DE QUEYRIERES (05)
époux de Madame GALLICE Théodette Angèle Augusta
veuf de Madame GALLICE Théodette Angèle Augusta
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 12 PL ALFRED DE VIGNY SAINT-MARTIN-D'HERES (38400)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	98		VILLARD DU BEZ	564	101	
				Total	101	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PILOZ, le 04/05/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/06/1983 sous le volume 6423 numéro 23.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00020 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHANCEL René Roger**, Profession inconnue
né le 06/10/1938 à LA SALLE LES ALPES (05)
Divorcé Madame VILLAR Marie-Claire Laure Annie suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hate Alpes) le 30/11/1989.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 12 RTE DE BRIANCON LA SALLE (05240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	89		VILLARD DU BEZ	502	32	
AN	99		VILLARD DU BEZ	555	61	
				Total	93	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle AN 89 :
Donation partage du 09/11/1989 et ATTR du 01/03/1990 suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, , publié au service de publicité foncière de GAP les 09/01/1990 et 02/04/1990 sous le volume 1990P numéro 127

S'agissant de la parcelle AN 99 :
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 27/07/1994, publié au service de publicité foncière de GAP les 18/08/1994 et 06/10/1994 sous le volume 1994P numéro 5999.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00021	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur RABY Antoine** , Profession inconnue
demeurant LE BEZ LA SALLE (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	104		VILLARD DU BEZ	358	64	
				Total	64	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00022 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GRAVIER Joseph Florentin**, Profession inconnue
demeurant VILLENEUVE LA SALLE (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	105		VILLARD DU BEZ	664	75	
				Total	75	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00023	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ROGUES Firmin** , Profession inconnue
demeurant LE BEZ LA SALLE (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	109		VILLARD DU BEZ	638	109	
				Total	109	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00024 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur ALBERT Albert** , Profession inconnue

demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	111		VILLARD DU BEZ	1 128	26	
				Total	26	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00025	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GRAVIER Elie Edouard Eugène**, Profession inconnue
né le 22/06/1934 à LA SALLE LES ALPES (05)
époux de Madame LHERMITTE Simone
marié le 03/11/1962 à LA SALLE LES ALPES (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE BEZ-2 TRA DES JARDINS LA SALLE (05240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	113		VILLARD DU BEZ	2 220	192	
				Total	192	

Origine de propriété
Notoriété prescriptive suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/2012 sous le volume 2012P numéro 6609.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00026	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOREL Bruno Francis**, Profession inconnue
né le 16/02/1971 à EMBRUN (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 2 CHE DU PLAN DU DUC LA SALLE (05240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	254		VILLARD DU BEZ	720	125	
				Total	125	

Origine de propriété
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 18/02/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/03/2020 sous le volume 2020P numéro 2072. Partage suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 12/07/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/2019 sous le volume 2019P numéro 6236. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 23/11/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/12/2015 sous le volume 2015P numéro 8653.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00027	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame SALLE Marie France Charlotte Décédée le 08/04/2004 à PARIS 5ème arrondissement (Ile de France)**
née le 21/06/1941 à LA SALLE LES ALPES (05)
épouse de Monsieur STEVENIN Carlos Enrique
Dernier domicile connu.
37 RUE FERRAGUS AUBERVILLIERS (93300)

INDIVISAIRE
- **Madame SALLE Roseline Marie Simonne**, Sans Profession
née le 01/12/1935 à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
épouse de Monsieur PISSANCIEL Georges Jean Auguste
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 10 BIS AV SAVORGNAN DE BRAZZA CARNOUX EN PROVENCE (13470)

INDIVISAIRE
- **Madame SALLE Ghislaine Chantal Blanche Marie Madeleine**, Profession inconnue
née le 19/05/1938 à PARIS (75)
épouse de Monsieur HOUËL Patrice
mariée le 08/01/1994 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 400 CHEMIN DE CARROIS GRIGNAN (26230)

INDIVISAIRE
- Monsieur **TAÏB Stéphane Pierre Abrham**, Financier
né le 17/12/1966 à PARIS (75)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 100 RUE DE BAGNOLET PARIS (75020)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	133		VILLARD DU BEZ	1 058	111	
				Total	111	

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur TAÏB Stéphane : Attestation après décès suivant acte reçu par MAHE, le 15/08/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/09/2016 sous le volume 2016P numéro 6085. S'agissant de SALLE Ghislaine, Roseline et Marie : Donation suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/09/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/07/2000 sous le volume 2000P numéro 4937. **S'agissant de SALLE Marie succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00028	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame TARAVELLIER Thérèze Pauline**, Profession inconnue
demeurant PALAIS DE L'ESCURIAL 29 RUE AL NICE (06000)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	135		VILLARD DU BEZ	2 158	16	
				Total	16	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00029	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur BLAIS Jean-Pierre André Gaston, Ingénieur
né le 11/07/1970 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 IMP DES OEILLETS VOIRON (38500)

USUFRUITIER
- **Madame BOUCHARD Lucienne Marie Virginie**, Retraitée
née le 29/03/1933 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BLAIS Noël Paul René
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 24 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	152		VILLARD DU BEZ	1 043	151	
AO	232		LES BARBIERES	715	131	
AP	132		PRES VIEUX	301	50	
AP	196		MANDOULINES	1 300	169	
AP	229		MANDOULINES	1 250	177	
AR	271		LA VICROSE	953	129	
AR	282		LA VICROSE	625	121	
P	69		GRAND CLOT	790	207	
R	558		CORVARIA	137	85	
V	91		PETIT TABUC	490	70	
V	237		PLAINE DU CASSET	780	97	
V	238		PLAINE DU CASSET	1 132	120	
V	440		LES SAGNES	380	59	
V	472		LES SAGNES	130	17	
X	308		PRE PONCET	450	141	
X	430		LA ROUTE	490	37	
				Total	1 761	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur BLAIS Jean-Pierre

Parcelles AP 132, P 69, AR 282, V 91, V 237, V 238, V 440, V 472, X 308 et X 430 :

Reprise pour ordre de la formalité initiale suivant acte reçu par Maître MARCHIONI , le 05/07/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/2010 sous le volume 2010D numéro 9900.

Donation suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 05/07/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2010 sous le volume 2010P numéro 6179.

Parcelles AN 152, AO 232, AP 196, AP 229, AR 271, R 558 :

Donation suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/05/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/06/2000 sous le volume 2000P numéro 4725.

Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner ou d'hypothéquer.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 16/03/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2623.

S'agissant de Madame BOUCHARD Lucienne :

Parcelles AP 132, P 69, AR 282, V 91, V 237, V 238, V 440, V 472, X 308 et X 430 :
Donation et partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 05/06/1973, publié au service de publicité foncière de GAP les 21/08/1973 et 10/10/1973 sous le volume 3339 numéro 28.
Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, et réserve du droit de retour pour les parcelles V 91, V 237, V 238, V 440, V 472, X 308 et X 430.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELI, le 05/06/1973, publié au service de publicité foncière de GAP les 21/08/1973 et 01/10/1973 sous le volume 3339 numéro 26.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 11/02/1972, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/03/1972 sous le volume 3042 numéro 44.
Parcelles AN 152, AO 232, AP 196, AP 229, AR 271, R 558 :
Donation suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/05/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/06/2000 sous le volume 2000P numéro 4725.
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner ou d'hypothéquer.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 16/03/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2623.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00030	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Jacqueline Marie Denise**, Retraitée
née le 01/09/1936 à GAP (05)
épouse de Monsieur ARMAND Lucien Paul Joseph
mariée le 09/11/1957 à GAP (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 RUE DES SORBIERS GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	163		VILLARD DU BEZ	1 525	3	
				Total	3	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARTIN, le 17/11/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/12/2009 sous le volume 2009P numéro 8180.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00031	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BONNAFOUX Joseph** , Profession inconnue
demeurant 4 RUE CENTRALE BRIANCON (05100)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	164		VILLARD DU BEZ	1 055	68	
				Total	68	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00032	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ROUX Sandie Julie Lucie**, Sans profession
née le 03/09/1986 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant CHEMIN DU PIED DU POËT VALLOUISE PELVOUX (VALLOUISE) (05290)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ROUX Maxime Frédéric**, Profession inconnue
né le 05/10/1982 à BRIANCON (05)
époux de Madame KOKOBOU Affoué Caroline Larissa
marié le 28/10/2016 à MARCORY (24)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 RUE CHARLES GOUNOD CASTELGINEST (31780)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ROUX Matteo Joseph Louis Léon**, Profession inconnue
né le 21/05/2004 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant CHAIX BRIANCON (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	193		VILLARD DU BEZ	1 028	59	
AO	226		LES BARBIERES	568	136	
AS	123		CIMES DES PRES CHABERT	950	104	
P	77		GRAND CLOT	430	118	
P	82		GRAND CLOT	400	57	
P	325		TERRASSETTE	1 035	61	
R	192		CHANTELOUBE	720	129	
				Total	664	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GRANGEON, le 20/12/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/01/2019 sous le volume 2019P numéro 610.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00033 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PELLOTIERO René Barthélémy**, Profession inconnue
né le 01/10/1935 à BARCELONNETTE (04)
époux de Madame AUGER Marie
marié le 16/05/1659 à CLUSES (74)
sous le régime de la communauté universelle suivant acte reçu le le 11/07/2013 contenant changement de régime matrimonial.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur PELLOTIERO Daniel Jean Germain**, Profession inconnue
né le 10/03/1932 à BARCELONNETTE (04)
époux de Madame TARPIN Marie Madeleine
marié le 18/07/1959 à NANTUA (01)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 30/04/1987 reçu le 25/09/1987 par le Tribunal de Grande instance d'ANNECY (Hautes Savoie).
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	194		VILLARD DU BEZ	505	167	
				Total	167	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MEYRAN, le 22/06/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/04/1985 sous le volume 6971 numéro 33.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00034	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GUEYTE Chantal René**, Profession inconnue
née le 08/10/1949 à GAP (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES- RUE DE LA CIME LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	198		VILLARD DU BEZ	1 323	198	
AR	288		LA VICROSE	944	199	
				Total	397	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/04/1972, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/06/1972 sous le volume 3093 numéro 18.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00035 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**
Commune et commune nouvelle Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 AN0209**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25452741
VILLARD DU BEZ LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	209		VILLARD DU BEZ	1 910	20	
				Total	20	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 19a10ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 6a34ca
La Commune LE MONETIER LES BAINS :
Acquisition suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 20/08/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/09/2009 sous le volume 2009P numéro 6316.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 12a76ca :
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00036 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur MARTIN Léon** , Profession inconnue

demeurant VILLENEUVE LA SALLE (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	260		VILLARD DU BEZ	1 232	96	
				Total	96	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00037	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MARTIN Théophile** , Profession inconnue
demeurant VILLENEUVE LA SALLE (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	261		VILLARD DU BEZ	383	22	
				Total	22	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00039 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GROLLIER Joseph Hyancinthe**, Profession inconnue
demeurant LE BEZ LA SALLE LES ALPES (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ANDRE Jean-Pierre Ernest Raymond**, Profession inconnue
né le 05/07/1942 à NANT (12)
Divorcé de Madame BOUIS Andrée Marie Paule Nicole Arlette suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de DRAGUIGNAN le 13/12/1996
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LES COMORES BAT C2-LA BAIE DES ANGES LA CIOTAT (13600)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOMPARD Aimé** , Profession inconnue
demeurant LA CHIROUZE LA SALLE LES ALPES (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- Monsieur TELMON Jules Jean Bâptiste, Profession inconnue
demeurant LE BEZ LA SALLE LES ALPES (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PAILLAS Louis Bertrand,** Profession inconnue
demeurant LE BEZ LA SALLE LES ALPES (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MARTIN Léon** , Profession inconnue
demeurant VILLENEUVE LA SALLE (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MAJOLI Armand Eugène**, Profession inconnue
demeurant LE BEZ LA SALLE LES ALPES (05240)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur STASI Marcel Jean Décédé le 07/04/2014 à ALLAUCH (Bouches-du-Rhône)**
né le 28/01/1934 à MARSEILLE (13)
époux de Madame ANDRE Nicole Claudette Ernestine Suzanne
Dernier domicile connu
32 AV PAUL SIRVENT PLAN DE CUQUES (13380)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	263		VILLARD DU BEZ	12 924	178	
				Total	178	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 6 lots d'une contenance totale de 1ha29a24ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 28a38ca
Monsieru BOMPARD Aimé
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 38a51ca
Indivision GROLLIER – MAJOLI
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 32a86ca
Monsieur MARTIN Léon
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 9a03ca
Monsieur PAILLAS Louis
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°5 d'une contenance de 11a43ca
Indivision STASI - ANDRE
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/05/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/06/1984 sous le volume 6741 numéro 11.

S'agissant du lot N°6 d'une contenance de 9a03ca
Monsieur TELMON Jules
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00040 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ANDRE Jean-Pierre Ernest Raymond**, Profession inconnue
né le 05/07/1942 à NANT (12)
Divorcé de Madame BOUIS Andrée Marie Paule Nicole Arlette suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de DRAGUIGNAN le 13/12/1996
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LES COMORES BAT C2-LA BAIE DES ANGES LA CIOTAT (13600)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur STASI Marcel Jean Décédé le 07/04/2014 à ALLAUCH (Bouches-du-Rhône)**
né le 28/01/1934 à MARSEILLE (13)
époux de Madame ANDRE Nicole Claudette Ernestine Suzanne
Dernier domicile connu
32 AV PAUL SIRVENT PLAN DE CUQUES (13380)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	51		CHALMAR	452	42	
AP	39		PRES VIEUX	764	20	
AP	175		COUTONNE	565	200	
AP	240		MANDOULINES	838	151	
P	49		ROCHASSONS	1 435	139	
				Total	552	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/05/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/06/2015 sous le volume 2015P numéro 11.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00041 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLAIS Jean-Paul Marcel**, Profession inconnue
né le 07/05/1948 à BRIANCON (05)
époux de Madame BERNARD Chantal Marie Suzanne
marié le 17/04/1971 à GAP (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 CHEMIN DU GENEBRIER-L ADROIT D'ABRIES ABRIES-RISTOLAS (05460)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLAIS Francis René**, Profession inconnue
né le 26/05/1951 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame TAILHADE Emilie Josèphe Renée suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 12 Mai 2016
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 28 AV DE LA LIBERATION BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame BLAIS Ghislaine Emma**, Profession inconnue
née le 11/05/1957 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur EBRARD Serge Charles Marcel
mariée le 04/07/1981 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant SAINT-LAURENT-DU-CROS (05500)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	52		CHALMAR	577	106	
				Total	106	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 09/11/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/12/1992 sous le volume 1992P numéro 7989.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00042 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur ROBERT Georges Félix Joseph**, Profession inconnue
demeurant LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	53		CHALMAR	124	30	
				Total	30	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00043 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame CHARBONNEL Monique Claude**, Profession inconnue
née le 07/06/1938 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur JACOBZONE Daniel suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de LYON (Rhône) le 24/11/1988
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 53 RUE PROFESSEUR ROCHAIX LYON (69003)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	54		CHALMAR	687	45	
AO	225		LES BARBIERES	222	74	
AP	254		POMMIERS	2 388	435	
R	400		CHANTELOUBE	540	97	
U	252		PRES DES GRANGES	398	76	
U	260		PRES DES GRANGES	1 320	182	
V	296		PLAINE DU CASSET	762	133	
V	410		PLAINE DU CASSET	31	4	
V	1595		PLAINE DU CASSET	859	38	
X	511		LA SOUCHIERES	300	70	
				Total	1 154	

Origine de propriété

S'agissant des parcelles R 400, U 252 et U 260
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/03/1983 et attestation rectificative du 15/06/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/04/1983 et 16/04/1983 sous le volume 6399 numéro 21.

S'agissant des parcelles AO 54, AO 225, AP 254, V 296, V 410, X 511 et V 1595 :
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 08/04/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/06/1977 et 11/08/1977 sous le volume 4252 numéro 17.
Attestation active publié au service de publicité foncière de GAP le 02/3/1972 sous le volume 3042 numéro 44.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00044 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur THOMAS Roland Joseph**, Retraité
né le 29/10/1951 à BRIANCON (05)
époux de Madame MASTROSIMONE Maria Stella
marié le 02/06/1979 à SAINT-EGREVE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 31 RUE DE LA FRUITIERE LE MONETIER LES BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	55		CHALMAR	686	41	
S	375		CHALMETTE	674	121	
X	248		PRE PONCET	81	6	
X	249		PRE PONCET	200	69	
				Total	237	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 11/08/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/10/2015 sous le volume 2015P numéro 6872.
Partage-donation suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4440.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/05/2015 sous le volume 2015P numéro 3660.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00045	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame MONIER Marie Jeanne Lucienne Décédée le 09/04/1977 à VILLENEUVE-LES-AVIGNON (Gard)**

née le 21/08/1893 à LA SALLE LES ALPES (05)
épouse de Monsieur BERTRAND Lucien
Dernier domicile connu.
INCONNU

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	56		CHALMAR	457	33	
				Total	33	

Origine de propriété

Attestation active après décès suivant acte reçu par Maître DAMIAN, le 17/06/1971 publié au service de publicité foncière de GAP le 08/07/1971 sous le volume 2927 numéro 12.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00046 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GUIBERT Elisa Clairon**, Profession inconnue
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur AUGIER Lucien Emile**, Profession inconnue
demeurant 14 PL DU SAUVAGE ARLES (13200)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- Monsieur GUIBERT Edouard Joseph, Profession inconnue
demeurant BREZIERS (05190)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	98		CHALMAR	1 122	207	
				Total	207	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 11a22ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a74ca Monsieur AUGIER Lucien Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 7a48ca Indivision GUIBERT Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00047 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ALBERT Irène Claire Amandine Décédée le 29/09/1961 à MARSEILLE (Bouches-du Rhône)**
née le 28/12/1909 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur MARY Ange Marie
Dernier domicile connu
35 MTE DE L'ORATOIRE MARSEILLE (13006)

INDIVISAIRE
- **Madame MARY Josette Marie Jeanne Décédée le 07/07/2006 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 20/12/1933 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
INCONNU

INDIVISAIRE
- **Madame MARY Pierrette Angèle Victorine Décédée le 03/02/2002 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 13/06/1937 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
INCONNU

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	99		CHALMAR	174	11	
AO	107		LES BARBIERES	245	36	
				Total	47	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de MARY Josette et Pierrette pour 1/3 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 31/01/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/02/1980 sous le volume 5095 numéro 19. **S'agissant de MARY Josette succession non réglée** S'agissant de ALBERT Irène pour 2/3 : Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00048 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Georges Marcel**, Retraité
né le 11/03/1950 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
Représenté par Madame GIRAUD Odette, sous le régime de la tutelle suivant jugement rendu le 04/04/2017 par le Tribunal judiciaire de BRIANCON (Hautes-Alpes) pour une durée de 120 mois.
demeurant EHPAD LES 3 FONTAINES- ART ANC RTE DE VEYNES GAP (05000)

PROPRIETAIRE
- **Madame GIRAUD Colette Yvette**, Retraitée
née le 24/05/1955 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur TOSTAIN Gérard Robert
mariée le 02/12/1972 à SENS (89)
sous le régime de la communauté universelle suivant acte reçu préalablement à leur union le 05/09/1996 par la Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes).
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 73 RTE DE LA LUYE GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	100		CHALMAR	212	20	
AR	328		ORTELS	2 298	235	
R	1051		PRES VALET	960	56	
				Total	311	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 26/12/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/01/2003 sous le volume 2003P numéro 668.
Quotité transmise 1/4ème

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00049	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GUGLIELMETTI Gaston** , Profession inconnue
né le 06/05/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame PHILIP Marie-Odile Anne son épouse, Profession inconnue
née le 23/07/1960 à LA TRONCHE (38)
mariés le 29/09/1979 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 40 IMP DU MONASTERE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	105		LES BARBIERES	555	59	
Y	794		PRE LONG	240	11	
Y	1496		STE CATHERINE	280	36	
				Total	106	

Origine de propriété

S'agissant des parcelles Y 794 et Y 1496 :
Vente suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/08/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/2002 sous le volume 2002P numéro 8811.

S'agissant de la parcelle AO 105 :
Reprise pour ordre de la formalité initiale suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 15/03/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/08/2007 sous le volume 2007D numéro 11950.
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 15/03/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/06/2007 sous le volume 2007P numéro 5611.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCEL
Pour le Préfet et par dél
le Secrétaire G

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00050 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BOUCHARD Bruno Bertrand René**, Profession inconnue

né le 18/11/1963 à BRIANCON (05)

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame GAFFET Claire, le 19 Avril 2017 enregistré au Tribunal d'Instance de GAP (Hautes-Alpes)

Contrat non modifié depuis lors

De nationalité française

demeurant 24 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	106		LES BARBIERES	1 152	161	
AR	383		ORTELS	322	69	
E	326		REFOUR	1 970	253	
R	557		CORVARIA	133	32	
V	1039		PREMIER GAS	770	138	
Y	1337		LA VERSANNE	330	36	
				Total	689	

Origine de propriété

S'agissant des parcelles AO 106, AR 383, E 326, V 1039 et Y 1337 :

ATTR de la formalité initiale VOL 2012P N° 6597 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 22/10/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/12/2012 sous le volume 2012P numéro 9367.

Réserve du droit de retour au profit du disposant

Donation-partage et réserves suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/06/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/2012 sous le volume 2012P numéro 6597.

S'agissant de la parcelle R 557 :

Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 29/08/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/1997 sous le volume 1997P numéro 7915.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00051	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur COMPAN Arnaud Robert Marius,** Profession inconnue
né le 07/07/1965 à VERSAILLES (78)
époux de Madame GEORGEON Lucie Marie Christine
marié le 29/11/2008 à MEUDON (92)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 41 RUE DE LA FONTAINE GRELOT BOURG LA REINE (92340)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur COMPAN Didier Benoit Serge**, Profession inconnue
né le 11/02/1967 à VERSAILLES (78)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 31 DOM DEFONTAINE ACHERES-LA-FORET (77760)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame COMPAN Muriel Sylvie Hélène**, Profession inconnue
née le 30/07/1968 à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78)
Divorcée de Monsieur BRANCHTEIN Eric Serge Michel suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES (Yvelines) le 17/05/2004
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant BAT-41 RUE SAINT NICOLAS MANTES-LA JOLIE (78200)

USUFRUITIER
- **Madame LATOUCHE Michèle Yvonne**, Profession inconnue
née le 24/04/1936 à ORAN (99 ALGERIE)
épouse de Monsieur COMPAN Roland
demeurant RESIDENCE LES JARDINS DE LOUIS 28 AV DU PDT FRANKLIN ROOSEV MANTES-LA JOLIE (78200)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Doit rester annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	111		LES BARBIERES	300	49	
				Total	49	

Origine de propriété
<u>S'agissant des nus-propriétaires COMPAN :</u> Donation-partage suivant acte reçu par Maître GIACOMINI, le 22/03/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/05/2006 sous le volume 2006P numéro 4514. Réserve d'usufruit Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, exclusion de communauté <u>S'agissant de Madame LATOUCHE Michèle :</u> Attestation après décès, partage suivant acte reçu par Maître RIGAUD, le 05/10/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/03/1982 sous le volume 5958 numéro 22.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00052	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame DELMAS Sabine Jacqueline,** Profession inconnue
née le 16/07/1964 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GROSSAN Yves Pascal
mariée le 15/06/1991 à BRIANCON (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 15/06/1991.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE MATEFAIM 230 RUE DE LA GRAVIERE CEILLAC (05600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	127		LES BARBIERES	1 198	170	
AP	135		PRES VIEUX	1 525	113	
AR	277		LA VICROSE	1 659	138	
				Total	421	

Origine de propriété

Donation-Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 13/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/01/2006 sous le volume 2006P numéro 974.
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner au profit du disposant.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00053	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ARDUIN Gilbert René Joseph**, Profession inconnue
né le 03/07/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BELLOT Jacqueline Aimée Marcelle
marié le 26/06/1976 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 RUE DU PRE CREUX LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Nicole Irène Lucienne,** Retraitée
née le 16/01/1955 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DRUEL Hervé André
mariée le 07/09/1985 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 BIS CHE DES COMBES BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Eliane Yvonne Marie,** Retraitée
née le 07/05/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant HAMEAU DES GUIBERTES- 115 RUE DU CAIRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	128		LES BARBIERES	908	111	
AO	132		LES BARBIERES	634	163	
AO	343		VILLARD	345	15	
AO	497		LES BARBIERES	430	85	
AP	51		PRES VIEUX	235	33	
AR	272		LA VICROSE	1 452	186	
AR	351		ORTELS	523	164	
AR	442		LE REFOUR	115	54	
				Total	811	

Origine de propriété

S'agissant des parcelles AO 128, AO 343, AP 51 et AR 442 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDRIFFRED, le 28/10/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/11/2016 sous le volume 2016P numéro 7634.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/10/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/12/1994 sous le volume 1994P numéro 8669.

S'agissant des parcelles AR 272 et AO 132 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/10/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/12/1994 sous le volume 1994P numéro 8669.

S'agissant des parcelles AR 351 et AO 497 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDRIFFRED, le 28/10/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/11/2016 sous le volume 2016P numéro 7634.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00054 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MONIER Paul Louis François Décédé le 19/10/1995 à SAINT CHAFFREY(Hautes Alpes)**
né le 15/06/1922 à SAINT CHAFFREY (05)
Dernier domicile connu
71 CITE D AMONT ARGENTIERE LA BESSEE (05120)

INDIVISAIRE
- **Madame TELMON Maryse Michèle,** Employée de pharmacie
née le 08/05/1971 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur JULLIEN Frédéric François Yves
mariée le 22/01/2011 à SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 PLACE DE L'AUBERGE SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE (26170)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame TELMON Patricia Paulette Bernadette**, Coiffeuse à domicile
née le 28/01/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BEC Franck Emmanuel
mariée le 17/09/2005 à ST AUBAN SUR L OUVEZE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant SAUTE-BOUC SAINT-AUBAN-SUR-L OUVEZE (26170)

USUFRUITIER
- **Madame CHABRE Bernadette Denise,** Retraitée
née le 06/11/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur TELMON Michel Victor
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES 42 RUE DES CLOSSES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	151		LES BARBIERES	1 160	177	
				Total	177	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de deux lots d'une contenance totale de 11a 60ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a25ca
Monsieur MONIER Paul
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant lot N°2 du BND d'une contenance de 8a35ca
Les consorts CHABRE – TELMON, Madame Patricia TELMON et Madame Maryse TELMON
Donation-partage suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 15/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/10/2011 sous le volume 2011P numéro 7962.
Réserve d'usufruit au profit des disposant jusqu'au décès du dernier survivant.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur TELMON Michel le 25/10/2018 à BRIANCON (Hautes Alpes).
Pour Mme CHABRE Bernadette usufruitier
Acquistion suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 06/01/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1960.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00055	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GUILLON Félix Jean Décédé le 20/05/2008 à NICE (Alpes Maritimes)**
né le 04/11/1933 à 06 SAINT-ANDRE
Dernier domicile connu
PAR MAITRE TRUFFIER FRANCOIS 23 BD GAMBETTA NICE (06000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	152		LES BARBIERES	611	74	
				Total	74	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00056	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Marie Aimée Anne Josette**, Profession inconnue
née le 18/02/1945 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 51 RTE DE FRONTENEX GENEVE (1207 SUISSE)

INDIVISAIRE
- **Madame ARRIGHI Pierrette décédée Angèle Catherine Décédée le 29/07/1999 à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)**
née le 11/06/1922 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur PRATO Albert Louis
Dernier domicile connu.
LA GAVOTTE- CHE DE MARSEILLE A VELAUX LES PENNES MIRABEAU (13170)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ARRIGHI Francis Pierre Eugène Décédé le 23/03/2001 à MARSEILLE 7ème arrondissement (Bouches-du-Rhône)**
né le 27/10/1913 à MIRAMAS (13)
époux de Madame FABIANI Yvette Marcelle
Dernier domicile connu.
demeurant LES JARDINS DE CONSTANCE-116 AV DES CAILLOLS MARSEILLE (13012)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MANUEL Yannick Patrice**, Profession inconnue
né le 01/08/1970 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame PASCAL Magali Claudine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de AVIGNON (Vaucluse) le 23/10/2006
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 3 RUE DU GENIE MARSEILLE (13003)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame CLOT Marie-Thérèse Elisa Josette**, Profession inconnue
née le 28/03/1939 à VILLAR-D'ARENE (05)
épouse de Monsieur MARTIN Denis François Marie Emile
veuve de Monsieur MARTIN Denis François Marie Emile
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE VILLAR VILLAR-D' ARENE (05480)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Mireille Christiane Denise Michelle**, Retraitée
née le 10/10/1948 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BOUVET Max Georges Joseph
mariée le 29/04/1972 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 13 RUE DE LA MARCHE DES MILLES PELISSANNE (13330)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Marguerite Marie Aimée Sylvette Thérèse**, Retraitée
née le 22/01/1940 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FERRET Jean Antoine Marcel
mariée le 19/09/1964 à BRIANCON (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 53 RUE DES GRANDS CHAMPS CHALLES-LES-EAUX (73190)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MANUEL Patrice Erick,** Moniteur de ski
né le 13/02/1974 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 32 D CHE DE LA TOUR BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTIN Joseph Eugène,** Retraité
né le 24/01/1939 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame PEETERS Lydie Marie-Claude suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 06/10/1977
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant RESIDENCE DU PARC A1 SQUARE DE NARWIK BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame ALPHONSE Hélène Emilie Léontine Décédée le 13/05/2003 à MARSEILLE 8ème arrondissement (Bouches-du-Rhône)**
née le 14/02/1931 à MAUBEC (84)
épouse de Monsieur FRANCO Charles Paul
Dernier domicile connu
88 AV CAMILLE PELLETAN MARSEILLE (13003)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ALPHONSE Clair Veran Joseph, Décédée le 26/01/2017 à LE PUY SAINTE REPARADE (Bouches du Rhône)**
né le 02/02/1925 à OPPEDE (84)
époux de Madame OLLIN Suzanne Madeleine Emilie
Dernier domicile connu.
CULTIVATEUR-LES GOIRANDS LE PUY SAINTE REPARADE (13610)

INDIVISAIRE
- **Madame ALPHONSE Juliette Laure Joséphine**, Profession inconnue
née le 21/06/1922 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur RAMONDENC Paul Léon Casimir
mariée le 31/01/1950 à LA ROQUE D ANTHERON (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 30 RUE DE LA DURANCE GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	153		LES BARBIERES	302	87	
				Total	87	

Origine de propriété

S'agissant de CLOT Marie-Thérèse pour 1/42ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 29/01/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2002 sous le volume 2002P numéro 1745.

S'agissant de MARTIN Yannick et Patrice pour 1/42ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 20/04/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 31/05/2001 sous le volume 2001P numéro 4095.

S'agissant de MARTIN Joseph, Marguerite, Marie et Mireille pour 4/42ème :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/02/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/03/1999 sous le volume 1998P numéro 2009.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/08/1998, publié au service de publicité foncière de GAP les 14/10/1998 et 03/03/1999 sous le volume 1998P numéro 7358.

S'agissant de ARRIGHI Francis et Pierrette, ALPHONSE Clair, Juliette et Hélène :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
S'agissant de ARRIGHI Francis et Pierrette, ALPHONSE Clair et Hélène successions non réglées

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00057	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame PHILIP Germaine Joséphine Olympe, Décédée le 11/10/2019 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 12/04/1929 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FINE Michel Alexandre
Dernier domicile connu
36 RTE DES ESPAGNOLS VILLAR SAINT PANCRACE (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame PHILIP Marcelle Honorine Léoncie**, Profession inconnue
née le 23/12/1925 à GAP (05)
épouse de Monsieur GANCE Anthony
mariée le 26/10/1948 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame GUILLE Marie-Thérèse** , Retraitée
née le 31/07/1947 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RES LES CORALINES BT 1 APT 11-3 AV ADRIEN DAURELLE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame GUILLE Gabrielle Marie-Madeleine Lucette**, Retraitée
née le 01/02/1954 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES CORALINES BAT 1A 11-3 AV ADRIEN DAURELLE BRIANCON (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame BARRAL Eliane Françoise**, Profession inconue
née le 19/06/1958 à LA TRONCHE (38)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 2 BRUE MOYRAND GRENOBLE (38100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARRAL Serge Gabriel**, Retraité
né le 11/01/1956 à LA TRONCHE (38)
Divorcé de Madame AGUERO Françoise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère) le 07/11/1984
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES- 52 RUE DE FERIOL LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARRAL Thierry Frédéric**, Profession inconnue
né le 02/07/1966 à LA TRONCHE (38)
Divorcé de Madame AGUERO Katya suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère) le 20/04/2001
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 2 RUE DES APPRETS ST ETIENNE DE ST GEOIRS (38590)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 AO0156**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25454320
LES BARBIERES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame BONZY Victorine Raymonde,** Retraitée
née le 20/11/1932 à SAINT MARTIN LE VINOUX (38)
épouse de Monsieur BARRAL Maurice Guy
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 4 RUE DUGUESCLIN GRENOBLE (38100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	156		LES BARBIERES	1 710	1	
				Total	1	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 17a10ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 8a55ca
Les indivisaire GUILLE Gabrielle et Marie pour une contenance inconnue dans lot N°1 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 11/05/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/05/2004 sous le volume 2004P numéro 4720.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 27/09/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/10/2001 sous le volume 2001P numéro 8009.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 24/03/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/04/1992 sous le volume 1992P numéro 2686.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 24/03/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/04/1992 sous le volume 1992P numéro 2685.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 16/04/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/05/1986 sous le volume 7244 numéro 2.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/12/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/01/1985 sous le volume 6904 numéro 11.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/12/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/01/1985 sous le volume 6904 numéro 10.
Les indiviaisaire BARRAL pour une contenance inconnue dans lot N°1

ATTR valant reprise pour ordre de la formalité initiale suivant acte reçu par Maître PRUNIER, le 06/11/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/2003 sous le volume 2003P numéro 9431.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PRUNIER, le 15/11/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/09/2003 sous le volume 2003P numéro 7044.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 8a55ca
Les indivisaires PHILIP
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 28/07/1978 publié au service de publicité foncière de GAP le 21/04/1987 sous le volume 7500 numéro 21.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 28/07/1978 publié au service de publicité foncière de GAP le 21/04/1987 sous le volume 7500 numéro 20.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 28/07/1978 publié au service de publicité foncière de GAP le 21/04/1987 sous le volume 7500 numéro 19.

S'agissant des autres indivisaires :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00058	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BOUCHARD Paulette Renée Antoinette**, Profession inconnue
née le 01/01/1934 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BARNEOUD-ROUSSET Pierre Victor
mariée le 06/04/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE SERRE BARBIN- RUE DU FREYSSINET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	157		LES BARBIERES	1 102	242	
AP	57		PRES VIEUX	352	131	
AP	282		POMMIERS	995	165	
P	262		TERRASSETTE	590	127	
P	264		TERRASSETTE	1 420	282	
				Total	947	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00059	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur JOSSERAND Pierre Jean-Marie,** Profession inconnue
né le 02/08/1954 à BRIANCON (05)
époux de Madame LUGAGNA France-Marie Marguerite Florence
marié le 05/12/2014 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 30/10/2014 par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE LAUZET-MAISON BLANCHE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	158		LES BARBIERES	660	96	
AO	317		VILLARD	1 120	208	
C	1048		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	530	12	
C	1059		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	1 060	165	
C	1060		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	540	113	
E	861		CHAMP GERARD	430	52	
F	380		GARRACHET	260	28	
R	342		CHANTELOUBE	595	136	
U	91		SAGNE DES GRANGES	1 273	126	
U	517		ST ROCH	865	2	
V	90		PETIT TABUC	635	88	
V	92		PETIT TABUC	685	89	
V	308		PLAINE DU CASSET	883	169	
V	347		PLAINE DU CASSET	260	123	
V	803		ST ROCH	278	49	
V	1058		PREMIER GAS	570	150	
X	205		PRE PONCET	1 020	154	
X	461		LA SOUCHIERES	1 035	52	
Y	236		LE FONTENIL	1 241	201	
Y	382		FONTETE	980	91	
Y	383		FONTETE	970	132	
Y	396		CHAMP TONDU	435	10	
Y	447		CHAMP TONDU	270	30	
Y	573		CHIROUZAS	1 660	290	
Y	646		CHIROUZAS	230	90	
				Total	2 656	

Origine de propriété
S'agissant des parcelles E 861, F 380, V 90, X 461 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/11/2012 sous le volume 2012P numéro 8408. S'agissant des parcelles C 1048 et Y 382 : Vente suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 01/06/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/07/2011 sous le volume 2011P numéro 5379. S'agissant de la parcelle C 1059 : Vente suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/07/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/07/2008 sous le volume 2008P numéro 6176. S'agissant des parcelles X 205, Y 383, Y 573, Y 646, R 342, U 91, U 517, V 803, V 92, V 308, V 347, V 1058, Y 236, Y 396, Y 447 : Donation-partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 05/05/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/06/2000 sous le volume 2000P numéro 4724. Acquisition suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 19/03/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/04/1998 sous le volume 1998P numéro 2549. Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 25/11/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/12/1997 sous le volume 1997P numéro 8652. Acquisition suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/08/1997, publié au service de publicité foncière de GAP les 05/09/1997 et 03/12/1997 sous le volume 1997P numéro 6500. S'agissant de la parcelle C 160 : Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 02/07/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/1993 sous le volume 1993P numéro 5446 S'agissant des parcelles AO 158 et AO 317 : Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/11/1988, publié au service de publicité foncière de GAP les 24/11/1988 et 23/01/1989 sous le volume 7969 numéro 39.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00060 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame LAVASTRE Christine Valérie,** Gestionnaire exploitation trafic
née le 14/07/1974 à AVIGNON (84)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 6 RUE JOSEPH MOUTONNET MFT MONTFAVET (84140)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	162		LES BARBIERES	535	127	
AP	44		PRES VIEUX	281	48	
AR	285		LA VICROSE	762	132	
AR	384		ORTELS	326	2	
				Total	309	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître BERGER, le 11/12/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 31/01/2008 sous le volume 2008P numéro 994.
Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00061	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame HERMITTE Sabine Paulette Georgette**, Profession inconnue
née le 07/11/1958 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 5 AV PIERRE SEMARD SAINT-MARTIN-D'HERES (38400)

INDIVISAIRE
- **Monsieur HERMITTE Lilian David,** Profession inconnue
né le 29/07/1984 à LA TRONCHE (38)
époux de Madame MICHELAND Anne Florence
marié le 06/07/2019 à POISAT (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 12 CHE DES ROSEAUX VILLARD-BONNOT (38190)

INDIVISAIRE
- **Madame HERMITTE Célia Marie,** Profession inconnue
née le 27/09/1989 à SAINT-MARTIN-D URIAGE (38)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 7 RUE HECTOR BERLIOZ POISAT (38320)

INDIVISAIRE
- **Madame HERMITTE Gislaine Berthe**, Retraitée
née le 14/09/1951 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur TURIN Robert Ernest Marius Joseph
mariée le 23/05/1980 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant 74 RUE PASTEUR SEYSSINS (38180)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	201		LES BARBIERES	800	8	
				Total	8	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CASTETS, les 06/04/2001 et 07/04/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/09/2001 sous le volume 2001P numéro 7101.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00062 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARGALL-TASTAYRE Roger Louis Ange Décédé le 13/08/2020 à VILLARD SUR AUZON (Vaucluse)**
né le 22/08/1941 à AVIGNON (84)
époux de Madame BRY Micheline Raymonde
Dernier domicile connu
339 RUE DE VILLENEUVE VILLES-SUR-AUZON (84570)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARGALL-TASTAYRE Jean-Claude Joseph Gabriel**, Profession inconnue
né le 15/02/1943 à AVIGNON (84)
époux de Madame DUCOS Christiane Jeanne
marié le 28/11/2020 à PARIS (75)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 17/09/2020 par Maître MICHOT.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 15 BD RICHARD LENOIR PARIS (75011)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	207		LES BARBIERES	1 562	91	
				Total	91	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des indivisaires MARGALL Jean-Claude et Roger : Donation-partage suivant acte reçu par Maître DELOULE le 03/02/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le11/05/1995 sous le volume 1995P numéro 3285. Réserve d'usufruit au profit du donateur Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Ladite donation a été faite sous charges et conditions aujourd'hui éteintes par suite du décès Monsieur MARGALL Louis le 29/07/2006 à BRIANÇON (Alpes de Haute Provence) S'agissant de Monsieur MARGALL Louis : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DELOULE le 03/02/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/03/1995 sous le volume 1995P numéro 1787. Changement de régime matrimonial, adoption du régime universel, suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI le 05/10/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/12/1990 sous le volume 1990P numéro 7921. **Succesion de Monsieur MARGALL Roger non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00063 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame CHANCEL Anne-Marie Andrée**, Profession inconnue
née le 07/03/1938 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CASSAJUS Bertrand
mariée le 03/04/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RUE GALIANE LE MAS D AGENAIS (47430)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	208		LES BARBIERES	1 628	261	
				Total	261	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/12/1989, publié au service de publicité foncière de GAP les 02/02/1990 et 09/04/1990 sous le volume 1990P numéro 800.
Attestation active après décès suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 17/08/1970, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/09/1970 sous le volume 2799 numéro 4.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00064 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

GÉRANT, MANDATAIRE, GESTIONNAIRE
- **ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**
Ministère
TRESORERIE GENERALE-4 CRS LADOUCETTE GAP (05000)

PROPRIETAIRE
- ETAT
PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT
Ministère
CRS LADOUCETTE BP 104 05007 GAP CEDEX (05007)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	211		LES BARBIERES	535	159	
AR	346		ORTELS	602	59	
F	178		AU DESSUS LE CANAL DE VILL	710	140	
F	521		LA CHALP	620	141	
F	944		PONT LA CHENAL	280	77	
Y	125		COMBEYNOT	610	188	
Y	126		COMBEYNOT	180	3	
Y	301		LE FONTENIL	330	126	
Y	360		FONTETE	230	54	
Y	439		CHAMP TONDU	155	32	
Y	721		CHIROUZAS	630	161	
				Total	1 140	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00065 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame LIAUTHAUD Edwige Valentine Marie Décédée le 07/12/1990 à AVIGNON (Vaucluse)**

née le 28/01/1907 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur HUBERT Constant Siméon
Dernier domicile connu
6 RUE JEAN-JOSEPH MOURET AVIGNON (84000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	233		LES BARBIERES	310	83	
P	315		TERRASSETTE	460	131	
				Total	214	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 31/10/1975 et 19/11/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/1975 sous le volume numéro 34.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00066	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BARNEOUD-ROUSSET Jeannine Jacqueline Annie**, Employée
née le 01/01/1963 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE SERRE BARBIN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame JUGLAIR Delphine** , Agent administratif
née le 28/02/1981 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur BERTRAND Alain Henri, le 10/01/2015 enregistré au Tribunal d'Instance de GAP (Hautes-Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 24 RUE DU COR LE SERRE BARBIN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur JUGLAIR Renaud** , Responsable d'agence
né le 28/02/1981 à BRIANCON (05)
époux de Madame GASTE Séverine Michèle
marié le 04/07/2009 à VILLAR-SAINT-PANCRACE (05)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 20/05/2009 par Maître AGOSTINO notaire à BRAINCON (Hautes Alpes)
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 22 RUE DU COR LE SERRE BARBIN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARNEOUD-ROUSSET André René Elie,** Retraité
né le 12/02/1957 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE SERRE BARBIN RUE DU PRE DENIER LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	237		LES BARBIERES	310	149	
AO	512		LES BARBIERES	690	148	
				Total	297	

Origine de propriété
<u>S'agissant des indivisaires JUGLAIR pour 1/3 indivis :</u> Attestation après décès suivant acte reçu par MaîtreAUDIFRED, le 20/06/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/07/2019 sous le volume 2019P numéro 5217. <u>S'agissant des indivisaires BARNEOUD-ROUSSET pour 1/3 chacun</u> Attestation après décès suivant acte reçu par MaîtreAUDIFRED, le 24/08/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/2011 sous le volume 2011P numéro 7551.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00067	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur TELMON Bernard René**, Profession inconnue
né le 01/07/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RUE DE L AILLAUDE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	247		LES BARBIERES	792	130	
				Total	130	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 31/07/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/08/1998 sous le volume 1998P numéro 5977.
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00069 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Madame COLOMBAN née le 13/07/1953 , Profession inconnue
née le 13/07/1953
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Monsieur COLOMBAN né le 13/07/1953 , Profession inconnue
né le 13/07/1953
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril**, Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie**, Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	286		LE CLOT	290	24	
E	304		LE CLOT	900	166	
E	469		LES LONJAGNES	360	60	
E	818		CLOT DE PIERRE COGNET	280	38	
E	832		CLOT DE PIERRE COGNET	683	71	
E	835		CLOT DE PIERRE COGNET	690	87	
E	879		CHAMP GERARD	1 040	81	
F	386		GARRACHET	710	17	
V	45		PETIT TABUC	410	54	
V	204		PLAINE DU CASSET	94	44	
V	208		PLAINE DU CASSET	360	79	
V	210		PLAINE DU CASSET	1 200	47	
V	369		PLAINE DU CASSET	320	97	
V	409		PLAINE DU CASSET	445	68	
V	499		LES SAGNES	352	91	
V	1613		LES SAGNES	337	31	
V	1614		LES SAGNES	337	32	
Y	1115		LA SELLETTE	340	13	
Y	1286		LA LICHETTE	300	51	
Y	1339		LA VERSANNE	280	73	
Y	1567		PRES DU COLLET	540	106	
				Total	1 330	

Origine de propriété
S'agissant des indivisaires COLOMBAN nés le 13/07/1953 et 13/07/1953: Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 22/08/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/09/2017 sous le volume 2017P numéro 6498. Attestation immobilière, ATTR suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 07/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/12/2011 sous le volume 2011P numéro 10307. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 26/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/10/2011 sous le volume 2011P numéro 8272. S'agissant de Madame JOSET Bérangère et Monsieur JOSET Arnaud, indivisaires : ATTR suivant acte reçu par Maître COURET, le 06/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9866. Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7303. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel né le 29/11/1946 au décès du disposant.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00070 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur OSTY Jean Joseph François**, Retraité
né le 11/04/1931 à LE RAINCY (93)
époux de Madame PASQUIER Martine
marié le 03/04/1955 à PARIS (75)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 RUE DE LA PREVOYANCE NOISY LE SEC (93130)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	254		LES BARBIERES	407	98	
AO	330		VILLARD	512	46	
AO	504		VILLARD	1 060	22	
AP	117		PRES VIEUX	1 890	176	
AP	133		PRES VIEUX	208	72	
AP	141		PRES VIEUX	500	126	
P	337		TERRASSETTE	928	181	
				Total	721	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître POISSON, le 19/09/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/10/1980 sous le volume 5374 numéro 5.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur OSTY Joseph le 08/02/1998 à MEE-SUR-SEINE (Seine et Marne)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00071 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BELLET Joseph Victor,** Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant CHEZ M BELLET FRANCOIS-LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	258		LES BARBIERES	395	65	
AP	80		PRES VIEUX	138	43	
AP	138		PRES VIEUX	484	45	
AR	332		ORTELS	448	11	
AR	368		ORTELS	569	3	
				Total	167	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00072 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur THOMAS Maurice Jean Ferdinand**, Profession inconnue
né le 21/09/1936 à BRIANCON (05)

et

Madame BARRE Colette Agnès son épouse, Profession inconnue
née le 18/12/1953 à LA MURE D ISERE (38)
mariés le 12/05/1973 à SUSVILLE (14)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHALET LE GAELLE-164 RTE DE ROCHEBRUNE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	259		LES BARBIERES	590	88	
AP	143		PRES VIEUX	516	117	
AP	288		POMMIERS	264	71	
AR	354		ORTELS	815	144	
P	83		GRAND CLOT	177	44	
P	328		TERRASSETTE	535	41	
P	332		TERRASSETTE	320	35	
				Total	540	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 16/09/1977 sous le volume 4331 numéro 5.
Acquêt suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 09/11/1976 sous le volume 4083 numéro 16.
Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 23/07/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/10/1975 sous le volume 3818 numéro 5.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00073 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame NOVARO Corinne Gilberte Josette**, Profession inconnue
née le 14/08/1971 à ANTIBES (06)
Divorcé de Monsieur Patrick Emile Bernard POLETTE suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Grasse le 15 janvier 2007
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 6 BD DU VAL CLARET ANTIBES (06600)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur NOVARO Yves Albert Georges**
né le 23/04/1939 à ANTIBES (06)
époux de Madame FERRAND Nicole
marié le 19/06/1969 à ANTIBES (06)
Décédé le 18/11/2021 à ANTIBES (Alpes-Maritimes)
Dernier domicile connu
demeurant LES CALANQUES D OR BAT B 370 CHE DES TERRES BLANCHES ANTIBES (06600)

USUFRUITIER
- **Madame GIOTARD Huguette Louisette Emilie**, Profession inconnue
née le 26/01/1935 à ANTIBES (06)
veuve de Monsieur NOVARO Gilbert
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 31 RUE DE LA REPUBLIQUE ANTIBES (06600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	318		VILLARD	466	84	
				Total	84	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des Consorts GIOTARD – NOVARO pour 1/4 Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 12/03/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/03/1984 sous le volume 6685 numéro 6. **S'agissant de NOVARO Yves, succession non réglée.**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00074 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur MICHELLON Henri** , Profession inconnue

demeurant SAINT-JEOIRE-PRIEURE (73190)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	340		VILLARD	352	21	
AP	284		POMMIERS	344	95	
AR	360		ORTELS	297	28	
				Total	144	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00075	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SCI KLAM** au capital social de 3048,98 euros
Société civile immobilière enregistrée au RCS de BOBIGNY (93)
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 402138432
Ayant son siège 9 ALL DU RENDEZ VOUS BONDY (93140)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	341		VILLARD	592	47	
AP	124		PRES VIEUX	644	71	
P	318		TERRASSETTE	770	109	
				Total	227	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 20/01/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/02/2012 sous le volume 2012P numéro 1132.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur COIBRIE Marc Henri Joseph**, Profession inconnue
né le 17/12/1950 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame NAVIZET Jocelyne Gilberte Danielle suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère) le 15 octobre 1997
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant APT 382-38 RUE DE LA LUIRE ECHIROLLES (38130)

INDIVISAIRE
- **Madame COIBRIE Marie-Thérèse Henriette Germaine,** Profession inconnue
née le 12/02/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur VILLANI Joël Emile
mariée le 21/12/1991 à SAINT CHAFFREY (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 CHE DES MESANGES SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

INDIVISAIRE
- **Madame GARNIER Edith Claudette Emilie,** Profession inconnue
née le 29/09/1953 à GAP (05)
épouse de Monsieur ESMIEU André René
mariée le 04/10/1980 à LAYE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant HLM PREVALIERES APT 24- RTE DES MOULETTES CHORGES (05230)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame GARNIER Marie-Claire** , Profession inconnue
née le 07/09/1957 à GAP (05)
épouse de Monsieur MARSEILLE Gérard
mariée le 20/06/1981 à LAYE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES ROUSSES REALLON (05160)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur COIBRIE Jean-Marie Lucien Gédéon,** Profession inconnue
né le 16/12/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 40 RUE DUHESME PARIS (75018)

PROPRIETAIRE
- **Madame ARGENCE Lucienne Marcelle,** Profession inconnue
née le 16/01/1936 à BITCHE (57)
épouse de Monsieur HENRY Jean Paul
mariée le 22/07/1961 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 RUE DES CYGNES FONTAINE-LES-DIJON (21121)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	342		VILLARD	905	230	
				Total	230	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 03/07/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/07/2008 sous le volume 2008P numéro 6139.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00077	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur CAMMAS Marcel Marius Fernand Décédé le 18/07/2012 à NICE (Alpes Maritimes)
né le 14/01/1937 à NICE (06)
époux de Madame BARRE Anne-Marie Marcelle Blanche
Dernier domicile connu
LES GLAIEULS-57 BD PAPE JEAN 23 NICE (06300)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	344		VILLARD	1 055	187	
AP	211		MANDOULINES	660	131	
V	811		ST ROCH	250	61	
				Total	379	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00078 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GUILLOU Emma Madeleine Louise**, Retraitée
née le 04/02/1932 à BAYE (29)
veuve de Monsieur ARDUIN Lucien Victor
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 2 IMPASSE DU ROUZ CONCARNEAU (29900)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	496		LES BARBIERES	628	206	
AR	378		ORTELS	1 200	193	
AR	386		ORTELS	1 206	134	
P	62		ROCHASSONS	570	65	
				Total	598	

Origine de propriété

ATTR suivant acte reçu par Maître STEPHAN, le 26/11/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/12/2009 sous le volume 2009P numéro 8350.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître STEPHAN, le 19/10/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/10/2009 sous le volume 2009P numéro7144.
Servitude au profit de ENEDIS suivant acte reçu par Maître ROUGON, le 05/08/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/08/2020 sous le volume 2020P numéro 6023.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00079 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur CHARBONNEL Yan** , Profession inconnue
né le 26/08/1966 à PARIS (75)
époux de Madame AUDABRAM Joëlle Lydie Thérèse
marié le 25/07/1992 à ALBI (81)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 VLA DES PINSONS CROISSY SUR SEINE (78290)

USUFRUITIER

- **Monsieur CHARBONNEL Louis Joseph Gérard**, Retraité
né le 23/06/1934 à LA SALLE LES ALPES (05)
époux de Madame LAVERGNE Denise
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LA POMMERAIE DE CHABANAS- AV DE CHARANCE GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	498		LES BARBIERES	328	114	
E	880		CHAMP GERARD	200	27	
V	304		PLAINE DU CASSET	550	204	
X	413		PRE PONCET	880	176	
				Total	521	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur CHARBONNEL Louis : Donation de l'usufruit suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 08/04/1977, publié au service de publicité foncière de GAP les 07/06/1977 et 11/08/1977 sous le volume 4252 numéro 17. Donation suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 02/03/1972 sous le volume 3042 numéro 44. S'agissant de Monsieur CHARBONNEL Yan: Donation suivant acte reçu par Maître SANTACROCE, le 28/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/01/2012 sous le volume 2012P numéro 602. Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve de l'usufruit au conjoint survivant au décès du disposant.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00080 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame TELMON Irène Hélène Louise Décédée le 03/02/2010 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 18/05/1925 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
PAR M BELLET CHRISTIAN-27 AV SIMON ROUSSEAU FONTAINES SUR SAONE (69270)

PROPRIETAIRE
- **Madame BELLET Gilberte Irène Lucienne**, Retraitée
née le 13/11/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MANGOT Jean-Claude James Albert
mariée le 17/07/1967 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 24/11/1977 .
De nationalité française
demeurant 10 RUE GUY DE MAUPASSANT PONT-DU-CHATEAU (63430)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BELLET Christian Joseph Edouard**, Retraité
né le 14/04/1950 à BRIANCON (05)
époux de Madame LOMBERGET Christiane Renée Colette
marié le 28/04/1973 à SATHONAY CAMP (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RESIDENCE LA CHENELETTE 27 AV SIMON ROUSSEAU FONTAINES SUR SAONE (69270)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	499		VILLARD	830	126	
AP	40		PRES VIEUX	745	57	
AR	289		LA VICROSE	1 795	31	
P	91		GRAND CLOT	400	1	
				Total	215	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 23/10/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/1993 sous le volume 1993P numéro 8014. **S'agissant de Madame TELMON Irène succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00081	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur COINTE Roger** , Profession inconnue
demeurant 1 RUE GEORGES BIZET POISAT (38320)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	500		VILLARD	824	101	
AR	357		ORTELS	313	12	
				Total	113	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00082 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE 4/16
- **Madame BRANDELY Augustine** , Profession inconnue
née le 21/09/1922 à NANTERRE (92)
Divorcée de Monsieur BERNARD Henri Jean André suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 16/02/1974
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 18 RUE KELLER PARIS (75011)

INDIVISAIRE 9/16
- **Madame BILLAULT Fabienne Maud**, Profession inconnue
née le 06/10/1944 à PARIS (75)
épouse de Monsieur BAROTIN Paul Yves
mariée le 19/11/1977 à SAINT-LAURENT-DE-COGNAC (16)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
Séparée de corps de Monsieur BAROTIN Paul Yves suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de ANGOULEME (Charente) le 18/02/2003.
De nationalité française
demeurant 67 RUE JULES BRISSON COGNAC (16100)

INDIVISAIRE 9/16
- **Monsieur LECHEVINS Marc Maurice**, Retraité
né le 26/08/1950 à MONTREUIL (93)
demeurant 102 BIS RUE DE LAGNY MONTREUIL (93100)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	501		VILLARD	346	73	
				Total	73	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 04/08/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/10/2000 sous le volume 2000P numéro 7238.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00083 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur HERMITTE Lilian David**, Profession inconnue
né le 29/07/1984 à LA TRONCHE (38)
époux de Madame MICHELAND Anne Florence
marié le 06/07/2019 à POISAT (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 12 CHE DES ROSEAUX VILLARD-BONNOT (38190)

PROPRIETAIRE
- **Madame DAVID Béatrice** , Profession inconnue
née le 01/05/1957 à COGNAC (16)
épouse de Monsieur HERMITTE Gérard Anroine
mariée le 02/06/1969 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE HECTOR BERLIOZ POISAT (38320)

PROPRIETAIRE
- **Madame HERMITTE Célia Marie**, Profession inconnue
née le 27/09/1989 à SAINT-MARTIN-D URIAGE (38)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 7 RUE HECTOR BERLIOZ POISAT (38320)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	505		VILLARD	446	78	
				Total	78	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur HERMITTE Lilian et Madame HERMITTE Célia : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VINCENT, le 26/06/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/11/1997 sous le volume 1997P numéro 8142. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CASTETS, les 06//04/2001 et 07/04/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/09/2001 sous le volume 2001P numéro 7101. S'agissant de Madame HERMITTE Béatrice : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VINCENT, le 26/06/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/11/1997 sous le volume 1997P numéro 8142. Acquisition suivant acte reçu le 23/01/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/04/1993 sous le volume 199P3 numéro 2531.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00084	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame TELMON Maryse Michèle**, Employée de pharmacie
née le 08/05/1971 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur JULLIEN Frédéric François Yves
mariée le 22/01/2011 à SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 PLACE DE L'AUBERGE SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE (26170)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame TELMON Patricia Paulette Bernadette**, Coiffeuse à domicile
née le 28/01/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BEC Franck Emmanuel
mariée le 17/09/2005 à ST AUBAN SUR L OUVEZE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant SAUTE-BOUC SAINT-AUBAN-SUR-L OUVEZE (26170)

USUFRUITIER
- **Madame CHABRE Bernadette Denise**, Retraitée
née le 06/11/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur TELMON Michel Victor
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES 42 RUE DES CLOSSES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	507		LES BARBIERES	1 795	346	
P	51		ROCHASSONS	860	127	
R	299		CHANTELOUBE	570	132	
				Total	605	

Origine de propriété
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 15/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/10/2019 sous le volume 2019P numéro 8282. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 11/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/04/2019 sous le volume 2019P numéro 3144.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00085 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GUIBERT Elisa Clairon**, Profession inconnue
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- Monsieur GUIBERT Edouard Joseph, Profession inconnue
demeurant BREZIERS (05190)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	508		LES BARBIERES	278	50	
				Total	50	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00086	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame CHANCEL Josette Marie,** Profession inconnue
née le 10/11/1948 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ROLLET Yves
mariée le 09/08/1975 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE FREYSSINET- RUE SAINTE LUCE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	509		LES BARBIERES	286	64	
				Total	64	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00087 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MALVAUX Jacques Gaspard Albert,** Profession inconnue
né le 20/01/1947 à VOUZIERS (08)
époux de Madame NANENT Louisette
marié le 30/09/1972 à VAL PRES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 53 RTE DE LA DURANCE VAL-DES-PRES (05100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JULLIEN Denis Jacques Emmanuel,** Profession inconnue
né le 07/10/1975 (99 EMIRATS ARABES UNIS)
demeurant 20 RUE DU PARC WISSOUS (91320)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Madame JULLIEN Florence Marguerite Sylvie,** Sans profession
née le 12/05/1978 à CHATENAY MALABRY (92)
épouse de Monsieur ROY Brice Philippe Roger
mariée le 20/09/2011 à LAS VEGAS (Etat du Névada) (USA)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Acte retranscrit au Consulat Général de France à Los Angelès sous le N° 2012/00922.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RUE PABLO NERUDA BOUC-BEL-AIR (13320)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	510		LES BARBIERES	282	55	
R	1045		PRES VALET	1 230	176	
				Total	231	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 30/05/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/06/2017 sous le volume 2017P numéro 4041.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00088 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Mauricette Andrée**, Profession inconnue
née le 09/10/1959 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur DUONG Bao Loc suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 14 octobre 2008
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 9A HAM DE FONT CHRISTIANNE BRIANCON (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Elvire Henriette**, Profession inconnue
née le 15/10/1957 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur GUEDJ Jean-Marc Léon suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE (Alpes-Maritimes) le 6 Novembre 1981
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant CHE BAS DE SAUMANE SERRES (05700)

USUFRUITIER
- **Madame EYMARD Yvette Eugénie**, Profession inconnue
née le 21/10/1937 à L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05)
épouse de Monsieur BONNARDEL Maurice Joseph
mariée le 19/04/1956 à BRIANCON (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 84 AV DU COL D IZOARD BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	511		LES BARBIERES	328	89	
AP	41		PRES VIEUX	240	77	
				Total	166	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des consorts BONNARDEL Elvire et Mauricette : Donation suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 16/02/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/03/2012 sous le volume 2012P numéro 2702. ATTR attestation immobilière suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 24/11/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/11/2011 sous le volume 2011P numéro 9400. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 05/07/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/08/2011 sous le volume 2011P numéro 6015. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/07/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/02/1988 sous le volume 7739 numéro 21. S'agissant de Madame BORNNARDEL Yvette : ATTR attestation immobilière suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 24/11/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/11/2011 sous le volume 2011P numéro 9400. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 05/07/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/08/2011 sous le volume 2011P numéro 6015. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/07/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/02/1988 sous le volume 7739 numéro 21.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00089 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BELLET David** , Profession inconnue

demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	513		LES BARBIERES	1 628	100	
				Total	100	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00090	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ARDUIN Françoise René Marie-Louise**, Retraitée
née le 07/09/1953 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 52 RTE DE PUY ST PIERRE PUY-SAINT-PIERRE (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ARDUIN Joël Maurice Joseph**, Profession inconnue
né le 15/10/1949 à BRIANCON (05)
époux de Madame MOSCHENI Joëlle Evelyne
marié le 26/09/1975 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal britannique de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 288 CHE PETIT CHEMIN DE SERRES CARPENTRAS (84200)

INDIVISAIRE
- **Madame ARDUIN Rose Marie Brigitte Hélène**, Profession inconnue
née le 04/02/1951 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SAMY Bernard Jacob Marc
mariée le 28/04/1973 à BRIANCON (05)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 27/04/1973 par Maître PETRUCCELLI notaire à BRIANCON (Hautes Alpes).
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 75 RUE ACHILLE FOUQUIN CORQUILLEROY (45120)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame ARDUIN Anne Gisèle Bernadette**, Profession inconnue
née le 01/03/1957 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur HERNANDEZ de la MANO Didier suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX (Gironde) le 12/05/1998
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 25 RUE LEFOL BORDEAUX (33800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	42		PRES VIEUX	272	67	
AP	197		MANDOULINES	1 920	138	
				Total	205	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 14/11/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/12/2008 sous le volume 2008P numéro 9506. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 23/01/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2002 sous le volume 2002P numéro 1743.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00091 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DELMAS Rémy Daniel**, Gérant de société
né le 05/03/1966 à BRIANCON (05)
époux de Madame BAILLER Astrid Michèle
marié le 23/04/1994 à SAINTE-MAXIME-SUR-MER (83)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 24/03/1994 par Maître GRANIER.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant VILLA LA HUNE VAL D ESQUIERE-541 BD DES MYRTES LES ISSAMBRES (83380)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	43		PRES VIEUX	373	96	
AP	47		PRES VIEUX	420	105	
AP	235		MANDOULINES	1 293	14	
AR	436		LE REFOUR	830	391	
				Total	606	

Origine de propriété

Donation-partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 13/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/01/2006 sous le volume 2006P numéro 974.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00092 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame ARDUIN Chantal Marie-Thérèse**, Profession inconnue
née le 04/08/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BLANCHARD Georges Eugène
mariée le 29/07/1967 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant BLANCHARD CHANTAL-3 RUE DU CENTRE SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	48		PRES VIEUX	943	190	
P	272		TERRASSETTE	680	99	
				Total	289	

Origine de propriété

Partage-attribution suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 27/11/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/01/2014 sous le volume 2014P numéro 680.
Attestation après-décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/11/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/12/2010 sous le volume 2010P numéro 9130.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00093	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOREL Cédric Louis,** Profession inconnue
né le 05/06/1982 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 11 CIMP DU GUY PUY-SAINT-ANDRE (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	52		PRES VIEUX	1 110	129	
				Total	129	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 20/08/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/09/2009 sous le volume 2009P numéro 6302.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00094 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame FRENEL Françoise Anne Marie Décédée le 22/01/2009 à SAINT CLOUD (Hauts de Seine)**
née le 23/12/1930 à CLERMONT (60)
épouse de Monsieur BLETARD Roger Athur Hubert Emile
Dernier domicile connu
APPT 1 ETAGE 2-15 ALL ANNE DE BEAUJEU PARIS (75019)

INDIVISAIRE
- **Madame FRENEL Marie-Louise Georgette**, Profession inconnue
née le 23/04/1939 à CLERMONT (60)
épouse de Monsieur BURILLON Jacques Jean Joseph
mariée le 30/07/1964 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 BRUE DES ECOLES CHATOU (78400)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRENEL Georges François Jules**, Profession inconnue
né le 11/12/1940 à BREUIL LE VERT (60)
époux de Madame DESARBRES Aline Marie
marié le 09/10/1964 à CHARAVINES (38)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 193 RTE DE LA ROQUE SUR PERNES L ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	53		PRES VIEUX	828	111	
				Total	111	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GEIRNAERT, le 13/07/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/06/1994 sous le volume 1994P numéro 4256. **Succession de Madame FRENEL Françoise non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00095 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BELLET Christian Joseph Edouard,** Retraité
né le 14/04/1950 à BRIANCON (05)
époux de Madame LOMBERGET Christiane Renée Colette
marié le 28/04/1973 à SATHONAY CAMP (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RESIDENCE LA CHENELETTE 27 AV SIMON ROUSSEAU FONTAINES SUR SAONE (69270)

PROPRIETAIRE
- **Madame BELLET Gilberte Irène Lucienne,** Retraitée
née le 13/11/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MANGOT Jean-Claude James Albert
mariée le 17/07/1967 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 24/11/1977 .
De nationalité française
demeurant 10 RUE GUY DE MAUPASSANT PONT-DU-CHATEAU (63430)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	58		PRES VIEUX	400	65	
R	311		CHANTELOUBE	850	2	
				Total	67	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 06/08/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/08/2010 sous le volume 2010P numéro 6109.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 23/10/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/1993 sous le volume 1993P numéro 8014.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00096	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Brigitte Aimée Francine**, Profession inconnue
née le 14/01/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur PUTEFIN Stéphane Ghislain
mariée le 02/10/1982 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 IMP DE LA RINGAOU ANDOINS (64420)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Geneviève Marie Lucette**, Profession inconnue
née le 11/03/1952 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur PUREN Jean Louis
mariée le 11/03/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE MERIDIEN LES JARDINS DE FON 8 B RUE DES SAGNIERES GAP (05000)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Dominique Marie**, Profession inconnue
née le 09/04/1956 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 75 RUE SAINT ANDRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Christiane Ginette Joséphine**, Profession inconnue
née le 11/09/1958 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur AMIEUX Auguste Lucien Antoine
mariée le 03/05/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant DOMAINE DE COLLONGE 11 RUE VINCENT VAN GOGH VIENNE (38200)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Benoit Emile Joseph Régis**, Responsable bureau d'études
né le 07/03/1981 à BRIANCON (05)
époux de Madame RAMAT Tatiana Josiane Simone
marié le 03/08/2008 à AVIGNON (84)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RUE DES CHENES SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR (81500)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 AP0076**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25474567
PRES VIEUX LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Denis Michel Joseph**, Profession inconnue
né le 06/12/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	76		PRES VIEUX	1 122	247	
				Total	247	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 12a 22ca

S'agissant du lot N°1 pour une contenance de 5a61ca :
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 pour une contenance de 5a61ca :
Les consorts GIRAUD
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 14/11/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/11/2017 sous le volume 2017P numéro 8581.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 26/07/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/09/2017 sous le volume 2017P numéro 6661.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00097 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur PICTON Gérard Ernest Yves,** Profession inconnue
né le 05/11/1932 à DEVILLE-LES-ROUEN (76)

et

Madame DROUET Marie Madeleine Juliette son épouse
née le 18/03/1931 à OISSEL (76)
mariés le 06/07/1957 à DEVILLE-LES-ROUEN (76)
veuf de Madame DROUET Marie Madeleine Juliette
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES COTONNIERS APPT 125-34 RUE VICTOR BERTEL SOTTEVILLE-LES-ROUEN (76300)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	79		PRES VIEUX	150	1	
				Total	1	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître DESORMEAUX, le 03/11/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/11/1988 sous le volume 7973 numéro 12.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00098 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur MARTIN Germain Robert,** Retraité
né le 24/08/1930 à BLIDA (ALGERIE)
et
Madame GUILLE Colette Clémence Germaine son épouse, Retraitée
née le 29/05/1933 à BONE (ALGERIE)
mariés le 05/07/1954 à CONSTANTINE (ALGERIE)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant décision rendue par le Tribunal de Grande Instance de LYON (Rhône) le 12/03/1993reçu par Maître FAURE le 06/02/1995
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 27 RUE ST MAURICE LYON (69008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	114		PRES VIEUX	460	7	
AP	128		PRES VIEUX	636	86	
				Total	93	

Origine de propriété

S'agissant de Madame GUILLE Colette :
Partage suivant acte reçu par Maître BARBIER, le 24/09/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/11/1990 sous le volume 1990P numéro 7069.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BARBIER, le 24/09/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/11/1990 sous le volume 1990P numéro 7068.

S'agissant de Monsieur MARTIN Germain :
suivant acte reçu par Maître FAURE le 06/02/1995 contenant changement de régime matrimonial, adoption de la communauté universelle, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/04/1995 sous le volume 1995P numéro 2766.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00099	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRAPPINI** Profession inconnue
né le 25/10/1993
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRAPPINI**, Profession inconnue
né le 22/06/1997
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRAPPINI,** Profession inconnue
né le 03/11/1999
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur DUCHARNE**, Profession inconnue
né le 27/02/1969
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	120		PRES VIEUX	552	123	
AP	177		MANDOULINES	525	102	
AP	238		MANDOULINES	1 018	137	
AP	258		POMMIERS	1 117	328	
AR	279		LA VICROSE	618	39	
AR	350		ORTELS	523	90	
				Total	819	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MATA, le 21/08/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 31/07/2020 sous le volume 2020P numéro 5519.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00100	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USUFRUITIER
- **Madame PRAT Anne Marie**, Profession inconnue
née le 23/10/1929
épouse de Monsieur DAMARIUS
demeurant LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	125		PRES VIEUX	763	129	
				Total	129	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00101	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GUILLE Marie-Thérèse** , Retraitée
née le 31/07/1947 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RES LES CORALINES BT 1 APT 11-3 AV ADRIEN DAURELLE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame GUILLE Gabrielle Marie-Madeleine Lucette**, Retraitée
née le 01/02/1954 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES CORALINES BAT 1A 11-3 AV ADRIEN DAURELLE BRIANCON (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARRAL Serge Gabriel**, Retraité
né le 11/01/1956 à LA TRONCHE (38)
Divorcé de Madame AGUERO Françoise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère) le 07/11/1984
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES- 52 RUE DE FERIOL LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame BARRAL Eliane Françoise**, Profession inconue
née le 19/06/1958 à LA TRONCHE (38)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 2 BRUE MOYRAND GRENOBLE (38100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARRAL Thierry Frédéric**, Profession inconnue
né le 02/07/1966 à LA TRONCHE (38)
Divorcé de Madame AGUERO Katya suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère) le 20/04/2001
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 2 RUE DES APPRETS ST ETIENNE DE ST GEOIRS (38590)

USUFRUITIER
- **Madame BONZY Victorine Raymonde**, Retraitée
née le 20/11/1932 à SAINT MARTIN LE VINOUX (38)
épouse de Monsieur BARRAL Maurice Guy
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 4 RUE DUGUESCLIN GRENOBLE (38100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	129		PRES VIEUX	636	86	
AR	343		ORTELS	2 335	247	
P	293		TERRASSETTE	1 102	34	
				Total	367	

Origine de propriété
S'agissant des consorts BARRAL Serge, Eliane, Thierry et BONZY Victorine pour ½ : ATTR suivant acte reçu par Maître PRUNIER, le 06/11/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/2003 le volume 2003P numéro 9431. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PRUNIER, le 15/11/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/09/2003 le volume 2003P numéro 7044. S'agissant des indivisaires BARRAL Marie-Thérèse et Gabrielle pour 1/6ème : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 11/05/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/05/2004 le volume 2004P numéro 4720.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00102 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur OLLAGNIER Jean Pierre Louis**, Retraité
né le 30/10/1939 à BRIANCON (05)
époux de Madame COLOMBAIN Nicole Marcelle Louise
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 18 AVENUE DU 159EME RIA BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame OLLAGNIER Monique Marcelle**
née le 11/05/1945 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BRUNET Albert Michel
mariée le 02/08/1969 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 26 AV DE LA LIBERATION BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	130		PRES VIEUX	308	45	
AP	221		MANDOULINES	582	44	
P	52		ROCHASSONS	350	114	
P	78		GRAND CLOT	353	90	
				Total	293	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 22/05/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/06/2003 sous le volume 2003P numéro 4564.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00103	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLET Alain François Joseph**, Profession inconnue
né le 05/05/1951 à GRENOBLE (38)
époux de Madame DIDIER Andrée Louise Françoise
marié le 26/04/1975 à LE GUA (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 85 CHE CHAMOU LE GUA (38450)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLET Christian Roger**, Profession inconnue
né le 19/10/1952 à GRENOBLE (38)
époux de Madame DUFOUR Gisèle
marié le 27/04/1974 à VARCES ALLIERES ET RISSET (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 30 R DE LA POSTE LES SAILLANTS-32 RUE DE LA POSTE LE GUA (38450)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLET Jean Michel**, Technicien de chantier
né le 26/07/1965 à VIF (38)
époux de Madame GERIN Sandra Odette Mauricette
marié le 23/07/1200 à MIRIBEL LANCHATRE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 80 IMPASSE DU PLAN MIRIBEL-LANCHATRE (38450)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINEZ Boris Roger Henri,** Profession inconnue
né le 27/01/1990 à ANNECY (74)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 100 CHE DU PERIMETRE ANNECY (74940)

INDIVISAIRE
- Mon**sieur MARTINEZ Clément Yoan Fabien,** Profession inconnue
né le 16/11/1996 à 74 ANNECY
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 100 RTE DU PERIMETRE ANNECY (74940)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	131		PRES VIEUX	295	45	
				Total	45	

Origine de propriété

S'agissant des indivisaires MARTINEZ Boris et Clément pour 1/8ème chacun :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GIRAUD, le 19/11/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/01/2015 sous le volume 2015P numéro 206.

S'agissant des indivisaires BELLET pour ¼ chacun :
Attestation après décsès suivant acte reçu par Maître DOVILLE, le 01/12/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2001 sous le volume 2001P numéro 2339.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00104	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAIGNOL** né le 26/05/1967 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAIGNOL** né le 24/06/1959 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAIGNOL** né le 04/05/1956 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAIGNOL** né le 08/01/1966 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAIGNOL** né le 16/02/1954 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAIGNOL** né le 19/03/1969 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAIGNOL** né le 19/06/1964 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame PERRIN-SAIGNOL Laëtitia Annie Joëlle**, Profession inconnue
née le 08/09/1980 à VENISSIEUX (69)
épouse de Monsieur GEORGET Ludovic Pierre
mariée le 12/07/2003 à SAINT PRIEST (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 47 AV JEAN JAURES SAINT PRIEST (69800)

PROPRIETAIRE
- **Madame SAIGNOL Marie-Geneviève** , Profession inconnue
née le 02/04/1945 à LYON (69)
Divorcée de MonsieurTRIJASSON Alain Julian Henri suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de LYON (Rhône) le 11/06/1980
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 2 RUE ROUGET DE L ISLE MIONS (69780)

PROPRIETAIRE
- **Madame SAIGNOL Marie Christiane Jeanne Emilienne** Profession inconnue
née le 11/03/1944 à LYON (69)
Divorcée de Monsieur LONGIN Jean Jacques suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône) le 23/11/1993
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant CAMPAGNE CEZANNE 9 IMP COURBET COUDOUX (13111)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur SAIGNOL Paul Marie**, Profession inconnue
né le 13/01/1950 à LYON (69)
époux de Madame CHAUDRELLIER Véronique Louise Marie Angèle
marié le 02/07/1994 à CARRY LE ROUET (13)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 22/06/1994 par Maître GALLAY notaire à MARTIGUES (Bouches du Rhône).

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 9 ALL DES HORIZONS BLEUS CARRY-LE-ROUET (13620)

PROPRIETAIRE
- **Madame SAIGNOL Marie Madeleine Françoise**, Retraitée
née le 07/06/1941 à LYON (69)
Divorcée de Monsieur BELOUZE Bernard Marcel Jean suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de LYON (Rhône) le 22/11/1989
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LA ROSERAIE-238 AV PAUL SANTY LYON (69008)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PERRIN-SAIGNOL Gabriel** , Profession inconnue
né le 06/11/1978 à VENISSIEUX (69)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 18 PL YVES DU MANOIR MIONS (69780)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	137		PRES VIEUX	465	122	
AR	280		LA VICROSE	618	121	
				Total	243	

Origine de propriété
S'agissant des consorts SAIGNOL nés les 19/06/1964, 08/01/1966, 26/05/1967, 19/03/1969 pour 1/9ème : Attestation apeès décès suivant acte reçu par Maître ROLLET, le 28/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/03/2017 sous le volume 2017P numéro 2040. S'agissant des consorts SAIGNOL Gabriel et Laëtitia pour 1/9ème : Attestation apeès décès suivant acte reçu par Maître GRIFFON, le 30/01/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/07/2013 sous le volume 2013P numéro 4856. S'agissant des autres indivisaires pour 7/9ème : ATTR suivant acte reçu par Maître RAYMOND, le 28/07/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/07/2003 sous le volume 2003P numéro 6052. Attestation apeès décès suivant acte reçu par Maître RAYMOND, le 28/11/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/06/2003 sous le volume 2003P numéro 4731.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00105	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame DIALOT Marie Clémence Adélaïde Décédée le 30/08/1970 à ARLES (Rhône)
née le 15/04/1883 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur GUILLE Joseph
Dernier domicile connu
14 PL DU SAUVAGE ARLES (13200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	139		PRES VIEUX	1 160	134	
				Total	134	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00106 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BLANCHARD Danielle Marie Yollande**, Profession inconnue

née le 22/08/1954 à SAINT-CHAFFREY (05)
épouse de Monsieur PAVESI Gilbert Félix
mariée le 02/09/1989 à SAINT-CHAFFREY (05)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 01/09/1989 par Maître CHAVANNE notaire à BRIANCON (Hautes Alpes).
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 RUE DU CENTRE SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	140		PRES VIEUX	1 563	232	
				Total	232	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 21/10/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/11/2013 sous le volume 2013P numéro 7756.
Réserve du droit de retour au profit des donateurs. Clause d'exclusion de communauté.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00107	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame MIHIERE Brigitte Jeanne Angèle,** Sans profession
née le 20/09/1955 à ANTIBES (06)
épouse de Monsieur BORT Gilbert
mariée le 04/09/1976 à ANTIBES (06)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant VILLA MARLINE 481 CHE DE SAINT CLAUDE ANTIBES (06600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	142		PRES VIEUX	308	54	
AR	358		ORTELS	367	54	
R	1062		PRES VALET	500	158	
				Total	266	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LEPLAT, le 10/10/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/2007 sous le volume 2007P numéro 966.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00108 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame DELMAS Sabine Jacqueline**, Profession inconnue
née le 16/07/1964 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GROSSAN Yves Pascal
mariée le 15/06/1991 à BRIANCON (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 15/06/1991.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE MATEFAIM 230 RUE DE LA GRAVIERE CEILLAC (05600)

PROPRIETAIRE
- **Madame BOUCHARD Paulette Renée Antoinette**, Profession inconnue
née le 01/01/1934 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BARNEOUD-ROUSSET Pierre Victor
mariée le 06/04/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE SERRE BARBIN- RUE DU FREYSSINET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame GALLICE Lucienne Marie Albertine**, Profession inconnue
née le 06/07/1906 à MARSEILLE (13)
demeurant 1 BD GRAS SAINT LOUIS MARSEILLE (13015)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	144		PRES VIEUX	885	133	
				Total	133	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 8a85ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a21ca Pour Madame DELMAS Sabine Doantion-partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 13/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/01/2006 sous le volume 2006P numéro 974. Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner. S'agissant lot N° 2 d'une contenance de 2a21ca Pour Madame BOUCHARD Paulette Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 4a43ca Pour Madame GALLICE Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00109	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame GUILLE Eva Louise Clémence**, Profession inconnue
demeurant LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	149		COUTONNE	1 328	319	
				Total	319	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00110 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GIRAUD Denis Michel Joseph,** Profession inconnue
né le 06/12/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	150		COUTONNE	1 390	222	
R	249		CHANTELOUBE	520	148	
R	327		CHANTELOUBE	560	119	
R	498		CORVARIA	531	109	
S	222		LES SAGNES	370	104	
S	332		CHALMETTE	177	30	
S	401		CORVARIA	310	23	
S	886		PRES CHABERT	595	6	
S	911		PRES CHABERT	500	87	
U	165		PRES DES GRANGES	475	95	
V	502		LES SAGNES	510	160	
V	784		ST ROCH	330	44	
V	1046		PREMIER GAS	470	39	
V	1573		LES SAGNES	1 300	129	
V	1580		DEUXIEME GAS	380	85	
V	1607		LES SAGNES	728	133	
Y	1355		PRE LONG	280	37	
				Total	1 570	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de la parcelle U 165 : Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 12/11/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/01/2008 sous le volume 2008P numéro 236. S'agissant des parcelles R 249, R 498 et V 1580 : Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 02/07/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/08/2007 sous le volume 2007P numéro 7661. S'agissant de la parcelle AP 150 : Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/10/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/10/2003 sous le volume 2003P numéro 8372. S'agissant de la parcelle V 784 : ATTR suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 17/12/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/12/2002 sous le volume 2002P numéro 10146 Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/01/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/2002 sous le volume 2002P numéro 10101. S'agissant des parcelles S 222, S 911 et S 886 : Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 02/06/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/08/1987 sous le volume 7574 numéro 24. S'agissant des parcelles S 401, R 327, V 1607, V 1046 et Y 1355 : Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 30/08/1986 et 02/09/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/10/1986 sous le volume 7359 numéro 10. S'agissant des parcelles S 332, V 502 et V 1573 : Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 02/12/1985, publié au service de publicité foncière de GAP les 07/01/1986 et 13/03/1986 sous le volume 7149 numéro 9.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00111	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ALPHONSE Ariane Josette Décédée à BRIANCON (Hautes Alpes) le 21/10/2013**
née le 02/09/1931 à PARIS (75)
Dernier domicile connu
demeurant SCP PETRUCCELLI MARCHIONI 75 RUE DES TABELLIONS BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ALPHONSE Clair Veran Joseph Décédé le 26/01/2017 à LE PUY SAINTE REPARADE (Bouches du Rhône)**
né le 02/02/1925 à OPPEDE (84)
époux de Madame ROLLIN Suzanne Madeleine Emilie
Dernier domicile connu
demeurant CULTIVATEUR-LES GOIRANDS LE PUY SAINTE REPARADE (13610)

INDIVISAIRE
- **Madame ALPHONSE Véronique Laure,** Cuisinière contractuelle
née le 02/11/1971 à CAVAILLON (84)
épouse de Monsieur BERARD Philippe Jean-Michel Gustave
mariée le 11/06/2005 à MALLEMORT
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RUE DE LA POSTE HLM BERGERON VEBRET BAT D APP 18 YZEURE (03400)

INDIVISAIRE
- **Madame ALPHONSE Hélène Emilie Léontine Décédée le 13/05/2003 à MARSEILLE 8ème arrondissement (Bouches-du-Rhône)**
née le 14/02/1931 à MAUBEC (84)
épouse de Monsieur FRANCO Charles Paul
Dernier domicile connu
demeurant 88 AV CAMILLE PELLETAN MARSEILLE (13003)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame ALPHONSE Juliette Laure Joséphine**, Profession inconnue
née le 21/06/1922 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur RAMONDENC Paul Léon Casimir
mariée le 31/01/1950 à LA ROQUE D ANTHERON (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 30 RUE DE LA DURANCE GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	195		MANDOULINES	201	31	
				Total	31	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 30/09/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/11/1994 sous le volume 1994P numéro 8175.
S'agissant des indivisaires ALPHONSE Ariane, Clair et Hélène Successions non réglées

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00112 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame LIAUTHAUD Marie-Noelle Léonce**, Profession inconnue
née le 03/12/1954 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ARNOUX Marcel Henri
mariée le 29/04/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 24/04/1978 par Maître CHAVANNE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 39 RUE DE LA MAIRIE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	201		MANDOULINES	1 250	419	
AS	125		CIMES DES PRES CHABERT	905	75	
E	486		LES LONJAGNES	350	63	
S	162		LES SAGNES	1 059	33	
S	395		CORVARIA	830	139	
U	40		SAGNE DES GRANGES	480	104	
V	1581		DEUXIEME GAS	220	73	
				Total	906	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des parcelles E 486, S 395, U 40, V 1581 : Attestation active suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 02/11/1970, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/11/1970 sous le volume 2823 numéro 6. S'agissant de la parcelle AP 201 : Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/12/1976 et 27/12/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/01/1977 sous le volume 4136 numéro 9. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 31/10/1975 et 19/11/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/1975 sous le volume 3861 numéro 34. S'agissant des parcelles AS 125 et S 162 : Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/10/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/11/2011 sous le volume 2011P numéro 9402. Licitation faisant cesser l'indivision suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 23/07/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/08/1998 et 28/12/1998 sous le volume 1998P numéro 5962 Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 21/12/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/12/1998 sous le volume 1998P numéro 9389. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 23/07/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/08/1998 et 28/12/1998 sous le volume 1998P numéro 5961.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00113 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	248		LES BARBIERES	440	85	
AO	257		LES BARBIERES	1 482	169	
AP	194		MANDOULINES	1 078	172	
AP	210		MANDOULINES	596	156	
AP	262		POMMIERS	783	166	
AP	298		POMMIERS	703	20	
AR	375		ORTELS	1 145	85	
D	274		CHAMP CHARDUSSIER	230	74	
D	287		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	590	114	
D	314		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	167	29	
D	355		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	240	55	
E	485		LES LONJAGNES	280	84	
E	494		LES LONJAGNES	168	16	
E	519		LES LONJAGNES	430	95	
F	254		LA PISSE	510	143	
F	379		GARRACHET	260	25	
F	941		PONT LA CHENAL	510	79	
F	1304		PONT LA CHENAL	390	42	
P	84		GRAND CLOT	180	20	
P	92		GRAND CLOT	480	19	
P	327		TERRASSETTE	1 075	134	
R	185		CHANTELOUBE	390	88	
R	241		CHANTELOUBE	520	74	
R	247		CHANTELOUBE	640	153	
R	263		CHANTELOUBE	150	58	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

R	285		CHANTELOUBE	550	45	
R	554		CORVARIA	540	126	
S	442		CORVARIA	2 050	190	
V	102		PETIT TABUC	151	18	
V	103		PETIT TABUC	175	13	
V	106		PETIT TABUC	280	45	
V	218		PLAINE DU CASSET	605	68	
V	236		PLAINE DU CASSET	945	85	
V	432		LES SAGNES	656	110	
V	809		ST ROCH	376	92	
V	1598		PREMIER GAS	1 220	116	
V	1654		LES SAGNES	480	92	
X	477		LA SOUCHIERES	440	66	
Y	397		CHAMP TONDU	481	6	
Y	446		CHAMP TONDU	290	24	
Y	1155		PIERRE NOIRE	380	38	
Y	1254		LA LICHETTE	940	209	
Y	1315		LA VERSANNE	211	31	
Y	1468		STE CATHERINE	260	20	
Y	1483		STE CATHERINE	423	142	
				Total	3 691	

Origine de propriété
S'agissant des parcelles R 554 et 241 : Acquisition suivant acte reçu par Maître OLIVIER-IMPERATRICE le 27/06/2023 en cours de publication au service de publicité foncière de GAP. S'agissant de la parcelle R 285 Acquisition suivant acte reçu par Maître PETROLESI-CROS le 16/06/2023 en cours de publication au service de publicité foncière de GAP. S'agissant des parcelles R 247 et 263 : Acquisition suivant acte reçu par Maître PETROLESI-CROS le 23/02/2022 en cours de publication au service de publicité foncière de GAP. S'agissant des parcelles AO 248, 257, AP 194, 298, AR 375, P 84, 92 et 327 : Acquisition suivant acte reçu par Maître DAUDE le 08/02/2022 en cours de publication au service de publicité foncière de GAP. S'agissant des parcelles V 218, 1654, Y 397, 446 et 1468 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/02/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP. S'agissant des parcelles R 185 et V 809 : Acquisiton suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 04/08/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5722. S'agissant de la parcelle S 442 Reprise pour ordre de la formalité initiale 2017P N°3781 suivant acte reçu par Maître HUOILLON, le 04/05/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/07/2017 sous le volume 2017D numéro 7587. Acquisiton suivant acte reçu par Maître HUOILLON, le 04/05/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/05/2017 sous le volume 2017P numéro 3781. S'agissant de la parcelle AP 262 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCH, le 21/12/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/01/2018 sous le volume 2018P numéro 490. S'agissant des parcelles D 314, D 355, E 519, V 1598, X 477, Y 1315, Y 1483 : Acquisiton suivant acte reçu par Maître GONNET, le 17/03/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/04/2017 sous le volume 2017P numéro 2450.

S'agissant de la parcelle AP 210 :
Acquisiton suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 05/10/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/10/2016 sous le volume 2016P numéro 7199.

S'agissant des parcelles D 274, D 287, E 485, E 494, F 254, F 379, F 941, F1304 , V 102, V103, V106, V236, V432, Y 1155 et Y 1254/
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 30/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9591.
Vente suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 16/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3374.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00114 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame PHILIP Martine Irène,** Profession inconnue
née le 19/02/1957 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BREMOND Michel
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RUE DE LA CAILLE-LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame PHILIP Denise Suzanne,** Retraitée
née le 01/02/1959 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GUILLARD Jean-François
mariée le 11/08/1984 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 671 AV DE LA REPUBLIQUE ARTIX (64170)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur PHILIP Jean Marc Roger,** Retraité
né le 24/08/1960 à LE MONETIER LES BAINS (05)
époux de Madame BREMOND Christiane Gilberte Mauricette
marié le 02/10/1982 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 20 IMPASSE DU PRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur PHILIP Eric Aimé**, Profession inconnue
né le 08/10/1965 à BRIANCON (05)
époux de Madame RASOLOMANANA Sahondra
marié le 05/12/2015 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
En secondes noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES- RUE DU MOULIN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame TELMON Aimée Joséphine**, Profession inconnue
née le 10/01/1935 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur PHILIP Victor Fernand
veuve de Monsieur PHILIP Victor Fernand
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RUE DU MOULIN-LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	222		MANDOULINES	712	98	
				Total	98	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 04/12/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/02/1993 sous le volume 1993P numéro 805.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00115	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur GARCIN Victor Julien, Profession inconnue
demeurant 9 CHE DU DESSOUS DU ROCHER PALAISEAU (91120)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	224		MANDOULINES	552	96	
AP	237		MANDOULINES	1 178	56	
				Total	152	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00116 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur VINCENT Yves Roger**, Profession inconnue
né le 27/03/1955 à BRIANCON (05)
époux de Madame BARNEOUD-ROUSSET Gisèle Thérèse Raymonde
marié le 26/06/2010
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE SERRE BARBIN- RUE DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	236		MANDOULINES	640	158	
P	9		SABLON	1 147	215	
				Total	373	

Origine de propriété

Partage avec division suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/03/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/03/2014 sous le volume 2014P numéro 2323.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00117	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame SALLE Joséphine Marie Thersile, Décédée le 20/07/2003 à ALLAUCH (Bouches du Rhône)**

née le 22/05/1916 à LA SALLE LES ALPES (05)
épouse de Monsieur ANDRE Claude
Dernier domicile connu.
CITE BLANCARDE ENTREE 15-135 CHE DE ST-JEAN DU DESERT MARSEILLE (13005)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	239		MANDOULINES	185	1	
P	270		TERRASSETTE	440	101	
P	296		TERRASSETTE	1 520	1	
P	326		TERRASSETTE	670	3	
				Total	106	

Origine de propriété

Suivant acte reçu par Maître CHAVANNE contenant changement de régime matrimonial : adoption du régime de la communauté universelle, le 13/03/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/04/1995 sous le volume 1995P numéro 2471.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00118 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GENESTOUX** né le 26/10/1959
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur GALLAND Philippe Gilbert Léon,** Profession inconnue
né le 21/08/1957 à LA TRONCHE (38)
époux de Madame SAÏSSE Chantal Andrée
marié le 24/04/1982 à DIE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LOT MARIE ELISE LES GRANETTES-200 CHE DE GRANET AIX EN PROVENCE (13090)

INDIVISAIRE
- **Madame GALLAND Isabelle France Yvonne,** Profession inconnue
née le 10/09/1953 à GRENOBLE (38)
Divorcée de Monsieur TRILLAUD Francis Henri suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BOURGOIN JALLIEU (Isère) le 03/02/1995
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 23 RUE DU CORNILLON FONTANIL-CORNILLON (38120)

INDIVISAIRE
- **Madame GALLAND Claire-Lyse Andrée Maryse,** Profession inconnue
née le 04/12/1963 à DIE (26)
épouse de Monsieur FRIGIERE Denis Jean Yves
mariée le 25/05/2002 à DECINES- CHARPIEU (69)
En secondes noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 117 RUE DE LA REPUBLIQUE DECINES CHARPIEU (69150)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur GENESTOUX Thierry Claude Barthélémy Décédé le 22/11/2019 à CALUIRE ET CUIRE (Rhône)**
né le 23/01/1953 à LYON (69)
époux de Madame PILLOT Marie-Josèphe
Dernier domicile connu
PAR MADAME GENESTOUX MARIE 89 RUE PIERRE BRUNIER CALUIRE ET CUIRE (69300)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GENESTOUX Philippe Jacques,** Dentiste
né le 29/11/1956 à LYON (69)
époux de Madame COMTE Nathalie
marié le 23/06/1994 à VILLEURBANNE (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis
De nationalité française
demeurant 12 RUE PAUL DIDAY LYON (69003)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	255		POMMIERS	835	109	
R	1060		PRES VALET	1 340	65	
				Total	174	

Origine de propriété
S'agissant des consorts GESTOUX Thierry, Philippe et GENESTOUX né le 26/10/1959 pour 1/3: Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BRONNERT, le 15/07/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2014 sous le volume 2014P numéro 5645. **S'agissant de Monsieur GENESTOUX Thierry, succession non réglée** S'agissant des consorts GALLAND Isabelle Philippe et Claire-Lyse pour 1/3 : Donation-partage suivant acte reçu par Maître RUCHON, le 29/10/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/12/2015 sous le volume 2015P numéro 8388. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur GALLAND Gérard le 18/02/2020 à LA MURE (Isère). S'agissant de Monsieur GENESTOUX Philippe pour 1/3 : Partage après décès suivant acte reçu par Maître DUTEL, le 21/11/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/12/2019 sous le volume 2019P numéro 9610.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00119	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BELLET Gabriel Joseph**, Profession inconnue
né le 12/06/1952 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame MARIAUD Hélène, Marie, Thérèse suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 15 mai 2014
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES- RUE DE LA CIME LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	257		POMMIERS	700	22	
P	63		ROCHASSONS	575	148	
R	1059		PRES VALET	240	89	
				Total	259	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 16/12/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1474.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00120 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur FINAT Aimé Louis Marie,** Retraité

né le 08/09/1936 à BRIANCON (05)

Divorcé de Madame ROUX Bernadette Henriette Jeanne suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 28/03/1987 et confirmé par arrêt de la Cour d'Appel de GRENOBLE (Isère) le 17/05/1989.

A ce jour non remarié

Non lié par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

demeurant 257 CHE DU MARAIS CHORGES (05230)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	259		POMMIERS	1 117	20	
V	127		PETIT TABUC	152	13	
V	375		PLAINE DU CASSET	443	104	
X	524		LA SOUCHIERES	315	44	
Y	395		CHAMP TONDU	186	4	
Y	448		CHAMP TONDU	135	16	
Y	1348		PRE LONG	572	107	
				Total	308	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00121	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame ARDUIN Alice Marie Elisa Décédée le 16/01/2021 à MARSEILLE 5ème arrondissement (Bouches du Rhône)**

née le 17/01/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)

demeurant CHAPELLETS SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	260		POMMIERS	579	80	
				Total	80	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 27/11/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/01/2014 sous le volume 2014P numéro 680.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/11/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/12/2010 sous le volume 2010P numéro 9130.

Succesion non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00122 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GARCIN Roger** , Profession inconnue

demeurant 0010 RTE DU PONT CAVAILLON (84300)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	261		POMMIERS	556	108	
P	317		TERRASSETTE	800	178	
				Total	286	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00123 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur BOUCHARD Christian Gilles,** Ingénieur
né le 09/04/1962 à GRENOBLE (38)
époux de Madame HOYAU Isabelle Marie Jeanne Jacqueline
marié le 25/06/1994 à CLAIX (38)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 18/06/1994 par Maître FAVRE-VERAND.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 136 ALL DU ST EYNARD SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES (38330)

USUFRUITIER

- **Madame BLANC-GONNET Lucette Charlotte,** Profession inconnue
née le 24/11/1935 à GRENOBLE (38)
épouse de Monsieur BOUCHARD Marcel Joseph
veuve de Monsieur BOUCHARD Marcel Joseph
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 10 CHE VULCAIN GRENOBLE (38000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	280		POMMIERS	1 056	241	
				Total	241	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître EXERTIER, le 06/02/1998 et attestation rectificative du 25/11/1988, publié au service de publicité foncière de GAP les 05/10/1988 et 01/12/1988 sous le volume 7930 numéro 20.
Transmission de l'usufruit à Madame BLANC-GONNET Lucette par suite du décès de Monsieur BOUCHARD Marcel Joseph son époux en date du 21/05/1998.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00124 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame NANASI Enika** , Profession inconnue
née le 24/03/1945 (99 ALLEMAGNE)
épouse de Monsieur EYGAZIER
demeurant 6 RUE SAINT PASCAL QUILLAN (11500)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	283		POMMIERS	340	1	
				Total	1	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître BERNARD QUILLAN, le 12/01/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.
Acquisition suivant acte reçu par Maître BERNARD QUILLAN, le 17/02/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2020 sous le volume 2020P numéro 1792.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00125	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MARCHESIELLO Yann Louis Jules,** Profession inconnue
né le 25/02/1978 à ECHIROLLES (38)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 34 RUE JEAN BOCQ FONTAINE (38600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	289		POMMIERS	843	102	
AP	290		POMMIERS	550	60	
				Total	162	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître DELAYE, le 07/01/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2011 sous le volume 2011P numéro 1562.
Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00126	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BLAIS Mireille Andrée Suzanne**, Profession inconnue
née le 12/04/1936 à GAP (05)
veuve de Monsieur REY Jean
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	291		POMMIERS	1 210	79	
				Total	79	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 10/06/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/06/1983 sous le volume 6459 numéro 29.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00127	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ROBERT Joseph Antoine**, Profession inconnue
demeurant BAT IV HLM CHATEAU GAILLARD TARASCON (13150)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	293		POMMIERS	268	83	
AP	295		POMMIERS	529	5	
AR	287		LA VICROSE	1 061	148	
				Total	236	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00128 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur SALOMON Emile** , Profession inconnue

demeurant AVE DU GRENOUILLET CAVAILLON (84300)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	294		POMMIERS	109	59	
AR	304		LA VICROSE	35	26	
				Total	85	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00129	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MERENTIER Christian Henri**, Retraité
né le 06/09/1950 à AIX EN PROVENCE (13)
époux de Madame BARRA Jany Mireille
marié le 23/04/1977 à AIX EN PROVENCE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 337 CHEMIN DU MOULIN CHORGES (05230)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	300		POMMIERS	457	66	
				Total	66	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 12/06/1993, publié au service de publicité foncière de GAP les 22/07/1993 et 20/12/1993 sous le volume 1993P numéro 5116.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00130 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame LIAUTHAUD Sylvie Geneviève**, Retraitée
née le 08/03/1954 à BATNA (ALGERIE)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 5 RUE DU DOC FRANCOIS CANS MONTFAVET (84140)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	301		POMMIERS	363	83	
R	148		CHANTELOUBE	157	73	
R	177		CHANTELOUBE	213	37	
R	333		CHANTELOUBE	400	116	
R	371		CHANTELOUBE	260	45	
S	357		CHALMETTE	330	33	
				Total	387	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle S 357 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/10/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/11/1997 sous le volume 1997P numéro 8412.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame ROBERT Reine le 02/12/2016 à MONTFAVET commune d'AVIGNON (Vaucluse).

S'agissant des parcelles AP 301, R 148, 177, 333, 371 :
Donation suivant acte reçu par Maître ROBIN, le 23/10/1985, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/1985 sous le volume 7117 numéro 31.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00131	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame JOSSERAND Josette Maria Charlotte Décédée le 01/04/2016 à GAP (Hautes Alpes)**
née le 28/10/1935 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur PALMADE Jacques
Dernier domicile connu
CHEZ M & MME NEBON ALAIN 30 ROUTE DU CHAPELET GAP (05000)

INDIVISAIRE
- **Madame JOSSERAND Colette Thérèse Marie,** Retraitée
née le 13/04/1947 à EMBRUN (05)
épouse de Monsieur NEBON Alain Louis Henri
mariée le 19/07/1969 à EMBRUN (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 30 RTE DU CHAPELET GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	278		LA VICROSE	544	77	
AR	344		ORTELS	1 520	60	
				Total	137	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COURT, le 02/06/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/07/1990 sous le volume 1990P numéro 4535.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur JOSSERAND Alexandre le 10/02/1998 à EMBRUN (Hautes Alpes).
S'agissant de Madame JOSSERAND Josette succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00132 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Monsieur BELLET né le 02/08/1981
né le 02/08/1981
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur DELPORTE** né le 30/06/1982
né le 30/06/1982
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BELLET** né le 12/05/1957
né le 12/05/1957
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur BELLET né le 30/09/1963
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Madame BLAIS Marie** , Profession inconnue
épouse de Monsieur BELLET
demeurant CHEZ MME BELLET YVETTE-105 AV DE LA REPUBLIQUE ECHIROLLES (38130)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

USUFRUITIER
- **Madame CRU** née le 27/04/1929
née le 27/04/1929
épouse de Monsieur BELLET
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	294		LA VICROSE	776	186	
				Total	186	

Origine de propriété

S'agissant de BELLET né le 02/08/1981 et DELPORTE né le 30/06/1982 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BLAZY, le 19/11/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9358.
Quotité transmise 1/15ème

S'agissant de CRU née le 27/04/1929, BELLET nés le 12/05/1957 et 30/09/1963 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 17/08/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/12/2021 sous le volume 2010P numéro 6604.
Quotité transmise 1/5ème

S'agissant de Madame BELLET Marie
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00133 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOUCHARD Joseph Antoine Andrien,** Professsion inconnue
né le 25/05/1949 à BRIANCON (05)
et
Madame RAMSAY Colette Henriette son épouse, Profession inconnue
née le 27/03/1952 à VALREAS (84)
mariés le 24/11/1973 à SAINTE-CECILE-LES-VIGNES (84)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1623 RTE DE VALREAS AINTE CECILE LES VIGNES (84290)

PROPRIETAIRE
- **Madame GIRAUD Geneviève Michèle Alberte Désirée,** Retraitée
née le 23/03/1959 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur CONSTANTATOS
mariée le 17/06/1978 à MARSEILLE (13)
demeurant 599 CHE DU CAMINET LAURIS (84360)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	295		LA VICROSE	582	30	
				Total	30	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a82ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a91ca M & Mme BOUCHARD Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 04/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/05/1978 sous le volume 4533 numéro 16. S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a91ca Madame GIRAUD Geneviève Donation du 11/07/1980 et ATTR du 24/11/1980 suivant acte reçu par Maître LAFAGE, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/08/1980 et 01/12/1980 sous le volume 5317 numéro 13.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00134	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame VINCENT Chantal Evelyne**, Retraitée
née le 23/03/1959 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur BURBAN Jean-Pierre suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de RENNES (Ille et Vilaine) le 29 Septembre 2008
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 42 RUE DES POTIERES SAINT-JEAN-LA-POTERIE (56350)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	329		ORTELS	550	41	
				Total	41	

Origine de propriété

Partage avec division suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/03/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/03/2014 sous le volume 2014P numéro 2323.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 08/12/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/02/1995 sous le volume1996P numéro 1027.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur VINCENT Joseph le 20/08/2007 à BRIANCON (Hautes Alpes).

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00135 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame FINAT Françoise Geneviève Aimée,** Retraitée
née le 24/08/1948 à CAEN (14)
épouse de Monsieur JUSOT Yves Henri Robert Claude Marie
mariée le 20/06/1970 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 72 CHE DES TERRASSES SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES (38330)

INDIVISAIRE
- **Madame LEROY Henriette Emilienne Albertine,** Profession inconnue
née le 19/05/1911 à CAEN (14)
veuve de Monsieur André FINAT
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
Demeurant PAR MME JUSOT FRANCOISE 72 CHE DES TERRASSES SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES (38330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	331		ORTELS	294	69	
				Total	69	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 30/01/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/03/1971 sous le volume 2886 numéro 13.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00136 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame CHANCEL Anne-Marie Andrée**, Profession inconnue
née le 07/03/1938 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CASSAJUS Bertrand
mariée le 03/04/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RUE GALIANE LE MAS D AGENAIS (47430)

PROPRIETAIRE
- **Madame LIAUTHAUD Christiane Charlotte Maryse**, Profession inconnue
née le 21/07/1943 à GAP (05)
épouse de Monsieur CONSTANT Jean Paul Guy Marie
mariée le 26/06/1999 à EMBRUN (05)
En secondes noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHE DU PRE DE L AUBRE 17 LOT LE PRE VERT CHORGES (05230)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	334		ORTELS	539	4	
				Total	4	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a39ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a59ca Madame CHANCEL Anne-Marie Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/12/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/01/1990 sous le volume 1990P numéro 570. S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 1a80ca Madame IAUTHAUD Christiane Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20 et 27/12/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/01/1977 sous le volume 4136 numéro 9. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 30/10/1975 et 19/11/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/1975 sous le volume 3861 numéro 34.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00137	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BOUCHARD Marie-Claude Denise Marcelle,** Retraitée
née le 27/05/1946 à BRIANCON (05)
Veuve de Monsieur MARCHIONINI Alain
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES NEYZETS 523 APPARTEMENT N°6 SAINT CHAFFREY (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	342		ORTELS	1 002	127	
				Total	127	

Origine de propriété
Donation-partage suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 11/12/1972, publié au service de publicité foncière de GAP les 02/01/1972 et 26/01/1972 sous le volume 3207 numéro 10.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00138 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CORDIER Benjamin** , Profession inconnu
demeurant QUARTIER DES PECHEURS MAS ST ANTOINE ARLES (13200)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Madame GUILLE Marie Antoinette Joséphine Décédée le 25/01/2007 à AIX-EN-PROVENCE (Bouches du Rhône)**
né le 05/07/1920 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de NEGREL Jean Marius
Dernier domicile connu
RTE DES PUYLOUBIERS QRT PRAGUES TRETS (13530)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	347		ORTELS	464	82	
				Total	82	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 4a64ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a09ca
Monsieur CORDIER Benjamin
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a55ca
Madame GUILLE Marie
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00139 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur NEGREL Christian Jacques Marie**, Retraité
né le 28/12/1950 à MARSEILLE (13)
époux de Madame DALVERNY Geneviève Marie-Claude
marié le 19/04/1975 à MOLIERES-SUR-CEZE (30)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 12 CHE DES ROMARINS SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX (30340)

PROPRIETAIRE
- **Madame NEGREL Solange Magali Germaine**, Profession inconnue
née le 06/04/1952 à CIOTAT (13)
épouse de Monsieur CHAILLAT Alain Gilles
mariée le 25/06/1978 à TRETS (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LOT BERNARD 2 ALL EUGENE-LOUIS GROULLIER MONTELIMAR (26200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	348		ORTELS	3 278	548	
				Total	548	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GERAUD-JAUME, le 04/04/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/05/2007 sous le volume 2007P numéro 4978

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00140	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GUILLEM Victor Siméon Joseph**, Profession inconnue
demeurant 5 RUE LAMARTINE MARTIGUES (13500)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	349		ORTELS	680	158	
				Total	158	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00141	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BLANCHARD Pierre Joseph Eugène**, Profession inconnue
né le 10/11/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 7 IMP DES SABLES SAINT CHAFFREY (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	359		ORTELS	738	177	
P	331		TERRASSETTE	260	107	
				Total	284	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 21/10/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/11/2013 sous le volume 2013P numéro 7755.
Réserve du droit de retour. Clause d'exclusion de la communauté.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00142	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BELLET Gérard Germain**, Profession inconnue
né le 19/06/1942 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES RUE DE LA CIME LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	369		ORTELS	940	270	
				Total	270	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 16/12/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1474.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00143 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame TELMON Maryse Michèle,** Employée de pharmacie
née le 08/05/1971 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur JULLIEN Frédéric François Yves
mariée le 22/01/2011 à SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 PLACE DE L'AUBERGE SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE (26170)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame TELMON Patricia Paulette Bernadette,** Coiffeuse à domicile
née le 28/01/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BEC Franck Emmanuel
mariée le 17/09/2005 à ST AUBAN SUR L OUVEZE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant SAUTE-BOUC SAINT-AUBAN-SUR-L OUVEZE (26170)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 AR0373**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25485369
ORTELS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur OSTY Jean Joseph François,** Retraité
né le 11/04/1931 à LE RAINCY (93)
époux de Madame PASQUIER Martine
marié le 03/04/1955 à PARIS (75)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

demeurant 5 RUE DE LA PREVOYANCE NOISY LE SEC (93130)

USUFRUITIER
- **Madame CHABRE Bernadette Denise**, Retraitée
née le 06/11/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur TELMON Michel Victor
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES GUIBERTES 42 RUE DES CLOSSES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	373		ORTELS	788	169	
				Total	169	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 7a88ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 1a97ca
Consorts CHABRE – TELMON
Donation-partage suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 15/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/10/2011 sous le volume 2011P numéro 7962.

S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 1a97ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N° 3 d'une contenance de 3a97ca
Monsieur OSTY Jean
Attestation après suivant acte reçu par Maître POISSON, le 19/09/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/10/1980 sous le volume 5374 numéro 5.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur OSTY Joseph le 08/02/1998 à MEE-SUR-SEINE (Seine et Marne)

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00144	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur SALLE Daniel Aimé**, Retraité
né le 15/06/1941 à BRIANCON (05)
époux de Madame JACOB Monique Raymonde Marie
marié le 18/06/1977 à MEAUX (77)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 38 AVENUE DE MERANDE CHAMBERY (73000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	376		ORTELS	678	10	
				Total	10	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 09/01/1985, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/02/1985 sous le volume 6928 numéro 16. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, le 25/05/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/06/1981 sous le volume 5670 numéro 8.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00145	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHANCEL Paul Fernand,** Profession inconnue
né le 18/06/1939 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 18 IMPASSE DE PIERRE GROSSE HAMEAU DU FREYSSINET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame JOSSERAND**, Profession inconnue
née le 28/02/1910
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	379		ORTELS	1 092	185	
				Total	185	

Origine de propriété

Partage acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/12/1989, publié au service de publicité foncière de GAP les 02/02/1990 et 09/04/1990 sous le volume 1990P numéro 800.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/12/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/01/1990 sous le volume 1990P numéro 570.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00146	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GIRAUD Geneviève Michèle Alberte Désirée,** Retraitée
née le 23/03/1959 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur CONSTANTATOS
mariée le 17/06/1978 à MARSEILLE (13)
demeurant 599 CHE DU CAMINET LAURIS (84360)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	387		DESSUS LES GUIBERTES	730	85	
				Total	85	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00147	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L IMM STE APPOLONIE**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 35268529100010
LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	388		DESSUS LES GUIBERTES	2 105	5	
				Total	5	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 31/03/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/04/1994 sous le volume 1994P numéro 2709.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00148 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur REBOUL Roger Louis Décédé à CARPENTRAS (Vaucluse) le 14/02/200**
né le 17/11/1926 à 84 CARPENTRAS
époux de Madame HOMAGE Marie Rose Odette Joséphine
Dernier domicile connu
105 ALL CHEVALIER LOUIS D ASSAS CARPENTRAS (84200)

INDIVISAIRE
- Madame REBOUL Jeannine Suzanne, Retraitée
née le 23/12/1930 à MORMOIRON (84)
épouse de Monsieur BLOUVAC
De nationalité française
demeurant 66 AVENUE DE L'EUROPE CAROMB (84330)

INDIVISAIRE
- **Monsieur REBOUL Jacky Paul**, Profession inconnue
né le 27/07/1948 à PORNICHET (44)
demeurant 211 AV DE VERSAILLES PARIS 16 (75016)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	435		LE REFOUR	520	170	
AR	437		LE REFOUR	68	13	
				Total	183	

Origine de propriété

S'agissant de 12/86èmes
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 06/02/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/05/1993 sous le volume 1993P numéro 3189.
Succession de Monsieur REBOUL Roger non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00149	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame LIAUTHAUD Christiane Charlotte Maryse,** Profession inconnue
née le 21/07/1943 à GAP (05)
épouse de Monsieur CONSTANT Jean Paul Guy Marie
mariée le 26/06/1999 à EMBRUN (05)
En secondes noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHE DU PRE DE L AUBRE 17 LOT LE PRE VERT CHORGES (05230)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AR	443		LE REFOUR	268	58	
				Total	58	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 20/12/1976 et 27/12/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/01/1977 sous le volume 4136 numéro 9.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, Les 31/10/1975 et 19/11/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/1975 sous le volume 3861 numéro 34.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00150 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SA SOCIETE DES VILLAGES DE VACANCES** au capital sociale de 266 785 euros
SA à conseil d'administration (s.a.i.) enregistrée au RCS de PARIS
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 55210616300058
0011 RUE CAMBRAI 75957 PARIS CEDEX 19 (75957)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	1		PRES DES COINS	2 472	141	
AS	28		PRES DES COINS	600	134	
AS	29		PRES DES COINS	33 644	1 973	
AS	39		PRES DES COINS	1 423	37	
AS	127		PRES DES COINS	119	1	
AS	135		PRES DES COINS	33 538	798	
AS	136		PRES DES COINS	970	104	
				Total	3 188	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle AS 136 :
Aquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 15/12/1973 et 11/02/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/03/1974 sous le volume 3460 numéro 29.

S'agissant de la parcelle AS 127 :
Aqquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 21/01/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/03/1971 sous le volume 2879 numéro 13.

S'agissant des parcelles AS 1, AS 29, AS 39, AS 135 et AS 28 :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00151 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Le comité dénommé **CAISSE CENTRALE D ACTIVITE SOCIALES DRO PACA**

comité central d'entreprise

Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 77569474809227

CCAS IMB RENE LE GUEN-0008 RUE ROSNY DELEG JURIDIQUE 93104 MONTREUIL CEDEX (93104)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	7		PRES DES COINS	10 892	1 492	
AS	57		LES RIBES	1 993	3	
AS	59		LES RIBES	818	102	
AS	162		PRES CHABERT	2 369	289	
AS	167		PRES CHABERT	236	24	
AS	168		PRES CHABERT	748	48	
AS	171		PRES CHABERT	436	10	
				Total	1 968	

Origine de propriété

Dépôt de pièces suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 23/04/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/05/1996 sous le volume 1996P numéro 2958.

Dépôt de l'origine de propriété suivant acte reçu le 21/06/1984 et 25/06/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1984 sous le volume 6809 numéro 19.

Prorogation de délai et fixation définitive du prix suivant acte reçu le 21/06/1984 et 25/06/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1984 sous le volume 6809 numéro 18.

Acquisition suivant acte reçu le 02/12/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/02/1984 sous le volume 6641 numéro 3.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00152 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame PLASSON Agnès Marie Alexandra**, Sans profession
née le 16/08/1961 à SANNOIS (95)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 14 RUE DU CHATEAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame PLASSON Véronique Marie**, Sans profession
née le 03/10/1959 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 1303 CHEMIN DU PUY JAUMAR LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	14		PRES DES COINS	830	125	
AS	15		PRES DES COINS	520	54	
R	341		CHANTELOUBE	595	69	
S	413		CORVARIA	540	91	
U	21		SAGNE DES GRANGES	880	66	
U	23		SAGNE DES GRANGES	107	20	
				Total	425	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GOURGUE, le 16/10/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/05/2015 sous le volume 2015P numéro 3734.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00153	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SCI CHANTELOUBE** au capital social de 8 689,59 euros
Société civile immobilière au RCS de GAP
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 43005610100016
PAR M SEYRANIAN JACKY-LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	26		PRES DES COINS	505	56	
				Total	56	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître LACOVAT, le 24/09/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/1980 sous le volume 5411 numéro 7.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00154 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame LIAUTHAUD Marie-Noelle Léonce**, Profession inconnue
née le 03/12/1954 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ARNOUX Marcel Henri
mariée le 29/04/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 24/04/1978 par Maître CHAVANNE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 39 RUE DE LA MAIRIE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SA SOCIETE DES VILLAGES DE VACANCES** au capital sociale de 266 785 euros
SA à conseil d'administration (s.a.i.) enregistrée au RCS de PARIS
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 55210616300058
0011 RUE CAMBRAI 75957 PARIS CEDEX 19 (75957)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**
Commune et commune nouvelle
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	27		PRES DES COINS	560	96	
				Total	96	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 5a60ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a11ca
SA SOCIETE DES VILLAGES DE VACANCES
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a38ca
Commune LE MONETIER LES BAINS
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 1a11ca
Mme LIAUTHAUD Marie
Attestation active suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 02/01/1970, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/11/1970 sous le volume 2823 numéro 6.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00155 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BELLIER Lucie Jeanne Eugènie Décédée le 08/06/1984 à LE MONETIER LES BAINS (Hautes Alpes)**

née le 03/04/1899 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)

épouse de Monsieur BRUN Jérémy Charles Alphonse

Dernier domicile connu

LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	46		PRES DES COINS	275	77	
R	182		CHANTELOUBE	290	50	
R	195		CHANTELOUBE	520	139	
S	350		CHALMETTE	360	56	
S	371		CHALMETTE	128	29	
S	373		CHALMETTE	370	139	
S	852		PRES CHABERT	270	55	
S	853		PRES CHABERT	325	24	
U	102		PRES DES GRANGES	380	125	
U	542		ST ROCH	360	57	
				Total	751	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00157	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame RIGHETTI Marie-Thérèse** , Sans profession
née le 13/04/1957 à ROME (ITALIE)
épouse de Monsieur NAGEL Marc Alain Bruno
mariée le 07/09/1979 à MARSEILLE CEDEX 20 (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis
De nationalité française
demeurant 43 IMP DE LA BENOITE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	62		PRES CHABERT	502	111	
				Total	111	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître OLIVIER-IMPERATRICE, le 03/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/06/2020 sous le volume 2020P numéro 3928.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00158	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Association déclarée **ARTS ET VIE**
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 77565771100104
Ayant son siège 39 RUE DES FAVORITES PARIS (75015)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	102		CIMES DES PRES CHABERT	3 203	362	
				Total	362	

Origine de propriété
Vente, division et convention suivant acte reçu par Maîtres MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 20/03/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/04/2007 sous le volume 2007P numéro 3578.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00159 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD Maurice** , Profession inconnue
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Madame MICHAUD Thérèse** , Profession inconnue
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	112		CIMES DES PRES CHABERT	540	85	
				Total	85	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00160 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MILHAU Stéphane Pierre**, Mécanicien
né le 06/01/1973 à MARSEILLE (13)
époux de Madame DUNEAU Stéphanie Lucette Georgette
marié le 04/10/1998 à ORLEANS (45)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis
De nationalité française
demeurant 33 RUE CASTAGNE MIRAMAS (13140)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MILHAU Maxime Alfred,** Agent territorial
né le 06/01/1973 à MARSEILLE CEDEX (13)
époux de Madame COPPIN Virginie Marie-Anne
marié le 29/10/2011 à MARSEILLE CEDEX 20 (13)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 03/10/2011 par Maître BEAUME.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 100 RUE ALBERT EINSTEIN MARSEILLE (13013)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MILHAU** né le 22/09/1958
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame MILLAU Paulette Carmen Joséphine**, profession inconnue
née le 05/02/1930 à LE MONETIER LES BAINS (05)
épouse de Monsieur VIAU Jean-Lucien
mariée le 31/10/1964 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant APT 4-44 BD WATTIER MERVILLE FRANCEVILLE (14810)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur MILHAU Guy Georges Jean**, Profession inconnue
né le 11/12/1962 à 13 MARSEILLE
demeurant LA MOULARDE BAT F17-153 AV WILLIAM BOOTH MARSEILLE (13012)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MILHAU Pascale** , Profession inconnue
née le 31/08/1963 à COTE D'IVOIRE (99)
demeurant 12 CORINTHGARDENS ONTARIO TORONTO (CANADA)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur MILHAU Eric** , Profession inconnue
né le 10/04/1965 (99 COTE D'IVOIRE)
demeurant 6 ALL LEONTINE DANGLADE ANGLET (64600)

USUFRUITIER
- **Madame ECHEMENT Nicole Marie-Claire Albertine**, Profession inconnue
née le 16/02/1948 à NOISY LE SEC (93)
épouse de Monsieur MILHAU Gilbert
mariée le 27/06/1998 à SAINT CHAFFREY (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 23 mai 1998 par Maître PETRUCCELLI.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CENTRAL PARK-12 RUE NEW-YORK GRENOBLE (38000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	113		CIMES DES PRES CHABERT	610	108	
				Total	108	

Origine de propriété
S'agissant de Mme Paulette MILHAU pour 1/3, Monsieur Guy MILHAU et MILHAU né le 22/09/1958 pour 1/9ème chacun : ATTR suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 25/02/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2004 sous le volume 2004P numéro 1934. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 19/01/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/01/2004 sous le volume 2004P numéro 683. S'agissant de Monsieur Stéphane MILHAU et son jumeau(elle) pour 1/9ème : ATTR suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 25/02/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2004 sous le volume 2004P numéro 1936. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 19/01/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/01/2004 sous le volume 2004P numéro 686. S'agissant de Madame Nicole ECHEMENT et Madame Pascale MILHAU et Monsieur Eric MILHAU pour 1/3 : ATTR suivant acte reçu par Maître MARCHIONI le 19/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/01/2013 sous le volume 2013P numéro 125. Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 07/08/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/10/2012 sous le volume 2004P numéro 8361. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 09/11/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/12/2011 sous le volume 2011P numéro 9918.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00161 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur COLLET Charles Fortune,** Profession inconnue
demeurant 341 BD MICHELET MARSEILLE (13009)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Madame COLLET Georgette** , Profession inconnue
épouse de Monsieur SUAREZ
demeurant P 1418 BAT 1 FRAI VALLON LA RO MARSEILLE (13013)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AS	126		PRES DES COINS	61	30	
U	105		PRES DES GRANGES	450	2	
				Total	32	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00162 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Monsieur BAYARD Gilbert Reymond,** Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame QUEYBOUX Dominique
marié le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	243		CHAMP CHARDUSSIER	778	140	
D	354		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	1 020	75	
E	283		LE CLOT	300	38	
E	312		LE CLOT	270	29	
E	436		LES LONJAGNES	436	67	
V	125		PETIT TABUC	260	37	
V	1631		LES SAGNES	350	13	
X	313		PRE PONCET	636	83	
X	436		LA ROUTE	535	215	
Y	426		CHAMP TONDU	860	17	
Y	647		CHIROUZAS	510	51	
Y	723		LES RUINES	1 370	27	
Y	1162		PIERRE NOIRE	580	46	
Y	1298		LA LICHETTE	450	36	
Y	1537		STE CATHERINE	370	1	
Y	1563		PRES DU COLLET	550	19	
				Total	894	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des parcelles D 243, E 312, 436, X 313, 436, Y 1162, 1537 et 426 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/09/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/1980 sous le volume 5411 numéro 1. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/11/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/08/1983 sous le volume 6511 numéro 20. Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/11/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/1984 sous le volume 6682 numéro 7. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/10/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/12/1993 sous le volume 1993P numéro 8093. Vente suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 10/12/1993 et 13/12/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/03/1994 sous le volume 1994P numéro 1722. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/09/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/11/1999 sous le volume 1999P numéro 9182. Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/01/2000, publié au service de publicité foncière de GAP les 02/06/2000 et 25/08/2000 sous le volume 2000P numéro 4113. S'agissant des parcelles Y 647 et 1298 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/09/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/1980 sous le volume 5411 numéro 1. Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/11/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/1984 sous le volume 6682 numéro 7. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/10/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/12/1993 sous le volume 1993P numéro 8093. Vente suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 10/12/1993 et 13/12/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/03/1994 sous le volume 1994P numéro 1722. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/09/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/11/1999 sous le volume 1999P numéro 9182. Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/01/2000, publié au service de publicité foncière de GAP les 02/06/2000 et 25/08/2000 sous le volume 2000P numéro 4113.

S'agissant des parcelles D 354·E 283, V 125, Y 723 et 1563 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/11/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/08/1983 sous le volume 6511 numéro 20.
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/11/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/1984 sous le volume 6682 numéro 7.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/10/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/12/1993 sous le volume 1993P numéro 8093.
Vente suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 10/12/1993 et 13/12/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/03/1994 sous le volume 1994P numéro 1722.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/09/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/11/1999 sous le volume 1999P numéro 9182.
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/01/2000, publié au service de publicité foncière de GAP les 02/06/2000 et 25/08/2000 sous le volume 2000P numéro 4113.

S'agissant de la parcelle V 1631 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/09/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/1980 sous le volume 5411 numéro 1.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/10/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/12/1993 sous le volume 1993P numéro 8093.
Vente suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 10/12/1993 et 13/12/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/03/1994 sous le volume 1994P numéro 1722.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/09/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/11/1999 sous le volume 1999P numéro 9182.
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/01/2000, publié au service de publicité foncière de GAP les 02/06/2000 et 25/08/2000 sous le volume 2000P numéro 4113.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00163	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GARNIER Bernadette** Profession inconnue
née le 12/07/1954 à NICE (06)
veuve de Monsieur CALLIER Michel Jean Maxime
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant L HORIZON-65 BD HENRI SAPPIA NICE (06100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	113		COMBEYNOT	380	52	
Y	762		RUINES DES CHIROUZAS	430	119	
Y	1253		LA LICHETTE	370	51	
Y	1568		PRES DU COLLET	470	110	
				Total	332	

Origine de propriété

ATTR suivant acte reçu par Maître MARCH, le 25/01/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2018 sous le volume 2018P numéro 1112.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCH, le 07/12/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/12/2017 sous le volume 2017P numéro 9156.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCH, le 13/06/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/06/2014 sous le volume 2014P numéro 4736.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00164	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DANIEL Auguste** , Profession inconnue

demeurant CHEZ M DANIEL MARCEL-46 RUE EMILE ZOLA RIVE-DE-GIER (42800)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	329		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	630	115	
				Total	115	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00165 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DONZEL Eusèbe Xavier**, Profession inconnue

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	489		LES LONJAGNES	330	5	
F	181		AU DESSUS LE CANAL DE VILL	418	8	
V	414		LES SAGNES	168	25	
X	261		PRE PONCET	182	19	
X	262		PRE PONCET	230	36	
				Total	93	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00166	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame RANCHIN Adrienne Charlotte Emilie Décédée le 23/07/2012 à SANARY SUR MER (Var)**
née le 19/10/1913 à 83 SANARY SUR MER
Dernier domicile connu
814 RTE DE BANDOL SANARY SUR MER (83110)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	863		CHAMP GERARD	300	47	
				Total	47	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00168 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ARDUIN Laetitia Annick Jacqueline**, Profession inconnue
née le 16/09/1979 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SALLE Benjamin Jean-Paul Frédéric
mariée le 11/07/2011 à PUY-SAINT-PIERRE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 CHE DE ROCHAS GARNIER PUY-SAINT-PIERRE (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ARDUIN Cyrille Claude Alain**, Profession inconnue
né le 14/11/1975 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 7 ALL DE PLARIOL LA SALLE (05240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	293		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	730	157	
E	483		LES LONJAGNES	226	89	
E	491		LES LONJAGNES	460	30	
E	856		CHAMP GERARD	430	4	
E	894		CHAMP GERARD	62	15	
V	1618		LES SAGNES	440	72	
X	486		LA SOUCHIERES	315	31	
X	528		LA SOUCHIERES	1 120	21	
Y	121		COMBEYNOT	540	52	
Y	846		LES SENAUDES	300	57	
				Total	528	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Donation-partage suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 30/07/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/08/2015 sous le volume 2015P numéro 5994. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00169	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame OPINET Céline Joséphine Antonine Décédée le 30/08/1992 à BRIANCON (Hautes Alpes)**

née le 15/04/1895 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur GONNET Xavier Jean Joseph
Dernier domicile connu
PAR MME REYMOND JOSETTE-5 IMP SAINTE BARBE VILLAR-SAINT-PANCRACE (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	315		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	410	75	
X	255		PRE PONCET	160	5	
Y	610		CHIROUZAS	320	102	
Y	1519		STE CATHERINE	220	49	
Y	1522		STE CATHERINE	276	49	
				Total	280	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00170 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur OPINET Sylvain** , Profession inconnue

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	441		LES SAGNES	270	1	
Y	453		CHAMP TONDU	440	234	
				Total	235	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00171	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PORTA Georges Jean**, Profession inconnue
né le 09/05/1936 à MARSEILLE (13)
demeurant LA JOLIETTE-78 AV 7EME RGT TIR ALGERIENS ALLAUCH (13190)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	464		LA SOUCHIERES	53	37	
				Total	37	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 30/07/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/09/1997 sous le volume 1997P numéro 6466.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00172	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DANIEL Léon Camille**, Profession inconnue
demeurant 1 PL LAURENT BONNEVAY GRENOBLE (38100)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	122		COMBEYNOT	530	68	
				Total	68	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00174 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BONNARDEL Nadège Christiane,** Profession ninconnue
née le 23/10/1974 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur BERAUD Philippe Stéphane Christophe, le 24 Juin 2011 enregistré au Tribunal d'Instance de GAP (Hautes-Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 8 RUE DES AIGUILLONS L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05120)

USUFRUITIER

- **Monsieur BONNARDEL** né le 12/06/1948 , Profession inconnue
époux de Madame LOUIS née le 28/06/1951
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1081		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	706	102	
				Total	102	

Origine de propriété

S'agissant de Madame BONNARDEL Nadège
ATTR valant reprise pour ordre de la formalité initiale vol 6916 N°1suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCELLI, le 30/04/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/05/2009 sous le volume 2009P numéro 3285.

S'agissant de Monsieur BONNARDEL né le 12/06/1948
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00177 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Madame COIBRIE Marie-Thérèse Henriette Germaine,** Profession inconnue
née le 12/02/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur VILLANI Joël Emile
mariée le 21/12/1991 à SAINT CHAFFREY (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 CHE DES MESANGES SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	535		LES LONJAGNES	3 020	105	
S	422		CORVARIA	426	35	
S	423		CORVARIA	182	68	
U	127		PRES DES GRANGES	1 260	127	
V	214		PLAINE DU CASSET	620	63	
V	243		PLAINE DU CASSET	400	69	
V	1635		PIED DU BOIS	600	34	
				Total	501	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des parcelles E 535, V 214, V 243 et V 1635 Licitation faisant cesser l'indivision suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 07/06/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/06/2010 sous le volume 2010P numéro 4761. ATTR suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/07/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/07/2010 sous le volume 2010P numéro 5376. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 03/07/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/07/2008 sous le volume 2008P numéro 6139. S'agissant de la parcelle U 127 Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 09/12/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/02/2009 sous le volume 2009P numéro 1349.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00180	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ROLANDO Francine Thérèse Jeanne Décédée le 26/04/2014 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 10/08/1927 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
4 BD SAKAKINI MARSEILLE (13004)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Augusta Delphine Thérèse Décédée le 17/03/2011 à NANS-LES-PINS (Var)**
née le 04/09/1921 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
PAR BOSIA JOSETTE 37 RUE DE VERDUN MARSEILLE (13005)

INDIVISAIRE
- **Monsieur JOURDAN Francis Antoine Jules Joseph**, Retraité
né le 27/03/1938 à LES STES MARIES DE LA MER (13)
époux de Madame SAINT-JOURS Lisette Ernestine
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 154 CHE DES SOURCES MIRAMAS (13140)

INDIVISAIRE
- **Madame JOURDAN Mireille Marguerite Josette**, Profession inconnue
née le 09/09/1945 à SAINTES MARIES DE LA MER (13)
épouse de Monsieur FEBVRE Marcel Andrien
mariée le 21/06/1969 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 667 CHE DE LA RABASSIERE DITE ROUTE TOURISTIQUE DE CARILLON SAINT CHAMAS (13250)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	290		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	1 313	211	
E	445		LES LONJAGNES	980	75	
V	84		PETIT TABUC	360	56	
V	146		PLAINE DU CASSET	220	73	
X	226		PRE PONCET	260	24	
X	396		PRE PONCET	148	7	
X	397		PRE PONCET	270	38	
X	435		LA ROUTE	430	5	
X	437		LA ROUTE	639	5	
Y	1262		LA LICHETTE	267	11	
Y	1562		STE CATHERINE	106	44	
				Total	549	

Origine de propriété

S'agissant des indivisaires JOURDAN – ROLLANDO pour ½ :
ATTR suivant acte reçu par Maître DJOLAKIAN, le 14/02/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2399bis.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DJOLAKIAN, le 05/08/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2400.
S'agissant de ROLANDO Francine succession non réglée

S'agissant de Madame MARTIN Augusta pour ½ :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PERRIN, le 22/04/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/12/1995 sous le volume 1995P numéro 8442.
Succession non réglée

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00189 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame MOUTARD Geneviève Antoinette**, retraitée
née le 14/01/1932 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MESSELOT Michel
mariée le 09/06/1962 à OURETTES
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 38 RUE DES FLEURS ARC-LES-GRAY (70100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	459		CHAMP TONDU	220	24	
				Total	24	

Origine de propriété

ATTR, partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 26/09/1977, publié au service de publicité foncière de GAP les 06/12/1977 et 13/01/1978 sous le volume 4892 numéro 24.
Attestation active suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 03/05/1973 sous le volume 3279 numéro 8.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00192	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BARNEOUD Josette Yvonne Odette,** Profession inconnue
née le 02/05/1952 à BRIANCON (05)
Divorcé de Monsieur BRUN Daniel, Patrix, Marie suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 10/02/2015
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant RESIDENCE LES SOYEUX-5 RUE DE LA SOIE BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	500		LA CHALP	250	32	
F	1184		LA PISSE	255	35	
V	281		PLAINE DU CASSET	64	11	
V	282		PLAINE DU CASSET	438	1	
V	297		PLAINE DU CASSET	129	23	
X	366		PRE PONCET	380	88	
Y	633		CHIROUZAS	340	48	
				Total	238	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 05/12/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/12/2006 sous le volume 2006P numéro 11648.
Exclusion du bien donné de la communauté du donataire

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00195 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOUSSOUAR Belkacem** , Retraité
né le 20/03/1949 à MOSTAGANEM (99 ALGERIE)
et
Madame PERRAUD Hélène Odile son épouse, Retraitée
née le 04/10/1951 à VILLEFRANCHE (69)
mariés le 23/09/1972 à VILLEFRANCHE (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES 385 Cheminde l'Apreviel BRAS (83149)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	86		COMBEYNOT	360	81	
Y	127		COMBEYNOT	640	103	
				Total	184	

Origine de propriété

ATTR suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/09/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/09/2007 sous le volume 2007P numéro 8332.

Echange multilatéral suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 27/06/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/08/2007 sous le volume 2007P numéro 7124.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00196 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame MOUTARD Noélie Thérèse Marceline,** Retraitée
née le 17/07/1955 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur MATEU Marc Pierre Antoine
mariée le 16/06/1984 à BLAJAN (31)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 46 TER RUE DU 11 NOVEMBRE AUCH (32000)

INDIVISAIRE
- **Madame MOUTARD Viviane Monique Emilie,** Retraitée
née le 15/07/1956 à AUBAGNE (13)
épouse de Monsieur SATTEZZI Serge Marius Hubert Raymond
mariée le 09/02/1980 à ANTIBES (06)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 95 IMPASSE DES TANIERES RTE DE ST CEZAIRE CALLIAN (83440)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	325		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	520	3	
D	357		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	80	48	
Y	372		FONTETE	980	88	
Y	457		CHAMP TONDU	320	32	
				Total	171	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Modificatif acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/05/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/09/1986 sous le volume 7314 numéro 24. Acquisition acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/04//1985, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/06/1985 sous le volume 1003 numéro 31.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00197	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CORNU Jean-Pierre Yves**, Retraité
né le 02/01/1952 à VAISON-LA-ROMAINE (84)
époux de Madame AGREDA Pierrette
marié le 28/10/1988 à VISAN (84)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 18/10/1988.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 LOT LE SEPULCRE VISAN (84820)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	974		DEUXIEME GAS	470	48	
				Total	48	

Origine de propriété
Acqusition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 11/09/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/11/1973 sous le volume 3391 numéro 3.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00199	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame REY LANGLOIS Michèle Maria Antonia Aline,** Profession inconnue
née le 29/11/1955 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur BAUDRY Patrick
demeurant 55 RUE PASTEUR BELBEUF (76240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	458		CHAMP TONDU	300	33	
				Total	33	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître SYLVESTRE, le 07/08/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/09/1974 le volume 3558 numéro 5.
Quotité transmise ½
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître SYLVESTRE, le 07/08/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/09/1974 le volume 3558 numéro 4.
Quotité transmise ½

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS.

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00200	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BAYARD Gilbert Raymond Paul**, Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)

et

Madame QUEYROUX Dominique Juliette son épouse, Profession inconnue
née le 05/01/1952 à LYON (69)
mariés le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	433		LES LONJAGNES	250	45	
E	444		LES LONJAGNES	470	35	
E	446		LES LONJAGNES	980	81	
E	455		LES LONJAGNES	451	60	
E	474		LES LONJAGNES	170	78	
E	573		LES LONJAGNES	590	107	
F	365		GARRACHET	260	35	
V	128		PETIT TABUC	305	6	
V	370		PLAINE DU CASSET	280	53	
V	435		LES SAGNES	252	37	
X	256		PRE PONCET	340	86	
X	512		LA SOUCHIERES	1 170	18	
Y	1116		LA SELLETTE	270	18	
Y	1145		LA SELLETTE	1 690	170	
Y	1261		LA LICHETTE	534	86	
Y	1285		LA LICHETTE	490	56	
Y	1290		LA LICHETTE	390	5	
Y	1317		LA VERSANNE	420	111	
Y	1359		PRE LONG	290	37	
Y	1363		PRE LONG	420	4	
Y	1569		PRES DU COLLET	290	4	
Y	1582		PRES DU COLLET	380	24	
				Total	1 156	

Origine de propriété
S'agissant des parcelles Y 1317 et 1582 : Echange suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/10/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9298. S'agissant des parcelles E 433 et 474 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 03/11/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2011 sous le volume 2011P numéro 9125. S'agissant des parcelles V 128, 370, Y 1116, 1363 : : Vente suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 22/12/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/02/2010 sous le volume 2010P numéro 1031. S'agissant de la parcelle E 455 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 03/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/09/2008 sous le volume 2008P numéro 7502. S'agissant des parcelles E 446, 573, F 365X 256, Y 1261, 1290, 1359 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 04/05/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/06/2007 sous le volume 2007P numéro 5713. S'agissant de la parcelle E 444 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 10/11/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/11/2004 sous le volume 2004P numéro 10673. S'agissant de la parcelle V 435 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 02/09/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/2002 sous le volume 2002P numéro 6760. S'agissant des parcelles X 512, Y 1145, 1285 et 1569 : Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00203	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MOUTARD Roland Jean Honoré,** Profession inconnue
né le 05/04/1944 à L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05)
époux de Madame MORALES Micheline Marie
marié le 20/06/1970 à SOLAISE (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 ALL DE LA GRANGE DU BOIS SIMANDRES (69360)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MOUTARD Guylène Rolande Léoncie,** Profession inconnue
née le 22/04/1971 à GRENOBLE (38)
épouse de Monsieur BERNARD David
mariée le 01/06/1996 à SEYSSINET PARISET (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 18 BRUE LEON PINEL FONTAINE (38600)

PROPRIETAIRE
- **Madame MOUTARD Fabienne Odette Irène**, Profession inconnue
née le 28/12/1972 à ST MATIN D'HERES (38)
épouse de Monsieur MERCURIO Jean Pierre
mariée le 28/06/1997 à FONTAINE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHE DU BOIS DE LION MONTELIMAR (26200)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

USUFRUITIER
- **Madame PERRIN Christiane Marie Rose**, Retraitée
née le 31/08/1944 à BOURGOIN JALLIEU (38)
épouse de Monsieur MOUTARD Guy Aimé Gilbert
veuve de Monsieur MOUTARD Guy
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 82 RUE CHARLES MICHELS FONTAINE (38600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	114		COMBEYNOT	1 880	321	
Z	200		LES CROSER	360	118	
Z	225		LES CROSER	580	108	
				Total	547	

Origine de propriété

S'agissant de l'usufruitière PERRIN Christiane et des nus-propriétaires MOUTARD Guilène et Christine pour ½ :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître NALLET, le 24/06/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/07/2003 sous le volume 2003P numéro 7433.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître NALLET, le 24/06/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/04/2003 sous le volume 2003P numéro 2999.

S'agissant de l'indivisaire MOUTARD Roland pour ½ :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 07/08/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/10/1974 sous le volume 3574 numéro 43.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00207	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GAREMBOIS Marie Catherine,** Profession inconnue
demeurant LE LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	87		COMBEYNOT	470	9	
				Total	9	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00209 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame GONNET Marie-Hélène Suzanne,** Profession inconnue
née le 09/06/1955 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RUE DES MYRTILLES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	539		LES LONJAGNES	429	85	
V	86		PETIT TABUC	890	108	
V	1585		PLAINE DU CASSET	380	24	
V	1628		PLAINE DU CASSET	650	36	
X	460		LA SOUCHIERES	48	4	
Y	1566		PRES DU COLLET	387	92	
				Total	349	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/11/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/01/1999 et 16/06/1999 sous le volume 1999P numéro 633.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00212 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur DANIEL Pascal Théophile Edouard, Retraité
né le 07/03/1961 à BRIANCON (05)
époux de Madame TALERCIO Sylvie Michèle Jacqueline
marié le 17/07/2014 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE LAUZET- RUE GALLICE BEY LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	371		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	505	3	
Y	358		FONTETE	560	48	
				Total	51	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle Y 358 :
Acqusition avec substituant SAFER suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 27/03/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/04/2013 sous le volume 2013P numéro 2640.

S'agissant de la parcelle D 371 :
Doantion suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 23 et 24/03/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/04/1995 sous le volume 1995P numéro 2723.
Attesattion après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 16/07/1986, publié au service de publicité foncière de GAP les 03/09/1986 et 13/10/1986sous le volume 7314 numéro 18.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00214	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BARRIOL Anny Paulette Marie Louise**, Retraitée
née le 28/06/1937 à AVIGNON (84)
épouse de Madame AUDOUARD Raphaël Victor
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 21 RUE DE LA BRUYERE LES ANGLES (30133)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	462		CHAMP TONDU	670	91	
				Total	91	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ISSARTIAL, le 04/02/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/04/1988 sous le volume 7785 numéro 2.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00215	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Simone Euphrasie**, Retraitée
née le 29/07/1927 à SAINT-ETIENNE (42)
Divorcée de Monsieur DOZ Claude suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de SAINT ETIENNE (Loire) le 25/03/1977
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 17 CRS DU HUIT MAI 1945 RIVE-DE-GIER (42800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Alain Etienne Lucien**, Retraité
né le 20/01/1945 à RIVE-DE-GIER (42)
époux de Madame TALLARON Thérèse
marié le 07/06/1974 à RIVE-DE-GIER (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 IMPASSE DE SAVOIE RIVE-DE-GIER (42800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Yves François**, Profession inconnue
né le 09/09/1949 à RIVE-DE-GIER (42)
Divorcé de Madame LAULAGNIER Marie-Martine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de SAINT-ETIENNE (Loire) le 19/05/1998
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 1 RUE DE COTATAY LE CHAMBON-FEUGEROLLES (42500)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	348		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	44	29	
				Total	29	

Origine de propriété
<u>S'agissant de Monsieur GONNET Yves et Monsieur GONNET Alain pour ½ :</u> Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 15/03/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/03/1999 sous le volume 1999P numéro 2706. <u>S'agissant de Madame GONNET Simone pour ½</u> Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00216	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Serge Simon Joseph**, Retraité
né le 07/12/1946 à ROANNE (42)
époux de Madame RONDEPIERRE Danielle Josette
marié le 11/07/1970 à ROANNE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 203 ALL DE LA LIBERATION RIORGES (42153)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	557		CHIROUZAS	930	114	
				Total	114	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GERBAY, le 28/08/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/09/1996 sous le volume 1996P numéro 5696. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madamae DENIS Marie le 21/04/2004 à ROANNE (Loire)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00217	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Gustave Adrien,** Profession inconnue
demeurant LE LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	123		COMBEYNOT	1 180	32	
				Total	32	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00218	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOSSERAND Monique Fernande Raymonde**, Profession inconnue
née le 06/06/1941 à TULLE (19)
épouse de Monsieur ROMANO Jean
mariée le 23/0 sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis
De nationalité française1/1971 à TOULON (83)
De nationalité française
demeurant 103 RUE ROMAIN LE MASSENET BAT B5 TOULON (83000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	626		CORVARIA	610	160	
				Total	160	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 03/11/1989 et Attestation rectificative du 06/03/1990 publié au service de publicité foncière de GAP les 08/12/1989 et 02/04/1990 sous le volume 8291 numéro 3.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00223	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Madame RIGNON Jeanne Berthe Amélie Décédée le 09/03/2011 à SAINT GENIS POUILLY (Ain)**

née le 29/01/1911 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur LONGHETTI Armand Louis
Dernier domicile connu
INCONNU

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	438		CHAMP TONDU	1 075	117	
				Total	117	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître TRAMBOUZE, le 06/04/1981, publié au service de publicité foncière de GAP les 05/06/1981 et 16/09/1981 sous le volume 5650 numéro 18.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame BERAUD Joséphine le 10/02/1984 à VILLEURBANE (Rhône).
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00227 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BOUVIER Pierre Jean Henri,** Profession inconnue
né le 06/08/1948 à BRIANCON (05)
époux de Madame NOULHIANE Annick Andrée Jeanne Thérèse
marié le 13/07/1973 à TOURVES (83)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LA MONTUAGNOLLE-190 CHE DU PUY CHEVALIER LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	501		CORVARIA	1 523	210	
S	330		CHALMETTE	260	70	
S	849		PRES CHABERT	450	115	
U	161		PRES DES GRANGES	360	3	
Y	332		LE FONTENIL	166	56	
				Total	454	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 16/04/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/04/2009 sous le volume 2009P numéro 2928.
Donation partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/12/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/02/2009 sous le volume 2009P numéro 962.
Réserve d'usufruit. Réserve du droit de retour au profit de JOSSERAND Germaine. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame JOSSERAND Germaine le 25/11/2008 à BRIANCON (Hautes Alpes).

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00228	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE DECEDE

- **Monsieur PONCET Maxime Paul Joseph, Décédé le 21/06/2023 à SAINT MAURICE EN TRIEVES (Isère)**

né le 24/10/1937 à MODANE (73)
époux de Madame MAGNANI Elisabeth
Dernier domicile connu
CHEZ MME PONCET ELISABETH 2562 RD 1075 ROUTE DES ALPES SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES (38930)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	335		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	637	159	
				Total	159	

Origine de propriété

Attestation rectificative de la formalité initiale 2010P numéro 4093 suivant acte reçu par Maître GIRARDOT, le 29/03/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2012 sous le volume 20012P numéro 3877.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GIRARDOT, le 238/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2012 sous le volume 2012P numéro 1280.
Attestation rectificative de la formalité initiale 2010P 4093 suivant acte reçu par Maître GIRADOT, le 23/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/2012 sous le volume 2012P numéro 832.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GIRARDOT, le 16/04/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/06/2010 sous le volume 2010P numéro 4093.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00229 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur THOMAS Daniel Noël**, Artisan menuisier
né le 11/12/1962 à ANNECY (74)
époux de Madame COLOMBAN Brigitte Christine
marié le 20/09/1986 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 20 CHE DES PREYNAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	846		DELIOURA	240	3	
				Total	3	

Origine de propriété

Attestation après décès report suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/10/52015 sous le volume 2015D numéro 10504.
Attestation rectificative de la formalité initiale 2015P numéro 4440 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 24/09/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/10/2015 sous le volume 2015P numéro 7331.
Attestation rectificative de la formalité initiale 2015P numéro 3660 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 11/08/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/10/2015 sous le volume 2015P numéro 6872.
Donation-partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4440.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4074.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/05/2015 sous le volume 2015P numéro 3660.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00230	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur LOCHE Marcel Pierre**, Retraité
né le 14/03/1952 à ALLAUCH (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 163 IMP FLEURIE SORGUES (84700)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame LOCHE Brigitte Jeanne Francine**, Profession inconnue
née le 09/09/1956 à MARSEILLE (13)
demeurant 352 AV CESSAC SORGUES (84700)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur LOCHE Christian Philippe Jean Marie, Profession inconnue
né le 17/03/1960 à MARSEILLE (13)
demeurant 12 BD ROGER SALENGRO AVIGNON (84000)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur LOCHE Alain Bernanrd Jean-Marie**, Profession inconnue
né le 21/12/1962 à MARSEILLE (13)
demeurant 564 CHE PANISSET LE PONTET (84130)

USUFRUITIER
- **Madame TROUPILLON Yvonne Marie Marguerite**, Profession inconnue
née le 05/02/1932 à 30 NIMES
veuve de Monsieur LOCHE Denis Georges Marcel Jean Marie
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant APPT B2-32 AV GENTILLY SORGUES (84700)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	111		COMBEYNOT	660	40	
				Total	40	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COMTE, le 30/05/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/06/2001sous le volume 2001P numéro 4840.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00231 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame GONNET Madeleine Marie,** Profession inconnue
née le 18/05/1954 à ROGNAC (13)
épouse de Monsieur BAYARD Pascal Louis
mariée le 24/02/1979 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 29 janvier 1979 par Maître Jacques PAUCHON notaire à Berre l'Etang.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES PETITES SOEURS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1044		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	380	13	
E	311		LE CLOT	510	59	
E	819		CLOT DE PIERRE COGNET	330	44	
F	303		LA PISSE	660	161	
F	368		GARRACHET	340	21	
V	99		PETIT TABUC	310	52	
V	401		PLAINE DU CASSET	895	99	
V	476		LES SAGNES	250	13	
				Total	462	

Origine de propriété

Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 31/07/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/02/2003 sous le volume 2003P numéro 1413.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00232 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame ALBERT Yvonne Marie Joséphine Décédée le 03/05/2021 à THORAME-HAUTE (Alpes de Hautes Provence).**

née le 29/07/1924 à VOIRON (38)
épouse de Monsieur GIRIEUD Paul
Dernier domicile connu.
LES CONDAMINES THORAME HAUTE (04170)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1045		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	380	95	
V	503		LES SAGNES	565	152	
X	204		PRE PONCET	445	106	
X	834		LES HERBERES	360	108	
				Total	461	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 17/12/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/1983 sous le volume 6300 numéro 4.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 17/12/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/1983 sous le volume 6300 numéro 3.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00233	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame GUERRE Eugénie** , Profession inconnue
épouse de Monsieur GONNET
demeurant CRS GAMBETTA LYON (69007)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1049		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	890	132	
				Total	132	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00234 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DANIEL Théophile Auguste**, Profession inconnue

demeurant CHEZ MME LAYE M - LES FERRAGES-54 BD JOLIOT CURIE SAINT CHAMAS (13250)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1061		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	480	88	
D	291		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	320	43	
X	234		PRE PONCET	214	71	
X	235		PRE PONCET	121	12	
				Total	214	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00235	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame VALLIER Marie Joséphine**, Profession inconnue
née le 09/09/2021 (99)
épouse de Monsieur BOUILLET
demeurant VILLAR-D ARENE (05480)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1063		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	360	142	
				Total	142	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00236	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MOUTARD Guylène Rolande Léoncie**, Profession inconnue
née le 22/04/1971 à GRENOBLE (38)
épouse de Monsieur BERNARD David
mariée le 01/06/1996 à SEYSSINET PARISET (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 18 BRUE LEON PINEL FONTAINE (38600)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 C1064**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25470446
IMP PASTEUR BELBEUF (76240)

PROPRIETAIRE
- **Madame MOUTARD Fabienne Odette Irène**, Profession inconnue
née le 28/12/1972 à ST MATIN D'HERES (38)
épouse de Monsieur MERCURIO Jean Pierre
mariée le 28/06/1997 à FONTAINE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHE DU BOIS DE LION MONTELIMAR (26200)

USUFRUITIER
- **Madame PERRIN Christiane Marie Rose**, Retraitée
née le 31/08/1944 à BOURGOIN JALLIEU (38)
veuve de Monsieur MOUTARD Guy
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant 82 RUE CHARLES MICHELS FONTAINE (38600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1064		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	720	5	
				Total	5	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 7a 20ca

S'agissant du lot N°1 pour une contenance de 3a60ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a60ca :
Les consorts MOUTARD-PERRIN :
Reprise pour ordre de la formalité initiale suivant acte reçu par Maître NALLET, le 24/06/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/07/2003 sous le volume 2003D numéro 7433.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître NALLET, le 24/06/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/04/2003 sous le volume 2003P numéro 2999.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00237	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Jean-Marie Henri**, Profession inconnue
né le 05/09/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1067		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	4 070	545	
D	292		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	550	80	
				Total	625	

Origine de propriété

Doantion-Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/08/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/10/1987 sous le volume 7626 numéro 8.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 27/10/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/12/1982 sous le volume 6232 numéro 15.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00238	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Eusèbe Xavier,** Profession inconnue
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Robert Xavier,** Profession inconnue
né le 18/11/1948 à VEYNES (05)
époux de Madame TERRENOIRE Béatrice Denise
marié le 23/09/1968 à MONTGENEVRE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant L ESTOUBLE LE VILLAGE VALBELLE (04200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1069		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	190	41	
				Total	41	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 1a90ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 95ca :
Monsieur GONNET Robert
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/05/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/06/1973 sous le volume 3301 numéro 3.

S'agissant ldu t N° 2 du BND d'une contenance de 95ca :
Monsieur DONZEL Eusèbe
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00239	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Anne Marie Georgette Juliette,** Profession inconnue
née le 04/09/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur BERAUD Jean
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 438 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Marcel Louis André,** Profession inconnue
né le 22/05/1943 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BLACHERE Jeannine Marie Claude Gabrielle
marié le 05/12/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Geneviève Andrée Léopoldine**, Profession inconnue
née le 22/06/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CHANCEL Michel Eugène Albert
mariée le 22/06/1974 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1077		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	620	112	
F	353		GARRACHET	1 210	308	
U	156		PRES DES GRANGES	540	86	
				Total	506	

Origine de propriété

S'agissant des parcelles F 353 et C 1077 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 02/07/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/09/1990 sous le volume 1990P numéro 5686.

S'agissant de la parcelle U 156 :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00240 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame JOURDAN Aimée Marcelle Josette**, Profession inconnue
née le 18/03/1929 à AVIGNON (MONTFAVET) (84)
veuve de Monsieur GONNET
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR M GONNET THIERRY 9 RUE PETIT MUGUET AVIGNON (84000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	1078		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	200	14	
C	1079		FREYSSINET DESSOUS DU CHEM	99	41	
V	96		PETIT TABUC	175	41	
Y	589		CHIROUZAS	280	111	
Y	1251		LA LICHETTE	240	34	
				Total	241	

Origine de propriété

Partage repo de la forlalité initiale suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 03/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/02/2013 le sous le volume 2013D numéro 2246.
Partage ATTR suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 03/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/12/2012 le sous le volume 2012P numéro 0097.
Partage suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 31/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/08/2012 le sous le volume 2012P numéro 7238.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00241	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame MARTINON Marie Gabrielle Julienne Décédée le 26/03/1996 à BRIANCON (Hautes Alpes)**

née le 02/05/1902 à ROGNAC (13)

Dernier domicile connu.

INCONNU

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	241		CHAMP CHARDUSSIER	366	38	
				Total	38	

Origine de propriété

Donation-partage suivant acte reçu par Maître MARTINON, le 19/10/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/11/1978 sous le volume 4695 numéro 1.

Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GONNET Aimée le 26/12/2018 à BRIANCON (Hautes Alpes).

succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00242 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BENEFICE Eliane Marcelle Emilie,** Profession inconnue
née le 18/12/1938 à 26 SAINT-RAMBERT-D ALBON
épouse de Monsieur OLLIER Jean Paul
mariée le 05/06/1961 à SAINT RAMBERT D'ALBON (26)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 IMP DU RHONE SAINT-RAMBERT-D ALBON (26140)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	242		CHAMP CHARDUSSIER	224	70	
E	438		LES LONJAGNES	376	57	
E	544		LES LONJAGNES	404	34	
E	904		CHAMP GERARD	340	98	
F	503		LA CHALP	380	39	
V	116		PETIT TABUC	260	46	
V	222		PLAINE DU CASSET	302	53	
V	250		PLAINE DU CASSET	245	47	
				Total	444	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/08/1985, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/12/1985 sous le volume 7133 numéro 5.
Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00243 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GONNET Bernard Paul Jacques**, Profession inconnue
né le 29/09/1957 à SOSPEL (06)
époux de Madame LEREBOURG Karen Suzy Julienne
marié le 15/07/2017 à PUY SAINT ANDRE (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/07/2017 par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CLOS DU VAS-8 IMP DU GUY PUY-SAINT-ANDRE (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	263		CHAMP CHARDUSSIER	279	91	
V	451		LES SAGNES	260	105	
Y	464		CHAMP TONDU	760	153	
				Total	349	

Origine de propriété

S'agissant des parcelles D 263 et Y 464 :
Partage suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 19/03/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/04/2009 sous le volume 2009P numéro 2487.

S'agissant de la parcelle V 451 :
Partage suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 19/03/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/04/2009 sous le volume 2009P numéro 2487.
Partage suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 29/01/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2007 sous le volume 2007P numéro 2341.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 29/01/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2007 sous le volume 2007P numéro 2340.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00244	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Catherine Elisabeth**, Profession inconnue
née le 11/12/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant APPARTEMENT 203 RESIDENCE L ET-32 RTE DE GRENOBLE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BERAUD Clément Sylvain,** Profession inconnue
né le 06/02/1975 à MARSEILLE (13)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame PIAZZA Stéphanie le 22/07/2010 enregistré au Tribunal de Grande Instance deMARSEILLE (Bouches-du-Rhône).
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Maurice Alfred Auguste Décédé le 01/03/2019 à GAP (Hautes Alpes)**
né le 19/07/1927 à MONTGENEVRE (05)
Dernier domicile connu.
INCONNU

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Anne Marie Claude**, Profession inconnue
née le 29/01/1968 à SURESNES (92)
épouse de Monsieur AUJARD-CATOT Jean-Luc Roland
mariée le 19/12/2001 à CARPENTRAS (84)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur FORTOUL Alain René André**, Retraité
né le 24/09/1953 à BREIL-SUR-ROYA (06)
époux de Madame PELEGRIN Annie Marie Elisabeth
marié le 13/09/1980 à ISLE SUR LA SORGUE (84)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 02/09/1980 par Maître GAULTIER.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 311 RTE DE CARPENTRAS L ISLE SUR LA SORGUE (84800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FORTOUL Abel Yves Décédé à le 29/11/2019.EMBRUN (Hautes Alpes)**
né le 04/02/1926 à EMBRUN (05)
époux de JOURDAN Josette Marie André
Dernier domicile connu
LE VAUTISSE PROM DU TOUR DES PORTES EMBRUN (05200)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Patrick François**, Retraité
né le 01/11/1955 à GAP (05)
époux de Madame ORDISSO Chantal
marié le 30/04/1983 à RISOUL (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 246 RUE DES PEUPLIERS LA GERARDE SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Richard jean**-Paul
né le 28/08/1954 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame CARMELA Agnès Antoinette Joséphine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 28 avril 2005
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 7 RUE DE L'ECOLE BELMONT (39380)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Christian Pierre Marie,** Profession inconnue
né le 25/09/1972 à BRIANCON (05)
époux de Madame PEIROTTE Séverine Sandrine Patricia
marié le 12/08/2000 à VAL-DE-PRES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant DIVONA PARK 1-268 BD DES EPINETTES DIVONNE-LES-BAINS (01220)

INDIVISAIRE
- **Madame BERAUD Anne Françoise,** Profession inconnue
née le 18/09/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BORDES Philippe Alain
mariée le 11/08/2000 à NICE (06)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CH DES OCHES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Frédérique Marie Renée**, Profession inconnue
née le 21/02/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur LIOTARD Yves
mariée le 26/08/1989 à LE PUY EN VELAY (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Elisabeth Marie Hélène**, Profession inconnue
née le 22/01/1969 à MEUDON (92)
épouse de Monsieur de CARVALHO Antonio Paulo
mariée le 21/02/2004 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur FORTOUL Bernard Antoine Joseph**, Retraité
né le 27/10/1952 à BREIL-SUR-ROYA (06)
époux de Madame TORRESAN Marie-Thérèse Françoise
marié le 29/08/1981 à TOURVES (83)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 19 AV DU TEIL MONTELIMAR (26200)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Jean André Victor**, Profession inconnue
né le 20/07/1954 à GAP (05)
époux de Madame ALBERT Roselyne Eugénie
marié le 04/09/1976 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES ALBERTS MONTGENEVRE (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Marie Thérèse Andrée Décédée le 07/07/2017 à FREJUS (Var)**
née le 17/08/1925 à MONTGENEVRE (05)
épouse de Monsieur LAGIER Etienne Auguste Henri
Dernier domicile connu
40 IMP DES HORTS FREJUS (83600)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BERAUD Eric Raymond, Décédé le 08/12/1989 LE MONETIER LES BAINS (05)**
né le 06/09/1964 à BRIANCON (05)
Dernier domicile connu
INCONNU

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	265		CHAMP CHARDUSSIER	511	137	
V	126		PETIT TABUC	153	20	
V	221		PLAINE DU CASSET	328	55	
V	1137		PREMIER GAS	488	1	
V	1641		PIED DU BOIS	930	118	
X	525		LA SOUCHIERES	385	29	
Y	1554		STE CATHERINE	500	1	
				Total	361	

Origine de propriété

S'agissant des indivisaires FORTOUL pour 3/15ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GONNET, le 08/11/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/11/2016 sous le volume 2016P numéro 7778.

S'agissant des indivisaires MARTINON Jean, Patrick et Christian pour 1/15ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 07/02/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/07/2015 sous le volume 2015P numéro 5006.

S'agissant des indivisaires MARTINON Richard et catherine pour 1/15ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 05/03/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2004 sous le volume 2004P numéro 2586.

S'agissant de tous les autres indivisaires
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/06/1978 et 21/08/1978 sous le volume 4555 numéro 23.
S'agissant de Monsieur BERAUD Eric Raymond,succession non réglée

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00245	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame OPINET René Lucie Jeanne Décédé le 30/03/2007 à GRENOBLE (Isère)**
née le 23/06/1912 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BERAUD Gaston
Dernier domicile connu
MME DANIEL 2 ALLEE CHP COULIER SAINT-PAUL-DE-VARCES (38760)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	266		CHAMP CHARDUSSIER	400	101	
V	121		PETIT TABUC	343	75	
				Total	176	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00246	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Lionel René Léon**, Profession inconnue
né le 08/10/1976 à BRIANCON (05)
époux de Madame TAILLARD Lise Françoise Marie
marié le 07/05/2011 à LA SALLE-LES-ALPES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LA REINE DES ALPES BAT 2-2 TRA DU TORRENT LA SALLE (05240)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Christophe Hippolyte**, Profession inconnue
né le 03/02/1978 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 31 RUE DE GATCHELOU VILLAR-SAINT-PANCRACE (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Alain** , Profession inconnue
né le 15/09/1979 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant ANCIENNE ECOLE DU FREYSSINET- RUE SAINTE LUCE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame CRESPIN Yvonne Marie Angèle**, Retraitée
née le 14/02/1956 à EMBRUN (05)
veuve de Monsieur BONNARDEL
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant 76 CHE DES TEMPES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	269		CHAMP CHARDUSSIER	48	44	
V	1263		LES SAGNES	388	10	
				Total	54	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 16/12/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/01/2017 sous le volume 2017P numéro 190.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00247 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur JOURDAN Alphonse , Profession inconnue

demeurant CHEZ ROBERT LOUIS- CHE DES ARBOUSES LA CIOTAT (13600)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	270		CHAMP CHARDUSSIER	321	68	
D	297		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	330	90	
E	313		LE CLOT	380	42	
E	825		CLOT DE PIERRE COGNET	616	9	
F	381		GARRACHET	655	46	
V	97		PETIT TABUC	316	50	
V	119		PETIT TABUC	750	105	
V	229		PLAINE DU CASSET	250	44	
V	230		PLAINE DU CASSET	192	57	
V	305		PLAINE DU CASSET	480	167	
V	1188		PLAINE DU CASSET	280	38	
X	254		PRE PONCET	310	33	
X	258		PRE PONCET	280	68	
X	259		PRE PONCET	327	61	
X	265		PRE PONCET	109	43	
X	266		PRE PONCET	370	122	
X	373		PRE PONCET	390	103	
Y	804		PRE LONG	390	88	
Y	834		PRE LONG	500	69	
				Total	1 303	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00248	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DONZEL Jean-Marie Alexandre,** Profession inconnue
demeurant PAR MME REYNARD LUCIENNE LA BOUILLADISSE (13720)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	271		CHAMP CHARDUSSIER	179	87	
F	496		LA CHALP	335	56	
Y	232		LE FONTENIL	526	110	
				Total	253	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00250 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- **Monsieur REYMOND** né le 07/07/1946 , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE

- **Monsieur REYMOND Jean-Claude Victor Louis**, Profession inconnue

né le 12/05/1938 à MARSEILLE (13)

et

Madame FUNKE Jacqueline Jeanne Louise Léonie son épouse, Profession inconnue

née le 06/12/1937 à LUNEVILLE (54)

mariés le 26/12/1960 à LUNEVILLE (54)

sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française

demeurant 20 RUE DE LA GRANDE COUDRAY GIF SUR YVETTE (91190)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	275		CHAMP CHARDUSSIER	183	62	
D	278		CHAMP CHARDUSSIER	175	62	
Y	416		CHAMP TONDU	380	104	
Y	843		LES SENAUDES	420	132	
				Total	360	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur REYMOND Jean-Claude : Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître LAPÔTRE, le 11/01/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/02/2008 sous le volume 2008P numéro 1130. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAPÔTRE, le 10/10/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/12/2007 sous le volume 2007P numéro 10785. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître TATONI, le 16/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/07/2006 sous le volume 2006P numéro 6823. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BLANC, le 30/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/03/2006 sous le volume 2006P numéro 2445. S'agissant de Madame FUNCKE Jacqueline : Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître LAPÔTRE, le 11/01/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/02/2008 sous le volume 2008P numéro 1130. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAPÔTRE, le 10/10/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/12/2007 sous le volume 2007P numéro 10785. S'agissant de REYMOND né le 07/07/1946 Attestation après décès suivant acte reçu par Maître TATONI, le 16/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/07/2006 sous le volume 2006P numéro 6823.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00251 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Madame JOLIVET Sylvie Thérèse,** Assistante secrétaire
née le 22/12/1964 à LYON (69)
épouse de Monsieur CLERC Pascal Roland
mariée le 23/05/1998 à SAINT CYR AU MONT D'OR (69)
Mariée en secondes noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 473 CHE DE ROMAN MERY (73420)

USUFRUITIER

- **Madame PERRET Denise Marie Louise,** Profession inconnue
née le 04/12/1935 à LYON (69)
Divorcée de Monsieur JOLIVET Georges Jean suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de LYON le 22/06/1998
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 14 RUE WAKATSUKI LYON (69008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	280		CHAMP CHARDUSSIER	285	104	
F	180		AU DESSUS LE CANAL DE VILL	432	1	
F	369		GARRACHET	450	155	
V	207		PLAINE DU CASSET	450	20	
V	524		LES SAGNES	73	35	
X	521		LA SOUCHIERES	360	47	
Y	1153		PIERRE NOIRE	375	126	
				Total	488	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAPAT, le 12/03/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/04/2019 sous le volume 2019P numéro 2514.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00252 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BONNARDEL Marie** , Profession inconnue

épouse de Monsieur CONTIER

demeurant SAINT ROCH DOCTEUR-6 AV FIGHIERA PASQUIER NICE (06100)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	281		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	430	62	
F	370		GARRACHET	450	27	
Y	1517		STE CATHERINE	495	117	
				Total	206	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00253 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur REY Yvon Jean Louis,** Profession inconnue
né le 14/07/1944 à AUBAGNE (13)
époux de Madame VITIELLO Marie Blanche
marié le 06/09/1969 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE PARADOU-23 AV SAINT SAENS MARSEILLE (13009)

INDIVISAIRE
- **Monsieur REY Guy Mathieu Fernand**, Profession inconnue
né le 02/12/1946 à MARSEILLE (13)
époux de Madame FIGUIERE Christiane Jeannine Chantal
marié le 26/01/1971 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 L HERMITAN-3 TSSEDU CIMETIERE MARSEILLE (13013)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	283		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	595	105	
E	279		LE CLOT	270	57	
F	305		LA PISSE	310	25	
F	494		LA CHALP	365	93	
F	958		PONT LA CHENAL	135	18	
V	206		PLAINE DU CASSET	430	102	
V	212		PLAINE DU CASSET	717	84	
X	240		PRE PONCET	530	12	
Y	858		LES SENAUDES	230	82	
Y	1154		PIERRE NOIRE	360	45	
				Total	623	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît DOCIEAC

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître COULOMB, le 13/02/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2007 sous le volume 2007P numéro 3191. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COULOMB, le 13/02/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2007 sous le volume 2007P numéro 3190.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00254	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur KOEKKOEK François Marie Germain**, Profession inconnue
né le 04/03/1951 à MARSEILLE (13)
époux de Madame REGNIER Geneviève Michèle
marié le 26/08/1977 à SIMIANE-COLLONGUE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES MESANGES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame KOEKKOEK Béatrice Marie Andréa Jeanne,** Profession inconnue
née le 25/07/1956 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 96 ALL DE LA BAVARELLE SAINT-CYR-SUR-MER (83270)

INDIVISAIRE
- **Madame KOEKKOEK Blandine Anne-Marie Henriette,** Profession inconnue
née le 10/03/1955 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78)
demeurant Par Mme Marina FILMONT BP 20 LUC SUR MER (14530)

INDIVISAIRE
- **Monsieur KOEKKOEK Yves Marie Guillaume,** Profession inconnue
né le 21/09/1960 à BRIANCON (05)
époux de Madame BALOEUVRE Elodie Caroline Charlotte
marié le 28/02/1997 à NIMES (30)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 17/02/1997 par Maître GOUJON François.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 757 CHE DE THOLOZAN NIMES (30000)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- Madame LE NOTRE Blandine Marie Albertine Décédée le 16/12/2000 à SAINT GERMAIN EN LAYE (Yvelines).
née le 26/01/1917 à DOMMARTIN-LES-TOUL (54)
épouse de Monsieur KOEKKOEK Frédéric
Dernier domicile connu
INCONNU

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	284		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	195	31	
F	267		LA PISSE	660	4	
				Total	35	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MICHEL, le 28/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/11/1978 sous le volume 4674 numéro 24.
S'agissant de Madame LE NOTRE Blandine succession non réglée.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00255 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARRE André Henri Jean,** Profession inconnue
né le 07/07/1937 à EYGLIERS (05)
demeurant LA GARE EYGLIERS (05600)

PROPRIETAIRE
- **Madame BARRE Danièle Marie Marcelle**, Profession inconnue
née le 08/11/1944 à EMBRUN (05)
épouse de Monsieur LOFFEL Gérard Maurice
mariée le 16/04/1966 à GRILLES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 LOTISSEMENT DU VIGNOBLE-16 VIGNOBLE DE SADILLAC SINGLEYRAC (24500)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	285		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	867	98	
				Total	98	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/05/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/03/1975 sous le volume 3680 numéro 13.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/05/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/03/1975 sous le volume 3680 numéro 10.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00256 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DAUPHANT Nicolas Michel,** Ingénieur génie civil
né le 01/06/1979 à FEURS (42)
époux de Madame PAUTHE Marie-Agnès Pascal
marié le 28/08/2004 à VILLARD D'ARENE (05)
sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 08/04/2004 par Maître PROHASZKA.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 ALL DE LAYAT CHAPONNAY (69970)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	298		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	715	57	
D	352		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	126	52	
V	523		LES SAGNES	77	33	
Y	1495		STE CATHERINE	820	97	
				Total	239	

Origine de propriété

Donation de l'usufruit suivant acte reçu par Maître PROHASZKA, le 18/06/2010, publié au service de publicité foncière de 13/08/2010 le sous le volume 2010P numéro 5872.
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté.
Partage suivant acte reçu par Maître PROHASZKA, le 16/01/2004, publié au service de publicité foncière de 16/03/2004 le sous le volume 2004P numéro 2429.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PROHASZKA, le 26/09/2003, publié au service de publicité foncière de 04/12/2003 le sous le volume 2003P numéro 9908.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00257 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BRUN Francis Charles Félix,** Profession inconnue
né le 30/10/1937 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame BAYARD Yvonne Eugenie Maria son épouse, Profession inconnue
née le 17/06/1943 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
mariés le 22/10/1966 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 48 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	308		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	555	4	
V	122		PETIT TABUC	342	32	
V	124		PETIT TABUC	1 333	170	
V	245		PLAINE DU CASSET	370	40	
X	476		LA SOUCHIERES	78	2	
Y	306		LE FONTENIL	540	150	
Y	805		PRE LONG	250	64	
Y	1427		PRE LONG	658	7	
				Total	469	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/01/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2158.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00258	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur HUGONNARD Georges Robert Louis,** Retraité
né le 14/10/1953 à LA TRONCHE (38)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame BARNEOUD-ROUSSET Eliane Yvette Gabrielle le 27/07/2011 enregistré au Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 29 RUE DE L EGLISE LE SERRE BARBIN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	311		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	295	60	
				Total	60	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 10/11/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/11/2014 sous le volume 2014P numéro 8181.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 04/05/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/05/2011 sous le volume 2011P numéro 4073.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00259	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Marie-Thérèse Suzanne,** profession inconnue
née le 11/01/1954 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FINE Daniel Emile
mariée le 06/08/1977 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 04/07/1966 par Maître CHAVANNE.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 RUE DE L ECOULOIR VILLAR-SAINT-PANCRACE (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	313		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	167	27	
				Total	27	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 15/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP les 15/06/1978 et 10/08/1978 sous le volume 4563 numéro 6.
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner.
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 18/07/1974 publié au service de publicité foncière de GAP le 12/08/1974 sous le volume 3541 numéro 7.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 18/07/1974 publié au service de publicité foncière de GAP le 12/08/1974 sous le volume 3541 numéro 6.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00260 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Madame SIMONETTI Bernadette Marie Alphonsine, Profession inconnue
née le 02/07/1942 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur TERRADES Jean-Louis
mariée le 08/07/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 CHE DU COUVENT GRENOBLE (38100)

INDIVISAIRE
- **Madame SIMONETTI Marguerite Juliette Antoinette,** Profession inconnue
née le 27/02/1937 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur COLOMBE Alain Georges Emile
mariée le 16/07/1960 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ETAGE 6 71 CRS JEAN JAURES GRENOBLE (38000)

INDIVISAIRE
- Consorts FRANZINI, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	316		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	390	78	
E	457		LES LONJAGNES	169	80	
X	503		LA SOUCHIERES	868	107	
Y	620		CHIROUZAS	380	105	
				Total	370	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des consorts FRANZINI : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MONGIN, le 17/03/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2021. S'agissant de Madame SIMONETTI Marguerite et Madame SIMONETTI Bernadette : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BOULLE, le 13/11/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/12/2015 sous le volume 2015P numéro 8645.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00261	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CADRIEU Robert Antoine,** Profession inconnue
né le 04/02/1942 à MARSEILLE (13)
époux de Madame LEFEVRE Paulette Thérèse
marié le 29/04/1967 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 274 AV JOSEPH D'ARBAUD MONTEUX (84170)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRANZINI Alain André Francis, Décédé le 17/03/2005 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
né le 23/04/1943 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
CHEZ MME DE OLIVERA-CABANAC CARLA-BAYLE (09130)

INDIVISAIRE
- **Madame CADRIEU Danielle Raymonde**, Retraitée
née le 16/07/1944 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur D'ANGELO Ange George
mariée le 20/06/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 LOT LE MANIVERT CHARLEVAL (13350)

INDIVISAIRE
- **Madame CADRIEU Mireille Louise,** Profession inconnue
née le 14/07/1931 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur MONTICELLI Georges Florent Edouard
mariée le 16/04/1955 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

demeurant 13 BRUE DES TEINTURIERS TOULOUSE (31300)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRANZINI Jean-Claude** , Profession inconnue
né le 21/06/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame JOURDAN Michèle
marié le 14/06/1975 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 9 RUE FONDERE MARSEILLE (13004)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE** né le 21/10/1964 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame LUBRANO DI SCAMPAMORTE Nathalie Françoise,** Profession inconnue
née le 26/05/1963 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 158 AV JEAN JAURES PARIS (75019)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE** né le 27/10/1965 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

USUFRUITIER
- **Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE Jean-Pierre Louis**, Profession inconnue
né le 19/12/1940 (99 ALGERIE)
demeurant 13 RUE LEON PAULET MARSEILLE (13008)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	317		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	390	43	
E	291		LE CLOT	560	88	
E	450		LES LONJAGNES	184	61	
E	529		LES LONJAGNES	430	120	
E	834		CLOT DE PIERRE COGNET	439	76	
F	1310		PONT LA CHENAL	759	91	
V	110		PETIT TABUC	560	4	
V	111		PETIT TABUC	350	68	
V	431		LES SAGNES	191	37	
V	776		ST ROCH	236	44	
V	1612		LES SAGNES	730	72	
X	236		PRE PONCET	63	36	
X	237		PRE PONCET	540	123	
X	420		PRE PONCET	500	84	
X	427		LA ROUTE	520	10	
X	451		PLANCHES	1 040	132	
Y	1171		PIERRE NOIRE	1 010	97	
Y	1338		LA VERSANNE	1 050	74	
Y	1346		LA VERSANNE	430	206	
Y	1482		STE CATHERINE	847	10	
				Total	1 476	

Origine de propriété
S'agissant de l'usufuritier LUBRANO DI SCAMPAMORTE Jean-Pierre, et des nus-propriétaires LUBRANO DI SCAMPAMORTE nés le 21/10/1964, 27/101965 et Nathalie pour 1/12ème : Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ZERBIB, le 26/06/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/09/2013 sous le volume 2013P numéro 6101. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ZERBIB, le 30/05/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/06/2013 sous le volume 2013P numéro 4067. S'agissant des indivisaires CADRIEU Mireille, Robert et Danielle pour ½ : Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 25/06/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/06/1999 sous le volume 1999P numéro 5022. Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 15/02/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/02/1999 sous le volume 1999P numéro 1417. Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 08/09/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/09/1998 sous le volume 1998P numéro 6603. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 06/06/1997, publié au service de publicité foncière de GAP les 24/04/1998, 14/09/1998, 17/02/1999 et 28/06/1999 sous le volume 1998P numéro 3113. S'agissant des indivisaires FRANZINI Alain et Jean-Claude : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 11/06/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/07/1992 sous le volume 1992P numéro 4190. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame CAZEAUX Lucienne Jeanne Andrée le 26/01/2004 à MARSEILLE (13008)

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00262	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARRE Marius** , Profession inconnue
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	319		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	521	30	
F	310		LA PISSE	305	30	
X	392		PRE PONCET	197	36	
				Total	96	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00263 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur THOMAS Jean Pierre**, Retraité

né le 27/01/1953 à SEYNOD (74)

Divorcé de Madame VILLIERS Mariette Louise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de ALBERTVILLE le 14/06/1978.

A ce jour non remarié

Non lié par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

demeurant 85 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	328		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	450	79	
R	248		CHANTELOUBE	520	162	
R	264		CHANTELOUBE	800	4	
S	243		LES SAGNES	880	205	
S	536		CORVARIA	610	112	
Y	837		LES SENAUDES	330	146	
				Total	708	

Origine de propriété

Attestation après décès repo suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/10/2015 sous le volume 2015D numéro 10504.

ATTR acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 24/09/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/10/2015 sous le volume 2015P numéro 7331.

ATTR suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 11/08/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/10/2015 sous le volume 2015P numéro 6872.

Partage + donation suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4440.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4074.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/05/2015 sous le volume 2015P numéro 3660.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00264 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BRUTINEL Lucien** , Profession inconnue

demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	332		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	210	54	
E	344		REFOUR	630	32	
V	129		PETIT TABUC	810	100	
				Total	186	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00265 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Lucien Jean Marie Décédé le 05/10/1973 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
né le 05/07/1892 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu.
INCONNU

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Laurence Antoinette Virginie Décédée le 12/11/2011 à NEMOURS (Seine et**
née le 10/07/1922 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MARTINON Rémy Alphonse
arne)
Dernier domicile connu
M JUILLET JEAN CLAUDE BAT B-14 RUE CHARLES MEUNIER AVON (77210)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	333		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	510	93	
E	827		CLOT DE PIERRE COGNET	300	28	
V	217		PLAINE DU CASSET	290	72	
V	226		PLAINE DU CASSET	409	72	
V	1642		PIED DU BOIS	500	104	
X	138		LE JARDIN	500	17	
X	374		PRE PONCET	300	1	
Y	787		PRE LONG	320	3	
				Total	390	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 18/05/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/07/1971 sous le volume 2921 numéro 25.
Successions non réglées

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00266 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SCI GONNET** Société civile immobilière enregistrée au RCS de GAP
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 44116152800019
Ayant son siège 36 BIS AVENUE DE SAVOIE BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	347		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	263	7	
E	454		LES LONJAGNES	720	78	
V	244		PLAINE DU CASSET	450	42	
Y	857		LES SENAUDES	610	57	
				Total	184	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/07/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/07/2002 sous le volume 2002P numéro 5479.
Constitution de société/apports suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 21/02/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2559.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00267 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur ROUX Olivier Claude**, Profession inconnue
né le 15/11/1973 à VALENCE (26)
époux de Madame EYMERY Sandra Odette Yvonne
marié le 24/09/2005 à PORTES-LES-VALENCE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 ALLEE DES LAURIERS BEAUVALLON (26800)

USUFRUITIER

- **Madame GONNET Claude Aimée Pierrette**, Profession inconnue
née le 31/07/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur ROUX Alain
mariée le 06/06/1970 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE PAUL ELUARD PORTES LES VALENCE (26800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	356		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	330	105	
V	407		PLAINE DU CASSET	268	57	
				Total	162	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur GONNET Claude Attestation après décès et attestation rectificative suivant acte reçu par Maître CHAUVET, le 13/03/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/10/1984 et 18/12/1984 sous le volume 6821 numéro 14. S'agissant de Monsieur GONNET Olivier ATTR suivant acte reçu par Maître PEROT, le 09/05/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/05/2011 le sous le volume 2011P numéro 4006. Donation-partage suivant acte reçu par Maître PEROT le 29/12/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2011 le sous le volume 2011P numéro 2271.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00268 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur OPINET Auguste Théophile Jean-Baptiste,** Profession inconnue
demeurant 27 CHE DES FINS ANNECY (74000)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	358		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	260	38	
D	364		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	305	74	
E	466		LES LONJAGNES	280	76	
V	85		PETIT TABUC	315	56	
Y	429		CHAMP TONDU	535	38	
				Total	282	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00269 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MOULINARD Claude Hervé**, Profession inconnue
né le 20/01/1955 à SALON-DE-PROVENCE (13)
époux de Madame FOURNIER René Marie Léonie
marié le 28/07/1984 à CHATEAUNEUF (73)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 68 IMP DE LA MAISONNETTE COISE ST-JEAN-PD-GAUTHIER (73800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	365		FREYSSINET DESSUS LE CHEMI	305	57	
V	123		PETIT TABUC	343	49	
V	251		PLAINE DU CASSET	270	115	
				Total	221	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MONTMASSON, les 04/07/1987 et 21/07/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/10/1987 sous le volume 7634 numéro 4.
Attestation après décès suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 05/07/1973 sous le volume 3313 numéro 29.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur MOULINARD Guy le 10/08/2000 à VOIRON (Isère).

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00270	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET André Georges Adrien Décédé le 22/07/2003 à VALENCE (Drôme)**
né le 19/03/1932 à VALENCE (26)
époux de Madame REVOL Aline Andrée
Dernier domicile connu
LES PATIOS N 12 BEAUVALLON (26800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CORSI** né le 24/08/1953 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Suzanne Marcelle Lucille Décédée le 22/05/1992 à VALENCE (Drôme)**
née le 13/05/1921 à VILLENEUVE (04)
épouse de Monsieur GRAVIERE Paul Charles Simon
Dernier domicile connu
RES L'EDEN APPART 307- RUE JEAN BAPTISTE LULLI VALENCE (26000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Pierre Jacques Décédé le 07/09/2019 à VALENCE (Drôme)**
né le 05/11/1933 à VALENCE (26)
époux de Madame MALIZE Simonne Pierrette Maria
Dernier domicile connu.
15 ALL FRANCOIS MANSART VALENCE (26000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CORSI** né le 25/05/1950 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Jean Charles Simon décédé le 15/11/2001 à VALENCE (Drôme)**
né le 07/04/1942 à VALENCE (26)
dernier domicile connu
77 AV MARC URTIN BOURG LES VALENCE (26500)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET André Louis Claudius**, Profession inconnue
né le 25/06/1951 à VALENCE (26)
époux de Madame PIROWSKI Catherine
marié le 22/07/1978 à VALENCE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RECOULE CHARMES-SUR-RHONE (07800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Philippe Jean Jacques**, Retraité
né le 27/07/1959 à VALENCE (26)
époux de Madame ROCHETTE Josiane
marié le 01/08/1981 à LE TEIL (07)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 225 CHE DE LA PINATTE SAINT-PERAY (07130)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CORSI** né le 15/06/1957 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	367		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	380	60	
F	951		PONT LA CHENAL	540	118	
Y	371		FONTETE	390	73	
Y	1260		LA LICHETTE	533	125	
Y	1472		STE CATHERINE	510	47	
				Total	423	

Origine de propriété

Succession GONNET Pierre:
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GIRAUD-VIALLET, le 08/12/2020, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

S'agissant des indivisaires CORSI (1/6ème indivis) :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VIROLLEAUD, le 21/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/01/2012 sous le volume 2012P numéro 344.

S'agissant des indivisaires André GONNET et Philippe GONNET (1/6ème indivis) :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DELOCHE, le 28/12/1991, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/1992 sous le volume 1992P numéro 5688.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame RICHARD Jeanne le 20/09/2013 à PRIVAS (Ardèche).

S'agissant des indivisaires Suzanne GONNET, André GONNET et Jean GONNET :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROBERT, le 17/01/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/1989 sous le volume 8114 numéro 8.

S'agissant de Monsieur GONNET André, de Monsieur GONNET Pierre et de Monsieur GONNET Jean et de Madame GONNET Suzanne successions non réglées

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00271 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FIGARELLA Marie Nicole Germaine**, Profession inconnue
née le 24/02/1964 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 5 AV BAILLI DE SUFFREN CASSIS (13260)

USUFRUITIER
- **Monsieur FIGARELLA Jacques Charles**, Profession inconnue
né le 21/07/1934 à MARSEILLE (13)
veuf de Madame RASTOIN Catherine Germaine Marie Suzanne
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 21 CHE SAINT-JOSEPH CASSIS (13260)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	368		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	320	52	
F	313		LA PISSE	340	48	
V	1602		PREMIER GAS	570	121	
				Total	221	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Madame FIGARELLA Marie, nu-propriétaire : Donation-partage suivant acte reçu par Maître PINATEL, le 04/06/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/06/2018 sous le volume 2018P numéro 5034. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. S'agissant de FIGARELLA Jacques , usufruitier: Attestation après décès rectificative suivant acte reçu par Maître PINATEL, le 29/01/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2018 sous le volume 2018P numéro 1089. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PINATEL, le 09/11/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/12/2017 sous le volume 2017P numéro 8868. Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître DURAND, le 14/06/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/07/2007 sous le volume 2007P numéro 6773.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00272 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur JOSSERAND Pierre Jean-Marie**, Profession inconnue
né le 02/08/1954 à BRIANCON (05)
époux de Madame LUGAGNA France-Marie Marguerite Florence
marié le 05/12/2014 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 30/10/2014 par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE LAUZET-MAISON BLANCHE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame ARGENCE Lucienne Marcelle,** Profession inconnue
née le 16/01/1936 à BITCHE (57)
épouse de Monsieur HENRY Jean Paul
mariée le 22/07/1961 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 RUE DES CYGNES FONTAINE-LES-DIJON (21121)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOURDAN Louis** , Profession inconnue
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	369		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	1 300	192	
				Total	192	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 13a00ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 6a50ca Madame ARGENCE Lucienne Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a25ca Monsieur JOSSERAND Pierrre Acquisition_suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 16/02/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/03/1983 sous le volume 6360 numéro 9. S'agissant du lot N° 3 d'une contenance de 3a25ca Monsieur JOURDAN Louis Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00273 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur BERAUD Aimé , Profession inconnue

demeurant QRT DU DEYME L ISLE SUR LA SORGUE (84800)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
D	370		FREYSSINET DESSOUS LE CHEM	589	9	
				Total	9	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00274 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame PIEGAY Régine Marie**, Profession inconnue
née le 14/02/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 64 CHE DE VIE DE CLARE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	273		LE CLOT	770	121	
R	393		CHANTELOUBE	200	69	
R	396		CHANTELOUBE	820	135	
U	152		PRES DES GRANGES	681	60	
U	153		PRES DES GRANGES	360	119	
Y	461		CHAMP TONDU	719	98	
				Total	602	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/09/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/09/2006 sous le volume 2006P numéro 7995.
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 20/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/07/2006 sous le volume 2006P numéro 6155.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 26/03/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/04/2002 sous le volume 2002P numéro 2935.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00275 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARRE Martial Julien,** Profession inconnue
né le 01/05/1957 à LA TRONCHE (38)
époux de Madame GUSMINI Sylvie Danielle
marié le 18/09/2004 à MEAUDRE (38)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 31/08/2004 par Maître POUDOU
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARRE André Alphonse Fernand Décédé le 22/12/2020 à BOUJAN-SUR-LIBRON (Hérault)**
né le 29/04/1952 à LA TRONCHE (38)
Dernier domicile connu.
INCONNU

USUFRUITIER
- **Madame ROBERT Genevieve Louise,** Profession inconnue
née le 09/05/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur BARRE Paul
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 9 RUE DU CHARDONNAY VILLENEUVE-LES-BEZIERS (34420)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	274		LE CLOT	500	85	
E	881		CHAMP GERARD	200	26	
X	212		PRE PONCET	340	139	
X	836		LES HERBERES	420	55	
Y	780		RUINES DES CHIROUZAS	1 580	230	
Y	1287		LA LICHETTE	953	35	
				Total	570	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de l'usufruitière ROBERT Geneviève et des nus-propriétaires BARRE Martial et André : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DELAYE, le 23/01/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/04/1982 sous le volume 6009 numéro 10. **S'agissant de BARRE André succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00276 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame PALLIER Monique Agnès Hélène**, Profession inconnue
née le 09/03/1947 à ARLES (13)
épouse de Monsieur CONVERSAT Michel Marcel
mariée le 21/02/1978 à CANNES (06)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 AV DE LA GARE SAINT-CLAUDE (39200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	280		LE CLOT	350	49	
E	294		LE CLOT	1 030	147	
Y	1163		PIERRE NOIRE	430	8	
				Total	204	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 25/06/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/09/1974 sous le volume 3551 numéro 23.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GUYON Jeanne Juliette le 19/11/1998 à GRASSE (06)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00277	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame COIBRIE Marie-Thérèse Henriette Germaine,** Profession inconnue
née le 12/02/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur VILLANI Joël Emile
mariée le 21/12/1991 à SAINT CHAFFREY (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 CHE DES MESANGES SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur COIBRIE Jean-Marie Lucien Gédéon**, Profession inconnue
né le 16/12/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 40 RUE DUHESME PARIS (75018)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur COIBRIE Marc Henri Joseph,** Profession inconnue
né le 17/12/1950 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame NAVIZET Jocelyne Gilberte Danielle suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère) le 15/10/1997
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant APT 382-38 RUE DE LA LUIRE ECHIROLLES (38130)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	282		LE CLOT	117	32	
E	310		LE CLOT	520	81	
F	1186		LA PISSE	186	34	
V	303		PLAINE DU CASSET	504	214	
V	353		PLAINE DU CASSET	350	54	
X	452		PLANCHES	630	53	
Y	1557		STE CATHERINE	1 900	317	
				Total	785	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00278	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Jean-Marie Henri,** Profession inconnue
né le 05/09/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- Monsieur MAGLIOTTO né le 14/05/1939 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Monsieur BELLIER né le 26/08/1958 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame QUAGLIOTTO Marguerite Eliane Rose**, Profession inconnue
née le 13/11/1937 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR MME CHEILLAN Florence IMP TARDINAOU ALLAUCH (13190)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Anne Marie Andrée Henriette,** Profession inconnue
née le 22/08/1949 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FOURNIER Michel Raymond Lucien
mariée le 27/03/1971 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaît BOCHLAC

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaît BOCHLAC

demeurant 14 CH DE LA PATINIERE SAINT GENIS LAVAL (69230)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Louis Jean-Marie**, Profession inconnue
né le 05/08/1948 à BRIANCON (05)
époux de Madame ARNAUD Michelle Marguerite
marié le 23/06/1973 à PRUNIERES (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE DE L INDUSTRIE SEYSSINET PARISET (38170)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Marie-Noëlle Andrée Michelle,** Profession inconnnue
née le 16/01/1953 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BUISSON Laurent Camille
mariée le 01/04/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 109 RUE DE L ECOLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Isabelle Marie-Paule**, Profession inconnue
née le 25/01/1961 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BERNARD Jean Luc Etienne
mariée le 23/10/1993 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE LOGIS NEUF-66 LE COLOMBIER ALLAUCH (13190)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Gabriel Joseph**, Profession inconnue
né le 28/02/1955 à BRIANCON (05)
et
Madame MÜNDÖRFER Valérye Françoise Marta son épouse, Profession inconnue
mariés le 16/09/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Jocelyne Virginie Adèle**, Profession inconnue
née le 04/04/1962 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FOUCHARD Jean-François René
mariée le 23/10/1993 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 22/09/1993 par Maître ACHIN
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 294 RTE DE SAINT JOSEPH LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER** né le 27/07/1950 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Monsieur CLOT né le 05/07/1922 , Profession inconnue
L'**identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.**
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Monsieur MAGLIOTTO né le 15/01/1941
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 E0284**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25450609
LE CLOT LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	284		LE CLOT	1 270	119	
				Total	119	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 12a70ca

S'agissant des indivisaires BELLIER, CLOT et QUAGLIOTTO pour un lot inconnu et une contenance inconnue
Jugement ordonnant licitation et vente enchères publiques suivant acte administratif du TGI de GAP le 06/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/12/2017 sous le volume 2017P numéro 9010.

S'agissant des autres lots
Propriétaires inconnus
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00279	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 E0287**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25450681
LE CLOT LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	287		LE CLOT	670	66	
				Total	66	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND d'une contenance totalede 6a70ca

S'agissant du Lot N°1 d'une contenance de 3a35ca :
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a35ca :
La SAFER
AATR de la formalité initiale suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 30/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9591.
Acquisition suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 16/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3374.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00280	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USUFRUITIER
- **Madame JOURDAN Marie Joséphine Décédée le 31/05/1996 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 04/08/1907 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CHAUSSENDE Fernand Jean Casimir
Dernier domicile connu
LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	295		LE CLOT	270	41	
E	830		CLOT DE PIERRE COGNET	390	32	
F	943		PONT LA CHENAL	270	5	
V	285		PLAINE DU CASSET	370	192	
X	478		LA SOUCHIERES	530	9	
				Total	279	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00281	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MAITRE Joseph** , Profession inconnue
demeurant 37 AV MARCELIN BERTHELOT GRENOBLE (38100)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	302		LE CLOT	680	117	
Y	1161		PIERRE NOIRE	630	75	
				Total	192	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00282 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DONZEL Jean Simon**, Profession inconnue
demeurant CHE DE RAMBERT MEYREUIL (13590)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	303		LE CLOT	490	68	
E	864		CHAMP GERARD	280	16	
F	260		LA PISSE	96	26	
V	471		LES SAGNES	166	44	
Y	616		CHIROUZAS	267	55	
				Total	209	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00283	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GUGLIELMETTI Gaston** , Profession inconnue
né le 06/05/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame PHILIP Marie-Odile Anne son épouse, Profession inconnue
née le 23/07/1960 à LA TRONCHE (38)
mariés le 29/09/1979 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 40 IMP DU MONASTERE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BAYARD Gilbert Raymond Paul**, Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame QUEYROUX Dominique Juliette son épouse, Profession inconnue
née le 05/01/1952 à LYON (69)
mariés le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- PROPRIETAIRES DU BND 079 E0314
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25450798
LE CLOT LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	314		LE CLOT	1 290	147	
				Total	147	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 12a90ca

S'agissant du lot N°1 d'une constance de 5a2ca
M & Mme BAYARD
Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 02/09/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/2002 sous le volume 2002P numéro 6760.

S'agissant du lot N°2 d'une constance de 3a35ca
M & Mme GUGLIELMETTI
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/08/2000 publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/2002 sous le volume 2002P numéro 8811.

S'agissant du lot N°3 d'une constance de 4a13ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00284	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOURDAN Robert** , Profession inconnue
demeurant 87 LA ROUE RILLIEUX LA PAPE (69140)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	325		LE CLOT	1 010	144	
				Total	144	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00285 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Monsieur MARCILLE Francois Xavier Marie Gérard**, Profession inconnue
né le 29/10/1943 à PARIS (75)
Divorcé de Madame ANOUA Marie SylvieN suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE (Ain) le 08/09/2009.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LES LONGS PRES BAT B-43 CHE DU CHATELARD DIVONNE-LES-BAINS (01220)

NU-PROPRIETAIRE

- **Madame MARCILLE Sandrine Marie Pascale**, Profession inconnue
née le 17/11/1976 à PARIS (75)
épouse de Monsieur DELMOTTE Grégory Michel Christian
mariée le 11/08/2001 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 96 RUE DE MONTREUIL VINCENNES (94300)

USUFRUITIER

- **Monsieur MARCILLE Philippe Marie Emile Gérard**, Profession inconnue
né le 25/09/1948 à PARIS (75)
époux de Madame LARTISIEN Dominique Marie-Claire
marié le 01/03/1975 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 VLA THORETON PARIS (75015)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	345		REFOUR	340	110	
X	241		PRE PONCET	510	41	
				Total	151	

Origine de propriété

S'agissant des consorts MARCILLE François et Philippe:
Licitation suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/01/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/03/2008 sous le volume 2008P numéro 2144.

S'agissant De Mme MARCILLE Sandrine :
Donation suivant acte reçu par Maître MARTEL, le 21/06/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/07/2010 sous le volume 2010P numéro 5116.
Clause d'exclusion de la communauté, réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00286	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Alain Marcel Théodard,** Sans profession
né le 25/11/1958 à AIX EN PROVENCE (13)
époux de Madame FELGEIROLLES Christine Hélène
marié le 29/05/1999 à MEYREUIL (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 404 CHEMIN DE RAMBERT MEYREUIL (13590)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur VILLERD Gérard** , Retraité
né le 19/01/1948 à LYON (69)
Veuf de Madame MONTAGNON Joséphe Claudine
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 3 ALL PAUL ELUARD LE PONT-DE-CLAIX (38800)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 E0348**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U28245346
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX 950 RTE DES BAINS LE MONETIER LES BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

USUFRUITIER
- **Madame PETIT Lucienne Marie Thérèse**, Profession inconnue
née le 23/04/1926 à GARDANNE (13)
épouse de Monsieur GIRAUD Jean Marie
mariée le à MEYREUIL (13)
De nationalité française
demeurant LES ROUX MEYREUIL (13590)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	348		LA CASSE	370	70	
				Total	70	

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 4 lots d'une contenance totale de 3a70ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 92ca Propriétaire inconnu Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 93ca Monsieur VILLERD Gérard Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GAGNIERE, le 24/04/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/10/1998 sous le volume 1998P numéro 7667. S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 93ca La SAFER ATTR suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 30/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9591. Acquisition suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 16/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3374. S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 92ca Monsieur GIRAUD Alain Donation suivant acte reçu par Maître ANSELMO, le 26/06/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2579. Madame PETIT Lucienne Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00287	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur REY Yvon Jean Louis**, Profession inconnue
né le 14/07/1944 à AUBAGNE (13)
époux de Madame VITIELLO Marie Blanche
marié le 06/09/1969 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE PARADOU-23 AV SAINT SAENS MARSEILLE (13009)

INDIVISAIRE
- **Monsieur REY Guy Mathieu Fernand,** Profession inconnue
né le 02/12/1946 à MARSEILLE (13)
époux de Madame FIGUIERE Christiane Jeannine Chantal
marié le 26/01/1971 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 L HERMITAN-3 TSSEDU CIMETIERE MARSEILLE (13013)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur ROUX Bruno Régis, Profession inconnue
né le 04/08/1971 à VALENCE (26)
Divorcé de Madame MATEO Hélène Marie suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VALENCE (Drôme) le 15/01/2013.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 280 IMP DU GUERBY CHARPEY (26300)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Auguste Louis,** Profession inconnue
né le 02/04/1932 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BONNARDEL Geneviève Eugénie
marié le 03/02/1973 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DU GRAND PRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame GONNET Claude Aimée Pierrette,** Profession inconnue
née le 31/07/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur ROUX Alain François Claude
mariée le 06/06/1970 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE PAUL ELUARD PORTES LES VALENCE (26800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	349		LA CASSE	690	136	
				Total	136	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 6a90ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a46ca
FAURE Auguste
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 11/06/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/1983 sous le volume 6489 numéro 27.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a72ca
ROUX Bruno nu-propriétaire
ATTR suivant acte reçu par Maître PEROT, le 09/05/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/05/2011 sous le volume 2011P numéro 4006.
Donation-partage après division suivant acte reçu par Maître PEROT, le 29/12/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2011 sous le volume 2011P numéro 2271.
GONNET Claude usufruitière
Attestation après décès et ATTR suivant acte reçu par Maître CHAVET, le 13/03/1984 et le 26/11/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/10/1984 et le 18/12/1984 sous le volume 6821 numéro 14.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 1a72ca
Indivisaires REY
Partage suivant acte reçu par Maître COULOMB, le 13/02/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2007 sous le volume 2007P numéro 3191.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COULOMB, le 13/02/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2007 sous le volume 2007P numéro 3190.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COULOMB, le 28/05/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/08/2001 sous le volume 2001P numéro 5938.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00288	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PAILLER Auguste** , Profession inconnue
demeurant GARDANNE (13120)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	432		LES LONJAGNES	516	85	
				Total	85	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00289	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Serge Louis Jules Décédé le 25/05/2016 à NICE (Alpes Maritimes)**
né le 13/04/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame DONSIMONI Marie Jeanne Antoinette Françoise
Dernier domicile connu
6 RUE VERDI NICE (06000)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Michèle Lucie Jeanne Décédée le 30/04/2019 à NEMOURS (Seine et Marne)**
née le 10/10/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
RES LE VALLON BAT B-14 RUE CHARLES MEUNIER AVON (77210)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Chantal Amélie Charlotte**, Retraitée
née le 23/06/1948 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MAURO Jean Louis Noël Auguste
mariée le 07/06/1969 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 37 AV PAUL DOUMER RESIDENCE LE VERSEAU BEAUSOLEIL (06240)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Colette décéée Reine Josette Décédée le 21/08/2021 à GRASSE (Alpes Maritimes)**
née le 01/11/1949 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur LIMON Alain François Pierre
Dernier domicile connu
LE SEXTANT N 144- AV DES CHENEAUX FAYENCE (83440)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	435		LES LONJAGNES	165	34	
E	889		CHAMP GERARD	1 310	69	
V	424		LES SAGNES	145	40	
V	1633		LES SAGNES	390	53	
X	522		LA SOUCHIERES	950	157	
Y	802		PRE LONG	420	115	
Y	1264		LA LICHETTE	450	141	
Y	1357		PRE LONG	560	73	
				Total	682	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 11/04/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/05/1988 sous le volume 7809 numéro 1. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GONNET Laurence Antoinette virginie le 12/11/2011 à NEMOURS (Seine et Marne) **S'agissant de Monsieur MARTINON Serge, Madame MARTINON Michèle et Madame MARTINON Colette successions non réglées**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00290 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MOULINARD Claude Hervé**, Profession inconnue
né le 20/01/1955 à SALON-DE-PROVENCE (13)
époux de Madame FOURNIER René Marie Léonie
marié le 28/07/1984 à CHATEAUNEUF (73)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 68 IMP DE LA MAISONNETTE COISE ST-JEAN-PD-GAUTHIER (73800)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BERAUD Aimé** , Profession inconnue
demeurant QRT DU DEYME L ISLE SUR LA SORGUE (84800)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	442		LES LONJAGNES	440	62	
				Total	62	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 4a40ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a20ca : Monsieur BERAUD Aimé Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a20ca Monsieur MOULINARD Claude Partage suivant acte reçu par Maître MONTMASSON, les 04/07/1987 et 21/07/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/10/1987 sous le volume 7634 numéro 4.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00291	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOURDAN Hermance** , Profession inconnue
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	443		LES LONJAGNES	490	45	
V	439		LES SAGNES	500	52	
V	1640		PIED DU BOIS	541	4	
X	527		LA SOUCHIERES	670	59	
				Total	160	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00292 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame HERLAUT Jacqueline Françoise Madeleine,** Retraitée
née le 19/11/1946 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur MOULAIRE Guy Marcel
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 1 RUE DES AIGRETTES PLOEMEUR (56270)

USUFRUITIER
- **Madame BARRELLE** née le 19/03/1913
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	456		LES LONJAGNES	620	130	
E	826		CLOT DE PIERRE COGNET	280	27	
X	502		LA SOUCHIERES	432	101	
Y	645		CHIROUZAS	200	39	
Y	1250		LA LICHETTE	460	106	
				Total	403	

Origine de propriété

S'agissant de Madame HERLAUT Jacqueline
Donation-partage suivant acte reçu par Maître ROUX, les 05/01/1991 et 09/01/1991, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/04/1991 sous le volume 1991P numéro 2808.
Réserve d'usufruit
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner.

S'agissant de Madame BARRELLE
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00293	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE ALPES COTE D AZUR** Au capital social de 2 380 302 euros
SA à conseil d'administration RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 70735011200017
RTE DE LA DURANCE CS 20017 MANOSQUE (04100)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 E0467**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U28225705
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX LE MONETIER LES BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	467		LES LONJAGNES	1 160	188	
				Total	188	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 4 lots d'une contenance totale de 11a60ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a57ca :
La SAFER
ATTR suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 30/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9591.
Acquisition suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 16/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2019sous le volume 2019P numéro 3374.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a57ca :
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 5a14ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 1a32ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00294	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur FINAT Jean Antoine, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	471		LES LONJAGNES	305	5	
V	318		PLAINE DU CASSET	64	26	
				Total	31	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00295 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GONNET Adrien Antoine,** Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant CHEZ M FAURE AUGUSTE-LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	472		LES LONJAGNES	350	101	
F	965		PONT LA CHENAL	160	40	
V	118		PETIT TABUC	440	42	
Y	359		FONTETE	340	91	
Y	1169		PIERRE NOIRE	580	79	
Y	1340		LA VERSANNE	340	64	
				Total	417	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00296 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame AGOSTINI Claire** , Retraitée
née le 15/08/1932 à PARIS (75)
épouse de Monsieur JOLY Joseph Albert Noël
mariée le 07/07/1949 à PARIS (75)
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PASSEGGIATA TRENTO TRIESTE 1 VENTIMIGLIA (18039 ITALIE)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	473		LES LONJAGNES	180	51	
E	566		LES LONJAGNES	920	87	
V	1657		LES SAGNES	463	60	
V	1659		LES SAGNES	400	64	
X	203		PRE PONCET	445	104	
				Total	366	

Origine de propriété

S'agissant des parcelles E 566, E 473 et X 203 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/09/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/11/2000 sous le volume 2000P numéro 8863.

S'agissant des parcelles V 1657 et V 1659 :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00297 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Auguste Louis,** Profession inconnue
né le 02/04/1932 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BONNARDEL Geneviève Eugénie
marié le 03/02/1973 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DU GRAND PRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	478		LES LONJAGNES	450	1	
F	498		LA CHALP	780	150	
F	1176		LA PISSE	424	83	
V	112		PETIT TABUC	1 007	116	
V	209		PLAINE DU CASSET	560	166	
V	215		PLAINE DU CASSET	586	51	
X	139		LE JARDIN	316	71	
X	140		LE JARDIN	444	98	
Y	861		LES SENAUDES	310	56	
				Total	792	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des parcelles E 478, F 498, V 112, 209, 215 et Y 861 : Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 11/06/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/1983 sous le volume 6489 numéro 27. Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant des parcelles X139 et X 140 : Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/12/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/02/1975 sous le volume 3641 numéro 31. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/12/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/02/1975 sous le volume 3641 numéro 30. S'agissant de la parcelle F 1176 : Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00298	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame VERNET Joséphine** , Profession inconnue
épouse de Monsieur DONZEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	481		LES LONJAGNES	50	5	
				Total	5	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00299 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DANIEL Pascal** , Profession inconnue
né le 13/08/1964 à SALON DE PROVENCE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 16 RUE LAFAYETTE SAINT CHAMAS (13250)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DANIEL Marie-Noëlle Jeanne**, Profession inconnue
née le 31/01/1968 à ISTRES (13)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur SCHRÖDER Philip Daniel le 24/11/2022 enregistré au Tribunal de Grande Instance de BRIANCON (Hautes-Alpes).
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 7 RUE JOSEPH SILVESTRE BRIANCON (05100)

USUFRUITIER
- **Monsieur DANIEL Henri** , Profession inconnue
né le 17/07/1923
veuf de Madame CACERES Isabel
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	484		LES LONJAGNES	66	47	
V	421		LES SAGNES	142	32	
Y	1574		PRES DU COLLET	357	18	
				Total	97	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur DANIEL Henri usufruitier : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 18/10/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2002 sous le volume 2002P numéro 9066. S'agissant de Monsieur DANIEL Pascale et Madame DANIEL Marie-Noëlle : Donation-partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 18/10/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2002 sous le volume 2002P numéro 9068. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 18/10/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2002 sous le volume 2002P numéro 9066.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00300	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame CHANTRIAUX Claude Marilyse,** Profession inconnue
née le 22/05/1955 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant AEROMOTEL CHALET 54-TERRAIN D AVIATION SAINT-CREPIN (05600)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHANTRIAUX Pascal Jean Gabriel,** Profession inconnue
né le 11/06/1957 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
époux de Madame BOUDROT Evelyne Jeanne Yvonne
marié le 24/12/1977 à ROMANS SUR ISERE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE DE L OISANS MEYLAN (38240)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHANTRIAUX Vincent Georges Marcel,** Profession inconnue
né le 15/05/1959 à GRENOBLE (38)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 14 BD VOLTAIRE ROMANS-SUR-ISERE (26100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame CHANTRIAUX Vanessa Elodie**, Profession inconnue
née le 05/03/1987 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant CHEMIN DU CORNU-PRELLES SAINT MARTIN DE QUEYRIERES (05120)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame CHANTRIAUX Cyrielle Cassandre,** Profession inconnue
née le 18/03/1991 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 20 CHE DE LA TOUR BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	487		LES LONJAGNES	310	68	
V	131		PETIT TABUC	222	28	
V	1620		LES SAGNES	300	110	
Y	1288		LA LICHETTE	477	61	
				Total	267	

Origine de propriété

S'agissant des indivisaires CHANTRIAUX Pascal et Vincent pour ½ :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BERLIOZ RICETTI, le 19/06/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/07/2017 sous le volume 2017P numéro 5064.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame BOUVENE le 22/02/2018 à ROMANS SUR ISERE (Drôme).

S'agissant des indivisaires CHANTRIAUX Claude Vanessa et Cyrielle pour ½ :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGUILAR, le 12/01/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/2018 sous le volume 2018P numéro 779.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame BERAUD Jeanne le 27/12/2019 à BRIANCON (Hautes Alpes).

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00301	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Madame BERARD Marie Josette Zélie Décédée le 05/01/2012 à NICE (Alpes Maritimes)
née le 25/06/1927 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CHIONCHINI André Pierre
Dernier domicile connu
LES IRIS BLOC C2 ESC 02- HLM LAS PLANAS LES IRIS NICE (06100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BERARD Jean-Claude René François,** Retraité
né le 15/02/1953 à NICE (06)
époux de Madame SPEISER Marie-Claude Luba Jenny
marié le 02/12/1972 à MAUBEUGE (59)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 280 CHE DE MARGERIE MONTBOUCHER-SUR-JABRON (26740)

INDIVISAIRE
- Madame BERARD Denise , Retraitée
née le 28/05/1955 à NICE (06)
épouse de Monsieur SCOFFIER Bernard Marc Georges
mariée le 01/07/2000 à CASTAGNIERS (06)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 31/05/2000 par Maître PREVY.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 267 CHE DES LAUNES CARROS (06510)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	488		LES LONJAGNES	350	58	
E	893		CHAMP GERARD	520	55	
V	1621		LES SAGNES	480	115	
Y	1172		PIERRE NOIRE	655	95	
				Total	323	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître SORRET, le 11/03/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/03/1992 sous le volume 1992P numéro 2073. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame BERARD Suzanne le 06/12/2018 à NICE (Alpes Maritimes). **Succesion de Mme BERARD Marie non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00302 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame ARGENCE Lucienne Marcelle**, Profession inconnue
née le 16/01/1936 à BITCHE (57)
épouse de Monsieur HENRY Jean Paul
mariée le 22/07/1961 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 RUE DES CYGNES FONTAINE-LES-DIJON (21121)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	527		LES LONJAGNES	560	130	
E	534		LES LONJAGNES	192	36	
V	202		PLAINE DU CASSET	960	60	
X	228		PRE PONCET	726	80	
X	399		PRE PONCET	964	128	
Y	1448		STE CATHERINE	1 140	128	
Y	1463		STE CATHERINE	600	89	
				Total	651	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BAUT, le 14/10/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/11/1997 sous le volume 1997P numéro 8141.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00303 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame PALLIER Monique Agnès Hélène**, Profession inconnue
née le 09/03/1947 à ARLES (13)
épouse de Monsieur CONVERSAT Michel Marcel
mariée le 21/02/1978 à CANNES (06)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 AV DE LA GARE SAINT-CLAUDE (39200)

PROPRIETAIRE
- **Madame AGOSTINI Claire** , Retraitée
née le 15/08/1932 à PARIS (75)
épouse de Monsieur JOLY Joseph Albert Noël
mariée le 07/07/1949 à PARIS (75)
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PASSEGGIATA TRENTO TRIESTE 1 VENTIMIGLIA (18039 ITALIE)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	528		LES LONJAGNES	510	78	
				Total	78	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a10ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a55ca : Madame AGOSTINI Claire Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/09/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/11/2000 sous le volume 2000P numéro 8863. S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a55ca Madame PALLIER Monique Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 25/06/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/09/1974 sous le volume3551 numéro 51.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00304	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Gabriel Joseph**, Profession inconnue
né le 28/02/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame MUNDORFER Evelyne Francine Marta
marié le 16/09/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	533		LES LONJAGNES	330	9	
F	1308		PONT LA CHENAL	419	72	
V	186		PLAINE DU CASSET	780	6	
X	307		PRE PONCET	169	22	
X	312		PRE PONCET	520	142	
X	370		PRE PONCET	46	17	
X	371		PRE PONCET	330	44	
X	510		LA SOUCHIERES	600	58	
Y	128		COMBEYNOT	870	113	
Y	443		CHAMP TONDU	590	137	
Y	463		CHAMP TONDU	880	143	
Y	629		CHIROUZAS	880	190	
Y	1521		STE CATHERINE	337	61	
				Total	1 014	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des parcelles Y 443, Y 463, Y 629 : Adjudication suivant acte reçu par le Tribunal de Grande Instance de GAP, le 06/09/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/06/2019 sous le volume 2019P numéro 4598. S'agissant des parcelles F 1308, V 186, X 307, X 312, X 370, X 371, X 510, Y 128, Y 1521 : Jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP, le 06/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/12/2017 sous le volume 2017P numéro 9010. S'agissant de la parcelle E 533 Partage et ATTR suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 29/06/1982 et 20/04/1983, publié au service de publicité foncière de GAP les 03/12/1982 et 18/05/1983 sous le volume 6232 numéro 16.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00305	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Marie France Raymonde**, Profession inconnue
née le 16/01/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur JOUBERJEAN Gabriel René
mariée le 27/01/1968 à CHAMPCELLA (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHAMP DU FRAYSSE CHAMPCELLA (05310)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	545		LES LONJAGNES	450	31	
				Total	31	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/05/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/07/2009 sous le volume 2009P numéro 4664.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/01/2008 sous le volume 2008P numéro 380.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par dél...
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00306	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DONZEL Maurice Marcel Décédé le 22/08/2020 à NICES (Alpes Maritimes)**

né le 28/04/1925 à 83 CARNOULES
époux de Madame BOURRET Jacqueline Marcelle louise
Dernier domicile connu
LE BEL CANTO BAT A-43 BBD PIERRE SEMARD NICE (06300)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	547		LES LONJAGNES	426	90	
V	117		PETIT TABUC	440	43	
V	354		PLAINE DU CASSET	350	5	
V	519		LES SAGNES	105	45	
				Total	183	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 31/03/1979, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/04/1979 sous le volume 4840 numéro 19.

Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00307 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame MEALLAN Augusta Sidonie Rose, Décédée le 07/02/2001 à GAP (Hautes Alpes)**
née le 03/07/1925 à PRUNIERES (05)
Dernier domicile connu.
INCONNU

INDIVISAIRE
- **Madame GALLICE Brigitte Jocelyne Yvonne,** Profession inconnue
née le 17/01/1957 à VALENCE (26)
épouse de Monsieur ROBERT Roland Jean Hippolyte
mariée le 25/06/1977 à BOURG-LES-VALENCE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES PETITS ROBINS 5 RUE DU VERGER LIVRON SUR DROME (26250)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GALLICE Alain Bernard,** Profession inconnue
né le 28/01/1956 à VALENCE (26)
époux de Madame KELECHIAN Agnès
marié le 29/08/1992 à PRADES (66)
En seconde noce sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CLOS SARAH 8 BRUE LOUIS BRAILLE VILLEURBANNE (69100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PELLICIOLI** né le 05/05/1950 , Profession inconnue
né le 05/05/1950
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame DERBEZ Marie Rose Lydie**, Profession inconnue
née le 20/02/1937 à PRUNIERES (05)
épouse de Monsieur BOUCHET Laurent Michel
mariée le 20/02/1960 à RIBIERS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame GALLICE Jeannine Emilienne Pierrette Décédée le 13/03/2017 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 02/12/1931 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur GARIBALDI André Regis
Dernier domicile connu.
PAR M ARIBALDI Jean-Pierre 10 CHE DE SARRAGOUSSE ROGNAC (13340)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNEAU Jean Pierre,** Retraité
né le 17/02/1949 à MARSEILLE (13)
époux de Madame REBEYROL Maryse
marié le 16/08/1975 à THIVIERS (24)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 19 RUE D'ESTEIL (LA MATELLE) AUZAT LA COMBELLE (63570)

INDIVISAIRE
- **Consorts BERNARD,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MAITRE LAGLACE-MARONIAN 6A RUE DE VILLARS GAP (05000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur DERBEZ Robert Michel Charles**, Profession inconnue
né le 02/05/1961 à GAP (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame DERBEZ Madeleine Solange Gabrielle,** Profession inconnue
née le 22/07/1939 à PRUNIERES (05)
épouse de Monsieur ROBERT Pierre René Roger
mariée le 25/08/1962 à RIBIERS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur DURAND Robert Henri Jean**, Profession inconnue
né le 22/06/1952 à GAP (05)
époux de Madame GARNIER Yolande Jeanne Mauricette Charlotte
marié le 29/04/1978 à CHORGES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES SEYMATS CHORGES (05230)

INDIVISAIRE
- **Madame DERBEZ Roseline Josette Michèle**, Profession inconnue
née le 01/09/1958 à GAP (05)
épouse de Monsieur BONNEFOY Patrick Robert Marc
mariée le 25/02/1978 à GAP (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame PELLICIOLI Martine** , Sans profession
née le 16/10/1964 à GRENOBLE (38)
épouse de Monsieur MARTIN Maurice Simon Michel
mariée le 01/06/1985 à VALENCOGNE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis
De nationalité française
demeurant 139 C RUE DE LA BOURGEAT RIVES (38140)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNEAU Sylvette Micheline Yvonne**, Retraitée
née le 25/07/1950 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur MELIET Jean Louis François Etienne
mariée le 08/07/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 120 CHEMIN DE BELLEVUE STE ANASTASIE SUR ISSOLE (83136)

INDIVISAIRE
- **Consorts TESSA**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MAITRE LAGLACE-MARONIAN 6A RUE DE VILLARS GAP (05000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PELLICIOLI Bruno Victor**, Commercial
né le 02/02/1968 à GRENOBLE (38)
demeurant 54 RUE CARNOT GENAS (69740)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PELLICIOLI André Jean-Marie Louis**, Retraité
né le 08/04/1948 à GRENOBLE (38)
époux de Madame SCHUFFENECKER Nicole Marie Paulette
marié le 27/11/1971 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 158 RTE DU CLIAUX VALENCOGNE (38730)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GALLICE Christian Marcel**, Retraité
né le 03/03/1954 à VALENCE (26)
époux de Madame JOINEAU Sylvie Mireille Jacqueline
marié le 11/07/2003 à PARIS (75)
En seconde noce sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 112 AV FELIX FAURE PARIS (75015)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GALLICE Emile Eugène André**, Profession inconnue
né le 03/11/1941 à SAINT-CHAMOND (42)
époux de Madame PLANO Filippa
marié le 29/10/1966 à SAINT-GENIS-TERRENOIRE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GALLICE André Eugène Marie Décédé le 15/09/2003 à SAINT CHAMOND (Loire)**
né le 25/04/1931 à SAINT-CHAMOND (42)
Dernier domicile connu.
19 RUE NOTRE-DAME SAINT-ETIENNE (42000)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GALLICE Robert Eugène Marie**, Profession inconnue
né le 04/06/1937 à SAINT-CHAMOND (42)
époux de Madame COLOMBET Jeannine
marié le 02/03/1961 à SAINT-ETIENNE (42)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

PROPRIETAIRE
- **Madame GALLICE Gracieuse Lydie Décédée le 22 juillet 2010 à AIX EN PROVENCE (Bouche du Rhône)**
née le 26/01/1921 à AIX EN PROVENCE (13)
épouse de Monsieur BREMOND Marcel Jules
Dernier domicile connu
433 AV JEAN MONNET AIX EN PROVENCE (13090)

PROPRIETAIRE
- **Madame GALLICE Gabrielle Augustine Denise Décédée le 15 octobre 2010 à ANTIBES (Alpes Maritimes)**
née le 20/06/1926 à AIX EN PROVENCE (13)
Dernier domicile connu
LE GRAND SUD 109 BD RAYMOND POINCARE JUAN LES PINS (06160)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	548		LES LONJAGNES	438	46	
F	505		LA CHALP	305	11	
V	1616		LES SAGNES	578	76	
V	1617		LES SAGNES	755	70	
X	390		PRE PONCET	620	129	
Y	1577		PRES DU COLLET	240	2	
				Total	334	

Origine de propriété

S'agissant de l'indivisaire TESSA :
Partage suivant acte reçu par Maître LAGLACE-MARONIAN, le 22/07/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

S'agissant de l'indivisaire BERNARD :
Partage suivant acte reçu par Maître LAGLACE-MARONIAN, le 22/07/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAGLACE-MARONIAN, le 22/07/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

S'agissant de l'indivisaire DURAND Robert pour 1/21ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAGLACE-MARONIAN, le 17/11/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/12/2016 sous le volume 2016P numéro 8321.

S'agissant des indivisaires PELLICCIOLI André et PELLICIOLI nés le 05/05/50, 06/10/1964 et le 02/02/1968 pour 1/21ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BAUD, le 21/02/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/03/2014 sous le volume 2014P numéro 2242.

S'agissant des indivisaires BONNEAU Jean-Pierre et Sylvette pour 1/14ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/06/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/07/2000 sous le volume 2000P numéro 5352.

S'agissant de l'indivisaire MAELLAN Augusta pour 5/28ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/06/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/07/2000 sous le volume 2000P numéro 5351.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/06/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/07/2000 sous le volume 2000P numéro 5350.
S'agissant de MAELLAN Augusta succession non réglée

S'agissant des indivisaires GALLICE André, Robert et Emile pour 1/7ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/06/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/07/2000 sous le volume 2000P numéro 5349.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame BOY Jeanne le 24/03/1991à SAINT-CHAMOND (Loire).
S'agissant de GALLICE André succession non réglée

S'agissant des indivisaires DERBEZ Marie, Madeleine, Robert, Roseline pour 1/7ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/06/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/07/2000 sous le volume 2000P numéro 5348.

S'agissant des indivisaires GALLICE Gracieuse et Gabrielle pour 1/7ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/06/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/07/2000 sous le volume 2000P numéro 5347.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame CROSASSO Louise le 30/12/1981 à LA TRONCHE (Isère).
S'agissant de GALLICE Gracieuse et Gabrielle succession non réglée

S'agissant des indivisaires GALLICE Christian, Alain et Brigitte pour 1/14ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/06/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/07/2000 sous le volume 2000P numéro 5346.

S'agissant de l'indivisaire GALLICE Jeannine pour 1/7ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/06/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/07/2000 sous le volume 2000P numéro 5344.
S'agissant de GALLICE Jeannine succession non réglée

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00308 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Augusta Delphine Thérèse Décédée le 17/03/2011 à NANS-LES-PINS (Var)**
née le 04/09/1921 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
PAR BOSIA JOSETTE 37 RUE DE VERDUN MARSEILLE (13005)

PROPRIETAIRE
- Madame JORDAN Maria Berthe, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MME DUBREUIL 2 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS PARIS (75013)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 E0563**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25477190
LES LONJAGNES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	563		LES LONJAGNES	530	4	
				Total	4	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND compos é de 2 lots d'une contenance totale de 5a30ca : S'agissant du Lot N°1 d'une contenance de 2a65ca Madame JORDAN Maria Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a65ca Madame MARTIN Augusta pour1/2 Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PERRIN, le 05/08/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/12/1995 sous le volume 1995P numéro 8442. **Succession non réglée** S'agissant des autres indivisaires : Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00309	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur **JOURDAN Antoine Simon Jude**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	564		LES LONJAGNES	500	78	
				Total	78	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00310	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Christian Pierre Marie**, Profession inconnue
né le 25/09/1972 à BRIANCON (05)
époux de Madame PEIROTTE Séverine Sandrine Patricia
marié le 12/08/2000 à VAL-DE-PRES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant DIVONA PARK 1-268 BD DES EPINETTES DIVONNE-LES-BAINS (01220)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Anne Marie Claude**, Profession inconnue
née le 29/01/1968 à SURESNES (92)
épouse de Monsieur AUJARD-CATOT Jean-Luc Roland
mariée le 19/12/2001 à CARPENTRAS (84)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Marie Thérèse Andrée Décédée le 07/07/2017 à FREJUS (Var)**
née le 17/08/1925 à MONTGENEVRE (05)
épouse de Monsieur LAGIER Etienne Auguste Henri
Dernier domicile connu
40 IMP DES HORTS FREJUS (83600)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Jean André Victor**, Profession inconnue
né le 20/07/1954 à GAP (05)
époux de Madame ALBERT Roselyne Eugénie
marié le 04/09/1976 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît BOCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît BOCHAS

demeurant LES ALBERTS MONTGENEVRE (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Maurice Alfred Auguste Décédé le 01/03/2019 à GAP (Hautes Alpes)**
né le 19/07/1927 à MONTGENEVRE (05)
Dernier domicile connu
INCONNU

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Richard jean-Paul** Profession inconnue
né le 28/08/1954 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame CARMELA Agnès Antoinette Joséphine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 28 avril 2005
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 7 RUE DE L'ECOLE BELMONT (39380)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Elisabeth Marie Hélène**, Profession inconnue
née le 22/01/1969 à MEUDON (92)
épouse de Monsieur de CARVALHO Antonio Paulo
mariée le 21/02/2004 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Frédérique Marie Renée**, Profession inconnue
née le 21/02/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur LIOTARD Yves
mariée le 26/08/1989 à LE PUY EN VELAY (43)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Catherine Elisabeth,** Profession inconnue
née le 11/12/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant APPARTEMENT 203 RESIDENCE L ET-32 RTE DE GRENOBLE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Patrick François**, Retraité
né le 01/11/1955 à GAP (05)
époux de Madame ORDISSO Chantal
marié le 30/04/1983 à RISOUL (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 246 RUE DES PEUPLIERS LA GERARDE SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Jean Simon,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHE DE RAMBERT MEYREUIL (13590)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur VILLERD Gérard ,** Retraité
né le 19/01/1948 à LYON (69)
époux de Madame MONTAGNON Joséphe Claudine
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 3 ALL PAUL ELUARD LE PONT-DE-CLAIX (38800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	565		LES LONJAGNES	580	71	
				Total	71	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 5a80ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de1a45ca
Monsieur DONZEL Jean
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de1a45ca
Monsieur VILLERD Gérard
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GAGNIERE, le 28/07/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/10/1998 sous le volume 1998P numéro 7667.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 2a90ca
Les consorts MARTINON Jean, Patrick et Christian pour 3/45ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 07/07/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/07/2015 sous le volume 2015P numéro 5006.
Les consorts MARTINON Richard et Catherine pour 1/5ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 05/03/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2004 sous le volume 2004P numéro 2586.
Pour les consorts MARTINON Frédérique, Anne et Elisabeth :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/06/1978 sous le volume 4555 numéro 23.
S'agissant de Madame MARTINON Marie et Monsieur MARTINON Maurice successions non réglées

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00311	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ROUL Annick Patricia**, Adjoint technique
née le 30/07/1966 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant N° 264 LA JOUMARE SAINT-CREPIN (05600)

INDIVISAIRE
- **Madame ROUL Patricia Marie Thérèse,** Profession inconnue
née le 27/03/1960 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur KADER Georges Farouk
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 2 RUE DE LA VIGNE IMMEUBLE L'HIRONDELLE LE THOR SISTERON (04200)

INDIVISAIRE
- **Madame ROUL Marie-Claude Françoise**, ATSEM
née le 17/01/1964 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur GUYOT Michel Raymond suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 24/11/1988
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 12 RUE CENTRALE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame ROUL Christine Suzanne,** Profession inconnue
née le 15/11/1962 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 3 LE CHABAS BRIANCON (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	570		LES LONJAGNES	280	96	
U	385		COTE DES GRANGES	800	65	
U	386		COTE DES GRANGES	1 710	141	
				Total	302	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 19/07/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/08/2000 sous le volume 2000P numéro 5751. Extinction de l'usufruit au décès de Monsieur ROUL Robert le 29/08/2002 à BRIANCON (Hautes Alpes)

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00312 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

GÉRANT, MANDATAIRE, GESTIONNAIRE

- **OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Autre personne morale de droit privé

Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 66204311602154

5 RUE DES SILOS GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	575		LES LONJAGNES	190	14	
E	816		CLOT DE PIERRE COGNET	164	36	
E	1750		CHAMP GERARD	3 770	116	
F	179		AU DESSUS LE CANAL DE VILL	1 430	88	
				Total	254	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte administratif, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/08/1969 sous le volume 2631 numéro 3

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00313 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur GONNET X
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Suzanne Marcelle Lucille Décédée le 22/05/1992 à VALENCE (Drôme)**
née le 13/05/1921 à VILLENEUVE (04)
épouse de Monsieur GRAVIERE Paul Charles Simon
Dernier domicile connu
RES L'EDEN APPART 307- RUE JEAN BAPTISTE LULLI VALENCE (26000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CORSI** né le 24/08/1953 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur CORSI** né le 15/06/1957 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Pierre Jacques Décédé le 07/09/2019 à VALENCE (Drôme)**né le 05/11/1933 à VALENCE (26)
époux de Madame MALIZE Simonne Pierrette Maria
Dernier domicile connu.
15 ALL FRANCOIS MANSART VALENCE (26000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Jean dcédé Charles Simon décédé le 15/11/2001 à VALENCE (Drôme)**
né le 07/04/1942 à VALENCE (26)
dernier domicile connu
77 AV MARC URTIN BOURG LES VALENCE (26500)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET André Louis Claudius**, Profession inconnue
né le 25/06/1951 à VALENCE (26)
époux de Madame PIROWSKI Catherine
marié le 22/07/1978 à VALENCE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RECOULE CHARMES-SUR-RHONE (07800)

INDIVISAIRE
- Monsieur CORSI né le 25/05/1950 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET André Georges Adrien Décédé le 22/07/2003 à VALENCE (Drôme)**
né le 19/03/1932 à VALENCE (26)
époux de Madame REVOL Aline Andrée
Dernier domicile connu
LES PATIOS N 12 BEAUVALLON (26800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Philippe Jean Jacques,** Retraité
né le 27/07/1959 à VALENCE (26)
époux de Madame ROCHETTE Josiane
marié le 01/08/1981 à LE TEIL (07)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 225 CHE DE LA PINATTE SAINT-PERAY (07130)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHARBONNEL Xavier Fortunat**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur VERNET Placide** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame RICHARD Jeanne Reine décédée le 20/09/2013 à PRIVAS (Ardèche).**
née le 02/09/1924 à ANTHONY (92)
épouse de Monsieur GONNET Claude
Dernier domicile connu.

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	813		CLOT DE PIERRE COGNET	270	28	
				Total	28	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 2a70ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 68ca
Monsieur CHARBONNEL Xavier
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 1a35ca :
Les Consorts GONNET X pour 1/6ème:
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GIRAUD-VIALLET le 08/12/2020, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.
Les Consorts RICHARD Jeanne, GONNET Philippe et GONNET André Louis Claudius :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DELOCHE le 28/412/1991, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/1992 sous le volume 1992P numéro 5688.
Les indivisaires GONNET Jean, Pierre, André, Suzanne :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROBERT le 17/01/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/1989 sous le volume 8114 numéro 8.
S'agissant de Madame GONNET Monsieur GONNET André Georges Suzanne, Monsieur GONNET Pierre et Monsieur GONNET Jean successions non réglées

S'agissant du lot du N° 3 d'une contenance de 67ca
Monsieur VERNET Placide
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant des indivisaires CORSI lot et contenance non précisés
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VIROLLEAUD le 21/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/01/2012 sous le volume 2012P numéro 344.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00314	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur VERNET Placide** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	814		CLOT DE PIERRE COGNET	170	70	
V	541		PIED DU BOIS	130	31	
				Total	101	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00315	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DONZEL Jean-Baptiste Xavier,** Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	815		CLOT DE PIERRE COGNET	336	88	
				Total	88	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00316 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur ROUX Bruno Régis**, Profession inconnue
né le 04/08/1971 à VALENCE (26)
Divorcé de Madame MATEO Hélène Marie suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VALENCE (Drôme) le 15/01/2013.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 280 IMP DU GUERBY CHARPEY (26300)

USUFRUITIER
- **Madame GONNET Claude Aimée Pierrette**, Profession inconnue
née le 31/07/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur ROUX Alain François Claude
mariée le 06/06/1970 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE PAUL ELUARD PORTES LES VALENCE (26800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	817		CLOT DE PIERRE COGNET	350	52	
Y	642		CHIROUZAS	360	65	
Y	1419		PRE LONG	330	2	
				Total	119	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur ROUX Bruno Donation-partage avec division suivant acte reçu par Maître PEROT, le 29/12/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2011 sous le volume 2011P numéro 2271. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant ROUX Alain né le 22/09/1944 au décès du disposant. S'agissant de Madame GONNET Claude Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00317 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur CONTIER Joseph** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	821		CLOT DE PIERRE COGNET	253	60	
V	371		PLAINE DU CASSET	280	10	
X	315		PRE PONCET	230	5	
				Total	75	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00318 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame CHAUSSENDE Edith Odette Victorine**, Profession inconnue
née le 04/03/1938 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur LOHR Dominique Albert
mariée le 31/03/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 42 TRAVERSE LE MEE MARSEILLE (13008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	822		CLOT DE PIERRE COGNET	224	52	
V	1601		PREMIER GAS	1 260	174	
X	343		PRE PONCET	239	117	
Y	650		CHIROUZAS	670	123	
				Total	466	

Origine de propriété

Donation-Partage suivant acte reçu par Maître LENTHERIC, le 16/06/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/1981 sous le volume 5508 numéro 20.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00319 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur CALLIER Jean** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant RUE SAINT ALEXIS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	831		CLOT DE PIERRE COGNET	510	85	
				Total	85	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00320	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BONNARDEL Auguste** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	859		CHAMP GERARD	270	1	
V	213		PLAINE DU CASSET	364	29	
V	290		PLAINE DU CASSET	250	67	
X	189		LE JARDIN	280	38	
				Total	135	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00321 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHAUSSENDE Jean Auguste,** Retraité
né le 08/08/1930 à MARSEILLE (13)
époux de Madame PAPPALARDO Marie-France Alice
marié le 17/05/2008 à FRONTIGNAN (34)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 10 IMP DES BEGONIAS FRONTIGNAN (34110)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	862		CHAMP GERARD	390	54	
X	520		LA SOUCHIERES	200	38	
Y	761		RUINES DES CHIROUZAS	1 030	100	
				Total	192	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 29/05/1981 et 06/07/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/09/1981 sous le volume 5744 numéro 8.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00322 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Théophile Denis Alphonse**, Profession inconnue
né le 18/07/1965 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Annie CORDIER le 20/03/2017 enregistré au Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes).
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Viviane Léontine Gisèle**, Profession inconnue
née le 04/08/1961 à BRIANCON (05)
Divorcé de Monsieur Jean-Paul Mario ERMACORA suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 26/04/2000.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Josette Julienne Yvette**, Profession inconnue
née le 17/12/1959 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur REMOND Patrick Louis Joseph
mariée le 11/08/1979 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	895		CHAMP GERARD	230	49	
V	531		PIED DU BOIS	900	1	
V	1643		PIED DU BOIS	620	133	
				Total	183	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 23/07/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/09/1980 sous le volume 5332 numéro 2.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00323	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur PAILLER Claude Xavier, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 55 BD BAILLE MARSEILLE (13006)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	896		CHAMP GERARD	240	42	
				Total	42	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00324 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PORTA Georges Jean,** Profession inconnue
né le 09/05/1936 à MARSEILLE (13)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LA JOLIETTE-78 AV 7EME RGT TIR ALGERIENS ALLAUCH (13190)

PROPRIETAIRE
- PROPRIETAIRES DU BND 079 E0897
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25476011
CHAMP GERARD LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**
Commune et commune nouvelle
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	897		CHAMP GERARD	1 890	24	
				Total	24	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 18a90ca S'agisssant du lot N° 1 d'une contenance de 6a30ca Mosnieur PORTA Georges Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agisssant du lot N° 2 d'une contenance de 6a30ca Propriétaire inconnu Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agisssant du lot N° 3 d'une contenance de 6a30ca La commune de LE MONETIER LES BAINS Acquisition suivant acte reçu par MaîtreMATCHIONI, le 03/11/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2011 sous le volume 2011P numéro 9123.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00325 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur JOURDAN Joseph** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant PAR M COIBRIE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	901		CHAMP GERARD	690	77	
F	176		AU DESSUS LE CANAL DE VILL	620	111	
F	177		AU DESSUS LE CANAL DE VILL	280	21	
V	300		PLAINE DU CASSET	430	25	
X	253		PRE PONCET	310	92	
Y	1316		LA VERSANNE	280	50	
				Total	376	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00326	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Jean Antoine,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	905		CHAMP GERARD	196	136	
				Total	136	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00327 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Les consorts GONNET, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MAITRE GIRAUD-VIALLET 12 RUE CALIXTE VIENNE (38200)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CORSI** né le 25/05/1950 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur CORSI** né le 24/08/1953 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur CORSI** né le 15/06/1957 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril,** Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie**, Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**
Commune et commune nouvelle
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	906		CHAMP GERARD	1 570	2	
				Total	2	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 15a70ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a93ca
Consorts JOSET nus-propriétaires
ATTR suivant acte reçu par Maître COURET, le 16/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume2012P numéro 9866.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de la communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel au décès du disposant.
Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume2012P numéro 7303.
Madame DUPONT Andrée
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a92ca
Indivisaires CORSI pour 1/6ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VIROLEAUD, le 21/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/01/2012 sous le volume2012P numéro 344.
Consorts GONNET
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GIRAUD-VIALLET le 08/12/2020 en cours de publication publié au service de publicité foncière de GAP

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 7a85ca
La commune de LE MONETIER LES BAINS
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00328 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame JOURDAN Germaine Reine Léocadie**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant C/O M ET MME VILLANI Joël CHE DES MESANGES SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
E	1614		LES LONJAGNES	470	24	
V	185		PLAINE DU CASSET	930	204	
V	234		PLAINE DU CASSET	525	49	
V	235		PLAINE DU CASSET	668	60	
V	239		PLAINE DU CASSET	470	53	
X	418		PRE PONCET	430	112	
				Total	502	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00329 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur BONNARDEL Raymond Emile Antoine, Profession inconnue
né le 31/07/1953 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame HUGONNARD Maryvonne Solange Rose son épouse, Profession inconnue
née le 11/12/1955 à GRENOBLE (38)
mariés le 06/06/1992 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ANCIENNE ECOLE APP 4 LE CASSET RUE DU LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	175		AU DESSUS LE CANAL DE VILL	540	67	
F	364		GARRACHET	320	68	
				Total	135	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 01/03/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/03/2001 sous le volume 2001P numéro 2126.
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/05/1998, publié au service de publicité foncière de GAP les 25/01/2001 et 15/03/2001 sous le volume 2001P numéro 712.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00330 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur GIRAUD Alain Marcel Théodard**, Sans profession
né le 25/11/1958 à AIX EN PROVENCE (13)
époux de Madame FELGEIROLLES Christine Hélène
marié le 29/05/1999 à MEYREUIL (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 404 CHEMIN DE RAMBERT MEYREUIL (13590)

USUFRUITIER

- **Madame PETIT Lucienne Marie Thérèse**, Profession inconnue
née le 23/04/1926 à GARDANNE (13)
épouse de Monsieur GIRAUD Jean Marie
mariée le à MEYREUIL (13)
De nationalité française
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LES ROUX MEYREUIL (13590)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	261		LA PISSE	102	27	
F	350		GARRACHET	400	2	
Y	441		CHAMP TONDU	155	13	
Y	617		CHIROUZAS	268	60	
Y	1156		PIERRE NOIRE	360	48	
				Total	150	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur GIRAUD : Donation-Partage suivant acte reçu par Maître ANSELMO le 26/06/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2579. S'agissant de Madame PETIT : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ANSELLEH le 24/06/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/1982 et le 06/10/1982 sous le volume 6104 numéro 18.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00331 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BAYARD Gilbert Raymond Paul**, Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame QUEYROUX Dominique Juliette son épouse, Profession inconnue
née le 05/01/1952 à LYON (69)
mariés le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BRUN Charles Henri Louis, Décédé le 24/01/2006 à ANGLET (Pyrénées Atlantiques)**
né le 13/09/1924 à MULOUSE (68)
époux de Madame BAZIN Colette Thérèse
Dernier domicile connu
CHE DE LA TUILERIE ST LEU LA FORET (95320)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	262		LA PISSE	660	122	
				Total	122	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 6a60ca S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 3a30ca Monsieur et Madame BAYARD Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 02/09/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/2002 sous le volume 2002P numéro 6760. S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 3a30ca Monsieur BRUN Charles Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00332	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GALLEGO Isabelle** , Profession inconnue
née le 15/07/1921 à VILLARD BONNOT (38)
épouse de Monsieur BLANC Pierre Emile Germain
mariée le 06/12/1946 à SISTERON (04)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PAR Monsieur BLANC Jean-Pierre CHAUSSEE DE WATERLOO N 105 RHODE SAINT GENESE (1640 BELGIQUE)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	304		LA PISSE	690	97	
				Total	97	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 17/12/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/1983 sous le volume 6300 numéro 5.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00333	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Monsieur MARTINON Serge Louis Jules Décédé le 25/05/2016 à NICE (Alpes Maritimes)
né le 13/04/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame DONSIMONI Marie Jeanne Antoinette Françoise
Dernier domicile connu
6 RUE VERDI NICE (06000)

INDIVISAIRE
- Madame MARTINON Michèle Lucie Jeanne Décédée le 30/04/2019 à NEMOURS (Seine et Marne)
née le 10/10/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
RES LE VALLON BAT B-14 RUE CHARLES MEUNIER AVON (77210)

INDIVISAIRE
- Madame MARTINON Chantal Amélie Charlotte, Retraitée
née le 23/06/1948 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MAURO Jean Louis Noël Auguste
mariée le 07/06/1969 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 37 AV PAUL DOUMER RESIDENCE LE VERSEAU BEAUSOLEIL (06240)

INDIVISAIRE
- Madame MARTINON Colette Reine Josette
Décédée le 21/08/2021 à GRASSE (Alpes Maritimes)
née le 01/11/1949 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur LIMON Alain François Pierre Dernier domicile connu
Dernier domicile connu LE SEXTANT N 144- AV DES CHENEAUX FAYENCE (83440)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	306		LA PISSE	220	21	
V	1042		PREMIER GAS	410	3	
Y	1249		LA LICHETTE	480	129	
Y	1292		LA LICHETTE	395	83	
				Total	236	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 11/04/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/05/1988 sous le volume 7809 numéro 1. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GONNET Laurence le 12/11/2011 à NEMOURS (Seine et Marne). **Monsieur MARTINON Serge, Madame MARTINON Michèle et Madame MARTINON Colette successions non réglées**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00334 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DAURELLE Jean-François Matthieu**, Profession inconnue
né le 27/08/1963 à BRIANCON (05)

et

Madame DESANEAUX Marie-Pierre Laurence Renée son épouse, Profession inconnue
née le 30/04/1962 à PARIS (75)
mariés le 17/06/1989 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 16 juin 1989 par Maître GARCIA.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant VILLA 11-74 MTE DES TUPINIERES VIENNE (38200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	311		LA PISSE	905	74	
V	520		LES SAGNES	118	42	
				Total	116	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 06/12/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/01/2007 sous le volume 2007P numéro 810.
Acquéreurs ½ chacun.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00335	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur Succession JOURDAN Roger Raymond Henri décédé le 15/12/2017.à MOUETTES (Eure)**
époux de Madame LE ROUX Annette Marie
dernier domicile connu
LA HOUSSAYE DE MOUETTES-17 RTE DE NONANCOURT MOUETTES (27220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur Succession JOURDAN Jean Antoine décédé le 04/10/2020 à NIORT (Deux-Sèvres)**
époux de Madame MARTRAGNY Maryvonne Marcelle Louise
dernier domicile connu
demeurant MORTAY-5 IMP DES COTTARDS ARDIN (79160)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	312		LA PISSE	340	55	
Y	1561		STE CATHERINE	192	58	
				Total	113	

Origine de propriété

S'agissant de la succession de Monsieur JOURDAN Jean :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître SALUDEN, le 02/02/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

S'agissant de la succession de Monsieur JOURDAN Roger :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VERLAY, le 24/03/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00336	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame FAURE Annick Elisabeth,** Profession inconnue
née le 12/05/1962 à COURS-LA-VILLE (69)
épouse de Monsieur SALAUN Jean Edmond Roger
mariée le 27/10/1984 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 2 RUE DOYEN GOSSE SAINT-MARTIN-D'HERES (38400)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	384		GARRACHET	620	63	
V	291		PLAINE DU CASSET	970	38	
V	293		PLAINE DU CASSET	530	1	
Y	1491		STE CATHERINE	420	84	
				Total	186	

Origine de propriété

Donation-Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 25/01/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/03/2006 sous le volume 2006P numéro 2789.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GIRAUD Thérèse le 09/02/2010 à MONETIER-LES-BAINS (Hautes Alpes).

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00337	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur VILLERD Gérard** , Retraité
né le 19/01/1948 à LYON (69)
époux de Madame MONTAGNON Joséphe Claudine
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 3 ALL PAUL ELUARD LE PONT-DE-CLAIX (38800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	385		GARRACHET	300	106	
X	243		PRE PONCET	419	1	
X	250		PRE PONCET	610	86	
Y	615		CHIROUZAS	535	90	
				Total	283	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GAGNIERE, le 24/04/1998, publié au service de publicité foncière de BONNEVILLE le 29/10/1998 sous le volume 1998P numéro 7667.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00338 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PERRIER Guy** , Profession inconnue
né le 12/05/1961 à LE BOURG D OISANS (38)
Divorcé de Madame Nadine VERNET suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Grenoble le 27 septembre 2010.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 1 RUE HONORE DE BALZAC GRENOBLE (38100)

PROPRIETAIRE
- **Madame PERRIER Monique** , Profession inconnue
née le 09/04/1957 à LE BOURG D OISANS (38)
Divorcée de Monsieur MOULHADE Barthélémy suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère) le 09/06/1987
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant DOMAINE DES POETES APT 201 109 CAV DE LA REPUBLIQUE ECHIROLLES (38130)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	495		LA CHALP	365	30	
V	404		PLAINE DU CASSET	255	38	
V	405		PLAINE DU CASSET	200	23	
X	472		LA SOUCHIERES	362	64	
Y	384		FONTETE	310	71	
				Total	226	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BENAY le 26/01/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/03/2002 sous le volume 2002P numéro 1837.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur PERRIER Paul le 01/11/2012 à LA GARDE (Isère).

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00339 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BAYARD Gilbert Reymond**, Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame QUEYBOUX Dominique
marié le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Daniel Louis Auguste**, Profession inconnue
né le 27/05/1953 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	497		LA CHALP	335	56	
X	299		PRE PONCET	234	8	
Y	862		LES SENAUDES	580	84	
Y	863		LES SENAUDES	166	11	
				Total	159	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur GONNET pour ¼ : ATTR suivant acte reçu par Maître MARCHIONI le 06/07/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/07/2010 sous le volume 2010P numéro 5173. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI le 21/04/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/06/2010 sous le volume 2010P numéro 4113. S'agissant de Monsieur BAYARD : Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI le 19/01/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/06/2000 et 25/08/2000 sous le volume 2000P numéro 4113. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI le 29/09/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/11/1999 sous le volume 1999P numéro 9182. Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI le 10/12/1993 et 13/12/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/03/1994 sous le volume 1994P numéro 1722. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI le 27/10/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/12/1993 sous le volume 1993P numéro 8093. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PCHAVANNE le 25/01/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/03/1990 sous le volume 1990P numéro 1918.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00340	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GONNET Alain Georges Paul Décédé le 27/07/2018 à BRIANCON (Haute-Alpes)**

né le 05/11/1953 à BOURG SAINT MAURICE (73)

Dernier domiocile connu 2 IMP CLOT DU SAPE VILLAR-SAINT-PANCRACE (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	504		LA CHALP	380	113	
V	1636		PIED DU BOIS	400	95	
				Total	208	

Origine de propriété

S'agissant de la aprcelle F 504 :

Donation suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 17/08/2009, publié au service de publicité foncière de BONNEVILLE le 08/09/2009 sous le volume 2009P numéro 5884.

S'agissant de la aprcelle V 1636 :

Paratge suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 19/03/2009, publié au service de publicité foncière de BONNEVILLE le 03/04/2009 sous le volume 2009P numéro 2487.

Succesion non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00341 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame JOURDAN Céline** , Profession inconnue

épouse de Monsieur PEREZ

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant PAR M PEREZ Pierre BT G BIZET RUE DE TIVOLI BRIGNOLES (83170)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	935		PONT LA CHENAL	425	36	
V	225		PLAINE DU CASSET	420	72	
Y	1351		PRE LONG	270	61	
				Total	169	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00342 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Monsieur BELLIER Gabriel Joseph,** Profession inconnue
né le 28/02/1955 à BRIANCON (05)

et

Madame MÜNDÖRFER Valérye Françoise Marta son épouse, Profession inconnue
mariés le 16/09/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
C	553		PRE ARLAUX	990	208	
F	945		PONT LA CHENAL	450	44	
V	470		LES SAGNES	410	105	
				Total	357	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle C 553 :
Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 11/02/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/02/2020 sous le volume 2020P numéro 1559.

S'agissant des parcelles F 945 et V 470 :
Acquisition suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 22/06/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/07/2007 sous le volume 2007P numéro 6443.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00343	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur VERNET Augustin** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	950		PONT LA CHENAL	250	4	
				Total	4	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00344	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur CORDIER Pascal Pierre, Profession inconnue
né le 10/09/1966 à BRIANCON (05)
époux de Madame BOUTIN Evelyne Rosalie
marié le 25/06/2016 à VILLARD SAINT PANCRACE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE GRAND GALIBIER 44 RUE DE L ECOLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	952		PONT LA CHENAL	189	62	
				Total	62	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 18/02/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/03/2010 sous le volume 2010P numéro 2482.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00345 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BRUTINEL Auguste** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	961		PONT LA CHENAL	150	32	
				Total	32	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00346 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame JOURDAN Mireille Marguerite Josette,** Profession inconnue
née le 09/09/1945 à SAINTES MARIES DE LA MER (13)
épouse de Monsieur FEBVRE Marcel Andrien
mariée le 21/06/1969 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 667 CHE DE LA RABASSIERE DITE ROUTE TOURISTIQUE DE CARILLON SAINT CHAMAS (13250)

INDIVISAIRE
- **Monsieur JOURDAN Francis Antoine Jules Joseph**, Retraité
né le 27/03/1938 à LES STES MARIES DE LA MER (13)
Veuf de Madame SAINT-JOURS Lisette Ernestine
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 154 CHE DES SOURCES MIRAMAS (13140)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	980		PONT LA CHENAL	400	4	
Y	1581		PRES DU COLLET	530	129	
				Total	133	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
<u>S'agissant de la parcelle Y 1581 :</u> Etat liquidatif et PV de lecture suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 17/06/1982, publié au service de publicité foncière de GAP les 30/08/1982 et 25/11/1982 sous le volume 6137 numéro 4. Attestation complémentaire suivant acte reçu par Maître VAYSSETTES publié au service de publicité foncière de GAP le 25/04/1975 sous le volume 3702 numéro 20. <u>S'agissant de la parcelle F 980 :</u> Etat liquidatif et PV de lecture suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 17/06/1982, publié au service de publicité foncière de GAP les 30/08/1982 et 25/11/1982 sous le volume 6137 numéro 4.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00347	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BERAUD Anne Françoise**, Profession inconnue
née le 18/09/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BORDES Philippe Alain
mariée le 11/08/2000 à NICE (06)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CH DES OCHES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BERAUD Clément Sylvain**, Profession inconnue
né le 06/02/1975 à MARSEILLE (13)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame PIAZZA Stéphanie le 22/07/2010 enregistré au Tribunal de Grande Instance deMARSEILLE (Bouches-du-Rhône).
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame GATIMEL Sylvie Jeanne**, Profession inconnue
née le 16/05/1950 à MARSEILLE (13)
Divorcée de Monsieur FERAUD Gilbert Francis suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 15/12/2015.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame PANNIER Maureen** , Profession inconnue
née le 26/10/1981 à BRIANCON (05)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

INDIVISAIRE
- **Madame ADER Françoise** , Profession inconnue
née le 18/07/1941 à ALGER (ALGERIE)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	1182		LA PISSE	500	89	
R	315		CHANTELOUBE	1 170	296	
U	539		ST ROCH	850	151	
V	1600		PREMIER GAS	370	55	
V	1637		PIED DU BOIS	420	41	
V	1638		PIED DU BOIS	1 011	72	
X	213		PRE PONCET	800	7	
X	496		LA SOUCHIERES	760	49	
				Total	760	

Origine de propriété
S'agissant de GATIMEL Sylvie : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/10/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/12/1977 sous le volume 4418 numéro 2. S'agissant de BERAUD Clément : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP les 05/06/1978 et 21/08/1978 sous le volume 4555 numéro 23. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/10/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/12/1977 sous le volume 4418 numéro 2. S'agissant de BERAUD Anne : Acquisition suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, les 27/03/1993 et 08/04/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/05/1993 sous le volume 1993P numéro 2998. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, les 27/03/1993 et 08/04/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/05/1993 sous le volume 1993P numéro 2996. S'agissant de ADER Françoise et PANNIER Maureen : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, les 27/03/1993 et 08/04/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/05/1993 sous le volume 1993P numéro 2996.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00348 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BRUN Joseph Zephirin**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant CHEZ BRUN Raymond 1 AAV JEAN COMPADIEU MARSEILLE (13012)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	1188		LA PISSE	635	64	
X	426		LA ROUTE	296	120	
Y	809		PRE LONG	590	117	
Y	1579		PRES DU COLLET	340	152	
				Total	453	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00349 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Christian Yves**, Profession inconnue
née le 10/07/1949 à LYON (69)
épouse de Madame SOUDIER Rose Emilie
mariée le 01/09/1973 à LYON (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Bernard Denis Jean,** Profession inconnue
né le 12/04/1944 à BRIANCON (05)
époux de Madame ESPOSITO Marie Claire
marié le 17/09/1976 à DECINES CHARPIEU (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Jeanne Hélène Louise**, Profession inconnue
née le 22/07/1936 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DUFETELLES Claude Bernard Emile
mariée le 27/03/1971 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GATEAU** né le 18/02/1963 , Profession inonnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît RO[illegible]

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GONNET Jacqueline Marie Eulalie**, Profession inconnue
née le 15/01/1940 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ICARD Gilles Jean
mariée le 06/08/1966 à CHAPONOST (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	1192		LA CHALP	257	39	
V	109		PETIT TABUC	340	57	
Y	399		CHAMP TONDU	89	17	
Y	789		PRE LONG	240	37	
				Total	150	

Origine de propriété

S'agissant de l'indivisaire GATEAU né le 18/02/1963 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAMOTTE CHAMPY, le 24/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3894.
Quotité transmise 3/56ème

S'agissant de Monsieur POUBLAN André:
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MOURACHKO, le 26/06/1992, publié au service de publicité foncière de GAP les 28/04/1992 et 27/08/1992 sous le volume 1992P numéro 2694.
Sur 1/56ème en NP et 3/56ème en PP
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur POUBLAN André le 03/06/2013 à CHAROLLES (Saône et Loire).

S'agissant des consorts Jeanne GONNET, René GONNET, Jacqueline GONNET, Bernard GONNET, Robert GONNET et Christian GONNET :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MOURACHKO, le 25/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/06/1978 sous le volume 4554 numéro 25.
Pour 1/7ème chacun
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame de PASQUALI Marie le 06/09/1999 à LYON (Rhône)

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00350	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame SAUVAIRE Françoise Hélène Constantine**, Profession inconnue
née le 27/02/1938 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 66 BRUE SAINTE MARSEILLE (13001)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	1194		LA CHALP	310	40	
V	416		LES SAGNES	490	89	
Y	1497		STE CATHERINE	390	52	
				Total	181	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 27/02/1978, publié au service de publicité foncière de GAP les 14/04/1978 et 02/06/1978 sous le volume 4514 numéro 16.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00351 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur MASSIEYE Jean** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant 1 PONT DE VIVAUX MARSEILLE (13010)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	1196		LA CHALP	459	96	
				Total	96	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00352 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame SIMONETTI Marguerite Juliette Antoinette,** Profession inconnue
née le 27/02/1937 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur COLOMBE Alain Georges Emile
mariée le 16/07/1960 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ETAGE 6 71 CRS JEAN JAURES GRENOBLE (38000)

INDIVISAIRE
- **Madame SIMONETTI Bernadette Marie Alphonsine**, Profession inconnue
née le 02/07/1942 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur TERRADES Jean-Louis
mariée le 08/07/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 CHE DU COUVENT GRENOBLE (38100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	1302		PONT LA CHENAL	775	43	
V	1035		PREMIER GAS	520	107	
Y	310		LE FONTENIL	990	249	
Y	370		FONTETE	260	50	
Y	636		CHIROUZAS	400	61	
				Total	510	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00353 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER** né le 27/07/1950 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur QUAGLIOTTO Pierre Louis Gaston**, Profession inconnue
né le 15/01/1941 à PENNES MIRABEAU (13)
Divorcé de Madame OSSWALT Elise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches du Rhône) le 28/11/1991.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame QUAGLIOTTO Marguerite Eliane Rose,** Profession inconnue
née le 13/11/1937 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR MME CHEILLAN Florence IMP TARDINAOU ALLAUCH (13190)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Isabelle Marie-Paule**, Profession inconnue
née le 25/01/1961 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BERNARD Jean Luc Etienne
mariée le 23/10/1993 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE LOGIS NEUF-66 LE COLOMBIER ALLAUCH (13190)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Marie-Noëlle Andrée Michelle,** Profession inconnnue
née le 16/01/1953 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BUISSON Laurent Camille
mariée le 01/04/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 109 RUE DE L ECOLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Bernadette Marie-Gabrielle,** PRofession inconnue
née le 27/07/1950 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur PESIC Predrag
mariée le 20/11/1982 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 RUE DE L ECOLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Anne Marie Andrée Henriette**, Profession inconnue
née le 22/08/1949 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FOURNIER Michel Raymond Lucien
mariée le 27/03/1971 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 CH DE LA PATINIERE SAINT GENIS LAVAL (69230)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Jocelyne Virginie Adèle,** Profession inconnue
née le 04/04/1962 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FOUCHARD Jean-François René
mariée le 23/10/1993 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 22/09/1993 par Maître ACHIN

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 294 RTE DE SAINT JOSEPH LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Louis Jean-Marie,** Profession inconnue
né le 05/08/1948 à BRIANCON (05)
époux de Madame ARNAUD Michelle Marguerite
marié le 23/06/1973 à PRUNIERES (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE DE L INDUSTRIE SEYSSINET PARISET (38170)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER** né le 26/08/1958 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Jean-Marie Henri,** Profession inconnue
né le 05/09/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CLOT** né le 05/07/1922 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Madame QUAGLIOTTO Gilda France Josette Décédée le 02/03/1964 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)
née le 14/05/1939 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur AMMIRATI Gabriel

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Gabriel Joseph,** Profession inconnue
né le 28/02/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame MUNDORFER Evelyne Francine Marta
marié le 16/09/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
F	1306		PONT LA CHENAL	429	58	
X	507		LA SOUCHIERES	480	127	
Y	1180		PIERRE NOIRE	410	4	
Y	1565		PRES DU COLLET	440	85	
				Total	274	

Origine de propriété

Jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes), le 06/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/12/2017 sous le volume 2017P numéro 9010.
Jugement confirmé par l'arrêt de la Cour d'Appel de GRENOBLE, du 24/02/2015 , prdpnnant la vente auc enchères publiques.
S'agissant de QUAGLIOTTO Gilda succession non réglée

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00354 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame LE JUEZ Genevieve Marie Alexandrine**, Proession inconnue
née le 30/05/1949 à PARIS (75)
épouse de Monsieur HESNARD
mariée le 16/08/1975 à BOISSY LA RIVIERE (91)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 06/08/1975 par Maître LEPANY.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 47 RUE HENRI REGNAULT SAINT CLOUD (92210)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	8		SABLON	480	133	
				Total	133	

Origine de propriété

Attestation après décès et licitation faisant cesser l'indivision suivant acte reçu par Maître DELERIS, le 19/07/2000, publié au service de publicité foncière de GAP les 25/09/2000 et 20/11/2000 sous le volume 2000P numéro 7039.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00355	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ALPHONSE Véronique Laure,** Cuisinière contractuelle
née le 02/11/1971 à CAVAILLON (84)
épouse de Monsieur BERARD Philippe Jean-Michel Gustave
mariée le 11/06/2005 à MALLEMORT
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RUE DE LA POSTE HLM BERGERON VEBRET BAT D APP.18 YZEURE (03400)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	53		ROCHASSONS	230	89	
				Total	89	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 10/09/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/12/1992 sous le volume 1992P numéro 7506
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame VERT Arlette le 06/08/2002 à LAURIS (Vaucluse).

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00356	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FRANCOU Prosper** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PONT DE CERVIERES BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	68		GRAND CLOT	1 380	18	
				Total	18	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00357	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur PERIER Denis Claude Marcel,** Sans profession
né le 29/12/1942 à BOURGOIN (38)
époux de Madame GERMAIN Suzanne Marie Aline
marié le 19/04/1969 à SAINT ALBAN DE ROCHE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 CHE DU FARDEAU SAINT-ALBAN-DE-ROCHE (38080)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	263		TERRASSETTE	1 220	243	
P	330		TERRASSETTE	712	2	
				Total	245	

Origine de propriété

Donation-partage suivant acte reçu par Maître VIZICEL, le 29/10/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/11/1999 sous le volume 1999P numéro 9221.
Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve du droit de retour.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00358 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame TELMON Renée Lucienne Décédée le 17/01/2013 à MARSEILLE 11ème arrondissement (Bouches du Rhône)**
née le 17/11/1925 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur CASARES Francois Thomas
Dernier domicile connu
CHEZ MME CASARES LE GRANIT- RES DU ROCHER VITROLLES (13127)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARD Marguerite Julie Décédée le 27/02/1981 à ALLAUCH (Bouches du Rhône)**
née le 12/01/1903 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur TELMON Edouard Jean Baptiste
Dernier domicile connu
15 TRA PARANGON MARSEILLE (13008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	265		TERRASSETTE	690	74	
				Total	74	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
S'agissant de Madame TELMON Renée et Madame BONNARD Marguerite successions non réglées

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00359	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GUILLE Marie Thérèse Félicie Décédée le 05/04/2001 à ENSISHEIM (Hauts Rhin)**
née le 07/06/1922 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
72 RUE DU DALHIA KINGERSHEIM (68260)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	292		TERRASSETTE	1 320	50	
				Total	50	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00360	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CARBONNEL Jean** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 1 RUE DE LA JEUNESSE MARSEILLE (13005)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	295		TERRASSETTE	2 260	107	
				Total	107	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00361	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Maryvonne Chantal Edmée**, Profession inconnue
née le 28/08/1954 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur CARLHIAN Michel Edmond suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 21/10/1997.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 53 BCHE DE LA TOUR BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	316		TERRASSETTE	580	41	
				Total	41	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/11/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/12/2010 sous le volume 2010P numéro 9130. Partage-attribution suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 27/11/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 1621/01/2014 sous le volume 2014P numéro 680.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00362 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame JOSSERAND Josette Danielle décédée le 17/02/2016 à MARSEILLES (Bouches du Rhône)

née le 25/06/1930 à CARNOULES (83)

épouse de Monsieur REBUFFEL Jean Léon

Dernier domicile connu UDAF MAJEURS PROTEGES 143 AV DES CHUTES LAVIE MARSEILLE (13013)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	329		TERRASSETTE	220	79	
R	1064		PRES VALET	280	25	
				Total	104	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 06/02/1993, publié au service de publicité foncière de GAP les 11/05/1993 et 19/11/1993 sous le volume 1993P numéro 3188.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 06/02/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/1993 sous le volume 1993P numéro 2212.

Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00363	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Marie Aimée Anne Josette**, Profession inconnue
née le 18/02/1945 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 51 RTE DE FRONTENEX GENEVE (1207 SUISSE)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTIN Joseph Eugène**, Retraité
né le 24/01/1939 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame PEETERS Lydie Marie-Claude suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 06/10/1977
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant RESIDENCE DU PARC A1 SQUARE DE NARWIK BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame CLOT Marie-Thérèse Elisa Josette**, Profession inconnue
née le 28/03/1939 à VILLAR-D'ARENE (05)
épouse de Monsieur MARTIN Denis François Marie Emile
veuve de Monsieur MARTIN Denis François Marie Emile
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE VILLAR VILLAR-D' ARENE (05480)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Marguerite Marie Aimée Sylvette Thérèse**, Retraitée
née le 22/01/1940 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FERRET Jean Antoine Marcel
mariée le 19/09/1964 à BRIANCON (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaud BOCHUS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaud BOCHUS

De nationalité française
demeurant 53 RUE DES GRANDS CHAMPS CHALLES-LES-EAUX (73190)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Mireille Christiane Denise Michelle**, Retraitée
née le 10/10/1948 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BOUVET Max Georges Joseph
mariée le 29/04/1972 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 13 RUE DE LA MARCHE DES MILLES PELISSANNE (13330)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MANUEL Yannick Patrice,** Profession inconnue
né le 01/08/1970 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame PASCAL Magali Claudine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de AVIGNON (Vaucluse) le 23/10/2006
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 3 RUE DU GENIE MARSEILLE (13003)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MANUEL Patrice Erick**, Moniteur de ski
né le 13/02/1974 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 32 D CHE DE LA TOUR BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
P	336		TERRASSETTE	850	26	
				Total	26	

Origine de propriété
S'agissant des consorts MARTIN pour 1/6ème chacun : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/08/1998, publié au service de publicité foncière de GAP les 14/10/1998 et 09/03/1999 sous le volume 1998P numéro 7358 S'agissant de Mme CLOT 1/6ème : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 29/01/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2002 sous le volume 2002P numéro 1745. S'agissant des consorts MANUEL pour 1/6 indivis Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 20/04/2001 publié au service de publicité foncière de GAP le 31/05/2001 sous le volume 2001P numéro 4095.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00364 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GELLAT Paul Toussaint Jacques**, Profession inconnue
né le 09/01/1936 à MARSEILLE (13)
époux de Madame BOEUF Huguette Marcelle
marié le 10/06/1961 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 28 AV DE LA REPUBLIQUE PLAN DE CUQUES (13380)

INDIVISAIRE
- **Madame GELLAT Danielle Gabrielle**, Retraitée
née le 20/11/1941 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur HODOUL Pierre Léon
mariée le 18/01/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 TRAVERSE DU JARRET LA CASCADE PLAN DE CUQUES (13380)

INDIVISAIRE
- **Madame GELLAT Yvonne Catherine Amélie**, Profession inconnue
née le 27/06/1946 à MARSEILLE (13)
demeurant 1 TRA DU JARRET LA CASCADE PLAN DE CUQUES (13380)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	149		CHANTELOUBE	470	125	
R	231		CHANTELOUBE	826	224	
				Total	349	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MICHEL, le 25/10/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/02/1997 sous le volume 1997P numéro 849. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 02/04/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/05/1977 sous le volume 4233 numéro 14.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00365 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame FERRUS Geneviève Marie Joséphine Décédée le 14/10/2020 à LA GARDE (Var)**

née le 09/11/1927 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CARRERAS Georges
Dernier domicile connu
ENTREE 6 411 AV DU PRADO MARSEILLE (13008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	150		CHANTELOUBE	420	157	
R	481		CORVARIA	370	117	
R	497		CORVARIA	200	77	
S	438		CORVARIA	1 300	77	
Y	1494		STE CATHERINE	260	29	
				Total	457	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/12/1997, publié au service de publicité foncière de GAP les 24/03/1997 et 25/06/1997 et 10/10/1997 sous le volume 1997P numéro 2370.
ATTR contenant changement de régime matrimonial pour le régime de la communauté universelle suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/04/1989, publié au service de publicité foncière de GAP les 08/03/1989 et 09/05/1989 sous le volume 8067 numéro 18.
Acquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 26/11/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/01/1981 sous le volume 5470 numéro 4.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00366 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Monsieur FERRUS** né le 10/07/1948 , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur FERRUS** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE

- **Madame BLANCHARD Madeleine** , Profession inconnue

épouse de Monsieur BONNARDEL

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LA VACHETTE VAL-DES-PRES (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	151		CHANTELOUBE	240	89	
R	614		CORVARIA	210	25	
				Total	114	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des consorts FERRUS X Donation suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 09/08/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP. S'agissant de FERRUS né le 10/07/1948 pour ½ : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 02/03/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/03/2020 sous le volume 2020P numéro 2285. S'agissant de Madame BLANCHARD Madeleine Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00367 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame GAUTHIER Andrée Christiane**, Retraitée
née le 09/10/1940 à PARIS (75)
épouse de Monsieur SELON Claude Fernand
mariée le 02/04/1965 à PARIS (75)
sous le régime de la communauté universelle suivant acte reçu le 15/01/1999 contenant changement de régime matrimonial.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 10 RUE LE CLOS DU VALLON AURAY (56400)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	153		CHANTELOUBE	470	177	
R	394		CHANTELOUBE	434	77	
				Total	254	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître SOEUR, le 16/05/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/07/2011 sous le volume 2011P numéro 5393.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00368 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame PHILIP Pierrette Jacqueline**, Profession inconnue
née le 28/09/1944 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur ROSELLO Christian
De nationalité française
demeurant LA MILHIERE 1 224 ALL DES ROSIERS SANARY SUR MER (83110)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	154		CHANTELOUBE	175	60	
R	155		CHANTELOUBE	260	63	
S	392		CORVARIA	416	36	
V	1575		LES SAGNES	200	18	
				Total	177	

Origine de propriété

Acte du 01/07/1988 et ATTR du 16/09/1988 dépôt 8791, suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, publié au service de publicité foncière de GAP les 04/08/1988 et 19/09/1988 sous le volume 7878 numéro 27.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00369	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GARNERO-MORENA Véronique Céline Julie**, Profession inconnue
née le 17/05/1979 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur VERNEUIL Frédéric Jean-Louis, le 10/07/2013, par Maitre MARCHIONI-PETRUCCELLI notaire à BRIANCON (Hautes Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 9 RUE CENTRALE BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	156		CHANTELOUBE	540	125	
R	334		CHANTELOUBE	418	106	
				Total	231	

Origine de propriété
Attetsation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 14/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/01/2013 sous le volume 2013P numéro 8.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00370 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur BOITTE Gilles Christain**, Profession inconnue
né le 07/08/1960 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 27 IMP DE LA BENOITE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER

- **Madame BONNARDEL Hélène Emma Marinette**, Profession inconnue
née le 05/01/1923 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BOITTE Robert Marcel
mariée le 28/10/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 27/10/1947 par Maître DAURELLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 37 IMP DE LA BENOITE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	157		CHANTELOUBE	480	164	
R	167		CHANTELOUBE	400	119	
R	384		CHANTELOUBE	270	47	
				Total	330	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Monsieur BOITTE Gilles Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 26/08/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/09/1994 sous le volume 1994P numéro 6963. Réserve d'usufruit par la donatrice. S'agissant de BONNARDEL Hélène : Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00371 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYROT Pascal Adrien Pierre-Marie,** Chef d'atelier
né le 04/03/1972 à BRIANCON (05)
époux de Madame BERTRAND Cécile
marié le 01/07/2016 à ST BABEL (63)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 30 avril 2016 par Maître Christine COULAUD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 2 BIS RTE DE SAINT JEAN EN VAL SAUXILLANGES (63490)

INDIVISAIRE
- **Madame PEYROT Coralie**
née le 15/09/1982
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Monsieur PEYROT Christophe Adrien Marie-Christian, Profession inconnue
né le 10/10/1978 à ISSOIRE (63)
époux de Madame POLEGATO Virginie
marié le 03/06/2000 à SAUXILLANGES (63)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LA MALCOURTI E - AULHAT AULHAT - FLAT (63500)

INDIVISAIRE
- Monsieur PEYROT Frédéric Jean-Marie, Thérapeute
né le 25/05/1970 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame Véronique Claudine BOURDON suivant jugement du juge aux affaires familiales du Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand le 9 avril 2021
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant PAILLE ORBEIL (63500)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît BOCHAC

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît BOCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYROT Louis Gaston décédé le 20/11/2020 à BRIANÇON (Alpes de Haute Provence)**
né le 23/03/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
CHEZ MME SCOTTI MONDET 42 AV DU COL D IZOARD BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame PEYROT Elisabeth Marie Agnès,** Profession inconnue
née le 27/04/1969 à BRIANCON (05)
Divorcé de Monsieur François Jean CONEAU suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Carcassonne le 12 Mars 2009.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 4 RUE DU 14 JUILLET PALAU DEL VIDRE (66690)

INDIVISAIRE
- **Madame PEYROT Nathalie** , Profession inconnue
née le 02/06/1973 à DENAIN (59)
épouse de Monsieur CHAUCHARD David Alain
mariée le 31/08/2013 à NIVILLERS (60)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 2 RUE HAROUN TAZIEFF MAGNY LES HAMEAUX (78114)

INDIVISAIRE
- **Madame PEYROT Christelle Angèle,** Profession inconnue
née le 04/01/1977 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur MATASSA Davide Maria
mariée le 24/09/2005 à VANVES (92)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 13/09/2005 par Maître CHASSAING
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
demeurant 6 RUE MARCEAU LEVALLOIS PERRET (92300)

PROPRIETAIRE
- **Madame FERRUS Geneviève Marie,** Profession inconnue
née le 09/11/1927 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CARRERAS
De nationalité française
demeurant ENTREE 6 411 AV DU PRADO MARSEILLE (13008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	158		CHANTELOUBE	880	37	
				Total	37	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 8a80ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 5a 87ca
Les consorts PEYROT :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître OLIVIER-IMPERATRICE, le 16/06/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MAR HIONI, le 05/02/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/03/2009 sous le volume 2009P numéro 1903.
S'agissant de Monsieur PEYROT Louis succession non réglée

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a93ca
Madame FERRUS Geneviève
Acquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 26/11/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/01/1981 sous le volume 5470 numéro 4.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00372	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur JOURDAN Emile** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	164		CHANTELOUBE	280	104	
				Total	104	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00373 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur FERRUS Gilbert Simon Ernest Décédé le 24/11/2020 à COLLONGE-BELLERIVE (Suisse)**

né le 07/01/1931 à GUILLESTRE (05)
époux de Madame SEYDOUX Yvette Maria
Dernier domicile connu
R DE LIVRON 27 1217 MEYRIN (SUISSE)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	165		CHANTELOUBE	280	83	
R	308		CHANTELOUBE	2 200	472	
R	377		CHANTELOUBE	1 960	327	
R	539		CORVARIA	680	56	
				Total	938	

Origine de propriété

S'agissant des parcelles R 165, 377 et 539 :
Acquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 28/05/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/07/1975 sous le volume 3765 numéro 7.

S'agissant de la parcelle R 308 :
Attestation après décès et partage suivant acte reçu les 26 et 31/12/1979, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/02/1980 sous le volume 5092 numéro 6.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00374	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Francis Charles Félix**, Profession inconnue
né le 30/10/1937 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BAYARD Yvonne Eugénie Maria
marié le 22/10/1966 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 48 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Daniel Patrix Marie,** Profession inconnue
né le 16/08/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Divorcé de Madame BARNEOUD Josette Yvonne Odette suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 10/02/2015.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant DOMAINE DU CAMP LONG 718 CHE DES VENCES VENTABREN (13122)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Jean Claude Roger**, Profession inconnue
né le 22/11/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 328 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Jean Louis**, Profession inconnue
né le 27/08/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 328 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	166		CHANTELOUBE	1 080	236	
R	186		CHANTELOUBE	440	158	
R	278		CHANTELOUBE	700	165	
S	439		CORVARIA	470	55	
U	25		SAGNE DES GRANGES	580	207	
U	502		ST ROCH	1 077	176	
				Total	997	

Origine de propriété

Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 22/11/2010 Sages : 0501P01 Col 2010P N° 8360 suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 03/01/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/01/2011 sous le volume 2011P numéro 182.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 23/09/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/11/2010 sous le volume 2010P numéro 8360.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00375 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame VIEUX Marie-Thérèze** , Profession inconnue
née le 20/09/1937 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur LIEGEOIS Marcel Jean
mariée le 21/08/1971 à SAINT MARTIN D HERES (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE TRISTAN BERNARD SAINT-MARTIN-D'HERES (38400)

INDIVISAIRE
- **Madame VIEUX Jocelyne Lucienne**, Sans profession
née le 16/11/1958 à AIX EN PROVENCE (13)
Divorcée de Monsieur DUMON Yves Gilbert suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches du Rhône) le 23/05/2001
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
Majeur sous curatelle renforcée
Par Mme Nadia BIJAOUI, gérant privé pour une durée de 60 mois
demeurant PAR NADIA BIJAOUI CURATEUR 1 AV DES POILUS MARSEILLE (13013)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	168		CHANTELOUBE	720	275	
U	34		SAGNE DES GRANGES	512	68	
U	194		PRES DES GRANGES	370	131	
Y	1484		STE CATHERINE	620	119	
				Total	593	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Madame VIEUX Jocelyne, indivisaire pour 7/9 : ATTR suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 30/07/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/08/2020 sous le volume 2020P numéro 6041. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 06/11/2019 publié au service de publicité foncière de GAP le 14/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9023. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BOUVIER, le 25/06/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/07/2019 sous le volume 2019P numéro 5542. S'agissant de Madame VIEUX Marie-Thérèse, indivisaire pour 2/9 Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BOUVIER, le 25/06/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/07/2019 sous le volume 2019P numéro 5542.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00376	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame FINAT Christiane Marie**, Profession inconnue
née le 13/12/1942 à EMBRUN (05)
épouse de Monsieur ASTIER Michel André
mariée le 08/10/1960 à SAVINES LE LAC (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHALET LE CHRISMY RUE DE L ECOLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	169		CHANTELOUBE	470	197	
				Total	197	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 08/07/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/08/2011 sous le volume 2011P numéro 6250.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00377 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BOURGEOIS Marie-José Roselyne Gabrielle**, Profession inconnue
née le 08/04/1939 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BONFILS Albert Léon Auguste
mariée le 18/08/1962 à L'ARGENTIERE LA BESSEE (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 RTE DE L ESCALE VOLONNE (04290)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	170		CHANTELOUBE	460	175	
R	568		CORVARIA	730	1	
V	1603		PREMIER GAS	380	83	
				Total	259	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COMBARD, le 27/10/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/2000 sous le volume 2000P numéro 8585.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00378 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame SIMONETTI Marguerite Juliette Antoinette,** Profession inconnue
née le 27/02/1937 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur COLOMBE Alain Georges Emile
mariée le 16/07/1960 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ETAGE 6 71 CRS JEAN JAURES GRENOBLE (38000)

INDIVISAIRE
- **Madame SIMONETTI Bernadette Marie Alphonsine**, Profession inconnue
née le 02/07/1942 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur TERRADES Jean-Louis
mariée le 08/07/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 CHE DU COUVENT GRENOBLE (38100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	171		CHANTELOUBE	730	246	
R	323		CHANTELOUBE	310	79	
R	343		CHANTELOUBE	550	97	
R	403		CHANTELOUBE	610	100	
S	917		PRES CHABERT	1 135	249	
U	481		ST ROCH	1 580	158	
				Total	929	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 24/04/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/06/1996 sous le volume 1996P numéro 3483. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame JOURDAN Ermandine le 08/12/2001 à GRENOBLE (Isère).

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00379 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- Madame MALLEIN Carine Marie-Thérèse, Auxiliaire de puériculture
née le 08/03/1985 à ANNECY (74)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 40 RUE DE L'ANNONCIATION LES RAISSES - BATIMENT 1 FAVERGES-SEYTHENEX (74210)

USUFRUITIER
- **Madame FAURE Elisabeth** , Retraitée
née le 25/08/1953 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur MALLEIN Jean-Claude Emile Guy Michel
mariée le 23/06/1979 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 27 PASSAGE CHAMBELLON FAVERGES-SEYTHENEX (74210)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	173		CHANTELOUBE	1 100	243	
				Total	243	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Madame MALLEIN Carine : Donation-partage suivant acte reçu par Maître JAFFLIN, le 26/05/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/06/2016 sous le volume 2016P numéro 3799 Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant MALLEIN Jean-Claude au décès du disposant. S'agissant de Madame FAURE Elisabeth : Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/11/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/05/2009 sous le volume 2009P numéro 3595. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 21/09/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/10/2007 sous le volume 2007P numéro 8603. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 12/03/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/05/1999 sous le volume 1999P numéro 3690.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00380	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ZAMOLO Nicole Françoise Pierrette,** Profession inconnue
née le 08/02/1946 à PARIS (75)
Divorcée de Monsieur HOULOT Maurice Lucien suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL (Val de Marne) le 01/07/1996
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 8 RUE DE L YSER CACHAN (94230)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	174		CHANTELOUBE	1 804	446	
R	477		CORVARIA	495	220	
S	200		LES SAGNES	310	52	
U	100		SAGNE DES GRANGES	710	56	
				Total	774	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GAUTIER, le 12/03/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/04/2019 sous le volume 2019P numéro 2504.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00381	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BUISSON Camille Joseph Pierre**, Profession incconnue
né le 27/02/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame GIRAUD Emilienne Lucie son épouse, Profession incconnue
née le 26/10/1934 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
mariés le 30/10/1953 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 111 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	175		CHANTELOUBE	1 599	392	
R	354		CHANTELOUBE	950	60	
R	374		CHANTELOUBE	220	83	
				Total	535	

Origine de propriété
Acquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/02/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/03/1980 sous le volume 5138 numéro 16.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00382	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BOY VERANT François** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant CHEZ M TURIN Joël RTE DE GRENOBLE SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	176		CHANTELOUBE	505	116	
				Total	116	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00383 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame PICCA Danielle Lucienne Françoise,** Profession inconnue
née le 19/05/1951 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CANGIANO Louis
mariée le 07/12/1968 à PERPIGNAN (66)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 32 RUE DE LA GUADELOUPE MARSEILLE (13006)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	179		CHANTELOUBE	1 050	193	
S	352		CHALMETTE	1 080	167	
V	108		PETIT TABUC	540	57	
V	1587		PLAINE DU CASSET	448	157	
				Total	574	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 08/09/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/10/1976 sous le volume 4062 numéro 9.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00384	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD Paul Louis**, Profession inconnue
né le 04/05/1952 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame MEYER Catherine Elisabeth suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE le 13/05/1981
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 101 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD André Jacques**, Profession inconnue
né le 13/12/1953 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame RISPAUD Sandrine Noémie Blanche suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 14/02/2012.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant RUE DES EYGUIERES CHORGES (05230)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MICHAUD Anne-Marie Christine,** Profession inconnue
née le 18/07/1955 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GATTECHAUT Jean Francois Clément Marie
mariée le 12/06/1976 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 10 mai 1976 par Maître François CHAVANNE notaire à Briançon.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 CHE VIEUX BRIANCON (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MICHAUD Agnès Jeanne**, Profession inconnue
née le 08/07/1960 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SABATE Bruno Gilles Narcisse
mariée le 03/06/2000 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES ROCHILLES APPT 1 RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD Félix Pierre Joseph**, Profession inconnue
né le 03/01/1957 à BRIANCON (05)
époux de Madame PORTALES Liliane Jeanne
marié le 29/11/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 22 RUE DU LAURAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame DANIEL Suzanne Denise,** Sans profession
née le 25/09/1931 à PARIS (75)
veuve de Monsieur MICHAUD Claudius
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 101 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	180		CHANTELOUBE	460	152	
R	207		CHANTELOUBE	470	38	
R	301		CHANTELOUBE	584	91	
S	871		PRES CHABERT	150	21	
S	872		PRES CHABERT	29	22	
V	783		ST ROCH	350	50	
				Total	374	

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00385	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BASSO Jean-Claude** , Retraité
né le 24/08/1948 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame CHAUMONT Sylvie Jacqueline, le 25/04/2018 enregistré par Maitre DEGIOANNI notaire à ORAISON.
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 19 LOTISSEMENT DE L ORATOIRE L ESCALE (04160)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	181		CHANTELOUBE	473	80	
S	847		DELIOURA	505	43	
				Total	123	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/11/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/05/2009 sous le volume 2009P numéro 3595.
Attestation après changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 14/04/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/05/2009 sous le volume 2009P numéro 3593.
Changement de régime matrimonial avec adoption de la communauté universelle homologuée suite au jugement du 28/11/1998 par le TGI de GAP. Le disposant décédé le 07/06/2001 : Attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/08/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/10/1989 sous le volume 8238 numéro 14.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00386	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BOY Didier Maximin Antoine,** Profession incnnue
né le 26/03/1965 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame ARDUIN Cécile Corine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 29/03/1996
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 3 CHE DES PANANCHES SAINT CHAFFREY (05330)

INDIVISAIRE
- **Madame BOY Marielle Michelle Benoite**, Profession inconnue
née le 27/12/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GUGLIELMETTI Cédric Jean-Philippe
mariée le 08/06/2013 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 RUE DU LAURAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame FAURE Jeannine Mauricette Emilienne**, Profession inconnue
née le 28/12/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MUSSEAU Daniel Rolland Lucien
mariée le 16/06/1973 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur FAURE Maurice Jean Louis Antoine,** Profession inconnue
né le 05/11/1948 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur FAURE André Jean Antoine**, Profession inconnue
né le 02/09/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Divorcé de Madame COMBE Eveline Gisèle suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 06/03/2008
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	172		CHANTELOUBE	1 430	476	
R	203		CHANTELOUBE	400	19	
R	363		CHANTELOUBE	177	1	
R	578		CORVARIA	580	191	
V	975		DEUXIEME GAS	490	58	
				Total	745	

Origine de propriété

S'agissant de BOY Marielle et BOY Didier :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 19/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/09/2012 sous le volume 2012P numéro 8075.

S'agissant de FAURE André :
Licitation acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/06/1989 sous le volume 8157 numéro 12.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 12/07/1975 et 17/07/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/08/1975 sous le volume 3788 numéro 6.

S'agissant de FAURE Jeannine et FAURE Maurice :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 12/07/1975 et 17/07/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/08/1975 sous le volume 3788 numéro 6.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00387	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BUISSON Maurice Aimé**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	183		CHANTELOUBE	450	105	
U	200		PRES DES GRANGES	720	91	
V	805		ST ROCH	226	29	
				Total	225	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00388 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame CHARBONNEL Irène Maria** Profession inconnue
née le 27/06/1928 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BOY Raymond
mariée le 23/11/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RES LE LEZARD VERT BAT 14 13 RUE DES JARDINIERS VITROLLES (13127)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	184		CHANTELOUBE	660	142	
				Total	142	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00390	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Michel François**, Profession inconnue
né le 26/12/1936 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame CRESSI Arlette
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHANCEL** né le 11/05/1986 , Profession inconnue
né le 11/05/1986
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Jeanne Françoise**, Profession inconnue
née le 07/02/1943 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur DROUOT René
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Denise Louise Marie**, Profession inconnue
née le 14/07/1933 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CHOURY Yves
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Christiane Ginette Joséphine**, Profession inconnue
née le 11/09/1958 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur AMIEUX Auguste Lucien Antoine
mariée le 03/05/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

De nationalité française
demeurant DOMAINE DE COLLONGE 11 RUE VINCENT VAN GOGH VIENNE (38200)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Francis René Raymond**, Profession inconnue
né le 09/04/1941 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame ROZIN Magda
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Françoise Louise Thérèse**, Profession inconnue
née le 24/04/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MEYNADIER Denis
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Geneviève Marie Lucette**, Profession inconnue
née le 11/03/1952 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur PUREN Jean Louis
mariée le 11/03/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE MERIDIEN LES JARDINS DE FON 8 B RUE DES SAGNIERES GAP (05000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHANCEL** né le 20/09/1992 , Profession inconnue
né le 20/09/1992
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Dominique Marie,** Profession inconnue
née le 09/04/1956 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 75 RUE SAINT ANDRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Brigitte Aimée Francine**, Profession inconnue
née le 14/01/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur PUTEFIN Stéphane Ghislain
mariée le 02/10/1982 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 IMP DE LA RINGAOU ANDOINS (64420)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Benoit Emile Joseph Régis,** Responsable bureau d'études
né le 07/03/1981 à BRIANCON (05)
époux de Madame RAMAT Tatiana Josiane Simone
marié le 03/08/2008 à AVIGNON (84)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RUE DES CHENES SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR (81500)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Emilienne Lucie**, Profession inconnue
née le 26/10/1934 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BUISSON Camille Joseph Pierre
mariée le 30/10/1953 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

demeurant 111 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Edmond Jean Félix**, Profession inconnue
né le 22/04/1957 à BRIANCON (05)
époux de Madame FAURE-GEORS Isabelle Jeanne
marié le 04/07/1981 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LOT SITELLE AV DE CHARANCE GAP (05000)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GIRAUD Rose-Marie Tiareura**, Profession inconnue
née le 05/11/1970 à AFAREAITU (98 TAHITI)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Patrick Edmond André Pierre**, Profession inconnue
né le 17/03/1956 à BRIANCON (05)
époux de Madame FACCHINETTI Marie Brigitte
marié le 28/05/1977 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RES CHARTREUX EST BAT F 38 TRA TRIVIER MARSEILLE (13004)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Marc Moana**, Profession inconnue
né le 24/09/1971 à AFAREAITU (98 TAHITI)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GIRAUD Christine Jeanne Rose-Marie**, Profession inconnue
née le 12/06/1960 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur CHANTRIAUX Dominique Pierre Antoine
mariée le 30/04/1983 à LA SALLE-LES-ALPES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 48 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Denis Michel Joseph**, Profession inconnue
né le 06/12/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame PIIVAI Elsa Hinano**, Profession inconnue
née le 21/11/1950 à AFAREAITU (98 TAHITI)
veuve de Monsieur GIRAUD André
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	187		CHANTELOUBE	440	65	
R	382		CHANTELOUBE	610	86	
R	533		CORVARIA	852	61	
R	560		CORVARIA	996	165	
S	366		CHALMETTE	189	42	
S	397		CORVARIA	224	22	
S	408		CORVARIA	1 240	46	
S	432		CORVARIA	320	40	
S	433		CORVARIA	560	54	
S	877		PRES CHABERT	262	53	
U	162		PRES DES GRANGES	500	127	
V	113		PETIT TABUC	635	67	
V	1582		DEUXIEME GAS	312	103	
V	1609		LES SAGNES	341	82	
Y	1345		LA VERSANNE	280	41	
				Total	1 054	

Origine de propriété
S'agissant des indivisaires GIRAUD Christine, Edmond, Patrick : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGUILAR, le 21/02/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/03/2018 sous le volume 2018P numéro 1737. S'agissant des indivisaires GIRAUD Geneviève, Brigitte, Dominique, Christiane, Denis, Benoit : Attestation après décès rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 14/11/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/11/2017 sous le volume 2017P numéro 8581. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 26/07/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/09/2017 sous le volume 2017P numéro 6661. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 11/07/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/08/2013 sous le volume 2013P numéro 5398. S'agissant des indivisaires CHANCEL nés le 11/05/1986 et 20/09/1992 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 28/07/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/08/2016 sous le volume 2016P numéro 5457. S'agissant de l'usufruitière Madame PIIVAI Elsa : S'agissant des parcelles R 187, R 382, R 533, R 560, S 397, S 432, S 433, S 877, U 162, V 113, Y 1345, V 1582, V 1609 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/11/2000 et 07/11/2000, publié au service de publicité foncière de GAP les 01/01/2001 et 04/01/2001 sous le volume 2001P numéro 91. S'agissant des nus-propriétaires Madame GIRAUD Rose-Marie et Monsieur GIRAUD Marc : S'agissant des parcelles R 187, R 382, R 533, R 560, S 397, S 432, S 433, S 877, U 162: Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/11/2000 et 07/11/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/01/2001 sous le volume 2001P numéro 92. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/11/2000 et 07/11/2000, publié au service de publicité foncière de GAP les 01/01/2001 et 04/01/2001 sous le volume 2001P numéro 91. S'agissant des parcelles S 366 et S 408 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/11/2000 et 07/11/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/01/2001 sous le volume 2001P numéro 92. S'agissant des parcelles V 113, Y 1345, V 1582, V 1609 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/11/2000 et 07/11/2000, publié au service de publicité foncière de GAP les 01/01/2001 et 04/01/2001 sous le volume 2001P numéro 91.

S'agissant des indivisaires Mesdames et Messieurs GIRAUD Denise, Emilienne, Jeanne, François, Michel, Francis, :
S'agissant des parcelles S 366, S 408 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/11/2000 et 07/11/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/01/2001 sous le volume 2001P numéro 92.

S'agissant des parcelles R 187, R 382, R 533, R 560, S 397, S 432, S 433, S 877, U 162, V 113, Y 1345, V 1582, V 1609 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/11/2000 et 07/11/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/01/2001 sous le volume 2001P numéro 92.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 17/09/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/02/1984 sous le volume 6646 numéro 3.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00391	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GELLAT Raymond Léon Pierre Décédé le 26/10/1961 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**

né le 03/05/1925 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
95 RUE CHARRAS MARSEILLE (13007)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	188		CHANTELOUBE	480	125	
				Total	125	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00392 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNIARD Loris André Charles,** Employé
né le 14/01/1971 à BELFORT (90)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 15 RUE DE HERICOURT MULHOUSE (68200)

USUFRUITIER
- **Madame CUENOT Joseline Laure Emilie,** Profession inconnue
née le 03/02/1938 à SOCHAUX (25)
veuve de Monsieur BONNIARD André Paul René
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 2 BRUE DES LILAS MULHOUSE (68100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	189		CHANTELOUBE	521	29	
				Total	29	

Origine de propriété

ATTR suivant acte reçu par Maître WALTMANN, le 13/02/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/02/2018 sous le volume 2018P numéro 1390.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître WALTMANN, le 16/11/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/12/2017 sous le volume 2017P numéro 8913.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître WALTMANN, le 24/06/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/07/2013 sous le volume 2013P numéro 4930.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00393	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Succesion de Monsieur BRIATA Joseph** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PAR MME MARCELLIN ANNIE 6 CHEMIN DES IRIS LA COURONNE MARTIGUES (13500)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	190		CHANTELOUBE	450	193	
R	202		CHANTELOUBE	330	7	
				Total	200	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00394 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ALBERT Francis Elie Alphonse**, Profession inconnue
né le 04/09/1934 à SAINT PAUL LES ROMANS (26)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 85 RUE PARMENTIER RIORGES (42153)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	191		CHANTELOUBE	340	124	
R	330		CHANTELOUBE	640	49	
S	199		LES SAGNES	870	91	
S	374		CHALMETTE	552	123	
U	94		SAGNE DES GRANGES	1 274	264	
V	950		DEUXIEME GAS	380	53	
V	951		DEUXIEME GAS	430	74	
				Total	778	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle V 951 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/03/1981, publié au service de publicité foncière de GAP les 12/05/1981 et 20/08/1981 sous le volume 5628 numéro 8.

S'agissant des autres parcelles :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/03/1981, publié au service de publicité foncière de GAP les 12/05/1981 et 20/08/1981 sous le volume 5628 numéro 8.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DAURELLE, le 23/02/1970, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/02/1970 sous le volume 2837 numéro 8.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00395	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- Madame DAMARIUS Anne-Marie Régine Gisèle, Profession inconnue
née le 14/05/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FORGEOUX François-Paul Michel Marie
mariée le 24/06/1989 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 IMP DES GRANGES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DAMARIUS Jean André Simon**, Ingénieur
né le 26/04/1964 à BRIANCON (05)
époux de Madame MAGUET Véronique Hélène Michèle
marié le 26/07/2004 à MONTESSON (78)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 239 CHE DES EVEQUAUX BIVIERS (38330)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DAMARIUS Michel Joseph Aristide**, Profession inconnue
né le 18/05/1962 à BRIANCON (05)
époux de Madame BONNARDEL Claudie Murielle
marié le 15/06/1991 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 14 mai 1991 par Maître CHAVANNE.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RTE DE ROCHEBRUNE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

USUFRUITIER
- **Madame PRAT Anne Marie**, Profession inconnue
née le 23/10/1929
épouse de Monsieur DAMARIUS
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	193		CHANTELOUBE	1 150	227	
S	217		LES SAGNES	360	146	
				Total	373	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle R 193 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/06/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/07/1989 sous le volume 8183 numéro 20.
Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve du droit de retour au profit de PRAT Anne.

S'agissant de la parcelle S 217 :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00396	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Consorts FINAT/HUMBERT Succession FINAT Louis , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant 107 RUE DU CHATEAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	196		CHANTELOUBE	670	134	
R	625		CORVARIA	1 200	55	
S	230		LES SAGNES	1 510	257	
S	651		LES CHABERTES	325	10	
S	850		PRES CHABERT	330	62	
				Total	518	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 24/03/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00397 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNIARD Madeleine Geneviève Yolande Décédée le 21/02/2020 à BENDEJUN (Alpes Maritimes)**
née le 07/04/1932 à NICE (06)
Dernier domicile connu ATIAM-8 AV WALKANAER NICE (06100)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNIARD Véronique Yolande Alice**, Sans profession
née le 20/12/1971 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 116 BD CAMILLE FLAMMARION MARSEILLE (13004)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNIARD Thierry André Michel**, Enseignant
né le 19/03/1974 à MARSEILLE (13)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 24/06/2008 enregistré au Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 3 BD ELYSEE RECLUS MARSEILLE (13004)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNIARD Loris André Charles**, Employé
né le 14/01/1971 à BELFORT (90)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 15 RUE DE HERICOURT MULHOUSE (68200)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

USUFRUITIER
- **Madame CUENOT Joseline Laure Emilie,** Profession inconnue
née le 03/02/1938 à SOCHAUX (25)
veuve de Monsieur BONNIARD André Paul René
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 2 BRUE DES LILAS MULHOUSE (68100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	197		CHANTELOUBE	830	21	
				Total	21	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VIDAL, le 29/06/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

S'agissant de CUENOT Josseline :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître WALTMANN, le 13/02/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/02/2018 sous le volume 2018P numéro 1390.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître WALTMANN, le 16/11/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/12/2017 sous le volume 2017P numéro 8913.

S'agissant de BONNIARD Loris :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître WALTMANN, le 13/02/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/02/2018 sous le volume 2018P numéro 1390.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître WALTMANN, le 16/11/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/12/2017 sous le volume 2017P numéro 8913.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître HUGOUNENC, le 31/05/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/08/2016 sous le volume 2016P numéro 5570.

S'agissant de BONNIARD Véronique et BONNIARD Thierry :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître HUGOUNENC, le 31/05/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/08/2016 sous le volume 2016P numéro 5570.
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 01/07/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/09/1992 sous le volume 1992P numéro 5814.

S'agissant de BONNIARD Madeleine :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître HUGOUNENC, le 31/05/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/08/2016 sous le volume 2016P numéro 5570.
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 01/07/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/09/1992 sous le volume 1992P numéro 5814.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 02/04/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/05/1987 sous le volume 7511 numéro 14
S'agissant de BONNIARD Madeleine succession non réglée.

S'agissant de BONNIARD nés le 28/06/1936 et le 11/09/1926, GELIN Françoise :
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 01/07/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/09/1992 sous le volume 1992P numéro 5814.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 02/04/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/05/1987 sous le volume 7511 numéro 14

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00398	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame JOSSERAND Monique Irène Julie**, Profession inconnue
née le 07/10/1942 à BRIGNOLES (83)
épouse de Monsieur ESPITALIER Georges Jean Claude
mariée le 22/04/1959 à MANE (04)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 22/02/1955 , Profession inconnue
né le 22/02/1955
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 01/10/1957 , Profession inconnue
né le 01/10/1957
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 30/12/1959 , Profession inconnue
né le 30/12/1959
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 22/12/1960 , Profession inconnue
né le 22/12/1960
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît POCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît POCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame JOSSERAND Mireille Marie Odette Décédée le 14/10/2004 à SURESNES (Hauts de Seine)**
née le 24/04/1944 à TOURVES (83)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SCI CHANTELOUBE** au capital social de 8 689,59 euros
Société civile immobilière au RCS de GAP
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 43005610100016
PAR M SEYRANIAN JACKY-LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	198		CHANTELOUBE	280	38	
R	322		CHANTELOUBE	740	131	
R	368		CHANTELOUBE	830	66	
R	376		CHANTELOUBE	1 500	237	
V	773		ST ROCH	336	86	
				Total	558	

Origine de propriété

S'agissant de PHILIP nés le 22/02/1955, 01/10/1957, 30/12/1959 et 22/12/1960 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 20/12/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/01/2020 sous le volume 2020P numéro 236.
Quotité transmise 1/8ème

S'agissant de la société dénommée SCI CHANTELOUBE :
Acquisition suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, le 11/05/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/04/1983 sous le volume 6395 numéro 13.

S'agissant de JOSSERAND Mireille et Monique :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 30/10/1972, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/01/1973 sous le volume 3221 numéro 24.
S'agissant de Madame JOSSERAND Mireille succession non réglée

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00399	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame THOMAS Nancy Josette**, Retraitée
née le 27/10/1955 à SEYNOD (74)
Divorcée de Monsieur LAMOUILLE Jean Paul Aristide suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 16/06/1998
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LE MARTINET 22 CHE DE FORTVILLE BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	528		ST ROCH	200	87	
U	546		ST ROCH	1 598	159	
				Total	246	

Origine de propriété

Attestation rectificative de la formalité initiale du 23/06/2015 Sages : 0504P01 Vol 2015P N° 4440 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 24/09/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/10/2015 sous le volume 2015P numéro 7331.
Attestation rectificative de la formalité initiale du 22/05/2015 Sages : 0504P01 Vol 2015P N° 3660 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 11/08/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/10/2015 sous le volume 2015P numéro 6872.
Donation-partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4440.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4074.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/05/2015 sous le volume 2015P numéro 3660.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00400 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame GERMAIN Nicole Josette,** Profession inconnue
né le 10/04/1939 à MARSEILLE (13)
époux de Monsieur VIDAL-MICHEL Roger Joseph
marié le 13/05/2006 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 RUE JEAN MARTIN MARSEILLE (13005)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	229		CHANTELOUBE	1 605	1	
V	785		ST ROCH	450	45	
V	1563		DEUXIEME GAS	342	49	
				Total	95	

Origine de propriété

Licitation faisant cesser l'indivision suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI-MARCHIONI, le 13/04/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/04/2004 sous le volume 2004P numéro 4040.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 27/06/1972, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/07/1972 sous le volume 3118 numéro 10.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00401	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FINE Joseph** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BERNARD Eugène Joseph**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant C/Z M FAURE JOSEPH EPX BERNARD-13 RUE DU GRAND FETRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	232		CHANTELOUBE	630	324	
				Total	324	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00402 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame SCHER Claude Nicole**, Retraitée
née le 23/07/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Divorcée de Monsieur ALLAUCH Jean Claude Yvay suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 16/11/1996.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 37 BD VOLTAIRE PARIS (75011)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BOY Roger Alphonse Marius Décédé le 15/06/2003 à MARSEILLE 5ème arrodissement (Bouches du Rhône)**
né le 18/10/1919 à 05 LE MONETIER-LES-BAINS
Dernier domicile connu
demeurant 14 AV AMBROISE RENDU PARIS (75019)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	236		CHANTELOUBE	330	94	
				Total	94	

Origine de propriété

S'agissant de Madame SCHER pour ½ :
Partage suivant acte reçu par Maître MOUSSAY, le 27/05/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/09/1999 sous le volume 1999P numéro 6771.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MOUSSAY, le 27/05/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/09/1999 sous le volume 1999P numéro 6770.

S'agissant de Monsieur BOY pour ½ :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succesion non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00403 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur BOREL** né le 19/06/1985 , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

USUFRUITIER

- **Monsieur BOREL Jean-Paul André Louis,** Retraité

né le 28/01/1956 à GAP (05)
Divorcé de Madame APOKOURASTOS Danielle suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône) le 23/03/2001
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 17 RUE SAINT ANDRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	237		CHANTELOUBE	260	146	
				Total	146	

Origine de propriété

S'agissant de BOREL né le 19/06/1985
Donation suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 16/08/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/08/2020 le sous le volume 2020P numéro 6273.

S'agissant de Monsieur BOREL Jean-Paul
Donation suivant acte reçu par Maître PIERRON, le 25/02/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/03/1993 le sous le volume 1993P numéro 2132.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00404 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOURDAN Gérard Francis,** Retraité
né le 18/12/1943 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame EPARVIER Annie Alphonsine
marié le 27/09/1975 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 43 RUE DU GRAND FETRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	238		CHANTELOUBE	770	371	
				Total	371	

Origine de propriété

Donation-Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 31/01/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/03/1981 sous le volume5548 numéro 17.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.
Attestation près décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 31/01/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/03/1981 sous le volume5547 numéro 25.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00405 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ROSELLO Christian Jean,** Retraité
né le 28/06/1943 à MARSEILLE (13)
et
Madame PHILIP Pierrette Jacqueline son épouse, Retraitée
née le 28/09/1944 à MARSEILLE (13)
mariés le 23/04/1965 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LA MILHIERE 1 224 ALL DES ROSIERS SANARY SUR MER (83110)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	239		CHANTELOUBE	1 250	79	
R	519		CORVARIA	390	33	
S	365		CHALMETTE	560	93	
S	368		CHALMETTE	242	49	
U	263		PRES DES GRANGES	570	69	
V	973		DEUXIEME GAS	800	105	
				Total	428	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 22/02/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/04/1977 sous le volume 4207 numéro 25.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00406	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur REY Antoine Jean Pierre**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	240		CHANTELOUBE	1 310	215	
				Total	215	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00407 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur BUISSON Pierre Raymond,** Retraité
né le 03/05/1960 à VIENNE (38)
époux de Madame PADET Elise Evelyne
marié le 31/07/1982 à OULLINS (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 PL JACQUES BREL CONDRIEU (69420)

USUFRUITIER

- **Monsieur BUISSON Louis Joseph Alexandre,** Profession inconnue
né le 22/12/1935 à MONT-DAUPHIN (05)
époux de Madame GROSS Anne-Marie Clotilde
marié le 18/07/1959 à VIENNE (32)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RES LE MERMOZ BATIMENT B 4 RTE DU PEAGE SAINT-CLAIR-DU-RHONE (38370)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	245		CHANTELOUBE	770	9	
R	478		CORVARIA	688	1	
S	876		PRES CHABERT	290	51	
V	961		DEUXIEME GAS	470	125	
				Total	186	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant du nu-propriétaire BUISSON Pierre : Donation suivant acte reçu par Maître COT, le 09/12/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/01/1993 sous le volume 1993P numéro 301. Réserve d'usufruit par le donateur et au profit de son épouse en cas de survie. Réserve du droit de retour et interdiction de vendre, d'aliéner ou d'hypothéquer. S'agissant de l'usufruitier BUISSON Louis : Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00409	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 R0250**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25127210
ST-SULPICE (58270)

PROPRIETAIRE
- **Madame GARNIER Bernadette** Profession inconnue
née le 12/07/1954 à NICE (06)
veuve de Monsieur CALLIER Michel Jean Maxime
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant L HORIZON-65 BD HENRI SAPPIA NICE (06100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	250		CHANTELOUBE	860	167	
				Total	167	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 8a60ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 4a30ca Propriétaire inconnu Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 4a30ca Madame GARNIER Bernadette ATTR suivant acte reçu par Maître MARCH, le 25/01/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2018 sous le volume 2018P numéro 1112. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCH, le 07/12/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/12/2017 sous le volume 2017P numéro 9156. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCH, le 13/06/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/06/2014 sous le volume 2014P numéro 4736.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00410 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GAUDIN** Jumeau 2, Profession inconnue
né le 20/05/1997
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GAUDIN** Jumeau 1 né le, Profession inconnue
né le 20/05/1997
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

USUFRUITIER
- **Monsieur GAUDIN Bernard Jean**, Retraité
né le 31/08/1959 à MARSEILLE (13)
et
Madame GARANDEAU Annie Louise son épouse, Retraitée
née le 06/09/1960 à ROCHEFORT (17)
mariés le 11/09/1999 à MARSEILLE 08 (13)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 01/10/1999 par Maître GIUSTINIANI.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE GRECO 4-116 AV ANDRE ZENATTI MARSEILLE (13008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	257		CHANTELOUBE	1 120	31	
				Total	31	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des nus-propriétaires GAUDIN nés le 20/05/1997 : Donation suivant acte reçu par Maître JARDIN, le 25/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/07/2020 sous le volume 2020P numéro 4731. Réserve d'usufruit au profit des disposants jusqu'au décès du dernier survivant. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. S'agissant des usufruitiers GARANDEAU Annie et GAUDIN Bernard : Donation suivant acte reçu par Maître CHABLOZ, le 04/11/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/12/2008 sous le volume 2008P numéro 9365. Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00411 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur GALVAN Lucien , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- *Madame GALVAN Marie* , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	258		CHANTELOUBE	145	24	
R	260		CHANTELOUBE	300	21	
				Total	45	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00412 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame BELLOT Jacqueline Aimée Marcelle**, Retraitée
née le 02/01/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur ARDUIN Gilbert René Joseph
mariée le 26/06/1976 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 RUE DU PRE CREUX LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	261		CHANTELOUBE	440	45	
R	296		CHANTELOUBE	915	195	
S	537		CORVARIA	960	101	
U	166		PRES DES GRANGES	475	1	
				Total	342	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00413	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BOY Didier Maximin Antoine,** Profession incnnue
né le 26/03/1965 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame ARDUIN Cécile Corine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 29/03/1996
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 3 CHE DES PANANCHES SAINT CHAFFREY (05330)

INDIVISAIRE
- **Madame BOY Marielle Michelle Benoite,** Profession inconnue
née le 27/12/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GUGLIELMETTI Cédric Jean-Philippe
mariée le 08/06/2013 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 RUE DU LAURAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	262		CHANTELOUBE	150	44	
				Total	44	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur BOY Didier : Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 31/05/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/06/2005 sous le volume 2005P numéro 6145. Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hpothéquer. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/10/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/11/1994 sous le volume 1994P numéro 8053. S'agissant de Madame BOY Marielle Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/10/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/11/1994 sous le volume 1994P numéro 8053.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00414 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur GONNET Virgile Décédé le 03/08/1995 à ROQUEMAURE (Gard
né le 22/06/1907 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BONNARDEL Marthe Marie Augustine
Dernier domicile connu
CHEZ MME PILLON Régine CHE DE L'AFFUT LIRAC (30126)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Marthe Marie**, Profession inconnue
née le 18/06/1907 (99)
épouse de Monsieur GONNET
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	272		CHANTELOUBE	655	97	
S	396		CORVARIA	622	56	
				Total	153	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
S'agissant de Monsieur GONNET Virgile succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00415 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRARD** . , Profession inconnue
né le 26/11/1947
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant Adresse inconnue

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNAFE** né le 28/07/1966 , Profession inconnue
né le 28/07/1966
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur DEBARNOT Daniel Noël, Décédé le 04/05/2018 à BESANCON (Doubs)**
né le 02/11/1948 à LYON (69)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNAFE Bonaventure Félix Hugues Jean,** Profession inconnue
né le 21/10/1922 à VENISSIEUX (69)
époux de Madame VIOLIN Marie Henriette
demeurant Adresse inconnue

INDIVISAIRE
- **Monsieur SCHIARI** né le 22/07/1941 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame VIOLIN Yvonne Marie**, Profession inconnue
née le 21/04/1929 à ST MARTIN DE QUEYRIERES (05)
épouse de Monsieur VALLET Jules Eugène
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame VIOLIN Georgette Léa, Décédée le 14/12/2009 à RILLIEUX-LA-PAPE (Rhône)**
née le 01/05/1926 à ST MARTIN DE QUEYRIERES (05)
Dernier domcile connu
demeurant Adresse inconnue

PROPRIETAIRE
- **Madame GIRARD Emilia** , Retraitée
née le 12/10/1951 à SAN DIDERO (ITALIE)
épouse de Monsieur CAMBURSANO
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant VIA MAOMETTO 1 SAN DIDERO (10050 ITALIE)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PIERRE-BEZ Jean** , Profession inconnue
né le 03/03/1962 à PARIS (75)
époux de Madame LEGAY Marie-Claude
marié le 18/06/1994 à SAINT LAURENT EN ROYANS (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE BOUTARIQ 60 CHEMIN DE LA BRILLANNE GAP (05000)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur SCHIARI Roberto**
né le 17/02/1952 à ISUSA (TALIE)
époux de Madame MIRELLA Nurisso
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant Par Mme Nurisso SCHIARI 33 VIA COUNTIER BUSSOLENO (10053 ITALIE)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PIERRE-BEZ Michel** , Profession inconnue
né le 24/10/1959 à PARIS (75)
époux de Madame BERETTA Fabienne Yvette Christiane
marié le 03/06/2017 à ALLAUCH (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RUE LE CLAOU ALLAUCH (13190)

PROPRIETAIRE
- **Madame GIRARDO Roselyne Lorette**, Profession inconnue
née le 05/05/1939 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur KHRISSATE Toumi
mariée le 09/11/1996 à LE KREMELIN-BICÊTRE (94)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RTE DE PIERREFEU 17 HAM SAINT BLAISE BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **Madame VIOLIN Pierrette Marie Thérèse**, Retraitée
née le 01/10/1958 à SAINT MARTIN DE QUEYRIERES (05)
épouse de Monsieur DEYME Stéphane Joseph
mariée le 15/06/1979 à SAINT MARTIN DE QUEYRIERES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 75 LE VERGER-PRELLES SAINT MARTIN DE QUEYRIERES (05120)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	274		CHANTELOUBE	775	166	
R	312		CHANTELOUBE	780	131	
				Total	297	

Origine de propriété

S'agissant de Madame GIRARD Emilia, Madame GIRARDO Roselyne, Monsieur PIERRE BEZ Michel, Monsieur PIERRE BEZ Jean, Monsieur SCHIARI Roberto et SCHIARI né le 22/07/1941 :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître SURDON, le 04/12/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/12/2008 sous le volume 2008P numéro 9845.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître SURDON, le 24/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8635.

S'agissant de BONNAFE Bonaventure et BONNAFE né le 28/07/1966 :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître RAY, le 26/06/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/07/2008 sous le volume 2008P numéro 5530.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître RAY, le 31/03/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/05/2008 sous le volume 2008P numéro 3943.
S'agissant de Monsieur BONNAFE Bonaventure, succession non réglée.

S'agissant de Madame VIOLIN Pierrette, indivisaire :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 11/12/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/12/2002 sous le volume 2002P numéro 9625.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 23/08/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/09/2002 sous le volume 2002P numéro 7082.
Attestation après décès et attestation complémentaire suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 05/09/1981 publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/1981 sous le volume 5820 numéro 21.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GAILLARD Claudine le 09/03/2009 à BESANCON (Doubs).

S'agissant de Monsieur DEBARNOT Paul, indivisaire :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ISERABLE le 15/05/1992 publié au service de publicité foncière de GAP le 03/07/1992 sous le volume 1992P numéro 4241.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame ROCHE Juliette Marie le 09/10/1914 à BESANCON (Doubs)

S'agissant de Mesdames VIOLIN Georgette et Yvonne, indivisaires :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître SURDON, le 04/12/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/12/2008 sous le volume 2008P numéro 9845.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître SURDON, le 24/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8635.

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 11/12/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/12/2002 sous le volume 2002P numéro 9625.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 23/08/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/09/2002 sous le volume 2002P numéro 7082.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 05/09/1981 publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/1981 sous le volume 5820 numéro 19.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 05/09/1981 publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/1981 sous le volume 5820 numéro 18.
S'agissant de Mesdames VIOLIN Georgette et Yvonne, successions non réglées

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00416	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame MONIER Marie Jeanne Lucienne Décédée le 09/04/1977 à VILLENEUVE-LES-AVIGNON (Gard)**

née le 21/08/1893 à LA SALLE LES ALPES (05)

épouse de Monsieur BERTRAND Lucien

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	276		CHANTELOUBE	350	4	
R	357		CHANTELOUBE	410	95	
				Total	99	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DAMIAN, le 17/06/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/07/1971 sous le volume 2927 numéro 12. **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00417 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BLANCHARD Agnès Michèle Jeannine**, Profession inconnue
née le 24/10/1961 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE VILLARD GUILLESTRE (05600)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLANCHARD Didier Yvon Francis**, Profession inconnue
né le 09/02/1963 à BRIANCON (05)
époux de Madame GAL Laurence Geneviève
marié le 12/09/1998 à NOTRE DAME DE MESAGE (38)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le05/09/1998 par Maître GUSTAVE.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 RUE DE L ECOLE ST CHAFFREY (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	277		CHANTELOUBE	350	61	
				Total	61	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître PACE, le 31/07/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/09/1998 sous le volume 1998P numéro 6890.
Droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de VULIN.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00418	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BUISSON Eric André,** Profession inconnue
né le 07/04/1962 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 111 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	279		CHANTELOUBE	500	1	
				Total	1	

Origine de propriété
ATTR suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 02/03/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/03/2015 sous le volume 2015P numéro 2335. Acquisition suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 05/12/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/2014 sous le volume 2014P numéro 8793. Pacte de préférence au profit de la SAFER pour une durée de 10 ans.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00420 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur EYMARD Gilbert Roger,** Profession inconnue
né le 06/09/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Divorcé de Madame AVOUAC Laure Marie-Louise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 21/08/1984.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 21 RUE SAINTE MARGUERITE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	286		CHANTELOUBE	952	104	
R	310		CHANTELOUBE	353	154	
U	117		PRES DES GRANGES	580	1	
				Total	259	

Origine de propriété

Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 21/10/20115, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/10/2015 sous le volume 2015P numéro 7265.
Pacte de préférence au profit de la SAFER pour un délai de 10 ans.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00421	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur FINAT Guy Joseph Félicien,** Profession inconnue
né le 04/06/1937 à BRIANCON (05)
époux de Madame CARAIL Anne Marie
marié le 04/09/1961 à COUZON AU MONT D OR (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 30 RUE DE LA REPUBLIQUE COUZON-AU-MONT-D OR (69270)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	297		CHANTELOUBE	380	87	
S	328		CHALMETTE	790	205	
U	126		PRES DES GRANGES	390	8	
V	790		ST ROCH	340	41	
				Total	341	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 14/03/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/03/2007 sous le volume 2007P numéro 3092.
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/12/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/02/2007 sous le volume 2007P numéro 1633.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00422	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ARDUIN Bernard Raymond**, Profession inconnue
né le 03/08/1954 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 118 RTE DE GRENOBLE BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	298		CHANTELOUBE	280	65	
				Total	65	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 10/04/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/05/1995 sous le volume 1995P numéro 3508.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00423 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Eugène Edouard**, Profession inconnue
né le 18/10/1940 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame LAUGIER Danielle René Denise
marié le 15/12/1962 à MARSEILLE (13)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 26/11/1962 par Maître DAURELLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 26 CHE DU PRE DES ORRES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame LAUGIER Danielle Renée**, Profession inconnue
née le 23/06/1941 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur BONNARDEL Eugène Edouard
mariée le 15/12/1962 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 26 CHE DU PRE DES ORRES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	302		CHANTELOUBE	1 102	55	
S	370		CHALMETTE	128	30	
				Total	85	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00424	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame DAMARIUS Annick Marine,** Employée de banque
née le 11/05/1972 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur KOLLI Farid
mariée le 04/07/2003 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 23 RUE LE HARIVEL DU ROCHER SEYSSINS (38180)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	304		CHANTELOUBE	320	87	
				Total	87	

Origine de propriété

Donation-partage RPO suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 20/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/02/2012 sous le volume 2012D numéro 3024.
Donation-partage RPO suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 20/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/01/2012 sous le volume 2012D numéro 470.
Donation-partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 20/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/11/2011 sous le volume 2011P numéro 8960.
Droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00425 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame MICHAUD Régine Josiane**, Retraitée
née le 12/02/1951 à AIN BESSEM (ALGERIE)
épouse de Monsieur MOUREBRUN André Jean-Marie
mariée le 15/06/1974 à ECHIROLLES (38)
demeurant 8 IMPASSE LES PENATES VARCES ALLIERES ET RISSET (38760)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MICHAUD Jean-Claude Yvon Marcel**, Retraité
né le 01/07/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame GERLAT Danielle Denise Marie
marié le 03/08/1968 à ECHIROLLES (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 682 A CHE DU BEMONT SAINT-PAUL-DE-VARCES (38760)

INDIVISAIRE
- **Madame MICHAUD Marie-Claire** , Profession inconnue
née le 30/01/1949 (99 ALGERIE)
épouse de Monsieur BOUABDALLAH
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 7 RUE DU VIEUX FOUR LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	305		CHANTELOUBE	343	86	
V	965		DEUXIEME GAS	680	95	
				Total	181	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître EXERTIER, le 14/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/02/2006 sous le volume 2006P numéro 1439.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00426	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARD Thierry Gaston**, Profession inconnue
né le 27/02/1970 à GAP (05)
Divorcé de Madame MONTLEVIER Valérie Florence suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches du Rhône) le 22/10/2002
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 66 AV DU LAUTARET BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	313		CHANTELOUBE	820	170	
				Total	170	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 22/04/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/04/2013 sous le volume 2013P numéro 2971.
Donation-partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 27/04/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/03/2013 sous le volume 2013P numéro 1662.
Réserve du droit de retour au profit du disposant.
Correction de formalité suivant publié au service de publicité foncière de GAP le 23/09/2011 sous le volume 2011D numéro 11001.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 27/04/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/05/2007 sous le volume 2007P numéro 4830.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00427	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame FAURE Marguerite Joséphine Lucie Marie**, Profession inconnue
née le 24/02/1928 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BRUN Hippolyte Marius
mariée le 24/04/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 RUE DU TUFF LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Louis René François,** Profession inconnue
né le 16/03/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BERNOT Muriel
marié le 27/11/1982 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 92 IMP DE LA DOUR ST CHAFFREY (05330)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FAURE Anne Marie Lucie**, Profession inconnue
née le 14/12/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MOURARET René Daniel Désiré
mariée le 08/09/1973 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 6 RUE DE L ANGELUS SAINT-EGREVE (38120)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

USUFRUITIER
- **Madame FAURE Christel Marie-Rose Fernande**
née le 15/03/1972 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GAZZANO Jean-Michel
mariée le 05/06/1999 à PELISSANNE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 182 ALL GABRIEL ISOARD PELISSANNE (13330)

USUFRUITIER
- **Madame NICOLAS** née le 18/09/1928 , Profession inconnue
épouse de Monsieur FAURE
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	314		CHANTELOUBE	920	242	
				Total	242	

Origine de propriété

S'agissant des nus-propriétaires FAURE Anne, FAURE Louis, FAURE Christel et de l'usufruitière NICOLAS née le 18/09/1928 pour 42/96ème :
Attestation complémentaire après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 02/12/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/12/2015 sous le volume 2015P numéro 8477.

S'agissant de l'indivisaire FAURE Marguerite pour 24/192ème :
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, les 30/10/1984 et 29/09/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/11/1987 sous le volume 7667 numéro 17.
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 29/09/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/11/1987 sous le volume 7667 numéro 16.
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, les 30/10/1984 et 29/09/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/11/1987 sous le volume 7667 numéro 15.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00428 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame NOUALS Nicole Maria,** Retraitée
née le 01/10/1957 à SETIF (ALGERIE)
épouse de Monsieur SANCHEZ Jean
mariée le 23/10/1982 à AIX EN PROVENCE (13)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 20/10/1982.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 67 RUE DES ERABLES SAINT-CANNAT (13760)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	324		CHANTELOUBE	580	141	
				Total	141	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/06/1994 sous le volume 1994P numéro 4252.
Acte rectificatif suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/06/1994 sous le volume 1994P numéro 4251.
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/11/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/01/1994 sous le volume 1993P numéro 5118BIS.
Vente suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 15/06/1993, publié au service de publicité foncière de GAP les 22/07/1993 et 03/01/1994 sous le volume 1993P numéro 5118.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00429	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur COLOMB Alphonse Louis**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant BAT A4-87 BD TELLENE MARSEILLE (13007)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	325		CHANTELOUBE	1 230	196	
				Total	196	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00430	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Christiane Ginette Joséphine**, Profession inconnue
née le 11/09/1958 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur AMIEUX Auguste Lucien Antoine
mariée le 03/05/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant DOMAINE DE COLLONGE 11 RUE VINCENT VAN GOGH VIENNE (38200)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Geneviève Marie Lucette**, Profession inconnue
née le 11/03/1952 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur PUREN Jean Louis
mariée le 11/03/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE MERIDIEN LES JARDINS DE FON 8 B RUE DES SAGNIERES GAP (05000)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Dominique Marie**, Profession inconnue
née le 09/04/1956 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 75 RUE SAINT ANDRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Brigitte Aimée Francine**, Profession inconnue
née le 14/01/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur PUTEFIN Stéphane Ghislain
mariée le 02/10/1982 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 IMP DE LA RINGAOU ANDOINS (64420)

INDIVISAIRE
- Monsieur GIRAUD Benoit Emile Joseph Régis, Responsable bureau d'études
né le 07/03/1981 à BRIANCON (05)
époux de Madame RAMAT Tatiana Josiane Simone
marié le 03/08/2008 à AVIGNON (84)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RUE DES CHENES SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR (81500)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Denis Michel Joseph,** Profession inconnue
né le 06/12/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	328		CHANTELOUBE	730	141	
				Total	141	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 14/11/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/11/2017 sous le volume 2017P numéro 8581.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 26/07/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/09/2017 sous le volume 2017P numéro 6661.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 11/07/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/08/2013 sous le volume 2013P numéro 5398.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00431	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SCI SONAEVA** au capital social de 1524,49 euros
Société civile immobilière au RCS de GAP
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 32823137800014
LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	335		CHANTELOUBE	716	69	
U	265		PRES DES GRANGES	183	77	
				Total	146	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 19/01/1988 et 09/03/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/04/1988 sous le volume 7788 numéro 17.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00432	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur SYLVESTRE-BRAC Bernard Honoré**, Profession inconnue
né le 24/01/1946 à GRENOBLE (38)
époux de Madame HAUSER Annie Catherine
marié le 16/06/1990 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	336		CHANTELOUBE	770	68	
				Total	68	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 05/08/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/08/1974 sous le volume 3549 numéro 34.
Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 05/08/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/08/1974 sous le volume 3549 numéro 32.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 05/08/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/08/1974 sous le volume 3549 numéro 31.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00433 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur SCHROECK Emmanuel Bertrand Marius**, Profession inconnue
né le 29/10/1951 à NANCY (54)
Divorcé de Madame AUBRY Jacqueline suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NANCY le 27/01/1994
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 5 RUE TROST OBERHOFFEN SUR MODER (67240)

INDIVISAIRE
- **Monsieur SCHROECK Bernard Claude André**, Profession inconnue
né le 30/11/1957 à AIX LES BAINS (73)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant GRANGENEUVE 105 CHE DES GALERIES CHABEUIL (26120)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	339		CHANTELOUBE	605	152	
				Total	152	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ROLLAND, le 18/07/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/07/2003 sous le volume 2003P numéro 5784.
Partage suivant acte reçu par Maître VAILLANT, le 07/04/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/05/2003 sous le volume 2003P numéro 4220.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00434	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MOLERO Patrick Alexis**, Retraité
né le 05/03/1958 à ECHIROLLES (38)
époux de Madame BELLOT Jacqueline Béatrice Dominique
marié le 11/10/1980 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 A AV JEAN MOULIN BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame MOLERO Nicole Elisabeth**, Profession inconnue
née le 13/07/1946 à ECHIROLLES (38)
épouse de Monsieur GENTHON Georges Maurice André
mariée le 21/08/1973 à ECHIROLLES (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE PAUL JANET GRENOBLE (38000)

INDIVISAIRE
- **Madame MOLERO Bernadette Monique**, Retraitée
née le 01/05/1951 à ECHIROLLES (38)
Divorcée de Monsieur MAGNINAT Paul Raymond suivant jugement rendu par TGI le 23/06/1998
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 20 IMP DE LA GUINGUETTE CRETS EN BELLEDONNE (38830)

INDIVISAIRE
- **Madame MOLERO Geneviève Yvette**, Reatritée
née le 02/07/1953 à ECHIROLLES (38)
épouse de Monsieur COSTA Alain Raymond
mariée le 15/02/1975 à ECHIROLLES (38)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 24 RUE JEAN MOULIN LES OMBRAGES ECHIROLLES (38130)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	340		CHANTELOUBE	605	99	
				Total	99	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître BONNEMAINS, le 08/02/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/02/2006 sous le volume 2006P numéro 1778.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BONNEMAINS, le 03/10/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/11/2005 sous le volume 2005P numéro 10470.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur MOLERO Jean-Baptiste le 11/06/2009 à ECHIROLLES (Isère).

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00435	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Madame BLANCHARD Agnès Michèle Jeannine, Profession inconnue
née le 24/10/1961 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE VILLARD GUILLESTRE (05600)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLANCHARD Didier Yvon Francis,** Profession inconnue
né le 09/02/1963 à BRIANCON (05)
époux de Madame GAL Laurence Geneviève
marié le 12/09/1998 à NOTRE DAME DE MESAGE (38)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le05/09/1998 par Maître GUSTAVE.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 RUE DE L ECOLE ST CHAFFREY (05330)

INDIVISAIRE
- Madame FAURE Marguerite Joséphine Lucie Marie, Profession inconnue
née le 24/02/1928 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BRUN Hippolyte Marius
mariée le 24/04/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 RUE DU TUFF LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CROIZIER Jean** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Pascal BOCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Pascal BOCHAS

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FAURE Anne Marie Lucie**, Profession inconnue
née le 14/12/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MOURARET René Daniel Désiré
mariée le 08/09/1973 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 6 RUE DE L ANGELUS SAINT-EGREVE (38120)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Louis René François**, Profession inconnue
né le 16/03/1955 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BERNOT Muriel
marié le 27/11/1982 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 92 IMP DE LA DOUR ST CHAFFREY (05330)

USUFRUITIER
- **Madame FAURE Christel Marie-Rose Fernande** Profession inconnue
née le 15/03/1972 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GAZZANO Jean-Michel
mariée le 05/06/1999 à PELISSANNE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 182 ALL GABRIEL ISOARD PELISSANNE (13330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	344		CHANTELOUBE	490	151	
				Total	151	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 4a90ca

S'agissant du lot N°1 d'une cntenance de 1a64ca
Les consorts FAURE et NICOLAS
Attestation après décès complémentaire suivant acte reçu par Maître MARCHONI, le 02/12/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/12/2015 sous le volume 2015P numéro 8477.

Mme FAURE Marguerite
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 29/09/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/11/1987 sous le volume 7667 numéro 17.
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 29/09/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/11/1987 sous le volume 7667 numéro 16
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 29/09/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/11/1987 sous le volume 7667 numéro 15

S'agissant du lot N°2 d'une cntenance de 1a63ca
Indivisaires BLANCHARD
Donation suivant acte reçu par Maître PACE, le 31/07/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/09/1998 sous le volume 1998P numéro 6890.

S'agissant du lot N°3 d'une cntenance de 1a63ca
Monsieur CROIZIER Jean
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00436	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CIARDINI Nicolas Antoine Jean**, Sans profession
né le 15/06/1964 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant HLM CHAMP DE MARS 1A RTE DE FONTENIL BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame CIARDINI Murièle Jane Roberte Décédée le 20/09/2015 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 27/05/1956 à BRIANCON (05)
Dernier domicile connu
3 RUE DE JERUSALEM PUY-SAINT-PIERRE (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BUIROD Robert Gérard Antoine Décédé le 21/04/2017 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
né le 15/12/1928 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)

INDIVISAIRE
- **Madame BUIROD Mireille Camille Eva**, Profession inconnue
née le 06/07/1931 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame BUIROD Claudette Marie Antoinette Décédée le 07/02/2021 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 24/11/1940 à BRIANCON (05)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	352		CHANTELOUBE	1 160	38	
R	412		CHANTELOUBE	732	102	
S	329		CHALMETTE	179	36	
S	349		CHALMETTE	380	39	
				Total	215	

Origine de propriété

S'agissant de CIARDINI Murièle et Nicolas pour 1/4 :
Partage suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 13/12/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/2010 sous le volume 2010P numéro 9322.
S'agissant de CIARDINI Murièle succession non réglée

S'agissant de BUIROD Robert, Mireille et Claudette pour 3/4 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, le 05/05/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/06/1988 sous le volume 7831 numéro 8.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, le 05/05/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/06/1988 sous le volume 7831 numéro 7.
S'agissant de Madame BUIROD Claudette et Monsieur BUIROD Robert successions non réglées

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00437	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur SISTI Pascal Gérard Décédé le 27/08/2007 à FURIANI (Haute-Corse)**
né le 13/01/1935 à BASTIA (20)
Dernier domicile connu.
LES GLYCINES BAT C QUR DE L ANNONCIADE BASTIA (20200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	353		CHANTELOUBE	2 200	239	
				Total	239	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 21/04/1975 et 30/04/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/05/1975 sous le volume 3726 numéro 10. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 30/04/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/05/1975 sous le volume 3726 numéro 9. **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00438 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Denyse Ernestine,** Profession inconnue
née le 10/11/1937 à LA SALLE LES ALPES (05)
épouse de Monsieur DAURELLE Jean-Louis Dominique
mariée le 05/04/1961 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 04/04/1961 par Maître ESCALLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 700 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DAURELLE Jean Louis Dominique Décédé le 09/07/1972 à PELVOUX (Haute Alpes)**
né le 28/12/1938 à 05 ST MARTIN DE QUEYRIERES
époux de Madame BONNARDEL Denyse Célestine
Dernier domicile connu RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Bruno Louuis Aimé**, Profession inconnue
né le 09/04/1965 à BRIANCON (05)
époux de Madame ARDANUY-MOLENS Cécile Augusta
marié le 14/04/1990 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES PREYTS RIBOIX VILLA N RTE DES MAISONS BLANCHES BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	355		CHANTELOUBE	1 020	241	
V	1019		DEUXIEME GAS	800	15	
V	1038		PREMIER GAS	780	115	
V	1578		DEUXIEME GAS	320	106	
				Total	477	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
Benoît FOCHAS

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00439 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD Lucien** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD Charles René**, Profession inconnue
né le 29/03/1935 à THOR (84)
époux de Madame MAZZOCCHI Elisabetha Maria
marié le 28/08/1963 à NOVES (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE THOR (84250)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD Raymond** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	356		CHANTELOUBE	800	215	
				Total	215	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00440	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD Charles René**, Profession inconnue
né le 29/03/1935 à THOR (84)
époux de Madame MAZZOCCHI Elisabetha Maria
marié le 28/08/1963 à NOVES (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE THOR (84250)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	358		CHANTELOUBE	580	135	
				Total	135	

Origine de propriété
Délivrance de legs suivant acte reçu par Maître VAXELAIRE-DIGNE, le 10/12/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/01/2014 sous le volume 2014P numéro 90. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VAXELAIRE-DIGNE, le 10/12/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/01/2014 sous le volume 2014P numéro 89.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00441	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur DONZEL Francis Honoré**, Profession inconnue
né le 09/07/1936 à BRIANCON (05)
époux de Madame FAURE-BRAC Gisèle Angèle
marié le 22/11/1958 à NEVACHE (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PAR Madame MONNET Patricia, RTE DE LA CLATREE SALLE NEVACHE (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Francine Nicole**, Profession inconnue
née le 21/02/1960 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GARCIA Manuel
mariée le 30/08/1986 à NEVACHE (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 12/08/1986 par Maître CHAVANNE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LOT COMMUNAL LE VILLAGE FOUILLOUSE (05130)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Christian Serein**, Profession inconnue
né le 11/08/1958 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant FORT VILLE NEVACHE (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Céline Nathalie**, Profession inconnue
née le 05/09/1967 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

demeurant 1 CHE DE LA CALADE RAMATUELLE (83350)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Nathalie Catherine**, Profession inconnue
née le 28/09/1970 à BRIANCON (05)
épouse de Madame GUEVEL Jean-Jacques Alain
mariée le 13/01/2001 à PARIS (75)
Divorcé de Monsieur GUEVEL Jean-Jacques Alain suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 18 janvier 2007
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant COUR-9 RUE LECOURBE PARIS (75015)

USUFRUITIER
- **Madame FAURE-BRAC** née le 27/10/1939 , Profession inconnue
née le 27/10/1939 (99)
épouse de Madame DONZEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	361		CHANTELOUBE	450	112	
R	375		CHANTELOUBE	200	54	
S	915		PRES CHABERT	330	81	
				Total	247	

Origine de propriété
S'agissant de DONZEL Christian, DONZEL Francine, DONZEL Céline, DONZEL Nathalie et FAURE-BRAC née le 27/10/1939 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 14/02/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2540. S'agissant de DONZEL Francis: Donation-partage suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 12/12/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/01/1985 sous le volume 6904 numéro 14. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 28/06/1975, 20/10/1975 et 20/12/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/02/1978 sous le volume 4477 numéro 4.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00442 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BELLOT Léopold Louis Antoine**, Profession inconnue
né le 08/06/1936 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame CAZES Jacqueline Marie Aimée
marié le 30/01/1960 à SALINDRES (30)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 24 BAV LUCIEN JALABERT SALINDRES (30340)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	362		CHANTELOUBE	680	117	
S	947		PRES CHABERT	510	120	
				Total	237	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle S 947 :
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/06/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/08/1986 sous le volume 7297 numéro 4.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 28/05/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/06/1983 sous le volume 6463 numéro 19.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/08/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/10/1976 sous le volume 4053 numéro 29.

S'agissant de la parcelle R 362 :
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/06/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/08/1986 sous le volume 7297 numéro 4.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/08/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/10/1976 sous le volume 4053 numéro 29.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00443	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur CHARBONNEL Emile** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	369		CHANTELOUBE	740	330	
				Total	330	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00444 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur LUDWIG Pierre Henri Charles René,** Profession inconnue
né le 26/09/1942 à MARSEILLE (13)
époux de Madame ANDRIEUX Danielle Blanche
marié le 30/12/1967 à VENTABREN (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 19 RUE GEORGES SAINT-MARTIN MARSEILLE (13007)

INDIVISAIRE
- **Monsieur LUDWIG Jacques Roger Paul Décédé le 05/08/2022 à AJACCIO (Corse-du-Sud)**
né le 02/04/1939 à MARSEILLE (13)
époux de Madame HEMERY Annick Alphonsine Charlotte
Dernier domicile connu
LA ROMPIDE 2 CHEMIN DE CROYES ST CHAMAS (13250)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	372		CHANTELOUBE	490	109	
				Total	109	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MAUBE, le 09/07/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/08/2015 sous le volume 2015P numéro 5873.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MAUBE, le 30/03/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/04/2015 sous le volume 2015P numéro 3100.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00445	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame TRAYNARD Michelle Jeanne Juliette,** Profession inconnue
née le 15/01/1912 à BESANCON (25)
épouse de Monsieur MARTIN Robert Paul André Martin
mariée le 26/06/1942 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame TRAYNARD Jacqueline Adèle Mathilde**, Profession inconnue
née le 12/09/1913 à SOMMIERES (30)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur TRAYNARD Philippe Claude**, Profession inconnue
né le 25/11/1916 à SOMMIERES (30)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur TRAYNARD Jean-Claude** , Profession inconnue
né le 16/02/1919 à SOMMIERES (30)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur TRAYNARD Olivier Albert Emile,** Profession inconnue
né le 19/01/1926 à BESANCON (25)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaud POCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaud POCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	373		CHANTELOUBE	400	44	
V	826		GAS DES GRANGES	970	230	
				Total	274	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARTEL, le 16/12/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/02/1978 sous le volume 4465 numéro 17

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00446	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Joseph Ernest**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CANTINE PECHINEY L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05120)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	378		CHANTELOUBE	460	33	
				Total	33	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00447 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Eugène Edouard,** Profession inconnue
né le 18/10/1940 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame LAUGIER Danielle René Denise
marié le 15/12/1962 à MARSEILLE (13)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 26/11/1962 par Maître DAURELLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 26 CHE DU PRE DES ORRES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	379		CHANTELOUBE	570	136	
R	482		CORVARIA	380	1	
				Total	137	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle R 379 :
Echange suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 25/07/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/08/2007 sous le volume 2007P numéro 7671.

S'agissant de la parcelle R482 :
Donation suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 31/07/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/09/1987 sous le volume 7607 numéro 2.
Pacte de préférence.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00448	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Denyse Ernestine**, Profession inconnue
née le 10/11/1937 à LA SALLE LES ALPES (05)
épouse de Monsieur DAURELLE Jean-Louis Dominique
mariée le 05/04/1961 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 04/04/1961 par Maître ESCALLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 700 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Eugène Edouard**, Profession inconnue
né le 18/10/1940 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame LAUGIER Danielle René Denise
marié le 15/12/1962 à MARSEILLE (13)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 26/11/1962 par Maître DAURELLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 26 CHE DU PRE DES ORRES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Annie Lucie**, Retraitée
née le 20/02/1939 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur SEZANNE Claude Gérard Honoré
mariée le 15/07/1961 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la communauté universelle suivant acte reçu préalablement à leur union le 12/07/1961.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PAR MME CHOLLET EHPAD ETOILE DES NEIGES 15 AVENUE ADRIEN DAURELLE BRIANCON (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

NDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Jacqueline Josette**, Profession inconnue
née le 05/03/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Divorcée de Monsieur ISSERTINE Michel Pierre Louis suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 27/06/1991
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 2 RUE MORAND BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	380		CHANTELOUBE	510	62	
				Total	62	

Origine de propriété
Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 12/09/2001 Sages : 0504P01 Vol 2001P N°6867 suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/10/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/2001 sous le volume 2001P numéro 8324.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00449	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur RICARD** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	381		CHANTELOUBE	1 300	97	
S	165		LES SAGNES	310	104	
S	218		LES SAGNES	340	32	
S	948		PRES CHABERT	510	111	
U	101		PRES DES GRANGES	410	101	
U	540		ST ROCH	680	127	
				Total	572	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ARNAUD, le 29/07/2021 en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ARNAUD, le 13/10/2020 publié au service de publicité foncière de GAP le 19/10/2020 sous le volume 2020P numéro 7754.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00451 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur EYMARD Georges Roger,** Profession inconnue
né le 14/05/1974 à BRIANCON (05)
époux de Madame SERRANO Caroline Gilda Thérèse
marié le 10/07/2011 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CLOS DE L YRET N 7 805 RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- Madame EYMARD Corinne Elisabeth, Profession inconnue
née le 25/04/1977 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur HOULOT Franck Gino Maurice
mariée le 03/04/2002 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 12 BRUE PIERRE CURIE IGNY (91430)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame EYMARD Céline Marie Agnès**, Infirmière
née le 27/10/1978 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur Christophe Bernard Yvon suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BOURGOIN-JALLICIE (Isère) le 25/03/2011.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 137 ROUTE DES TOUCHES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

USUFRUITIER
- **Madame BRIERE Marie-Claude** , Profession inconnue
née le 26/09/1950 à ALGERIE (99)
épouse de Monsieur EYMARD
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M EYMARD Gilbert 21 RUE SAINTE MARGUERITE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	399		CHANTELOUBE	610	96	
R	559		CORVARIA	310	29	
R	580		CORVARIA	280	81	
R	586		CORVARIA	205	23	
S	391		CORVARIA	420	36	
S	412		CORVARIA	1 000	125	
S	881		PRES CHABERT	990	197	
U	70		SAGNE DES GRANGES	1 630	127	
				Total	714	

Origine de propriété
S'agissant des nus-propriétaires EYMARD Georges, Corinne et Céline : Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 13/06/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/06/2017 sous le volume 2017P numéro 4635. Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/04/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/05/2017 sous le volume 2017P numéro 3219. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 24/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/03/2017 sous le volume 2017P numéro 1926. S'agissant de l'usufruitière BRIERE Marie-Claude : S'agissant des parcelles R 399 et R 586 : Vente suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8032. Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 13/06/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/06/2017 sous le volume 2017P numéro 4635. Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/04/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/05/2017 sous le volume 2017P numéro 3219. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 24/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/03/2017 sous le volume 2017P numéro 1926. S'agissant des autres parcelles : Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 13/06/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/06/2017 sous le volume 2017P numéro 4635. Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/04/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/05/2017 sous le volume 2017P numéro 3219. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 24/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/03/2017 sous le volume 2017P numéro 1926.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00452 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 22/02/1955 , Profession inconnue
né le 22/02/1955
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Monsieur PHILIP né le 01/10/1957 , Profession inconnue
né le 01/10/1957
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 30/12/1959 , Profession inconnue
né le 30/12/1959
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 22/12/1960 , Profession inconnue
né le 22/12/1960
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	402		CHANTELOUBE	760	38	
U	103		PRES DES GRANGES	748	102	
				Total	140	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 20/12/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/01/2020 sous le volume 2020P numéro 236.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00453 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BELLOT Reymond Ernest Jules,** Profession inconnue
né le 12/05/1940 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame COLLET Marie-Françoise
marié le 10/02/1964 à SAINT RAMBERT EN BUGEY (01)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 6 RUE PAUL BRETON LE PONT-DE-CLAIX (38800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	405		CHANTELOUBE	822	141	
				Total	141	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/06/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/08/1986 sous le volume 7297 numéro 4.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/08/1976, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/10/1976 sous le volume 4053 numéro 29.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00454 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur DAMARIUS Jean André Simon**, Ingénieur
né le 26/04/1964 à BRIANCON (05)
époux de Madame MAGUET Véronique Hélène Michèle
marié le 26/07/2004 à MONTESSON (78)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 239 CHE DES EVEQUAUX BIVIERS (38330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	414		CHANTELOUBE	400	55	
S	170		LES SAGNES	335	11	
U	122		PRES DES GRANGES	710	84	
				Total	150	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle S 170 :
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/08/1993, publié au service de publicité foncière de GAP les 05/11/1993 et 27/01/1994 sous le volume 1993P numéro 7541.

S'agissant des parcelles R 414 et U 122 :
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/08/1993, publié au service de publicité foncière de GAP les 05/11/1993 et 27/01/1994 sous le volume 1993P numéro 7541.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/06/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/07/1989 sous le volume 8183 numéro 20.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00455 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame ALBERT Marie-Cécile Marthe Célestine**, Exploitante agricole
née le 06/02/1970 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FAVRE Yves Louis
mariée le 30/04/2004 à VILLARD-D'ARENE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 10 RUE SAINT MARTIN VILLAR-D ARENE (05480)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	415		CHANTELOUBE	360	46	
U	93		SAGNE DES GRANGES	750	79	
				Total	125	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 14/04/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/05/2018 sous le volume 2018P numéro 3612.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00456	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame NOUALS Geneviève Gabrielle**, Retraitée
née le 30/07/1960 à SETIF (ALGERIE)
Veuve de Monsieur LE COGUIC Michel
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 43 DOMAINE DE LA FREGATE SAINT-CANNAT (13760)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	416		CHANTELOUBE	720	114	
				Total	114	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/06/1994 sous le volume 1994P numéro 4252.
Acte rectificatif suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/06/1994 sous le volume 1994P numéro 4251.
Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/06/1994 sous le volume 1994P numéro 3616.
ATTR suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/11/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/01/1994 sous le volume 1993P numéro 5118 bis
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 15/06/1993 et 24/11/1993, publié au service de publicité foncière de GAP les 22/07/1993 et 03/01/1994 sous le volume 1993P numéro 5118.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00457 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BUISSON Camille Joseph Pierre**, Profession inconnue
né le 27/02/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame GIRAUD Emilienne Lucie
marié le 30/10/1953 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 111 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BUISSON Maurice Aimé**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	476		CORVARIA	480	49	
				Total	49	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00458	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Céline Nathalie,** Profession inconnue
née le 05/09/1967 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 1 CHE DE LA CALADE RAMATUELLE (83350)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Nathalie Catherine,** Profession inconnue
née le 28/09/1970 à BRIANCON (05)
Divorcé de Monsieur GUEVEL Jean-Jacques Alain suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 18 janvier 2007
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant COUR-9 RUE LECOURBE PARIS (75015)

NU-PROPRIETAIRE
- Ma**dame DONZEL Francine Nicole**, Profession inconnue
née le 21/02/1960 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GARCIA Manuel
mariée le 30/08/1986 à NEVACHE (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 12/08/1986 par Maître CHAVANNE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LOT COMMUNAL LE VILLAGE FOUILLOUSE (05130)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Christian Serein,** Profession inconnue
né le 11/08/1958 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant FORT VILLE NEVACHE (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaît BOCCAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaît BOCCAS

PROPRIETAIRE
- Monsieur DONZEL Joseph Etienne, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MME DONZEL PHILIPPE NEVACHE (05100)

USUFRUITIER
- **Madame FAURE-BRAC** née le 27/10/1939 , Profession inconnue
née le 27/10/1939 (99)
épouse de Madame DONZEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	480		CORVARIA	460	4	
S	431		CORVARIA	440	23	
				Total	27	

Origine de propriété

S'agissant des Consorts DONZEL-FAURE BRAC pour 18/144èmes
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 14/02/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2540.

S'agissant de Monsieur DONZEL Joseph
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00459	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Marcel Louis André**, Profession inconnue
né le 22/05/1943 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BLACHERE Jeannine Marie Claude Gabrielle
marié le 05/12/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Geneviève Andrée Léopoldine**, Profession inconnue
née le 22/06/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CHANCEL Michel Eugène Albert
mariée le 22/06/1974 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- Monsieur BONNARDEL André Antoine Ernest Décédé le 29/01/1990 à LE MONETIER LES BAINS (Hautes Alpes)
né le 21/06/1911 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame GAILLARD Louise
Dernier domicile connu
LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame GAILLARD Louise Marcelle Marie Décédée le 31/03/1973 à LE MONETIER LES BAINS (Hautes Alpes)**
née le 07/11/1920 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur BONNARDEL André
Deernier domicile connu LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	503		CORVARIA	440	134	
V	949		DEUXIEME GAS	750	53	
				Total	187	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/08/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/10/1973 sous le volume 3375 numéro 22. **S'agissant de Madame GAILLARD Louise et deMonsieur BONNARDEL André successions non réglées.**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00460	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame SAVELLI** né le 09/06/1969 , Profession inconnue
née le 09/06/1969
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PIANNE Victor René,** Retraité
né le 20/06/1954 à GRENOBLE (38)
époux de Madame PITZALIS Isabelle Suzanne Marcelle
marié le 19/11/1983 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 IMPASSE DES AUBEPINES BREZINS (38590)

INDIVISAIRE
- **Madame PIANNE Denise Christine Mireille**, Profession inconnue
née le 27/05/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur PETRIZZELLI Louis
mariée le 14/12/1963 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES COMBEAUX-5 IMP DES CAMELIAS SAINT-SAUVEUR (38160)

INDIVISAIRE
- **Madame PIANNE Emilienne Aimée**, Profession inconnue
née le 18/02/1942 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur VERCHERE Marcele Henri Ferdinand
mariée le 05/08/1961 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

De nationalité française
demeurant 84 RUE DU COUVENT LA BUISSE (38500)

INDIVISAIRE
- **Madame SAVELLI Corinne** , Profession inconnue
née le 09/06/1969 à GRENOBLE (38)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 189 CHE DE BOURBON ROMANS SUR ISERE (26100)

INDIVISAIRE
- **Madame PIANNE Myriam Arlette,** Retraitée
née le 21/07/1950 à GRENOBLE (38)
épouse de Monsieur GRIFO Elie
mariée le 18/12/1976 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1084 RTE DE VILLELAURE PERTUIS (84120)

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAVELLI** né le 10/08/1970 , Profession inconnue
né le 10/08/1970
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAVELLI** né le 28/05/1965 , Profession inconnue
né le 28/05/1965
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame PIANNE Bénédicte Antoinette Ghislaine**, Profession inconnue
née le 06/01/1958 à GRENOBLE (38)
épouse de Monsieur GRIFO Jean André
demeurant 10 RUE ALLEGRO MOIRANS (38430)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur SAVELLI** né le 09/10/1967 , Profession inconnue
né le 09/10/1967
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BERNARD Nicolas René Laurent Michel**, Conducteur de ligne
né le 19/10/1982 à ST MARTIN D HERES (38)
époux de Madame BLIN Sandrine Valérie
marié le 22/08/2015 à SAINT MARTIN D HERES (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RUE PAUL ARENE ORAISON (04700)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BERNARD Christophe Alain**, Profession inconnue
né le 25/05/1971 à GRENOBLE (38)
époux de Madame ARNAUD Florence Nathalie Lucie
marié le 19/07/2005 à RIBIERS (05)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 21/06/2005 par Maître BONNAFOUX.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ROUTE CLAOUSSE ORAISON (04700)

USUFRUITIER
- **Monsieur BERNARD Michel Roger Simon**, Profession inconnue
né le 02/02/1946 à BARRET-LE-BAS (05)
veuf de Madame PIANNE Yvette Marie-Blanche
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant AV DES FRERES BONNET ORAISON (04700)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	520		CORVARIA	286	79	
R	566		CORVARIA	604	233	
U	125		PRES DES GRANGES	390	2	
U	157		PRES DES GRANGES	1 090	69	
U	196		PRES DES GRANGES	1 026	7	
U	484		ST ROCH	460	104	
U	496		ST ROCH	690	125	
V	985		DEUXIEME GAS	530	25	
V	986		DEUXIEME GAS	260	86	
				Total	730	

Origine de propriété

S'agissant de l'usufruitier BERNARD Michel et des nus-propriétaires BERNARD Christophe et Nicolas pour 1/7ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GUILLAUMOT, le 22/07/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/08/2015 sous le volume 2015P numéro 5582

S'agissant des indivisaires PIANNE Emilienne, Denise, Myriam, Victor, Bénédicte, SAVELLI Corinne et SAVELLI nés le 28/05/1965, 09/10/1967, 09/06/1969 et 10/08/1970 pour 6/7ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GUILLAUMOT, le 22/07/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/08/2015 sous le volume 2015P numéro 5582

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00461	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Joseph** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	521		CORVARIA	530	160	
				Total	160	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00462 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur FINAT Paul Emile Henri**, Profession inconnue
né le 10/09/1939 à GRENOBLE (38)
époux de Madame ROBERT Christiane Joséphine
marié le 10/06/1963 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 27 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	522		CORVARIA	570	55	
				Total	55	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 08/07/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/08/2011 sous le volume 2011P numéro 6250.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCEAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCEAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00463 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- **Monsieur COMBE Gaston** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Gilbert Emile,** Retraité
né le 17/08/1953 à BRIANCON (05)
époux de Madame CROSASSO Béatrice Adeline
marié le 26/04/1975 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 63 RUE DU BACCHU BER BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Roland Germain**, Profession inconnue
né le 02/12/1956 à 05 BRIANCON
époux de Madame MAJASTRE Marie-Cécile
marié le 17/06/1989 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant HLM PRE BAGNOLS II APP 5 556 RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Patrick Pierre,** Profession inconnue
né le 21/05/1958 à BRIANCON (05)
époux de Madame GAUCHET Françoise Dominique Andrée
marié le 27/04/1985 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 26 avril 1985 par Maître Alain ACHIN notaire à Briançon.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

demeurant HLM PRE BAGNOLS BT A APP 7 556 RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 R0531**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25150283
CORVARIA LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	531		CORVARIA	1 010	140	
				Total	140	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 10a10ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a05ca
Monsieur COMBE Gaston :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot n°2 d'une contenance de 5a05ca
Les indivisaires FAURE
Attesattion après décès, attribution suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 15/09/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/10/1990 sous le volume 1990P numéro 6354.
Quotité transmise 1/8ème
Attesattion après décès, suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 18/11/1985, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/12/1985 sous le volume 7132 numéro 16.
Quotité transmise ¾

S'agissant des autrers propriétaires :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00464	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame AMBROIS Angéline** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	540		CORVARIA	690	2	
				Total	2	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00465 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Bernadette Marie Thérèse**, Profession inconnue
née le 18/03/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur LANOY Rolland
mariée le 19/03/1960 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PONT SARRAZIN BAS LA ROCHETTE (05000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARTHELEMY** né le 25/04/1936 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Sébastien André Nicolas**, Profession inconnue
né le 07/06/1974 à BRIANCON (05)
époux de Madame SOUBIROU Anaëlle Yohanna
marié le 05/09/2009 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 26/08/2009 par Maître PACE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur CREUZET Philippe Charles**, Profession inconnue
né le 18/05/1953 à LYON (69)
Divorcé de Madame LEFORT Françoise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MACON (Saone et Loire) le 04/05/1994
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

INDIVISAIRE
- **Monsieur DEGONON Fabrice** , Profession inconnue
né le 14/07/1973 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame MASSIBOT Véronique suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 26/10/2017
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Laurent François Jacky**, Profession inconnue
né le 24/07/1970 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame GRAND Régine Monique Louise, le 07/03/2012 enregistré au Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur MOGNO** Né le 20/09/1949 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame CELLIER Nicole Gabrielle Louise,** Retraitée
née le 28/06/1950 à MARSEILLE (13)
Divorcée de Monsieur HO-LAM Michel suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 14/09/1993
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LE CHALET CANADIEN 5 RTE DE BRIANCON LA SALLE (05240)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Josette Marie Victoire,** Retraitée
née le 06/05/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur RIPPERT René Maximin
mariée le 05/12/1964 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant IMMEUBLE LES 3 FORTS DES TETES CHARRIERE DU RANDONNEUR BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CREUZET Yves René**, Profession inconnue
né le 16/09/1954 à LYON (69)
époux de Madame SAMRI Rajaa
marié le 04/01/2012 à CASABLANCA (MAROC)
sous le régime légal marocain de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur CELLIER** né le 13/04/1955 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame VULIN Marcelle Solange**, Profession inconnue
née le 14/04/1941 à LYON (69)
épouse de Monsieur BLANCHARD Roger Paul
mariée le 29/04/1961 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Elisabeth Marie Claude**, Profession inconnue
née le 15/09/1954 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FAURE Marc Yves Alexis
mariée le 23/04/1977 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHE FRANCOIS Eymard VILLAR-D ARENE (05480)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Hélène Suzanne Andrée,** Profession inconnue
née le 30/03/1968 à PAVILLONS SOUS BOIS (93)
Divorcée de Monsieur SALEME MOREIRA JUNIOR Danusio suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS (Ile-de-France) le 21/01/1997.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur FAURE Michel Thierry**, Profession inconnue
né le 09/03/1968 à GRENOBLE (38)
époux de Madame GIORDA-ISSALI Lisa
marié le 13/10/2001 à LE MONETIER LES BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 13/09/2001 par Maître ACHIN.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
demeurant 50 RUE DU PRE CREUX LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Liliane Marie Suzanne**, Profession inconnue
née le 21/09/1950 à BRIANCON (05)
et
Monsieur FANTON René Albert son époux, Profession inconnue
mariés le 28/06/1988 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant jugement rendu du le 01/06/2010 par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes).
De nationalité française
demeurant 1 AVENUE DU GALIBIER BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Odile Elise Pierrette,** Profession inconnue
née le 06/04/1972 à BONDY (93)
Divorcée de Monsieur VASSEUR Luc Jacques Hugues suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de SAINT-BRIEUC (Côtes-d'Armor) le 27/08/2018
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARTHELEMY** né le 23/01/1939 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Noëlie Jeanne Décédée le 17/02/2010 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 25/12/1924 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur THABUIS Gilbert Marcel
Dernier domicile connu.INCONNU

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Claudine Elisabeth Armelle,** Profession inconnue
née le 15/05/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SALOMON Richard René
mariée le 22/04/1989 à COGOLIN (83)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant GRENOUILLE COGOLIN (83310)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CELLIER** né le 17/06/1946 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Pascal Edouard Louis**, Profession inconnue
né le 10/03/1969
époux de Madame POLI
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur MOGNO** Né le 28/01/1948 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Marcel Joseph Décédé le 06/10/1997 à SAINT LAURENT DU PONS (Isère)**
né le 18/03/1927 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu.INCONNU

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Olivier Jacques**, Profession inconnue
né le 03/08/1964 à BONDY (93)
époux de Madame DOS SANTOS Marie-Thérèse
marié le 30/06/2007 à LARAGNE-MONTEGLIN (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur MOGNO** Né le 26/01/1952 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIRAUD Stéphane Joël Alfred**, Profession inconnue
né le 13/11/1962 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame FAURE Annick Elisabeth**, Profession inconnue
née le 12/05/1962 à COURS-LA-VILLE (69)
épouse de Monsieur SALAUN Jean Edmond Roger
mariée le 27/10/1984 à LE MONETIER LES BAINS (05)

sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 2 RUE DOYEN GOSSE SAINT-MARTIN-D'HERES (38400)

INDIVISAIRE
- **Monsieur VULIN Michel Edouard Eugène**, Profession inconnue
époux de Madame DEBIZE Jacqueline
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur DEGONON Jean-Luc Patrick**, Profession inconnue
né le 03/11/1966 à BRIANCON (05)
époux de Madame BERTIN Brigitte Eliane Marcelle
marié le 20/05/2000 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Jacky Jean-Claude Guy**, Artisan
né le 10/04/1987 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 45 RUE HENRI BRIATA LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD** né le 24/06/1960 , Profession inconnue
né le 24/06/1960
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BLANCHARD Eric Francis**, Brancardier
né le 27/06/1966 à BRIANCON (05)
époux de Madame COPETE Maria Araceli
marié le 06/07/1996 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 RUE PREYTS RIBOIX LES DRYADES BRIANCON (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GIRAUD Emilie Michelle Jacqueline,** Profession inconnue
née le 09/06/1994 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant ZONE ARTISANALE LES SABLES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Monsieur BLANCHARD Elie Francis,** Profession inconnue
né le 22/11/1939 à SAINT-CHAFFREY (05)
veuf de Madame GIRAUD Mireille Marie Raymonde
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant IMP DU SAVEL ST CHAFFREY (05330)

USUFRUITIER
- **Madame LANOY Michelle** , Retraitée
née le 13/06/1944 à LE MONETIER LES BAINS (05)
Veuve de Monsieur Jean-Claude GIRAUD.
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 45 RUE HENRI BRIATA LE MONETIER LES BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame CRESSENT Sylviane Patricia Muriel,** Profession inconnue
née le 26/06/1967 à MONTREUIL (93)
épouse de Monsieur GIRAUD Fabien Edouard Jean
mariée le 17/07/1993 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur GIRAUD Fabien
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant ZONE ARTISANALE LES SABLES PRE BAGNOLS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	552		CORVARIA	760	12	
				Total	12	

Origine de propriété

S'agissant de Madame CELLIER Nicole :
Licitation ne faisant pas cesser l'indivision suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5605.
3 attestations après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5599.

S'agissant de CELLIER nés le 17/06/1946 et le 13/04/1955 :
3 attestations après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5599.

S'agissant de MOGNO nés le 28/01/1948, 20/09/1949 et le 26/01/1952 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5597.

S'agissant de BARTHELEMY nés le 25/04/1936 et le 23/01/1939 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5595.

S'agissant de Madame CRESSANT Sylviane, Madame GIRAUD Emilie et GIRAUD Monsieur Jacky :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 21/02/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/03/2020 sous le volume 2020P numéro 2210.

S'agissant de Messieurs BLANCHARD Elie et Eric :
Attestation immobilière suivant acte reçu par Maître OLIVIER IMPERATRICE, le 27/04/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/05/2018 sous le volume 2018P numéro 3577.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 21/02/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/03/2018 sous le volume 2018P numéro 1789.

S'agissant de Madame LANOY Michelle, Monsieur GIRAUD Claude et GIRAUD né le 24/06/1960 :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 01/04/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/04/2011 sous le volume 2011P numéro 3261.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 10/01/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/02/2011 sous le volume 2011P numéro 1326.

S'agissant de Monsieur FAURE Michel et Madame FAURE Annick :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 08/10/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/11/2010 sous le volume 2010P numéro 7866.

S'agissant de Monsieur FANTON René :
Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/12/2005 sous le volume 2005P numéro 12075.

S'agissant de Messieurs CREUZET Robert, Philippe et Yves :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COLLAS, le 05/04/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/04/1996 sous le volume 1996P numéro 2650.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur CREUZET Robert le 09/10/2009 à VIRIAT (Ain).

S'agissant de GIRAUD Bernadette, Josette, Elisabeth, Liliane, Stéphane, Olivier, Odile, Hélène, Pascal, Laurent, Sébastien, ainsi que DEGONON Jean et Fabrice:
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 28/01/1994, 31/01/1994 et 16/03/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/05/1994 sous le volume 1994P numéro 3374.

S'agissant de Madame GIRAUD Noëlie, Madame GIRAUD Thérèse, Madame VULIN Marcelle, Monsieur GIRAUD Marcel et Monsieur VULIN Michel :

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître TACHON, le 04/03/1972, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/03/1972 sous le volume 3050 numéro 21.

S'agissant de Madame GIRAUD Thérèse succession non réglée.

S'agissant de Madame GIRAUD Noëlie succession non réglée.

S'agissant de Monsieur GIRAUD Marcel succession non réglée.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00466	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYTHIEU Gérard Camille André**, Electricien
né le 21/07/1959 à BRIANCON (05)
époux de Madame PETIT Odile Colette
marié le 04/10/1986 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 83 ROUTE DES TOUCHES ZA LES SABLES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame PEYTHIEU Sylvie Francine Marie-Jeanne**, Retraitée
née le 12/09/1962 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur VANHEULE Gilles Laurent, le 15 avril 2010 enregistré au Tribunal de Instance de GRENOBLE (Isère)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 25 CHE DE FONTCHRISTIANE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYTHIEU Daniel Alfred**, Profession inconnue
né le 10/04/1964 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 32 RUE DE LA TOURELLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	553		CORVARIA	540	143	
R	587		CORVARIA	389	72	
R	613		CORVARIA	210	62	
S	161		LES SAGNES	1 184	34	
S	347		CHALMETTE	198	33	
V	802		ST ROCH	552	97	
V	1560		DEUXIEME GAS	820	112	
				Total	553	

Origine de propriété
Donation suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 14/01/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/01/2019 sous le volume 2019P numéro 843. Ladite donation a été faite sous charges et conditions aujourd'hui éteintes par suite du décès du donateur Madame CHAZAL Marie-Jeanne Andrée en date du 21/08/2023 à GUILLESTRE (Hautes Alpes)

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00467	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame COIBRIE Marie-Thérèse Henriette Germaine,** Profession inconnue
née le 12/02/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur VILLANI Joël Emile
mariée le 21/12/1991 à SAINT CHAFFREY (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 33 CHE DES MESANGES SAINT CHAFFREY 05330 (05330)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur COIBRIE Jean-Marie Lucien Gédéon**, Profession inconnue
né le 16/12/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 40 RUE DUHESME PARIS (75018)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur COIBRIE Marc Henri Joseph**, Profession inconnue
né le 17/12/1950 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame NAVIZET Jocelyne Gilberte Danielle suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère) le 15/10/1997
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant APT 382-38 RUE DE LA LUIRE ECHIROLLES (38130)

PROPRIETAIRE
- **Madame COIBRIE Henriette Rita Anne-Marie**, Infirmière puéricultrice
née le 03/04/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur CLAVEL Thierry Roger
mariée le 27/06/1992 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du **21 DEC. 2023**
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

De nationalité française
demeurant 28 LOT HAM DU HT PLACAGE SASSENAGE (38360)

USUFRUITIER
- **Madame MARIANI Antoinette** , Retraitée
née le 04/03/1926 à ORTIPORIO (02)
veuve de Monsieur COIBRIE Jean Henri Gédéon
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 22 RUE DE LA MAIRIE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	555		CORVARIA	302	142	
				Total	142	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 09/12/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/02/2009 sous le volume 2009P numéro 1349.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00468	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur PIANNE Jean-Baptiste Adolphe**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant 122 BD DE BEAUMONT MARSEILLE (13012)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	556		CORVARIA	430	85	
				Total	85	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00469 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ROBERT Jules** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHEZ COUCHOUD LOUIS LE PUGET ALL DES PINS MARSEILLE (13009)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ROBERT François Louis**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	562		CORVARIA	1 050	141	
V	797		ST ROCH	626	92	
				Total	233	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00470	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GALLICE Marie Joseph Emmanuel,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	563		CORVARIA	537	164	
				Total	164	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00471	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOSSERAND Juliette Marie Madeleine Décédée le 11/09/2005 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 26/02/1928 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur GONNET Aimé Marcel Camille
Dernier domicile connu
PAR MME PERRAUD RTE DE ROCHEBRUNE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	565		CORVARIA	1 206	169	
				Total	169	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00472	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame PHILIP Pierrette Jacqueline**, Profession inconnue
née le 28/09/1944 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur ROSELLO Christian
De nationalité française
demeurant LA MILHIERE 1 224 ALL DES ROSIERS SANARY SUR MER (83110)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Jean Louis Camille Marcel,** Profession inconnue
né le 11/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame ROJON Joelle Danielle Andrée
marié le 18/09/1971 à PONTCHARRA (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 416 AV DU GRANIER PONTCHARRA (38530)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	567		CORVARIA	990	318	
				Total	318	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît RO[illegible]

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire [illegible]

Benoît [illegible]

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 9a90ca S'agissant du lot n°1 d'une contenance de 4a95ca Madame PHILIP Pierrette Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot n°2 d'une contenance de 4a95ca Monsieur GONNET Jean Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 17/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8025. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/09/2008 sous le volume 2008P numéro 7507.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00473 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GONNET Alain Edouard Alphonse**, Profession inconnue
né le 03/05/1957 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame Combe Eveline Gisèle
marié le 21/03/2017 à GUILLESTRE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 13 RUE SAINT MARTIN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	577		CORVARIA	440	17	
U	41		SAGNE DES GRANGES	1 070	188	
U	124		PRES DES GRANGES	1 120	126	
U	483		ST ROCH	450	3	
U	495		ST ROCH	620	130	
				Total	464	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROUQUETTE

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROUQUETTE

Origine de propriété
S'agissant des parcelles U 124 , U 483, U 495 : Vente suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/10/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/10/2011 sous le volume 2011P numéro 8317 S'agissant de la parcelle U 41 : Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 17/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8025 Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 24/03/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/04/2006 sous le volume 2006P numéro 3578. S'agissant de la parcelle R 577 : Acquisition suivant acte reçu par MaîtrePETRUCCELLI, le 15/06/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/01/1985 sous le volume 6893 numéro 10

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00474 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYROT** né le 15/11/1949
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYROT** né le 11/11/1952
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame JOSSERAND Alphonsine** , Profession inconnue
née le 03/07/1927 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur COMBAL Louis Marius
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame ZAMOLO Nicole Françoise Pierrette,** Profession inconnue
née le 08/02/1946 à PARIS (75)
Divorcée de Monsieur HOULOT Maurice Lucien suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL (Val de Marne) le 01/07/1996
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 8 RUE DE L YSER CACHAN (94230)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	582		CORVARIA	350	68	
				Total	68	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des indivisaires PEYROT: Attestation après décès suivant acte reçu par Maître OLIVIER-IMPERATRICE, le 29/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/07/2020 sous le volume 2020P numéro 4761. Quotité transmise 1/3ème S'agissant de JOSSERAND Alphonsine Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDRIFFRED, le 24/06/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/07/2011 sous le volume 2011P numéro 5660. Quotité transmise 1/3ème S'agissant de ZAMOLO Nicole : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDRIFFRED, le 24/06/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/07/2011 sous le volume 2011P numéro 5660. Quotité transmise 1/3ème

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00475	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GIRAUD Christine Jeanne Rose-Marie,** Profession inconnue
née le 12/06/1960 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur CHANTRIAUX Dominique Pierre Antoine
mariée le 30/04/1983 à LA SALLE-LES-ALPES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 48 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Patrick Edmond André Pierre,** Profession inconnue
né le 17/03/1956 à BRIANCON (05)
époux de Madame FACCHINETTI Marie Brigitte
marié le 28/05/1977 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RES CHARTREUX EST BAT F 38 TRA TRIVIER MARSEILLE (13004)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Edmond Jean Félix,** Profession inconnue
né le 22/04/1957 à BRIANCON (05)
époux de Madame FAURE-GEORS Isabelle Jeanne
marié le 04/07/1981 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LOT SITELLE AV DE CHARANCE GAP (05000)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	583		CORVARIA	410	73	
V	341		PLAINE DU CASSET	173	11	
				Total	84	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/10/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/11/2011 sous le volume 2011P numéro 9402. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur GIRAUD Hippolyte le 16/07/2017 à BRIANCON (Hautes Alpes) Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 24/09/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/10/2003 sous le volume 2003P numéro 7868. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 30/07/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/08/2003 sous le volume 2003P numéro 6468

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00476	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur COUCHOUD Jean-François Georges Antoine,** Profession inconnue

né le 23/08/1935 (99)

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant RESIDENCE LE DANA 10 AV FLEURS NICE (06000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	584		CORVARIA	700	244	
				Total	244	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 05/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/2012 sous le volume 2012P numéro 6610.

Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00477 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLOT Gaston Léonce Léopold Décédé le 03/12/2020 à GAP (Hautes Alpes)**
né le 04/09/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame ROSE Ginette Marcelle Julienne
Dernier domicile connu
LE MONTSEGUR 1ER ETG 14 ALL DU CLOS FLEURI GAP (05000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLOT Michel Antoine**, Profession inconnue
né le 10/08/1934 à GAP (05)
époux de Madame ASTIER Marie Denise
marié le 26/06/1965 à REALLON (05)
sous le régime de la communauté universelle par jugement sur requête du Tribunal de Grande Instance de GAP du 23/06/1996 contenant changement de régime matrimonial.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 12 RUE DES MYOSOTIS GAP (05000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	585		CORVARIA	505	148	
				Total	148	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DENANTE, le 06/10/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/11/1995 sous le volume 1995P numéro 6985.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00478 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLANCHARD Jean-Pierre Lucien** Retraité
né le 09/11/1957 à BRIANCON (05)
époux de Madame MANGANIELLLO Marie-Line Josette Annie
marié le 10/06/1979 à LAROCHE-DE-RAME (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LA VACHETTE 6 CHE DE LA NOUVELLE CARRIERE VAL-DES-PRES (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame BLANCHARD Christiane Eugénie**, Retraitée
née le 24/08/1952 à BRIANCON (05)
Veuve de Monsieur LOMBARDO Daniel Constant
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 9 RUE DE LA VIBOURELLE VILLAR-SAINT-PANCRACE (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLANCHARD Marcel Henri** Retraité
né le 26/09/1955 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame NANNINI Marie-Laure Marguerite suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 6 mai 1994
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 43 RTE DE LA DURANCE VAL-DES-PRES (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	588		CORVARIA	455	148	
				Total	148	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
<u>S'agissant de ½ :</u> Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 30/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8543. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 14/09/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/10/2007 sous le volume 2007P numéro 9178. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame OLLAGNIER Yvonne le 22/12/2019 à BRIANCON (Hautes Alpes).

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00479 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BELLOT Jean-Christophe** , Adjoint administratif
né le 17/04/1968 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 61 RUE DE LA GUISANE LA SALLE (05240)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame BELLOT Frédérique Simone**, Infirmière
née le 18/01/1970 à SAINT-PRIEST (69)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 124 AV MAURICE CHEVALIER DOMAINE DES PALMIERS C1 CANNES LA BOCCA (06150)

USUFRUITIER
- **Madame MARTIN Bernadette Marie Madeleine**, Retraitée
née le 17/03/1945 à LA SALLE LES ALPES (05))
veuve de Monsieur BELLOT Jean-Bâptiste
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 3 TRA DU TORRENT LA SALLE (05240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	589		CORVARIA	488	139	
S	202		LES SAGNES	320	48	
				Total	187	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/07/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/07/2003 sous le volume 2003P numéro 5895.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00480	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARRELLE Roger Emile Jules Décédé le14/05/2017 à BRIANCON (Hautes Alpes**
né le 26/02/1934 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
39 RUE DE LA FRUITIERE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	611		CORVARIA	830	66	
U	160		PRES DES GRANGES	570	73	
				Total	139	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 04/04/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/04/1997 sous le volume 1997P numéro 3275.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/03/1979, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/05/1979 sous le volume 4856 numéro 19.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/01/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/03/1977 sous le volume 4194 numéro 5.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00481 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE 1/4

- Madame ALLIEY Andrée Rose Julie Décédée le 07/11/2013 à SOLLIES-TOUCAS (Var)

née le 12/04/1920 à MARSEILLE (13)

Dernier domicile connu INCONNU

PROPRIETAIRE

- **Madame ALLIEY Marie Elisa,** Profession inconnue

épouse de Monsieur ALLIEY

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant MILLEFORT LAURENCE AMPERE C5 19 RUE ALEXANDRE VOLTA TOULON (83100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	612		CORVARIA	415	91	
				Total	91	

Origine de propriété

S'agissant de Madame ALLIEY Andrée

Acquisition suivant acte reçu par Maître LAVOCAT, les 02/08/1993 et 10/08/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/09/1993 sous le volume 1993P numéro 6168.

Quotité transmise ¼

S'agissant de ALLIEY Andrée succession non réglée

S'agissant de Madame ALLIEY Marie :

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00482 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur PIC Philippe Léopold Joseph**, Profession inconnue
né le 10/07/1965 à VIF (38)
époux de Madame CROCE Corinne
marié le 29/06/2006 à LYON (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 13 RUE NEUVE JONAGE (69330)

USUFRUITIER

- **Madame BELLOT Marie Thérèse Emilienne,** Profession inconnue
née le 01/10/1942 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur PIC Michel Joseph Elie
mariée le 26/09/1964 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RTE DE GRENOBLE BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	619		CORVARIA	450	132	
				Total	132	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Monsieur PIC Philippe: Donation suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 15/01/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/02/2014 sous le volume 2014P numéro 1298. Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve d'usufruit avec réversion au conjoint survivant. S'agissant de Madame BELLOT Marie : Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00483	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame COIBRIE Henriette Rita Anne-Marie**, Infirmière puéricultrice
née le 03/04/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur CLAVEL Thierry Roger
mariée le 27/06/1992 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 28 LOT HAM DU HT PLACAGE SASSENAGE (38360)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	628		CORVARIA	950	30	
U	82		SAGNE DES GRANGES	430	30	
				Total	60	

Origine de propriété
Attestation après décès et partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 09/12/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/02/2009 sous le volume 2009P numéro 1349.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00484	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

BAILLEUR À CONSTRUCTION
- **Monsieur ROUGNY Yves Alexandre Jean-Claude,** Profession inconnue
né le 24/08/1962 à LYON (69)
et
Madame DEFOULOUNOUX Elisabeth Marie-Anne son épouse, Profession inconnue
née le 09/11/1961 à LYON (69)
mariés le 13/01/1990 à LYON (69)
sous le régime de la séparation de biens suivant changement de régime matrimonial suivant homologation par jugement du 10/11/2005 par le Tribunal de Grande instance de LYON (Rhône).
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 12 RUE DU 19 MARS 1962 MIONS (69780)

BAILLEUR À CONSTRUCTION
- La société dénomée **SCI ELYVES** Autre société civile
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U17789430
Ayant son siège 12 RUE DU 19 MARS 1962 MIONS (69780)

LOCATAIRE-ATTRIBUTAIRE
- **Monsieur GIRAUD Rémi Lucien,** Profession inconnue
né le 09/07/1994 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	383		CHANTELOUBE	580	96	
R	635		CORVARIA	1 376	206	
S	221		LES SAGNES	600	61	
S	389		CORVARIA	560	80	
S	912		PRES CHABERT	490	84	
U	11		SAGNE DES GRANGES	442	108	
U	530		ST ROCH	980	115	
				Total	750	

Origine de propriété

S'agissant du locataire-attributaire GIRAUD Rémi :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître JACQUE, le 02/06/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/06/2017 sous le volume 2017P numéro 4064.
Bail rural à long terme suivant acte reçu par Maître JACQUE, le 29/03/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/04/2017 sous le volume 2017P numéro 2691.

S'agissant du bailleur à construction SCI ELYVES :
Statuts de société avec apports suivant acte reçu par Maître TOUZET, le 27/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/03/2006 sous le volume 2006P numéro 3153.

S'agissant Madame DEFOULOUNOUX Elisabeth:
Attestation rectificative suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 19/08/2010 sous le volume 2010D numéro 8501.
Aménagement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître TOUZET, le 06/07/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2006 sous le volume 2006P numéro 2279.

S'agissant de Monsieur ROUGNY Yves
Donation suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 14/02/2000 sous le volume 2010P numéro 1211.
Réserve d'usufruit au profit des disposants après décès de ROUGNY née le 09/12/1920 pour la moitié indivise.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00485	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame CHABAS Thérèse Elise, Décédée le 05/02/2016 à CAGNES-SUR-MER (Alpes-Maritimes)**
née le 13/04/1931 à BRIANCON (05)
Dernier domicile connu
22 RUE JEAN FERAUD CAGNES SUR MER (06800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	1048		PRES VALET	1 190	125	
				Total	125	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/12/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/01/1991 sous le volume 1991P numéro 372
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00486	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ALPHONSE Véronique Laure**, Cuisinière contractuelle
née le 02/11/1971 à CAVAILLON (84)
épouse de Monsieur BERARD Philippe Jean-Michel Gustave
mariée le 11/06/2005 à MALLEMORT
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RUE DE LA POSTE HLM BERGERON VEBRET BAT D APP 18 YZEURE (03400)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLET Suzy Blanche**, Profession inconnue
née le 13/11/1931 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BELLET Pierre Gaspard Edouard
mariée le 05/06/1954 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 22 BD DE LA REVOLUTION MARSEILLE (13003)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame BELLET Edmée Josephine Suzy**, Profession inconnue
née le 16/05/1938 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 6 AV DU 159EME RIA BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur SALOMON Emile** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant AVE DU GRENOUILLET CAVAILLON (84300)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 R1049**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25171581
PRES VALET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame VERT Arlette Georgette Décédée le 06/08/2010 à LAURIS (Vaucluse)**
née le 17/09/1931 à MALLEORT (13)
épouse de Monsieur ALPHONSE Félix Angelin
Dernier domcile connu.INCONNUI

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	1049		PRES VALET	1 190	208	
				Total	208	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 11a90ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 6a37ca
Madame ALPHONSE Véronique et Mme VERT Arlette1/8ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 10/09/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/12/1992 sous le volume 1992P numéro 7506.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a60ca
Indivisaires BELLET Suzy et Edmée
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 29/06/1981 et ATTR du 26/10/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1981 et 06/11/1981 sous le volume 5773 numéro 17.
Les consorts TELMON 1/3ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 06/05/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/05/2013 sous le volume 2013P numéro3654.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur TELMON Robert Joseph le 12/02/2014 à BRIANCON (Hautes Alpes).

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 1a93ca
Monsieur SALOMON Emile
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant des autres indivisaires du BND
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant de Madame VERT Arlette succession non réglée

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00487 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur LIAUTHAUD Louis Pierre Décédé le 05/02/1987 à VILLEURBANE (Rhône)**

né le 27/03/1930 à BRIANCON (05)

Dernier domicile connu.

9 AV CONDORCET VILLEURBANNE (69100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	1056		PRES VALET	550	185	
R	1057		PRES VALET	230	46	
				Total	231	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 20/12/1976 et 27/12/1976 publié au service de publicité foncière de GAP le 07/01/1977 sous le volume 4136 numéro 9.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 31/10/1975 et 19/11/1975 publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/1975 sous le volume 3861 numéro 34.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP les 20/02/1975 et 04/04/1975 sous le volume 3655 numéro 9.

Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00488	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Christian Serein**, Profession inconnue
né le 11/08/1958 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant FORT VILLE NEVACHE (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Céline Nathalie**, Profession inconnue
née le 05/09/1967 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 1 CHE DE LA CALADE RAMATUELLE (83350)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Nathalie Catherine**, Profession inconnue
née le 28/09/1970 à BRIANCON (05)
épouse de Madame GUEVEL Jean-Jacques Alain
mariée le 13/01/2001 à PARIS (75)
Divorcé de Monsieur GUEVEL Jean-Jacques Alain suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 18 janvier 2007
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant COUR-9 RUE LECOURBE PARIS (75015)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Francine Nicole**, Profession inconnue
née le 21/02/1960 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GARCIA Manuel
mariée le 30/08/1986 à NEVACHE (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 12/08/1986 par Maître CHAVANNE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît FOCRAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît FOCRAS

De nationalité française
demeurant LOT COMMUNAL LE VILLAGE FOUILLOUSE (05130)

PROPRIETAIRE
- **Madame DONZEL Jeanne Marie Isoline**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame FAURE-BRAC** née le 27/10/1939 , Profession inconnue
née le 27/10/1939 (99)
épouse de Madame DONZEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	160		LES SAGNES	460	103	
				Total	103	

Origine de propriété

S'agissant des consorts DONZEL et FAURE BRAC
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 14/02/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2540

S'agissant de Madame DONZEL Jeanne
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00489 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FINAT Pascal Jules,** Profession inconnue
né le 08/04/1967 à BRIANCON (05)
époux de Madame MAY DAVIES Sarah
marié le 25/05/2001 à SAINT-CHAFFREY (05)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 18/05/2000 par Maître PETRUCCELLI notaire à BRIANCON (Hautes Alpes).
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame FINAT Isabelle Paule**, Profession inconnue
née le 04/06/1964 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur RAINBOW Fergus William John
mariée le 16/04/2005 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 13/04/2005 par Maître PETRUCCELLI
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 28 RUE DES AGNEAUX LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	167		LES SAGNES	460	3	
S	168		LES SAGNES	15	1	
S	360		CHALMETTE	530	80	
U	387		COTE DES GRANGES	1 710	174	
				Total	258	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 28/08/1990 et 27/12/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/02/1991 sous le volume 1991P numéro 720.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00490 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur COUTURIER** né le 05/11/1946 , Profession inconnue
né le 05/11/1946
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame BRUN Fabienne Marie Claude,** Profession inconnue
née le 27/08/1969 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur GRANIER Bruno Nicolas José, le 14 novembre 2011, enregistré par Maître Philippe MARCHION notaire à BRIANCON (Hautes-Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame BRUN Guylaine Marie Yvonne,** Profession inconnue
née le 12/08/1976 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 3 BCHE DES PANANCHES ST CHAFFREY (05330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	193		LES SAGNES	580	107	
S	851		PRES CHABERT	780	136	
V	1057		PREMIER GAS	510	81	
				Total	324	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Reprise pour ordre suivant acte reçu par Maître HAOND, le 26/06/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/08/2008 sous le volume 2008D numéro 10265. Partage liquidation de société suivant acte reçu par Maître HAOND, le 26/06/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/07/2008 sous le volume 2008P numéro 5984.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00491 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ARDUIN Henri Claude Zéphirin, Décédé le 25/06/2009 au MONETIER LES BAINS (Hautes Alpes).**
né le 30/07/1938 à BRIANCON (05)
Dernier domicile connu
PLACE DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Régis Lucien**, Profession inconnue
né le 09/05/1973 à LYON (69)
époux de Madame MÖREE Britta Johanna Elisabeth
marié le 08/08/2009 à FORSSA (99 SUEDE)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte transcrit à l'Ambassade de France à STOCKHOLM sous le numéro 2009/00304.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Bertrand Marie**, Profession inconnue
né le 04/02/1977 à LYON (69)
époux de Monsieur BAINES Thimoty John
marié le 18/06/2016 à LONDRES (99 ROYAUME UNI)
sous le régime légal britanique de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte retranscris au Consultat général de France sous le numéro CSL LONDRES 2019/06259
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 293 LIVERPOOL ROAD N1 1NF LONDON (ROYAUME-UNI)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Guillaume Pierre Marie**, Profession inconnue
né le 16/04/1974 à LYON (69)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît [illegible]

demeurant 217 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Patricia Marie,** Profession inconnue
née le 07/03/1964 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DELAFOSSE Françis Gérard
mariée le 04/09/1993 à ANNECY (74)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 25 RUE CHAMP ROCHAS MEYLAN (38240)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame REMI Catherine Marie,** Profession inconnue
née le 08/09/1974 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DURAND Xavier Jean-Paul Albert
mariée le 16/09/2000 à POUILLON (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 76 RUE MAURICE BOKANOWSKI ASNIERES-SUR-SEINE (92600)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Cécile Corine**, Assistante commerciale
née le 08/09/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GHENO Pierre Robert Raymond
mariée le 14/04/2008 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 5 mai 2008 par Maître Magali MARCHIONI-PETRUCCELLI notaire à Briançon.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 105 ROUTE DES TOUCHES GARAGE DU LAUTARET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Marie-Françoise** , Profession inconnue
née le 09/04/1965 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BARRE Claude Jacques Georges
mariée le 17/06/2017 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame REMI Florence Marie**, Profession inconnue
née le 14/07/1972 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur PERARD David Lucien
mariée le 29/05/1999 à ROANNE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 18 RUE DE BEAUREGARD CHAPONNAY (69970)

PROPRIETAIRE
- Monsieur BONNARDEL Eugène Jules, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHEZ M BONNARDEL EUGENE EDOUAR-26 CHE DU PRE DES ORRES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	194		LES SAGNES	288	9	
S	237		LES SAGNES	700	100	
S	238		LES SAGNES	119	1	
				Total	110	

Origine de propriété
S'agissant de REMI nés le 14/07/1972 et 08/09/1974 1/8ème : Donation suivant acte reçu par Maître GRIFFON, le 26/10/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/2015 sous le volume 2015P numéro 7973. S'agissant de ARDUIN Patricia, Marie-Françoise, Cécile 1/8ème : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 14/04/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/04/2009 sous le volume 2009P numéro 3030. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur ARDUIN Henri le 25/06/2009 à MONETIER-LES-BAINS (Hautes Alpes). S'agissant de BONNARDEL Régis, Guillaume, Bertrand 1/8ème : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/12/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1964. S'agissant de Monsieru BONNARDEL Eugène, de Monsieur ARDUIN Henri Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **S'agissant de ARDUIN Henri succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00492	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame REY Louise Françoise,** Profession inconnue
née le 22/10/1921 à LA TRONCHE (38)
épouse de Monsieur JARDON Adré Emilien
mariée le 24/04/1954 à BELFORT (90)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 9 RUE DE LA CROZE CHALONVILLARS (70400)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	223		LES SAGNES	320	1	
				Total	1	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 04/03/1983 et 15/03/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/05/1983 sous le volume 6425 numéro 19.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00493	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SCI LES SAGNES** au capital social de 19 600 euros
Société Civile Immobilière enregistrée au RCS de GAP
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 81054209200012
Ayant son siège RTE DES GUIBERTES LE MONETIER-LES-BAINS (0522)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	228		LES SAGNES	530	116	
S	236		LES SAGNES	460	3	
				Total	119	

Origine de propriété
Statuts SCI et apport suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 24/03/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/04/2015 sous le volume 2015P numéro 2557.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00494 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GONNET Bruno Louis Aimé**, Profession inconnue
né le 09/04/1965 à BRIANCON (05)
époux de Madame ARDANUY-MOLENS Cécile Augusta
marié le 14/04/1990 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES PREYTS RIBOIX VILLA N RTE DES MAISONS BLANCHES BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	239		LES SAGNES	200	104	
V	952		DEUXIEME GAS	320	53	
				Total	157	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 17/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8025.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 24/03/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/04/2006 sous le volume 2006P numéro 3578.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00496	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur VIGNO-DOCCHIO Damien Louis Jérôme** Profession inconnue
né le 20/08/1971 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 125 RUE DE BRETAGNE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame VIGNO-DOCCHIO Christelle Marie-Hélène** Profession inconnue
née le 26/10/1969 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RES LE MAS DES CIMES APP 107 38 RUE FRANCOIS CHABAS BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	331		CHALMETTE	400	30	
				Total	30	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 25/09/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/10/2006 sous le volume 2006P numéro 9392.
Ladite donation a été faite sous charges et conditions aujourd'hui éteintes par suite du décès des donateurs Monsieur VIGNO DOCCHIO Louis le 09/05/2019 à BRIANCON (Hautes Alpes) et Madame FAURE Jeanine son épouse le 20/04/2020 à BRIANCON (Hautes Alpes).

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHIAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHIAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00497 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BARRELLE Suzanne Marie Jeanne Thérèse**, Proession inconnue
née le 13/07/1928 à SOUILLAC (46)
épouse de Monsieur LE CAM André Marie
mariée le 19/04/1958 à SOUILLAC (46)
De nationalité française
demeurant PAR MR LAFAURIE BERNARD 41 CHE DES CRETES FIGEAC (46100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	348		CHALMETTE	270	75	
				Total	75	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BROUEL, le 05/02/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/04/1980 sous le volume 5182 numéro 5.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00499	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BARRE Christine Denise**, Profession inconnue
née le 26/10/1956 à BIZERTE (99 TUNISIE)
épouse de Monsieur BEYOU Michel
mariée le 22/05/1982 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 607 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	369		CHALMETTE	496	137	
S	402		CORVARIA	1 716	121	
				Total	258	

Origine de propriété

Donation-partage suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 10/10/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/11/1984 sous le volume 6858 numéro 32.
Attestation suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 18/04/1975 sous le volume 3694 numéro 17.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00500	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Régis Lucien,** Profession inconnue
né le 09/05/1973 à LYON (69)
époux de Madame MÖREE Britta Johanna Elisabeth
marié le 08/08/2009 à FORSSA (99 SUEDE)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte transcrit à l'Ambassade de France à STOCKHOLM sous le numéro 2009/00304.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Bertrand Marie**, Profession inconnue
né le 04/02/1977 à LYON (69)
époux de Monsieur BAINES Thimoty John
marié le 18/06/2016 à LONDRES (99 ROYAUME UNI)
sous le régime légal britanique de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte retranscris au Consultat général de France sous le numéro CSL LONDRES 2019/06259
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 293 LIVERPOOL ROAD N1 1NF LONDON (ROYAUME-UNI)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Guillaume Pierre Marie**, Profession inconnue
né le 16/04/1974 à LYON (69)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 217 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	398		CORVARIA	227	19	
U	79		SAGNE DES GRANGES	1 040	121	
				Total	140	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/12/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1964.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00501 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GONNET Jean Louis Camille Marcel**, Profession inconnue
né le 11/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame ROJON Joelle Danielle Andrée
marié le 18/09/1971 à PONTCHARRA (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 416 AV DU GRANIER PONTCHARRA (38530)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	400		CORVARIA	434	29	
U	201		PRES DES GRANGES	172	44	
				Total	73	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle S 400
Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 17/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8025.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/09/2008 sous le volume 2008P numéro 7507.

S'agissant de la parcelle U 201
Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 17/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8025.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 24/03/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/04/2006 sous le volume 2006P numéro 3578.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00502	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame FAURE Annick Elisabeth**, Profession inconnue
née le 12/05/1962 à COURS-LA-VILLE (69)
épouse de Monsieur SALAUN Jean Edmond Roger
mariée le 27/10/1984 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 2 RUE DOYEN GOSSE SAINT-MARTIN-D'HERES (38400)

INDIVISAIRE
- **Madame PEYROT Nathalie** , Profession inconnue
née le 02/06/1973 à DENAIN (59)
épouse de Monsieur CHAUCHARD David Alain
mariée le 31/08/2013 à NIVILLERS (60)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 2 RUE HAROUN TAZIEFF MAGNY LES HAMEAUX (78114)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MOGNO** né le 28/01/1948 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur MOGNON** né le 20/12/1987 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur FANTON René** , Profession inconnue
né le 19/09/1944
et
Madame GIRAUD Liliane Marie Suzanne son épouse, Profession inconnue
née le 21/09/1950 à BRIANCON (05)
mariés le 28/06/1988 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
demeurant 1 AV DU GALIBIER BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame CELLIER Nicole Gabrielle Louise,** Retraitée
née le 28/06/1950 à MARSEILLE (13)
Divorcée de Monsieur HO-LAM Michel suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 14/09/1993
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LE CHALET CANADIEN 5 RTE DE BRIANCON LA SALLE (05240)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARTHELEMY** né le 23/01/1939 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYROT Pascal Adrien Pierre-Marie,** Chef d'atelier
né le 04/03/1972 à BRIANCON (05)
époux de Madame BERTRAND Cécile
marié le 01/07/2016 à ST BABEL (63)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 30 avril 2016 par Maître Christine COULAUD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 2 BIS RTE DE SAINT JEAN EN VAL SAUXILLANGES (63490)

INDIVISAIRE
- **Madame PEYROT Coralie** Profession inconnue
née le 15/09/1982
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur MOGNON** né le 26/01/1952 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame PEYROT Elisabeth Marie Agnès**, Profession inconnue
née le 27/04/1969 à BRIANCON (05)
Divorcé de Monsieur François Jean CONEAU suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Carcassonne le 12 Mars 2009.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 4 RUE DU 14 JUILLET PALAU DEL VIDRE (66690)

INDIVISAIRE
- **Madame GIRAUD Claudine Elisabeth Armelle**, Profession inconnue
née le 15/05/1967 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SALOMON Richard René
mariée le 22/04/1989 à COGOLIN (83)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant GRENOUILLE COGOLIN (83310)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYROT Louis Gaston décédé le 20/11/2020 à BRIANÇON (Alpes de Haute Provence)**
né le 23/03/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
CHEZ MME SCOTTI MONDET 42 AV DU COL D IZOARD BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CELLIER** né le 17/06/1946 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PEYROT Christophe Adrien Marie-Christian,** Profession inconnue
né le 10/10/1978 à ISSOIRE (63)
époux de Madame POLEGATO Virginie
marié le 03/06/2000 à SAUXILLANGES (63)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LA MALCOURTI E - AULHAT AULHAT - FLAT (63500)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CELLIER né** le 13/04/1955 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur FAURE Michel Thierry**, Profession inconnue
né le 09/03/1968 à GRENOBLE (38)
époux de Madame GIORDA-ISSALI Lisa
marié le 13/10/2001 à LE MONETIER LES BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 13/09/2001 par Maître ACHIN.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
demeurant 50 RUE DU PRE CREUX LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARTHELEMY** né le 25/04/1936 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Monsieur MOGNON né le 20/09/1949 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Madame PEYROT Christelle Angèle, Profession inconnue
née le 04/01/1977 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur MATASSA Davide Maria
mariée le 24/09/2005 à VANVES (92)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 13/09/2005 par Maître CHASSAING
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
demeurant 6 RUE MARCEAU LEVALLOIS PERRET (92300)

INDIVISAIRE
- Monsieur PEYROT Frédéric Jean-Marie, Thérapeute
né le 25/05/1970 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame Véronique Claudine BOURDON suivant jugement du juge aux affaires familiales du Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand le 9 avril 2021
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant PAILLE ORBEIL (63500)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur GIRAUD Jacky Jean-Claude Guy, Artisan
né le 10/04/1987 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 45 RUE HENRI BRIATA LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD** né le 24/06/1960 , Profession inconnue
né le 24/06/1960
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GIRAUD Emilie Michelle Jacqueline**, Profession inconnue
née le 09/06/1994 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant ZONE ARTISANALE LES SABLES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur BLANCHARD Eric Francis, Brancardier
né le 27/06/1966 à BRIANCON (05)
époux de Madame COPETE Maria Araceli
marié le 06/07/1996 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 RUE PREYTS RIBOIX LES DRYADES BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 S0424**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25131937
CORVARIA LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Monsieur BLANCHARD Elie Francis,** Profession inconnue
né le 22/11/1939 à SAINT-CHAFFREY (05)
veuf de Madame GIRAUD Mireille Marie Raymonde
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant IMP DU SAVEL ST CHAFFREY (05330)

USUFRUITIER
- **Madame GIL Gisèle**
née le 17/01/1947
veuve de Monsieur PEYROT Adrien
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

USUFRUITIER
- **Madame RANOY Michelle Paulette**, Profession inconnue
née le 13/06/1944 à SAINT MARTIN BOULOGNE (62)
veuve de Monsieur GIRAUD
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 45 RUE HENRI BRIATA LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame CRESSENT Sylviane Patricia Muriel**, Profession inconnue
née le 26/06/1967 à MONTREUIL (93)
veuve de Monsieur GIRAUD Fabien
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant ZONE ARTISANALE LES SABLES PRE BAGNOLS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	424		CORVARIA	390	62	
				Total	62	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 3a90ca

Le lot N° 1 d'une contenance de 1a95ca et le lot N° 2 d'une contenance de 1a95ca

Lot indéterminé

Formalité en attente

Attestation après décès de PEYROT suivant acte reçu par Maître OLIVIER-IMPERATRICE le 08/07/2021 en cours de publication au service de la publicité foncière de GAP.

S'agissant de CELLIER né le 28/06/1950 pour 1/10ème

Licitation ne faisant pas cesser l'indivisions suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5605.

S'agissant des consorts CELLIER nés le 17/ 6/1946, le 28/06/1950 et le 13/04/1955 pour 1/10ème

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5599.

S'agissant des consorts MOGNO nés le 28/01/1948, 20/09/1949 et 26/01/1952 pour 1/5ème

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5597.

S'agissant de consorts BARTHELEMY nés le 25/04/1936 et 23/01/1939 pour 1/5ème et 1/15ème :

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5595.

S'agissant des consorts CRESSENT né le 26/06/1967, GIRAUD nés 10/04/1987 et 09/06/1994 pour 1/1050ème

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 21/2/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/03/2020 sous le volume 2020P numéro 2210.

S'agissant des consorts BANCHARD nés le 22/11/1939 et 27/06/1966 pour 1/245ème

Attestation immobilière attestation rectificative suivant acte reçu par Maître OLIVIER-IMPERATRICE,, le 27/04/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/05/2018 sous le volume 2018P numéro 3577.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 21/02/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/03/2018 sous le volume 2018P numéro 1789.

S'agissant des consorts GIRAUD nés le 24/06/1960 et 15/05/1967 et LANOY né le 13/06/1944 pour 1/350ème
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 01/04/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/04/2011 sous le volume 2011P numéro 3261.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 10/01/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/02/2011 sous le volume 2011P numéro 1326.

S'agissant des consorts FAURE nés le 12/05/1962 et 09/03/1968 pour 1/35ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 08/10/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/11/2010 sous le volume 2010P numéro 7866.

S'agissant de FANTON né le 19/09/1944 pour 1/350ème
Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 14/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/12/2005 sous le volume 2005P numéro 12075.
S'agissant de GIRAUD Liliane son épouse :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant des consorts PEYROT nés le 27/04/1969, 25/05/1970, 04/03/1972, 10/10/1978 et l'usufruitière GIL née le 17/01/1947 pour 6/18ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GENILLIER, le 13/08/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/09/2005. sous le volume 2005P numéro 8647.

S'agissant de PEYROT né le 08/09/1943 pour 1/6ème
Licitation ne faisant pas cesser l'indivision suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 17/03/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/04/2003. sous le volume 2003P numéro 2649.

S'agissant des consorts PEYROT nés le 08/09/1943 et 23/03/1945
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 22/03/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/04/2002. sous le volume 2002P numéro 2847.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00503	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FERRIER Félix Louis Marius Décédé le 28/03/2018 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
né le 09/04/1951 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame NODEN Christiane Marie Madeleine
Dernier domicile connu
27 RUE DE LA FONDCHAUDE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	425		CORVARIA	330	16	
				Total	16	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/02/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/03/1981 et 22/09/1981 sous le volume 5564 numéro 19
Attestation après décès suivant acte reçu par PETRUCCELLI, le 28/02/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/03/1981 et 22/09/1981 sous le volume 5564 numéro 18.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00504	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame REMI Florence Marie,** Profession inconnue
née le 14/07/1972 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur PERARD David Lucien
mariée le 29/05/1999 à ROANNE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 18 RUE DE BEAUREGARD CHAPONNAY (69970)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame REMI Catherine Marie**, Profession inconnue
née le 08/09/1974 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DURAND Xavier Jean-Paul Albert
mariée le 16/09/2000 à POUILLON (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 76 RUE MAURICE BOKANOWSKI ASNIERES-SUR-SEINE (92600)

USUFRUITIER
- **Madame BONNARDEL Marie Thérèse Reine**, Profession inconnue
née le 04/11/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur REMI Jean Pierre
mariée le 30/04/1971 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 24 ALL DE VERDUN BRON (69500)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	440		CORVARIA	990	74	
V	241		PLAINE DU CASSET	560	171	
				Total	245	

Origine de propriété

S'agissant des consorts REMI en nu-propriété:
Donation suivant acte reçu par Maître GRIFFON, le 26/10/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/2015 sous le volume 2015P numéro 973.
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer
Réserve d'usufruit
Clause d'exclusion de la communauté

S'agissant de Mme BONNARDEL usufruitère
Partage suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 25/04/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/05/2000 sous le volume 2010P numéro 3741.
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 30/07/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/08/1999 sous le volume 1999P numéro 6103.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 17/03/1999, publié au service de publicité foncière de GAP les 08/04/1999 et 05/08/1999 sous le volume 1999P numéro 2941.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00506 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ALBERT Francis Elie Alphonse**, Profession inconnue
né le 04/09/1934 à SAINT PAUL LES ROMANS (26)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 85 RUE PARMENTIER RIORGES (42153)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	445		CORVARIA	1 740	159	
V	827		GAS DES GRANGES	1 150	110	
V	966		DEUXIEME GAS	1 260	126	
				Total	395	

Origine de propriété

Attestation après décès du 25/03/1981 et attestation rectificative du 11/08/1981suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP les 12/05/1981 et 20/08/1981 sous le volume 5628 numéro 8.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoit ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoit ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00507 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame LAUDET Françoise Jeanne Andrée**, Profession inconnue
née le 01/01/1936 à TROYES (10)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 1 RUE EUGENE LAROCHE SAINTE SAVINE (10300)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	649		LES CHABERTES	337	97	
				Total	97	

Origine de propriété

Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale 2010P N°8581 suivant acte reçu par Maître CHAPPAT, le 19/11/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/11/2010 sous le volume 2010P numéro 8581.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAPPAT, le 25/08/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/10/2010 sous le volume 2010P numéro 7566.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00509	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FAURE Roland Germain**, Profession inconnue
né le 02/12/1956 à 05 BRIANCON
époux de Madame MAJASTRE Marie-Cécile
marié le 17/06/1989 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant HLM PRE BAGNOLS II APP 5 556 RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FAURE Gilbert Emile,** Retraité
né le 17/08/1953 à BRIANCON (05)
époux de Madame CROSASSO Béatrice Adeline
marié le 26/04/1975 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 63 RUE DU BACCHU BER BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FAURE Patrick Pierre**, Profession inconnue
né le 21/05/1958 à BRIANCON (05)
époux de Madame GAUCHET Françoise Dominique Andrée
marié le 27/04/1985 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 26 avril 1985 par Maître Alain ACHIN notaire à Briançon.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant HLM PRE BAGNOLS BT A APP 7 556 RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	854		PRES CHABERT	325	21	
				Total	21	

Origine de propriété
Attestation après décès et attribution suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 15/09/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/10/1990 sous le volume 1990P numéro 6354. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 18/11/1985, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/12/1985 sous le volume 7132 numéro 16.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00510	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BUISSON Hervé René,** Profession inconnue
né le 24/04/1950 à BRIANCON (05)
époux de Madame STAUB Eliane Elisabeth
marié le 02/10/1982 à TURCKHEIM (68)
sous le régime de la communauté universelle décision rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 23/01/2002.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHALET- CHE DU PUY JAUMAR LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	855		PRES CHABERT	830	5	
V	1570		ST ROCH	490	49	
				Total	54	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 20/01/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/01/2014 sous le volume 2014P numéro 992.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00511	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BRUN Jeanne Lucie,** Profession inconnue
née le 23/10/1948 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 16 RUE DU TUFF LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Daniel Patrix Marie**, Profession inconnue
né le 16/08/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Divorcé de Madame BARNEOUD Josette Yvonne Odette suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 10/02/2015.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant DOMAINE DU CAMP LONG 718 CHE DES VENCES VENTABREN (13122)

INDIVISAIRE
- **Monsieur TELMON Bernard René**, Profession inconnue
né le 01/07/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RUE DE L AILLAUDE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame FAURE Marguerite Joséphine Lucie Marie**, Profession inconnue
née le 24/02/1928 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BRUN Hippolyte Marius
mariée le 24/04/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 16 RUE DU TUFF LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît [illegible]

INDIVISAIRE
- **Madame BRUN Marie Lucie Joséphine**, Profession inconnue
née le 09/04/1934 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant CHE DES PREYNAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur TELMONT** né le 18/10/1958 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Jean Louis**, Profession inconnue
né le 27/08/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 328 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame GARNERO-MORENA Véronique Céline Julie**, Profession inconnue
née le 17/05/1979 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur VERNEUIL Frédéric Jean-Louis, le 10/07/2013, par Maitre MARCHIONI-PETRUCCELLI notaire à BRIANCON (Hautes Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 9 RUE CENTRALE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BOUCHARD** né le 06/02/1935 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN** né le 07/03/1947 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Jean Claude Roger,** Profession inconnue
né le 22/11/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 328 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Francis Charles Félix**, Profession inconnue
né le 30/10/1937 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BAYARD Yvonne Eugénie Maria
marié le 22/10/1966 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 48 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame BOUCHARD Lucienne Marie Virginie**, Retraitée
née le 29/03/1933 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Veuve de Monsieur BLAIS Noël Paul René
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 24 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	873		PRES CHABERT	334	50	
S	909		PRES CHABERT	270	18	
				Total	68	

Origine de propriété

S'agissant de Mme BRUN Marie pour 7/144èmes
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 16/03/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/04/2018 sous le volume 2018P numéro 2503.

S'agissant des indivisaires TELMON pour 7/48èmes
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 21/08/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/ 09/2014sous le volume 2014P numéro 6384.

S'agissant des indivisaires BOUCHARD pour 2/8èmes
Attestation rectificative de la formalité initiale 2012P N°7750 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/12/2012 sous le volume 2012P numéro 10292.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/08/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/2012 sous le volume 2012P numéro 7750.

S'agissant des indivisaires BRUN Francis, Jean, Daniel et Jean pour 7/48èmes
Attestation rectificative de la formalité initiale 2012P N°7747 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/12/2012 sous le volume 2012P numéro 1091.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/08/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/2012 sous le volume 2012P numéro 7747.

S'agissant de Mme GARNERO MORENA Véronique pour 7/48èmes
Attestation rectificative de la formalité initiale 2012P N°7746 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/12/2012 sous le volume 2012P numéro 1090.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/08/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/2012 sous le volume 2012P numéro 7746.

S'agissant des consorts BRUN Jeanne, BRUN né le 07/03/1947 et FAURE Marguerite pour 1/8ème

Attestation rectificative de la formalité initiale 2012P N° 7740 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/12/2012 sous le volume 2012P numéro 10289.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/08/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09/2012 sous le volume 2012P numéro 7740.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00512	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur SOUCHON Thierry Rémy**, Assistant de vente
né le 12/05/1965 à LA TRONCHE (38)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RESIDENCE DES CELIBATAIRES 4 34 AVENUE DE VERDUN MEYLAN (38240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	885		PRES CHABERT	180	63	
				Total	63	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 04/03/1983 et 15/03/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/05/1983 sous le volume 6425 numéro 19.
Attestation complémentaire suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, la 05/02/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/03/1982 sous le volume 5963 numéro 3.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/03/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/04/1977 sous le volume 4225 numéro 11.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00513	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Hélène Emma Marinette,** Profession inconnue
née le 05/01/1923 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BOITTE Robert
mariée le 28/10/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 27 octobre 1947 par Maître DAURELLE.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 37 IMP DE LA BENOITE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	913		PRES CHABERT	510	65	
U	5		SAGNE DES GRANGES	530	96	
				Total	161	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/05/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/07/1999 sous le volume 1999P numéro 5661.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00514	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur RUSSO Benoit** , Profession inconnue
né le 10/11/1987 à MARSEILLE (13)
demeurant 9 RUE FRANCOIS MAURIAC MARSEILLE (13010)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	952		PRES CHABERT	1 080	204	
				Total	204	

Origine de propriété
Donation suivant acte reçu par Maître MARABEL, le 29/08/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/09/2016 sous le volume 2016P numéro 6592.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît KOCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît KOCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00515	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur RAFFI Alfred Alexandre**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant BREGNIER-CORDON (01300)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	953		PRES CHABERT	1 020	41	
				Total	41	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00516 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame VIEUX Jocelyne Lucienne**, Sans profession
née le 16/11/1958 à AIX EN PROVENCE (13)
Divorcée de Monsieur DUMON Yves Gilbert suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches du Rhône) le 23/05/2001
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
Majeur sous curatelle renforcée - Mme Nadia BIJAOUI, gérant privé pour une durée de 60 mois
demeurant PAR NADIA BIJAOUI CURATEUR 1 AV DES POILUS MARSEILLE (13013)

PROPRIETAIRE
- **Madame ORCEL** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée *COMMUNE LE MONETIER LES BAINS*
Commune et commune nouvelle
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	1		SAGNE DES GRANGES	1 013	184	
				Total	184	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND d'une contenance totale de 10a 13ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a07ca
La commune de LE MONETIER LES BAINS
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a53ca
Madame ORCEL
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 2a53ca
Madame VIEUX Jocelyne 5/9èmes
ATTR suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 30/07/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/08/2020 sous le volume 2020P numéro 6041.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 06/11/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9023.
Monsieur VIEUX René
Cession Acquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 19/04/1970, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/05/1970 sous le volume 2755 numéro 8.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00517 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**
Commune et commune nouvelle
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Denis Michel Joseph**, Profession inconnue
né le 06/12/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	8		SAGNE DES GRANGES	380	123	
				Total	123	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 3a80ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a90ca
La commune de LE MONETIER LES BAINS
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance 1a 90ca
Monsieur GIRAUD Denis
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 09/01/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/12/2002 sous le volume 2002P numéro 101001.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00518 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIOVANNETTI Jean-Marc Bernard**, Profession inconnue
né le 25/08/1941 à PARIS (75)
époux de Madame NIGON Claudine Thérèse Odile
marié le 07/06/1969 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GIOVANNETTI Dominique Marie Hélène**, Profession inconnue
née le 09/07/1944 à DRACY SUR OUANNE (89)
épouse de Monsieur BOUCHER Claude
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIOVANNETTI Antoine Richard Eugène**, Profession inconnue
né le 12/12/1945 à PARIS (75)
Divorcé de Madame Danièle Marthe Carmen GUILLAUME suivant jugement rendu par la Cour Supérieure du district de MONTREAL, Province du Québec (CANADA) le 04/02/1989.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GIOVANNETTI François Damien Joseph**, Profession inconnue
né le 03/06/1947 à PARIS (75)
époux de Madame GENTY Jocelyne Suzanne Lucienne
marié le 11/04/1987 à ORLY (94)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	9		SAGNE DES GRANGES	730	129	
				Total	129	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître ZARCATE, le 03/01/1995, publié au service de publicité foncière de GAP les 13/02/1995 et 09/05/1995 sous le volume 1995P numéro 1163.
Quotité transmise 1/92ème chacun
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ZARCATE, le 03/01/1995, publié au service de publicité foncière de GAP les 13/02/1995 et 09/05/1995 sous le volume 1995P numéro 1162.
Quotité transmise 1/48ème

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00519	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Guillaume Pierre Marie,** Profession inconnue
né le 16/04/1974 à LYON (69)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 217 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Bertrand Marie**, Profession inconnue
né le 04/02/1977 à LYON (69)
époux de Monsieur BAINES Thimoty John
marié le 18/06/2016 à LONDRES (99 ROYAUME UNI)
sous le régime légal britanique de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte retranscris au Consultat général de France sous le numéro CSL LONDRES 2019/06259
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 293 LIVERPOOL ROAD N1 1NF LONDON (ROYAUME-UNI)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Régis Lucien,** Profession inconnue
né le 09/05/1973 à LYON (69)
époux de Madame MÖREE Britta Johanna Elisabeth
marié le 08/08/2009 à FORSSA (99 SUEDE)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte transcrit à l'Ambassade de France à STOCKHOLM sous le numéro 2009/00304.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ARDUIN** né lke 08/09/1966 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur ARDUIN Henri Claude Zéphirin, Décédé le 25 Juin 2009 à MONETIER LES BAINS (Hautes Alpes).**
né le 30/07/1938 à BRIANCON (05)
époux de Madame BONNARDEL Lucienno Paulette Marguerite
De nationalité française
Dernier domicile connu PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Roger Patrick**, Profession inconnue
né le 31/12/1962 à BRIANCON (05)
époux de Madame PIERRE-BEZ Marie-Odile
marié le 05/03/1994 à VILLAR SAINT PANCRACE (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 08/02/1994 par Maître ACHIN
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 94 AV DU COL D IZOARD BRIANCON (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame REMI Catherine Marie**, Profession inconnue
née le 08/09/1974 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DURAND Xavier Jean-Paul Albert
mariée le 16/09/2000 à POUILLON (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 76 RUE MAURICE BOKANOWSKI ASNIERES-SUR-SEINE (92600)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Patricia Marie**, Profession inconnue
née le 07/03/1964 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DELAFOSSE Françis Gérard
mariée le 04/09/1993 à ANNECY (74)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 25 RUE CHAMP ROCHAS MEYLAN (38240)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame REMI Florence Marie**, Profession inconnue
née le 14/07/1972 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur PERARD David Lucien
mariée le 29/05/1999 à ROANNE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 18 RUE DE BEAUREGARD CHAPONNAY (69970)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Marie-Françoise** , Profession inconnue
née le 09/04/1965 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BARRE Claude Jacques Georges
mariée le 17/06/2017 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Henri Gaston Pierre**, Profession inconnue
né le 17/12/1941 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame DEVAUX Odile Bernadette
marié le 29/05/1971 à ECQUEVILLY (78)
sous le régime de la séparation de biens suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 30/09/1982 par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes).
De nationalité française
demeurant TAXI-52 RUE DU CHATEAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame BONNARDEL Marie Thérèse Reine**, Profession inconnue
née le 04/11/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur REMI Jean Pierre
mariée le 30/04/1971 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 24 ALL DE VERDUN BRON (69500)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	10		SAGNE DES GRANGES	580	177	
				Total	177	

Origine de propriété

S'agissant des consorts REMI Florence et Catherine pour 1/32ème en NP
Donation suivant acte reçu par Maître GRIFFON, le 26/10/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/2015 sous le volume 2015P numéro 7973.
Réserve d'usufruit
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de la communauté .
S'agissant de Mme BONNARDEL Marie-Thérèse US
Attestation suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 10/04/1975 sous le volume 3688 numéro 27

S'agissant des indivisaires ARDUIN Henri, Patricia, Marie-Françoise et ARDUIN né le 08/09/1966 pour 1/32ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 14/04/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/04/2009 sous le volume 2009P numéro 3030.
S'agissant de ARDUIN Henri succession non réglée

S'agissant des indivisaires BONNARDEL Régis, Guillaume et Bertrand pour 1/32ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/12/2004 publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1964.

S'agissant des indivisaires BONNARDEL Roger et Henri
Attestation suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 10/04/1975 sous le volume 3688 numéro 27

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00520 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CELLIER** né le 13/04/1955 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur CELLIER** né le 17/06/1946 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame CELLIER Nicole Gabrielle Louise**, Retraitée
née le 28/06/1950 à MARSEILLE (13)
Divorcée de Monsieur HO-LAM Michel suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) le 14/09/1993
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LE CHALET CANADIEN 5 RTE DE BRIANCON LA SALLE (05240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	22		SAGNE DES GRANGES	225	61	
				Total	61	

Origine de propriété

S'agissant de touts les indivisaires CELLIER pour ½ :
Attestation apès décès suivant acte reçu par Maître DANAN, le 05/02/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/02/2019 sous le volume 2019P numéro 1689.

S'agissant de Mme CELLIER Nicole pour ½ :
Licitation ne faisant pas cesser l'indivision suivant acte reçu par Maître DANAN, le 05/02/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/03/2019 sous le volume 2019P numéro 1741.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00521	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MATHERON Jules** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LA GRAVE (05320)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	24		SAGNE DES GRANGES	320	45	
				Total	45	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00522	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Isabelle Marie-Paule**, Profession inconnue
née le 25/01/1961 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BERNARD Jean Luc Etienne
mariée le 23/10/1993 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE LOGIS NEUF-66 LE COLOMBIER ALLAUCH (13190)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	26		SAGNE DES GRANGES	580	190	
				Total	190	

Origine de propriété
Donation-partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/08/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/10/1987 sous le volume 7626 numéro 8. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 05/10/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/12/1982 sous le volume 6232 numéro 15.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00523	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- **Monsieur DUVAL** né le 23/03/1955 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

- Monsieur DUVAL né le 30/08/1961 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	27		SAGNE DES GRANGES	370	88	
				Total	88	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GUERIN, le 13/02/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/03/2020 sous le volume 2020P numéro 2237.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00524 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur JOSSERAND André Denis Maurice Décédé le 24/08/1986 à LE MONETIER LES BAINS (Hautes Alpes)**

né le 11/10/1938 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)

ernier domicile connu

demeurant RUE DE LA PETITE TURIERE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	35		SAGNE DES GRANGES	170	46	
U	97		SAGNE DES GRANGES	1 030	9	
				Total	55	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur JOSSERAND André:

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

Succession en cours :

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître OLIVIER-IMPERATRICE, le 24/01/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/02/2020 sous le volume 2020P numéro 1299.

FORMALITE EN ATTENTE

Nom des héritiers inconnu

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00525 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 U0042**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25135835
SAGNE DES GRANGES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame LIAUTHAUD Marie-Noelle Léonce**, Profession inconnue
née le 03/12/1954 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ARNOUX Marcel Henri
mariée le 29/04/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 24/04/1978 par Maître CHAVANNE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 39 RUE DE LA MAIRIE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	42		SAGNE DES GRANGES	650	154	
				Total	154	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND d'une contenance totale de 6a50ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a70ca
Madame LIAUTHAUD Marie-Noëlle
Paratage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/10/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/11/2011 sous le volume 2011P numéro 9402.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a80ca
Propriétaiare inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00526	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GELLAT Danielle Gabrielle**, Retraitée
née le 20/11/1941 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur HODOUL Pierre Léon
mariée le 18/01/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 1 TRAVERSE DU JARRET LA CASCADE PLAN DE CUQUES (13380)

INDIVISAIRE
- **Madame PHILIP Jeanne Josette**, Retraitée
née le 12/05/1940 à VALSERHONE (BELLEGARDE SUR VALSERINE) (01)
épouse de Monsieur GALVAGNI Sylvain
mariée le 29/04/1961 à VALSERHONE (BELLEGARDE SUR VALSERINE) (01)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 25/03/1961 par Maître GHONION
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 RUE JOLIOT CURIE VALSERHONE (01200)

INDIVISAIRE
- **Madame GELLAT Yvonne Catherine Amélie**, Profession inconnue
née le 27/06/1946 à MARSEILLE (13)
demeurant 1 TRA DU JARRET LA CASCADE PLAN DE CUQUES (13380)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GELLAT Paul Toussaint Jacques**, Profession inconnue
né le 09/01/1936 à MARSEILLE (13)
époux de Madame BOEUF Huguette Marcelle
marié le 10/06/1961 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 28 AV DE LA REPUBLIQUE PLAN DE CUQUES (13380)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général

Benoît ROCHAT

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général

Benoît ROCHAT

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP René Jean Décédé le 03/08/1990 à VALENCE (Drôme)**
né le 08/02/1926 à SAINT PAUL SUR UBAYE (04)
Dernier domicile connu.
12 BRUE COLETTE ST PRIEST (69800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ANTONORSI** né le 30/01/1910 , Profession inconnue
né le 30/01/1910
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GELLAT Raymond Léon Pierre Décédé le 26/10/1961 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
né le 03/05/1925 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
95 RUE CHARRAS MARSEILLE (13007)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GELLAT Pierre François Joseph Décédé le 19/09/2014 à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)**
né le 28/03/1933 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu.
117 RTE DE VERARGUES LUNEL-VIEL (34400)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	77		SAGNE DES GRANGES	340	1	
				Total	1	

Origine de propriété
S'agissant de PHILIP Jeanne et René : Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/12/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/02/1981 sous le volume 5522 numéro 15. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/12/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/02/1981 sous le volume 5522 numéro 17. **S'agissant de PHILIP René succession non réglée** S'agissant de GELLAT Pierre, Raymond, Paul, Danielle, Yvonne et ANTORSINI né le 30/01/1910 : Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/12/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/02/1981 sous le volume 5522 numéro 15. **S'agissant de GELLAT Pierre et Raymond succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00527	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Régis Lucien**, Profession inconnue
né le 09/05/1973 à LYON (69)
époux de Madame MÖREE Britta Johanna Elisabeth
marié le 08/08/2009 à FORSSA (99 SUEDE)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte transcrit à l'Ambassade de France à STOCKHOLM sous le numéro 2009/00304.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Guillaume Pierre Marie**, Profession inconnue
né le 16/04/1974 à LYON (69)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 217 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Bertrand Marie**, Profession inconnue
né le 04/02/1977 à LYON (69)
époux de Monsieur BAINES Thimoty John
marié le 18/06/2016 à LONDRES (99 ROYAUME UNI)
sous le régime légal britanique de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte retranscris au Consultat général de France sous le numéro CSL LONDRES 2019/06259
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 293 LIVERPOOL ROAD N1 1NF LONDON (ROYAUME-UNI)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général

Benoît ROGIAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général

Benoît ROGIAS

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GALVAN Lucien** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 U0078**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25145771
SAGNE DES GRANGES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame GALVAN Marie** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	78		SAGNE DES GRANGES	1 240	198	
				Total	198	

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 12a 40ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 8a10ca Les indivisaires BONNARDEL Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/12/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1964. Quotité transmise 1/8ème S'agissant des autres indivisaires: Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 4a30ca Indivisaires GALVAN Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00528	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ILLE Joseph Campolade**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant A LA JOLIETTE MARSEILLE (13002)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	83		SAGNE DES GRANGES	580	100	
				Total	100	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00529	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 22/02/1955 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 01/10/1957 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 30/12/1959 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 22/12/1960 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	84		SAGNE DES GRANGES	770	111	
				Total	111	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 20/12/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/01/2020 sous le volume 2020P numéro 236

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00530 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur STEFANELLI Louis Marius Antonin,** Profession inconnue

né le 08/01/1923 à ANTIBES (06)
époux de Madame BARRE Fernand Gabrielle Marcelle
marié le 23/09/1961 à COLMARS LES ALPES (04)
En secondes noces sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 PL DE VERDUN OLLIOULES (83190)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	85		SAGNE DES GRANGES	440	85	
V	971		DEUXIEME GAS	520	84	
				Total	169	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 06/04/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/05/1990 sous le volume 1990P numéro 2985.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00531 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Consorts NOUALS**

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
PAR MAITRE VALOIS 410 CHEMIN DEPARTEMENTAL 6 GARDANNE (13120)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur NOUALS Michel Fernand,** Retraité

né le 04/06/1955 à ALGER (99 ALGERIE)
et
Madame JOURDAN Christiane son épouse, Profession inconnue
née le 24/07/1949 (13)
mariés le 19/01/1985 à AIX EN PROVENCE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHEMIN DES BARRAQUES ROUSSET (13790)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	996		DEUXIEME GAS	690	59	
V	1566		DEUXIEME GAS	150	34	
				Total	93	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des consorts NOUALS : Attestation rectificative donation-partage de la formalité initiale du Sages : 0504P01 Vol 2020P N°5684 suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 25/05/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP. S'agissant de JOURDAN Christiane : Attestation rectificative changement régime matrimonial de la formalité initiale du 13/01/2020 Sages : 0504P01 Vol 2020P N°325 suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 27/10/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/2020 sous le volume 2020P numéro 8674. Donation-partage suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 10/07/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5684. Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître SOUDEY, le 17/12/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/01/2020 sous le volume 2020P numéro 325. S'agissant de NOUALS Michel : S'agissant de la parcelle V 996 : Attestation rectificative changement régime matrimonial de la formalité initiale du 13/01/2020 Sages : 0504P01 Vol 2020P N°325 suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 27/10/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/2020 sous le volume 2020P numéro 8674. Donation-partage suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 10/07/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5684. Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître SOUDEY, le 17/12/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/01/2020 sous le volume 2020P numéro 325. Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/06/1994 sous le volume 1994P numéro 4252. Renonciation à usufruit par NOUALS Georgette. S'agissant de la parcelle V 1556 : Attestation rectificative changement régime matrimonial de la formalité initiale du 13/01/2020 Sages : 0504P01 Vol 2020P N°325 suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 27/10/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/2020 sous le volume 2020P numéro 8674. Donation-partage suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 10/07/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5684. Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître SOUDEY, le 17/12/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/01/2020 sous le volume 2020P numéro 325. Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/06/1994 sous le volume 1994P numéro 4252. Acte rectificatif suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/06/1994 sous le volume 1994P numéro 4251.

Vente suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 15/06/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/07/1993 sous le volume 1993P numéro 5118.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00532	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD Félix Pierre Joseph**, Profession inconnue
né le 03/01/1957 à BRIANCON (05)
époux de Madame PORTALES Liliane Jeanne
marié le 29/11/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 22 RUE DU LAURAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur MICHAUD Paul Louis, Profession inconnue
né le 04/05/1952 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame MEYER Catherine Elisabeth suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE le 13/05/1981
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 101 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MICHAUD Agnès Jeanne**, Profession inconnue
née le 08/07/1960 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SABATE Bruno Gilles Narcisse
mariée le 03/06/2000 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES ROCHILLES APPT 1 RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MICHAUD Anne-Marie Christine**, Profession inconnue
née le 18/07/1955 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GATTECHAUT Jean Francois Clément Marie
mariée le 12/06/1976 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 10 mai 1976 par Maître François CHAVANNE notaire à Briançon.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 CHE VIEUX BRIANCON (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur MICHAUD André Jacques**, Profession inconnue
né le 13/12/1953 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame RISPAUD Sandrine Noémie Blanche suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 14/02/2012.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant RUE DES EYGUIERES CHORGES (05230)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ILLE Joseph Campolade**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant A LA JOLIETTE MARSEILLE (13002)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ALBERT Francis Elie Alphonse**, Profession inconnue
né le 04/09/1934 à SAINT PAUL LES ROMANS (26)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 85 RUE PARMENTIER RIORGES (42153)

USUFRUITIER
- **Madame DANIEL Suzanne Denise**, Sans profession
née le 25/09/1931 à PARIS (75)
veuve de Monsieur MICHAUD Claudius
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 101 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	96		SAGNE DES GRANGES	1 160	141	
				Total	141	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 11a60ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a87ca
Monsieur ABERT François
Attestation après décès du 25/03/1981 et ATTR du 11/08/1981suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/05/1981 et 20/08/1981 sous le volume 5628 numéro 8.
Attestation active suivant acte reçu le 23/02/1970, publié au service de publicité foncière de GAP le 09/12/1970 sous le volume 2837 numéro 8.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a86ca
Monsieur ILLE Joseph
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 3a87ca
Les Consorts DANIEL et MICHAUD
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/08/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/10/1989 sous le volume 8238 numéro 14.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00533	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Marie-Françoise** , Profession inconnue
née le 09/04/1965 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BARRE Claude Jacques Georges
mariée le 17/06/2017 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Cécile Corine**, Assistante commerciale
née le 08/09/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GHENO Pierre Robert Raymond
mariée le 14/04/2008 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 5 mai 2008 par Maître Magali MARCHIONI-PETRUCCELLI notaire à Briançon.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 105 ROUTE DES TOUCHES GARAGE DU LAUTARET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Patricia Marie**, Profession inconnue
née le 07/03/1964 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DELAFOSSE Françis Gérard
mariée le 04/09/1993 à ANNECY (74)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 25 RUE CHAMP ROCHAS MEYLAN (38240)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaud ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaud ROCHAS

USUFRUITIER
- **Madame BONNARDEL Lucienne Paulette Marguerite** Profession inconnue
née le 30/07/1938
Veuve de Monsieur BONNARDEL Henri Claude Zéphirin
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	119		PRES DES GRANGES	1 880	116	
				Total	116	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 14/04/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/04/2009 sous le volume 2009P numéro 3030.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00534	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BOISSELET Philippe Emmanuel**, Directeur développement
né le 22/12/1965 (ALLEMAGNE)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 26 RUE DES RIGOLES PARIS (75020)

INDIVISAIRE
- Monsieur BOISSELET Bertrand Xavier Robert, Profession inconnue
né le 18/08/1956 à TOULON (83)
époux de Madame HAYOU Elisabent Maiha
marié le 31/10/1981 à PARIS (75)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 27/10/1981 par Maître MOULIADE notaire à PARIS.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 123 BD VOLTAIRE PARIS (75011)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	123		PRES DES GRANGES	710	86	
				Total	86	

Origine de propriété
Donation suivant acte reçu par Maître COLIN, le 07/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/07/2006 sous le volume 2006P numéro 6510. Réserve du droit de retour Clause d'exclusion ed la communauté

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00535 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame GUILLAUME Régine Nicole Andrée**, Retraitée

née le 16/11/1936 à VEYNES (05)

Divorcée de Monsieur CHARDAN Lucien Louis Camille suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE le 08/01/1975.

A ce jour non remariée

Non liée par un pacte civil de solidarité

De nationalité française

demeurant 4 RUE ANDRE ABRY GRENOBLE (38100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	128		PRES DES GRANGES	520	143	
V	995		DEUXIEME GAS	110	2	
V	1567		DEUXIEME GAS	115	71	
				Total	216	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/08/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/1993 sous le volume 1993P numéro 7540.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/08/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/1993 sous le volume 1993P numéro 7539.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 08/04/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/06/1986 sous le volume 7253 numéro 25.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00536	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DAMARIUS Michel Joseph Aristide**, Profession inconnue
né le 18/05/1962 à BRIANCON (05)
époux de Madame BONNARDEL Claudie Murielle
marié le 15/06/1991 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 14 mai 1991 par Maître CHAVANNE.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 RTE DE ROCHEBRUNE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	169		LES SAGNES	65	31	
U	148		PRES DES GRANGES	610	56	
				Total	87	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle U 148 :
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/08/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/11/1993 sous le volume 1993P numéro 7541.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 19/06/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/07/1989 sous le volume 8183 numéro 20.

S'agissant de la parcelle S 169 :
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/08/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 5/11/1993 et le 27/01/1994 sous le volume 1993P numéro 7541.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00537	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BUISSON Camille Joseph Pierre**, Profession inconnue
né le 27/02/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame GIRAUD Emilienne Lucie
marié le 30/10/1953 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 111 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	154		PRES DES GRANGES	500	47	
				Total	47	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 20/03/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/04/2012 sous le volume 2012P numéro 3148.
Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 09/01/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/2012 sous le volume 2012P numéro 830.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00538	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DAMARIUS Yves Léon Marin,** Profession inconnue
né le 05/12/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BOYER Marie France Emilie
marié le 05/06/1965 à SAINT BONNET (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RUE JACQUES ISOARD VEYNES (05400)

USUFRUITIER
- **Madame FAURE** née le 05/05/1912
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	158		PRES DES GRANGES	1 250	115	
				Total	115	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur DAMARIUS Yves NP
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 26/03/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/10/1988 sous le volume 7936 numéro 11.
Réserve d'usufruit
Réserve du droit de retour et interdiction d'aliéner
Pacte de préférence au profit de DAMARIUS né le 14/05/1943

S'agissant de Madame FAURE née le 05/05/1912
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00539	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BONNARDEL Henri Gaston Pierre**, Profession inconnue
né le 17/12/1941 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame DEVAUX Odile Bernadette
marié le 29/05/1971 à ECQUEVILLY (78)
sous le régime de la séparation de biens suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 30/09/1982 par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes).
De nationalité française
demeurant TAXI-52 RUE DU CHATEAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	159		PRES DES GRANGES	570	1	
V	93		PETIT TABUC	685	88	
				Total	89	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 25/04/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/05/2000 sous le volume 2000P numéro 3741.
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 30/07/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/08/1999 sous le volume 1999P numéro 6103.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 17/03/1999, publié au service de publicité foncière de GAP les 08/04/1999 et 05/08/1999 sous le volume 1999P numéro 2941.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00540	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DANFOSSY Edouard** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 54 RUE DIDEROT GRENOBLE (38000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	199		PRES DES GRANGES	300	82	
				Total	82	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00541	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GELLAT Pierre François Joseph Décédé le 19/09/2014 à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)**
né le 28/03/1933 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu.
117 RTE DE VERARGUES LUNEL-VIEL (34400)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	202		PRES DES GRANGES	162	21	
				Total	21	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/12/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/02/1981 sous le volume 5522 numéro 15.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00542	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame ALVARO Aline Irène**, Profession inconnue
née le 22/03/1956 à 84 BOLLENE
épouse de Monsieur PAUCHARD Sylvain
mariée le 27/07/1996 à SAINT RESTITUT (26)
En troisèmes noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 CHE DU VIEUX GAVARD CRUX LA VILLE (58330)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	253		PRES DES GRANGES	280	82	
				Total	82	

Origine de propriété
Donation suivant acte reçu par Maître LHERITIER, le 06/06/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/07/2018 sous le volume 2018P numéro 5156. Réserve du droit de retour au profit du disposant.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00543	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 22/02/1955 , Profession inconnue
né le 22/02/1955
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 01/10/1957 , Profession inconnue
né le 01/10/1957
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Monsieur PHILIP né le 30/12/1959 , Profession inconnue
né le 30/12/1959
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur PHILIP** né le 22/12/1960 , Profession inconnue
né le 22/12/1960
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur RACLE Robert François Antoine,** Profession inconnue
né le 02/09/1941 à LA FOUILLOUSE (42)
et
Madame BUSSON Gabrielle Danielle Louise son épouse, Profession inconnue
née le 07/11/1943 à LA FOUILLOUSE (42)
mariés le 04/01/1964 à LA FOUILLOUSE (42)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

demeurant MARNAS 2 ALLEE DU BOIS DU FOUR LA FOUILLOUSE (42480)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PEPY Jovain** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant VILLA LA MAJORQUE BD DE LEYGOUTIER TOULON (8300)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	262		PRES DES GRANGES	600	74	
				Total	74	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 6a00ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 2a00ca
Les indivisaires PHILIP
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 20/12/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/01/2020 sous le volume 2020P numéro 236.

S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 2a00ca
Monsieur PEPY
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N° 3 d'une contenance de 2a00ca
Monsieur et Madame RACLE
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00544	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Andrée Louise Emilie**, Sans profession
née le 23/08/1934 à GAP (05)
Veuf de Monsieur KLEIN Joseph Albert
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 11 BIS BD MARGAILLAN MARSEILLE (13012)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	381		COTE DES GRANGES	2 365	8	
				Total	8	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ANDREE, le 17/08/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/10/1973 et 03/12/1973 sous le volume 3375 numéro 30. Extinction d'usufruit par suite du décès de madame Joséphine REYNAUD le 28/11/1979 à MARSEILLE (Bouches du Rhône).

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00545 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- PROPRIETAIRES DU BND 079 U0485
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25129281
ST ROCH LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- Mada**me ALBERT Marie-Cécile Marthe Célestine,** Exploitante agricole
née le 06/02/1970 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FAVRE Yves Louis
mariée le 30/04/2004 à VILLARD-D'ARENE (05)sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 10 RUE SAINT MARTIN VILLAR-D ARENE (05480)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	485		ST ROCH	280	39	
				Total	39	

rigine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contente totale de 2a80ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 95ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a85ca
Madame ALBERT Marie-Cécile
Donation suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 14/04/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/05/2018 sous le volume 2018P numéro 3612.
Réserve du droit de retour

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00546	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PIEGAY Etienne Louis Marie**, Profession inconnue
né le 24/04/1957 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RES DE LA TURIERE 191 RUE DE LA PETITE TURIERE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	487		ST ROCH	580	119	
V	211		PLAINE DU CASSET	360	54	
				Total	173	

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/09/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/09/2006 sous le volume 2006P numéro 7995.
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 20/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/07/2006 sous le volume 2006P numéro 6155.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 26/03/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/04/2002 sous le volume 2002P numéro 2935.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00547	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Monsieur GUIBERT né 15/05/1960 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

- **Monsieur GUIBERT** né le 16/04/1956 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	494		ST ROCH	870	74	
				Total	74	

Origine de propriété
Donation suivant acte reçu par Maître DAMBRE, le 19/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/01/2006 sous le volume 2006P numéro 771. Réserve du droit de retour, interdicion d'aliéner et d'hypothéquer.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00548	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Christian Roger**, Profession inconnue
né le 15/01/1947 à MARSEILLE (13)
époux de Madame KARCHER Marcelle
marié le 27/04/1968 à OTTROTT (67)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 76 CHE DES ESCOURTINES MARSEILLE (13011)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Renée Aimée Joséphine**, Profession inconnue
née le 03/10/1940 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur ROBERT Maurice Gérard
mariée le 09/06/1961 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RES LES BARTAVELLES BAT F1 CHE LUCIEN OLIVE ALLAUCH (13190)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Jacqueline Andrée,** Profession inconnue
née le 30/10/1942 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur TRUC Robert Elie
mariée le 07/08/1961 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 250 CHE DES GRANDS LOUIS ALLAUCH (13190)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	497		ST ROCH	510	19	
				Total	19	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COQUARD, le 17/04/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/06/1996 sous le volume 1996P numéro 3734. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame DURAND Rose le 07/06/2005 à MARSEILLE (Bouche du Rhône).

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00549	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur OLIVIER Patrick Pierre Gabriel**, Profession inconnue
né le 25/10/1955 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 11 TSSEDES ESCALIERS MARSEILLE (13011)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	522		ST ROCH	620	139	
U	525		ST ROCH	250	64	
				Total	203	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître PACHIA, le 08/11/1985, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/12/1985 sous le volume 7145 numéro 17

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00550	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GARNERO-MORENA Véronique Céline Julie,** Profession inconnue
née le 17/05/1979 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur VERNEUIL Frédéric Jean-Louis, le 10/07/2013, par Maitre MARCHIONI-PETRUCCELLI notaire à BRIANCON (Hautes Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 9 RUE CENTRALE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- Monsieur BOUCHARD né le 29/03/1933 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN** né le 23/10/1948 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN** né le 15/09/1936 , Profession inconnue
né le 15/09/1936
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame BRUN Marie Lucie Joséphine,** Profession inconnue
née le 09/04/1934 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant CHE DES PREYNAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Francis Charles Félix**, Profession inconnue
né le 30/10/1937 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BAYARD Yvonne Eugénie Maria
marié le 22/10/1966 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 48 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Jean Claude Roger,** Profession inconnue
né le 22/11/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 328 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Jean Louis,** Profession inconnue
né le 27/08/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 328 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN Daniel Patrix Marie,** Profession inconnue
né le 16/08/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Divorcé de Madame BARNEOUD Josette Yvonne Odette suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes) le 10/02/2015.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant DOMAINE DU CAMP LONG 718 CHE DES VENCES VENTABREN (13122)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BOUCHARD** né le 06/02/1935 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur BRUN** né le 07/03/1947 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur TELMON Bernard René,** Profession inconnue
né le 01/07/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RUE DE L AILLAUDE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame TELMON Nicole Suzy**, Retraitée
née le 18/10/1958 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GUILLOU Jean-Yves
mariée le 26/05/1990 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 5 RUE DE LA GARDE FORCALQUIER (04300)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	545		ST ROCH	510	49	
				Total	49	

Origine de propriété
S'agissant de Madame BRUN Marie : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 16/03/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/04/2018 sous le volume 2018P numéro 2503. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 28/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/10/2011 sous le volume 2011P numéro 8332. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/10/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/111989 et 08/03/1990 sous le volume 8268 numéro 13. S'agissant de Madame TELMON Nicole et Monsieur TELMON Bernard : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 21/08/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/09/2014 sous le volume 2014P numéro 6384. S'agissant de Monsieur BRUN Francis, Monsieur BRUN Jean Louis, Monsieur BRUN Daniel et Monsieur BRUN Jean Claude : Attestation immobilière rectificative de la formalité initiale du 10/09/2012 Sages : 0504P01 Vol2012P n°7747 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/12/2012 sous le volume 2012P numéro 10291. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/08//2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09//2012 sous le volume 2012P numéro 7747. S'agissant de Madame GARNERO MORENA Véronique : Attestation immobilière rectificative de la formalité initiale du 10/09/2012 Sages : 0504P01 Vol2012P n°7746 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/12/2012 sous le volume 2012P numéro 10290. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 08/08//2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/09//2012 sous le volume 2012P numéro 7746. S'agissant de BRUN né le 15/09/1936 : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 28/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/10/2011 sous le volume 2011P numéro 8332. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/10/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/111989 et 08/03/1990 sous le volume 8268 numéro 13. S'agissant de BOUCHARD nés le 29/03/1933 et 06/02/1935, BRUN né le ?/03/1947 et 23/10/1948: Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/10/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/111989 et 08/03/1990 sous le volume 8268 numéro 13.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00551	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Jacqueline Josette**, Profession inconnue
née le 05/03/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Divorcée de Monsieur ISSERTINE Michel Pierre Louis suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 27/06/1991
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 2 RUE MORAND BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Denyse Ernestine, Profession** inconnue
née le 10/11/1937 à LA SALLE LES ALPES (05)
épouse de Monsieur DAURELLE Jean-Louis Dominique
mariée le 05/04/1961 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 04/04/1961 par Maître ESCALLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 700 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Annie Lucie**, Retraitée
née le 20/02/1939 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur SEZANNE Claude Gérard Honoré
mariée le 15/07/1961 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la communauté universelle suivant acte reçu préalablement à leur union le 12/07/1961.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PAR MME CHOLLET EHPAD ETOILE DES NEIGES 15 AVENUE ADRIEN DAURELLE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Eugène Edouard,** Profession inconnue
né le 18/10/1940 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame LAUGIER Danielle René Denise
marié le 15/12/1962 à MARSEILLE (13)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 26/11/1962 par Maître DAURELLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 26 CHE DU PRE DES ORRES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Denis Michel Joseph**, Profession inconnue
né le 06/12/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	550		ST ROCH	183	61	
				Total	61	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 1a83ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 61ca
Monsieur GIRAUD Denis
Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 02/07/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/08/2007 sous le volume 2007P numéro 7661.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a22ca
Indivisaires BONNARDEL
ATTR de la formalité initiale 2001P N° 6867 suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 30/10/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/2001sous le volume 2001P numéro 8324.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00552 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOURDAN Pierre Joseph Xavier**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame GONNET Madeleine Marie,** Profession inconnue
née le 18/05/1954 à ROGNAC (13)
épouse de Monsieur BAYARD Pascal Louis
mariée le 24/02/1979 à LE MONETIER-LES-BAINS (05) sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 29 janvier 1979 par Maître Jacques PAUCHON notaire à Berre l'Etang.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES PETITES SOEURS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	89		PETIT TABUC	470	83	
				Total	83	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 4a70ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a35ca
Madame GONNET Madeleine
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 31/07/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/02/20003 sous le volume 2003P numéro 1413.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a35ca
Monsieur JOURDAN Pierre
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00553	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CONTIER René Jacques,** Profession inconnue
né le 08/10/1933 à NICE (06)
époux de Madame COTTON Marcelle Françoise
marié le 26/07/1969 à DALUIS (06)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 IMP DE LA BEAUME DRAP (06340)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	94		PETIT TABUC	338	41	
V	115		PETIT TABUC	410	30	
Y	1469		STE CATHERINE	260	43	
				Total	114	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 19/11/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/01/1982 sous le volume 5891 numéro 10.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00554	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Anne Marie Georgette Juliette**, Profession inconnue
née le 04/09/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BERAUD Jean Michel
mariée le 20/08/1966 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur BERAUD Jean
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 438 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Marcel Louis André**, Profession inconnue
né le 22/05/1943 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BLACHERE Jeannine Marie Claude Gabrielle
marié le 05/12/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL André Antoine Ernest Décédé le 29/01/1990 à LE MONETIER LES BAINS (Hautes Alpes)**
né le 21/06/1911 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame GAILLARD Louise
Dernier domicile connu
LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Geneviève Andrée Léopoldine**, Profession inconnue
née le 22/06/1950 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CHANCEL Michel Eugène Albert
mariée le 22/06/1974 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MAITRE Joseph** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 37 AV MARCELIN BERTHELOT GRENOBLE (38100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	100		PETIT TABUC	1 020	75	
V	101		PETIT TABUC	560	81	
				Total	156	

Origine de propriété

V 100 - S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a60ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a80ca
Cts BONNARDEL
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/08/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/10/1973 sous le volume 3375 numéro 22.
Succession de Monsieur BONNARDEL André non réglée

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a80ca
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

V 101 - S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 10a20ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a10ca
Cts BONNARDEL
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/08/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/10/1973 sous le volume 3375 numéro 22.
Succession de Monsieur BONNARDEL André non réglée

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 5a10ca
Monsieur Maître Joseph
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00556	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Madame SURIAN Renée Augustine Félicie Décédée le 19/03/2011 à NAUCELLE (Aveyron)
née le 01/07/1929 à SAINT CHAMAS (13)
épouse de Monsieur de BANIZETTE Guy Jean
Dernier domicile connu
APPT 2 21 RUE DE LA FONTANELLE NAUCELLE (12800)

INDIVISAIRE
- Madame SURIAN Claude Simone Augusta Décédée le 14/06/2023 à MIRAMAS (Bouches-du-Rhône)
née le 23/07/1936 à SAINT CHAMAS (13)
épouse de Monsieur ZAMORA Antoine
Dernier domicile connu
350 RTE DU LOIR SAINT CHAMAS (13250)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	104		PETIT TABUC	230	20	
				Total	20	

Origine de propriété

Attestation après décès et attestation rectificative suivant acte reçu par Maître NICOLAS, les 20/05/1988 et 26/07/1988, publié au service de publicité foncière de GAP les 27/06/1988 et 01/08/1988 sous le volume 7846 numéro 5.
Successions non réglées.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00557	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame LINOSSIER Anne Christiane**, Profession inconnue
née le 24/02/1976 à PARIS (75)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant APPARTEMENT 663 MAISON RADIEUS 63 BD LE CORBUSIER REZE (44400)

USUFRUITIER
- **Madame de PLANCHARD de CUSSAC Isabelle Marie Thérèse Jeanne,** Profession inconnue
née le 01/10/1953 à PARIS (75)
Divorcée de Monsieur LINOSSIER Claude Antoine Marie Jean suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 30/03/2016.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 132 BD EXELMANS PARIS 16 (75016)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	105		PETIT TABUC	173	25	
				Total	25	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Madame LINOSSIER Donation-partage rectificative suivant acte reçu par Maître MAGNIER, le 09/01/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2015 sous le volume 2015P numéro 968. Donation-partage suivant acte reçu par Maître MAGNIER, le 27/09/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/11/2014 sous le volume 2014P numéro 7817. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve d'usufruit au profit de la disposante. S'agissant de Madame de PLANCHARD de CUSSAC Partage suivant acte reçu par Maître BISSON, le 19 et 20/01/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/02/1995 sous le volume 1995P numéro 1186. Donation-partage suivant acte reçu par Maître TRINIOL, le 11/04/1987 publié au service de publicité foncière de GAP le 21/03/1988 sous le volume 7768 numéro 25.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00558	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame RACHIN Adrienne Charlotte Emilie, Décédée le 23/07/2012 à SANARY-SUR-MER (Var)**
née le 19/10/1913 à SANARY SUR MER (83)
Dernier domicile connu.
814 RTE DE BANDOL SANARY SUR MER (83110)

PROPRIETAIRE
- **Madame ALBERT Yvonne Marie Joséphine Décédée le 03/05/2021 à THORAME-HAUTE (Alpes de Hautes Provence).**
née le 29/07/1924 à VOIRON (38)
épouse de Monsieur GIRIEUD Paul
Dernier domicile connu.
LES CONDAMINES THORAME HAUTE (04170)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	114		PETIT TABUC	635	68	
				Total	68	

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 6a35ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a18ca Madame ALBERT Yvonne Paratge suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 17/12/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/1983 sous le volume 6300 numéro 4. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 17/12/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/1983 sous le volume 6300 numéro 3. **Succession non réglée** S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a17ca Madame RACHIN Adrienne Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00559	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DUBREUIL Philippe Jean-René**, Profession inconnue
né le 18/05/1940 à LA CELLE-EN-MORVAN (71)
et
Madame JOURDAN Christiane son épouse, Profession inconnue
née le 20/02/1939 à MACON (71)
mariés le 08/06/1963 à MACON (71)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant APT 256-202 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS PARIS (75013)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	130		PETIT TABUC	445	48	
				Total	48	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 12/04/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/04/2007 sous le volume 2007P numéro 3979.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00560	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DANIEL Elie Yves Jean Décédé le 19/10/2001 à ARLES (Bouches du Rhône)**
né le 19/12/1926 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame MATHIEU Aurélia
Dernier domicile connu
MAS BARTHELEMY RAPHELLE HAM MOULES RAPHELE LES ARLES (13280)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	132		PETIT TABUC	223	25	
				Total	25	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire G

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire G

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00561	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame KOEKKOEK Béatrice Marie Andréa Jeanne**, Profession inconnue
née le 25/07/1956 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 96 ALL DE LA BAVARELLE SAINT-CYR-SUR-MER (83270)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	133		PETIT TABUC	900	207	
				Total	207	

Origine de propriété
Donation-partage suivant acte reçu par Maître COURT, le 12/08/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/10/1993 sous le volume 1993P numéro 6937. Acquisition suivant acte reçu par Maître COURT, les 11/07/1981 et 07/10/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/11/1981 sous le volume 5844 numéro 11.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00562	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Alain Louis,** Profession inconnue
né le 27/09/1938 à GRENOBLE (38)
époux de Madame ODORICO Odette
marié le 01/04/1967 à GRENOBLE (38)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 27/02/1995 par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère).
De nationalité française
demeurant 1 RUE ALFRED FREDET GRENOBLE (38100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Raymond Pierre,** Profession inconnue
né le 09/09/1942 à BRIANCON (05)
époux de Madame LUCET Michèle Jeannie Marguerite
marié le 24/06/1966 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE HAUT CEPAGE LE JOUBERTIN AV DE LA MARNE CASSIS (13260)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Jean Pierre Joseph, Décédé le 27/03/2021 à BRIANCON (Hautes Alpes).**
né le 12/02/1944 à BRIANCON (05)
époux de Madame GARNIER Paule Simone Georgette
Dernier domicile connu
De nationalité française
Dernier domicile connu 24 RUE CENTRALE BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DANIEL Elie Yves Jean Décédé le 19/10/2001 à ARLES (Bouches du Rhône)**
né le 19/12/1926 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame MATHIEU Aurélia
Dernier domicile connu
MAS BARTHELEMY RAPHELLE HAM MOULES RAPHELE LES ARLES (13280)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	134		PETIT TABUC	166	12	
				Total	12	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 1a66ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 83ca
Indivisaires BONNARDEL
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 02/06/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/06/1989 sous le volume 8165 numéro 14.
Partage et ATTR suivant acte reçu par Maître ACHIN, les 30/03/1989 et 30/05/1989 publié au service de publicité foncière de GAP les 25/04/1989 et 02/06/1989 sous le volume 8109 numéro 19.
S'agissant de Monsieur BONNARDEL Jean succession non réglée

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 83ca
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
S'agissant de Monsieur DANIEL Elie succession non réglée

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00563	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame CADRIEU Mireille Louise**, Profession inconnue
née le 14/07/1931 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur MONTICELLI Georges Florent Edouard
mariée le 16/04/1955 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 13 BRUE DES TEINTURIERS TOULOUSE (31300)

INDIVISAIRE
- **Madame CADRIEU Danielle Raymonde,** Retraitée
née le 16/07/1944 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur D'ANGELO Ange George
mariée le 20/06/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 LOT LE MANIVERT CHARLEVAL (13350)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRANZINI Alain André Francis,** Profession inconnue
né le 23/04/1943 à MARSEILLE (13)
Décédé le 17/03/2005 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)
Dernier domicile connu
demeurant CHEZ MME DE OLIVERA-CABANAC CARLA-BAYLE (09130)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CADRIEU Robert Antoine**, Profession inconnue
né le 04/02/1942 à MARSEILLE (13)
époux de Madame LEFEVRE Paulette Thérèse
marié le 29/04/1967 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaud ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaud ROCHAS

De nationalité française
demeurant 274 AV JOSEPH D'ARBAUD MONTEUX (84170)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRANZINI Jean-Claude** , Profession inconnue
né le 21/06/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame JOURDAN Michèle
marié le 14/06/1975 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 9 RUE FONDERE MARSEILLE (13004)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE né le 27/10/1965 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame LUBRANO DI SCAMPAMORTE Nathalie Françoise**, Profession inconnue
née le 26/05/1963 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 158 AV JEAN JAURES PARIS (75019)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE** né le 21/10/1964 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie,** Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)

sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril,** Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 V0173**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25137307
PLAINE DU CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame DUPONT Andrée Renée**, Retraitée
née le 02/11/1946 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur JOSET Michel Yves Bernard
mariée le 23/03/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 10/01/2014 reçu le 16/09/2014 par Maître COURET.
De nationalité française
demeurant VILLA LES BAMBOUS 2668 AV DE LA RESISTANCE TOULON (83000)

USUFRUITIER
- **Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE** Jean-Pierre Louis, Profession inconnue
né le 19/12/1940 (99 ALGERIE)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 13 RUE LEON PAULET MARSEILLE (13008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	173		PLAINE DU CASSET	1 571	241	
				Total	241	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 15a71ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a25ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 5a24ca
Les consorts JOSET
ATTR suivant acte reçu par Maître COURET, le 06/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9866.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de la communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel au décès du disposant.
Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7303.
Mme DUPONT
Donation des 04/05/1981 et 07/08/1981 et ATTR du 20/11/1981 suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP les 20/12/1981 et 24/12/1981sous le volume 5779 numéro 12.
Acquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 18/08/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1971 sous le volume 2962 numéro 16.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 5a22ca
Les consorts LUBRANO DI SCAMPAMORTE pour 1/12ème
ATTR suivant acte reçu par Maître ZERBIB, le 26/06/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/09/2013 sous le volume 2013P numéro 6101

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ZERBIB, le 30/05/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/06/2013 sous le volume 2013P numéro 4067.

Les indivisaires FRANZINI Jean-Claude et Alain

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 11/06/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/07/1992 sous le volume 1992P numéro 4190.

Les indivisaire CADRIEU pour ½

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 06/06/1997, publié au service de publicité foncière de GAP les 27/04/1998, 14/09/1998, 17/02/1999 et 28/06/1999 sous le volume 1999P numéro 3113.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00564	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame CADRIEU Danielle Raymonde**, Retraitée
née le 16/07/1944 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur D'ANGELO Ange George
mariée le 20/06/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 LOT LE MANIVERT CHARLEVAL (13350)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRANZINI Jean-Claude** , Profession inconnue
né le 21/06/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame JOURDAN Michèle
marié le 14/06/1975 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 9 RUE FONDERE MARSEILLE (13004)

INDIVISAIRE
- Monsie**ur CADRIEU Robert Antoine,** Profession inconnue
né le 04/02/1942 à MARSEILLE (13)
époux de Madame LEFEVRE Paulette Thérèse
marié le 29/04/1967 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 274 AV JOSEPH D'ARBAUD MONTEUX (84170)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire [illegible]

Benoît KOCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire [illegible]

Benoît KOCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame CADRIEU Mireille Louise**, Profession inconnue
née le 14/07/1931 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur MONTICELLI Georges Florent Edouard
mariée le 16/04/1955 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 13 BRUE DES TEINTURIERS TOULOUSE (31300)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRANZINI Alain André Francis, Décédé le 17/03/2005 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
né le 23/04/1943 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
demerant CHEZ MME DE OLIVERA-CABANAC CARLA-BAYLE (09130)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE** né le 27/10/1965 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril,** Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie**, Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)

sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame LUBRANO DI SCAMPAMORTE Nathalie Françoise**, Profession inconnue
née le 26/05/1963 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 158 AV JEAN JAURES PARIS (75019)

NU-PROPRIETAIRE
- Mons**ieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE** né le 21/10/1964 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- PROPRIETAIRES DU BND 079 V0174
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25137619
PLAINE DU CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE Jean-Pierre Louis, Profession inconnue
né le 19/12/1940 (99 ALGERIE)
demeurant 13 RUE LEON PAULET MARSEILLE (13008)

USUFRUITIER
- **Madame DUPONT Andrée Renée**, Retraitée
née le 02/11/1946 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur JOSET Michel Yves Bernard
mariée le 23/03/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 10/01/2014 reçu le 16/09/2014 par Maître COURET.
De nationalité française
demeurant VILLA LES BAMBOUS 2668 AV DE LA RESISTANCE TOULON (83000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	174		PLAINE DU CASSET	310	69	
				Total	69	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 3a10ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a03ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a05ca
Les consorts JOSET
ATTR suivant acte reçu par Maître COURET, le 06/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9866.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de la communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel au décès du disposant.
Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7303.
Madame DUPONT
Donation des 04/05/1981 et 07/08/1981 et ATTR du 20/11/1981 suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP les 20/12/1981 et 24/12/1981sous le volume 5779 numéro 12.
Acquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 18/08/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1971 sous le volume 2962 numéro 16.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 1a02ca
Les consorts LUBRANO DI SCAMPAMORTE pour 1/12ème

ATTR suivant acte reçu par Maître ZERBIB, le 26/06/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/09/2013 sous le volume 2013P numéro 6101
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ZERBIB, le 30/05/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/06/2013 sous le volume 2013P numéro 4067.

Indivisaires FRANZINI Jean-Claude et Alain

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 11/06/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/07/1992 sous le volume 1992P numéro 4190.

Les indivisaire CADRIEU pour ½

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 06/06/1997, publié au service de publicité foncière de GAP les 27/04/1998, 14/09/1998, 17/02/1999 et 28/06/1999 sous le volume 1999P numéro 3113.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00565	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame CADRIEU Mireille Louise**, Profession inconnue
née le 14/07/1931 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur MONTICELLI Georges Florent Edouard
mariée le 16/04/1955 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 13 BRUE DES TEINTURIERS TOULOUSE (31300)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRANZINI Jean-Claude** , Profession inconnue
né le 21/06/1944 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame JOURDAN Michèle
marié le 14/06/1975 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 9 RUE FONDERE MARSEILLE (13004)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FRANZINI Alain André Francis, Décédé le 17/03/2005 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
né le 23/04/1943 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
CHEZ MME DE OLIVERA-CABANAC CARLA-BAYLE (09130)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CADRIEU Robert Antoine**, Profession inconnue
né le 04/02/1942 à MARSEILLE (13)
époux de Madame LEFEVRE Paulette Thérèse
marié le 29/04/1967 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

demeurant 274 AV JOSEPH D'ARBAUD MONTEUX (84170)

INDIVISAIRE
- **Madame CADRIEU Danielle Raymonde**, Retraitée
née le 16/07/1944 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur D'ANGELO Ange George
mariée le 20/06/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 LOT LE MANIVERT CHARLEVAL (13350)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame LUBRANO DI SCAMPAMORTE Nathalie Françoise,** Profession inconnue
née le 26/05/1963 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 158 AV JEAN JAURES PARIS (75019)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE né le 21/10/1964 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril,** Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE** né le 27/10/1965 , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie**, Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 V0175**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25136228
PLAINE DU CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame DUPONT Andrée Renée**, Retraitée
née le 02/11/1946 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur JOSET Michel Yves Bernard
mariée le 23/03/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 10/01/2014 reçu le 16/09/2014 par Maître COURET.
De nationalité française
demeurant VILLA LES BAMBOUS 2668 AV DE LA RESISTANCE TOULON (83000)

USUFRUITIER
- **Monsieur LUBRANO DI SCAMPAMORTE Jean-Pierre Louis,** Profession inconnue
né le 19/12/1940 (99 ALGERIE)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 13 RUE LEON PAULET MARSEILLE (13008)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	175		PLAINE DU CASSET	790	10	
				Total	10	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 7a90ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a64ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a64ca
Les consorts JOSET
ATTR suivant acte reçu par Maître COURET, le 06/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9866.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de la communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel au décès du disposant.
Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7303.
Madame DUPONT
Donation des 04/05/1981 et 07/08/1981 et ATTR du 20/11/1981 suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP les 20/12/1981 et 24/12/1981sous le volume 5779 numéro 12.
Acquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 18/08/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1971 sous le volume 2962 numéro 16.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 2a62ca
Les consorts LUBRANO DI SCAMPAMORTE pour 1/12ème
ATTR suivant acte reçu par Maître ZERBIB, le 26/06/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/09/2013 sous le volume 2013P numéro 6101
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ZERBIB, le 30/05/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/06/2013 sous le volume 2013P numéro 4067.

Les indivisaires FRANZINI Jean-Claude et Alain
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 11/06/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/07/1992 sous le volume 1992P numéro 4190.
Succession de Monsieur FRANZINI Alain non réglée

Les indivisaire CADRIEU pour ½
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 06/06/1997, publié au service de publicité foncière de GAP les 27/04/1998, 14/09/1998, 17/02/1999 et 28/06/1999 sous le volume 1999P numéro 3113.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00566	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BELLET Jeannine Anne Marie Emilie Joséphine**, Profession inconnue
née le 25/01/1944 à PARIS (75)
épouse de Monsieur REBATEL Gérard Joseph Noël
mariée le 30/06/1966 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DU LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	198		PLAINE DU CASSET	460	75	
V	302		PLAINE DU CASSET	585	20	
V	521		LES SAGNES	114	35	
V	1670		PLAINE DU CASSET	45	13	
Y	1347		PRE LONG	429	56	
Y	1349		PRE LONG	521	50	
Y	1556		STE CATHERINE	410	26	
				Total	275	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle V 1670 :
Echange et division suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 28/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/03/2017 sous le volume 2017P numéro 1928.

S'agissant de toutes les autres parcelles :
Attestation après décès par Maître PETRUCCELLI, les 07/01/1981 et 28/03/1981,et attestation rectificative reçu le 24/04/1981, publié au service de publicité foncière de GAP les 09/03/1981 et 22/05/1981sous le volume 5547 numéro 26.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00567	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Eliane Madeleine Léoncie**, Profession inconnue
née le 01/03/1951 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur LADIGLIONE Giacomo
mariée le 17/06/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LAGAGNIAOU ET CORNILLE ALLEINS (13980)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	199		PLAINE DU CASSET	400	37	
				Total	37	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/05/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/07/2009 sous le volume 2009P numéro 4664. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/01/2008 sous le volume 2008P numéro 380.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00569 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame PALLIER Marie Françoise,** Profession inconnue
épouse de Monsieur BONNARDEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHEZ M FAURE JOSEPH 21 BD DOMINIQUE NICOTRA PORT DE BOUC (13110)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOURDAN Louis** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	219		PLAINE DU CASSET	586	68	
				Total	68	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a86ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a93ca
Madame PALLIER Marie-Françoise
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a93ca
Monsieur JOURDAN Louis
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00570	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHANTRIAUX Vincent Georges Marcel**, Profession inconnue
né le 15/05/1959 à GRENOBLE (38)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 14 BD VOLTAIRE ROMANS-SUR-ISERE (26100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHANTRIAUX Pascal Jean Gabriel**, Profession inconnue
né le 11/06/1957 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
époux de Madame BOUDROT Evelyne Jeanne Yvonne
marié le 24/12/1977 à ROMANS SUR ISERE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE DE L OISANS MEYLAN (38240)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Eusèbe Xavier**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	240		PLAINE DU CASSET	430	88	
				Total	88	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 4a30ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a44ca
Monsieur DONZEL Eusèbe
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a43ca
Les indivisaires CHANTRIAUX
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître RISSOAN, le 18/07/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/2018 sous le volume 2018P numéro 6091.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BERLIOZ, le 19/06/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/07/2017 sous le volume 2017P numéro 5064.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 1a43ca
La SAFER
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAVAUTIER, le 30/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9591.
Acquisition suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAVAUTIER, le 16/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3374.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00571	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MOULINARD Alice Annie**, Profession inconnue
née le 16/08/1984 à MAMERS (72)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 16 LE PLESSIS MARIGNE LAILLE (72220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MOULINARD Catherine Aline Elyane,** Profession inconnue
née le 21/08/1976 (99 BURKINA)
épouse de Monsieur FAURE
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 48 AV GENERAL LECLERC PALAISEAU (91120)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MOULINARD Hélène Céline**, Juriste
née le 07/06/1978 à OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
demeurant 21 RUE DU 74E REGIMENT D'INFANTERIE ROUEN (76100)

USUFRUITIER
- **Madame COHIN Elyane Jeanne Louise**, Profesion inconnue
née le 31/03/1950 à MAMERS (72)
veuve de Monsieur MOULINARD Alain Louis
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 53 RTE DU MANS ECOMMOY (72220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	242		PLAINE DU CASSET	151	47	
				Total	47	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ESNAULT, le 27/06/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/08/2011 sous le volume 2011P numéro 6423

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00572	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BRUN Colette Alice Berthe**, Profession inconnue
née le 07/04/1927 à MULHOUSE (68)
Divorcée de Monsieur DEYBER Pierre André suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de EVRY-CORBEILLE (Essonne) le 05/06/1971.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant RESIDENCE LE PALMIER DU ROI 7 RUE PAUL ELUARD PAU (64000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	284		PLAINE DU CASSET	251	4	
				Total	4	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00573 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BARNEOUD-ARNOULET Véronique** , Retraitée
née le 29/09/1955 à LA CELLE ST CLOUD (78)
épouse de Monsieur RAQUIN Geores Marie Joseph
mariée le 28/08/1987 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 RUE POTTIER BAT B2 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARNEOUD-ARNOULET Alain** , Retraité
né le 21/09/1950 à PARIS (75)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RES CLOS DU ROY 11 IMP DE LA TURBINE - BATIMENT B MARSEILLE (13009)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	286		PLAINE DU CASSET	142	4	
				Total	4	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BOTHOREL, le 27/02/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/03/2012 sous le volume numéro 2012P2977

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00574	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BELLET Emilio Angelo,** Profession inconnue
né le 06/03/1924 à SAN MAURO (99 ITALIE)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MAITRE MARCHIONI-PETRUCCELLI 51 RUE DES TABELLIONS BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	348		PLAINE DU CASSET	260	64	
				Total	64	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00575	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BAYARD Lucien Valentin Décédé le 10/08/1979 à LE MONETIER LES BAINS (Hautes Alpes)**

né le 26/04/1906 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame GONNET Maria Marthe Emilienne
Dernier domicile connu
LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	352		PLAINE DU CASSET	250	106	
Y	1293		LA LICHETTE	395	95	
				Total	201	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00576	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Gabriel Joseph**, Profession inconnue
né le 28/02/1955 à BRIANCON (05)
et
Madame MÜNDÖRFER Valérye Françoise Marta son épouse, Profession inconnue
mariés le 16/09/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET André Maurice**, Profession inconnue
né le 24/12/1953 à BRIANCON (05)
époux de Madame CARADONNA Sylvie Anne
marié le 24/07/2004 à MARSEILLE (13)
De nationalité française
demeurant 14 LE CLOS DES CIGALES 111 RTE D'ALLAUCH MARSEILLE (13011)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Jean-Michel** , Profession inconnue
né le 26/07/1956 à LA CIOTAT (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES CHAMPS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Nicole Lucienne**, Profession inconnue
née le 19/08/1961 à LA CIOTAT (13)
épouse de Monsieur BORJA Bernard Hervé
mariée le 03/09/1988 à LA CIOTAT (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant RES LA MARINE BAT GOLFE 229 AV DE LA MARINE LA CIOTAT (13600)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur ROUX Olivier Claude,** Profession inconnue
né le 15/11/1973 à VALENCE (26)
époux de Madame EYMERY Sandra Odette Yvonne
marié le 24/09/2005 à PORTES-LES-VALENCE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 ALLEE DES LAURIERS BEAUVALLON (26800)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame LINOSSIER Inès Françoise,** Profession inconnue
née le 31/03/1979 à SEVRES (92)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 50 RUE GALLIENI BOBIGNY (93000)

PROPRIETAIRE
- **Madame PIEGAY Françoise Marie,** Retraitée
née le 26/08/1958 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 12 LOT LA TUILERIE GARDE COLOMBE (EYGUIANS) (05300)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 V0367**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25148153
PLAINE DU CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame de PLANCHARD de CUSSAC Isabelle Marie Thérèse Jeanne**, Profession inconnue
née le 01/10/1953 à PARIS (75)
Divorcée de Monsieur LINOSSIER Claude Antoine Marie Jean suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 30/03/2016.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 132 BD EXELMANS PARIS 16 (75016)

USUFRUITIER
- **Madame GONNET Claude Aimée Pierrette**, Profession inconnue
née le 31/07/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur ROUX Alain
mariée le 06/06/1970 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE PAUL ELUARD PORTES LES VALENCE (26800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	367		PLAINE DU CASSET	875	155	
				Total	155	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 7 lots D'une contenance totale de 8a75ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 98ca-
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a 46 ca
S'agissant de Mme LINOSSIER Inès NP
ATTR suivant acte reçu par Maître MAGNIER, le 09/01/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2015 sous le volume 2015P numéro 968.
Donation-partage suivant acte reçu par Maître MAGNIER, le 27/09/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/11/2014 sous le volume 2014P numéro 7817.
Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner t d'hypothéquer.
S'agissant de Mme de PLANCARD de CUSSAC Isabelle US
Partage suivant acte reçu par Maître BISSON, les 19 et 20/01/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/02/1995 sous le volume 1995P numéro 1186.
Donation-Partage suivant acte reçu par Maître TRINIOL, le 11/04/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/03/1988 sous le volume 7768 numéro 25.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 437ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 33ca- Pour les consorts GONNET André, Jean-Michel et Nicole
Partage suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 29/01/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2007 sous le volume 2007P numéro 2341.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 29/01/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2007 sous le volume 2007P numéro 2340.

S'agissant du lot N°5 d'une contenance de 32ca
S'agissant de Monsieur ROUX Olivier Pour ¼ NP :
ATTR suivant acte reçu par Maître PEROT, le 09/05/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/05/20011 sous le volume 2011P numéro 4006.

Donation-partage suivant acte reçu par Maître PEROT, le 29/12/2010, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2011 sous le volume 2011P numéro 2271.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Cluse d'exclusion de communauté. Réversion de l'usufruit au conjoint survivant.
S'agissant de Mme GONNET CLAUDE pour ¼ US
Attestation après décès du 13/03/1984 et attestation rectificative du 26/11/1984 suivant acte reçu par Maître CHAUVET, publié au service de publicité foncière de GAP les 11/10/1984 et 18/12/1984, sous le volume 6821 numéro 14.

S'agissant du Lot N° 6 d'une contenance de 32ca
Pour ¼ Mme PIEGAY Françoise :
ATTR de la formalité initiale VOL 2006P N° 6155 suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/09/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/09/2006 sous le volume 2006P numéro 7995.
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 20/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/07/2006 sous le volume 2006P numéro 6155.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 26/03/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/04/2002 sous le volume 2002P numéro 2935.
Pour ¼ Monsieur BELLIER Gabriel
Jugement du tribunal de grande instance de GAP du 06/02/2017 publié au service de publicité foncière de GAP le 13/12/2017 sous le volume 2017P numéro 9010.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE le 27/10/1981, publié au service de publicité foncière de GAP les 25/07/198, sous le volume 6821

S'agissant de Monsieur GONNET Maurice pour un lot et une contenance inconnus :
Partage du 17/09/1988 et 14/12/1989 suivant acte reçu par Maître CHAVANNE publié au service de publicité foncière de GAP les 13/02/1990 et 23/05/1990 sous le volume 1990P numéro 1123.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE le 28/07/1989 publié au service de publicité foncière de GAP les 25/07/1994 et 26/09/1994 sous le volume 1994P numéro 5185.

S'agissant du lot N°7 d'une contenance de 97ca
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00577	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Régis Lucien**, Profession inconnue
né le 09/05/1973 à LYON (69)
époux de Madame MÖREE Britta Johanna Elisabeth
marié le 08/08/2009 à FORSSA (99 SUEDE)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte transcrit à l'Ambassade de France à STOCKHOLM sous le numéro 2009/00304.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Guillaume Pierre Marie**, Profession inconnue
né le 16/04/1974 à LYON (69)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 217 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Bertrand Marie**, Profession inconnue
né le 04/02/1977 à LYON (69)
époux de Monsieur BAINES Thimoty John
marié le 18/06/2016 à LONDRES (99 ROYAUME UNI)
sous le régime légal britanique de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte retranscris au Consultat général de France sous le numéro CSL LONDRES 2019/06259
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 293 LIVERPOOL ROAD N1 1NF LONDON (ROYAUME-UNI)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur JOSSERAND Pierre Jean-Marie**, Profession inconnue
né le 02/08/1954 à BRIANCON (05)
époux de Madame LUGAGNA France-Marie Marguerite Florence
marié le 05/12/2014 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 30/10/2014 par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE LAUZET-MAISON BLANCHE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- Madame REMI Florence Marie, Profession inconnue
née le 14/07/1972 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur PERARD David Lucien
mariée le 29/05/1999 à ROANNE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 18 RUE DE BEAUREGARD CHAPONNAY (69970)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Patricia Marie**, Profession inconnue
née le 07/03/1964 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DELAFOSSE Françis Gérard
mariée le 04/09/1993 à ANNECY (74)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 25 RUE CHAMP ROCHAS MEYLAN (38240)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Marie-Françoise** , Profession inconnue
née le 09/04/1965 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BARRE Claude Jacques Georges
mariée le 17/06/2017 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame ARDUIN Cécile Corine,** Assistante commerciale
née le 08/09/1966 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur GHENO Pierre Robert Raymond
mariée le 14/04/2008 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 5 mai 2008 par Maître Magali MARCHIONI-PETRUCCELLI notaire à Briançon.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 105 ROUTE DES TOUCHES GARAGE DU LAUTARET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame REMI Catherine Marie,** Profession inconnue
née le 08/09/1974 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DURAND Xavier Jean-Paul Albert
mariée le 16/09/2000 à POUILLON (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 76 RUE MAURICE BOKANOWSKI ASNIERES-SUR-SEINE (92600)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Henri Gaston Pierre**, Profession inconnue
né le 17/12/1941 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame DEVAUX Odile Bernadette
marié le 29/05/1971 à ECQUEVILLY (78)
sous le régime de la séparation de biens suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 30/09/1982 par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes Alpes).
De nationalité française
demeurant TAXI-52 RUE DU CHATEAU LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	374		PLAINE DU CASSET	147	42	
				Total	42	

Origine de propriété

S'agissant des nus-propriétaires REMY Florence et Catherine pour 1/16ème :
Donation suivant acte reçu par Maître GRIFFON, le 26/10/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/11/2015 sous le volume 2015P numéro 7973.
Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve d'usufruit. Clause d'exclusion de communauté.

S'agissant des Consorts BONNARDEL Henri, et Marie-Thérèse pour ¼
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 30/07/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/08/1999 sous le volume 1999P numéro 6103.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 17/03/1999, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/04/1999 et 05/08/1999 sous le volume 1999P numéro 2941.
Convention d'indivision suivant acte reçu par Maître AUDIBERT, le 25/04/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/05/2000 sous le volume 2000P numéro 3741.

S'agissant des consorts ARDUIN Henri, Patricia, Marie-Françoise et Cécile pour 1/16ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 14/04/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/04/2009 sous le volume 2009P numéro 3030.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur ARDUIN Henri le 25/06/2009 à MONETIER-LES-BAINS (Hautes Alpes).

S'agissant des consorts BONNARDEL Régis, Guillaume et Bertrand pour 1/16ème :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 28/12/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1964.

S'agissant de Monsieur JOSSERAND Pierre pour ¼ :
Donation suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 05/05/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/06/2000 sous le volume 2000P numéro 4724.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/08/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/09/1997 et 03/12/1997 sous le volume 1997P numéro 6500.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00578	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOURDAN Julien** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	376		PLAINE DU CASSET	590	86	
				Total	86	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00579	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MARTINON Alfred** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	381		PLAINE DU CASSET	260	31	
				Total	31	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00580	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame succesion JOURDAN Michèle Jeanne Décédée à MARSEILLE (Bouches du Rhône) le 28/05/2020**

Dernier domicile connu 9 RUE FONDERE MARSEILLE (13004)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	411		PLAINE DU CASSET	155	9	
V	412		PLAINE DU CASSET	248	57	
				Total	66	

Origine de propriété

FORMALITE EN ATTENTE

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MONGIN le 17/03/2021 en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

Bénéficiaires Cts FRANZINI

Madame JOURDAN Michèle

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 17/12/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/12/1996 sous le volume 1996P numéro 8220.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROUSSET-ROUVIERE, le 24/09/1996, publié au service de publicité foncière de GAP les 14/10/1996 et 23/12/1996 sous le volume 1996P numéro 6393.

Succession en cours

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00581 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Monsieur BELLIER Gabriel Joseph**, Profession inconnue
né le 28/02/1955 à BRIANCON (05)

et

Madame MÜNDÖRFER Valérye Françoise Marta son épouse, Profession inconnue
mariés le 16/09/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur CHARBONNEL Auguste Marius,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant RUE LOUIS BLANC SAINT CHAMAS (13250)

USUFRUITIER

- **Madame VERNET Marie** , Profession inconnue
épouse de Monsieur DONZEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	413		LES SAGNES	410	68	
				Total	68	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 4a10ca S'agissant du lot N° 1 d'une contenance e 2a50ca Monsieur et Madame BELLIER Acquisition suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 22/06/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/07/2007 sous le volume 2007P numéro 6443. S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a60ca Monsieur CHARBONNEL et Madame VERNET Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00582 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MOULINARD Karine Myriam**, Profession inconnue
née le 08/05/1976 à SAINT JEAN DE MAURIENNE (73)
Divorcée de Monsieur BAUDET David suivant convention de divorce déposée au rang des minutes de Maître à VILLARS LES DOMBES (Ain) le 04/02/2020.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 2 PL DES MARAIS SAINT-MARCEL-EN-DOMBES (01390)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHARBONNEL Alphonse** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Monsieur MOULINARD Marc Henri**, Profession inconnue
né le 22/07/1949 à SAINT CHAMAS (13)
époux de Madame TOURNIER Huguette
marié le 03/07/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 58 RUE DU STADE SAINT-ETIENNE-DE-CUINES (73130)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	418		LES SAGNES	176		
				Total	0	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 1a76ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 88ca
Monsieur CHARBONNEL Alphonse
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 88ca
Madame MOULINARD Karine NP
Donation suivant acte reçu par Maître MONTMASSON, le 31/07/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/09/1997 sous le volume 1997P numéro 6958.
Réserve d'usufruit au profit du donateur et éventuellement de son épouse TOURNIER en cas de survie.
Réserve du droit de retour interdiction de vendre, d'aliéner et d'hypothéquer.
Monsieur MOULINARD Marc
Partage acte reçu par Maître MONTMASSON, le 04/07/1987 et 21/07/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/10/1987 sous le volume 7634 numéro 4.
Attestation suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 05/07/1973 sous le volume 3313 numéro 29.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur MOULINARD Guy le 10/08/2000 à VOIRON (Isère).

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00583	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BRUN Charles Henri Louis, Décédé le 24/01/2006 à ANGLET (Pyrénées Atlantiques)**
né le 13/09/1924 à MULOUSE (68)
époux de Madame BAZIN Colette Thérèse
Dernier domicile connu
CHE DE LA TUILERIE ST LEU LA FORET (95320)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	436		LES SAGNES	252	36	
				Total	36	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00584	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JUGE Joseph Marie Paul**, Retraité
né le 14/03/1949 à LA GRAVE (05)
et
Madame DRESSAYRE Cécile Marie Elisabeth son épouse, Profession inconnue
née le 14/03/1949 à MAZAMET (81)
mariés le 28/12/1974 à PONT DE L'ARN (81)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 39 RUE DES LILAS LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	473		LES SAGNES	375	44	
V	757		LES SAGNES	330	92	
				Total	136	

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 01/06/1990 et 11/12/1990, publié au service de publicité foncière de BONNEVILLE le 13/02/1991 sous le volume 1991P numéro 1099.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00585 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame RASTOIN Catherine Germaine Marie Suzanne,** Profession inconnue
née le 13/11/2021 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur FIGARELIE
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Raymond Emile Antoine**, Profession inconnue
né le 31/07/1953 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame HUGONNARD Maryvonne Solange Rose son épouse, Profession inconnue
née le 11/12/1955 à GRENOBLE (38)
mariés le 06/06/1992 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ANCIENNE ECOLE APP 4 LE CASSET RUE DU LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- Madame VERNET Marie , Profession inconnue
épouse de Monsieur DONZEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	533		PIED DU BOIS	310	1	
				Total	1	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contence totale de 3a10ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contence de 1a03ca
Madame RASTOIN Catherine
Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE le 27/02/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/04/1978 et 19/06/1978 sous le volume 4514 numéro 17.

S'agissant du lot N° 2 d'une contence de 1a04ca
Madame VERNET Marie
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N° 3 d'une contence de 1a03ca
Monsieur et Madame BONNARDEL
ATTR suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 01/03/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/03/2001 sous le volume 2001P numéro 2126.
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/05/1998, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/01/2001 et 15/03/2001 sous le volume 2001P numéro 712.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00586 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MOULINARD Karine Myriam,** Profession inconnue
née le 08/05/1976 à SAINT JEAN DE MAURIENNE (73)
Divorcée de Monsieur BAUDET David suivant convention de divorce déposée au rang des minutes de Maître à VILLARS LES DOMBES (Ain) le 04/02/2020.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 2 PL DES MARAIS SAINT-MARCEL-EN-DOMBES (01390)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Joseph Ernest,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CANTINE PECHINEY L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05120)

USUFRUITIER
- **Monsieur MOULINARD Marc Henri**, Profession inconnue
né le 22/07/1949 à SAINT CHAMAS (13)
époux de Madame TOURNIER Huguette
marié le 03/07/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 58 RUE DU STADE SAINT-ETIENNE-DE-CUINES (73130)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	766		LES SAGNES	500	84	
				Total	84	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-préfet Gérant

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-préfet Gérant

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a00ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a50ca
Pour Monsieur FAURE Joseph
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 2a50ca
MOULINARD Marc et Madame MOULINARD Karine NP
Donation suivant acte reçu par Maître MONTMASSON, le 31/07/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/09/1997 sous le volume 1997P numéro 6958.
Réserve d'usufruit au profit du donateur et éventuellement de son épouse TOURNIER en cas de survie.
Réserve du droit de retour interdiction de vendre, d'aliéner et d'hypothéquer.
Monsieur MOULINARD Marc
Partage acte reçu par Maître MONTMASSON, le 04/07/1987 et 21/07/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/10/1987 sous le volume 7634 numéro 4.
Attestation suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 05/07/1973 sous le volume 3313 numéro 29.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur MOULINARD Guy le 10/08/2000 à VOIRON (Isère).

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00587	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur OPINET Barthélémy , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	777		ST ROCH	349	53	
				Total	53	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00588	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Pauline Emilie**, Salariée surgelés
née le 21/09/1985 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur MICHEL Yohann Didier
mariée le 17/08/2013 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 120 IMP SAINT ABDON TALLARD (05130)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Julie Pauline**, Profession inconnue
née le 12/06/1981 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 134 RTE DE LYON APPRIEU (38140)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	779		ST ROCH	626	72	
				Total	72	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 02/08/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/08/2019 sous le volume 2019P numéro 6765.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00589	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Madame BONNIARD Véronique Yolande Alice, Sans profession
née le 20/12/1971 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 116 BD CAMILLE FLAMMARION MARSEILLE (13004)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNIARD Thierry André Michel**, Enseignant
né le 19/03/1974 à MARSEILLE (13)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 24/06/2008 enregistré au Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 3 BD ELYSEE RECLUS MARSEILLE (13004)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	780		ST ROCH	430	61	
				Total	61	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 01/07/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/09/1992 sous le volume 1992P numéro 5814.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DEVOS, le 26/06/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/07/1992 sous le volume 1992P numéro 4617.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GELIN Françoise Marie le 10/11/2022 à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône).

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00590	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BRUN Marianne** , Profession inconnue
épouse de Monsieur BELLIER
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	788		ST ROCH	316	13	
V	791		ST ROCH	890	81	
				Total	94	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00591 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame CARAIL Anne Marie**, Profession inconnue
née le 14/09/1936 à COUZON-AU-MONT-D OR (69)
épouse de Monsieur FINAT Guy Joseph Félicien
mariée le 04/09/1961 à COUZON-AU-MONT-D OR (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 30 RUE DE LA REPUBLIQUE COUZON-AU-MONT-D OR (69270)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 V0789**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25270171
ST ROCH LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FINAT Guy Joseph Félicien**, Profession inconnue
né le 04/06/1937 à BRIANCON (05)
époux de Madame CARAIL Anne Marie
marié le 04/09/1961 à COUZON AU MONT D OR (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 30 RUE DE LA REPUBLIQUE COUZON-AU-MONT-D OR (69270)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	789		ST ROCH	511	8	
				Total	8	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a11ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a40ca Les indivisaires FINAT et CARAIL ATTR suivant acte reçu par Maître HOUILLON, le 05/07/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/07/2017 sous le volume 2017P numéro 5061. Acquisition suivant acte reçu par Maître HOUILLON, le 04/05/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/05/2017 sous le volume 2017P numéro 3780. S'agissant du lot N°2 d'une contente de 1a71ca Propriétaire inconnu Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00592	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur ALLIEY Irénée** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	798		ST ROCH	386	64	
				Total	64	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00593 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GUIBERT Jacques Raymond**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur THOMAS Robert Jean**, Profession inconnue
né le 29/10/1950 à AVRIEUX (05)
et
Madame ASTIER Ginette Josette Madeleine son épouse
née le 05/03/1952 à EMBRUN (05)
mariés le 08/01/1972 à CHATEAUROUX (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant CHEMIN DE CROIX DE VIERE LAZARDIER CHATEAUROUX LES ALPES (05380)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	800		ST ROCH	506	93	
				Total	93	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a06ca S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 2a53ca Monsieur GUIBERT Jacques Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 2a53ca Monsieur et Madame THOMAS Acquisition suivant acte reçu par Maître COURT, le 21/11/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/12/2002 sous le volume 2002P numéro 10024.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00594	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame CHARLES Gisèle Elise**, Retraitée
née le 05/08/1955 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SALLE Marcel Hippolyte Louis
mariée le 26/04/1975 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE BEZ 10 CHE DU CAVAILLOU LA SALLE (05240)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	804		ST ROCH	300	48	
				Total	48	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 05/08/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/11/1989 ET 04/01/1990 sous le volume 8261 numéro 7. Extinction de l'usufruit suite au décès de Madame Gilberte JOURDAN survenu le 13/02/2011 à BRIANCON (Hautes Alpes).

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00595	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FERRIER Marie-Claire Jeanne Virginie,** Profession inconnue
née le 04/08/1964 à LA TRONCHE (38)
épouse de Monsieur SAUNIER Gilles Pierre Edmond
mariée le 06/07/2013 à LA-BÂTIE-NEUVE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 236 RUE DES AMOURIERS LA BATIE NEUVE (05230)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FERRIER Isabelle** , Assistante maternelle
née le 19/12/1970 à LA TRONCHE (38)
épouse de Monsieur BARRUEL Christophe Aimé
mariée le 24/06/1994 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 80 CH DU PRE DE LA COUR MONTEYNARD (38770)

PROPRIETAIRE
- **Madame BOY Lucie Suzanne Ernestine, Décédée le 11/06/2013 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 06/09/1918 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
RESIDENCE LA MEIJE 20 AV DU GALIBIER BRIANCON (05100)

USUFRUITIER
- **Madame GAUTHIER Augusta Marie Jeanne**, Profession inconnue
née le 05/11/1942 à LE GLAIZIL (05)
veuve de Monsieur FERRIER
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant POUILLARDENQ LE GLAIZIL (05800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	806		ST ROCH	354	44	
				Total	44	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 3a54ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a77ca
Les consorts GAUTHIER – FERRIER
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître RUCHON, le 16/10/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/12/2012 sous le volume 2012P numéro 10057.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a77ca
Madame BOY Lucie
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succession non réglée

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00596	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur COMBAL Louis Marius Décédé le 09/04/2002 à LA TRONCHE (Isère)**
né le 27/10/1926 à SAINT-CREPIN (05)
Dernier domicile connu
LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	812		ST ROCH	600	10	
				Total	10	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00597 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame PLANCHARD Laurence Françoise Marie Charles Décédée le 03/08/2014 à Pontoise (95)**
née le 19/05/1952 à NEUILLY-SUR-SEINE (92)
épouse de Monsieur PELEGRIN François Jacques
Dernier domicile connu.
55 RUE EMMANUEL D ASTIER ARRONVILLE (95810)

INDIVISAIRE
- **Monsieur PLANCHARD Patrick Gaston Gustave,** Profession Inconnue
né le 13/04/1953 à NEUILLY-SUR-SEINE (92)
époux de Madame MARCENAC Catherine Henriette Yvonne
marié le 06/08/1988 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 52 RUE DES ARCHIVES PARIS (75004)

INDIVISAIRE
- **Madame PLANCHARD Martine Alice Denise,** Profession inconnue
née le 04/02/1958 à PARIS (75)
épouse de Monsieur GAZAI Alexandre Jean François
mariée le 28/06/1984 à PARIS (75)
sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 14/06/1984par Maître POPELIN notaire à PARIS (Ile de France).
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 25 RUE PASTEUR ETANG-LA-VILLE (L) (78620)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	818		GAS DES GRANGES	1 922	214	
				Total	214	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 03/03/1984 et 14/03/1984, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/04/1984 sous le volume 6707 numéro 16. Pacte de préférence entre les copartageants. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BREAU, le 09/08/1979, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/10/1979 sous le volume 4972 numéro 12. **S'agissant de Madame PLANCHARD Laurence succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00598	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame VARIARA Muriel France Michèle**, Profession inconnue
née le 04/10/1983 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 14 BD BARA MARSEILLE (13013)

INDIVISAIRE
- **Madame VARIARA Sandrine Céline**, Profession inconnue
née le 30/01/1958 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR MR PUJOL Marcel 26 CHE DU VALLON DE LA GAZELLE SEPTEMES LES VALLONS (13240)

INDIVISAIRE
- **Monsieur VARIARA François Tony**, Profession inconnue
né le 08/08/1991 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LOTISSEMENT SAINTE VICTOIRE 188 CHE DES PERUSSIERS MEYREUIL (13590)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	819		GAS DES GRANGES	590	129	
				Total	129	

rigine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BOUTIER, le 06/09/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/1996 sous le volume 1996P numéro 7093.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00599	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BLAIS Jean-Pierre André Gaston**, Ingénieur
né le 11/07/1970 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame CHERONOSSOVA Tatiana Iowienna suivant convention de divorce déposée au rang des minutes de Maître JACQUOT le 29/04/2021
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 8 IMP DES OEILLETS VOIRON (38500)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOUCHARD Bruno Bertrand René**, Profession inconnue
né le 18/11/1963 à BRIANCON (05)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame GAFFET Claire, le 19 Avril 2017 enregistré au Tribunal d'Instance de GAP (Hautes-Alpes)
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 24 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame BOUCHARD Lucienne Marie Virginie**, Retraitée
née le 29/03/1933 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Veuve de Monsieur BLAIS Noël Paul René
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 24 RUE SAINT ELDRADE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	964		DEUXIEME GAS	1 040	206	
				Total	206	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 10a40ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a20ca
Monsieur BOUCHARD Bruno
Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/08/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/11/1997 sous le volume 1997P numéro 7915.
Réserve du droit de retour.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 5a20ca
Monsieur BLAIS Jea-Pierre et Mme BOUCHRAD Lucienne
Donaton entre vif suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 10/05/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/06/2000 sous le volume 2000P numéro 4925.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 16/03/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2623.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00600	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GELLAT Raymond Léon Pierre Décédé le 26/10/1961 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
né le 03/05/1925 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
95 RUE CHARRAS MARSEILLE (13007)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	976		DEUXIEME GAS	480	71	
				Total	71	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 29/12/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/02/1981 sous le volume 5522 numéro 15.
Succession non, réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00601	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PETITJEAN Georges** , Profession inconnue
né le 02/10/1918 à SAINT DENIS (93)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LA PONCHE SUD MARGUERITTES (30320)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	993		DEUXIEME GAS	100	23	
				Total	23	

Origine de propriété
Partage suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/05/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/03/1975 sous le volume 3680 numéro 13.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00602	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ROLANDO Francine Thérèse Jeanne Décédée le 26/04/2014 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 10/08/1927 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
4 BD SAKAKINI MARSEILLE (13004)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Augusta Delphine Thérèse Décédée le 17/03/2011 à NANS-LES-PINS (Var)**
née le 04/09/1921 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
PAR BOSIA JOSETTE 37 RUE DE VERDUN MARSEILLE (13005)

INDIVISAIRE
- **Monsieur JOURDAN Francis Antoine Jules Joseph**, Retraité
né le 27/03/1938 à LES STES MARIES DE LA MER (13)
Veuf de Madame SAINT-JOURS Lisette Ernestine
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 154 CHE DES SOURCES MIRAMAS (13140)

INDIVISAIRE
- **Madame JOURDAN Mireille Marguerite Josette**, Profession inconnue
née le 09/09/1945 à SAINTES MARIES DE LA MER (13)
épouse de Monsieur FEBVRE Marcel Andrien
mariée le 21/06/1969 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 667 CHE DE LA RABASSIERE DITE ROUTE TOURISTIQUE DE CARILLON SAINT CHAMAS (13250)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît [illegible]

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FINAT Jean Antoine,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1047		PREMIER GAS	930	119	
				Total	119	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 9a30ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 4a65ca
Pour Mme MARTIN Augusta
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PERRIN, le 22/04/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/12/1995 sous le volume 1995P numéro 8442.
Succession non réglée
Pour les consorts JOURDAN Francis Mireille et ROLLANDO Francine
ATTR suivant acte reçu par Maître DJOLAKIAN, le 14/02/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2399Bis.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DJOLAKIAN, le 05/08/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2400.
S'agissant de Madame ROLANDO Francine succession non réglée

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 4a65ca
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00603	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MICHAUD Paul** , Profession inconnue
né le 16/02/1953 à SOSPEL (06)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M MICHAUD David PL JEAN DOMINIQUE CASSINI AIX EN PROVENCE (13100)

INDIVISAIRE
- **Madame MICHAUD Marie-Thérèse** , Retraitée
née le 22/02/1959 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FAURE-BRAC Alain Jean
mariée le 20/06/2009 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 ROUTE DU CHABAS PRAMOREL BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MICHAUD Jean Louis,** Retraité
né le 19/12/1959 à BRIANCON (05)
époux de Madame GIRO Marie-Ange
marié le 12/09/1981 à LAGRAND (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 21 HAMEAU DE CANTEPERDRIX SISTERON (04200)

INDIVISAIRE
- **Madame MICHAUD Maryse Eugénie**, Sans profession
née le 28/06/1967 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant 11 AV RENE FROGER HLM LES CROS BATIMENT E N°118 BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1048		PREMIER GAS	650	104	
				Total	104	

Origine de propriété

Partage du 25/08/1987 et attestation du 05/11/1987 publié le 12/11/1987 dépôt 10858 suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, publié au service de publicité foncière de GAP les 14/101987 et 12/11/1987 sous le volume 7634 numéro 23.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GUIBERT Félicie le 24/03/2021 à BRIANCON (Hautes Alpes)
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 19/12/1985 publié au service de publicité foncière de GAP le 03/02/1986 sous le volume 7173 numéro 7.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00604	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CONTIER Joseph** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- Monsieur BAYARD Gilbert Raymond Paul, Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame QUEYROUX Dominique Juliette son épouse, Profession inconnue
née le 05/01/1952 à LYON (69)
mariés le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1050		PREMIER GAS	640	116	
				Total	116	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Benoit KOCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Benoit KOCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 6a40ca : S'agissant du lot 1 d'une contenance de de 3a20ca Monsieur CONTIER Joseph Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot 2 d'une contenance de de 3a20ca Monsieur et Madame BAYARD Acquisition suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 19/11/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/01/1994 sous le volume 1994P numéro 218.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00605	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MATHONNET Joseph Philogène,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1060		PREMIER GAS	540	35	
				Total	35	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00606	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur BONNARDEL Raymond Emile Antoine**, Profession inconnue
né le 31/07/1953 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame HUGONNARD Maryvonne Solange Rose
marié le 06/06/1992 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ANCIENNE ECOLE APP 4 LE CASSET- RUE DU LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1262		LES SAGNES	2	3	
				Total	3	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/05/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/07/2009 sous le volume 2009P numéro 4664.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/01/2008 sous le volume 2008P numéro 380.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00607	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Lionel René Léon**, Profession inconnue
né le 08/10/1976 à BRIANCON (05)
époux de Madame TAILLARD Lise Françoise Marie
marié le 07/05/2011 à LA SALLE-LES-ALPES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LA REINE DES ALPES BAT 2-2 TRA DU TORRENT LA SALLE (05240)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Christophe Hippolyte**, Profession inconnue
né le 03/02/1978 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 31 RUE DE GATCHELOU VILLAR-SAINT-PANCRACE (05100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Alain** , Profession inconnue
né le 15/09/1979 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant ANCIENNE ECOLE DU FREYSSINET- RUE SAINTE LUCE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- Mo**nsieur JOURDAN Alphonse** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHEZ ROBERT LOUIS- CHE DES ARBOUSES LA CIOTAT (13600)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROUTIAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROUTIAS

USUFRUITIER
- **Madame CRESPIN Yvonne Marie Angèle,** Retraitée
née le 14/02/1956 à EMBRUN (05)
veuve de Monsieur BONNARDEL René Charles Léon
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 76 CHE DES TEMPES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1313		LES SAGNES	136	62	
				Total	62	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 1a36ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 68ca
Cts CRESPIN – BONNARDEL
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 16/12/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/01/2017 sous le volume 2017P numéro 190.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 68ca
Monsieur JOURDAN Alphonse
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00608 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame JOURDAN Aimée Marcelle Josette** Profession inconnue
née le 18/03/1929 à AVIGNON (MONTFAVET) (84)
veuve de Monsieur GONNET
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR M GONNET THIERRY 9 RUE PETIT MUGUET AVIGNON (84000)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Eliane Madeleine Léoncie,** Profession inconnue
née le 01/03/1951 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur LADIGLIONE Giacomo
mariée le 17/06/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LAGAGNIAOU ET CORNILLE ALLEINS (13980)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOURDAN Alphonse** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHEZ ROBERT LOUIS- CHE DES ARBOUSES LA CIOTAT (13600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1316		LES SAGNES	111	49	
				Total	49	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 1a11ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 27ca
Madame BONNARDEL Eliane
Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/05/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/07/2009 sous le volume 2009P numéro 4664.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/01/2008 sous le volume 2008P numéro 380.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 27ca
Monsieur JOURDAN Alphonse
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 57ca
Madame JOURDAN Aimée
Partage report de la formalité initiale Vol 2012P N° 7238 suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/02/2013 sous le volume 2013D numéro 2246.
ATTR suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/12/2012 sous le volume 2012P numéro 10097.
Partage suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 31/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7238.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00610	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur EYMARD Georges Roger**, Profession inconnue
né le 14/05/1974 à BRIANCON (05)
époux de Madame SERRANO Caroline Gilda Thérèse
marié le 10/07/2011 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CLOS DE L YRET N 7 805 RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

NU-PROPRIETAIRE
- Madame EYMARD Corinne Elisabeth, Profession inconnue
née le 25/04/1977 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur HOULOT Franck Gino Maurice
mariée le 03/04/2002 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 12 BRUE PIERRE CURIE IGNY (91430)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame EYMARD Céline Marie Agnès,** Infirmière
née le 27/10/1978 à BRIANCON (05)
Divorcée de Monsieur Christophe Bernard Yvon suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BOURGOIN-JALLICIE (Isère) le 25/03/2011.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 137 ROUTE DES TOUCHES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

USUFRUITIER
- **Madame BRIERE Marie-Claude** , Profession inconnue
née le 26/09/1950 (99 ALGERIE)
épouse de Monsieur EYMARD
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M EYMARD Gilbert 21 RUE SAINTE MARGUERITE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1562		DEUXIEME GAS	470	56	
				Total	56	

Origine de propriété

Attestation immobilière rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 13/06/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/06/2017 sous le volume 2017P numéro 4635.
Attestation immobilière rectificative suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/04/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/05/2017 sous le volume 2017P numéro 3219.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 24/02/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/03/2017 sous le volume 2017P numéro 1926.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00611	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARD Audrey Thérèse**, Profession inconnue
née le 11/04/1977 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LES LISERONS ENTREE A 80 RUE FERNAND LEGER LA GARDE (83130)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1576		LES SAGNES	350	88	
				Total	88	

Origine de propriété
Donation-partage rectificatif suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 22/04/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/04/2013 sous le volume 2013P numéro 2971. Réserve du droit de retour au profit du disposant

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00612	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHARBONNEL Auguste Marius,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant RUE LOUIS BLANC SAINT CHAMAS (13250)

USUFRUITIER
- **Madame VERNET Marie** , Profession inconnue
épouse de Monsieur DONZEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1599		PREMIER GAS	250	39	
Y	797		PRE LONG	1 460	22	
Y	836		LES SENAUDES	360	111	
Y	859		LES SENAUDES	440	108	
				Total	280	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît LUCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît LUCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00614 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame JOURDAN Marie-Louise Claire**, Retraitée

née le 12/08/1934 à LONS LE SAUNIER (39)
épouse de Monsieur BERNARD Michel René Edmond
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 TRAVERSE ORANGE AIX EN PROVENCE (13100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1608		LES SAGNES	490	2	
Y	308		LE FONTENIL	510	96	
Y	381		FONTETE	580	26	
				Total	124	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/08/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/09/2005 sous le volume 2005P numéro 8779.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/08/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/09/2005 sous le volume 2005P numéro 8778.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00615	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOURDAN Maria Berthe**, Profession inconnue
épouse de Monsieur BRUTINEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MME DUBREUIL 202 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS PARIS (75013)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1611		LES SAGNES	555	52	
				Total	52	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00616	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNEAU Jean Pierre**, Retraité
né le 17/02/1949 à MARSEILLE (13)
époux de Madame REBEYROL Maryse
marié le 16/08/1975 à THIVIERS (24)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 19 RUE D'ESTEIL (LA MATELLE) AUZAT LA COMBELLE (63570)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNEAU Sylvette Micheline Yvonne**, Retraitée
née le 25/07/1950 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur MELIET Jean Louis François Etienne
mariée le 08/07/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 120 CHEMIN DE BELLEVUE STE ANASTASIE SUR ISSOLE (83136)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1619		LES SAGNES	778	70	
X	210		PRE PONCET	150	3	
				Total	73	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 29/05/2001, publié au service de publicité foncière de GAP les 27/06/2001 et 25/07/2001 sous le volume 2001P numéro 4874.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00617	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Suzanne Félicie Pauline**, Retraitée
née le 16/09/1936 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SIMOND Edmond Marcel
mariée le 19/07/1960 à BRIANCON (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 22 HAMEAU DU FONTENIL BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Félicie Françoise Marie, Décédée à BRIANCON (Hautes Alpes) le 09/02/2000.**
née le 17/05/1939 à BRIANCON (05)
De nationalité française
Dernier domicile connu SACHAS VILLAR-SAINT-PANCRACE (05100)

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Marie-Thérèse Fernande**, Profession inconnue
née le 09/05/1941 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BAUDY Jean Roger
mariée le 16/07/1966 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant L ANGELUS DU PORT ETG 1 55 AV DES FRERES ROUSTAN VALLAURIS (06220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Joseph Emile Nicolas**, Profession inconnue
né le 11/05/1932 à BRIANCON (05)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 12 RUE CENTRALE BRIANCON (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1622		LES SAGNES	298	51	
				Total	51	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **S'agissant de Madame BONNARDEL Félicie succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00618	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame FERRIER Albertine Jeanne Félicie Décédée le 03/06/2011 à L'ARGENTIERE LA BESSEE (Hautes Alpes)
née le 14/10/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BLEIN Marcel Ernest
Dernier domicile connu
PAR M. MARCEL BLEIN 35 CHE DES VIOLINS L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05120)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1624		LES SAGNES	450	108	
				Total	108	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/02/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/03/1981 sous le volume 5564 numéro 19.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 28/02/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/03/1981 et 22/091981 sous le volume 5567 numéro 18.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00619	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame MOULINARD Karine Myriam,** Profession inconnue
née le 08/05/1976 à SAINT JEAN DE MAURIENNE (73)
Divorcée de Monsieur BAUDET David suivant convention de divorce déposée au rang des minutes de Maître à VILLARS LES DOMBES (Ain) le 04/02/2020.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 2 PL DES MARAIS SAINT-MARCEL-EN-DOMBES (01390)

USUFRUITIER
- **Monsieur MOULINARD Marc Henri,** Profession inconnue
né le 22/07/1949 à SAINT CHAMAS (13)
époux de Madame TOURNIER Huguette
marié le 03/07/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 58 RUE DU STADE SAINT-ETIENNE-DE-CUINES (73130)

USUFRUITIER
- **Monsieur MOULINARD Marc Henri,** Profession inconnue
né le 22/07/1949 à SAINT CHAMAS (13)
et
Madame TORNIER Huguette Maryse son épouse
née le 10/09/1950 à ALBERTVILLE CEDEX (73)
mariés le 03/07/1972 à LE MONETIER LES BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 58 RUE DU STADE SAINT-ETIENNE-DE-CUINES (73130)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1625		LES SAGNES	510	137	
X	190		LE JARDIN	280	40	
X	297		PRE PONCET	203	40	
X	402		PRE PONCET	342	14	
				Total	231	

Origine de propriété

S'agissant de la nue-propriétaire MOULINARD Karine :
Donation suivant acte reçu par Maître MONTASSON, le 31/07/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/09/1997 sous le volume 1997P numéro 6958.
Réserve d'usufruit au profit de MOULINARD Marc, et éventuellement de son épouse TONIER Huguette en cas de survie (pour ¼ en cas de survie à MOULINARD né le 12/06/1922 actuel usufruitier).
Réserve du droit de retour, interdiction de vendre, aliéner et hypothéquer au profit de MOULINARD Marc.
Pacte de préférence au profit de MOULINARD Marc, Claude et MOULINARD né le 05/08/1946.

S'agissant de l'usufruitier MOULINARD Marc :
Partage suivant acte reçu par Maître MONTASSON, les 04/07/1987 et 21/07/1987publié au service de publicité foncière de GAP le 14/10/1987 sous le volume 7634 numéro 4.
Réserve d'usufruit au profit de MOULINARD né le 12/06/1922.
Pacte de préférence au profit de MOULINARD Marc, Claude et MOULINARD né le 05/08/1946.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MONTASSON, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/07/1973 sous le volume 3313 numéro 29.

S'agissant de l'usufruitière MOULINARD né le 12/06/1922 :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MONTASSON, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/07/1973 sous le volume 3313 numéro 29.
Partage suivant acte reçu par Maître MONTASSON, les 04/07/1987 et 21/07/1987publié au service de publicité foncière de GAP le 14/10/1987 sous le volume 7634 numéro 4.
Réserve d'usufruit au profit de MOULINARD né le 12/06/1922.
Pacte de préférence au profit de MOULINARD Marc, Claude et MOULINARD né le 05/08/1946.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00620	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BUISSON Camille Joseph Pierre,** Profession incconnue
né le 27/02/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame GIRAUD Emilienne Lucie son épouse, Profession incconnue
née le 26/10/1934 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
mariés le 30/10/1953 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 111 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1663		LES SAGNES	400	41	
				Total	41	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 4a 00ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a00ca
M & Mme BUISSON Camille
Acquêt suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/12/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/03/1980 sous le volume 5138 numéro 16.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a00ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 22 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00621 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **LES PROPRIETAIRES DU BND V 1664**
Les propriétaires
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U11303270
ST ROCH LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame THOMAS Nancy Josette**, Retraitée
née le 27/10/1955 à SEYNOD (74)
Divorcée de Monsieur LAMOUILLE Jean Paul Aristide suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 16/06/1998
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LE MARTINET 22 CHE DE FORTVILLE BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1664		ST ROCH	790	16	
				Total	16	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenace totale de 7a90ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a95ca Pour Madame THOMAS Nancy ATTR suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 11/08/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/10/2015 sous le volume 2015P numéro 6872. Donation-partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4440. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/05/2015 sous le volume 2015P numéro 3660. S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a95ca Propiétaire inconnu Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00622	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur ARDUIN Cyrille Claude Alain**, Profession inconnue
né le 14/11/1975 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 7 ALL DE PLARIOL LA SALLE (05240)

INDIVISAIRE
- **Madame ARDUIN Laetitia Annick Jacqueline**, Profession inconnue
née le 16/09/1979 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur SALLE Benjamin Jean-Paul Frédéric
mariée le 11/07/2011 à PUY-SAINT-PIERRE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 CHE DE ROCHAS GARNIER PUY-SAINT-PIERRE (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1667		LES SAGNES	801	121	
				Total	121	

Origine de propriété
Donation-partage et pacte suivants acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 30/07/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/08/2015 sous le volume 2015P numéro 5994. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00623	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ROLANDO Francine Thérèse Jeanne Décédée le 26/04/2014 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 10/08/1927 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
4 BD SAKAKINI MARSEILLE (13004)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTIN Augusta Delphine Thérèse Décédée le 17/03/2011 à NANS-LES-PINS (Var)**
née le 04/09/1921 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
PAR BOSIA JOSETTE 37 RUE DE VERDUN MARSEILLE (13005)

INDIVISAIRE
- **Madame JOURDAN Mireille Marguerite Josette**, Profession inconnue
née le 09/09/1945 à SAINTES MARIES DE LA MER (13)
épouse de Monsieur FEBVRE Marcel Andrien
mariée le 21/06/1969 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 667 CHE DE LA RABASSIERE DITE ROUTE TOURISTIQUE DE CARILLON SAINT CHAMAS (13250)

INDIVISAIRE
- **Monsieur JOURDAN Francis Antoine Jules Joseph**, Retraité
né le 27/03/1938 à LES STES MARIES DE LA MER (13)
époux de Madame SAINT-JOURS Lisette Ernestine
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 154 CHE DES SOURCES MIRAMAS (13140)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

PROPRIETAIRE
- **Monsieur TORRE Gabriel Jacques**
né le 13/07/1942 à MARSEILLE (13)
et
Madame ZUPPARDI Lydie Marie son épouse, Retraitée
née le 21/12/1943 à TRETS (13)
Monsieur : Décédé le 14/06/2015 à AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)
Madame :
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 21 CHEMIN DES TOURRES POURCEUX (83470)

PROPRIETAIRE
- LES COPROPRIETAIRES
Les copropriétaires
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U11303314
LES SAGNES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1668		LES SAGNES	480	107	
				Total	107	

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contente totale de 4a80ca S'agissant du lot N°1 d'une contente de 2a40ca Madame MARTIN Augusta Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PERRIN, le 22/04/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/12/1995 sous le volume 1995P numéro 8442. **Succession non réglée** Les consorts JOURDAN Francis Mireille et ROLANDO Francine ATTR suivant acte reçu par Maître DJOLAKIAN, le 14/02/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2399Bis. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DJOLAKIAN, le 05/08/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2400. **S'agissant de ROLANDO Francine succession non réglée** S'agissant du lot N°2 d'une contente de 2a40ca Monsieur et Madame TORRE Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 10/01/1981, publié au service de publicité foncière de GAP les 10/03/1981 et 30/04/1981 sous le volume 5548 numéro 11.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00624 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- Madame GONNET Odette Valentine, Décédée le 04/06/2015 à PORTES LES VALENCES (Drôme)
née le 18/01/1923 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
48 RUE CHARLES DOUCET PORTE LES VALENCES (26800)

PROPRIETAIRE

- **Madame OPINET Pierre Joseph**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M PARA Auguste 15 RUE PASTEUR ROMANS-SUR-ISERE (26100)

USUFRUITIER

- **Madame GONNET Claude Aimée Pierrette**, Profession inconnue
née le 31/07/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur ROUX Alain
mariée le 06/06/1970 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE PAUL ELUARD PORTES LES VALENCE (26800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1669		PREMIER GAS	410	29	
				Total	29	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lot d'une contenance totale de 4a10ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a05ca Madame GONNET Odette et Madame GONNET Claude Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **S'agissant de Madame GONNET Odette, succession non réglée** S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a05ca Monsieur OPINET Pierre Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00625	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- **Succession de Monsieur BERAUD Jean**
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
Par CHEZ MME BERAUD Anne 438 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Régis Lucien,** Profession inconnue
né le 09/05/1973 à LYON (69)
époux de Madame MÖREE Britta Johanna Elisabeth
marié le 08/08/2009 à FORSSA (99 SUEDE)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte transcrit à l'Ambassade de France à STOCKHOLM sous le numéro 2009/00304.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 PL DE L EGLISE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Bertrand Marie**, Profession inconnue
né le 04/02/1977 à LYON (69)
époux de Monsieur BAINES Thimoty John
marié le 18/06/2016 à LONDRES (99 ROYAUME UNI)
sous le régime légal britanique de la séparation de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Acte retranscris au Consultat général de France sous le numéro CSL LONDRES 2019/06259
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 293 LIVERPOOL ROAD N1 1NF LONDON (ROYAUME-UNI)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Catherine Elisabeth**, Profession inconnue
née le 11/12/1956 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant APPARTEMENT 203 RESIDENCE L ET-32 RTE DE GRENOBLE BRIANCON (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Renaît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame BONNARDEL Anne Marie Georgette Juliette**, Profession inconnue
née le 04/09/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur BERAUD Jean
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 438 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FORTOUL Abel Yves Décédé à le 29/11/2019.EMBRUN (Hautes Alpes)**
né le 04/02/1926 à EMBRUN (05)
époux de JOURDAN Josette Marie André
ernier domicile connu
LE VAUTISSE PROM DU TOUR DES PORTES EMBRUN (05200)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FORTOUL Bernard Antoine Joseph**, Retraité
né le 27/10/1952 à BREIL-SUR-ROYA (06)
époux de Madame TORRESAN Marie-Thérèse Françoise
marié le 29/08/1981 à TOURVES (83)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 19 AV DU TEIL MONTELIMAR (26200)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FORTOUL Alain René André**, Retraité
né le 24/09/1953 à BREIL-SUR-ROYA (06)
époux de Madame PELEGRIN Annie Marie Elisabeth
marié le 13/09/1980 à ISLE SUR LA SORGUE (84)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 02/09/1980 par Maître GAULTIER.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 311 RTE DE CARPENTRAS L ISLE SUR LA SORGUE (84800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Christian Pierre Marie**, Profession inconnue
né le 25/09/1972 à BRIANCON (05)
époux de Madame PEIROTTE Séverine Sandrine Patricia
marié le 12/08/2000 à VAL-DE-PRES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant DIVONA PARK 1-268 BD DES EPINETTES DIVONNE-LES-BAINS (01220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur MARTINON Richard jean-Paul** Profession inconnue
né le 28/08/1954 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame CARMELA Agnès Antoinette Joséphine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 28 avril 2005
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 7 RUE DE L'ECOLE BELMONT (39380)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Guillaume Pierre Marie**, Profession inconnue
né le 16/04/1974 à LYON (69)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 217 RTE DE GRENOBLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**
Commune et commune nouvelle
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- PROPRIETAIRES DU BND 079 X0187
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25258417
LE JARDIN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	187		LE JARDIN	2 170	192	
				Total	192	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de4 lots d'une contenance totale de 21a70ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a42ca
Madame BONNARDEL Anne
Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 09/01/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/03/1996 sous le volume 1996P numéro 2104.
Formalité en attente
Les consorts BERAUD et BONNARDEL Anne
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 18/02/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 5a44ca
Les consorts BONNARDEL Régis, Guillaume et Bertrand pour 1/8ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN le 28/12/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/02/2005 sous le volume 2005P numéro 1964.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 5a42ca
Les consorts MARTINON Richard et Catherine pour 3/45ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED le 07/07/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/07/2015 sous le volume 2015P numéro 5006.

Les consorts MARTINON Richard et Catherine pour 1/15ème

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN le 05/03/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/2004 sous le volume 2004P numéro 2586.

S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 5a42ca
La commune de LE MONETIER LES BAINS
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 11/12/1990, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/02/1991 sous le volume 1991P numéro 1156.

Les consorts FORTOUL pour 1/3ème d'un lot indéterminé
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GONNET le 08/11/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/11/2016 sous le volume 2016P numéro 7778.
S'agissant de Monsieur FORTOUL Abel succession non réglée

Les autres indivisaires
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00626	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Alain Marcel Théodard,** Sans profession
né le 25/11/1958 à AIX EN PROVENCE (13)
époux de Madame FELGEIROLLES Christine Hélène
marié le 29/05/1999 à MEYREUIL (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 404 CHEMIN DE RAMBERT MEYREUIL (13590)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur FARLAY Jean-Marc Benoit**, Artisan
né le 25/12/1969 à CHATEAURENARD (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RESIDENCE LE SAINT GEORGES 29 RUE CUVIER SIX FOURS LES PLAGES (83140)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FARLAY Carole Chrisleine,** Assistante comptable
née le 14/01/1967 à CHATEAURENARD (13)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 572 PTE RTE D ARLES TARASCON (13150)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur REYMOND Jean-Claude Victor Louis,** Profession inconnue
né le 12/05/1938 à MARSEILLE (13)
et
Madame FUNKE Jacqueline Jeanne Louise Léonie son épouse, Profession inconnue
née le 06/12/1937 à LUNEVILLE (54)
mariés le 26/12/1960 à LUNEVILLE (54)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 20 RUE DE LA GRANDE COUDRAY GIF SUR YVETTE (91190)

PROPRIETAIRE
- Monsieur BAYARD Gilbert Raymond Paul, Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame QUEYROUX Dominique Juliette son épouse, Profession inconnue
née le 05/01/1952 à LYON (69)
mariés le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame SIMONELLI Camille Joséphine,** Retraitée
née le 05/07/1923 à CAURO (20)
Veuve de Monsieur JOURDAN Emilien Victorien Louis
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant EPHAD H. BELLON ALL DES PINS FONTVIEILLE (13990)

USUFRUITIER
- **Madame PETIT Lucienne Marie Thérèse,** Profession inconnue
née le 23/04/1926 à GARDANNE (13)
épouse de Monsieur GIRAUD Jean Marie
mariée le à MEYREUIL (13)
De nationalité française
demeurant LES ROUX MEYREUIL (13590)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	188		LE JARDIN	760	61	
				Total	61	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 4 lot d'une contenance totale de 7a60ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a27ca
Monsieur et Madame BAYARD
Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 04/05/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/06/2007 sous le volume 2007P numéro 5713.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a26ca
Monsieur et Madame REYMOND
ATTR de la formalité initiale Vol 2007P N° 10785 suivant acte reçu par Maître LAPORTE, le 11/01/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/02/2008 sous le volume 2008P numéro 1130.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAPORTE, le 10/10/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/012/2007 sous le volume 2007P numéro 10785.
Monsieur REYMOND
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître TATONI le 16/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/07/2006 sous le volume 2006P numéro 6823.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BLANC, le 30/12/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/03/2006 sous le volume 2006P numéro 2445.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 2a54ca
Monsieur GIRAUD Alain
Donation-partage suivant acte reçu par Maître ANSELMO, le 26/06/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2579.
Réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de la donatrice.
Madame PETIT Lucienne :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N° 4 d'une contenance de 2a53ca

les consorts FARLAY Carole et Jean-Marc et Madame SIMONELLI Camille usufruitière
Partage report de la formalité initiale Vol 2012P N° 7238 suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/02/2013 sous le volume 2013D numéro 2246.
Attestation immobilière complémentaire suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 23/01/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2013 sous le volume 2013P numéro 988.
ATTR de la formalité initiale Vol 2012P 7238 suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/12/2012 sous le volume 2012P numéro 10097.
Attestation complémentaire suivant acte reçu par Maître ATZORI, le 15/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/11/2012 sous le volume 2012P numéro 95353.
Partage suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 31/07/2012 publié au service de publicité foncière de GAP le 24/08/2012sous le volume 2012P numéro 7238.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00627	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame ROLANDO Francine Thérèse Jeanne Décédée le 26/04/2014 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 10/08/1927 à MARSEILLE (13)
Dernier domicile connu
Dernier domicile connu 4 BD SAKAKINI MARSEILLE (13004)

INDIVISAIRE
- **Madame JOURDAN Mireille Marguerite Josette**, Profession inconnue
née le 09/09/1945 à SAINTES MARIES DE LA MER (13)
épouse de Monsieur FEBVRE Marcel Andrien
mariée le 21/06/1969 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 667 CHE DE LA RABASSIERE DITE ROUTE TOURISTIQUE DE CARILLON SAINT CHAMAS (13250)

INDIVISAIRE
- **Monsieur JOURDAN Francis Antoine Jules Joseph,** Retraité
né le 27/03/1938 à LES STES MARIES DE LA MER (13)
époux de Madame SAINT-JOURS Lisette Ernestine
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 154 CHE DES SOURCES MIRAMAS (13140)

PROPRIETAIRE
- **Madame MARTIN Augusta , Décédée le 17/03/2011 à NANS-LES-PINS (Var)**
née le 04/09/1921 à MARSEILLE (13)
Veuve de Monsieur DORGNON Louis Jules Edouard
Dernier domiocile connu CHEZ MME BOSIA Josette 37 RUE DE VERDUN MARSEILLE (13005)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	227		PRE PONCET	1 410	174	
				Total	174	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur JOURDAN Francis, Madame JOURDAN Mireille, Madame ROLANDO Francine :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître DJOLAKIAN, le 04/02/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2399Bis.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DJOLAKIAN, le 05/08/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/03/2000 sous le volume 2000P numéro 2400.
Quotité transmise ½
S'agissant de ROLANDO Francine succession non réglée

S'agissant de Madame MARTIN Augusta :
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître MARTIN, le 17/11/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/11/2000 sous le volume 2000P numéro 8766.
Quotité transmise ½
Succession non réglée

S'agissant de Monsieur DORGNON Louis
Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître PACE, le 27/07/1993, publié au service de publicité foncière de GAP les 18/10/2000 et 24/11/2000 sous le volume 2000P numéro 7741.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00628	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MARTINON Vidal Emmanuel**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	231		PRE PONCET	280	63	
				Total	63	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00629	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARRE Martial Julien**, Profession inconnue
né le 01/05/1957 à LA TRONCHE (38)
époux de Madame GUSMINI Sylvie Danielle
marié le 18/09/2004 à MEAUDRE (38)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 31/08/2004 par Maître POUDOU
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- Monsieur BARRE André Alphonse Fernand Décédé le 22/12/2020 à BOUJAN-SUR-LIBRON (Hérault)
né le 29/04/1952 à LA TRONCHE (38)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur PALLIER Claude Xavier**
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 55 BD BAILLE MARSEILLE (13006)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée
SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

USUFRUITIER
- **Madame ROBERT Genevieve Louise,** Profession inconnue
née le 09/05/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur BARRE Paul
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant 9 RUE DU CHARDONNAY VILLENEUVE-LES-BEZIERS (34420)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	232		PRE PONCET	1 030	143	
				Total	143	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 10a30ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 98ca
Madame ROBERT Geneviève usufruitière et BARRE André et Martial nus-propriétaires
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DELAYE, le 23/01/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/04/1982 sous le volume 6009 numéro 10.
S'agissant de BARRE André succession non réglée

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 4a66ca
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte-d'Azur :
Vente suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 01/11/2021 publié au service de publicité foncière de GAP le 09/011/2021 sous le volume 2021P numéro 0804.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 4a66ca
Monsieur PALLIER Claude
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00630	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GIRAUD Denis Michel Joseph,** Profession inconnue
né le 06/12/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	242		PRE PONCET	451	122	
				Total	122	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 30/08/1986 et 02/09/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/10/1986 sous le volume 7359 numéro 10.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00631 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame QUAGLIOTTO Marguerite Eliane Rose**, Profession inconnue
née le 13/11/1937 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR MME CHEILLAN Florence IMP TARDINAOU ALLAUCH (13190)

INDIVISAIRE
- **Madame QUAGLIOTTO Gilda France Josette Décédée le 02/03/1964 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 14/05/1939 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur AMMIRATI Gabriel

INDIVISAIRE
- **Monsieur QUAGLIOTTO Pierre Louis Gaston**, Profession inconnue
né le 15/01/1941 à PENNES MIRABEAU (13)
Divorcé de Madame OSSWALT Elise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches du Rhône) le 28/11/1991.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	244		PRE PONCET	410	76	
X	316		PRE PONCET	108	1	
				Total	77	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 28/07/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/02/1993 sous le volume 1993P numéro 1334.
S'agissant de QUAGLIOTTO Gilda succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00632	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril,** Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie**, Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

USUFRUITIER
- **Madame DUPONT Andrée Renée**, Retraitée
née le 02/11/1946 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur JOSET Michel Yves Bernard
mariée le 23/03/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 10/01/2014 reçu le 16/09/2014 par Maître COURET.
De nationalité française
demeurant VILLA LES BAMBOUS 2668 AV DE LA RESISTANCE TOULON (83000)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	245		PRE PONCET	440	85	
X	296		PRE PONCET	850	53	
X	487		LA SOUCHIERES	320	151	
				Total	289	

Origine de propriété

S'agissant des nus-propriétaires Madame JOSET Bérangère et Monsieur JOSET Arnaud :
Donation rectificative suivant acte reçu par Maître COURET, le 06/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9866.
Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7303.
Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'alinéer et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel au décès du disposant.

S'agissant de l'usufruitière Madame DUPONT Andrée :
Donation des 04/05/1981 et 07/08/1981 et ATTR du 20/11/1981 suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP les 20/12/1981 et 24/12/1981sous le volume 5779 numéro 12.
Acquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 18/08/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1971 sous le volume 2962 numéro 16.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00633 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Denis** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	247		PRE PONCET	280	1	
				Total	1	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 2a80ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a40ca
La SAFER
ATTR suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 30/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9591.
Acquisition suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 16/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2019 sous le volume 2019P numéro 33740.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a40ca
Monsieur GONNET Denis
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît RUCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00634	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur TARAVELLIER Ovide Joseph**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant GENDARMERIE ROMANS-SUR-ISERE (26100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	251		PRE PONCET	440	48	
				Total	48	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00635	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Monsieur GONNET Jean-Michel , Profession inconnue
né le 26/07/1956 à LA CIOTAT (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES CHAMPS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET André Maurice**, Profession inconnue
né le 24/12/1953 à BRIANCON (05)
époux de Madame CARADONNA Sylvie Anne
marié le 24/07/2004 à MARSEILLE (13)
De nationalité française
demeurant 14 LE CLOS DES CIGALES 111 RTE D'ALLAUCH MARSEILLE (13011)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Nicole Lucienne**, Profession inconnue
née le 19/08/1961 à LA CIOTAT (13)
épouse de Monsieur BORJA Bernard Hervé
mariée le 03/09/1988 à LA CIOTAT (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant RES LA MARINE BAT GOLFE 229 AV DE LA MARINE LA CIOTAT (13600)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	298		PRE PONCET	202	31	
X	391		PRE PONCET	197	102	
X	411		PRE PONCET	789	116	
Y	1159		PIERRE NOIRE	530	84	
Y	1181		PIERRE NOIRE	600	132	
				Total	465	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BLANC-HIRSCHAUER, le 31/07/2020 publié au service de publicité foncière de GAP le 26/08/2020 sous le volume 2020P numéro 6234. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BLANC-HIRSCHAUER, le 15/01/1991 publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/1991 sous le volume 1991P numéro 1562.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00636	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Monsieur JOSSERAND Pierre Jean-Marie, Profession inconnue
né le 02/08/1954 à BRIANCON (05)
époux de Madame LUGAGNA France-Marie Marguerite Florence
marié le 05/12/2014 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 30/10/2014 par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE LAUZET-MAISON BLANCHE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame QUEYROUX Dominique Juliette**, Profession inconnue
née le 05/01/1952 à LYON (69)
épouse de Monsieur BAYARD Gilbert Reymond Paul
mariée le 11/10/1980 à LE MONETIER LES BAISN (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BAYARD Gilbert Raymond Paul,** Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame QUEYROUX Dominique Juliette son épouse, Profession inconnue
née le 05/01/1952 à LYON (69)
mariés le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

PROPRIETAIRE
- Mo**nsieur REYMOND Jean-Claude Victor Louis,** Retraité
né le 12/05/1938 à MARSEILLE (13)
et
Madame FUNCKE Jacqueline Jeanne Louise Léonie son épouse, Retraitée
mariés le 29/12/1960 à LUNEVILLE (54)
sous le régime de la communauté universelle suivant jugement du Tribunal de Grande Instance d'EVRY (Essonne) rendu le 04/03/2005.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 20 RUE DE LA GRANDE COUDRAIE GIF SUR YVETTE (91190)

PROPRIETAIRE
- Madame CHAUSSENDE Edith Odette Victorine, Profession inconnue
née le 04/03/1938 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur LOHR Dominique Albert
mariée le 31/03/1964 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 42 TRAVERSE LE MEE MARSEILLE (13008)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHAUSSENDE Jean Auguste,** Retraité
né le 08/08/1930 à MARSEILLE (13)
époux de Madame PAPPALARDO Marie-France Alice
marié le 17/05/2008 à FRONTIGNAN (34)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 10 IMP DES BEGONIAS FRONTIGNAN (34110)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	341		PRE PONCET	1 510	96	
				Total	96	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 5 lots d'une contenance totale de 15a10ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 10a72ca

Madame CHASSENDE Edith

Donation-partage suivant acte reçu par Maître LENTHERIC le 16/06/1980, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/1981 sous le volume 5508 numéro 20.

Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame JOURDAN Marie le31/05/1996

S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 47ca

Monsieur REYMOND Jean-Claude

Partage suivant acte reçu par Maître COQUARD le 17/11/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/06/1989 sous le volume 8160 numéro 27.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître COQUARD le 17/11/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/06/1989 sous le volume 8160 numéro 26.

S'agissant du lot N° 3 d'une contenance de 47 ca

Monsieur JOSSERAND Pierre

Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHONI le 08/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9408.

S'agissant du lot N° 4 d'une contenance de 2a97ca

M & Mme BAYARD

Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHONI le 04/05/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/06/2007 sous le volume 2007P numéro 5713.

S'agissant du lot N° 5 d'une contenance de 47

Pour Monsieur CHAUSSENDE Jean

Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI le 29/05/1981 et 06/07/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/09/1981 sous le volume 5744 numéro 8.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00637	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	342		PRE PONCET	239	69	
				Total	69	

Origine de propriété
Acquisition suivant acte reçu par Maître BENITA, le 29/04/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00638	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- Monsieur BERARD Jean-Claude René François, Retraité
né le 15/02/1953 à NICE (06)
époux de Madame SPEISER Marie-Claude Luba Jenny
marié le 02/12/1972 à MAUBEUGE (59)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 280 CHE DE MARGERIE MONTBOUCHER-SUR-JABRON (26740)

INDIVISAIRE
- Monsieur FORTOUL Abel Yves Décédé à le 29/11/2019.EMBRUN (Hautes Alpes)
né le 04/02/1926 à EMBRUN (05)
époux de JOURDAN Josette Marie André
Dernier domicile connu
LE VAUTISSE PROM DU TOUR DES PORTES EMBRUN (05200)

INDIVISAIRE
- Monsieur FORTOUL Bernard Antoine Joseph, Retraité
né le 27/10/1952 à BREIL-SUR-ROYA (06)
époux de Madame TORRESAN Marie-Thérèse Françoise
marié le 29/08/1981 à TOURVES (83)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 19 AV DU TEIL MONTELIMAR (26200)

INDIVISAIRE
- Monsieur FORTOUL Alain René André, Retraité
né le 24/09/1953 à BREIL-SUR-ROYA (06)
époux de Madame PELEGRIN Annie Marie Elisabeth
marié le 13/09/1980 à ISLE SUR LA SORGUE (84)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 02/09/1980 par Maître GAULTIER.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant 311 RTE DE CARPENTRAS L ISLE SUR LA SORGUE (84800)

INDIVISAIRE
- **Madame BERARD Denise** , Retraitée
née le 28/05/1955 à NICE (06)
épouse de Monsieur SCOFFIER Bernard Marc Georges
mariée le 01/07/2000 à CASTAGNIERS (06)
sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 31/05/2000 par Maître PREVY.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 267 CHE DES LAUNES CARROS (06510)

INDIVISAIRE
- Madame BERARD Marie Josette Zélie Décédée le 05/01/2012 à NICE (Alpes Maritimes)
née le 25/06/1927 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur CHIONCHINI André Pierre
Dernier domicile connu
LES IRIS BLOC C2 ESC 02- HLM LAS PLANAS LES IRIS NICE (06100)

INDIVISAIRE
- Monsieur BELLOT René Louis Joseph Décédé le 15/10/2004 à CAUMONT-SUR-DURANCE (Vaucluse
né le 16/06/1934 à MARSEILLE (13)
époux de Madame BAYLE Marie-Louise Berthe

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	367		PRE PONCET	540	74	
Y	1362		PRE LONG	510	72	
				Total	146	

Origine de propriété
S'agissant de FORTOUL Abel, Bernard, et Alain: Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GONNET, le 08/11/2016, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/11/2016 sous le volume 2016P numéro 7778. **S'agissant de Monsieur FORTOUL Abel succession non réglée** S'agissant de BERARD Jean et Denise Attestation après décès suivant acte reçu par Maître SORRET, le 21/03/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/03/1992 sous le volume 1992P numéro 2073. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame FRANCINI Suzanne le 06/12/2018 à NICE (Alpes-Maritimes). S'agissant de BERARD Marie et BELLOT René Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LOULIER, le 06/06/1983, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/06/1983 sous le volume 6460 numéro 4. **S'agissant de Madame BERARD Marie et Monsieur BELLOT René succession non réglée**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00639 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Madame SIBILLE Marie , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

- **Monsieur SIBILLE Joannes** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Michèle Lucie Jeanne Décédée le 30/04/2019 à NEMOURS (Seine et Marne)**
née le 10/10/1946 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Dernier domicile connu
RES LE VALLON BAT B-14 RUE CHARLES MEUNIER AVON (77210)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Chantal Amélie Charlotte**, Retraitée
née le 23/06/1948 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MAURO Jean Louis Noël Auguste
mariée le 07/06/1969 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 37 AV PAUL DOUMER RESIDENCE LE VERSEAU BEAUSOLEIL (06240)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Colette Reine Josette Décédée le 21/08/2021 à GRASSE (Alpes Maritimes)**
née le 01/11/1949 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur LIMON Alain François Pierre
Dernier domicile connu
LE SEXTANT N 144- AV DES CHENEAUX FAYENCE (83440)

VU pour être [illegible] à l'arrêté
préfectoral [illegible] 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet [illegible] délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT [illegible]
Pour le Préfet [illegible] délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- Monsieur MARTINON Serge Louis Jules Décédé le 25/05/2016 à NICE (Alpes Maritimes)
né le 13/04/1945 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame DONSIMONI Marie Jeanne Antoinette Françoise
Dernier domicile connu
6 RUE VERDI NICE (06000)

PROPRIETAIRE
- PROPRIETAIRES DU BND 079 X0369
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25279029
PRE PONCET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	369		PRE PONCET	874	54	
				Total	54	

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 4 lots d'une contenance totale de 8a74ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 4a37ca Propriétaire inconnu Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a46ca Indivisaires MARTINON Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 11/04/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/05/1988 sous le volume 7809 numéro 1. Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GONNET Laurence le 12/11/2011 à NEMOURS (Seine et Marne) **S'agissant de Monsieur MARTINON Serge, Madame MARTINON Colette et Madame MARTINON Michèle successions non réglées** S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 1a45ca Monsieur SIBILLE Joannes Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 1a46ca Madame SIBILLE Marie Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00640	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE Gaspard Joseph**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	400		PRE PONCET	189	56	
				Total	56	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00641 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- Madame LEVASSORT Marine Valérie Marie, Profession inconnue
née le 25/06/1992 à PARIS (75)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 80 RUE MARCEL DASSAULT BOULOGNE BILLANCOURT (92100)

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur LEVASSORT Thomas Dominique Marie, Profession inconnue
né le 23/01/1995 à PARIS (75)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 80 RUE MARCEL DASSAULT BOULOGNE BILLANCOURT (92100)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur LEVASSORT Augustin Antoine Loïc Marie**, Profession inconnue
né le 01/08/1997 à PARIS (75)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 80 RUE MARCEL DASSAULT BOULOGNE BILLANCOURT (92100)

USUFRUITIER
- **Madame TOUBIN Véronique Françoise Pierrette**, Profession inconnue
née le 17/07/1966 à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69)
épouse de Monsieur LEVASSORT Philippe Marie
mariée le 22/06/1991 à PARIS (75)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 80 RUE MARCEL DASSAULT BOULOGNE BILLANCOURT (92100)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Le Responsable

ETAT DE SECTION
Pour le Préfet et par délégation,
Le Responsable
Benoît ROCH

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	412		PRE PONCET	528	47	
				Total	47	

Origine de propriété
S'agissant des consorts LEVASSORT nus-propriétaires: Donation suivant acte reçu par Maître ALLEGRE, le 29/10/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/11/2018 sous le volume 2018P numéro 8907. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve d'usufruit avec réversion au conjoint survivant au décès du disposant. S'agissant de Madame TOUBIN Véronique usufruitière : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PERINNE, le 26/06/2003, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/08/2003 sous le volume 2003P numéro 6573.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00642 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur FAURE Auguste Louis, Profession inconnue
né le 02/04/1932 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame BONNARDEL Geneviève Eugénie
marié le 03/02/1973 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DU GRAND PRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame BONNARDEL Geneviève Eugénie,** Profession inconnue
née le 16/06/1952 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur FAURE Auguste Louis
mariée le 03/02/1973 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DU GRAND PRE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	425		LA ROUTE	297	38	
				Total	38	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet Directeur

Benoît ROCHAS

ETAT [illegible]
Pour le Préfet [illegible] délégation,
le Sous-Préfet [illegible]

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00643	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GUGLIELMETTI Jean Pierre Antoine**, Profession inconnue
né le 07/07/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame RENARD Bernadette Marie-Claire Francine
marié le 22/05/1971 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

En attente mention RC 47/82 du 28/05/1982 TGI GAP
demeurant 38 IMP DU MONASTERE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	465		LA SOUCHIERES	1 300	132	
Y	300		LE FONTENIL	1 000	346	
				Total	478	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle Y 300 :
Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 17/02/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/03/1989 sous le volume 8079 numéro 5.

S'agissant de la parcelle X 465 :
Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 18/12/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/01/2015 sous le volume 2015P numéro 699.
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/06/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/06/2001 sous le volume 2001P numéro 4616.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 01/03/2001, 02/03/2001 et 06/03/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/04/2001 et 20/06/2001 sous le volume 2001P numéro 3316

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00644 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BAYARD Célestin Basile**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame OPINET Céline Joséphine Antonine Décédée le 30/08/1992 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 15/04/1895 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur GONNET Xavier Jean Joseph
Dernier domicile connu
PAR MME REYMOND JOSETTE-5 IMP SAINTE BARBE VILLAR-SAINT-PANCRACE (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	466		LA SOUCHIERES	210	32	
				Total	32	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 2a10ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a05ca
Monsieur BAYARD Célestin
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contente de 1a05ca
Mdame OPINET Céline
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00645 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

GÉRANT, MANDATAIRE, GESTIONNAIRE
- **ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**
Ministère
TRESORERIE GENERALE-4 CRS LADOUCETTE GAP (05000)

PROPRIETAIRE
- **ETAT**
PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT
Ministère
CRS LADOUCETTE BP 104 05007 GAP CEDEX (05007)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur VERNET Augustin** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	471		LA SOUCHIERES	190	34	
				Total	34	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 1a90ca :

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a42ca
L'Etat
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 48ca
Monsieur VERNET Augustin
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00646	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOURDAN Marie-Françoise Emilie,** Profession inconnue
née le 16/07/1937 à LONS LE SAUNIER (39)
épouse de Monsieur LOISEAU Jacques Jean Louis
mariée le 01/07/1961 à LONS LE SAUNIER (39)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 RUE BRICHARD LONS LE SAUNIER (39000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	479		LA SOUCHIERES	210	129	
Y	373		FONTETE	780	107	
				Total	236	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/08/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/09/2005 sous le volume 2005P numéro 8779.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/08/2005, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/09/2005 sous le volume 2005P numéro 8778.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT SOUSCRIPTEUR
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00647	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GONNET Antoine Jean Camille,** Profession inconnue
né le 07/05/1936 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame NEUSIEDLER Maria Bénédicte
marié le 29/08/1998 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CHANCEL 1 PL DE L EUROPE BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	484		LA SOUCHIERES	88	81	
Y	1314		LA VERSANNE	296	38	
				Total	119	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 29/01/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2007 sous le volume 2007P numéro 2341.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AGOSTINO, le 29/01/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/03/2007 sous le volume 2007P numéro 2340.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00648	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BELLIER Gabriel Joseph**, Profession inconnue
né le 28/02/1955 à BRIANCON (05)
et
Madame MÜNDÖRFER Valérye Françoise Marta son épouse, Profession inconnue
mariés le 16/09/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DES LILAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame PIEGAY Françoise Marie**, Retraitée
née le 26/08/1958 à BRIANCON (05)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 12 LOT LA TUILERIE GARDE COLOMBE (EYGUIANS) (05300)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BERNARD Marcellin Jules**, Profession invonnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M BERNARD Jean-Marie 34 GRANDE RUE MALIJAI (04350)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur VERNET Placide** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Benoît ROCHAS

ETAT D'INFORMATION
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	500		LA SOUCHIERES	360	109	
				Total	109	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 3a60ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a80ca
Monsieur BERNARD Marcellin
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 90ca
Madame PEIGAY Françoise attributaire de 1/4ème
ATTR suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 04/09/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/09/2006 sous le volume 2006P numéro 7995.
Partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 20/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/07/2006 sous le volume 2006P numéro 6155.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 26/03/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/04/2002 sous le volume 2002P numéro 2935
Monsieur BELLIER Gabriel
Jugement suivant acte administratif du Tribunal de Grande Instance de GAP le 06/02/2017 publié au service de publicité foncière de GAP le 13/12/2017 sous le volume 2017P numéro 9010.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 90ca
Monsieur VERNET Placide
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00649 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Jeanne Hélène Louise**, Profession inconnue
née le 22/07/1936 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DUFETELLES Claude Bernard Emile
mariée le 27/03/1971 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Robert Louis Auguste Décédé le 12/02/2007 à MEYZIEU (Rhône).**
né le 04/11/1946 à BRIANCON (05)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET René décédé Gaston Alphonse, Décédé le 26/11/2017 à GREZIEU-LE-MARCHE (Rhône).**
né le 26/07/1938 à BRIANCON (05)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Jean Pierre Joseph, Décédé le 27/03/2021 à BRIANCON (Hautes Alpes).**
né le 12/02/1944 à BRIANCON (05)
époux de Madame GARNIER Paule Simone Georgette
Dernier domicile connu
24 RUE CENTRALE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Bernard Denis Jean,** Profession inconnue
né le 12/04/1944 à BRIANCON (05)
époux de Madame ESPOSITO Marie Claire
marié le 17/09/1976 à DECINES CHARPIEU (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour [illegible] à l'arrêté préfectoral [illegible]
Pour le [illegible]
le Secrétaire [illegible]

2 1 DEC. 2023

Pascal ROCHAS

ETAT D'[illegible]
Pour le Préfet [illegible]
le Secrétaire [illegible]

Pascal ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Raymond Pierre**, Profession inconnue
né le 09/09/1942 à BRIANCON (05)
époux de Madame LUCET Michèle Jeannie Marguerite
marié le 24/06/1966 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE HAUT CEPAGE LE JOUBERTIN AV DE LA MARNE CASSIS (13260)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Alain Louis**, Profession inconnue
né le 27/09/1938 à GRENOBLE (38)
époux de Madame ODORICO Odette
marié le 01/04/1967 à GRENOBLE (38)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 27/02/1995 par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE (Isère).
De nationalité française
demeurant 1 RUE ALFRED FREDET GRENOBLE (38100)

INDIVISAIRE
- **Madame GONET Jacqueline Marie Eulalie**, Profession inconnue
née le 15/01/1940 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ICARD Gilles
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Christian Yves**, Profession inconnue
née le 10/07/1949 à LYON (69)
épouse de Madame SOUDIER Rose Emilie
mariée le 01/09/1973 à LYON (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GATEAU** né le 18/02/1963 , Profession inonnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Madame GONNET Madeleine Marie,** Profession inconnue
née le 18/05/1954 à ROGNAC (13)
épouse de Monsieur BAYARD Pascal Louis
mariée le 24/02/1979 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 29 janvier 1979 par Maître Jacques PAUCHON notaire à Berre l'Etang.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES PETITES SOEURS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	504		LA SOUCHIERES	690	159	
				Total	159	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 6a90ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a20ca
Les indivisaires BONNARDEL
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 13/12/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/02/1990 sous le volume 1990P numéro 967.
S'agissant de Monsieur BONNARDEL Jean Pierre Joseph succession non réglée

S'agissant du lot N°2 d'une contente de 2a80ca
Les indivisaires GONNET
Attestation après décès suivant acte reçu le 25/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/06/1978 sous le volume 4554 numéro 25.
S'agissant de Monsieur GONNET René et Mosnieur GONNET Robert succession non réglée

S'agissant du lot N°3 d'une contente de 2a90ca
Monsieur GATEAU
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAMOTTE CHAMPY, le 24/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3894.
Madame GONNET Madeleine
Donation-partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCCELLI, le 31/07/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/03/2003 sous le volume 2000P numéro
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCCELLI, le 17/07/2000 et 31/07/2000, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/09/2000 sous le volume 2003P numéro 1413.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame GONNET Reine le 29/03/2019 à ROGNAC (Bouches du Rhône)

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00650	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur FAURE Michel Thierry,** Profession inconnue
né le 09/03/1968 à GRENOBLE (38)
époux de Madame GIORDA-ISSALI Lisa
marié le 13/10/2001 à LE MONETIER LES BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 13/09/2001 par Maître ACHIN.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
demeurant 50 RUE DU PRE CREUX LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	519		LA SOUCHIERES	200	30	
Y	1564		PRES DU COLLET	470	65	
				Total	95	

Origine de propriété

Donation-partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 25/01/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/03/2006 sous le volume 2006P numéro 2789.
Ladite donation a été faite sous charges et conditions aujourd'hui éteintes par suite du décès de Madame GIRAUD Thérèse en date du 09/02/2010 à LE MONETIER LES BAINS (Alpes de Haute Provence)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00651	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FINAT Onésime** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 7 GR GRANDE RUE MIRIBEL (01700)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	523		LA SOUCHIERES	315	56	
Y	1252		LA LICHETTE	240	34	
				Total	90	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00652	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame PAILLER Germaine** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame PAILLER Fernande** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	526		LA SOUCHIERES	385	29	
Y	1117		LA SELLETTE	240	30	
				Total	59	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT DE SERVICE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00653	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Robert Xavier**, Profession inconnue
né le 18/11/1948 à VEYNES (05)
époux de Madame TERRENOIRE Béatrice Denise
marié le 23/09/1968 à MONTGENEVRE (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant L ESTOUBLE LE VILLAGE VALBELLE (04200)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	824		LES HERBERES	185	27	
Y	807		PRE LONG	270	66	
				Total	93	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/05/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/06/1973 sous le volume 3301 numéro 3.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00654 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- **Madame DONZEL Simone Décédée le 03/01/2019 à SALON-DE-PROVENCE (Bouches du Rhône).**

née le 01/10/1930 à SAINT-CHAMAS (13)

épouse de Monsieur BOISSET Maurice Marius

PROPRIETAIRE

- **Madame DONZEL Rosine Alphonsine Angèle Décédée le 02/03/1993 à MARTIGUES (Bouches-du-Rhône)**

née le 01/02/1923 à ENTRESSEN (13)

épouse de Monsieur NAVARRO-HERRERO Léon Dernier domicile connu.

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	825		LES HERBERES	160	64	
Y	1164		PIERRE NOIRE	430	105	
				Total	169	

Origine de propriété

Attestation complémentaire après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/01/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/03/1977 sous le volume 4186 numéro 12.

Extinction de l'usufruit par suite du décès de Monsieur DONZEL le 01/02/1961 à SAINT CHAMAS (Bouches du Rhône)

S'agissant de Madame DONZEL Rosine et Madame DONZEL Simone, successions non réglées

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00655 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BARRE Paul Antoine Justin,** Profession inconnue
né le 18/05/1926 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 53 RUE JOSEPH BERTOIN FONTAINE (38600)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

USUFRUITIER
- **Madame ROBERT Genevieve Louise**, Profession inconnue
née le 09/05/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BARRE Paul
mariée le 19/12/1951 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur BARRE Paul
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 9 RUE DU CHARDONNAY VILLENEUVE-LES-BEZIERS (34420)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	833		LES HERBERES	500	145	
				Total	145	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a00ca S'agissant du lot n°1 d'une contenance de 2a50ca Madame ROBERT et Monsieur BARRE Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot n°2 d'une contenance de 2a50ca Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Vente suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 01/11/2021 publié au service de publicité foncière de GAP le 09/011/2021 sous le volume 2021P numéro 0804

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00657	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur RIBET Ernest** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MME VVE RIBET-LE LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	132		LES BOUSSARDES	1 580	135	
				Total	135	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00658	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CAIRE Jean Barthélémy,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	139		LES BOUSSARDES	1 110	220	
				Total	220	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00659	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Florentin Philogène**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	231		LES BOUSSARDES	43	10	
				Total	10	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00660	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FUGIER Laurent** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	234		LE FONTENIL	263	119	
				Total	119	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00661	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- L'association dénommée **ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE** Association déclarée, reconnue d'utilité publique
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 77567559800665
12 PL GEORGES POMPIDOU NOISY LE GRAND (93160)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	299		LE FONTENIL	880	34	
Y	327		LE FONTENIL	176	97	
				Total	131	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle Y229 :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant de la parcelle Y327 :
Acquêt suivant acte reçu par Maître Juveneton, le 24/04/1972, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/05/1972 sous le volume 3080 numéro 32.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00662	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOURDAN Fernande Hélène Décédée le 20/01/1996 à AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône)**
née le 10/06/1914 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur FERRIER Paul Aimé
Dernier domicile connu
demeurant QUARTIER VIOLET CABRIES (13480)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	302		LE FONTENIL	330	75	
				Total	75	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00663	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BELLIER Marie-Noëlle Andrée Michelle**, Profession inconnnue
née le 16/01/1953 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur BUISSON Laurent Camille
mariée le 01/04/1978 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 109 RUE DE L ECOLE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	307		LE FONTENIL	740	229	
				Total	229	

Origine de propriété
Attestation suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/05/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/07/1994 sous le volume 1994P numéro 5185. Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 14/05/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/07/1994 sous le volume 1994P numéro 5179.

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00664 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARRE André Henri Jean**, Profession inconnue
né le 07/07/1937 à EYGLIERS (05)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LA GARE EYGLIERS (05600)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARRE Martial Julien,** Profession inconnue
né le 01/05/1957 à LA TRONCHE (38)
époux de Madame GUSMINI Sylvie Danielle
marié le 18/09/2004 à MEAUDRE (38)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 31/08/2004 par Maître POUDOU
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOUSSOUAR Belkacem** , Retraité
né le 20/03/1949 à MOSTAGANEM (99 ALGERIE)
et
Madame PERRAUD Hélène Odile son épouse, Retraitée
née le 04/10/1951 à VILLEFRANCHE (69)
mariés le 23/09/1972 à VILLEFRANCHE (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LES 385 Cheminde l'Apreviel BRAS (83149)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FUGIER Laurent** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 Y0325**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U28218134
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX LE MONETIER LES BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame ROBERT Genevieve Louise**, Profession inconnue
née le 09/05/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BARRE Paul
mariée le 19/12/1951 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur BARRE Paul
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 9 RUE DU CHARDONNAY VILLENEUVE-LES-BEZIERS (34420)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	325		LE FONTENIL	5 030	564	
				Total	564	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 7 lots d'une contenance totale de 50a30ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 4a00ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 21a00ca et du lot N°6 d'une contenance de 3a60ca
La SAFER
Acquisition avec préemption partielle et désistement de privilège suivant acte reçu par Maître CHATELOT-FAVRE, le 18/12/2020, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 3a50ca
Monsieur BARRE Martial, Madame ROBERT Geneviève et Monsieur BARRE André
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DELHAYS, le 23/01/1982, publié au service de publicité foncière GAP le 22/04/1982 sous le volume 6009 numéro 1.

S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 4a 00ca
Monsieur FUGIER Laurent
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°5 d'une contenance de 7a00ca
M & Mme BOUSSOUAR
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCELLI, le 16/02/1983, publié au service de publicité foncière GAP le 09/03/1983 sous le volume 6361 numéro 3

S'agissant du lot N°7 d'une contenance de 7a20ca
La SAFER
Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 25/02/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00665	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame BERAUD Louise Virginie,** Profession inconnue
née le 06/01/1902 (99)
épouse de Monsieur DUPERDU
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 13 RUE HENRI BARBUSSE FONTAINE (38600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	369		FONTETE	528	29	
				Total	29	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00666 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHANTRIAUX Pascal Jean Gabriel**, Profession inconnue
né le 11/06/1957 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
époux de Madame BOUDROT Evelyne Jeanne Yvonne
marié le 24/12/1977 à ROMANS SUR ISERE (26)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 7 RUE DE L OISANS MEYLAN (38240)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHANTRIAUX Vincent Georges Marcel,** Profession inconnue
né le 15/05/1959 à GRENOBLE (38)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 14 BD VOLTAIRE ROMANS-SUR-ISERE (26100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	385		FONTETE	290	31	
				Total	31	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître RISSOAN HELINE, le 18/07/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/08/2018 sous le volume 2018P numéro 6091.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BERLIOZ RICETTI, le 19/06/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/07/2017 sous le volume 2017P numéro 5064.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00667	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FINAT Zéphirin** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	391		CHAMP TONDU	1 020	103	
Y	632		CHIROUZAS	360	50	
				Total	153	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00668	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DAVID Didier Alphonse Paul Jacques**, Sans profession
né le 10/10/1968 à AVIGNON (84)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 35 CHEMIN DE MAISON BLANCHE LE MONETIER LES BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Monsieur DAVID Félix Edouard Elmile**, Profession inconnue
né le 09/03/1930 à AVIGNON (84)
époux de Madame GRANGEON
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 1 RUE GAY LUSSAC (84000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	393		CHAMP TONDU	235	3	
Y	451		CHAMP TONDU	790	51	
				Total	54	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur DAVID Didier
Donation et rectificatifs suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 30/09/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/10/2002 sous le volume 2002P numéro 8177.
Réserve d'usufruit éventuelle réversible au profit de Madame GRANGEON épouse du disposant. Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.
S'agissant de Monsieur DAVID Félix
Donation et rectificatifs suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 30/09/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/10/2002 sous le volume 2002P numéro 8177.
Attestation après décès suivant acte publié au service de publicité foncière de GAP le 04/08/1975 sous le volume 3776 numéro 6.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00669	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame DANIEL Muriel Christine,** Profession inconnue
née le 11/08/1967 à SALON-DE-PROVENCE (13)
Divorcé de Monsieur RENAU Jacky Claude suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Haute-Alpes)le 13/12/2011
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant RUE DES PETITES SOEURS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- **Madame VIOLIN Monique Juliette,** Profession inconnue
née le 25/03/1940 à ANTIBES (06)
veuve de Monsieur DANIEL Roger Raymond Hippolyte
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES PETITES SOEURS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	394		CHAMP TONDU	556	8	
				Total	8	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître NICOLAS, le 16/06/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 18/07/2008 sous le volume 2008P numéro 5885.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00670	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur CALLIER Léon** , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	400		CHAMP TONDU	90	1	
				Total	1	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00671	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BLANCHARD Paule Irénée**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	412		CHAMP TONDU	285	71	
				Total	71	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00672	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DONZEL Jacques Edouard**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	413		CHAMP TONDU	285	74	
				Total	74	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROSSIAS

ETAT PRÉFECTORAL
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROSSIAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00673 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Roger Patrick**, Profession inconnue
né le 31/12/1962 à BRIANCON (05)
époux de Madame PIERRE-BEZ Marie-Odile
marié le 05/03/1994 à VILLAR SAINT PANCRACE (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 08/02/1994 par Maître ACHIN
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 94 AV DU COL D IZOARD BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BONNARDEL Roger Adrien**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 22 HAM DU FONTENIL BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	421		CHAMP TONDU	305	56	
				Total	56	

Origine de propriété

S'agissant de BONNARDEL Roger Patrick à concurrence de ½ :
Attestation après décès et attestation rectivifactive suivant acte reçu par Maître ACHIN, les 03/10/1995 et 20/05/1996, publié au service de publicité foncière de GAP les 09/02/1996 et 06/06/1996 sous le volume 1996P numéro 1026.

S'agissant de BONNARDEL Roger Adrien à concurrence de ½ :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00674	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GALLICE André Edmond,** Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant CHEZ Monsieur ALBERT Raymond LE VILLAR VILLAR-D ARENE (05480)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	422		CHAMP TONDU	305	65	
				Total	65	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00675	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame MARTINON Marie-Claude** , Profession inconnue
née le 07/11/1944 à NICE (06)
épouse de Monsieur CONSTANT Jean Pierre
mariée le 21/04/1973 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 442 CHE DU CADE AUPS (83630)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	431		CHAMP TONDU	350	26	
				Total	26	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/09/1993, publié au service de publicité foncière de GAP le 10/11/1993 sous le volume 1993P numéro 7635.
Donation-Partage suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 10/09/1977 et 20/09/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/11/1977 et 27/01/1978 sous le volume 4367 numéro 18.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00676	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur DONZEL Xavier Pierre Bonnefoi**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant 76 RUE JEAN JAURES RIVE-DE-GIER (42800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	432		CHAMP TONDU	179	22	
Y	835		PRE LONG	330	88	
				Total	110	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00677	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Denis** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	442		CHAMP TONDU	155	73	
				Total	73	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00678 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET René Gaston Alphonse Décédé le 26/11/2017 à GREZIEU-LE-MARCHE (Rhône).**
né le 26/07/1938 à BRIANCON (05)

INDIVISAIRE
- **Madame QUAGLIOTTO Gilda France Josette Décédée le 02/03/1964 à MARSEILLE (Bouches du Rhône)**
née le 14/05/1939 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur AMMIRATI Gabriel

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Christian Yves**, Profession inconnue
née le 10/07/1949 à LYON (69)
épouse de Madame SOUDIER Rose Emilie
mariée le 01/09/1973 à LYON (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GATEAU** né le 18/02/1963 , Profession inonnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Jeanne Hélène Louise**, Profession inconnue
née le 22/07/1936 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DUFETELLES Claude Bernard Emile
mariée le 27/03/1971 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Bernard Denis Jean,** Profession inconnue
né le 12/04/1944 à BRIANCON (05)
époux de Madame ESPOSITO Marie Claire
marié le 17/09/1976 à DECINES CHARPIEU (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Robert Louis Auguste Décédé le 12/02/2007 à MEYZIEU (Rhône).**
né le 04/11/1946 à BRIANCON (05)

INDIVISAIRE
- **Madame QUAGLIOTTO Marguerite Eliane Rose**, Profession inconnue
née le 13/11/1937 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR MME CHEILLAN Florence IMP TARDINAOU ALLAUCH (13190)

INDIVISAIRE
- **Monsieur QUAGLIOTTO Pierre Louis Gaston**, Profession inconnue
né le 15/01/1941 à PENNES MIRABEAU (13)
Divorcé de Madame OSSWALT Elise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE (Bouches du Rhône) le 28/11/1991.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GONNET Jacqueline Marie Eulalie**, Profession inconnue
née le 15/01/1940 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ICARD Gilles Jean
mariée le 06/08/1966 à CHAPONOST (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française

PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHAUSSENDE Jean Auguste**, Retraité
né le 08/08/1930 à MARSEILLE (13)
époux de Madame PAPPALARDO Marie-France Alice
marié le 17/05/2008 à FRONTIGNAN (34)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 10 IMP DES BEGONIAS FRONTIGNAN (34110)

PROPRIETAIRE
- Monsieur CALLIER Léon , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- Madame DUPONT Andrée Renée, Retraitée
née le 02/11/1946 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur JOSET Michel Yves Bernard
mariée le 23/03/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 10/01/2014 reçu le 16/09/2014 par Maître COURET.
De nationalité française
demeurant VILLA LES BAMBOUS 2668 AV DE LA RESISTANCE TOULON (83000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	444		CHAMP TONDU	1 940	123	
				Total	123	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND d'une contenance totale de 19a40ca composé de 5 lots

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a23ca
Monsieur CALLIER Léon
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a23ca
Madame DUPONT Andrée
Donation et ATTR suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 04/05/1981 et 07/08/1981 publié au service de publicité foncière de GAP les 02/10/1981 et 24/12/1981 sous le volume 5779 numéro 12.
Acquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 18/08/1971 publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1971 sous le volume 2962 numéro 16.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 6a46ca
GATEAU né le 18/02/1963 à concurrence de 3/56ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAMOTTE CHAMPY, le 24/04/2019 publié au service de publicité foncière de GAP le 20/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3894.
Les indivisaires GONNET à concurrence de 1/7ème chacun
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MONRACHKO, le 25/04/1978 publié au service de publicité foncière de GAP le 05/06/1978 sous le volume 4554 numéro 25.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame de PASQUALI Marie le 06/09/1999 à LYON (Rhône).
S'agissant de GONNET Robert succession non réglée

S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 3a23ca
Les indivisaires QUAGLIOTTO
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 28/07/1993 publié au service de publicité foncière de GAP le 23/02/1993 sous le volume 1993P numéro 1334.
S'agissant de Madame QUAGLIOTTO Gilda succession non réglée

S'agissant du lot N°5 d'une contenance de 3a25ca
Monsieur CHAUSSENDE Jean
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 29/05/1981 et 06/07/1981 publié au service de publicité foncière de GAP le 01/09/1981sous le volume 5744 numéro 8

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00679 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame VIOLIN Marie Christine Henriette**, Profession inconnue
née le 11/08/1952 à MARSEILLE (13)
Divorcée de Monsieur LAMOUREUX Alain Joseph suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de AIX-EN-PROVENCE (Bouches du Rhône) le 10/04/2006
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française

USUFRUITIER
- **Monsieur VIOLIN** ne le 01/06/1913
né le 01/06/1913
époux de Madame DANIEL Joséphine Marie
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	449		CHAMP TONDU	405	59	
				Total	59	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître NICOLAS, le 16/04/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/07/1987 sous le volume 7554 numéro 5.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00680 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BARNEOUD-ARNOULET Jean-Paul** , Retraité
né le 13/12/1950 à ORAN (ALGERIE)
marié le 21/07/1978 à ST JEAN D ARVEY (73)
De nationalité française
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 17 ALL DES ERABLES BOISSISE-LE-ROI (77310)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	452		CHAMP TONDU	790	110	
				Total	110	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 24/08/1988, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/09/1988 sous le volume 7915 numéro 1.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00681 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur DANIEL Emile Louis, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant PAR M DANIEL Paul LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	460		CHAMP TONDU	650	84	
Y	565		CHIROUZAS	1 800	2	
				Total	86	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00682 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur CHARBONNEL Auguste Marius**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant RUE LOUIS BLANC SAINT CHAMAS (13250)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MARTINON Vidal Emmanuel**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Louis** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 8 RUE LESDIGUIERES GRENOBLE (38000)

USUFRUITIER
- **Madame VERNET Marie** , Profession inconnue
épouse de Monsieur DONZEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	465		CHAMP TONDU	840	175	
				Total	175	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de de 8a40ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a60ca Madame VERNET Marie et Monsieur CHARBONNEL Auguste Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a40ca Mosnieur GONNET Louis Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 1a40ca Monsieur MARTINON Vidal Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00683	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Jean Charles Simon décédé le 15/11/2001 à VALENCE (Drôme)**
né le 07/04/1942 à VALENCE (26)
dernier domicile connu
77 AV MARC URTIN BOURG LES VALENCE (26500)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Claude , Décédé le 16/06/1991 à VALENCE (Auvergne-Rhône-Alpes, France)**
né le 25/05/1923 à FONTAINEBLEAU (77)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Suzanne Marcelle Lucille Décédée le 22/05/1992 à VALENCE (Drôme)**
née le 13/05/1921 à VILLENEUVE (04)
épouse de Monsieur GRAVIERE Paul Charles Simon
Dernier domicile connu
RES L'EDEN APPART 307- RUE JEAN BAPTISTE LULLI VALENCE (26000)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET André Georges Adrien Décédé le 22/07/2003 à VALENCE (Drôme)**
né le 19/03/1932 à VALENCE (26)
époux de Madame REVOL Aline Andrée
Dernier domicile connu
LES PATIOS N 12 BEAUVALLON (26800)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Pierre Jacques Décédé le 07/09/2019 à VALENCE (Drôme)**
né le 05/11/1933 à VALENCE (26)
époux de Madame MALIZE Simonne Pierrette Maria
Dernier domicile connu.
15 ALL FRANCOIS MANSART VALENCE (26000)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie**, Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Alain Marcel Théodard,** Sans profession
né le 25/11/1958 à AIX EN PROVENCE (13)
époux de Madame FELGEIROLLES Christine Hélène
marié le 29/05/1999 à MEYREUIL (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 404 CHEMIN DE RAMBERT MEYREUIL (13590)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril,** Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée SOCIETE **AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

USUFRUITIER
- **Madame PETIT Lucienne Marie Thérèse**, Profession inconnue
née le 23/04/1926 à GARDANNE (13)
épouse de Monsieur GIRAUD Jean Marie
mariée le à MEYREUIL (13)
De nationalité française
demeurant LES ROUX MEYREUIL (13590)

USUFRUITIER
- **Madame DUPONT Andrée Renée**, Retraitée
née le 02/11/1946 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur JOSET Michel Yves Bernard
mariée le 23/03/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 10/01/2014 reçu le 16/09/2014 par Maître COURET.
De nationalité française
demeurant VILLA LES BAMBOUS 2668 AV DE LA RESISTANCE TOULON (83000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	554		CHIROUZAS	1 810	148	
				Total	148	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 4 lots d'une contenance totale de 18a10ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a93ca
Les nus-propriétaires JOSET
ATT suivant acte reçu par Maître COURET, le 06/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9866.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer Clause d'exclusion de la communauté réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel au décès du disposant.
Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7303.
Madame DUPONT Andrée :
Donation des 04/05/1981 et 07/08/1981 et ATTR du 20/11/1981 suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP les 20/12/1981 et 24/12/1981sous le volume 5779 numéro 12.
Acquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 18/08/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1971 sous le volume 2962 numéro 16.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 4a05ca
La SAFER
ATTR suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 30/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9591.
Acquisition suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 16/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3374.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 4a06ca
Les indivisaires CORSI quotité 1/6ème
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître VIROLLEAUD, le 21/012/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/01/2012 sous le volume 2012P numéro 344.
Les indivisaires GONNET à concurrence de 1/6ème chacun
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ROBERT, le 17/01/1989, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/1989 sous le volume 8114 numéro 8.
FORMALITE EN ATTENTE
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GIRAUD-VIALLET, le 0/12/2020, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP

S'agissant de Madame GONNET Suzanne,Monsieur GONNET André, Monsieur GONNET Pierre et de Monsieur GONNET Jean successions non réglées

S'agissant du lot N°4 d'une contenance de 4a06ca
Monsieur GIRAUD Alain
Donation-partage suivant acte reçu par Maître ANSELMO, le 26/06/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2579.
Madame PETIT Lucienne
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00684 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GATEAU** né le 18/02/1963 , Profession inonnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Jeanne Hélène Louise**, Profession inconnue
née le 22/07/1936 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DUFETELLES Claude Bernard Emile
mariée le 27/03/1971 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Bernard Denis Jean**, Profession inconnue
né le 12/04/1944 à BRIANCON (05)
époux de Madame ESPOSITO Marie Claire
marié le 17/09/1976 à DECINES CHARPIEU (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Robert Louis Auguste Décédé le 12/02/2007 à MEYZIEU (Rhône).**
né le 04/11/1946 à BRIANCON (05)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET René Gaston Alphonse**, **Décédé le 26/11/2017 à GREZIEU-LE-MARCHE (Rhône).**
né le 26/07/1938 à BRIANCON (05)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2022
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Christian Yves,** Profession inconnue
née le 10/07/1949 à LYON (69)
épouse de Madame SOUDIER Rose Emilie
mariée le 01/09/1973 à LYON (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GONNET Jacqueline Marie Eulalie**, Profession inconnue
née le 15/01/1940 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ICARD Gilles Jean
mariée le 06/08/1966 à CHAPONOST (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Serge Simon Joseph,** Retraité
né le 07/12/1946 à ROANNE (42)
époux de Madame RONDEPIERRE Danielle Josette
marié le 11/07/1970 à ROANNE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 203 ALL DE LA LIBERATION RIORGES (42153)

USUFRUITIER
- **Monsieur POUBLAN André Paul, Décédé le 03/06/2013 à CHAROLLES (Saône et Loire).**
né le 20/09/1938 à CHALON-SUR-SAÔNE (71)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	556		CHIROUZAS	970	106	
				Total	106	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 9a70ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenace de 4a85ca
Monsieur DONZEL Serge
Attesattion après décès suivant acte reçu par Maître GERBAY, le 28/08/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/09/1996 sous le volume 1996P numéro 5696.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame DENIS Marie le 21/04/2004 à ROANNE (Loire)

S'agissant du lot N°2 d'une contenace de 4a85ca
Monsieur GATEAU né le 18/02/1963
Attesattion après décès suivant acte reçu par Maître LAMOTTE CHAMPY, le 24/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3894.
Monsieur POUBLAIN André
ATTR suivant acte, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/1992 sous le volume 1992P numéro 5366.
Attesattion après décès suivant acte reçu par Maître MOURACHKO, le 26/06/1992, publié au service de publicité foncière de GAP les 08/04/1992 et 27/08/1992 sous le volume 1992P numéro 2694.
Succession non réglée
Les consorts GONNET
Attesattion après décès suivant acte reçu par Maître MOURACHKO, le 25/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/06/1978 sous le volume 4554 numéro 25.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame de PASQUALI Marie le 06/09/1999 à LYON (Rhône).
S'agissant de Monsieur GONNET René et Monsieur GONNET Robert successions non réglées

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00685 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BAYARD Célestin Basile**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- Monsieur OPINET Auguste Théophile Jean-Baptiste, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 27 CHE DES FINS ANNECY (74000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	559		CHIROUZAS	1 135	123	
				Total	123	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 11a35ca

S'agissant du lot n°1 d'une contenance de 5a67ca
Monsieur BAYARD Célestin
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 5a68ca
Monsieur OPINET Auguste
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00686 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur GUEZ Yves François Marie Gabriel**, Profession inconnue
né le 15/07/1949 à MARSEILLE (13)
époux de Madame RASTIT Frédérique Marie Odile
marié le 03/06/1976 à CASSIS (13)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 22/04/1976 par Maître DIGNE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 160 CHE DU ROUCAS BLANC MARSEILLE (13007)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	563		CHIROUZAS	380	88	
Y	574		CHIROUZAS	1 270		
				Total	88	

Origine de propriété

S'agissant de la parcelle Y 563 :
Echange suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/10/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9298.

S'agissant de la parcelle Y 574 :
Acquisition suivant acte reçu par Maître PIERRON, le 21/03/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/04/1992 sous le volume 1992P numéro 2537.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00687	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur SECONDO Marc Lucien,** Profession inconnue
né le 22/12/1939 à MARSEILLE (13)
époux de Madame MICHON Evelyne Louise Amélie
marié le 30/10/1962 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 50 BD DU CALEN MARSEILLE (13011)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	564		CHIROUZAS	830	123	
				Total	123	

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 10/10/1973, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/11/1973 sous le volume 3383 numéro 3.
Interdiction d'aliéner, réserve du droit de retour et de jouissance.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00688 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur CHARMELAT Alain**
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LOTISSEMENT LA RURA-A ST BLAISE BRIANCON (05100)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLAIN** né le 14/01/1948 , Profession inconnue
né le 14/01/1948
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLAIN** né le 01/05/1952 , Profession inconnue
né le 01/05/1952
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	590		CHIROUZAS	430	116	
				Total	116	

Origine de propriété

S'agissant des indivisaires BLAIN, quotité ½ :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BOUVIER, le 17/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/11/2019 sous le volume 2019P numéro 8682.

S'agissant de Monsieur CHARMELAT Alain, quotité ½ :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00689	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BONNARDEL Jean Yves,** Profession inconnue
né le 07/09/1958 à SAINT-CREPIN (05)
époux de Madame HUGONNARD Nicole Louise Agathe
marié le 12/06/1993 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DU CONCHAMP LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	609		CHIROUZAS	270	5	
				Total	5	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 19/05/2009, publié au service de publicité foncière de GAP le 15/07/2009 sous le volume 2009P numéro 4664.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 23/06/2006, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/01/2008 sous le volume 2008P numéro 380.
Attestation aorès décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/12/1981, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/02/1982 sous le volume 5920 numéro 23.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00690 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- La collectivité territoriale dénommée **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**
Commune et commune nouvelle
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 210500799
MAIRIE- PL NOVALESE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- Monsieur CHARBONNEL Xavier Fortunat, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	715		CHIROUZAS	1 700	38	
				Total	38	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 17a00ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 8a50ca
La commune de LE MONETIER LES BAINS :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 8a50ca
Monsieur CHARBONNEL Xavier :
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît [illegible]

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît [illegible]

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00691	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame SIMONETTI Bernadette Marie Alphonsine,** Profession inconnue
née le 02/07/1942 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur TERRADES Jean-Louis
mariée le 08/07/1972 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 CHE DU COUVENT GRENOBLE (38100)

INDIVISAIRE
- **Madame SIMONETTI Marguerite Juliette Antoinette,** Profession inconnue
née le 27/02/1937 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur COLOMBE Alain Georges Emile
mariée le 16/07/1960 à GRENOBLE (38)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant ETAGE 6 71 CRS JEAN JAURES GRENOBLE (38000)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FIGARELLA Marie Nicole Germaine,** Profession inconnue
née le 24/02/1964 à MARSEILLE (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 5 AV BAILLI DE SUFFREN CASSIS (13260)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur VERNET Placide** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

USUFRUITIER
- **Monsieur FIGARELLA Jacques Charles**, Profession inconnue
né le 21/07/1934 à MARSEILLE (13)
époux de Madame RASTOIN Catherine Germaine Marie Suzanne
marié le 07/01/1957 à MARSEILLE (13)
veuf de Madame RASTOIN Catherine Germaine Marie Suzanne
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 21 CHE SAINT-JOSEPH CASSIS (13260)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	763		RUINES DES CHIROUZAS	1 400	297	
				Total	297	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND comosé de 3 lots d'une contenance totale de 14a00ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 4a50ca
Madame FIGARELLA Marie
Donation suivant acte reçu par Maître PINATEL, le 04/06/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/06/2018 sous le volume 2018P numéro 5034.
Monsieur FIGARELLA Jacques
ATTR suivant acte reçu par Maître PINATEL, le 29/01/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2018 sous le volume 2018P numéro 1089.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PINATEL, le 09/11/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/12/2017 sous le volume 2017P numéro 8868.
Changment de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître DURAND, le 14/06/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/07/2007 sous le volume 2007P numéro 6773.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 4a75ca
Indivisairres SIMONETTI
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BOULLE, le 13/11/2015 publié au service de publicité foncière de GAP le 14/12/2015 sous le volume 2015P numéro 8645.

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 4a75ca
Monsieur VERNET Placide
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00692	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Jeanne Hélène Louise,** Profession inconnue
née le 22/07/1936 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur DUFETELLES Claude Bernard Emile
mariée le 27/03/1971 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Madame GONNET Christian Yves**, Profession inconnue
née le 10/07/1949 à LYON (69)
épouse de Madame SOUDIER Rose Emilie
mariée le 01/09/1973 à LYON (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Robert Louis Auguste Décédé le 12/02/2007 à MEYZIEU (Rhône).**
né le 04/11/1946 à BRIANCON (05)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET Bernard Denis Jean,** Profession inconnue
né le 12/04/1944 à BRIANCON (05)
époux de Madame ESPOSITO Marie Claire
marié le 17/09/1976 à DECINES CHARPIEU (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur GONNET René Gaston Alphonse, Décédé le 26/11/2017 à GREZIEU-LE-MARCHE (Rhône).**
né le 26/07/1938 à BRIANCON (05)

INDIVISAIRE
- **Monsieur GATEAU** né le 18/02/1963 , Profession inonnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame GONNET Jacqueline Marie Eulalie,** Profession inconnue
née le 15/01/1940 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur ICARD Gilles Jean
mariée le 06/08/1966 à CHAPONOST (69)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

PROPRIETAIRE
- **Madame PALLIER Marie Françoise**, Profession inconnue
épouse de Monsieur BONNARDEL
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHEZ M FAURE JOSEPH 21 BD DOMINIQUE NICOTRA PORT DE BOUC (13110)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	786		PRE LONG	580	24	
				Total	24	

Origine de propriété
S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 5a80ca S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a90ca Madame PALLIER Marie Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956 S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a90ca Indivisaire GATEAU né le 18/02/1963 pour 3/56ème Attestation après décès suivant acte reçu par Maître LAMOTTE CHAMPY, le 24/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 20/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3894. Indivisaires GONNET Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MOURACHKO, le 25/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 05/06/1978 sous le volume 4554 numéro 25. Pour 1/7ème chacun Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame de PASQUALI Marie le 06/09/1999 à LYON (Rhône). **S'agissant de Mosnieur GONNET René et Monsieur GONNET Robert successions non réglées**

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00693	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BAYARD Célestin Basile**, Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	788		PRE LONG	340	21	
				Total	21	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00694 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur DONZEL Eusèbe Xavier**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame MAGNIER Madeleine** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	791		PRE LONG	986	115	
				Total	115	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une cintenance totale de 9a86ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance 4a93ca
Madame MAGINIER Madeleine
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance 4a93ca
Monsieur DONZEL Eusèbe
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00695	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame TOURNIER Cécile** , Profession inconnue
née le 22/11/1893 à GRIGNY (69)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Madame DONZEL Camille Rose Andrée**, Profession inconnue
née le 27/01/1926 à GRIGNY (69)
veuve de Monsieur JANNUEL Antoine Jean Marie
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française

INDIVISAIRE
- **Monsieur DONZEL** né le 02/07/1971
né le 02/07/1971
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	798		PRE LONG	560	45	
				Total	45	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de DONZEL nés le 02/07/1971 Paratge suivant les 10 mois du décès suivant acte reçu par Maître LAGER, le 20/10/2004, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/10/2004 sous le volume 2004P numéro 9977. Quotité transmise ½ S'agissant de Madame DONZEL Camille et TOURNIER Cécile : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BAZAILLE, le 04/12/1979 et ATTR bdu 10/04/1980, publié au service de publicité foncière de GAP les 02/01/1980 et 15/04/1980 sous le volume 5048 numéro 7.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00696 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- PROPRIETAIRES DU BND 079 Y0812
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25290792
PRE LONG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- La société dénommée **SOCIETE AMENAGEMENT FONCIER ET ETABLISSEMENT RURAL PROVENCE SAFER**
SA d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) à con enregistrée au RCS de MANOSQUE
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : 707350112
116- RTE DE LA DURANCE MANOSQUE (04100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	812		PRE LONG	760	13	
				Total	13	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 7a60ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a80ca
La SAFER
ATTR suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 30/10/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2019 sous le volume 2019P numéro 9591.
Acquisition suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT-VAUTIER, le 16/04/2019, publié au service de publicité foncière de GAP le 02/05/2019 sous le volume 2019P numéro 3374.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a80ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général
Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général
Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00697 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 Y0845**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25290970
LES SENAUDES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Madame OPINET Pierre Joseph**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M PARA Auguste 15 RUE PASTEUR ROMANS-SUR-ISERE (26100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	845		LES SENAUDES	820	330	
				Total	330	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale de 8a20ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 2a73ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 2a74ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 2a73ca
Monsieur OPINET Pierre
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00698	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur JOURDAN Pierre Joseph Xavier,** Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	860		LES SENAUDES	260	40	
				Total	40	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROUTIAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROUTIAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00699 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame LINOSSIER Inès Françoise,** Profession inconnue
née le 31/03/1979 à SEVRES (92)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 50 RUE GALLIENI BOBIGNY (93000)

USUFRUITIER
- **Madame de PLANCHARD de CUSSAC Isabelle Marie Thérèse Jeanne**, Profession inconnue
née le 01/10/1953 à PARIS (75)
Divorcée de Monsieur LINOSSIER Claude Antoine Marie Jean suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 30/03/2016.
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 132 BD EXELMANS PARIS 16 (75016)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1160		PIERRE NOIRE	530	55	
				Total	55	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de Madame LINOSSIER Inès ATTR suivant acte reçu par Maître MAGNIER, le 09/01/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2015 sous le volume 2015P numéro 968. Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Réserve d'usufruit au profit de la disposante. Donation-partage suivant acte reçu par Maître MAGNIER, le 27/09/2014, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/11/2014 sous le volume 2014P numéro 7817. S'agissant de Madame de PLACHARD de CUSSAC Partage suivant acte reçu par Maître BISSON, les 19 et 20/01/1995, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/02/1995 sous le volume 1995P numéro 1186. Donation-partage suivant acte reçu par Maître TRINIOL, le 11/04/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/03/1988 sous le volume 7768 numéro 26.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00700 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur FARLAY Jean-Marc Benoit**, Artisan
né le 25/12/1969 à CHATEAURENARD (13)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RESIDENCE LE SAINT GEORGES 29 RUE CUVIER SIX FOURS LES PLAGES (83140)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame FARLAY Carole Chrisleine**, Assistante comptable
née le 14/01/1967 à CHATEAURENARD (13)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 572 PTE RTE D ARLES TARASCON (13150)

USUFRUITIER
- **Madame SIMONELLI Camille Joséphine**, Retraitée
née le 05/07/1923 à CAURO (20)
Veuve de Monsieur JOURDAN Emilien Victorien Louis
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant EPHAD H. BELLON ALL DES PINS FONTVIEILLE (13990)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1258		LA LICHETTE	870	16	
Y	1578		PRES DU COLLET	710	136	
				Total	152	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
Partage report de la formation initiale du 24/08/2012 Sages : 0504P01 Vol 2012P N° 7238 suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/02/2013 sous le volume 2013D numéro 2246. Attestation immobilière complémentaire rectificative de la formalité initiale du 19/11/2012 Sages : 0504P01 Vol 2012P N° 9535 suivant acte reçu par Maître ATZORI, le 23/01/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/02/2013 sous le volume 2013P numéro 988. Attestation rectificative de la formalité initiale du 24/08/2012 Sages : 0504P1 Vol 2012P N° 7238 suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 03/12/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/12/2012 sous le volume 2012P numéro 10097. Attestation complémentaire suivant acte reçu par Maître ATZORI, le 15/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 19/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9535. Partage suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 31/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7238.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00701	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur TURIN Joel Louis,** Profession inconnue
né le 14/11/1949 à SAINT-CHAFFREY (05)
époux de Madame TOYE Danielle Michèle
marié le 09/09/1972 à ARGENTIERE LA BESSEE (05)
Sous le régime de la séparation de biens suivant changement de régime matrimonial suivant acte reçu le 28/10/1993 par Maître MILLIAS .
De nationalité française
demeurant 10 ALL DES JARDINS ST CHAFFREY (05330)

INDIVISAIRE
- **Madame PUY Elise Lucienne Décédée à GUIESTRE (Hautes Alpes) le 03/06/2003**
née le 31/12/1922 à SAINT-CHAFFREY (05)
épouse de Monsieur TURIN Auguste Félicien Dernier domicile connu
Dernier domicile connu MAISON DE RETRAITE A GUILLAUME GUILLESTRE (05600)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1265		LA LICHETTE	530	3	
				Total	3	

Origine de propriété

Attestation rectificative valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 03/08/2001 Sages : 0504P01 Vol 2001P N° 5934 suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 21/12/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/12/2001 sous le volume 2001P numéro 9776.
S'agissant de PUY Elise, succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00702 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOURDAN Eva Félicie Julie Décédée le 06/06/1997 à MANE (Alpes de Haute Provence)**
née le 15/09/1916 à CERVIERES (05)
épouse de Monsieur OLLAGNIER Fernand Léon
Dernier domicile connu
LES ARTAILLAUDS BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **Madame OPINET Pierre Joseph**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M PARA Auguste 15 RUE PASTEUR ROMANS-SUR-ISERE (26100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1341		LA VERSANNE	330	54	
				Total	54	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lot d'une contenance totale de 3a30ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 1a65ca
Madame JOURDAN Eva
Attestation active après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 12/04/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/05/1977 sous le volume 4244 numéro 25.
Succession non réglée

S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 1a65ca
Monsieur OPINET Pierre
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00703 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame JOURDAN Christiane** , Profession inconnue
née le 20/02/1939 à MACON (74)
épouse de Monsieur DUBREUIL Philippe Jean-René
mariée le 08/06/1963 à MACON (71)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant APT 256 202 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS PARIS (75013)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1352		PRE LONG	270	1	
				Total	1	

Origine de propriété

Partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 22/09/2008, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/10/2008 sous le volume 2008P numéro 8418.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 25/09/1981, publié au service de publicité foncière de GAP les 03/12/1981 et 17/02/1982 sous le volume 5852 numéro 12.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00704 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOURDAN Hermance** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE BOURG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GIRAUD Denis Michel Joseph,** Profession inconnue
né le 06/12/1959 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant RTE DES BAINS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1353		PRE LONG	800	103	
				Total	103	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 8a00ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 4a00ca
Monsieur GIRAUD Denis
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, les 30/08/1986 et 02/09/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 24/10/186 sous le volume 7359 numéro 10

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 4a00ca
Madame JOURDAN Hermance
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00705 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MATHONNET Alexis** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE LAUZET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MARTINON Emmanuel** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur MARTINON Jean Antoine Félicien,** Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR MME MARTINON Laurence 14 RUE CHARLES MEUNIER AVON (77210)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1354		PRE LONG	280	41	
				Total	41	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00706	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Madame JOURDAN Eva Félicie Julie Décédée le 06/06/1997 à MANE (Alpes de Haute Provence)**

née le 15/09/1916 à CERVIERES (05)
épouse de Monsieur OLLAGNIER Fernand Léon
Dernier domicile connu
LES ARTAILLAUDS BRIANCON (05100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1358		PRE LONG	290	38	
				Total	38	

Origine de propriété
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 12/04/1977, publié au service de publicité foncière de GAP le 25/05/1977 sous le volume 4244 numéro 25. **Succession non réglée**

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00707	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame OPINET Pierre Joseph**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M PARA Auguste 15 RUE PASTEUR ROMANS-SUR-ISERE (26100)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1360		PRE LONG	420	60	
				Total	60	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00708	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril,** Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie**, Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

PROPRIETAIRE
- PROPRIETAIRES DU BND 079 Y1426
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25255991
PRE LONG LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

USUFRUITIER
- **Madame DUPONT Andrée Renée**, Retraitée
née le 02/11/1946 à MARSEILLE (13)
épouse de Monsieur JOSET Michel Yves Bernard
mariée le 23/03/1972 à MARSEILLE (13)
sous le régime de la communauté universelle suivant changement de régime matrimonial suivant acte du 10/01/2014 reçu le 16/09/2014 par Maître COURET.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

De nationalité française
demeurant VILLA LES BAMBOUS 2668 AV DE LA RESISTANCE TOULON (83000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1426		PRE LONG	622	60	
				Total	60	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 6a22ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a11ca
Les consorts JOSET
ATTR suivant acte reçu par Maître COURET, le 06/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9866.
Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de la communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel au décès du disposant.
Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7303.
Madame DUPONT Andrée
Donation des 04/05/1981 et 07/08/1981 et ATTR du 20/11/1981 suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, publié au service de publicité foncière de GAP les 20/12/1981 et 24/12/1981sous le volume 5779 numéro 12.
Acquêt suivant acte reçu par Maître ESCALLE, le 18/08/1971, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/09/1971 sous le volume 2962 numéro 16.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a11ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00709	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARRE André Alphonse Fernand Décédé le 22/12/2020 à BOUJAN-SUR-LIBRON (Hérault)**
né le 29/04/1952 à LA TRONCHE (38)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BARRE Martial Julien**, Profession inconnue
né le 01/05/1957 à LA TRONCHE (38)
époux de Madame GUSMINI Sylvie Danielle
marié le 18/09/2004 à MEAUDRE (38)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 31/08/2004 par Maître POUDOU
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GONNET Adrien Antoine,** Profession inconnue
demeurant CHEZ M FAURE AUGUSTE-LE CASSET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

PROPRIETAIRE
- **Madame ARGENCE Lucienne Marcelle**, Profession inconnue
née le 16/01/1936 à BITCHE (57)
épouse de Monsieur HENRY Jean Paul
mariée le 22/07/1961 à MARSEILLE (13)
sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 8 RUE DES CYGNES FONTAINE-LES-DIJON (21121)

USUFRUITIER
- **Madame ROBERT Genevieve Louise**, Profession inconnue
née le 09/05/1929 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
veuve de Monsieur BARRE Paul
A ce jour non remariée

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 9 RUE DU CHARDONNAY VILLENEUVE-LES-BEZIERS (34420)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1447		STE CATHERINE	970	140	
				Total	140	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'ue contenance totale de 9a70ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 7a25ca
Madame ARGENCE Lucienne
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître BAUT, le 14/10/1997, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/11/1997 sous le volume 1997P numéro 8141.

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 1a23ca
Consorts ROBERT-BARRE
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître DELAYE, le 23/01/1982, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/04/1982 sous le volume 6009 numéro 10.
S'agissant de BARRE André succession non réglée

S'agissant du lot N°3 d'une contenance de 1a22ca
Monsieur GONNET Adrien
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00710 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- **Monsieur GIRAUD Alain Marcel Théodard**, Sans profession
né le 25/11/1958 à AIX EN PROVENCE (13)
époux de Madame FELGEIROLLES Christine Hélène
marié le 29/05/1999 à MEYREUIL (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 404 CHEMIN DE RAMBERT MEYREUIL (13590)

PROPRIETAIRE

- **PROPRIETAIRES DU BND 079 Y1462**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U28219080
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX LE MONETIER LES BAINS (05220)

USUFRUITIER

- **Madame PETIT Lucienne Marie Thérèse**, Profession inconnue
née le 23/04/1926 à GARDANNE (13)
épouse de Monsieur GIRAUD Jean Marie
mariée le à MEYREUIL (13)
De nationalité française
demeurant LES ROUX MEYREUIL (13590)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1462		STE CATHERINE	640	93	
				Total	93	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 6a40ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 3a20ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 3a20ca
Monsieur GIRAUD Alain
Donation-partage suivant acte reçu par Maître ANSELMO, le 26/06/2001, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/03/2002 sous le volume 2002P numéro 2579.
Mme PETIT Lucienne
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00711	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur KOEKKOEK François Marie Germain**, Profession inconnue
né le 04/03/1951 à MARSEILLE (13)
époux de Madame REGNIER Geneviève Michèle
marié le 26/08/1977 à SIMIANE-COLLONGUE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DES MESANGES LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

INDIVISAIRE
- Madame KOEKKOEK Béatrice Marie Andréa Jeanne, Profession inconnue
née le 25/07/1956 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78)
Célibataire
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 96 ALL DE LA BAVARELLE SAINT-CYR-SUR-MER (83270)

INDIVISAIRE
- **Madame KOEKKOEK Blandine Anne-Marie Henriette**, Profession inconnue
née le 10/03/1955 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78)
demeurant Par Mme Marina FILMONT BP 20 LUC SUR MER (14530)
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- **Monsieur KOEKKOEK Yves Marie Guillaume**, Profession inconnue
né le 21/09/1960 à BRIANCON (05)
époux de Madame BALOEUVRE Elodie Caroline Charlotte
marié le 28/02/1997 à NIMES (30)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 17/02/1997 par Maître GOUJON François.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 757 CHE DE THOLOZAN NIMES (30000)

Arrêté conformément à l'arrêté préfectoral en date du 2 1 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROUMAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROUMAS

INDIVISAIRE
- **Monsieur BAYARD Gilbert Reymond**, Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame QUEYBOUX Dominique
marié le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur GUEZ Yves François Marie Gabriel**, Profession inconnue
né le 15/07/1949 à MARSEILLE (13)
époux de Madame RASTIT Frédérique Marie Odile
marié le 03/06/1976 à CASSIS (13)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 22/04/1976 par Maître DIGNE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 160 CHE DU ROUCAS BLANC MARSEILLE (13007)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1473		STE CATHERINE	610	89	
				Total	89	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 3 lots d'une contenance totale 6a10ca

S'agissant du lot N° 1 d'une contenance de 1a15ca
Monsiuer BAYARD
Echange suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 29/10/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9299.

S'agissant du lot N° 2 d'une contenance de 3a05ca
Monsieur GUEZ Yves
Acquisition suivant acte reçu par Maître PIERRON, le 21/03/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/04/1992 sous le volume 1992P numéro 2537.

S'agissant du lot N° 3 d'une contenance de 1a90ca
Indivisaires KOERKOEK
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MICHEL, le 28/04/1978, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/11/1978 sous le volume 4674 numéro 24.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame LE NOTRE Blandine le 16/12/2000 à SAINT GERMAIN EN LAYE (Yvelines).

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00713 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame JOURDAN Andréa , Profession inconnue

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.

Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

demeurant RUE DES DOMBRAIES NANTERRE (92000)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1516		STE CATHERINE	495	48	
				Total	48	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00714	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur BARNEOUD Joseph Pierre Décédé le 20/11/2004 à GAP (Hautes Alpes)**

né le 30/08/1922 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
époux de Madame CORNAUD France Marthe Juluia
Dernier domicile connu
LE CLOS D ORIOL VEYNES (05400)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1520		STE CATHERINE	250	60	
				Total	60	

Origine de propriété

Donation-partage suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 08/10/1979, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/12/1979 sous le volume 5022 numéro 6.
Réserve du droit d'usufruit au profit de la donatrice GONNET née le 15/03/1894
Réserve du droit de retour au profit de la donatrice.
Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00715 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **PROPRIETAIRES DU BND 079 Y1572**
Autre personne morale de droit privé
Inscrit(e) au SIRENE sous le numéro : U25261948
PRES DU COLLET LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- Monsieur BAYARD Gilbert Raymond Paul, Profession inconnue
né le 03/11/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
et
Madame QUEYROUX Dominique Juliette son épouse, Profession inconnue
née le 05/01/1952 à LYON (69)
mariés le 11/10/1980 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant LE CASSET- RUE DE LA CAVE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1572		PRES DU COLLET	1 020	137	
				Total	137	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 10a20ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 5a10ca
Propriétaire inconnu
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 5A10ca
M & Mme BAYARD
Acquisition suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 03/11/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2011 sous le volume 2011P numéro 9125.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00716 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame DANIEL Marie-Noëlle Jeanne**, Profession inconnue
née le 31/01/1968 à ISTRES (13)
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur SCHRÖDER Philip Daniel le 24/11/2022 enregistré au Tribunal de Grande Instance de BRIANCON (Hautes-Alpes).
Contrat non modifié depuis lors
De nationalité française
demeurant 7 RUE JOSEPH SILVESTRE BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BRUTINEL Eugène** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 3 RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS PARIS (75006)

USUFRUITIER
- **Monsieur DANIEL Henri** , Profession inconnue
né le 17/07/1923
veuf de Madame CACERES Isabel
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1573		PRES DU COLLET	160	2	
				Total	2	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 1a620ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 1a07ca
Monsieur BRUTINEL Eugène
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 53ca
Madame DANIEL Marie-Noëlle
Donation-partage suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 18/10/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2002 sous le volume 2002P numéro 9068.
Réserve d'usufruit. Réserve du droit de retour. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 18/10/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2002 sous le volume 2002P numéro 9066.
Monsieur DANIEL Henri
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître ACHIN, le 18/10/2002, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/11/2002 sous le volume 2002P numéro 9066.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00717	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BRUTINEL Eugène** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 3 RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS PARIS (75006)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1575		PRES DU COLLET	483	27	
				Total	27	

Origine de propriété
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00718 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame JOURDAN Andréa** , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant RUE DES DOMBRAIES NANTERRE (92000)

PROPRIETAIRE
- Monsieur JOURDAN Joseph , Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant PAR M COIBRIE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1580		PRES DU COLLET	840	86	
				Total	86	

Origine de propriété

S'agissant d'un BND composé de 2 lots d'une contenance totale de 8a40ca

S'agissant du lot N°1 d'une contenance de 4a20ca
Madame JOURDAN Andréa
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

S'agissant du lot N°2 d'une contenance de 4a20ca
Monsieur JOURDAN Joseph
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00719 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur SATTEZZI Serge Marius Hubert Raymond,** Retraité
né le 21/05/1956 à MARSEILLE (13)
et
Madame MOUTARD Viviane Monique Emilie son épouse, Retraitée
née le 15/07/1956 à AUBAGNE (13)
mariés le 09/02/1980 à ANTIBES (06)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 95 IMPASSE DES TANIERES RTE DE ST CEZAIRE CALLIAN (83440)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
Y	1685		LES BOUSSARDES	1 073	49	
				Total	49	

Origine de propriété

S'agissant de SATTEZZI Serge
Attestation rectificative et partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 06/08/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/02/2009 sous le volume 2009P numéro 936.

S'agissant de MOUTARD Viviane :
Attestation rectificative et partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI, le 06/08/2007, publié au service de publicité foncière de GAP le 04/02/2009 sous le volume 2009P numéro 936.
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 20/05/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 03/09/1986 sous le volume 7314 numéro 24.
Acquisition suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 27/04/1985, publié au service de publicité foncière de GAP le 11/06/1985 sous le volume 7003 numéro 31.
Extinction de l'usufruit par suite du décès de Madame MOUTARD Thérèse le 28/12/2004 à BRIANCON (Hautes Alpes).

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00725	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BOREL Roger Elie Robert**, Profession inconnue
né le 16/09/1945 à LA SALLE LES ALPES (05)
époux de Madame PAQUIER Brigitte Marie Noëlle
marié le 30/09/1978 à LA SALLE LES ALPES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 3 CH DU RUISSEAU LE BEZ LA SALLE LES ALPES (05240)

INDIVISAIRE
- **Madame BOREL Jacqueline Marie Rose**, Profession inconnue
née le 14/03/1936 à LA SALLE LES ALPES (05)
épouse de Monsieur GIRAUD
mariée le 30/04/1960 à LA SALLE LES ALPES (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant VILLA LES CYTISES N 24 RTE DE CHEVALET EMBRUN (05200)

INDIVISAIRE
- **Madame BOREL Elvire Jeanne Louise**, Profession inconnue
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant 41 AV DE TARBES TOURNAY (65190)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur BOREL Bruno Francis**, Profession inconnue
né le 16/02/1971 à EMBRUN (05)
Célibataire
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant 2 CHE DU PLAN DU DUC LA SALLE (05240)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AN	125		VILLARD DU BEZ	4 250	2	
AN	126		VILLARD DU BEZ	5 178	191	
				Total	193	

Origine de propriété

S'agissant de Monsieur BOREL Bruno pour ¼ :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFRED, le 23/11/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 14/12/2015 sous le volume 2015P numéro 8653.

S'agissant des autres indivisaires BOREL pour ¼ chacun :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 15/12/1975, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/02/1976 sous le volume 3891 numéro 15.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00726	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Monsieur COLOMBAN** né le 13/07/1953 , Profession inconnue
né le 13/07/1953
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

INDIVISAIRE
- Madame COLOMBAN née le 13/07/1953 , Profession inconnue
née le 13/07/1953
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955

NU-PROPRIETAIRE
- **Monsieur JOSET Arnaud Cyril,** Cadre commercial
né le 16/03/1975 à CORBEIL-ESSONNES (91)
époux de Madame METAY Claire Marie Anne
marié le 26/09/2009 à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 11 ALL DE LAVIELLE ST-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390)

NU-PROPRIETAIRE
- **Madame JOSET Bérengère Sophie**, Pharmacienne
née le 23/01/1978 à CORBEIL-ESSONNES (91)
épouse de Monsieur LEMAITRE Jérôme Pierre Jean
mariée le 14/08/2010 à TOULON (83)
sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11/06/2010 par Maître GIRARD.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 14 RUE POMMES D'AMOUR VILLA 11 - LES MOURETS MARSEILLE (13013)

VU pour être annexé à l'arrêté
préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AO	250		LES BARBIERES	428	85	
				Total	85	

Origine de propriété

S'agissant des indivisaires COLOMBAN nés le 13/07/1953 et 13/07/1953
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 22/08/2017, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/09/2017 sous le volume 2017P numéro 6498.
Attestation immobilière, ATTR suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 07/12/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/12/2011 sous le volume 2011P numéro 10307.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître AUDIFFRED, le 26/09/2011, publié au service de publicité foncière de GAP le 21/10/2011 sous le volume 2011P numéro 8272.

S'agissant de Madame JOSET Bérangère et Monsieur JOSET Arnaud, indivisaires :
ATTR suivant acte reçu par Maître COURET, le 06/11/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 29/11/2012 sous le volume 2012P numéro 9866.
Donation suivant acte reçu par Maître COURET, le 09/07/2012, publié au service de publicité foncière de GAP le 27/08/2012 sous le volume 2012P numéro 7303.
Réserve du droit de retour au profit du disposant, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant JOSET Michel né le 29/11/1946 au décès du disposant.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00727	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Madame THOMAS Nancy Josette, Retraitée
née le 27/10/1955 à SEYNOD (74)
Divorcée de Monsieur LAMOUILLE Jean Paul Aristide suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP le 16/06/1998
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant LE MARTINET 22 CHE DE FORTVILLE BRIANCON (05100)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur THOMAS Roland Joseph,** Retraité
né le 29/10/1951 à BRIANCON (05)
époux de Madame MASTROSIMONE Maria Stella
marié le 02/06/1979 à SAINT-EGREVE (38)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 31 RUE DE LA FRUITIERE LE MONETIER LES BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur THOMAS Daniel Noël,** Artisan menuisier
né le 11/12/1962 à ANNECY (74)
époux de Madame COLOMBAN Brigitte Christine
marié le 20/09/1986 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 20 CHE DES PREYNAS LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur THOMAS Jean Pierre,** Retraité
né le 27/01/1953 à SEYNOD (74)
Divorcé de Madame VILLIERS Mariette Louise suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de ALBERTVILLE le 14/06/1978.
A ce jour non remarié

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît BOCCIAS

Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 85 RUE SAINT FABIEN LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	205		CHANTELOUBE	470	50	
				Total	50	

Origine de propriété

S'agissant de THOMAS Nancy :
Attestation rectificative de la formalité initiale du 08/06/2015 Sages : 0504P01 Vol 2015P N° 4074 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/10/2015 sous le volume 2015D numéro 10504.
Attestation rectificative de la formalité initiale du 23/06/2015 Sages : 0504P01 Vol 2015P N° 4440 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 24/09/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 26/10/2015 sous le volume 2015P numéro 7331.
Attestation rectificative de la formalité initiale du 22/05/2015 Sages : 0504P01 Vol 2015P N° 3660 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 11/08/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 07/10/2015 sous le volume 2015P numéro 6872.
Donation-partage suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 23/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4440.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4074.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 22/05/2015 sous le volume 2015P numéro 3660.

S'agissant de THOMAS Roland, Jean-Pierre, Daniel :
Attestation rectificative de la formalité initiale du 08/06/2015 Sages : 0504P01 Vol 2015P N° 4074 suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 30/10/2015 sous le volume 2015D numéro 10504.
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MARCHIONI-PETRUCCELLI, le 30/04/2015, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/06/2015 sous le volume 2015P numéro 4074.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00728

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE
- Madame NOUALS Geneviève Gabrielle, Retraitée
née le 30/07/1960 à SETIF (ALGERIE)
veuve de Monsieur LE COGUIC Michel
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
demeurant 43 DOMAINE DE LA FREGATE SAINT-CANNAT (13760)

USUFRUITIER
- **Madame NOUALS Georgette** , Profession inconnue
née le 03/05/1930 à ALGER (99 ALGERIE)
veuve de Monsieur NOUALS Alphonse
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR Monsieur NOUALS Michel B010 LA BARRAQUE ROUSSET (13790)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
S	533		CORVARIA	1 050	116	
				Total	116	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de la nu-propriétaire NOUALS Geneviève Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/06/1994 sous le volume 1994P numéro 3616. Réserve d'usufruit au profit de la donatrice. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/05/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/06/1987 sous le volume 7536 numéro 4. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de NOUALS Georgette. S'agissant de l'usufruitière NOUALS Georgette : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/05/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/06/1987 sous le volume 7536 numéro 4.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00729 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Consorts NOUALS**

L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
PAR MAITRE VALOIS 410 CHEMIN DEPARTEMENTAL 6 GARDANNE (13120)

PROPRIETAIRE
- Monsieur NOUALS Michel Fernand, Retraité
né le 04/06/1955 à ALGER (99 ALGERIE)
et
Madame JOURDAN Christiane son épouse, Profession inconnue
née le 24/07/1949 (13)
mariés le 19/01/1985 à AIX EN PROVENCE (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis
L'identification, conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, n'a pu être établie.
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955
demeurant CHEMIN DES BARRAQUES ROUSSET (13790)

USUFRUITIER
- **Madame NOUALS Georgette** , Profession inconnue
née le 03/05/1930 à ALGER (99 ALGERIE)
veuve de Monsieur NOUALS Alphonse
A ce jour non remariée
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française
demeurant PAR Monsieur NOUALS Michel B010 LA BARRAQUE ROUSSET (13790)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
U	92		SAGNE DES GRANGES	1 273	152	
				Total	152	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant des consorts NOUALS : Attestation rectificative donation-partage de la formalité initiale du Sages : 0504P01 Vol 2020P N°5684 suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 25/05/2021, en cours de publication au service de publicité foncière de GAP. S'agissant de Madame JOURDAN Christiane : Attestation rectificative changement régime matrimonial de la formalité initiale du 13/01/2020 Sages : 0504P01 Vol 2020P N°325 suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 27/10/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/2020 sous le volume 2020P numéro 8674. Donation-partage suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 10/07/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5684. Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître SOUDEY, le 17/12/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/01/2020 sous le volume 2020P numéro 325. S'agissant de Monsieur NOUALS Michel : Attestation rectificative changement régime matrimonial de la formalité initiale du 13/01/2020 Sages : 0504P01 Vol 2020P N°325 suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 27/10/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/11/2020 sous le volume 2020P numéro 8674. Donation-partage suivant acte reçu par Maître VALOIS, le 10/07/2020, publié au service de publicité foncière de GAP le 06/08/2020 sous le volume 2020P numéro 5684. Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître SOUDEY, le 17/12/2018, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/01/2020 sous le volume 2020P numéro 325. Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/04/1994 sous le volume 1994P numéro 3516. Réserve d'usufruit au profit de NOUALS Georgette. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/05/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/06/1987 sous le volume 7536 numéro 4. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de NOUALS Georgette. S'agissant de Madame NOUALS Georgette : Donation suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 13/04/1994, publié au service de publicité foncière de GAP le 01/04/1994 sous le volume 1994P numéro 3516. Réserve d'usufruit au profit de NOUALS Georgette. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 14/05/1987, publié au service de publicité foncière de GAP le 12/06/1987 sous le volume 7536 numéro 4. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de NOUALS Georgette.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00730	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USUFRUITIER

- **Madame BONNARDEL Hélène Emma Marinette**, Profession inconnue
née le 05/01/1923 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur BOITTE Robert Marcel
mariée le 28/10/1947 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
Suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 27/10/1947 par Maître DAURELLE
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 37 IMP DE LA BENOITE LE MONETIER-LES-BAINS (05220)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1615		LES SAGNES	1 369	177	
				Total	177	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00731 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE
- **Madame BLAIS Ghislaine Emma**, Profession inconnue
née le 11/05/1957 à BRIANCON (05)
épouse de Monsieur EBRARD Serge Charles Marcel
mariée le 04/07/1981 à BRIANCON (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant SAINT-LAURENT-DU-CROS (05500)

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLAIS Jean-Paul Marcel,** Profession inconnue
né le 07/05/1948 à BRIANCON (05)
époux de Madame BERNARD Chantal Marie Suzanne
marié le 17/04/1971 à GAP (05)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 4 CHEMIN DU GENEBRIER-L ADROIT D'ABRIES ABRIES-RISTOLAS (05460)

INDIVISAIRE
- **Madame GERARD Charlotte Lucie Juliette Décédée le 31/0/2015 à BRIANCON (Hautes Alpes)**
née le 03/02/1920 à PELVOUX (05)
épouse de Monsieur ROUX Louis Marcel André

INDIVISAIRE
- **Monsieur BLAIS Francis René,** Profession inconnue
né le 26/05/1951 à BRIANCON (05)
Divorcé de Madame TAILHADE Emilie Josèphe Renée suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GAP (Hautes-Alpes) le 12 Mai 2016
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant 28 AV DE LA LIBERATION BRIANCON (05100)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
AP	223		MANDOULINES	812	101	
				Total	101	

Origine de propriété

S'agissant de Madame GERARD Charlotte :
Adjudication suivant acte reçu par le Tribunal de Grande instance de GAP, le 20/11/1996, publié au service de publicité foncière de GAP le 13/02/2004 sous le volume 2004P numéro 1468.
S'agissant de GERARD Charlotte succession non réglée

S'agissant des consorts BLAIS Jean-Paul, Francis et Ghislaine :
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 09/11/1992, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/12/1992 sous le volume 1992P numéro 7989.

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00732 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- **Madame FAURE Josette Claude Alphonsine**, Profession inconnue
née le 16/09/1945 à PORT DE BOUC (13)
épouse de Monsieur THEOBALD Léon Jean
mariée le 08/03/2014 à PORT DE BOUC (13)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française
demeurant 21 BD DOMINIQUE NICOTRA PORT DE BOUC (13110)

PROPRIETAIRE
- **Monsieur FAURE René Ange Louis**, Profession inconnue
né le 24/12/1948 à PORT DE BOUC (13)
Divorcé de Madame GAROFOLATO Monique Hermine suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de AIX-EN-PROVENCE (Bouches du Rhône) le 27/03/2007.
A ce jour non remarié
Non lié par un pacte civil de solidarité
De nationalité française
demeurant RANQUET-8 FCHE DE LA FONTAINE ISTRES (13800)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
X	252		PRE PONCET	580	1	
X	267		PRE PONCET	230	1	
X	419		PRE PONCET	370	40	
Y	1150		PIERRE NOIRE	1 130	185	
Y	1173		PIERRE NOIRE	1 235	70	
Y	1466		STE CATHERINE	1 470	84	
				Total	381	

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

Origine de propriété
S'agissant de la parcelle X 267 : Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître TOUSSAINT, le 03/05/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 16/05/2013 sous le volume 2013P numéro 3322. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître GALLAY, le 01/03/2013, publié au service de publicité foncière de GAP le 28/03/2013 sous le volume 2013P numéro 2230. Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 04/06/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/06/1986 sous le volume 7264 numéro 19. S'agissant de toutes les autres parcelles : Attestation après décès suivant acte reçu par Maître PETRUCCELLI, le 04/06/1986, publié au service de publicité foncière de GAP le 17/06/1986 sous le volume 7264 numéro 19

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00733 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- **Monsieur CHARDONNET Jean Georges Louis Décédé le 07/05/2004 à LA TRONCHE (Isère)**

né le 27/02/1931 à GRENOBLE (38)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
R	303		CHANTELOUBE	658	140	
R	370		CHANTELOUBE	330	94	
U	130		PRES DES GRANGES	430	58	
				Total	292	

Origine de propriété

Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956

Succession non réglée

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

LE MONETIER-LES-BAINS

PROPRIETE 00734 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USUFRUITIER

- **Madame GONNET Laurence Antoinette Virginie Décédée le 12/11/2011 à NEMOURS (Seine et Marne)**

née le 10/07/1922 à LE MONETIER-LES-BAINS (05)
épouse de Monsieur MARTINON Rémy Alphonse
Dernier domicile connu
M JUILLET JEAN CLAUDE BAT B-14 RUE CHARLES MEUNIER AVON (77210)

Référence cadastrale					Surface servitude	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		
V	1623		LES SAGNES	960	251	
Y	1297		LA LICHETTE	450	257	
				Total	508	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître CHAVANNE, le 08/05/1974, publié au service de publicité foncière de GAP le 08/07/1974 sous le volume 3520 numéro 20.
Succession non réglée

Total commune	179 921	

Total général	179 921	

SCRIBE Servitude ©

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 21 DEC. 2023
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

ETAT PARCELLAIRE
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Benoît ROCHAS

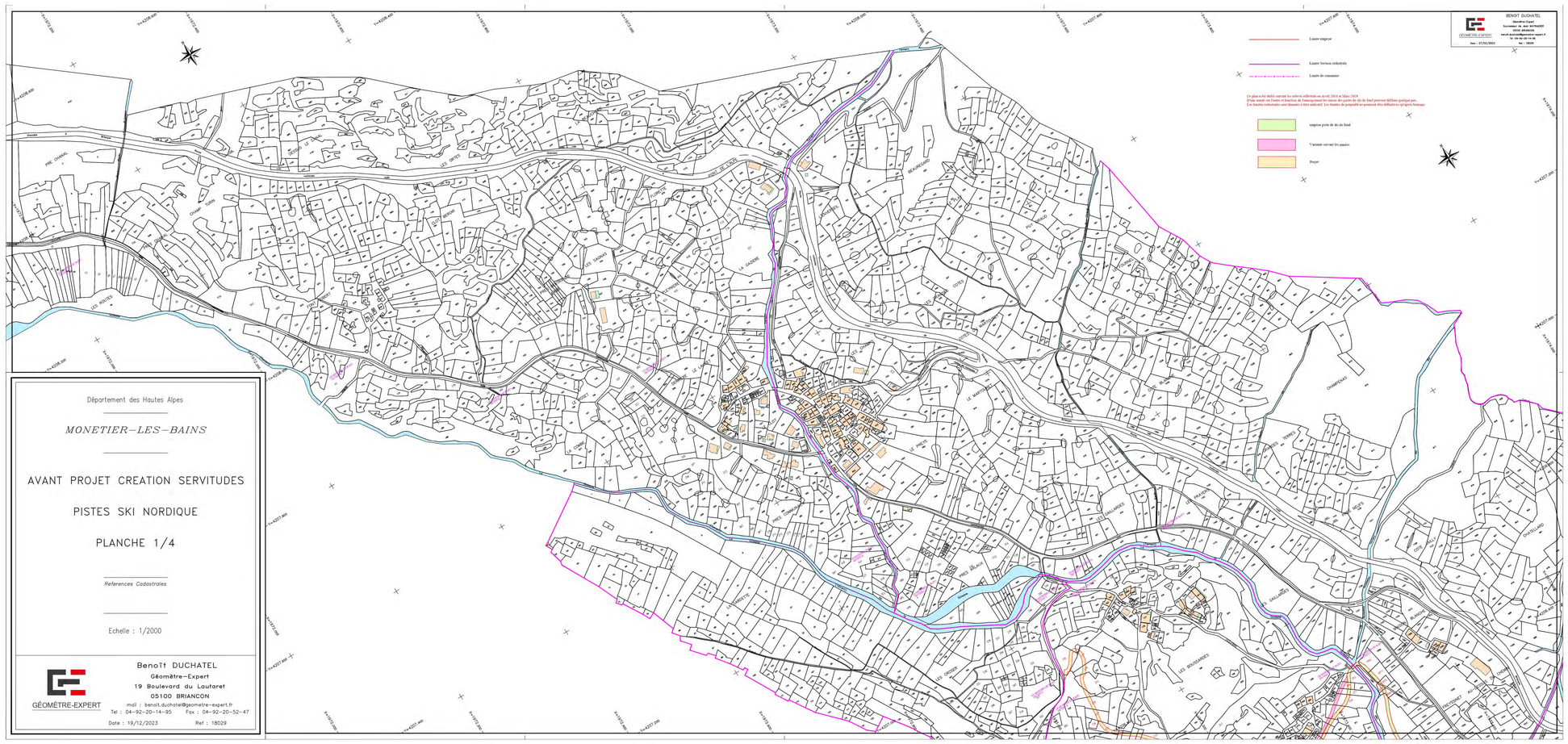
BENOIT DUCHATEL
Géomètre Expert
Successeur de Jean WEYNACHT
05100 BRIANCON
benoit.duchatel@geometre-expert.fr
Tel : 04-92-20-14-95
Ref : 18029
Date : 17/06/2024
GÉOMÈTRE-EXPERT
Limite emprise
Limite Section cadastrale
Limite de commune
Ces plans n'ont théoriquement les mêmes points de dés de fond,pourtant différme graphique pas.
Limite emprise point de dés de fond
Variante sur-tout les angles
Projet
Département des Hautes Alpes
MONETIER-LES-BAINS
AVANT PROJET CREATION SERVITUDES
PISTES SKI NORDIQUE
PLANCHE 1/4
References Cadastrales
Echelle : 1/2000
BenoÎt DUCHATEL
Géomètre-Expert
19 Boulevard du Lautaret
05100 BRIANCON
mail : benoit.duchatel@geometre-expert.fr
Tel : 04-92-20-14-95
Fax : 04-92-20-52-47
Date : 19/12/2023
Ref : 18029
GÉOMÈTRE-EXPERT
LE BOURG
LES GRIOS
LA CHENE
LES ROUTES
PRE CHANAL
LES GRANDES
LES CHAMPS
LE PAVE
LES ROCHES
LES BRUGNAGES
LES CHAMPS
CHAMPSAUD
CHATELLARD
CHAMPS

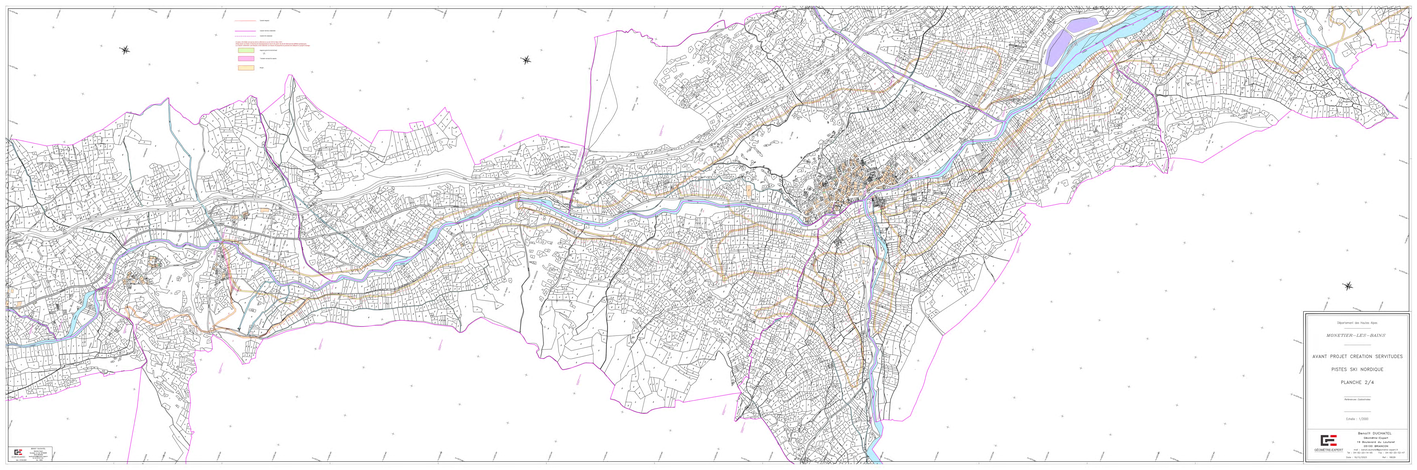
LIMITE COMMUNE
LIMITE DE PARCELLE
PISTE ESTIVALE
PISTE SKI NORDIQUE
PARCELLES CADASTRALES
PARCELLES CADASTRALES
PARCELLES CADASTRALES
PARCELLES CADASTRALES
BATI
GEOMETRE EXPERT
Département des Hautes Alpes
MONETIER-LES-BAINS
AVANT PROJET CREATION SERVITUDES
PISTES SKI NORDIQUE
PLANCHE 2/4
Référentiel Cadastral
Mise à jour : 01/01/2021
Echelle : 1/2000
GEOMETRE EXPERT
Bureau D'ETUDES
Géomètre Expert
Z.I. Les Bonnets
05130 SEYNE
Tél : 04 92 35 00 00 Fax : 04 92 35 00 01
Mail : seyne@geometre-expert.fr
Site : www.geometre-expert.fr
N° Ordre : 05-00-00

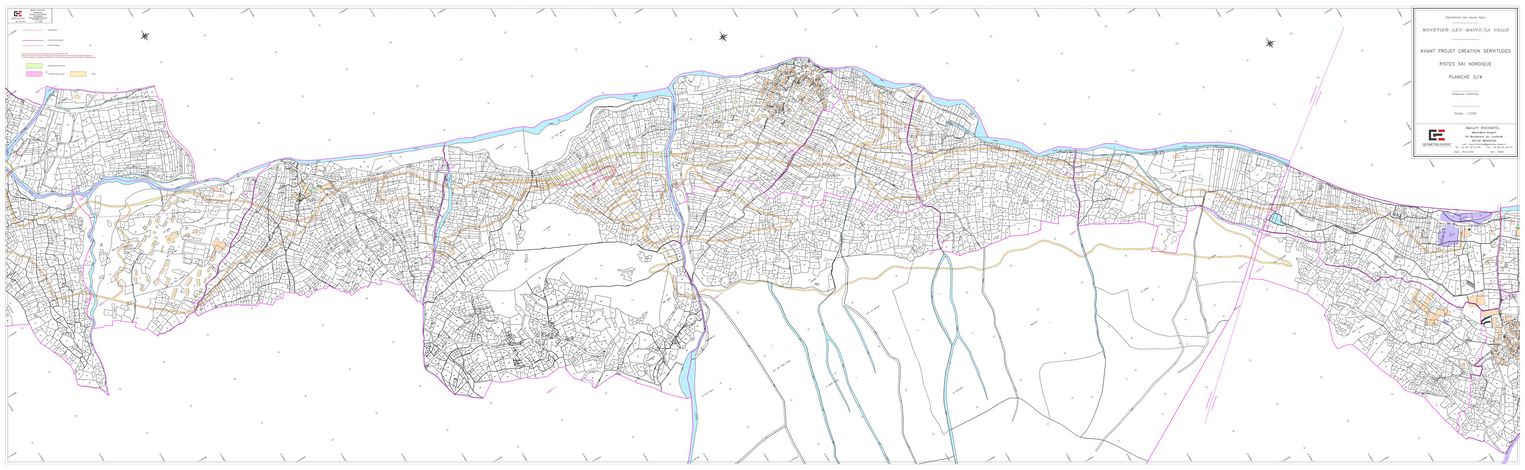
Département des Hautes Alpes
MONETIER-LES-BAINS/LA SALLE
AVANT PROJET CREATION SERVITUDES
PISTES SKI NORDIQUE
PLANCHE 3/4
Référentiel Cadastral
Crées : 1/2500
GEOMETRE-EXPERT
Benoît DUCHATEL
Géomètre-Expert
14 Boulevard de Lautret
05100 MONETIER
Tél : 04 92 24 40 40 - Fax : 04 92 24 40 41
Mail : geometre.duchatel@wanadoo.fr
Site : www.geometre-duchatel.fr
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Cours d'eau
Limite de commune
Limite de section
Bâti
Zone d'activité touristique
Zone d'activité touristique
Bois
Les limites de parcelles figurées sont issues du plan cadastral informatisé
Les limites de parcelles figurées ne sont pas issues d'un bornage
Les limites de parcelles figurées ne sont pas issues d'un bornage
Les limites de parcelles figurées ne sont pas issues d'un bornage